



HAL
open science

Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service

Antoine Burret

► **To cite this version:**

Antoine Burret. Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service. Sociologie. Université de Lyon, 2017. Français. NNT : 2017LYSE2001 . tel-01587759

HAL Id: tel-01587759

<https://theses.hal.science/tel-01587759>

Submitted on 14 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

N° d'ordre NNT : 2017LYO20001

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Socio-Anthropologie

Soutenue publiquement le 20 janvier 2017, par :

Antoine BURRET

Etude de la configuration en tiers-lieu

La repolitisation par le service

Devant le jury composé de :

Yves GILBERT, Professeur des Universités, Université de Perpignan, Président

Michel LÉONARD, Professeur Honoraire, Examineur

Marie-Christine BUREAU, Chargée de recherche, C.N.R.S., Examinatrice

Philippe BERNOUX, Directeur de Recherche CNRS, Honoraire, Examineur

Gilles HERREROS, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directeur de thèse

Université Lumière Lyon 2

Centre Max Weber – UMR 5283

ÉTUDE DE LA CONFIGURATION EN TIERS-LIEU

La repolitisation par le service

Antoine BURRET

Thèse de doctorat en Sociologie et Anthropologie

Sous la direction du Professeur Gilles Herreros

Présentée et soutenue publiquement le 20 janvier 2017

Devant un jury composé de :

Mme Giovanna DI MARZO SERUGENDO, Professeure, directrice, Université de Genève

M. Yves GILBERT, Professeur des Universités, Université de Perpignan Via Domitia

M. Michel LÉONARD, Professeur Honoraire des Universités, Université de Genève

Mme Marie-Christine BUREAU, Chargée de recherche, LISE-Cnam-CNRS

M. Philippe BERNOUX, Directeur de Recherche Honoraire, CNRS, Université Lyon 2

« Dans tout homme sommeille un prophète, et quand il s'éveille il y a un peu plus de mal dans le monde...

La folie de prêcher est si ancrée en nous qu'elle émerge de profondeurs inconnues à l'instinct de conservation. Chacun attend *son* moment pour proposer quelque chose : n'importe quoi. Il a une voix : cela suffit. Nous payons cher de n'être ni sourds ni muets. »

Emil Cioran – L'anti-prophète (1949)

AVANT-PROPOS	7
0.1. Objet d'étude.....	7
0.2. Plan commenté.....	8
0.3. Objectif fondamental.....	11
PARTIE I.	
PROLÉGOMÈNES À L'ÉTUDE DE LA CONFIGURATION EN TIERS-LIEU.....	12
Chapitre 1. La question liminaire.....	13
1.1. La justification du tiers-lieu.....	16
1.2. Usage du tiers-lieu dans la littérature.....	22
1.3. Propriétés du tiers.....	25
1.4. Propriétés du lieu.....	29
1.5. Une définition minimale du tiers-lieu.....	32
1.6. Le vague de l'objet tiers-lieu.....	38
Chapitre 2. Agencement institutionnel de la configuration en tiers-lieu.....	41
2.1. Ray Oldenburg – Le troisième lieu.....	42
2.1.1. Le déclin de la sociabilité dans les banlieues résidentielles nord-américaines.....	43
2.1.2. La dimension institutionnelle du rassemblement.....	45
2.1.3. La relation de service et la relation de sociabilité dans les troisièmes lieux.....	48
2.2. Jürgen Habermas – Les structures sociales de la sphère publique bourgeoise.....	53
2.2.1. Le principe de publicité aux XVIIe et XVIIIe siècles.....	55
2.2.2. La dimension spatiale du principe de publicité.....	58
2.2.3. La manifestation discursive des jugements dans les structures sociales de la sphère publique bourgeoise.....	64
Chapitre 3. La conception du récit commun.....	73
3.1. La représentation des jugements comme récit.....	74
3.2. La représentation consensuelle des jugements comme récit commun.....	76
3.3. La conception des faits sociaux par le service.....	81
3.4. Réponse intermédiaire à la question liminaire.....	85
PARTIE II.	
ÉTUDE DE LA CONFIGURATION EN TIERS-LIEU.....	89
Chapitre 4. Les sources d'informations.....	90
4.1. La question de l'engagement.....	91
4.2. Enquête et jugement.....	95
4.3. Être pris.....	97
4.4. Devenir contributeur.....	102
4.5. Limites des sources d'informations.....	113
Chapitre 5. Le tiers-lieu en tant que service.....	116
5.1. L'accès au tiers-lieu en tant que service.....	117
5.2. Des services échangés.....	121
5.3. Des services réciproques ou gratuits.....	124
5.4. Les logiques d'action des initiateurs.....	129
5.5. La volonté de mouvement.....	138
Chapitre 6. Individus et manifestation des jugements.....	143
6.1. Des individus isolés et distincts.....	144
6.2. Responsables, bénéficiaires, visiteurs et amis.....	148
6.3. La manifestation des jugements.....	153
6.4. La représentation des jugements par la conception de services.....	160
6.5. Transformation de la réalité.....	166
Chapitre 7. La représentation consensuelle des jugements.....	172
7.1. Une communauté, des communautés.....	173

7.2. D'usagers à contributeurs.....	178
7.3. Le commun.....	184
7.4. Recherche de consensus et fourchette.....	190
PARTIE III.	
REPRÉSENTATION DE LA CONFIGURATION EN TIERS-LIEU.....	198
Chapitre 8. Synthèse analytique de l'enquête.....	199
8.1. Au regard des formes historiques.....	200
8.2. Un milieu ordonné.....	205
8.3. Les rapports d'échange.....	214
8.4. Les habitudes critiques.....	223
8.5. Les régimes de conception.....	230
Chapitre 9. Représentation du tiers-lieu comme concept.....	237
9.1. Définition conceptuelle.....	238
9.2. Une configuration sociale.....	239
9.3. Un mouvement initial entre des agents caractérisés.....	240
9.4. Conséquence du mouvement initial sur chacun des agents caractérisés.....	242
9.5. Un second mouvement conjoint conséquent au mouvement initial.....	244
VERS UNE REPRÉSENTATION DYNAMIQUE DU TIERS-LIEU.....	248
10.1. Circonférence du vague.....	248
10.2. Éventuels invariants.....	250
BIBLIOGRAPHIE.....	257
AUTRES RÉFÉRENCES	290
ANNEXES.....	294
Liste des Annexes	294

AVANT-PROPOS

0.1. Objet d'étude

Cette étude se propose de traiter le tiers-lieu en tant qu'objet. La difficulté intrinsèque à cet objet concerne son positionnement conceptuel incertain. À vrai dire, l'objet ne semble pas en posséder. En tant que tel, il est reconnaissable au travers d'innombrables représentations, mais il n'est selon toute vraisemblance, rattaché à aucune classe. Ses caractéristiques restent vagues. Le tiers-lieu s'appréhende dans une multitude de dimensions. Sa compréhension est ainsi dictée par le regard disciplinaire qui l'observe. Il peut être fonctionnel ou prospectiviste. Il peut être traité comme un service que l'on propose ou comme une situation. Le terme lui, semble être construit en creux. Malgré cela, son usage se répand, tout comme ce qu'il paraît nommer. A priori cette relativement large appropriation peut être comprise comme l'écho d'une nécessité. La nécessité de nommer quelque chose dont la présence se fait sensiblement ressentir. À ce stade, le tiers-lieu paraît artificiel. Comme un objet qui doit être construit. C'est possiblement le cas et cela explique le choix du point de vue employé pour l'étudier. Car pour traiter le tiers-lieu en tant qu'objet il paraît inévitable dans un premier temps, de convenir de ce qui constitue cet objet. Ce qui le compose et ce qui le maintient dans le temps. Et c'est ici que se complique la situation. Sa composition est difficilement synthétisable en une cartographie, même dynamique, à moins d'en réduire la

circonférence. Il est cependant certain que ce terme recouvre une unité de sens même si celle-ci demeure absente des radars. Ce lieu du tiers se rapporte à quelque chose. Encore faut-il trouver et définir ce quelque chose. C'est à cette condition semble-t-il, que l'objet pourra véritablement s'épanouir.

0.2. Plan commenté

Cette étude envisage ainsi de débusquer le tiers-lieu. De le saisir dans toute sa complexité pour essayer d'en exprimer toute la simplicité. Elle l'appréhende comme un concept à définir. Pour y parvenir elle construit une enquête qui se déploie en trois parties. Les deux premières parties étudient, avec une variété de méthodes, les représentations actuelles et passées du tiers-lieu. À la lumière de ces enseignements, la troisième partie tente quant à elle de dégager une représentation clarifiée de l'objet en le présentant notamment comme un concept.

Dans la première partie, la signification du terme sera appréhendée au travers des mots qui le désignent dans le langage courant et dans l'usage professionnel. Il apparaîtra que les représentations actuelles du tiers-lieu se déclinent en fonction de thématiques. Celles-ci sont censées exprimer ce terme obscur, voir par endroit le justifier et lui donner ainsi une incarnation. L'étude de la littérature quant à elle dégagera des perspectives en démontrant que ce tiers-lieu peut être en différents endroits. L'examen des mots du tiers-lieu, lorsqu'ils ne sont pas reliés par un trait d'union, clarifiera ensuite les contours de l'objet. À partir de ces enseignements, une première formule sera énoncée. Celle-ci sera qualifiée de minimale et permettra de diminuer la part d'inconnu de l'objet tiers-lieu. Le tiers-lieu sera ainsi identifié à une classe d'objet et certaines de ses propriétés seront qualifiées. Afin d'être nuancées, ces propriétés seront ensuite observées analytiquement sous les traits d'institutions dédiés. Deux typologies d'institutions serviront de point d'appui : dans un premier temps, le tiers-lieu sera appréhendé comme un agencement institutionnel au travers des troisièmes lieux conceptualisés par Ray Oldenburg. Les troisièmes lieux seront distinguées des tiers-lieux et replacées dans leur contexte d'usage initial. Il sera démontré que les troisièmes lieux caractérisent en particulier des institutions à usages commerciales dont l'un des principaux attrait est de favoriser les relations de sociabilité entre individus. La fonction trialectique du troisième lieu sera ainsi observée comme une construction par défaut dans la relation duale qu'entretient le lieu des activités domestiques et le lieu des activités productives. Dans cet interstice, c'est particulièrement l'étude de la structure relationnelle propre au troisième lieu

qui sera abordée et notamment l'entrelacement des relations de services avec les relations de sociabilité. Dans un second temps le tiers-lieu sera appréhendé dans son historicité, au travers de l'étude de certaines structures sociales de la sphère publique bourgeoise au XVIIIe siècle chez Jürgen Habermas. L'apparition d'une sphère publique critique, dans sa compréhension contemporaine, sera envisagée comme une des conséquences de la réunion privée d'individus notamment dans les salons et les cafés. Par les indices laissés par la littérature, il sera possible d'obtenir des éclairages sur le rôle joué par ces agencements institutionnels dans la construction d'un système politique représentatif censé succéder à l'ancien régime. Leurs fonctions sociales seront particulièrement étudiées notamment les pratiques conversationnelles et les habitudes critiques. Par l'étude de ces deux typologies d'institutions, soit les troisièmes lieux et les structures sociales de la sphère publique, la formule minimale pourra être affinée et de nouveaux critères pourront être ajoutés. Une seconde formule sera à ce moment énoncée. Qualifiée d'intermédiaire, elle résumera en une proposition les principaux critères qui en l'état peuvent être attribués à l'objet tiers-lieu.

Cette formule intermédiaire servira également de grille de lecture pour la seconde partie de cette étude, à savoir l'étude des représentations actuelles de l'objet tiers-lieu. La manière dont ces représentations ont été reconnues et approchées sera détaillée. Les particularités de l'objet tiers-lieu, tout du moins dans ses représentations actuelles, ont dictées le positionnement méthodologique employé pour obtenir des informations. Ce positionnement sera dès lors largement explicité. Il découlera ainsi une étude empirique de l'objet tiers-lieu sur le mode de l'enquête. Pour cette enquête, chacune des propriétés énoncées dans la formule intermédiaire sera confrontée aux représentations actuelles de l'objet tiers-lieu. Trois grandes propriétés traversent cette formule. La première avance que le tiers-lieu est une configuration sociale et que l'apparition de cette configuration sociale est permise par des services aux caractéristiques variés. Afin d'appréhender la supposée configuration sociale de l'objet tiers-lieu, les différentes manières d'avoir accès aux services et de se les procurer seront analysées. Le récit du parcours et des discours de deux initiateurs seront ensuite rapportés afin de percevoir les motivations intrinsèques à la mise en situation de l'objet, c'est-à-dire à l'élaboration d'un tiers-lieu en tant que service. La seconde propriété suggère que par ce ou ces services de nombreux individus entrent en relation et partagent leurs jugements individuels sur différents sujets. Les caractéristiques de ces individus seront ainsi étudiés. Ces caractéristiques concerneront principalement l'âge, l'activité professionnelle et la typologie de l'usage qui est fait du service. La manière dont les individus échangent des informations et expriment publiquement leurs jugements sur différents sujets fera l'objet d'un développement

particulier. Ce développement concernera la façon originale qu'on les individus de représenter leurs jugements individuels par une activité de conception de service notamment. Il sera à ce propos observé que cette modalité spécifique de représentation des jugements est envisagée comme le principal vecteur d'un mouvement de transformation de la réalité des individus. La dernière propriété caractérise quant à elle la manière dont le tiers-lieu en tant que service engage l'ensemble des individus dans une dimension collective équilibrée. La structure relationnelle qui relie les individus entre eux sera ainsi examinée. Plus précisément, les interdépendances, les évolutions de posture, les rapports de contribution et de rétribution, ainsi que le partage des responsabilités.

Au regard de l'ensemble des informations recueillies dans les deux premières parties de cette étude, la troisième partie proposera une représentation finale de l'objet tiers-lieu. Déjà, les invariants entre les troisièmes lieux oldenburgiens, les structures sociales de la sphère publique habermassienne, et les tiers-lieux en tant que services seront relevés. Ensuite, eu égard aux informations de l'enquête, de substantielles précisions seront apposés à la représentation intermédiaire de l'objet. Cela concernera en particulier la manière dont il est régulé lorsqu'il s'appréhende comme un service, c'est-à-dire la manière dont les individus inventent des règles, des valeurs et des normes pour assurer sa gestion. Cela concernera également les rapports d'échange et tout particulièrement la cohabitation de différents niveaux d'échanges entre les individus et entre les individus et le service. Les habitudes critiques propres au tiers-lieu seront également détaillées notamment la présence d'une critique qualifiée de discursive en tant qu'elle procède d'argumentation raisonnée et médiatisée par un discours, et la présence d'une critique qualifiée de poïétique en tant qu'elle s'incarne par un mouvement de production d'une représentation d'un jugement principalement sous la forme d'artefacts. Enfin, les différents régimes de conceptions d'artefacts propres au tiers-lieu en tant que service seront étudiés.

C'est à l'issue de cette enquête que le tiers-lieu sera à priori formellement définie. Sa définition sera qualifiée de conceptuelle car elle intégrera le tiers-lieu dans une classe d'objet et énoncera quelques caractéristiques qui distingueront l'objet tiers-lieu de la classe à laquelle il appartient. La proposition de représentation du tiers-lieu en tant que concept sera ensuite argumentée en détail. La classe de l'objet et chacune de ses caractéristiques seront explicitées. Le choix des termes employés sera mis en cohérence par rapport à l'ensemble des informations de l'étude. Pour conclure, le tiers-lieu sera envisagé comme un objet qui peut être étudié proprement, au regard de différentes disciplines, et ce à partir de la définition conceptuelle proposée. L'opportunité d'une définition procédurale sera également évoqué

cependant d'après l'état actuel des connaissances sur l'objet tiers-lieu, seul trois invariants pourront être proposés.

0.3. Objectif fondamental

L'objectif fondamental de cette étude est de concevoir le tiers-lieu en tant qu'objet conceptuel identifiable. Elle postule que l'objet tiers-lieu ainsi clarifié pourra pleinement s'épanouir. Elle souhaite en somme que les représentations successives du tiers-lieu puissent reposer sur un socle conceptuel suffisamment construit pour exprimer leur nécessité intrinsèque. Car si le tiers-lieu est une configuration sociale celle-ci peut surgir en d'innombrables endroits et en des temporalités illimitées. Les raisons qui poussent aux surgissements du tiers-lieu sont d'ailleurs nombreuses. L'étude de ses incarnations institutionnelles ou servicielles en donne quelques indices. Cependant, indépendamment des particularités de chaque situation, le tiers-lieu semble apparaître lorsque plusieurs individus ou organisations doivent négocier une trajectoire décisive dans leur propre trajectoire. Il peut dès lors être envisagé comme une étape de constitution d'un référentiel commun entre individus et entre organisations. C'est à partir de ce référentiel que des décisions conséquentes peuvent être prises par chacun. Le tiers-lieu se démarque en cela de l'espace public politique.

PARTIE I.
PROLÉGOMÈNES À L'ÉTUDE DE
LA CONFIGURATION EN TIERS-
LIEU

Chapitre 1. La question liminaire

L'usage que la langue fait du terme tiers-lieu révèle une polysémie parfois contradictoire et lorsque l'on veut appliquer une de ces significations dans une pluralité de contextes, cette mise en relation s'avère imprécise et nébuleuse. Cette confusion provient autant d'une volonté dialectique de ramener à la simplicité d'un système normatif la complexité des usages que d'une appréciation aléatoire de ce que recouvre le terme tiers-lieu. Il exige ainsi un approfondissement terminologique.

L'exploration de la littérature en langue française ne révèle que très peu d'occurrences du terme tiers-lieu jusqu'à la fin des années 2000 ; souvent dans des compréhensions différentes et sous le regard d'un tiers-espace lui-même déjà fortement théorisé¹ bien que

¹Par Jean Rémy notamment qui l'envisage comme un lieu privilégié permettant d'effectuer simultanément des liens avec plusieurs centres, une intersection élastique, lieu de transit et de médiation qui s'oppose au rapport strict « d'inclusion et d'exclusion » : « la limite, plutôt que d'être vue comme une frontière, peut être perçue comme un espace intermédiaire. Ce tiers espace est une intersection souple où l'on joue à la fois sur l'inclusion et l'exclusion ». Voir Jean Rémy, (1984), « Centration, centralité et haut-lieu : dialectique entre une pensée représentative et une pensée exploratoire », *Revue de l'Institut de Sociologie*, n°3- 4, p.451. Par Jean Viard, qui perçoit au travers des parcs et autres jardins publics un retour de la nature comme tiers espace entre les villes et les campagnes. Voir, Jean Viard, (1990), *Le Tiers espace : essai sur la nature*, Paris, Méridien, Klincksieck, 1990, 152 p. Edward Soja, définit le tiers-espace comme une manière différente d'envisager le rapport entre réel, social et imagination : « Si le Premier-Espace est exploré à travers la lecture des textes et contextes, et le Second-Espace à travers les discours des représentations courantes, alors l'exploration du Troisième-Espace peut être guidée additionnellement par certaines formes d'une praxis potentiellement émancipatrice, la traduction de la connaissance en action dans un effort conscient – et consciemment spatial - pour entraîner le monde sur une voie significative. » Il s'appuie pour cela sur les efforts théoriques d'Henri Lefebvre qui en 1974, dans l'œuvre « La production de l'espace » tente de « montrer l'unité théorique entre l'espace physique, l'espace mental et l'espace social ». Pour Soja, Lefebvre est « probablement le premier à découvrir, décrire, et à explorer avec perspicacité le Troisième-Espace comme une manière radicalement différente d'observer, d'interpréter et d'agir pour changer la saisissante spatialité de la vie humaine ». Traduction de Jean-Yves Martin, (2006), voir « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », *Articulo – Journal of Urban Research [Online]*, 2 | 2006. URL : <http://articulo.revues.org/897>, § 37. Traduit du géographe américain Edward Soja, (1996), « *Thirdspace: Journeys to Los Angeles and Other Real-and-Imagined Places* », Oxford – Malden (Mass.), Blackwell, 1996, p. 22, 29. Voir également Henri Lefebvre, (1974), « La production de l'espace », 4e éd. (2000), Paris, éd. Anthropos, (1ère édition, 1974), 485 p. Homi Bahbha théorise quant à lui le « tiers-espace » dans le but de dépasser les conceptions traditionnelles des situations coloniales et de sortir de la dialectique hégélienne du maître et de l'esclave. Le tiers-espace « quoi qu'irreprésentable en soi, constitue les conditions discursives d'énonciation qui attestent du fait que le sens et les symboles culturels n'ont pas d'unité ou de fixité primordiales, et que les mêmes signes peuvent être appropriés, traduits, réhistoricisés et

polysémique également². Adopter une perspective diachronique pour insérer une dimension temporelle plutôt que de présenter le terme tel qu'il se comprend ici et maintenant constitue un exercice délicat. La traduction du concept de « third place » propre au sociologue urbain Ray Oldenburg³, en a popularisé une certaine interprétation. L'usage retient alors les termes de troisième place, de troisième lieu, de tiers-lieu. Les termes : troisième place et troisième lieu ont été importés en bibliothéconomie pour caractériser l'exigence d'évolution des offres de services des bibliothèques face à leur désertification⁴. Le terme *tiers-lieu* s'évapore quant à lui lorsqu'une discipline unique s'attarde à le circonscrire. Dans les frontières des disciplines, le terme *tiers-lieu* perd en consistance, ce qu'il gagne en justification. Au cours des années 2000, le terme se diffuse par l'entremise de publications électroniques dans un contexte de recrudescence des politiques de développement en faveur du télétravail et de l'entrepreneuriat numérique. Les télécentres et les récents espaces de travail collaboratif dit *coworking*⁵

réinterprétés ». L'hybridité de toutes identités ouvre la voie vers ce qu'il nomme « la négociation », c'est-à-dire ce qui permet d'éviter « la politique de polarité, pour une autre politique ». Voir Homi K. Bhabha, *Les Lieux de la culture. Une théorie postcoloniale*, Paris, ed. Payot, p. 82, 83.

²Martin Vannier (2003) note que curieusement, le terme « tiers espace » a déjà été utilisé dans plusieurs sens différents et par plusieurs auteurs en sciences sociales, et ce « sans qu'aucun ne parvienne réellement à « fixer » le concept et à en permettre un transfert didactique, une généralisation de l'usage, en somme. » Voir Martin Vannier, (2003), « Métropolisation et tiers espace, quelle innovation territoriale ? ». Benoît Antheaume, Frédéric Giraut et Brij Maharaj. *Rencontres scientifiques franco-Sud-Africaines de l'innovation territoriale*, Jan 2002, Grenoble – Avignon, France. pp.1.

³Dans l'ouvrage « *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day.* » New York : Paragon House 1999 (4^e éd., 1^{ère} édition, 1989), 336 p.

⁴À ce propos, voir l'analyse pionnière en langue française de Mathilde Servet sur l'adaptation du concept de troisième lieu sur les bibliothèques à partir d'exemples anglo-saxons, nordiques et Hollandais. Voir Mathilde Servet, (2010), *Les bibliothèques troisième lieu*, in *Bulletin des Bibliothèques de France*, n° 4, pp. 57-63. L'ouvrage d'Anne-Marie Bertrand sur l'évolution des missions des bibliothèques face aux évolutions de l'environnement informationnel. Voir Anne-Marie Bertrand, (2011), « *Les bibliothèques* », Paris, ed. La Découverte, Coll. Repères, 2011, 128 p. L'article de Christophe Evans (2012) sur les modèles de bibliothèques hybrides comparés aux modèles traditionnels. Voir Christophe Evans, (2012), « *Actualité et inactualité des bibliothèques au XXI^e siècle.* », *Le Débat* 3/2012 (n° 170), p. 63-69 La contribution de Benoît Lecocq sur l'ambiguïté rencontrée par les bibliothèques face à leur nécessaire évolution dans l'ouvrage collectif dirigé par Yves Alix sur la transformation des bibliothèques entre 1998 et 2013. Voir Yves Alix, (dir.), (2013), « *Bibliothèques en France 1998-2013* », Paris, ed. du Cercle de la Librairie, 2013. – 279 p. Également les références anglophones, par exemple Kevin Harris, (2003), « *Your third place or mine ? Public libraries and local communities* », *Public library journal*, 18(2), 2003, p 26-29 ; Cathryn Harris, (2007), « *Libraries with lattes : the new third place (coffee shops)* », *Australian Public Libraries and Information Services*, Vol. 20, No. 4, Dec 2007: 145-152 ; Alistair Black, (2008), « *Socially controlled space or public sphere « third place » ? Adult reading rooms in early British public libraries* », dans Koren, M., (dir.), « *Working for five star libraries. International perspectives on a century of public library, advocacy and development* », Den Haag : *Vereiniging openbare bibliotheken / Bibliion*, 2008, pp. 27-41 ; ou bien même chez Robert Putnam voir Robert Putnam, Lewis Feldstein, (2004), « *Bette together. Restoring the american community* », New-York, Simon&Schuster, 318 p.

⁵En 2012, dans son article intitulé « *Working alone together: Coworking as emergent collaborative activity* », Clay Spinuzzi définit les espaces de *coworking* comme des environnements ouverts où des individus non affiliés disposent de conditions de travail en s'acquittant d'un montant mensuel fixe pour exercer une activité professionnelle. Propos adaptés de Clay Spinuzzi, (2012), « *Working alone together: Coworking as emergent collaborative activity* », *Journal of Business and Technical Communication*, 26 (4), p. 399. En 2008, Christophe Aguiton et Dominique Cardon les présentaient sous ces termes : « Ces espaces ouverts, souvent soutenus par les collectivités locales et certaines entreprises, grandes ou petites, du secteur des nouvelles technologies, se développent aujourd'hui dans les villes les plus dynamiques dans le monde du Web 2.0. Aux États-Unis les expériences se multiplient ; à San Francisco avec des espaces de travail ouverts à l'initiative de quelques amis,

utilisent ce terme dans leur communication pour justifier une volonté de générer des liens communautaires entre les usagers⁶. Il est alors régulièrement l'objet de précisions d'ordre thématique. Il est qualifié de tiers-lieu éducatif, de tiers-lieu culturel, de tiers-lieu de travail, de tiers-lieu de fabrication ou bien encore de tiers-lieu libre et open source, c'est-à-dire un tiers-lieu qui œuvre dans le domaine de l'éducation ou de la culture, un tiers-lieu qui concentre ses activités autour du travail, un tiers-lieu où l'on fabrique des choses, le plus souvent sur la base d'outils numériques, et un tiers-lieu qui régleme ses activités et ses productions intellectuelles sous le régime juridique des licences libres⁷. Accompagné de ces compléments d'information, le terme tiers-lieu ne dispose pas d'une visée bien définie, mais il s'installe dans l'épreuve de la publicisation comme une valeur générale revendiquée. Une forme de « principe supérieur commun »⁸ pour reprendre les termes de Boltanski et Thévenot. Alors que la question du tiers-lieu n'est pas élucidée, elle est éludée par l'affirmation d'une spécialisation.

comme Hat Factory ou Citizen Space ; à New York avec des structures plus « professionnelles » comme Nutopia, à Soho ; mais le wiki coworking dénombre près d'une centaine de projets. À Paris, « La Cantine » a été ouverte en janvier 2008 sous la houlette de l'association Silicon Sentier qui fédère de nombreuses start-up du domaine. Le choix du nom « La Cantine » renvoie au besoin de se doter d'un lieu favorisant des échanges informels à l'image de ce que permet le réfectoire ou la machine à café dans les grandes entreprises. » Voir Christophe Aguiton, Dominique Cardon, (2008), « Web participatif et innovation collective », Hermès, La Revue 1/2008 (n° 50), p. 80.

⁶Par exemple, en 2008, l'association d'entreprises « Silicon Sentier » (nouvellement Numa) ouvre à Paris l'espace de coworking « la Cantine ». Dans leurs brochures de communication, ils présentent leur initiative comme étant un « tiers-lieu » régi par quatre dimensions : une dimension économique car « la Cantine » vise à générer des revenus et mettre en commun des ressources ; une dimension socioprofessionnelle car il s'agit d'un lieu d'échanges et de rencontres ; une dimension culturelle car le lieu véhicule des valeurs portées par l'équipe d'animation et partagées par les membres ; une dimension territoriale car le lieu est attaché au tissu social d'un territoire. En 2010, une étude menée par l'école de management de Grenoble consacre l'appellation « tiers-lieux » à des cafés type café Internet qui n'ont pas vocation première à accueillir des travailleurs, cela n'étant qu'un élargissement de leur vocation initiale. À l'occasion de l'inauguration de l'espace de coworking la Muse Genève, Patrick Genoud (2010) consacre un article aux tiers-lieux. Pour cet auteur, le « tiers-lieu » est un espace qui n'est ni réellement public, ni réellement privé et qui incarne physiquement et ancre territorialement des démarches initiées par des créateurs dans le domaine virtuel. Voir Patrick Genoud, Alexis Moeckli, (2010), « Les tiers-lieux, espaces d'émergence de créativité », Revue économique et sociale, numéro 2, juin, p. 25-34.

⁷Dans leur ouvrage de référence sur le droit des logiciels publié en 2013, François Pellegrini et Sébastien Canevet définissent la notion de « libre » dans ces termes : le libre est une « caractéristique des œuvres et des biens régis par des licences analogues à celles mises en œuvre par les logiciels libres » (p. 551). En droit français, une licence est « un acte juridique appartenant à la catégorie juridique des contrats spéciaux » (p. 552). La licence bénéficie d'un régime spécifique au même titre que les contrats de vente, de bail, de crédit, etc. « Son application essentielle concerne les licences d'exploitation des marques et des brevets » (p. 552). Un logiciel libre est un logiciel « distribué sous une licence garantissant quatre libertés à l'utilisateur : la liberté d'usage, la liberté d'étude, la liberté de modification et la liberté de redistribution des modifications » (p. 553). L'Open Source désigne dans une définition acceptable tous les logiciels dont le code source, c'est-à-dire les instructions qui doivent être exécutées par un programme sont accessibles aux utilisateurs « sans que d'autres libertés leur soient concédées » (p. 557). Voir François Pellegrini, Sébastien Canevet, (2013), « Droit des logiciels. Logiciels privatifs et logiciels libres », Paris, PUF, 616 p.

⁸Dans le modèle élaboré par Boltanski et Thévenot, chaque principe est l'élément supérieur d'une cité. Chaque cité comprend des formes d'accords, des modes de résolution de conflits et des objets sociaux permettant de positionner la nature d'une situation. Le « principe » sur lequel repose le terme « tiers-lieu » lorsqu'il est accompagné d'une précision thématique s'intègre dans « la cité de l'opinion » dont la valeur prépondérante est l'image : « dans la cité de l'opinion, la grandeur ne dépendant que du nombre de personnes qui accordent leur crédit est, par la vertu de cette formule d'équivalence, abstraite de toute dépendance personnelle ». Voir Luc Boltanski, Laurent Thévenot, (1991), « De la justification, les économies de la grandeur », Paris, ed. Gallimard, Coll. Essais, p. 128.

1.1. La justification du tiers-lieu

De manière générale, sont qualifiés de tiers-lieux certains emplacements qui permettent la mise en relation approfondie et le dialogue entre des individus divers sans déterminisme marchand. Mais déclarer un emplacement comme étant un tiers-lieu éducatif ou tiers-lieu culturel ne signifie pas uniquement que des individus divers entrent dans une relation approfondie et dialoguent sans déterminisme marchand autour de thématiques liées à l'éducation ou à la culture. Si tel était le cas, il ne s'agirait que d'un succédané des « forums hybrides⁹ » théorisé par Callon, Lascoumes et Barthe. Le tiers-lieu éducatif est également envisagé comme une pratique d'accompagnement à la scolarité dans le cadre familial ou périscolaire¹⁰. Comme un emplacement intermédiaire où l'enfant, mis en présence d'un adulte – qui ne serait ni l'un de ses parents, ni l'un de ses professeurs – peut se tromper, réessayer, accepter ses lacunes sans craindre une quelconque sanction scolaire¹¹. Le temps des loisirs chez l'enfant, temps périscolaire au côté de l'école et de la famille, est également qualifié de tiers-lieu éducatif¹², tout comme les clubs de sport, les conservatoires de musique, etc.¹³

Le terme tiers-lieu culturel semble qualifier une certaine typologie de dispositif culturel analogue aux « nouveaux territoires de l'art¹⁴ », c'est-à-dire les friches industrielles,

⁹Dans leur essai sur « la démocratie technique » (2001), Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe formulent la théorie des « forums hybrides », c'est-à-dire des espaces « ouverts où des groupes peuvent se mobiliser pour débattre des choix techniques qui engagent le collectif ». Ces forums sont qualifiés d'« hybrides » car les groupes ou leurs porte-parole sont hétérogènes (profanes, hommes politiques, experts, responsables associatifs, etc.). Les questions tout comme les problèmes qui y sont soulevés répondent à des problématiques d'ordre purement scientifique, technique ou bien à des questions économiques et éthiques. Les forums hybrides placent ainsi les débats et les controverses sur les choix technoscientifiques dans une perspective d'approfondissement démocratique. Un modèle « dialogique » de démocratie où toute forme de majorité est délaissée au profit de l'échange, de l'apprentissage collectif et de l'empathie des acteurs dans l'exploration commune de solutions envisageables. Selon les auteurs, il s'agit là d'une dynamique complémentaire à la démocratie représentative ou délégative. Voir Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, (2001), « Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique », Paris, ed. Le Seuil, Coll. La couleur des idées, 358 p.

¹⁰Voir l'article de Guy Coq, (1994), « Tiers lieu éducatif et accompagnement scolaire », *Migrants-Formation*, n° 99, décembre 1994, pp. 53-57

¹¹Dominique Glasman, (2000), « L'accompagnement scolaire : un espace de médiation », *Les cahiers du CERFEE*, n°16, pp.113-125

¹²Voir l'article de Marie Gausse, (2013), « Aux frontières de l'École ou la pluralité des temps éducatifs », *Dossier d'actualité Veille et Analyse*, n°81

¹³Voir l'article de Marie Derain, « Droits de l'enfant : un projet de société. », *Journal du droit des jeunes* 8/2014 (N° 338-339), p. 24-24

¹⁴Cette terminologie (« Nouveaux Territoires de l'Art » ou NTA) est utilisée en référence au célèbre rapport ministériel rédigé en 2001 par Fabrice Lextrait et traitant du développement, hors champs institutionnels et marchands, de lieux et projets artistiques qui revendique par leur pratique une inscription sur le territoire. Il est utilisé pour désigner des équipements culturels ouverts à la création contemporaine, situés dans des friches industrielles ou bien dans des bâtiments patrimoniaux en zone périurbaine souvent gérés par des collectifs artistiques qui l'utilisent comme espace de travail mais aussi parfois comme espace de vie. Voir Fabrice Lextrait, (2001), *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... Une nouvelle époque de l'action culturelle*, Rapport à Michel Duffour, Secrétariat d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle, Paris,

les squats et autres projets pluridisciplinaires accompagnés d'une volonté d'associer à la pratique créative une démarche de médiation¹⁵. Le tiers-lieu culturel est également cet espace de construction d'une identité culturelle propre. La musique rap, par exemple, est comprise comme un tiers-lieu culturel étant issu d'une esthétique à la frontière entre la culture africaine et la culture américaine¹⁶.

Le qualificatif tiers-lieu de travail regroupe un ensemble fragmenté de dispositifs qui accueille des travailleurs dans l'exercice de leurs activités. Sous cette nomination se retrouvent aussi bien des espaces de coworking¹⁷, des cafés-restaurants mettant à la disposition de leurs usagers une connexion wifi, des télécentres¹⁸, des business lounge¹⁹ ou des centres d'affaires et autres hôtels d'entreprises dont le nom est suffisamment explicite. Bien que différents, ces dispositifs se caractérisent par deux critères : la mise à disposition de conditions matérielles permettant l'exercice de certaines activités professionnelles (mobilier de bureau, imprimantes, connexion à Internet) et un mode de régulation marchand, c'est-à-dire que l'utilisation ou l'entrée du lieu est payante²⁰. Au-delà du support matériel et d'un loyer à coût réduit, cette typologie de dispositifs est supposée à même de générer un réseau de sociabilité aux bénéfices nombreux²¹ autour de ses usagers – le plus souvent télétravailleurs et

La Documentation Française, 290 p.

¹⁵Voir l'article de Myriam Gallet (2015), « Une médiation artistique et culturelle. Le lien entre deux mondes », *Le sociographe* 1/2015 (n° 49), p. 111-114.

¹⁶Christophe Rubin (2004), « Le rap : de l'échantillonnage à la réplique », Actes du 24^{ème} Colloque d'Albi Langages et Significations : « L'intertextualité » (7-10 juillet 2003), CALS/CPST. Et du même auteur, sur les spécificités du rap français comme « tiers-lieu culturel » : Christophe Rubin, (2004) « Le rap est-il soluble dans la chanson française ? », Volume !, 3 : 2 | 2004, 29-42.

¹⁷Sur la définition des espaces de coworking, voir note 5.

¹⁸S'appuyant sur la définition proposée par la DATAR (Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale), Ingrid Fasshauer et Laurent Garcin (2014) présentent les télécentres comme des espaces hébergeant « des télétravailleurs salariés ou indépendants ». Ces derniers trouvent dans les télécentres « au minimum un bureau privatif à louer à la journée, à la semaine ou au mois ; des équipements partagés (accès à haut débit, télécopie, imprimante, ordinateur, vidéoprojecteur...) et des services permanents ou occasionnels. » Les télécentres peuvent « servir de lieu de travail permanent ou occasionnel pour des télétravailleurs habitant à proximité et dont l'entreprise est éloignée, de bureaux de passage pour des télétravailleurs nomades, de lieux de rencontre pour les télétravailleurs indépendants exerçant à domicile à proximité et désireux de rompre leur isolement ». Voir Ingrid Fasshauer, Laurent Garcin, L., (2014), « Construire l'évaluation d'un réseau de tiers-lieux : le cas du dispositif : Initiatives Télécentres », XXIII^{ème} Conférence de l'AIMS à Rennes, mai 2014, p. 4.

¹⁹Littéralement des bars-salons d'affaires, c'est-à-dire des salons d'attente privés dans les aéroports, les gares ou les hôtels, qui proposent différents services de restauration notamment et la mise à disposition d'équipements pour exercer des activités professionnelles.

²⁰Anca Boboc, Kevin Bouchareb, Valérie Deruelle et Jean-Luc Metzger, proposent une typologie de « tiers-lieux de travail ». Ils distinguent six catégories d'espaces (pépiniéristes, générateurs de revenus, associatifs, puristes, associatifs puristes et accélérateurs de rencontres) selon des critères liés à l'offre de services (s'il existe une offre de bureau individuel, d'animation du lieu, de standardisation des métiers représentés ou d'accueil d'événements extérieurs). Voir Anca Boboc, Kevin Bouchareb, Valérie Deruelle et Jean-Luc Metzger (2014), « Le coworking : un dispositif pour sortir de l'isolement? », *SociologieS*, Theory and research. <http://sociologies.revues.org/4873>, § 39-49.

²¹Cet aspect est fortement souligné par Julie Fabbri et Florence Charue Dubosc (2013) dans leur étude sur les apprentissages au sein des collectifs d'entrepreneurs s'appuyant sur l'étude de l'espace collectif de travail « La Ruche » à Paris. Voir Julie Fabbri et Florence Charue Dubosc, (2013), « Un modèle d'accompagnement

travailleurs indépendants considérés comme des nomades qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas travailler à leur domicile²². Le tiers-lieu de travail se comprend donc comme un emplacement mettant à disposition de télétravailleurs et de travailleurs indépendants un environnement matériel pour exercer une activité professionnelle dans un réseau de sociabilité.

S'il n'apparaît pas dans la littérature, le terme tiers-lieu de fabrication est utilisé dans le langage courant et le langage de spécialité²³ pour qualifier des dispositifs de types hackerspace ou fablab.²⁴ Le terme fablab est une contraction de l'anglais « fabrication laboratory ». Il désigne « un espace ouvert dédié à la fabrication et équipé de machines numériques »²⁵. Le premier fablab a été créé en 2001 par Neil Gershenfeld, le directeur du Center for Bits and Atoms du Massachusetts Institute of Technology (MIT). Les fablabs proposent à faible coût un accompagnement ou une mise à disposition de machines de qualité professionnelle (machines à commandes numériques, à découpe laser, à sérigraphie, fraiseuses, imprimantes 3D, etc.), avec lesquelles il est possible d'effectuer des travaux de prototypage d'objets physiques²⁶. Pour reprendre les termes de Neil Gershenfeld, l'objectif

entrepreneurial fondé sur des apprentissages au sein d'un collectif d'entrepreneurs : le cas de La Ruche », *Management international*, Volume 17, numéro 3, printemps 2013, p. 86-99. De la même manière, Anca Boboc, Kevin Bouchareb, Valérie Deruelle et Jean-Luc Metzger, (2014), remarquent quatre stades de sociabilité dans les « tiers-lieux de travail » : Le respect formel des normes de la sociabilité élémentaire, la reconnaissance comme étant « membres » d'un même espace de travail, l'émergence de collectifs de type réticulaire et celui de la collaboration, voire de la coopération entre membres d'un collectif de professionnels. op.cit. § 57 – 62

²²Voir l'article de Bruno Moriset, (2011), « Tiers-lieux de travail et nouvelles territorialités de l'économie numérique : les espaces de coworking », *Spatialité et modernité : lieux et territoires*, set-cnrs, octobre 2011, Pau, France, 7 p.

²³Par exemple, le document « Manifeste » de la « Fédération Française des Fablabs » évoque sa décision de se constituer en tant que collectif par ces termes : « Principalement pour concrétiser ce qu'on appelle le « réseau des fablabs », et plus largement des tiers-lieux de fabrication numérique ». Voir en ligne <http://fablab.fr> L'association Floss Manuals Francophones (association qui gère la version en langue française de la plate-forme Floss Manuals dédiée à la publication de livres sous licences libres sur le logiciel libre, la culture libre et le matériel libre) présente le réseau des acteurs de la fabrication numérique (personnelle), de l'open hardware, des fablabs, hackerspaces et autres makerspaces (interfabs) comme « Un collectif (...) pour tenter de rapprocher les différents tiers-lieux de fabrication numérique ». Voir FlossManuals, (2014), « Fablab, Hackerspace, les lieux de fabrication numérique collaboratif », *FlossManuals Francophone*, p. 84. Ce réseau est d'ailleurs cosignataire de l'ouvrage de Camille Bosqué, Laurent Ricard et Ophélie Noor publié en 2015. Dans sa quatrième de couverture, cet ouvrage est présenté comme « un instantané de la situation du réseau des FabLabs et autres tiers-lieux de fabrication numérique en France et dans le monde ». Voir Camille Bosqué, Laurent Ricard et Ophélie Noor, (2015), « FabLabs, etc. Les nouveaux lieux de fabrication numérique », Paris, ed. Eyrolles, 208 p. De nombreuses conférences et autres tables rondes prennent explicitement pour sujet les « tiers-lieux de fabrication ». Pour illustrer ce propos, il est possible de citer la conférence proposée par la Cité National des Arts et Métiers (CNAM) en mai 2014 dans le cadre du cycle « L'Atelier des possibles », intitulée : « les tiers-lieux de fabrication ».

²⁴Pour définir les « hackerspaces » ou les « fablabs », nous nous référons au lexique proposé à la fin de l'ouvrage de Michel Lallement, publié en 2015 : « L'âge de faire », Paris, ed. Seuil, Coll. La couleur des idées, p. 423 – 427

²⁵Op. cit. p. 424

²⁶À ce propos, voir l'ouvrage de Fabien Eycheenne (2012), « Fab Lab. L'avant-garde de la nouvelle révolution industrielle », Limoges, éditions FYP, 112 p.

d'un fablab est de permettre au plus grand nombre de pouvoir « fabriquer presque tout²⁷ ». Les hackerspaces ne sont guère différents des fablabs, ils ont cependant une toute autre histoire. Bien que soustrait à une terminologie teintée de culture américanophile, le modèle de hackerspace provient de Berlin²⁸. Il s'est ensuite propagé dans le monde, diffusant avec lui « l'éthique hacker²⁹ ». Un hackerspace est un lieu de travail et de formation. Un espace « physiquement situé où des personnes ayant un intérêt pour les techniques se rassemblent pour travailler sur des projets tout en partageant des équipements (machines-outils, wifi...), des connaissances et des valeurs communes issues de l'éthique hacker³⁰ ». À l'instar des fablabs, il met à la disposition de ses usagers du matériel pour fabriquer, inventer, bidouiller. Envisagée comme terreau d'apprentissage collectif et de diffusion des savoirs, la pratique du codage informatique est cependant plus développée dans les hackerspaces que dans les fablabs.³¹ D'autres dispositifs comparables s'encadrent derrière le terme tiers-lieu de fabrication mais ceux-ci ne diffèrent que par les services proposés ou leur spécialisation³². Ainsi, on entend par tiers-lieu de fabrication un emplacement mettant à la disposition d'individus des ressources techniques et des machines de qualité professionnelle dans un réseau de sociabilité gouverné par les principes de libre partage des savoirs.

²⁷« How to Make Almost Anything » est le nom donné par Neil Gershenfeld à sa classe du MIT avec laquelle il expérimenta le premier fablab en 2001. Neil Gershenfeld revient d'ailleurs sur cette expérience dans un article pour la revue étasunienne « Foreign Affairs ». Voir Neil Gershenfeld, (2012), « How to Make Almost Anything: The Digital Fabrication Revolution », Foreign Affairs (91), pp. 43-57.

²⁸Dans son ouvrage, Michel Lallement (2015) retrace en partie l'histoire des hackerspaces. Il situe leur origine à Berlin, plus précisément au Chaos Computer Club au tout début des années 1980 lorsqu'un regroupement de jeunes personnes passionnées par l'informatique s'est notamment fait connaître en *bidouillant* le « Bildschirmtext » (l'équivalent en Allemagne du minitel français), ou en s'infiltrant dans le système informatique de la caisse d'épargne de Hambourg.

²⁹L'expression : éthique hackers est utilisée en référence à l'ouvrage de référence de Steven Levy « L'éthique des hackers », paru dans une première édition en 1984, où l'auteur retrace l'histoire des premiers développeurs, codeurs et leurs rôles primordiaux dans l'histoire de l'informatique. Voir Steven Lévy, (2013), « L'éthique des hackers », trad. Gilles Tordjman, Paris, Globe, (Première édition : 1984), 516 p. Pour Michel Lallement, un hacker est un bidouilleur spécialisé en informatique, qui programme de façon addictive « afin de solutionner des problèmes complexes » (p.425). En 2001, Peta Hikamen a analysé les hackers et leurs éthiques sous trois angles : le rapport au travail, à l'argent et au réseau. Il observe ainsi chez les hackers une opposition à l'éthique protestante du travail mettant en avant les notions de passions et de plaisirs, ainsi qu'une forte appétence pour l'expérimentation, la gratuité, la collaboration, le refus de la hiérarchie et le partage des savoirs. Voir Peta Hikamen, (2001), « L'esprit hacker et l'esprit de l'ère de l'information », trad. fr. Claude Leblanc, Paris, ed. Exils, 219 p. Au-delà de ces définitions qui contraignent le terme hacker au domaine informatique, il semble qu'il soit cependant utilisé en référence à une pratique où la curiosité, la réflexivité et la capacité d'intervenir sur les objets, la capacité de « faire » pour reprendre les termes de Michel Lallement, invite à dépasser les contraintes d'ordre technique mais aussi social.

³⁰Michel Lallement, (2015), op. cit. 425

³¹Il est à noter que contrairement aux hackerspaces, les fablabs sont régulièrement labellisés, c'est-à-dire que pour obtenir la dénomination de fablab il est nécessaire de répondre aux exigences de la charte des fablabs rédigée en 2007 par le Center for Bits and Atoms du MIT. Cette charte indique notamment qu'un fablab doit être ouvert gratuitement au moins une partie de la semaine et que la réalisation des projets personnels doit respecter une certaine méthodologie de documentation permettant le partage des savoirs et favorisant l'apprentissage par les pairs. Voir Annexe 10 – La charte des Fablabs.

³²Par exemple, les biohackerspaces qui reproduisent les activités d'un hackerspace mais dans les domaines de la biologie, de la physique, de la chimie et en général, des sciences de la nature.

Tout comme le terme tiers-lieu de fabrication, les termes tiers-lieu libre et open source n'apparaissent pas dans la littérature mais ils sont utilisés dans le langage courant et le langage de spécialité³³, bien qu'ils soient sujets à débat quant au bien-fondé de l'analogie avec le vocabulaire propre aux problématiques logicielles³⁴. Selon le document manifeste du « groupe international francophone des tiers-lieux libres et open source »³⁵, sont qualifiés de tiers-lieux, les « espaces de travail collaboratif (coworking), les laboratoires ouverts de fabrication (fablabs) ou bien encore les espaces permettant le partage de ressources et de savoirs, souvent dans le domaine de l'informatique (hakerspaces). Les espaces de télétravail (télécentres), les espaces publics numériques³⁶ ou plus généralement tous les lieux où des individus peuvent se rencontrer et collaborer ». Le qualificatif libre et open source indique une inspiration manifeste et explicite des principes des logiciels libres et du monde de l'open source³⁷. Un tiers-lieu libre et open source est un tiers-lieu qui s'engage dans une démarche de transparence et d'ouverture par la publication de retours d'expériences aux fins de duplication. Par cette caractéristique, il s'oppose aux franchises ou aux labels. Se qualifier de tiers-lieu libre et open source indique un engagement éthique et technique visant à permettre à l'ensemble des parties prenantes mais également aux bénéficiaires ultérieurs de « prendre tout

³³Par exemple, le groupe international francophone des tiers-lieux (qui rassemble près de 3 000 personnes en provenance de France, Suisse, Belgique, Québec, Cameroun et Côte d'Ivoire, etc.), créé en 2012 par le biais notamment de la plate-forme Internet : Imagination for People, se présente comme « groupe international francophone des tiers-lieux libres et open source ». Voir <http://imaginationforpeople.org/fr/>. En avril 2014, à l'initiative de l'entreprise coopérative OpenScop, un événement avec pour titre : La quinzaine des tiers-lieux libres et open source, a été organisé à Saint-Étienne avec pour thème : les biens communs, l'open source, l'innovation, la bidouille, l'économie collaborative, l'économie contributive, le design (Communiqué de Presse du 8 mars 2014 : La Quinzaine des Tiers-Lieux un événement innovant et international à Saint-Étienne). Voir Annexe 8 – Communiqué de presse - Quinzaine des Tiers-Lieux. Une seconde édition a été organisée en 2015 à l'initiative de la POC Foundation (selon leur site Internet, la POC Foundation est une « association francophone pour une fondation Européenne des Tiers Lieux faisant le choix de s'inscrire dans une démarche libre et une documentation open source ») avec pour titre : la semaine des Tiers-Lieux Libres et Open Source. Voir <http://pocfoundation.eu/>.

³⁴Voir la publication électronique de Patrick Genoud, éditée le 9 janvier 2014 sur le site Internet de l'Observatoire Technologique de l'État de Genève », intitulée : « On a causé de tiers-lieux » : « De mon point de vue, cette appellation de Tiers-Lieux Open Source n'est pas forcément heureuse. Elle peut être mal interprétée (hors des cercles initiés) et génératrice de conflits (à l'intérieur de ces cercles), à l'image de ce qu'a vécu la communauté du libre autour des notions de logiciel libre et d'Open Source. Pour ma part, j'aurais plutôt mis en avant les valeurs véhiculées par les communautés du logiciel libre (collaboration, partage, ouverture) plutôt qu'une dénomination qui s'applique spécifiquement à du code informatique et pas à une démarche de co-construction. » Voir <http://www.ot-lab.ch/>

³⁵Manifeste collectif à l'initiative de la communauté internationale francophone des Tiers-lieux libres et open source, nov. 2013. Document publié sous format électronique. Voir Annexe 5 – Le manifeste des Tiers-lieux

³⁶Pour Yves Ardourel (2008), les « espaces publics numériques » (EPN) sont des dispositifs ouverts permettant à chacun d'accéder à Internet et « aux outils de l'informatique tout en bénéficiant de l'accompagnement d'un animateur » (p. 581). Ils ont été mis en place au début des années 2000 avec les politiques de développement de la fibre optique « afin de lutter contre la fameuse fracture numérique. Ils ont trois caractéristiques principales : « le lieu et le service sont publics, les ordinateurs sont connectés à Internet, l'usage est libre ou accompagné. » Les EPN peuvent également proposer « des ateliers et des animations pédagogiques ». Une initiative publique ou privée peut-être à l'origine d'un EPN. Voir Yves Ardourel, (2008), « Rôles et enjeux de la formation à distance dans la lutte contre l'illettrisme. Le droit à l'éducation pour un public spécifique », Distances et savoirs 4/2008 (Vol. 6), p. 581.

³⁷Sur les principes des logiciels libres, voir note 7.

ou en partie, d'adapter, modifier, partager les éléments du tiers lieu sans générer de fait une quelconque position dominante par ses concepteurs. »³⁸ Selon ces informations, les termes tiers-lieu libre et open source qualifient un emplacement qui permet la mise en relation approfondie, le dialogue et des démarches de collaboration entre des individus divers en respectant dans la manière de décider, d'agir, de concevoir, de créer et de produire, les quatre libertés laissées à l'utilisateur et propres aux logiciels libres, à savoir : la liberté d'usage, la liberté d'étude, la liberté de modification et la liberté de redistribution des modifications.

³⁸Pour définir les notions de « libre et d'open source » tel que compris dans le terme « tiers-lieux libre et open source », nous nous référons à la publication électronique éditée le 4 mars 2014 sur le site Internet de l'événement « la quinzaine de tiers-lieux » intitulée : « TILIOS ? ». Voir <http://www.tilios.fr/>

1.2. Usage du tiers-lieu dans la littérature

Le sens du terme tiers-lieu se confond régulièrement avec le terme tiers-espace.³⁹ Inspiré du « tiers-instruit » de Michel Serres⁴⁰, Claire Kramsh définit le tiers-lieu comme une zone dialectique où un étudiant peut s'approprier les valeurs culturelles d'une seconde langue tout en apprenant à exprimer sa propre voix, ses propres valeurs⁴¹. Jacques Lacan évoque également le tiers-lieu dans les études sur l'inconscient. Pour Lacan, l'écriture d'une lettre produit des effets de vérité dans l'homme et c'est cette révélation même qui a été nommée par Freud l'inconscient. Le tiers-lieu est ainsi le lieu de la « convention signifiante » : « Car je peux leurrer mon adversaire par un mouvement qui est contraire à mon plan de bataille, ce mouvement n'exerce son effet trompeur que justement dans la mesure où je le produis en réalité, et pour mon adversaire. Mais dans les propositions par quoi j'ouvre avec lui une négociation de paix, c'est en un tiers lieu qui n'est ni ma parole ni mon interlocuteur, que ce qu'elle lui propose se situe⁴²» L'exercice des correspondances, notamment chez Barbey d'Aurevilly, est ainsi considéré comme un tiers-lieu, un métalangage à la fois en dehors du livre et en dehors de la vie.⁴³ Dans « Atlas », Michel Serres définit la littérature en soi comme un tiers-lieu, un espace inexploré, absent de toutes les cartes et que ni les atlas ni les voyageurs ne décrivent : « Mieux que le décrire ou le définir, je veux le devenir, ce voyageur qui explore et reconnaît, entre deux espaces éloignés, ce tiers lieu⁴⁴ » En dehors des discours de l'histoire et de la sociologie, la littérature est un tiers-lieu, mais sans aucun lieu, comme déterritorialisée, installé entre le rêve, le passé, l'avenir et le présent⁴⁵.

³⁹Sur le *tiers-espace*, voir note 1. C'est également le cas avec le terme « tiers-lieu culturel » tel que défini par Christophe Rubin (voir note 16) qui peut être assimilé au « tiers-espace » de Homi Bhabha dans son ouvrage : « Les lieux de la Culture, Théorie postcoloniale » (2007), op.cit.

⁴⁰Dans l'ouvrage « le tiers-instruit » Michel Serres démontre que l'éducation est indissociable du métissage des cultures. Voir Michel Serres, (1991) « le tiers-instruit », ed. François Bourin, 1991, 250 p.

⁴¹« I shall describe the language learner's third place as a place that preserves the diversity of styles, purposes, and interest among learners and the variety of the local educational cultures » Voir Claire Kramsh, (1993), « Context and Culture in Language Teaching », Oxford, éd. OUP Oxford, coll. Oxford Applied Linguistics p. 247.

⁴²« L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud » est un discours prononcé par Jacques Lacan à Paris le 9 mai 1957 devant le Groupe de philosophie de la Fédération des étudiants ès lettres Sorbonne. Il fut publié dans *La psychanalyse* (daté du 14-26 mai 1957), 1957, n° 3, *Psychanalyse et sciences de l'homme*, p. 78.

⁴³« la Correspondance se désigne comme un tiers lieu, à la fois hors du livre et hors de la vie, foyer optique pour se voir, matriciel pour constituer, en regard du vécu, un espace de protection » Voir Norbert Dodile, (1984), « Correspondance et autobiographie : les lettres de Barbey d'Aurevilly à Trébutien », dans : *Romantisme*, 1987, n°56. Images de soi : autobiographie et autoportrait au XIX^e siècle. p. 39

⁴⁴Michel Serres, (1996), « Atlas », Paris, ed. Flammarion, Coll. Champs, 279 pages, p. 29

⁴⁵« La littérature dit simplement le désir d'une autre histoire possible, mais sans « lieu », déterritorialisée. Que de ce tiers-lieu, la littérature soit souvent en avance sur le questionnement des historiens et des sociologues (malgré ou à cause des bévues de Stendhal et des erreurs et des oublis de Flaubert), rien de plus naturel. » Voir Régine Robin, (1988), « De la sociologie de la littérature à la sociologie de l'écriture : le projet sociocritique », dans *Littérature*, N°70, 1988. Médiations du social, recherches actuelles, p. 103.

Malgré cet amalgame récurrent avec le terme tiers-espace, le terme tiers-lieu implique un espace circonscrit. Le tiers-lieu est un tiers-espace situé. Dans le célèbre roman de William Gibson, « Neuromancien⁴⁶ », le personnage principal, Case, méprise son corps. Il ne se sent vraiment à son aise que dans un monde autre où il peut se laisser aller hors de toutes identités conventionnelles, dans le tiers-lieu qu'est le cyberspace, c'est-à-dire l'emplacement entre l'écran et son interface⁴⁷. Certaines études évoquent un tiers-langage pour exprimer les contraintes d'un discours théologique qui s'estime être seul à même de définir correctement certains mots (Dieu, homme, monde, salut, etc.) en dehors du logos grec et du logos juif. Un tiers-langage qui ne peut être uniquement celui d'Israël, ni uniquement celui de la Grèce. Un tiers-langage qui exige donc l'invention d'un tiers-lieu.⁴⁸ L'œuvre de Tahar Ben Jelloun « l'auberge des pauvres⁴⁹ » se déroule dans la ville de Naples qui est envisagée comme un tiers-lieu, tout juste entre le Maroc et la France.⁵⁰ Dans les fabliaux allemands, le jardin est le lieu des amours. Lieu intermédiaire entre le dedans et le dehors, le jardin est un tiers-lieu lorsque qu'une fille ou une épouse cherche à se détourner d'un père ou d'un mari pour retrouver un amant.⁵¹ La littérature médiévale évoque quant à elle le terme tiers-lieu en référence au lieu du purgatoire, entre le lieu du paradis et le lieu de l'enfer. En 1570, dans « Histoire des vrais tesmoins de la vérité de l'Évangile qui de leur sang l'ont signée, depuis Jean Hus jusques au temps présent⁵² », l'éditeur genevois Jean Crespin écrit : « non sur la terre, car la coulpe du péché n'y est jamais remise ; donc hors ce monde et hors du ciel ; donc en un tiers lieu, et où elles sont vraiment purifiées des coupes et des péchés ; donc en un

⁴⁶Publié pour la première fois en 1984, le roman « Neuromancien » de William Gibson (trad. Jean Bonnefoy, J'ai lu n° 2325, coll. « Science-fiction », 2009, première édition française 1988), est le premier roman de science-fiction de l'auteur américain. Il est considéré comme l'ouvrage fondateur du « cyberpunk », c'est-à-dire selon Bernard Convert et Lise Demailly un mouvement artistique qui relie l'anarchisme technologique et l'exaltation de la relation homme-machine, voir Bernard Convert et Lise Demailly, (2012), « Effets collatéraux de la création littéraire, l'exemple de la science-fiction », *Sociologie de l'art*, n° 32, juillet, p. 113-133.

⁴⁷« Il s'agit d'un misfit déglingué dans le réel, qui ne se sent vraiment revivre que dans ce monde « autre », ce tiers-lieu que sont l'écran et son interface avec ce qui s'y passe, une alternative à toutes les identités conventionnelles ». Régine Robin, (2007), « Du corps cyborg au stade de l'écran », In : *Communications*, 70, 2000. Seuil, passages. p. 191.

⁴⁸« Nous parlons d'un tiers-langage, qui n'est ni celui d'Israël ni celui de la Grèce, il faut donc qu'il soit question aussi d'un tiers-lieu. » Jean-Yves Lacoste, (1994), « Urgence kérygmaticque et délais herméneutiques. Sur les contraintes élémentaires du discours théologique. » In : *Revue Philosophique de Louvain*. Quatrième série, Tome 92, N°2-3, 1994. p. 265.

⁴⁹« L'auberge des pauvres » de Tahar Ben Jelloun publié en 1999 raconte l'histoire d'un universitaire marocain envoyé à Naples pour rédiger un portrait de la ville. Voir Tahar Ben Jelloun, (1999), « L'auberge des pauvres », Paris, Seuil, 304 p.

⁵⁰« Le roman L'Auberge des pauvres se déroule à Naples, tiers lieu entre le Maroc et la France Susanne Heiler, (2005), « Jorge Luis Borgès chez Tahar Ben Jelloun et Leonardo Sciascia », In : *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 2005, N°57. p. 382.

⁵¹« L'épouse ou la fille cherche alors à s'éloigner du mari ou du père pour retrouver le galant dans ce tiers lieu qui sert d'intermédiaire entre le dedans et le dehors. » Jean-Marc Pastré, (1990), « Le jardin dans les fabliaux allemands » p. XXX, dans CUER MA (dir.), « Vergers et jardins dans l'univers médiéval », Aix-en-Provence, Centre Étude Recherche, Coll. Sénéfiance, p. 256

⁵²Version originale disponible sur le catalogue général de la BNF (en ligne), non paginé. <http://www.bnf.fr/>

purgatoire. » En 1608, dans son « Discours des spectres, ou visions et apparitions d'esprits, comme anges, démons, et âmes, se monstrans visibles aux hommes ⁵³ », le démonologue Pierre Le Loyer rapporte également : « et n'importe comme ce tiers lieu s'appelle, soit purgatoire soit sein d'Abraham ». Les études homériques assimilent le *tiers-lieu* à certaines formes architecturales que l'on retrouve dans les hymnes d'Homère. Par exemple le κλισίη⁵⁴, dans l'hymne à Aphrodite⁵⁵, est considéré comme un « tiers-lieu » à la manière des cabanes d'Eumée⁵⁶ situé à la marge du monde organisé, loin de la ville, et servant de refuge temporaire à la déesse Aphrodite.⁵⁷ Dans « l'Odyssée⁵⁸ », la cabane d'Eumée justement, à l'intérieur de laquelle Ulysse révèle à son fils Télémaque sa véritable identité, est envisagée comme un tiers-lieu qui ouvre le chemin du retour à Ulysse. L'analyse du vocabulaire architectural dans les Hymnes Homériques semble révéler chez les protagonistes une prédilection pour les « tiers lieux », lieu refuge où le dialogue apparaît entre le monde des dieux, celui des morts et celui des vivants. Des tiers-lieux qui structurent chaque hymne comme autant de repères dans la construction du mythe.

D'autres occurrences jalonnent la littérature mais sans vraiment se distinguer des exemples précédents. La présence ou l'absence d'un trait d'union entre le terme tiers et le terme lieu peut être observée, mais ne dénote cependant aucune différence remarquable outre la volonté ou non d'unifier les deux mots en un même mot composé. Sans le trait d'union, le terme tiers lieu peut aussi être remplacé par lieu tiers sans que l'on puisse y percevoir une différence fondamentale de sens. Le terme tiers-lieu apparaît sporadiquement et dans une compréhension aléatoire, propre à chaque auteur, à chaque étude, en fonction de l'intention qui se cache derrière la démonstration. Ici, le terme tiers-lieu recouvre une dimension de sociabilité, là une dimension trialectique. Ici, il revêt un rôle d'intermédiaire ou de synthèse, là il s'assimile aux « zones franches » théorisées par Goffman⁵⁹ ou aux « hétérotopies » de

⁵³Idem

⁵⁴Pour Sylvie Rougier-Blanc (1996), κλισίη définit une sorte de cabane qui n'était pas réservée aux palais et qui remplissait toutes sortes de fonctions, « desservant une pièce pour en constituer l'annexe. » Voir, Rougier-Blanc, S., (1996), « Πρόδομος et αθουσα. Remarques sur les distinctions sémantiques et fonctionnelles entre deux termes d'architecture domestique employés chez Homère. », dans, Revue des Études Grecques, tome 109, Janvier-juin 1996. p. 52.

⁵⁵Homère (1998), « Hymnes homériques », trad. Renée Jacquin et J.-V. Vernhes, Ophrys, 161 p.

⁵⁶Dans l'Odyssée, Eumée est le porcher d'Ulysse.

⁵⁷« La κλισίη à Aphrodite est un tiers-lieu, à la manière de la cabane d'Eumée. » Sylvie Rougier-Blanc (2005), « Le vocabulaire architectural dans les Hymnes homériques. » dans: Gaia : revue interdisciplinaire sur la Grèce Archaique. Numéro 9, 2005. p. 36.

⁵⁸Homère (1999), « L'Odyssée », trad. Frédéric Mugler, éd. Actes Sud, coll. Babel, 446 p.

⁵⁹Dans son étude sur les institutions psychiatriques, le sociologue américain Ervin Goffman formule le concept de « freespace ». La traduction française le retranscrit sous l'expression « zone franche ». Gauffman distingue les « zones franches », des « territoires réservés » et des « refuges ». Pour Goffman, les « zones franches » sont des espaces et des temps où la surveillance est relâchée, où la présence du personnel est moins oppressante. Des espaces et des temps qui « semblent exhiler une atmosphère de détente et de libre disposition de soi » (p. 286)

Foucault⁶⁰. Tout dépend, semble-t-il, de ce que les auteurs entendent par la figure complexe et historiquement marquée du tiers.

1.3. Propriétés du tiers

Dans son étude sur « la détermination quantitative du groupe⁶¹ », Georg Simmel présente des réflexions sur la fonction de la figure du tiers dans les relations sociales. Le tiers est ici entendu comme l'entrée en matière d'une tierce personne dans un groupe. Comme l'étape qui suit la monade (Simmel considère que l'individu seul, replié sur lui-même, constitue déjà une association), et la dyade (un groupe formé par deux êtres). Dans cette configuration, la personne *tierce* a la double fonction « d'allier et de séparer⁶² ». Les relations dyadiques soudainement médiatisées par un tiers peuvent être renforcées ou affaiblies. Simmel considère cependant que dans une triade, il viendra toujours un moment où l'un d'entre eux ressentira un sentiment d'exclusion par les deux autres : « Chaque liaison affective entre deux est irritée par le fait d'avoir un spectateur⁶³ ». Il analyse ainsi le rôle triple de l'entité tierce dans un conflit. Elle peut prendre le rôle du « tertius gaudens⁶⁴ », c'est-à-dire l'entité qui tire profit du conflit pour satisfaire un intérêt personnel. Une figure qui se manifeste sous deux augures : lorsque deux entités ennemies rivalisent pour obtenir la faveur du tiers ou bien lorsque la rivalité se concrétise par la faveur accordée à l'une ou l'autre partie. Elle peut également prendre le rôle du « Divide et impera⁶⁵ », lorsque l'entité tierce provoque intentionnellement le conflit afin d'acquérir une position dominante. Elle peut enfin prendre les rôles de « juge impartial et médiateur⁶⁶ », soit parce que le tiers se positionne au-delà des opinions et des intérêts divergents, sans être touché par eux, soit parce qu'il participe de façon égale aux deux. Son rôle consiste dans les deux cas à retraduire le conflit en termes

dans Erving Goffman (1968), « Asiles, Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus », trad. de Liliane Lainé, Les éditions de Minuit, Coll. « Le sens commun », (édition originale, 1961) 452 p.

⁶⁰Le 14 mars 1967, Michel Foucault donne une conférence au « Cercle d'études architecturales » intitulée : « Des espaces autres ». Il y présente le concept d'hétérotopie : « des lieux réels, des lieux effectifs, des lieux qui ont dessiné dans l'institution même de la société, et qui sont des sortes de contre-emplacements, sortes d'utopies effectivement réalisées dans lesquelles les emplacements réels, tous les autres emplacements réels que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés, des sortes de lieux qui sont hors de tous les lieux, bien que pourtant ils soient effectivement localisables. » Michel Foucault, (2001), « Dits et écrits, II », Paris, Gallimard, coll. Quarto, p. 1574

⁶¹Georg Simmel, (1999), « La détermination quantitative du groupe », dans Simmel G., Sociologie. Études sur les formes de la socialisation (première édition originale 1908), Paris, PUF, pp. 81-161.

⁶²Op. cit. p. 114

⁶³Op. cit. p. 115

⁶⁴Op. cit. p. 139

⁶⁵Op. cit. p. 146

⁶⁶Georg Simmel, (1999), Op. cit. p. 131.

d'une opposition objective. Dans cette configuration, la notion du tiers simmelien peut être comprise comme une troisième entité qui interfère dans la relation des deux autres par la médiatisation. Une hypothèse pour laquelle Théodore Caplow⁶⁷ établira un programme de recherche afin d'approfondir ce rôle du tiers dans les configurations conflictuelles, développé plus en avant dans les études sur les triades dans les conflits politiques⁶⁸, dans les couples ou les familles⁶⁹, dans les études sur l'espace psychanalytique et les études sémiotiques de Peirce⁷⁰, que l'on retrouve dans la théorie des trous structuraux⁷¹ et plus largement dans les études sur les réseaux sociaux⁷². Cependant, dans ces approches – tout comme le tiers en tant qu'instance synthétiste chez Søren Kierkegaard⁷³ et Michel Serres⁷⁴ ou bien le tiers caché du logicien, inclus ou exclus – le tiers est toujours envisagé dans sa compréhension minimale, comme une troisième entité qui intervient dans une relation duale.

En dissociant l'idée de tiers de celle d'une troisième entité, Marie-Elisabeth Volckrick⁷⁵ aborde la question du tiers comme une contrainte pragmatique, c'est-à-dire une contrainte qui se focalise davantage sur les manières d'agir plutôt que sur les contenus d'action. Elle distingue alors trois formes de tiers dans les négociations : le tiers empirique, le tiers généralisé et le tiers réflexif. Le tiers empirique qualifie l'aspect d'une interaction qui repose sur un ajustement entre individus, un rapport de force qui relève de la capacité

⁶⁷Voir Théodore Caplow (1984), « Deux contre un. Les coalitions dans les triades », Paris, Éditions ESF. (Première édition, 1971, édition originale, 1968), 177 p.

⁶⁸Voir Julien Freund (1975), « Le rôle de tiers dans les conflits », *Études polémologiques*, n° 17, 1975, pp. 11-23.

⁶⁹Voir Jay Haley, (1981), « Pour une théorie des systèmes pathologiques », p. 60-82, dans Paul Watzlawick, John Weakland, (dir.), « Sur l'Interaction. Travaux du Mental Research Institute, Palo Alto, 1965-1974 », Seuil, Paris, (édition originale, 1967), 544 p. Nathan Ackermann (1966), « Treating the Troubled Family », Basic Books, New York, 306 p. Murray Bowen, (1976), « Theory in the Practice of Psychotherapy » In Guerin, P., (éd.), « Family Therapy », Gardner Press, New York, 556 p. Cité dans Edith Goldbeter-Merinfeld, (2014), « L'irruption du tiers dans le couple et la famille. Introduction. », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux* 2/2014 (n° 53), p. 5-10. Mais également chez Jacques Lacan avec la fonction paternelle comme « tiers séparateur », voir Joël Dor, (1986), « Introduction à la lecture de Lacan », Paris, Denoël, Coll. Médiation, p. 102, 107, 112.

⁷⁰Voir André Green, (1983), « Le langage dans la psychanalyse », pp. 19-250, dans André Green, René Diakatine, Edmond Jabès, Michel Fain, Ivan Fonagy, (dir.) « Langages », Paris, Les Belles Lettres, Coll. Confluents psychanalytiques, 353 p. André Green, tout comme Jacques Lacan avant lui, fait régulièrement référence aux études sémiologiques sur la tiercéité de Charles Sanders Peirce. Voir André Green, (1990), « De la tiercéité », pp. 243-277, dans Schimmel, Ilana, (dir.), « La psychanalyse : questions pour demain : Colloque de la S.P.P., UNESCO, Paris, 14 et 15 janvier 1989 », Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Monographies de psychanalyse de la revue française de psychanalyse, 281 p.

⁷¹Voir notamment Ronald Burt (1995), « Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur », *Revue française de sociologie*, 36, 4, pp. 599-628

⁷²Voir notamment Pierre Mercklé, (2011), « Sociologie des réseaux sociaux », Paris, Repères, La Découverte, (1ère édition, 2004), 128 p.

⁷³Voir Maurice Carignan (1981), « L'éternel comme tiers synthétisant chez Kierkegaard », *Philosophiques*, Volume 8, numéro 1, avril 1981, p. 75-92.

⁷⁴Sur le « tiers-instruit » de Michel Serres, voir note 40.

⁷⁵Voir Marie-Elisabeth Volckrick, (2009), « Les usages du tiers dans la négociation. », *Négociations* 2/2009 (n° 12), p. 131-146 et Marie-Elisabeth Volckrick (2007), « Intervenir en tiers aujourd'hui. », *Négociations* 1/2007 (n° 7), p. 75-88

d'influence, de séduction ou bien même de violence si l'on se réfère à une hypothétique loi du plus fort. Le tiers généralisé repose quant à lui sur un ensemble de normes ou de règles respecté par tous. Ces normes sont dans une position extérieure aux interactions mais leurs appropriations rendent les partenaires de la négociation membres d'un même collectif. Le « tiers paradigme » d'Alain Caillé⁷⁶ et les réflexions sur le tiers dans le don et le contre-don de Vincent Descombes⁷⁷, de Dominique Temple et Mireille Chabal⁷⁸ sont des exemples de tiers généralisé où le tiers relève d'une convention qu'est la justice. Le tiers, c'est la norme. Influencé par les « interactions à configurations réflexives »⁷⁹ de Jürgen Habermas⁸⁰, le « tiers réflexif » repose sur une mise en discussion des normes et des règles. Les partenaires de la négociation acceptent l'idée d'une règle mais en discutent les principes. Ils argumentent afin, par exemple, de faire progresser une loi. Dans le cadre de réflexions sur le don et le contre-don, Jacques Godbout⁸¹, réfute cette idée de justice immanente comme *tiers*. Le *tiers* est selon lui lié à un sentiment d'appartenance ou de reconnaissance. Un sentiment qui se négocie en fonction des partenaires. Dans le don et le contre-don, le *tiers* est réflexif. Il est la capacité de discuter la norme.

La philosophie lévinassienne aborde la problématique du *tiers* à deux reprises. Une première fois dans « Totalité et infini », la seconde dans « Autrement qu'être » et dans des compréhensions substantiellement différentes. Le *tiers* de « Totalité et infini »⁸² se réfère à la présence invisible, dans un rapport social, dans la rencontre avec autrui – ce que Lévinas appelle l'épiphanie du visage, d'une ouverture vers l'humanité ». La manifestation de la nudité d'un visage génère entre moi et autrui un nous qui invite à la responsabilité et énonce « un monde objectif et commun⁸³ ». L'événement primordial que constitue, dans les relations sociales, la présentation du visage, « atteste la présence du tiers, de l'humanité tout entière, dans les yeux qui me regardent⁸⁴ ». Pour Lévinas, le statut de l'humain implique de fait la

⁷⁶Alain Caillé, (2007), « Anthropologie du don : Le tiers paradigme », Paris, La Découverte, coll. La découverte/poche, 280 p.

⁷⁷Voir Vincent Descombes, (1996), « Les institutions du sens », Paris, Minuit, 349 p.

⁷⁸Voir Dominique Temple, Mireille Chabal, (1995), « La réciprocité et la naissance des valeurs humaines », Paris, L'Harmattan

⁷⁹Marie-Elisabeth Volckrick, op. cit, p.137

⁸⁰Voir Jürgen Habermas, (1997), « Droit et démocratie, Entre faits et normes », trad. R. Rochlitz, Ch. Bouchindomme, Paris, Gallimard, coll. Essais, 557 p.

⁸¹« Le tiers est extérieur dans la justice, alors que le don est d'abord une structure d'appartenance, immanente aux partenaires. » Jacques Godbout, (2010), « Don, gratuité, justice. », Revue du MAUSS 1/2010 (n° 35), p. 431.

⁸²Emmanuel Lévinas, (2000), « Totalité et infini, essai sur l'extériorité », Le Livre de poche / Biblio-Essais », n° 4120, Paris, (édition originale La Haye, Nijhoff, 1961), 343 p.

⁸³Op. cit. p. 235

⁸⁴Op. cit. p. 234

fraternité. Cette conception s'oppose à celle d'une humanité comme « multiplicité de familles diverses (...) et qui, par la lutte des égoïsmes aboutit à une cité humaine⁸⁵ ». Le sentiment de fraternité entre les hommes ne provient pas d'une quelconque ressemblance, ni d'une cause qui serait par essence commune. C'est le sentiment de responsabilité « en face d'un visage me regardant comme absolument étranger⁸⁶ » qui constitue le phénomène originel de la fraternité, autrement dit, de l'essence même de la société. Pour Lévinas, le tiers renvoie au devoir éthique face à autrui, à la responsabilité de chacun face à la communauté humaine. Pour reprendre ses termes propres, le tiers c'est « toute l'humanité qui nous regarde⁸⁷ ». Dans « Autrement qu'être⁸⁸ », le tiers reprend la substance d'une troisième personne au travers du concept d'« illéité ». L'illéité, un « néologisme formé sur il ou elle, indique une façon de me concerner sans entrer en conjonction avec moi⁸⁹ » et renvoie à une compréhension du tiers comme troisième personne, devant lequel autrui doit répondre, « comme devant une cour de justice ». ⁹⁰ Stéphane Mosès⁹¹ synthétise la compréhension du tiers dans « Autrement qu'être » en affirmant qu'il renvoie au il, à l'image d'un infini, tiers invisible, « autre que le prochain »⁹² qui peut se faire juge ou témoin. L'étymologie même du terme témoin (testis) provient de tiers (terstis) en langue latine. Le linguiste Émile Benvéniste précise : «Étymologiquement testis est celui qui assiste en tiers à une affaire où deux personnes sont intéressées⁹³ ».

Ce court détour philologique finit d'attester la fonction sociale fondamentale du tiers, et ce dans toute son ampleur et dans l'entière richesse de toutes ses implications. Que le tiers intervienne entre deux éléments formant donc une triade ou qu'il rassemble, comme c'est le cas pour la loi, ou pour l'« humanité tout entière » des éléments distincts autour d'un centre d'intérêts, la fonction sociale du tiers est de servir de médiateur, de créer une unité entre plusieurs éléments. Georg Simmel avait également noté cette double interprétation lorsqu'il évoquait le tiers comme troisième personne dans le cas par exemple de la naissance d'un enfant qui décuple l'amour entre deux époux. Ou bien lorsqu'il évoque la relation d'unité qui

⁸⁵Op. cit. p. 235

⁸⁶Op. cit. p. 235

⁸⁷Op. cit. p. 234

⁸⁸Emmanuel Lévinas, (1974), « Autrement qu'être ou au-delà de l'essence », Martinus Nijhoff & La Haye, 288 p.

⁸⁹Op. cit. p. 15

⁹⁰Op. cit. p. 200

⁹¹Stéphane Mosès, (2007), « Autour de la question du tiers » dans Danielle Cohen-Levinas et Bruno Clément (dir.), Emmanuel Lévinas et les territoires de la pensée, PUF, coll. Epiméthée, p. 235-244

⁹²Lévinas (1974), op. cit. p. 245

⁹³Emile Benvéniste, (1969), « Vocabulaire des institutions indo-européennes », « tome 2, Pouvoir, droit, religion », Paris, Les éditions de Minuit, coll. Le sens commun, p.277.

se constitue face à un centre d'intérêt : « la relation commune d'éléments isolés envers une puissance extérieure à eux, constituant le fondement de leur unification, (...) depuis l'alliance entre États dans le but de se défendre contre un ennemi commun, jusqu'à l'Église invisible qui rassemble tous les croyants en une unité fondée sur la relation égale de chacun à un seul Dieu⁹⁴ ». Le tiers est médiateur, sa fonction est en quelque sorte de lier les individus malgré ou par leurs antagonismes. D'unifier un ensemble hétérogène dans un récit commun. Une fonction structurante qu'il est toutefois possible, quand bien même cela n'est pas notre propos, de remettre en question⁹⁵. Mais si le tiers est médiateur, quel est le sens de ce lieu, et non de cet espace, qui semble le recevoir ou l'entourer.

1.4. Propriétés du lieu

Dans l'histoire de la pensée occidentale, les notions d'espace et de lieu entretiennent une relation dialectique largement étudiée⁹⁶ et dont on situe les prémisses ontologiques au travers de la distinction entre la chôra de Platon et le topos d'Aristote. Si certains auteurs expriment une divergence d'opinion quant à la teneur de la chôra⁹⁷, le topos dispose d'une définition méthodique dans le livre IV de la « Physique ». Pour définir le lieu (topos), Aristote se sert d'un sophisme qui peut se résumer comme suit : Ce qui n'a pas d'existence n'est nulle part, c'est-à-dire qu'il n'est en aucun lieu. Dans l'exemple d'Aristote, les animaux fabuleux (bouc-cerf ou sphinx) sont des fictions. Il est impossible de les situer. Ainsi, si tout ce qui est, au sens d'exister, est bel et bien quelque part en un lieu, tout ce qui n'existe pas n'est en

⁹⁴Georg Simmel, (1999), op. cit. p. 131

⁹⁵Voir l'ouvrage de Jean-Pierre Lebrun et Marie-Elisabeth Volckrick, (2005), « Avons-nous encore besoin d'un tiers ? », Toulouse, ed. Erès, coll. Humus, 205 p

⁹⁶Voir l'ouvrage de Thierry Paquot et Chris Younès, (dir.), (2012), « Espace et lieu dans la pensée occidentale, De Platon à Nietzsche », Paris, ed. La Découverte, 320 p. Dans cet ouvrage, David Rabouin (pp. 131 – 146) démontre que c'est à la Renaissance que l'étude de l'espace en tant qu'univers infini prend forme et que cela conduit à une reconfiguration de la géométrie comme science de l'espace ou comme science des transformations de l'espace. Les mathématiciens observent l'émergence au XIX^e siècle de la topologie, littéralement la science des lieux comme un retour qualitatif à la spatialité. S'ensuit une dialectique où l'espace écrase le lieu et le lieu maintient l'espace. Un rapport synthétisé par Edward S. Casey comme un « triomphe de l'espace sur le lieu, mouvement d'un monde clos vers l'univers infini » Voir Edward Casey, (2001), « Espaces lisses et lieux bruts . L'histoire cachée du lieu », Revue de métaphysique et de morale 4/2001 (n° 32), p. 473.

⁹⁷Selon les interprétations, la chôra peut être assimilée à l'espace ou au milieu. Edward S. Casey considère par exemple que la chôra chez Platon peut être envisagée comme une anticipation du concept d'*espace*. Pour Auguste Berque, Platon évoque la chôra pour désigner un emplacement où se trouve quelque chose. Il s'agit en particulier de la campagne, tout autour de la ville, qui sans être dans la ville en dépend tout de même. Une campagne qui fait partie de la Cité-État (polis) comme une ville qui est entourée par un milieu qui le nourrit, le situe, et dont elle dépend. « Qu'est-ce donc que la chôra ? En général, le terme désigne le lieu où se trouve quelque chose. Plus concrètement, c'est en particulier la campagne qui entoure une ville (astu) et qui en dépend, comme l'Attique par rapport à Athènes. Cette contrée fait partie de la polis, la cité-État dont elle nourrit l'astu, et accueille éventuellement les anachorètes (anachôrêtai : ceux qui, dégoûtés de la ville, « retournent à la campagne »). Ce paysage à l'esprit, l'on peut se figurer l'être relatif comme une ville entourée de son milieu nourricier. Ce milieu est nécessaire à son existence, notamment parce que, la situant, il permet qu'il y ait cette ville. » Voir Auguste Berque, (2010), « Logique des lieux de l'écoumène. », Communications 2/2010 (n° 87), p. 18.

aucun lieu. Cependant le lieu n'est pas une forme, ni une matière. L'axiome du vase d'Aristote peut être considéré comme une première définition du lieu. Dans un vase, là où il y a de l'eau, il peut au contraire s'y trouver de l'air dès que l'eau n'y est plus, ou bien même un autre corps. Mais dans un vase, tel corps ou tel autre occupe le même lieu. Le lieu est par conséquent indépendant de ce qu'il reçoit. Cette autre chose est cependant transformée en fonction du lieu. Le lieu est ainsi un contenant différent des choses qu'il contient. Aristote présente ensuite le lieu par rapport au mouvement, car tout mouvement se fait par rapport à un lieu. Le haut ou le bas distingue la direction prise par un élément pour se transporter. Le haut est le lieu où se dirigent les flammes ou les éléments légers. Le bas, le lieu où se dirigent les choses lourdes. Quant au vide, il serait un lieu sans corps. Un lieu qui n'existe qu'à partir de l'opinion d'autres individus qui affirment qu'il y a du vide dans ce lieu. L'existence du lieu est ainsi établie. Le lieu est quelque chose de différent d'un corps mais tous les corps sont dans un lieu. Les corps ne peuvent même pas exister sans lieu. Mais tout lieu continue d'exister quand bien même ce qui s'y trouve n'est plus. Tout au long de son argumentation Aristote examine méthodiquement les différentes propriétés du lieu. Il en conclut que le lieu n'est ni la forme, ni la matière, ni l'intervalle⁹⁸. Le lieu est limite et immobile. Ni la forme, car la forme enveloppe le lieu, comme il est possible de parler de la forme d'un lieu. Ni la matière car comme le montre l'axiome du vase, la matière (l'eau ou l'air) selon Aristote ne peut contenir la matière elle-même, ce qui est une caractéristique du lieu. Ni l'intervalle qui est entre les limites, comme indépendant. L'eau ou l'air sont interchangeables dans le même intervalle à l'intérieur du vase. Et s'il y a mouvement du vase, c'est à l'intérieur du même lieu que se déplace l'eau ou l'air. Ainsi le lieu est la limite d'un corps qui contient quelque chose, c'est-à-dire la limite du corps qui est « mobile par transport⁹⁹ ». Le vase, comme limite d'un corps contenu, est un lieu mobile. Mais ce lieu mobile se déplace sur un lieu immobile. Aristote prend ici l'exemple du fleuve et du navire pour démontrer les concepts de « lieu propre » et de « lieu commun ». Le navire comme lieu est mobile sur un fleuve qui, lui, ne l'est pas. Le navire en tant que « lieu propre » est une partie mobile du fleuve tout entier qui est un « lieu commun ». Le lieu est ainsi immobile par essence car, à la manière des poupées russes, quand bien même le corps contenu se déplace, c'est sur un lieu immobile qu'il effectue

⁹⁸Selon les traductions, le terme *espace* remplace le terme *intervalle*. Il semble cependant que les Grecs de l'époque classique ne disposaient pas du concept d'*espace*. Comme montré auparavant, la *chôra* de Platon s'apparente plus au *milieu*. Ainsi, nous préservons le terme *intervalle* comme le propose la traduction d'Henri Carteron. Voir Aristote, (2002), « Physique, Livre I-IV », trad. Henri Carteron, Paris, ed. Les Belles Lettres, (première édition, 1966), 303 p.

⁹⁹Op. cit p. 133.

son transport. Le lieu est ainsi la limite du corps qu'il contient, comme un vase : « une enveloppe¹⁰⁰ ».

De cette définition classique se dégagent des usages multiples, savants et parfois triviaux. En langue française, si l'on se réfère à l'époque contemporaine¹⁰¹, son emploi savant n'apparaît dans un premier temps qu'en filigrane, comme une sous-catégorie de l'espace, bien que sa fonction soulève des interrogations. Il devient ensuite un objet d'étude à part entière auprès des architectes avec la notion d'« esprit des lieux¹⁰² », des historiens avec la notion de « lieu de mémoires »¹⁰³ et des philosophes comme Michel de Certeau, par exemple, qui envisage le lieu comme organisé selon un ordre établi¹⁰⁴. Lorsque le lieu est habité, lorsque des individus ou des choses vivent et tracent des trajectoires à l'intérieur, il devient espace. L'espace est un lieu habité. Le lieu cache un monde de liens. Les géographes¹⁰⁵ se l'approprient également comme une méthode pour appréhender l'espace et les territoires. Et puis le lieu se décline – du « non-lieu¹⁰⁶ » au « haut-lieu¹⁰⁷ » sans parvenir toutefois à en fixer les limites. Il se confond avec « cet endroit-ci, cette place, ce coin, cet espace-là, ou ici, ou encore là-bas¹⁰⁸ ». Le mot lieu dispose cependant d'un surplus de sens qui le fait préférer à la neutralité de l'endroit ou à la froideur de la place. Une forme de nostalgie, de dépendance à un événement qui s'y serait tenu. Un événement qui peut aussi être une œuvre d'art qui, simplement par sa présence, transforme un endroit, une place ou un espace quelconque en un lieu¹⁰⁹. L'œuvre d'art vaut ici pour tout objet cristallisant un espace en un point singulier. Le lieu réunit en un même point l'histoire humaine qui a fait le lieu et le lieu en lui-même dans

¹⁰⁰Op. cit. p. 134.

¹⁰¹Pour une rétrospective de l'usage savant de la notion de lieu de 1970 à l'époque contemporaine, voir Aline Brochot et Martin de la Soudière, (2010), « Pourquoi le lieu ? », *Communications 2/2010* (n° 87), p 5 -16, dans Aline Brochot et Martin de la Soudière, (dir.), (2010), « Autour du lieu », *Communications 2/2010* (n° 87), 184 p.

¹⁰²Voir Christian Norberg-Schulz (1997), « *genius loci* », éd. Mardaga, collection Architecture, 216 p.

¹⁰³Voir Pierre Nora, (1997), (dir.), « Les lieux de mémoires », édition en 3 volumes, Collection Quarto, Gallimard, Paris

¹⁰⁴Voir Michel de Certeau, (1990), « L'Invention du quotidien, tome 1, Arts de faire », Paris, Gallimard, 416 p.

¹⁰⁵Voir Augustin Berque (dir.), (2000), « Logique du lieu et dépassement de la modernité, 2 vol. », Bruxelles, Ousia, 2000, ou Maria Gravari-Barbas et Philippe Violier, (dir.), (2003), « Lieux de culture, culture des lieux, Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux », Collection espace et territoire, Presses Universitaires, 306 p.

¹⁰⁶« Si un lieu peut se définir comme identitaire, relationnel et historique, (...), un espace qui ne peut se définir ni comme identitaire, ni comme relationnel, ni comme historique définira un non-lieu. » Marc Augé, (1992), « Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité », Paris, Seuil, p. 100

¹⁰⁷Par « hauts-lieux », il est entendu des « lieux exemplaires », des « lieux pour l'exemple » ou des « lieux interprétatifs », c'est-à-dire une construction sociale visant à consolider une adhésion ou une croyance autour d'un lieu comme peuvent l'être le château de Versailles, les vestiges du camp d'Auschwitz ou d'autres lieux plus modestes. Voir, André Micoud, (1991), (dir.), « Des hauts lieux ; la construction sociale de l'exemplarité », éd. CNRS, Paris, 133 p.

¹⁰⁸Anne Cauquelin, (2010), « Parler du lieu. », *Communications 2/2010* (n° 87), pp. 77

¹⁰⁹Voir Étienne Souriau, (1990), « *Vocabulaires d'esthétique* », Presses Universitaires de France, Paris, 416 p.

un mouvement de spatialisation du temps comme l'expriment les expressions avoir lieu, donner lieu ou en premier lieu. Une subjectivité et une temporalité du lieu mises en mots par Stéphane Mallarmé dans le célèbre « coup de dés » : « Rien n'aura eu lieu que le lieu¹¹⁰ ».

1.5. Une définition minimale du tiers-lieu

L'étude des différentes caractéristiques du terme *tiers-lieu* permet de tirer à grands traits une formule minimale qui attire l'attention sur *plusieurs unités isolées et distinctes, réunies par et autour d'un récit commun et qui sont enveloppées dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible*. Minimale, car cette définition n'aborde pas précisément la manière dont interagissent les *unités isolées et distinctes réunies par et autour du récit commun*, ni la manière dont se conçoit et se construit le *récit* en lui-même. Elle n'offre pas d'indication sur la forme prise par le *lieu* en tant que *limites d'un contenant*, ni sur la manière dont celui-ci est ordonnée ou sur comment il enveloppe lesdites *unités isolées et distinctes*. Elle ne précise pas non plus la nature des interactions, contraintes ou volontaires, entre les *unités isolées et distinctes et les limites du contenant*. Elle n'offre enfin aucune indication sur l'état desdites unités, ni leurs catégories, ni leurs identités. Elle met cependant l'accent sur la présence d'au minimum deux éléments différents, si ce n'est dans leurs natures propres a priori, dans leurs intérêts et leurs attentes. L'absence de précision quant à la nature des interactions entre ces éléments laisse supposer qu'il n'y a pas de relation de subordination préétablie, ni plus généralement de relation unitaire formalisée entre les unités. Si plusieurs *unités* séparées peuvent devenir une unité grâce à la formalisation de leur relation, dans le cadre de la définition minimale du tiers-lieu cette unité nouvelle entre en relation avec au minimum une autre unité avec laquelle il n'a pas de relation formalisée. Les *unités isolées et distinctes* sont *réunies par et autour d'un récit commun*, ce qui permet d'envisager a priori une construction commune de sens, qu'il s'agisse de la construction du sens du récit en lui-même ou bien de la construction commune de sens d'un autre récit sous la régulation du premier récit. Ces *unités isolées et distinctes* sont *enveloppées dans les limites d'un contenant ordonné*, permettant de conclure que des règles gouvernent les limites du contenant. Ces règles ne proviennent cependant pas de la relation entre les *unités isolées et distinctes*, mais sont inscrites au préalable dans les fondements du *contenant*. Il est ainsi à supposer que les *unités isolées et distinctes* sont au préalable informées de la présence de règles et éventuellement de la nature

¹¹⁰Stéphane Mallarmé, (1998), « Un coup de dés jamais n'abolira le hasard », dans Œuvres Complètes, Paris Gallimard, Pléiade, Tome I, p. 384

de celles-ci. Ces règles sont acceptées ou subies. La présence d'un *tiers*, soit *plusieurs unités isolées et distinctes, réunies par et autour d'un récit commun* dans le *lieu*, révèle la possibilité d'une réflexivité par rapport aux règles préalablement énoncées. Les règles peuvent être dépassées, discutées ou améliorées. Mais la présence du *tiers* dans le *lieu* révèle également une critique et une possibilité de dépasser, discuter ou améliorer non pas seulement les règles du *contenant ordonné* mais aussi les règles extérieures au contenant ordonné. Le *tiers* est enveloppé dans un *lieu propre*, c'est-à-dire dans les limites d'un *contenant ordonné*. Ce *tiers enveloppé* dans un *lieu propre* dépasse, discute ou améliore les règles du *lieu commun*. Par la présence du *tiers*, le *lieu propre* est une structure sociale critique du *lieu commun*. Dans ce cas, la critique peut être le récit commun qui unit les *unités isolées et distinctes*. Le *lieu propre* qui présente des règles préalablement annoncées mais qui peuvent être dépassées, discutées ou améliorées ou qui enveloppe les critiques du *tiers* envers le *lieu commun* est *situé* et *sensible*. C'est-à-dire qu'il s'inscrit dans une certaine position et qu'il est perceptible par les sens aussi bien pour les *unités isolées et distinctes* qui y sont *enveloppées* et qui construisent *un récit*, que pour l'observateur extérieur.

D'autres objections peuvent être opposées à cette définition minimale ou tout du moins à l'étude du tiers-lieu à partir de cette formule. Dans un premier temps, le terme unité s'avère trop large et globalisant. Il peut s'entendre comme une relation unitaire entre plusieurs entités ou comme une entité unique dans sa relation avec d'autres entités uniques. Il n'est pas circonscrit à un état, à un groupe, à une représentation ou à une catégorie. La confusion grandit quand l'unité en tant qu'entité indéfinie s'avère isolée et distincte. Un corpus romanesque côtoyant un corpus scientifique sur une étagère entre dans ces termes. Si ces deux corpus sont accolés dans une étagère dédiée à une période historique donnée, le récit commun qui les unit est de l'ordre de l'évidence. Et si ce corpus littéraire qui côtoie un corpus scientifique sur une étagère dédiée à une certaine période historique est en plus présent dans un établissement bibliothécaire ou bien même dans une maison privée qui est par nature située, sensible et ordonnée, nous avons là affaire, selon les critères de la définition minimale, à un tiers-lieu. La cosmologie serait également la science du tiers-lieu. Les étoiles, les planètes, les particules et même les humains sont des unités isolées et distinctes enveloppées dans les limites d'un contenant qui, bien qu'en expansion, est situé, ordonné et sensible. L'univers est un tiers-lieu, la cosmologie est l'étude de la nature, de l'origine, de la structure et de l'évolution de ce tiers-lieu. Afin de réduire la circonférence de cette définition et de l'encadrer dans les limites de cette étude, le tiers-lieu sera tout d'abord appréhendé non seulement comme un fait social mais aussi en tant que configuration sociale. C'est-à-dire qu'il sera analysé comme un fait

commun à tout un groupe d'humains indépendamment de « ses manifestations individuelles¹¹¹» mais également dans les liens d'interdépendances qui se nouent entre les individus¹¹². À l'extérieur et à l'intérieur donc¹¹³. Les unités seront comprises comme des individus ou comme des groupes d'individus unitairement reliés. La définition minimale précise ainsi la présence d'au minimum deux unités qui ne sont pas reliées entre elles en une relation unitaire. C'est-à-dire la présence d'au minimum deux individus ou deux groupes d'individus. Il existe bien entre chacune des unités un lien unitaire général. Il existe un lien informel qui relie les humains entre eux de par leur nature similaire, ou un lien formel qui relie chaque citoyen d'un même pays par exemple. Mais l'individu peut également être entendu comme unique, faisant en ce sens référence aux travaux de Gilbert Simondon sur l'individuation et sur l'histoire de la notion d'individu¹¹⁴. Cet individu ou ce groupe d'individus est différent des autres, il est isolé, c'est-à-dire que les activités de plusieurs unités ne trouvent pas leurs fondements dans une quelconque appartenance. L'individu ou le groupe d'individus isolés est aussi distinct, dans le sens où chacune des unités a des motifs de curiosité et une appréhension des avantages qu'elles peut tirer de la tâche dans laquelle elle s'engage d'ordres différents. La tâche dans laquelle s'engagent ces individus et ce groupe

¹¹¹ « (...) toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ou bien encore, qui est générale dans l'étendue d'une société donnée tout en ayant une existence propre, indépendante de ses manifestations individuelles. » Émile Durkheim, (1988), « Les règles de la méthode sociologique », Paris, ed. Flammarion, Coll. champ n° 198, p.107.

¹¹²Norbert Elias a défini la configuration s'appuyant sur l'image métaphorique de quatre personnes assises à une table et participant à un jeu. L'ensemble des tensions et des relations, « non seulement leur intellect mais toute leur personne, les actions et les relations réciproques », ainsi que des « relations d'interdépendances » qui se nouent entre les quatre joueurs forment une configuration. C'est-à-dire « la figure globale toujours changeante que forment les joueurs. » Voir Norbert Elias, (1993), « Qu'est-ce que la sociologie ? », Paris, Éd. Pocket, Coll. Pocket Agora, (1^{ère} édition française, 1981) p. 157. Cité notamment dans Jean-Hugues Déchaux, (1995), « Sur le concept de configuration : quelques failles dans la sociologie de Norbert Elias », Cahiers Internationaux de Sociologie, vol. 99, p. 300. Cette approche de la configuration, Norbert Elias l'a notamment élaborée dans ses travaux sur les sports d'équipe. « Le terme de « configuration » a pour dessein, ici, de supprimer la connotation inhérente à de nombreux termes traditionnels selon laquelle les individus et les sociétés sont substantiellement différents. Ces deux concepts ne diffèrent que pour un observateur dont le regard se concentrerait un instant sur les individus qui forment un groupe, puis sur le groupe qu'ils forment ensemble. L'étude des groupes humains, qu'ils soient petits ou grands, en tant que configurations, correspond mieux aux données observables que la polarisation habituelle de l'individu et de la société. On peut dès lors affirmer que les structures sociales sont des structures formées par les êtres humains et que, dans l'étude des sociétés, la solution alternative à une approche quantitative, à la vision des sociétés comme accumulation d'individus originellement isolés, n'est pas tant de rechercher les qualités de ces sociétés que de déterminer leurs structures, c'est-à-dire les structures ou les configurations formées par les êtres humains. » Norbert Elias, Eric Dunning (1994), « Sport et civilisation. La Violence maîtrisée », trad. Josette Chicheportiche, Fabienne Duvigneau, Paris, Éditions Fayard. p. 60

¹¹³Jean-Hugues Déchaux adresse à ce propos quelques critiques au concept de configuration propre à la sociologie de Norbert Elias. Parmi celles-ci, retenons le fait que pour Déchaux, Elias oscille entre une vision structurelle et une vision interactionniste du social sans jamais approfondir le problème. Norbert Elias louvoie constamment entre deux visions que l'on pourrait baptiser « structurelle » et « interactionniste » de la société. (...) La configuration est posée tantôt comme une structure de lutte entre des groupes ou des individus situé hiérarchiquement, tantôt comme un jeu dont les effets échappent aux acteurs. » Voir Jean-Hugues Déchaux, (1995), op. cit. p. 311 -312.

¹¹⁴Notamment dans Gilbert Simondon (2005), « L'individuation à la lumière des notions de forme et d'information », Grenoble, Éd. Jérôme Millon, Collection, Krisis, (édition originale, 1964), 571 p.

d'individus uniques, aux intérêts différents et indépendamment de leurs appartenances, est la conception et la construction d'un récit. C'est par l'activité individuelle de chacune des unités que se conçoit et se construit ce récit. Ces activités individuelles sont mises en commun et sont donc, de fait, à charges communes. Le commun est ici entendu dans son sens étymologique identifié par Pierre Dardot et Christian Laval¹¹⁵ comme l'activité de plusieurs unités participant à une même tâche et par conséquent soumises à une certaine réciprocité dans les responsabilités : « une co-obligation pour tous ceux qui sont engagés dans une même activité. (...) Il (le commun) exclut par conséquent que l'obligation trouve son fondement dans une appartenance qui serait donnée indépendamment de l'activité¹¹⁶ ». La précision du lieu où se produit la réunion, c'est-à-dire les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible est également trop vaste. Les frontières cartographiques marquent les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible où des individus isolés et distincts se réunissent par et autour de la construction d'un récit commun et aux responsabilités partagées. Une ville ou un pays sont dans ce sens un tiers-lieu mais à une telle grandeur d'échelle qu'il est pratiquement impensable d'en réaliser l'étude de la configuration, c'est-à-dire l'étude des interactions et des relations interpersonnelles entre les unités isolées et distinctes engagées et responsables d'une activité commune. Par limite d'un contenant ordonné et sensible, il sera entendu les limites d'un périmètre suffisamment restreint pour permettre des relations interpersonnelles et des interactions physiques ou intellectuelles entre chacune des unités isolées et distinctes.

Le tiers-lieu peut par exemple revêtir la forme d'un établissement scolaire ou d'un établissement carcéral. Les établissements scolaires, tout comme les établissements carcéraux, enveloppent dans *les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible des unités isolées et distinctes réunies autour et par un récit commun*. Les établissements scolaires retiennent une certaine position qui évoque des sentiments à l'observateur extérieur ou à ceux qui y sont *enveloppés*. Les établissements scolaires rappellent des souvenirs bons ou mauvais et témoignent de la scolarisation de masse permise par les institutions d'État. Ils sont *ordonnés* car des règles sont préalablement énoncées quant à un fonctionnement intrinsèque, comme l'interdiction de fumer ou la menace d'heures de retenue quand les règles sont outrepassées. Ils enveloppent *des unités isolées et distinctes* par l'hétérogénéité des écoliers qui viennent de familles, de conditions diverses et qui poursuivent des objectifs différents mais aussi par la présence des enseignants et des encadrants qui ont chacun des statuts différents. Ces *unités*

¹¹⁵Dans leur ouvrage, Pierre Dardot et Christian Laval élaborent une conception du commun à partir de l'étude étymologique de Émile Benveniste (Benveniste, vol. 2 op.cit. p. 96-97). Voir Pierre Dardot, Christian Laval (2014), « Commun, essai sur la révolution au XXI^e siècle », Paris, Éd. La découverte, 600 p.

¹¹⁶Op.cit. p. 23

isolées et distinctes se réunissent *autour et par un récit commun* en étudiant une somme de savoirs préalablement définie par les institutions d'État et visant à enseigner aux écoliers une certaine vision de l'état des savoirs. Dans le confinement de la salle de classe, ce processus se reproduit, voire se concrétise mais le récit commun défini au préalable par les institutions d'État est filtré et adapté par l'enseignant qui est chargé de les instruire. Dès lors, le récit commun qui réunit les *unités isolées et distinctes* peut être de l'ordre de la *critique* envers le *lieu commun* qui serait notamment dans ce cas représenté par les institutions d'État¹¹⁷.

Les établissements carcéraux se situent et sont également sensibles pour l'observateur extérieur ou ceux qui y sont enveloppés. Ils évoquent la crainte d'un enfermement disciplinaire, la menace d'une punition en cas de non-respect des règles de vie acceptables en société telles que préalablement convenues par les institutions d'État ou le souvenir douloureux d'un drame passé. Ils sont *ordonnés* et leurs règles sont énoncées notamment par le rythme de fonctionnement routinier qui régit le lieu et ses occupants. Ils enveloppent des *unités isolées et distinctes* par la diversité des individus qui s'y trouvent, qu'ils soient contraints comme peuvent l'être les personnes incarcérées ou volontaires comme peuvent l'être les surveillants de l'établissement. Ces *unités isolées et distinctes* se réunissent *autour et par un récit commun* qui est l'application de la sanction prévue par les institutions d'État pour une faute commise et la démarche de réintroduction sociale et professionnelle de l'individu détenu à l'issue de l'application de la sanction. Le récit commun qui réunit les *unités isolées et distinctes* peut également être de l'ordre de la *critique* envers le *lieu commun* qui, comme dans le cas des établissements scolaires, serait représenté par les institutions d'État.

Cependant, plusieurs facteurs peuvent distinguer les établissements scolaires et les établissements carcéraux du *tiers-lieu*. Premièrement, la nature des interactions entre les *unités isolées et distinctes* sont de l'ordre de la subordination. Les écoliers sont subordonnés aux enseignants, c'est-à-dire qu'ils sont placés sous leurs ordres ou leur responsabilité, quand bien même il n'y a pas de relation hiérarchique à proprement parler et les enseignants sont subordonnés à l'administration encadrante. De la même manière, les détenus sont subordonnés aux surveillants de l'établissement carcéral. En second, des règles inscrites et énoncées au préalable gouvernent aussi bien les établissements scolaires que les

¹¹⁷L'expression « institution d'État » sera régulièrement utilisée dans la compréhension qu'en propose la traduction des premières pages de « L'espace public » de Jürgen Habermas : « Mais dire ne serait-ce que bâtiments publics signifie plus que le simple fait qu'ils soient accessible à tous ; ils ne sont pas tenus d'être obligatoirement à la disposition d'un commerce public : ils abritent simplement certaines institutions d'État, dans cette mesure-là sont dites publics. et à la traduction une compréhension de l'État comme pouvoir public. Voir Voir Jürgen Habermas, (1993), « L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise », trad. Marc B. de Launay Paris, Payot, (1^{ère} édition originale : 1962), p. 14.

établissements carcéraux. Mais dans les deux cas, les règles ne peuvent pas être dépassées sous peine de sanction. Elles peuvent être discutées mais leur remise en cause effective peut être envisagée comme de l'insubordination et donc être susceptible de sanction. Troisièmement, la construction du récit commun ne provient pas des unités isolées et distinctes mais d'une obligation extérieure. Il ne relève pas de l'activité de chacune des unités, ni de leurs responsabilités, mais contraint de manière unilatérale par une entité extérieure, ici les institutions d'État. Le récit n'est pas commun dans le sens énoncé au préalable mais similaire. Malgré des caractéristiques proches, les menaces de sanction caractérisées par des relations de subordination entre les *unités isolées et distinctes* et l'imposition unilatérale du récit invalide la conception des établissements scolaires et des établissements carcéraux comme *tiers-lieux*.

De la même manière, les locaux d'une entreprise, une usine ou les locaux d'une structure associative ne peuvent que dans certaines conditions être considérés comme *tiers-lieu*. Il existe effectivement des *unités isolées et distinctes réunies par et autour d'un récit commun et qui sont enveloppées dans les limites d'un contenant ordonné*. Outre la relation de subordination hiérarchique qui peut éventuellement être présente, il existe une relation unitaire entre chaque unité par la présence du contrat et par le statut de salariés de l'entreprise, de l'usine ou de membres de la structure associative. La construction du récit commun se réalise sous les augures de cette appartenance. La responsabilité des unités ou dès lors, de l'unité, est également fondée par cette appartenance. Cependant, les locaux d'une entreprise, une usine ou les locaux d'une structure associative peuvent être considérés comme *tiers-lieux* dès lors que d'autres *unités* qui ne sont pas liées par la même appartenance et qui sont motivées par d'autres intérêts ont la capacité d'y être enveloppées pour concevoir et construire avec les premières unités un récit dont ils partagent les responsabilités. L'enceinte d'une maison peut être *tiers-lieu*, tant que les unités qu'elle abrite ne sont pas uniquement liées par le sang ou par le contrat et que sans lien de subordination ou d'appartenance, ces unités se réunissent dans une activité de conception et de construction d'un *récit* dont les responsabilités seront partagées. Un site Internet ou un programme informatique peuvent également être *tiers-lieux*. *Plusieurs unités isolées et distinctes* peuvent se réunir *par et autour d'un récit* dans le cas d'un réseau social par exemple, d'un jeu vidéo en ligne ou lors d'une conversation sur un forum. Elles *sont enveloppées dans les limites d'un contenant ordonné*, c'est-à-dire les règles immanentes à la pratique de l'informatique et les règles d'utilisation. Ce *contenant ordonné* est *situé* à une certaine adresse, bien que celle-ci soit virtuelle, et il est *sensible* (chacun jugera du degré de sensibilité qu'il est capable d'assigner à

un support virtuel). Cependant, outre les règles immanentes à l'informatique, les *unités isolées et distinctes* ne peuvent se réunir *par et autour du récit* qu'à la condition d'accepter les conditions générales d'utilisation. C'est-à-dire les règles définies au préalable par l'initiateur du service proposé. Elles ne peuvent être *dépassées, discutées ou améliorées*. Le récit qui réunit les unités isolées et distinctes est de ce fait similaire et non commun. Les unités n'ont qu'un rôle d'utilisateurs. Leur participation au récit est encadrée dans une structure définie au préalable par l'initiateur du service. Il en définit seul la production et la gestion. L'utilisateur ne peut intervenir directement et n'a pas d'obligation vis-à-vis de cette structure. Seuls les programmes informatiques incluant une clause sur une gestion étendue de la propriété intellectuelle selon les principes des licences libres¹¹⁸ peuvent ainsi être considérés comme *tiers-lieux* tant ce système de droit spécifique implique une capacité de responsabilisation partagée. Le *tiers-lieu* peut enfin être partiel ou éphémère. Partiel, par exemple lorsque seule une certaine portion des locaux d'une entreprise ou d'un établissement scolaire est dédiée à la réception d'*unités isolées et distinctes* et que ces *unités isolées et distinctes* ont la possibilité de se réunir avec les écoliers et les salariés de l'établissement scolaire ou de l'entreprise dans la conception et la construction d'un récit dont ils se partagent les responsabilités. Éphémère, par exemple lorsque les locaux d'une entreprise ou d'un établissement scolaire se reconfigurent en *tiers-lieu* exclusivement pendant un temps donné.

1.6. Le vague de l'objet tiers-lieu

Au travers de cette définition minimale, le tiers-lieu est-il passé du statut d'objet vague à celui d'objet précis ? Rien n'est moins sûr. Bien que ne rendant que partiellement compte de la complexité des discussions sur la problématique du vague, deux conceptions qui caractérisent un objet vague peuvent être détachées : une conception sémantique et une conception épistémologique¹¹⁹. La conception sémantique du vague postule que le vague provient des propriétés mêmes du langage. Si un mot, un prédicat ou un concept a des propriétés imprécises, incertaines, il devient vague. Le prédicat long par exemple, attaché à une distance comme celle qui relie un appartement ou un village à la mer, est vague – l'appréciation de la distance reposant sur la subjectivité tout comme l'appréciation d'une

¹¹⁸Sur la gestion étendue de la propriété intellectuelle selon le principe des licences libres, voir note 7.

¹¹⁹Sur ce sujet, voir Pascal Engel, (2003), « Les objets vagues le sont-ils vraiment ? », Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen, n° 40 – 41, Presses Universitaires de Caen, p. 103 – 117, dans Stéphane Chauvier, (dir.), (2003), « Gareth Evans », Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen, n° 40 – 41, Presses Universitaires de Caen, 156 p.

couleur. Cependant, le vague tel qu'il commande un grand nombre d'objets d'études, ne serait pas un défaut de langage mais un « principe universel réel¹²⁰ » car seules la déduction et la possibilité de chercher soi-même par hypothèse et affinement garantissent la connaissance. Par la conception épistémologique, Timothy Williamson¹²¹ a renouvelé l'approche du vague. L'objet est vague non parce qu'il a des propriétés imprécises mais parce que nous en ignorons les limites. Autrement dit, ce n'est pas l'objet qui est vague mais l'utilisation qui en est faite. Le vague est dans notre connaissance, pas dans la réalité. Si le prédicat long est imprécis, cela révèle un défaut d'analyse de son sens. Mais si le prédicat long était rattaché à une certaine donnée métrique, la qualité de distance longue entre un appartement ou un village et la mer deviendrait précise. Par conséquent, selon la conception épistémologique, le vague n'existe pas, les mots ont des propriétés qui qualifient toujours les frontières d'un référent. Ce n'est pas le monde qui est vague, c'est le mode d'accès à la réalité : « Lorsqu'un individu enlève ses lunettes, le monde semble flou ; lorsqu'il les remet, le monde paraît précis. Sans ses lunettes, l'individu ne pense pas que le monde est réellement flou. Ce qui a changé, c'est sa relation avec les objets physiques et non les objets en eux-mêmes.¹²² » Cette négation de l'existence du vague même ou bien cette appréciation du vague comme miroir de la subjectivité rejoint l'approche de Bertrand Russell pour qui le vague désigne une certaine conception de la réalité. Les propriétés d'un mot ne peuvent se confondre avec les propriétés d'un objet. Seule la représentation détermine la qualité de vague d'un objet, mais le vague en soi est nié : « Le vague et de la même manière la précision sont des caractéristiques qui n'appartiennent qu'à la représentation. Des caractéristiques qui se fondent dans la relation qu'entretienne la représentation et ce qui est représenté. Sans la représentation, cognitive ou mécanique, il n'y a ni vague, ni précision. Les choses sont ce qu'elles sont, et ce indépendamment de notre accès.¹²³ »

À partir de cette lecture, survolée à grands traits, du vague et de ses conceptions, peut-on conclure que le tiers-lieu est un objet vague ? Dans le cas étudié, le tiers-lieu serait un objet vague soit parce que le terme tiers-lieu est imprécis et n'a pas de conditions

¹²⁰« Le vague est donc en définitive un principe universel réel et non un défaut de notre connaissance ou de notre pensée. » Charles Sanders Peirce, (1958), « Collected Papers », Charles Hartshorne, Paul Weiss & Arthur Burks (dir.), Cambridge (MA), Belknap Press of Harvard University Press, 1960-1966, 4.344, cité dans Claudine Tiercelin, (1993), « La sémiotique du vague » dans : La pensée-signé : Études sur C. S. Peirce (en ligne), Paris, éd. Collège de France, p. 192. Cette assertion est également soutenue par Ludwig Wittgenstein pour qui un grand nombre de termes du langage sont *vagues*.

¹²¹Dans Timothy Williamson, (1994), « Vagueness », éd. Routledge, coll. Problems of Philosophy, Londres, 340 p.

¹²²Propos adapté de Timothy Williamson, (2003), « Vagueness in Reality », dans, The Oxford Handbook of Metaphysics, Éd. Michael J. Loux and Dean W. Zimmerman, Oxford University Press, p. 690

¹²³Propos adapté de Bertrand Russell, (1923), « Vagueness », Australasian journal of philosophy and psychology, n°1, p. 85

d'applications certaines, soit parce que le terme tiers-lieu a des conditions d'applications précises mais que ces conditions sont ignorées. Il serait également vague parce que le terme tiers et le terme lieu sont intrinsèquement vagues et que leur recomposition par un trait d'union distingue plusieurs objets dégagant une identité multiple à l'objet tiers-lieu. A contrario, l'objet tiers-lieu ne serait pas un objet vague parce que le terme tiers et le terme lieu ont été préalablement interprétés, pour ne pas dire définis, et que leur recomposition par un trait d'union a consacré une définition qui, bien que minimale, permet de distinguer les frontières de l'objet tiers-lieu. Il serait enfin possible de postuler que l'objet tiers-lieu est un objet nécessairement vague. Qu'au-delà des définitions, le vague du tiers-lieu semble tenace et précieux. Non pas qu'il soit impossible de le préciser mais pour paraphraser Mickaël Dummet sur les concepts vagues, c'est plutôt qu'en le fixant, nous détruirions ce qu'il a rigoureusement à dire.¹²⁴ La définition minimale proposée a permis de réduire la circonférence du vague, tout du moins dans le cadre de cette étude. Elle a posé certaines propriétés au tiers-lieu. À partir de celles-ci, il est possible de décliner un certain nombre de configurations où se révèle cette situation spécifique, à savoir : lorsque plusieurs unités isolées et distinctes se réunissent sans relation de subordination préétablie, ni relation unitaire formalisée par et autour de la conception et de la construction d'un récit dont ils partagent les responsabilités, dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible mais dont les règles peuvent potentiellement être dépassées, discutées ou améliorées. Si nous parvenions à représenter cette configuration sous des traits distincts, sous la forme de structures sociales ou d'institutions, à visualiser ses formes extérieures et ses mouvements intérieurs, ses fonctions sociales et ses incidences historiques, nous serions alors en capacité de nous rapprocher d'une compréhension conceptuelle des tiers-lieux.

¹²⁴Une analyse satisfaisante du vague, (...) devrait pouvoir expliquer deux sentiments contraires que nous éprouvons : celui qu'exprimait Frege, à savoir que la présence d'expressions vagues dans un langage l'investit d'une incohérence intrinsèque ; et le point de vue opposé, soutenu par Wittgenstein, selon lequel le vague est un trait essentiel du langage. Mais (...) nous sentons aussi que certains concepts ont un vague indéradicable. Non que nous ne pourrions les aiguïser, si nous le souhaitions ; c'est plutôt qu'en les aiguïtant, nous détruirions ce qu'ils ont précisément à dire ». Voir Michaël Dummet, (1978), « Truth and Other Enigmas », éd. Duckworth, London, p. 258. Cité dans Claudine Tiercelin, op. cit. p. 161.

Chapitre 2. Agencement institutionnel de la configuration en tiers-lieu

Au regard de la définition minimale énoncée, le tiers-lieu semble pouvoir apparaître sous différents aspects et en différentes temporalités. Certains événements festifs peuvent devenir tiers-lieux le temps d'une soirée ou de quelques jours. Un certain temps de création commune lors d'un festival de musique, par exemple, peut être compris comme un temps de tiers-lieu. Tout comme certains événements sportifs, un carnaval ou toute autre fête populaire au substrat de bacchanales. Un certain temps de délibération, de réflexions collectives ou de négociations transforme potentiellement les limites d'un contenant en tiers-lieu. Également, les assemblées de types parlementaires, les forums hybrides, les manifestations collectives en faveur ou contre une décision politique se tenant dans le périmètre d'une ville ou bien lorsque plusieurs individus sans relation unitaire formalisée se réunissent pour discuter des conditions d'un partenariat ou d'un projet commun. Il apparaît que chaque temps et situation permettant à des entités isolées et distinctes de se réunir en un périmètre défini peut être envisagé comme une configuration sociale en tiers-lieu à partir du moment où les responsabilités concernant la construction commune du récit sont partagées. Cette approche peut cependant être nuancée en observant les caractéristiques que revêt cette configuration lorsqu'elle apparaît sous la forme d'une institution dédiée, c'est-à-dire sous la forme d'une structure sociale localisée, consacrée dans un temps long et par certaines règles à une finalité qui est le rapprochement de personnes privées et hétérogènes. Sous cet angle, les contours des contenants, la nature et l'orientation des relations, les modalités et les fondements de la construction des récits, peuvent être précisés. Dans le cadre d'application spécifique aux études sur les transformations urbaines à l'œuvre dans les États-Unis au sortir de la Seconde Guerre mondiale, Ray Oldenburg a normalisé une compréhension des différentes formes institutionnelles prises par la

configuration en tiers-lieu au travers du concept de *third place*¹²⁵, le troisième lieu. Sa démonstration servira en quelque sorte d'indicateur pour faire évoluer la définition minimale du tiers-lieu préalablement énoncée en explorant les différentes formes prises par *le contenant ordonné, situé et sensible* et la typologie des relations qui se nouent entre les *unités isolées et distinctes*. Afin d'analyser la manière dont, selon la littérature, se conçoit et se construit le récit qui réunit les *unités isolées et distinctes* et la teneur de celui-ci, le troisième lieu, en tant qu'agencement institutionnel de la configuration en tiers-lieu, sera ensuite appréhendé dans son historicité, au travers de l'étude de certaines structures sociales de la sphère publique bourgeoise au XVIII^e siècle chez Jürgen Habermas.

2.1. Ray Oldenburg – Le troisième lieu

Dans son analyse des conséquences de la configuration urbaine sur l'évolution des comportements des individus, Ray Oldenburg étudie plus précisément l'évolution de la structure urbaine dans l'Amérique du Nord au XX^e siècle. Observant l'absence dans les codes architecturaux d'emplacement permettant structurellement à des unités isolées et distinctes de se réunir, il formule le concept de troisième lieu pour caractériser certaines institutions à usage commercial qui proposent des solutions à un problème donné dans le cadre d'un échange réglementé et favorisent les relations de sociabilité entre les individus. Pour Oldenburg, la conversation est l'activité principale des troisièmes lieux. Elle peut être de l'ordre du badinage, de la préconisation ou de la critique. Cependant, de par leurs propriétés, les troisièmes lieux sont fondés sur la permanence d'une relation de service dichotomique entre des bénéficiaires consommateurs et des prestataires opérateurs. La récurrence des relations spécifiques aux troisièmes lieux génère de plus une percée dans l'intimité et de fait le dépassement de la pudeur propre à la relation de sociabilité. Il apparaît ainsi que les relations entre des entités isolées et distinctes dans un troisième lieu en tant qu'agencement institutionnel de la configuration en tiers-lieu sont ordonnées par la relation de service et par les intérêts communs des bénéficiaires et du prestataire vis-à-vis du problème traité par le service.

¹²⁵Comme précisé au préalable, le concept de *third place* énoncé par Ray Oldenburg a été traduit aléatoirement par *troisième place, troisième lieu, tiers-lieu*. Afin d'éviter une confusion avec notre propos, le terme *troisième lieu* sera ici privilégié.

2.1.1. Le déclin de la sociabilité dans les banlieues résidentielles nord-américaines

Le raisonnement d'Oldenburg repose sur l'observation des conséquences sociales du modèle de conception urbain nord-américain des suburbs, ces immenses zones résidentielles apparues dans la seconde moitié du XIX^e siècle, avec l'industrialisation et l'immigration massive, comme une réponse au surpeuplement que connaissaient les structures urbaines telles qu'elles étaient conçues jusqu'alors. Avant même les réseaux d'infrastructures routières, les réseaux de transports en commun (chemin de fer et tramway) étaient suffisamment développés pour relier l'extérieur des villes au centre des villes. Les réflexions portaient alors sur la manière de renouveler la traditionnelle rupture entre la campagne et la ville. De créer un « au-delà de la ville » bénéfique au développement de la famille et à l'éducation des enfants où la nature serait intégrée à la ville et la ville serait intégrée à la nature.¹²⁶ Les classes moyennes aisées profitèrent de cette planification pour accéder à la propriété et bénéficier d'une maison individuelle avec un jardin. Le développement des infrastructures routières, l'arrivée de la voiture et les programmes d'aide à l'accession à la propriété (avec notamment les prêts proposés par la Federal Housing Administration) au début du XX^e siècle accentua ce déplacement des populations de la ville vers les suburbs, symbolisant ainsi le rêve américain.¹²⁷ À partir de 1926, la Cour suprême des États-Unis garantit définitivement le droit de zonage sur les suburbs à l'issue d'un conflit avec un promoteur immobilier qui souhaitait, à des fins de rentabilité, vendre sa parcelle de terrain pour un usage industriel. Dès 1926, afin de rassurer les acheteurs quant à la qualité de leurs investissements, plus aucun bâtiment à usage autre que résidentiel n'eurent le droit de s'installer. Dans son ouvrage « *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day.* » publié en 1989 et jamais traduit en langue française, Ray Oldenburg analyse les conséquences sociales de ce décret. Si William H. White dans « *L'Homme de l'organisation*¹²⁸ » décrit le modèle de vie des suburbs et

¹²⁶ « Le terme « the suburbs » signifie au-delà la ville. Pour la société nord-américaine, la banlieue se veut le moyen de dépasser la traditionnelle distinction entre la ville et la nature. Et le mythe de la banlieue auquel aspire tout américain s'est élaboré tout au long du XIX^e siècle. » Voir Cynthia Ghorra-Gobin, (1992), « Les fondements de la ville américaine », Géographie et cultures, 1 | 1992, p. 81. Comme le note l'auteur, cette évolution n'est pas due à l'opportunisme de promoteurs immobiliers, mais elle est bien issue d'une planification urbaine dont on situe les prémises entre 1820 et 1860. Voir à ce sujet Kenneth Jackson, (1985), « Crabgrass frontier », New York, Oxford university Press. 396 p

¹²⁷ Dans son ouvrage « *La Ville américaine : espace et société* », publié en 1998, Cynthia Ghorra-Gobin note qu'entre 1900 et 1940, près de 25 % de la population nord-américaine résidait dans les suburbs. Voir Cynthia Ghorra-Gobin, C., (1998), « La Ville américaine : espace et société », Paris, Nathan Université, p. 25.

¹²⁸ William H. White, (1966), « *L'Homme de l'organisation* », trad. Yves Rivière, Plon, Paris, 569 p. Jürgen Habermas cite abondamment cet ouvrage dans « *l'espace public* » pour exemplifier la transformation des structures sociales de la sphère publique. Voir Jürgen Habermas, (1993), « *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* », trad. Marc B. de Launay Paris, Payot, (1^{ère}

notamment la structure architecturale des maisons individuelles comme coupable du délitement de la sphère intime, Oldenburg voit dans l'absence de bâtiments à usage commercial une cause du déclin de la sociabilité nord-américaine¹²⁹ depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Influencé par les études sur la sociabilité de Georg Simmel¹³⁰, Oldenburg observe l'absence d'emplacement dédié aux interactions sociales. Les maisons individuelles accueillent l'essentiel des activités humaines, ou tout du moins l'essentiel des loisirs de l'activité humaine, en atteste la différence de superficie des maisons aux États-Unis par rapport à celles en Europe. Les suburbs n'ont même pas de trottoir, car personne n'est supposé s'y promener. Tous les moyens de réunion et de rencontre avec le voisinage ont été éliminés. Dans une rhétorique emplie de nostalgie à la limite du folklore, Oldenburg décrit la disparition des terrasses ombragées où les hommes se réjouissaient de la compagnie d'autres semblables en buvant des bières, où hommes et femmes se construisaient un semblant de vie sociale lors d'une visite dans une laverie automatique ou dans un autre endroit improbable.¹³¹ La disparition de tels emplacements démontre que la surabondance de maisons individuelles a brisé la sociabilité. Pour Oldenburg, il est nécessaire de laisser aux individus un moyen de se rassembler facilement, régulièrement, avec plaisir et à peu de frais. De préserver un coin pour les gens, comme une alternative à la vie réelle, à la télévision, comme un moyen d'évasion aux carcans du mariage et de la vie de famille. Il relate à ce sujet une anecdote au sujet d'une conversation qu'il avait eue avec un psychiatre trop bien habitué à la problématique de la violence conjugale. Ce dernier déplorait le déclin des tavernes de quartier dans lesquelles les hommes pouvaient se défouler et ne pas mettre tout sur le dos de leurs épouses.¹³² Ce psychiatre était convaincu que l'irrationalité de la violence conjugale provenait de l'absence de soupapes

édition originale : 1962), p. 165 -167.

¹²⁹Dans son ouvrage, Ray Oldenburg use du terme « community ». Michel Lallement note à propos de l'usage du terme *community* dans la culture américaine que celui-ci a « une connotation positive pouvant aussi bien désigner des individus à même orientation sexuelle ou d'origine ethnique similaire, les habitants d'un quartier, des élèves, parents d'élèves, enseignants, le personnel administratif, etc. d'une école donnée ou encore des consommateurs, même ponctuels, d'un produit ou d'une chaîne de magasins. » (Lallement, op.cit. p. 109). La traduction littérale de ce terme en langue française peut générer une confusion. Le terme « communauté » fait référence à une littérature abondante et dans laquelle la compréhension contextualisée du terme « community » semble se diluer. Lorsque Ray Oldenburg en use, c'est régulièrement pour désigner les habitants d'un même quartier et surtout les relations qui se nouent entre eux. Il consacre à ce propos Georg Simmel comme l'un des premiers auteurs à avoir étudié cette forme spécifique de *sociabilité*. Ainsi nous nous concentrerons sur la relation de sociabilité au sens de Georg Simmel au sein d'une communauté. C'est-à-dire une forme sociale pure, dénuée d'intérêt, où « les motivations concrètes de l'unification, rattachées aux finalités de la vie, s'évanouissent par un « lien de réciprocité », qui flotte en quelque sorte librement entre les individus. » Simmel, « La sociabilité, exemple de sociologie pure ou formale », op. cit. p. 125)

¹³⁰La référence à Georg Simmel correspond aux travaux sur la sociabilité dans le chapitre 3 de *Sociologie et Epistémologie*, « la sociabilité, exemple de sociologie pure ou formale ». Ce chapitre reprend le discours d'ouverture du colloque de la Société Allemande de Sociologie à Francfort que Simmel a prononcé en 1910 et qui s'intitule « Sociologie de la sociabilité ». Ray Oldenburg fait quant à lui référence à la traduction en langue anglaise de ce discours paru en 1949 dans l'*American Journal of Sociology*.

¹³¹Propos adapté de Ray Oldenburg (1997), « Our Vanishing Third Places », *Planning Commissioners Journal*, 25, p. 6.

de sécurité¹³³ telles que les tavernes. Oldenburg conclut son anecdote en postulant que la taverne est un bon moyen de conserver la vapeur plutôt qu'un moyen de tout faire sauter.¹³⁴ Un moyen d'évasion qui ne nécessite pas de prendre sa voiture car dans les suburbs, tout déplacement implique d'utiliser la voiture.

2.1.2. La dimension institutionnelle du rassemblement

À l'instar de Jürgen Habermas, Ray Oldenburg observe une polarisation progressive de la sphère publique et de la sphère privée. Mais si pour le premier, le renforcement de la sphère privée dans la sphère intime est illusoire, car la sphère publique prend en charge une part grandissante de ce qui incombait jusqu'alors à la sphère privée (par exemple le travail social, l'éducation des enfants)¹³⁵, le second, probablement par désaccord sur le sens du terme public¹³⁶, voit dans la privatisation accrue de la vie familiale les causes du délitement de la vie publique. Pour Oldenburg, le bien-être social et la santé psychologique dépendent de la sociabilité. Il observe d'ailleurs que la bonne tenue, aux États-Unis, de l'industrie des professions d'aide aux personnes va de pair avec la destruction de la sociabilité par la planification urbaine. Or, la vie dans les suburbs se constitue principalement d'allers-retours entre la maison et le travail, sans passer par la sociabilité. Il caractérise cette dichotomie en opposant la maison, sphère de l'intime, comme le *premier lieu* et le lieu des activités professionnelles comme le *second lieu*. De cette distinction, il ressort l'existence d'un *troisième lieu* qu'il présente de manière générale comme des lieux informels de rassemblement public. Pour Oldenburg, ces *troisièmes lieux* peuvent prendre différentes formes. Une épicerie de quartier par exemple, là où l'épicier connaît tous les clients par leur prénom ainsi que leurs entourages, et qui est à même de diffuser des informations précieuses

¹³²Propos adapté de « let off steam and not have to take everything out on their wives », voir Ray Oldenburg, (1999), « The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day. » New York: Paragon House (4^e éd., 1^{ère} édition, 1989), p. 80

¹³³Propos adapté de « Lake of safety valves », ibid.

¹³⁴Propos adapté de « good tavern keeps steam from building up more than it provides a means to blow it off ». ibid

¹³⁵Jürgen Habermas, (1993), op. cit. p. 159 – 164

¹³⁶Oldenburg qualifie de *publique* la réunion d'individus privés assemblés en un public. Chez Habermas, l'adjectif public qualifie ici la configuration politique de la réunion d'individus privés assemblés en un public et qui constitue les institutions d'État, c'est-à-dire la sphère publique représentative. Il est ainsi possible de réitérer envers Oldenburg la critique émise par Habermas à l'encontre de Richard Sennett. Ce dernier, postulant le déclin de la sphère publique s'est vu repris par le sociologue allemand pour qui l'erreur de Richard Sennett est de confondre dans son ouvrage, « la tyrannie de l'intimité » la sphère publique représentative et la sphère publique bourgeoise classique. Voir Richard Sennett, (1995), « La tyrannie de l'intimité », trad. Antoine Berman, Rebecca Flokman, Paris, Seuil, coll. La couleur des idées, (1^{ère} édition originale, 1977), 282 p. La critique de Jürgen Habermas apparaît dans la préface à la 17^{ème} édition allemande de « l'espace public », op.cit. p. VII.

ou banales sur les événements des environs. Là où les clients ne sont plus uniquement cela et où un lien, qui n'est pas encore de l'amitié, les relie. Un type de relation que l'on ne retrouve pas dans les centres commerciaux où les vendeurs ne connaissent a priori pas personnellement leur clientèle. Dans le débit monotone des centres commerciaux, les visages familiers se font rares et cela ne fait de toute façon pas partie de ce que l'on en attend. Les bureaux de poste où, à une certaine époque, chacun avait une boîte aux lettres et où l'on pouvait à toute heure retirer ou envoyer un courrier, offrant ainsi l'opportunité de discuter de choses et d'autres avec les personnes en présence. Les instituts de beauté, coiffeurs ou barbiers, là où hommes et femmes venaient régulièrement affiner leur allure tout en profitant de l'occasion pour prendre des nouvelles des gens du quartier, cancaner et déblatérer sur les récents esclandres locaux. Mais pour Oldenburg, au premier rang des exemples des troisièmes lieux se trouvent les bars, les cafés et autres débits de boissons. Il analyse en particulier les *german-american Larger Beer gardens*¹³⁷, qui apparaissent au XIX^e siècle avec la vague d'immigration allemande, constituant ainsi la base d'une vie communautaire viable¹³⁸, les *tavernes américaines*¹³⁹ qui, avec l'augmentation de la consommation privée d'alcool aux États-Unis, devinrent des institutions défaillantes¹⁴⁰, les *pubs anglais*¹⁴¹ qui, contrairement aux tavernes, bénéficient d'une bonne presse, d'une aura de respectabilité et d'un haut degré d'intégration dans la vie des citoyens¹⁴² et les *cafés français*¹⁴³ qui, par leur coexistence généralisée avec le lieu de la sphère familiale et le lieu des activités professionnelles, donnent à tous les Français une accessibilité pleine à une vie publique informelle¹⁴⁴. Encore une fois, l'analyse d'Oldenburg caresse en certains endroits le pittoresque et semble parfois sortir d'une carte postale du Paris des années folles teintée de la nostalgie d'un mode de vie américain évanoui sous le poids de l'individualisme et du consumérisme. Il retire cependant de l'observation de ces troisièmes lieux quelques caractéristiques irréfutables, pleines de bon sens, comme la primauté de la conversation, la certitude de rencontrer des amis, un relâchement dans l'attitude générale des usagers, le règne du plaisir, du futile et la combinaison d'éléments permettant de préparer le terrain à des expériences improbables. Pour Oldenburg, les exemples de sociétés, petites villes

¹³⁷Ray Oldenburg, op. cit. p. 89

¹³⁸Propos adapté de « base of viable community life », p. cit. p. 89

¹³⁹Op. cit. p. 165

¹⁴⁰Propos adapté de « failing institutions », op. cit. p. 166

¹⁴¹Op. cit. 123.

¹⁴²Propos adapté de « enjoys a good press, an aura of respectability, and a high degree of integration in the life of citizenry », op. cit. p. 123

¹⁴³Op. cit. p. 145

¹⁴⁴Propos adapté de « « The fulfillments of home and work coexist with a full, informal public life available to all French people » op. cit. p. 163

et quartiers qui ont résolu par le troisième lieu le problème d'équilibre entre le lieu de l'intime et le lieu de la productivité démontrent comment la vie quotidienne peut être détendue et enrichissante.

Le troisième lieu se détermine par sa clientèle régulière et une ambiance ludique qui contraste avec les autres sphères. Une approche radicalement différente de la sphère intime, mais qui offre un confort psychologique similaire. Il constitue l'emplacement où les individus peuvent se réunir hors de la sphère intime et de la sphère professionnelle, par chance ou de manière organisée, dans un esprit de camaraderie. Dans un troisième lieu, il est possible, pour un temps au moins, de mettre de côté les préoccupations de la sphère intime et de la sphère professionnelle. De passer du bon temps, en toute simplicité, juste pour les plaisirs d'être en bonne compagnie et de participer à des conversations animées. Les individus s'y réunissent régulièrement et à moindres frais. Les petits commerces tout comme les cafés ne coûtent pas cher et l'on peut y rencontrer des amis. C'est là où l'on *traîne* et les conversations futiles en sont la principale activité. Les individus y ont leurs habitudes et leur langage propre. Ils peuvent potentiellement s'y rencontrer tous les jours et côtoyer également d'autres personnes, unifiant ainsi le voisinage autour d'une bière par exemple. Parmi les individus rencontrés par le hasard du troisième lieu, certains peuvent devenir des amis. Lorsque l'on en passe la porte, une transformation s'opère par un semblant d'égalitarisme entre les individus. Les individus peuvent ainsi observer une attitude différente de celle quotidienne. Une fonction libératrice qui se caractérise par une certaine désinhibition dans les relations sociales et surtout une augmentation considérable du taux de rire par rapport au quota quotidien. C'est une porte d'entrée pour les visiteurs et les nouveaux arrivants d'un quartier, où les informations et les choses bonnes à savoir sur les environs peuvent être facilement obtenues. Les troisièmes lieux peuvent revendiquer les habitudes d'un certain genre de groupe. Par exemple certains cafés qui promeuvent un certain type de musique. Ils permettent également de réduire le coût de la vie, par la sociabilité et l'entraide entre individus du voisinage par exemple, et pour les individus en situation d'isolement, il offre les moyens de rester en contact avec d'autres. Ces apports bénéfiques relevés par Oldenburg entrent en complémentarité avec les thèses de son ami Robert Putnam sur le capital social en tant que propriété collective et quantifiable sur laquelle reposent les relations interpersonnelles, la confiance ainsi que la réciprocité et dont une des formes les plus abouties serait le modèle associatif.¹⁴⁵ Le troisième lieu est enfin le lieu du débat politique, là où se produit désaccord et conversation. Là où les opinions peuvent

¹⁴⁵Robert Putnam illustre la crise de la sociabilité aux États-Unis par l'analyse d'une diminution drastique dans la pratique associative du bowling. Voir Robert Putnam (2000), « Bowling alone: the collapse and revival of American community », New-York, Simon & Schuster, 544 p.

s'exprimer et être testées, en interagissant avec d'autres et pas simplement en écoutant les déclarations des commentateurs télévisés. Pour Oldenburg, les lieux réels ont été remplacés par des non-lieux¹⁴⁶ où l'être humain n'est plus une personne, où il ou elle n'est plus unique, où il ne possède plus un caractère propre. Dans un non-lieu, l'individualité disparaît. Dans l'environnement urbain, ce ne sont pas les autoroutes labyrinthiques ou les gratte-ciel imposants qui sont révolutionnaires mais la résistance sans précédent de ces constructions à la présence active des usagers. L'ouvrage d'Oldenburg est un plaidoyer pour ceux qui désespèrent des rues sans vie dans les *suburbs*, de l'inhospitalité et de la pagaille qui gouvernent les centres-villes : « ce ne doit pas être comme cela !¹⁴⁷ ».

2.1.3. La relation de service et la relation de sociabilité dans les troisièmes lieux

Le troisième lieu oldenburgien a une fonction trialectique. Il se constitue dans la relation duale qu'entretiennent le lieu des activités domestiques et le lieu des activités productives. Il s'incarne dans les cafés, chez les barbiers, les coiffeurs et dans d'autres épiceries comme autant d'institutions représentatives de certaines activités. Ces activités sont préalablement annoncées. L'individu pénétrant chez un coiffeur se soumet à certaines règles qui, bien que régulièrement tacites, sont respectées. L'individu pénètre dans le contenant, en fonction de la présence ou non d'autres clients, il rencontre d'autres individus venus pour les mêmes raisons et attend son passage dans le coin réservé à cet effet. Lorsque la permission lui est donnée, il se déplace jusqu'au bac pour se laver les cheveux ou, en fonction de ses attentes, se dirige directement jusqu'au fauteuil devant le miroir. Il obtient ensuite le service qu'il était venu chercher puis règle un montant convenu à l'avance avant de repartir. Il peut éventuellement demander un règlement a posteriori, revendiquer un rabais en fonction de l'estime qu'il porte au service reçu ou, s'il s'en est arrangé au préalable, sauter quelques-unes des étapes précédentes pour obtenir une prestation précise. De la même manière, dans un café ou un pub, l'individu pénètre dans une enceinte dédiée, qu'il s'agisse d'un intérieur clos ou d'une terrasse bornée. L'individu se dirige vers une table ou le comptoir et un autre individu dans l'exercice de sa fonction, note et dans la mesure du possible offre ce que désire le premier, qui dans ce cadre relationnel est devenu client, contre le règlement d'une somme

¹⁴⁶Propos adapté de « nonplaces ». Voir Ray Oldenburg, op. cit. p. 205. Il est à noter que dans son ouvrage, Ray Oldenburg expose précisément la présence de non-lieu. Des non-lieux qui sont du même ressort et qui ont les mêmes critères que ceux exposés quelques années plus tard par Marc Augé. Voir Marc Augé, (1992), op. cit.

¹⁴⁷Propos adapté de « It doesn't have to be like this! ». Op. cit. 296

convenue à l'avance ou contre un autre service dans le cas d'une entente préalable. D'autres individus, dans ce cadre des clients, observent la même routine. Dans le premier cas, tout comme dans le second, des individus, singuliers et même parfois opposés, sont tous enveloppés dans la même enceinte pour bénéficier d'une prestation. Par son analyse, Ray Oldenburg montre ainsi que les relations qui se nouent dans troisième lieu comme entité à usage commercial dépassent les caractéristiques de la simple relation de service.

L'approche traditionnelle de la relation de service¹⁴⁸ peut se définir comme une relation entre individus qui apparaît lors d'une prestation de service procurée par un prestataire à l'intention d'un bénéficiaire et dans laquelle le second demande au premier d'intervenir sur un problème à traiter dans un rapport à la fois technique et personnel. Il ne s'agit pas d'une simple rencontre interpersonnelle mais d'un problème à traiter. Cela peut se faire dans un registre technique ou contractuel. Dans le premier cas, la demande du bénéficiaire est enregistrée par le prestataire qui propose des solutions. Dans le second cas, le prestataire et le bénéficiaire produisent un échange après une explication qui débouche progressivement sur une entente concernant un contrat que les deux parties acceptent. Les deux parties puisent dans le registre de la politesse et dans un socle culturel partagé pour aider l'échange¹⁴⁹. Aussi, le lien moral entre le prestataire et le bénéficiaire s'avère crucial tant la confiance que le second accorde au premier détermine la qualité de la relation¹⁵⁰. Dans les exemples précédents, l'individu pénètre dans une enceinte pour obtenir un service de coiffure ou un service de débit de boissons. Il entre dans une relation interpersonnelle avec le prestataire au sujet du problème à traiter. Le prestataire enregistre la demande du bénéficiaire et propose des solutions, qu'il s'agisse d'un certain esthétisme capillaire ou d'une liqueur spécifique. Le contrat entre le prestataire et le bénéficiaire repose sur la liste des prix affichés au préalable et que le bénéficiaire peut éventuellement discuter en fonction de sa satisfaction quant au service rendu. Les formules de courtoisies échangées entre les interlocuteurs

¹⁴⁸Pour comprendre certains problèmes des hôpitaux psychiatriques, Ervin Goffman étudie les relations de service comme relation liant un individu qui reçoit un service à celui qui le dispense. Par approche traditionnelle de la relation de service, il est ici entendu une approche reprenant les caractéristiques et les registres de la relation de service tels que relevés dans le modèle proposé par le sociologue américain. Voir Ervin Goffman, (1968), *op. cit.* D'autres caractéristiques peuvent évidemment être relevées en fonction notamment du secteur d'activité, du statut du prestataire (ex. les administrations publiques) et du rôle alloué au bénéficiaire dans la réalisation de la prestation.

¹⁴⁹Voir Isaac Joseph, (1994), « Les protocoles de la relation de service » p. 175 – 200, dans Jean Gadrey et Jacques de Bandt, (1994), « Relations de service, marchés de service », Paris, éd. CNRS, 360 p.

¹⁵⁰Pour Ervin Goffman, la confiance accordée par le bénéficiaire du service détermine la compétence professionnelle du prestataire, et non l'inverse. Pour cette raison, la mise en scène entre les deux protagonistes vise à confirmer cette confiance. Les liens ne sont pas uniquement techniques mais également moraux. C'est la raison pour laquelle les relations de services s'accompagnent d'un sentiment désintéressé. Voir Goffman, *op.cit.*, 382. Cette analyse de la relation morale dans la relation de services reprend les arguments de Jean-Marc Weller, (1998) dans l'article « Abuse-t-on de la notion de relation de service ? À propos de la modernisation des administrations », *Éducation permanente*, n°137, p. 16

s'appuient sur un registre culturel partagé et permettent de faciliter l'échange. La relation de confiance permet au prestataire de valoriser ses compétences professionnelles. Le bénéficiaire accepte voire est en demande de suggestions de la part du prestataire concernant par exemple une nouvelle mise en plis ou une liqueur ancienne réservée pour les grandes occasions.

Cependant, et c'est ce qui caractérise un troisième lieu, il apparaît un au-delà à cette relation de service qui dépasse également la relation de sociabilité entre le prestataire et le bénéficiaire. Pour Georg Simmel, la relation de sociabilité rejette ce qui est trop intime. L'individu n'impose pas ses particularités, son humeur, ses irritations mais s'autorégule dans ses rapports à l'autre. La relation reste ainsi limitée aux qualités personnelles que sont le charme, l'éducation ou la cordialité. En excluant tout ce qui est personnel, la relation de sociabilité exclut également les signes mondains de richesse ou d'instruction. L'individu se dépossède de toute convention matérielle pour ne se retrouver que dans son humanité même, comme si tous étaient ses égaux. Cette relation prend ainsi les aspects artificiels d'un jeu, le jeu de la société où le discours est une fin en soi, où les plaisanteries, les anecdotes permettent de subtilement pénétrer dans le personnel. Mais la sociabilité ne peut se couper de la réalité et se transformer en mensonges, en « bagatelles aux formes vides¹⁵¹ ». Là où tous font comme s'ils étaient égaux, les différences sociales sont bien présentes car la sociabilité est reliée à la vie réelle, mais dans le dénuement total de l'individu elle est un jeu ou une forme d'art, ce qui en fait un « monde sociologiquement idéal¹⁵² ». Dans un troisième lieu, la relation de service est débordée par la relation de sociabilité. Le bénéficiaire ne vient plus uniquement voir le prestataire pour obtenir un service, mais également pour le plaisir de la conversation et de la même manière, le prestataire dépasse largement sa fonction lorsqu'il dispense des conseils sur l'éducation, les bonnes recettes de cuisines ou sur les dernières nouvelles du quartier et les affaires politiques ou sportives. Ici, la sociabilité n'a pas pour ambition unique de faciliter la transaction. Dans le dénuement d'un salon de coiffure, sous un casque chauffant, les cheveux enroulés dans une multitude de bigoudis, les différences sociales tendent à se résorber. Devant un café crème, attablé au comptoir, les yeux rivés sur le journal quotidien, les particularismes s'estompent. Comme dans un jeu, les relations qu'entretiennent les différents bénéficiaires dans un troisième lieu se rapportent à la sociabilité. Mais si la relation de sociabilité est soumise à un effacement de l'intime dans une fiction d'égalité, la relation qu'entretiennent dans un troisième lieu prestataires et bénéficiaires ainsi que les bénéficiaires entre eux pénètre au contraire forcément dans l'intime. Ervin Goffman avait noté l'importance de la sociabilité

¹⁵¹Simmel, (1981), « La sociabilité, exemple de sociologie pure ou formale », op. cit. p. 135

¹⁵²Op. cit. p. 128

dans la relation de service mais comme un élément indispensable à la création d'un rapport de confiance réciproque permettant d'améliorer qualitativement une prestation. Allant au-delà de cette intention commerciale, dans un troisième lieu, la sociabilité dans la relation de service provient semble-t-il de la récurrence des relations et par conséquent de la proximité géographique¹⁵³.

Dans un troisième lieu, le bénéficiaire et le prestataire entretiennent des rapports très réguliers, par exemple dans un café où chaque matin le même client vient manger un croissant ou chez un coiffeur où chaque semaine le même client vient ajuster sa coloration. Le prestataire connaît personnellement le bénéficiaire, ils s'appellent par leurs prénoms et se racontent les tracas du quotidien, de la maison, du travail, du quartier. Et s'ils ne laissent pas libre cours à leur bonne ou mauvaise humeur, ils peuvent exprimer leur mal-être. C'est d'ailleurs parce que cette relation existe, que le prestataire peut concevoir quelques *ristournes* au bénéficiaire, un verre ou un soin capillaire offert *par la maison*. La relation de service intervient ici comme un régulateur. Si dans la relation de sociabilité, l'intimité est préservée, dans un troisième lieu, l'intimité est nécessairement dévoilée. Une distance est tout de même préservée car le prestataire et le bénéficiaire sont dans une relation de service. Cette relation de service tempère la tendance à se diriger vers une relation d'amitié qui pourrait déboucher sur un laxisme dans la régulation¹⁵⁴. Le bénéficiaire qui, un soir de déprime, noie sa peine dans une liqueur en déballant à voix haute les raisons de ses maux, reviendra le lendemain, s'excusera à demi-mot de ses excès. Le prestataire ironisera peut-être, ainsi que les quelques autres bénéficiaires qui étaient là la veille, puis tout se taira. Ce ne sera qu'une histoire de plus évanouie dans l'atmosphère quotidienne du troisième lieu. La relation retrouvera ses fondements, ceux d'une relation récurrente de service entre un prestataire et un bénéficiaire qui pénètre la sphère de l'intime mais en garde les secrets pour préserver, par la conversation et la sociabilité, des intérêts convergents.

¹⁵³Comme précisé en note 129, Ray Oldenburg use régulièrement du terme *community* pour désigner les habitants d'un même quartier et surtout les relations qui se nouent entre eux au travers du troisième lieu. De la même manière, il évoque le besoin de laisser un coin (*a corner*) pour les gens. Il est ainsi à déduire, même si ce n'est pas explicitement établi, que la récurrence des relations propres aux troisièmes lieux est en partie due à une proximité géographique.

¹⁵⁴Dans son article sur la relation entre inséminateurs et éleveurs bovins, Florence Hellec démontre que la sociabilité dans une relation de service est indispensable dans le cadre d'une production partagée. Cependant, dans les débats de fonds, elle devient un handicap notamment lorsqu'il s'agit de prendre une décision tranchée. Voir Florence Hellec, (2007), « La place de la sociabilité dans la relation de service : l'exemple des inséminateurs de bovins », p. 127 – 144, dans Cécile Caron et Gérald Caglio (dir.), (2007), « L'organisation à l'épreuve. Autour du temps, de la sociabilité, de la rationalité et du métier », Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », 288 p.

Pour Ray Oldenburg, le troisième lieu réunit de manière informelle des individus différents dans une relation de sociabilité. Il apparaît cependant que celle-ci est régulée par une relation de service entre le prestataire et les bénéficiaires, mais aussi entre les bénéficiaires qui ont des intérêts convergents autour du service attendu. Ce qui relie ces individus n'est pas le fruit d'une quelconque subordination, ni même une quelconque forme contractuelle. C'est une volonté commune de résoudre un problème par un service proposé par un prestataire identifié qui permet à ces individus isolés et distincts de se réunir. D'ailleurs, pour résoudre ce problème, les individus se déplacent eux-mêmes. Ils se rendent par leurs propres moyens directement dans un lieu localisé et dédié au problème rencontré. Avec le prestataire, les bénéficiaires effectuent un échange réglementé. Cette réglementation peut être discutée ou améliorée si l'une des parties prenantes s'estime insatisfaite ou si un lien d'intimité se crée et permet de concevoir quelques arrangements. Les bénéficiaires peuvent suggérer des améliorations mais la décision de prendre ou non en compte ces suggestions appartient uniquement au prestataire. Elles peuvent être prises en compte et entraîner des améliorations dans une relation itérative, elles peuvent être entendues à titre consultatif, ou tout simplement ignorées. Dans le cas d'un troisième lieu tel que présenté par Ray Oldenburg, les bénéficiaires sont les consommateurs d'un service opéré par un prestataire dans un rapport dichotomique. Dans cette relation régularisée, les bénéficiaires consommateurs et le prestataire restent séparés, l'un par le service attendu, l'autre par le problème à résoudre. Le fondement du troisième lieu repose sur cette configuration sociale. La sociabilité – quand bien même, elle n'est qu'un jeu tempéré par le service qui est rendu unilatéralement dans le cadre d'un échange réglementé – donne parfois l'illusion d'un égalitarisme au moins entre les bénéficiaires. Cette sociabilité fait d'ailleurs partie du service attendu. Les bénéficiaires viennent dans un troisième lieu réglementé par un prestataire pour résoudre un problème dont la recherche de sociabilité fait partie. Mais si le prestataire est responsable de la réglementation propre à son lieu et qu'il peut de ce fait prendre en compte les suggestions des bénéficiaires, certaines règles, comme celles concernant l'hygiène ou l'échelle de prix, lui sont imposées, notamment par les institutions d'État. Les prestataires et les bénéficiaires ainsi que les bénéficiaires entre eux peuvent dans ce cas exercer une fonction critique contre les institutions d'État. Cette dimension critique du troisième lieu s'exprime au travers de la sociabilité entre bénéficiaires et prestataires et entre les bénéficiaires. L'activité principale d'un troisième lieu est la conversation. Si celle-ci est souvent futile et de l'ordre du badinage tant elle se préserve de l'intimité, les bénéficiaires et le prestataire peuvent tout de même manifester leurs jugements. C'est-à-dire qu'ils peuvent réaliser en acte leurs pensées sur un

sujet ou une situation¹⁵⁵. Que cet acte soit celui de parler, de converser, ou qu'il soit physique, de l'ordre de l'action. Sauf ce qui peut être considéré comme un débordement, dans un troisième lieu, les jugements se confrontent par la conversation. Le lieu propre mis à disposition par le prestataire de service sert ainsi de médiateur entre bénéficiaires et prestataires et entre les bénéficiaires pour étalonner leurs jugements, notamment envers le lieu commun représenté par les institutions d'État – ce que Ray Oldenburg assimile à une fonction politique. Le troisième lieu oldenburgien¹⁵⁶ en tant qu'agencement institutionnel de la configuration en tiers-lieu est une institution située dans les limites d'un contenant, consacrée à un service visant à résoudre un problème, ordonnée de l'intérieur par un prestataire opérateur et de l'extérieur par les institutions d'État, où des unités isolées et distinctes se réunissent dans une relation intime, tempérée cependant par la relation de sociabilité et la relation de service, et peuvent manifester leurs pensées en actes.

2.2. Jürgen Habermas – Les structures sociales de la sphère publique bourgeoise

Dans son analyse du principe de publicité dans la société bourgeoise au XVIII^{ème} et au début du XIX^e siècle¹⁵⁷, Jürgen Habermas, suit la « formation d'une sphère publique critique de discussion de dimension restreinte¹⁵⁸ » en Angleterre, en France et Allemagne en appuyant

¹⁵⁵Cette conception du jugement comme pensée en actes fait référence à la définition arendtienne de la faculté de jugement : « Si la pensée - le deux-en-un du dialogue silencieux - actualise la différence comprise dans l'identité que connaît la conscience de soi, et par là élabore la conscience en sous-produit, alors le jugement, sous-produit de l'effet libérateur de la pensée, réalise la pensée, la rend manifeste dans le monde des phénomènes où l'on n'est jamais seul et toujours trop occupé pour penser. La manifestation du vent de la pensée n'est pas le savoir ; c'est l'aptitude à distinguer le bien du mal, le beau du laid. Aptitude qui, aux rares moments où l'enjeu est connu, peut très bien détourner les catastrophes, pour le moi tout au moins. » Voir Hannah Arendt, (1981), « La vie de l'esprit », « Vo1.1 : La pensée », Trad. L.Lotringer, Paris, P.U.F., p. 219

¹⁵⁶Si l'essentiel de son analyse repose sur des services à usages commerciaux, tel que les cafés ou les tavernes, Ray Oldenburg assimile également les fontaines de villages, les parcs à chiens, etc. à des troisièmes lieux. Dans tous les cas, il s'agit bien de services opérés par un prestataire, qu'il soit public ou privé.

¹⁵⁷Le titre original de l'œuvre de Jürgen Habermas est « Strukturwandel der Öffentlichkeit », littéralement la transformation structurelle du public, rédigée en langue allemande en 1961, publiée l'année suivante en 1962 et traduite en 1978 par Marc de Launay sous le titre « L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise ». Le terme Öffentlichkeit renvoie à un principe de publicité abstrait. Dans l'ouvrage en langue anglaise, le traducteur fait d'ailleurs part de son indécision quant au terme à adopter : public, publicity, public sphere (public, publicité, sphère publique). Voir *The Structural Transformation of the Public Sphere. An Inquiry into a Category of Bourgeois Society*, Cambridge, Mass., 1989, préface du traducteur, p. 15). La traduction française a fait le choix d'« espace public », ce qui a conduit à introduire une dimension spatiale à cette notion. Cependant, cette dimension est absente des thèses d'Habermas. Comme le démontre Joseph Morsel, le principe de publicité, l'Öffentlichkeit, a des lieux mais elle n'est pas un espace. La spatialité est une dimension qui a été introduite uniquement lors de la traduction en langue française. Voir Joseph Morsel, (2011), « Communication et domination sociale en Franconie au Moyen Âge : l'enjeu de la réponse » p. 353–365. Dans Patrick Boucheron, Nicolas Offenstadt, (dir.), « L'Espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas », Paris, Puf, coll. « Le Nœud gordien », 2011, 370 p

¹⁵⁸Jürgen Habermas, (1993), op. cit. p. III. Jürgen Habermas cite ici la formule de Hans-Ulrich Wehler (1987) dans *Deutsche Gesellschaftsgeschichte* Bd. I, Munich, p. 303- 331. Trad. Marc B. de Launay

sa réflexion¹⁵⁹ sur le travail mené par l'historien allemand Reinhart Koselleck dans « Règne de la critique »¹⁶⁰. Délaissant à escient l'étude de la formation d'une sphère publique plébéienne, qui vient notamment de la rue ou des prisons, il se consacre pleinement à la sphère publique bourgeoise¹⁶¹. C'est-à-dire à la sphère qui appartient, sans distinction économique formelle, à la catégorie de personnes lettrées citadine et productive qui se forme et se consolide au XVII^e siècle comme un pendant au pouvoir de l'État. Celle-ci emprunte au public des sociabilités culturelles l'habitude d'une critique autorisée, traitée de manière discursive et publicisée soit par le biais de publications littéraires, soit par l'expression ouverte devant d'autres individus privés. Des individus isolés et distincts se réunissent dans ce qu'il est convenu de nommer les structures sociales de la sphère publique et dont certaines peuvent s'apparenter à une forme historique de troisième lieu en tant qu'agencement institutionnel de la configuration en tiers-lieu. Non pas qu'il soit uniquement question d'entités à usage commercial mais plutôt d'une typologie de structures qui, au-delà de l'aspect de proximité territoriale propre à la compréhension qu'en a donné Ray Oldenburg, permet, dans le cadre d'un service visant à résoudre un problème, de réunir des personnes privées, distinctes et isolées par et autour d'un récit dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible. Dans ces structures sociales de la sphère publique, des individus mettent tous les sujets en discussion. Ils manifestent leurs jugements, ce qui constitue une nouveauté dans le cadre historique précis de l'ancien régime. De façons détournées d'abord, puis ouvertement, ces personnes privées, distinctes et isolées, qui manifestent leurs jugements dans les limites d'un contenant n'exercent pas de pouvoir en tant que tel, mais par la publicité ils estiment connaître et représenter les jugements du plus grand nombre. Par cette représentativité bourgeoise, ils envisagent de contraindre le pouvoir d'État à se justifier sur chacun de ses

¹⁵⁹« Je dois beaucoup au travail remarquable de R. Koselleck », Jürgen Habermas, op. cit. Note 2. chap. IV. p. 276.

¹⁶⁰Dans son ouvrage, Reinhart Koselleck démontre la manière avec laquelle, à partir du XVI^e siècle, l'Europe occidentale a géré le risque d'éclatement social dû à la menace de guerres de religion en laissant apparaître une sphère privée conçue pour exprimer son opinion et sa croyance. L'ouverture vers une sphère publique, dans son sens contemporain, a quant à elle été provoquée par la force de la critique de personnes privées, réunies notamment dans les salons et les cafés pour échanger sur leurs expériences. Par ces lieux de réunion où l'on s'interrogeait sur la politique, de façons détournées d'abord, puis ouvertement, les individus raisonnant n'étaient plus des sujets, ils étaient en passe de devenir des citoyens. S'en prenant à la raison d'État dont les jugements apparemment arbitraires étaient assimilés à de la domination, ils constituaient une sphère publique dirigée contre l'État. Voir Reinhart Koselleck, (1979), *Le règne de la critique*. Trad. Hans Hildenbrand, Paris, Les éditions de Minuit. (1^{ère} édition originale, 1959), 192 p.

¹⁶¹« La présente étude (...) laisse de côté la variante que représente la sphère publique plébéienne et qui, au cours de l'histoire, est restée en quelque sorte réprimée », Jürgen Habermas op.cit. p. 10. Les preuves apodictiques de l'influence de la sphère publique plébéienne seront apportées notamment par Arlette Farge et modélisées par Martin Breugh (2007). Voir Arelette Farge, (1992), « Dire et mal dire : l'opinion publique au 18^e siècle », Paris, ed. Seuil, Coll. La Librairie du XXI^e siècle, 320 p. ; Martin Breugh, (2007), « L'expérience plébéienne. Une histoire discontinue de la liberté politique », Paris, Payot-Rivages, coll. Critique de la politique, 405 p.

actes et formuler des règles générales remettant radicalement en cause l'ordre politique et social.

2.2.1. Le principe de publicité aux XVII^e et XVIII^e siècles

Pour Jürgen Habermas, la société bourgeoise semble apparaître de par la transformation structurelle de l'économie avec le développement de la politique mercantiliste, des échanges précapitalistes de marchandises et corrélativement des échanges d'informations entre personnes privées au cours du XVI^e siècle. Jusqu'alors, le pouvoir d'État s'affirmait en subordonnant des personnes privées qui n'exerçaient aucune fonction officielle. Ces personnes privées étaient exclues de toute participation au pouvoir public. Le terme public était synonyme de l'État¹⁶². Le mercantilisme et ses incitations au grand commerce introduisirent l'idée d'une fonction sociale des échanges propres à la sphère privée¹⁶³. La relation entre sphère publique et sphère privée n'était plus de l'ordre de la soumission mais de l'interdépendance. La sphère privée, par le travail socialement nécessaire, affirmait son importance vis-à-vis de la sphère publique de l'État tandis que la sphère publique de l'État garantissait, orientait et contrôlait par le pouvoir politique – au travers de l'armée et de l'apposition de règles – le bon déroulement des échanges dans une pré-configuration de l'économie politique propre à l'État-nation moderne. Corrélativement aux techniques d'échange de marchandises, les techniques d'échange d'informations se sont également développées avec l'apparition des premiers journaux imprimés. Par voie de presse, le pouvoir politique communiquait à ses sujets les ordonnances, les décrets et les avis qu'il concevait dans le secret et qu'il imposait unilatéralement. Mais par ce biais, il ne s'adressait qu'à la couche lettrée de la population, composée en partie de juristes, de médecins, de professeurs

¹⁶²En langue allemande, cette approche sémantique du terme public provient de la mise en vigueur des règles du droit romain qui s'est produite en Allemagne à la fin du XV^e siècle et par conséquent l'arrivée du terme latin *publicus*, signifiant dépendant de l'État. Jusqu'à cette période, l'adjectif public s'opposait sémantiquement à secret et signifie de manière générale ce qui est accessible à tous. Il renvoyait également de manière métaphorique à certaines valeurs morales comme peuvent l'être l'honnêteté et la vertu. La régularité des châtements contre les crimes était ainsi validée par leur manifestation publique. Avec l'adoption du droit romain, l'ordre juridique devient le seul responsable. Il ne dirige plus seulement les procédures, il est également responsable de leur régularité. La démonstration publique n'est plus la garante de la légitimité des procédures mais la garante de la légitimité du droit romain. Si l'adjectif public signifiait ce qui est accessible à tous, il prend dans ce contexte pour sens ce qui est sanctionné par l'État. Sur l'histoire du mot et du concept de public et de publicité, notamment en langue allemande, voir Nina Birkner, York-Gothart Mix, (2014), *Qu'est-ce que l'espace public ? Histoire du mot et du concept*, Dix-huitième siècle 2014/1 (n° 46), p. 285-307.

¹⁶³Comme le précise Jürgen Habermas, c'est également ce que relate Hannah Arendt lorsqu'elle situe l'avènement du social comme coïncidant historiquement « avec la transformation en intérêt public de ce qui était autrefois une affaire individuelle concernant la propriété privée ». Voir Hannah Arendt (2008), « La condition de l'homme moderne », trad. Georges Fradier, Paris, éd. Calmann-Lévy, coll. Agora, (1^{ère} édition originale, 1958), p. 109

ou de fonctionnaires de l'administration royale. Une couche sociale urbaine, productive et cultivée distincte de la noblesse, de la paysannerie ou du peuple, concernée par la politique mercantiliste du pouvoir d'État et qui de fait se consolidait en opposition à celui-ci. « Règlement public et initiative privée sont les deux termes de l'ambivalence singulière qui caractérise alors le rapport autorité-sujets. Cette zone où le pouvoir entre en relation avec les personnes privées par l'entremise de l'administration et des mesures qu'elle prend à chaque instant devient critique.¹⁶⁴ » La critique ne portait pas tant sur les ordonnances réglementant les tenues vestimentaires que sur les taxes ou les impôts, soit l'apparition du pouvoir d'État public dans l'économie domestique privée. Dès le XVII^e siècle, la diffusion et la marchandisation des biens culturels, comme certains romans et surtout les journaux, constitue un tournant vers la faculté de la population à partager ses idées et à manifester ses jugements¹⁶⁵. Des revues ne contenant plus seulement des informations publiques mais aussi des comptes rendus, des analyses critiques et des articles savants se sont ajoutés aux journaux ordinaires de la presse quotidienne. Le livre devenait accessible financièrement à un plus large public. Les publications imprimées sous différentes formes se multipliaient, contribuant ainsi à désacraliser l'objet livre et de la même manière les auteurs. « Un nouveau rapport au texte s'est ainsi construit, irrespectueux des autorités, tour à tour séduit et déçu par la nouveauté et, surtout, peu enclin à la croyance et à l'adhésion¹⁶⁶ ». Ce nouveau mode de lecture qui se propageait à large échelle et dans une certaine quotidienneté a, selon Jürgen Habermas, fondé l'appétence à se détacher des représentations traditionnelles. À la même période, l'expression française le public désignant « les lecteurs, les spectateurs, les auditeurs en tant qu'ils sont les destinataires, les consommateurs et les critiques de l'art et de la littérature¹⁶⁷ » entérinait une compréhension de l'adjectif public non plus comme un domaine dépendant de l'État mais comme la classe de lecteurs cultivés qui était en train de se former. Le public lisant et qui se concevait comme une instance critique prenait conscience de son importance et exigeait un débat ouvert sur tous les sujets, qui plus est les sujets liés à l'autorité d'un pouvoir d'État mystérieux et menaçant. La société bourgeoise en tant que telle, composée de personnes privées et lettrées, n'exerçait pas de pouvoir. Elle manifestait cependant ses jugements. Tout d'abord en vase clos dans la sphère de l'intime puis devant un public. Par des publications littéraires ou par l'expression ouverte devant d'autres individus

¹⁶⁴Jürgen Habermas, op. cit. p. 34

¹⁶⁵Sur l'influence de la marchandisation des biens culturels et du rôle que la lecture d'ouvrages politiques et philosophiques a joué dans la formation révolutionnaire au XVIII^e siècle, voir Roger Chartier (1990), « Les origines culturelles de la Révolution française », Paris, Le Seuil, coll. L'univers historique », 245 p.

¹⁶⁶Roger Chartier, op.cit. p. 114

¹⁶⁷Jürgen Habermas, op. cit. p. 42

privés, elle faisait un usage public de ses raisonnements et entendait soumettre le pouvoir d'État à ses principes en le poussant à se justifier, c'est-à-dire à être soumis au jugement du public. Le pouvoir d'État devait ainsi acquérir de la publicité en étant soumis à une forme de contrôle par le public bourgeois. Dans cette interpénétration propre à la société bourgeoise entre le pouvoir d'État et les personnes privées, Jürgen Habermas distingue le domaine privé (domaine de l'intimité et de l'échange des marchandises ainsi que du travail socialement nécessaire) de la sphère du pouvoir public (l'État et la noblesse de la Cour). Il intègre dans cette relation dialectique un troisième élément avec une fonction médiatrice : la sphère publique politique ou la sphère publique bourgeoise, issue de la sphère publique littéraire dont elle emprunte les habitudes critiques, qui fait un usage public de la raison et dont, selon Habermas, l'on trouve une « structure théorique achevée¹⁶⁸ » dans le « grand petit texte¹⁶⁹ » qu'est la réponse d'Emmanuel Kant à la question posée en 1783 par le pasteur Zollner dans la Revue mensuelle berlinoise (*Berlinische Monatsschrift*) – périodique considéré comme le principal journal de la pensée des Lumières en Allemagne : « Beantwortung der Frage : Was ist Aufklärung ? » (Réponse à la question : Qu'est-ce que l'Aufklärung¹⁷⁰). La réponse axiomatique et concise du premier paragraphe de ce court texte est quasiment devenue la définition la plus courante du mouvement des Lumières en Europe¹⁷¹. Pour Kant, il n'y a pas de limite légitime à la volonté de savoir. La volonté de savoir est un acte personnel seulement retardé par l'habitude du tutorat intellectuel. Cette émancipation intellectuelle qu'il préconise ne peut cependant réussir que si elle est collective car peu de personnes peuvent réussir à exercer seules leur esprit. À s'extirper seules de la tutelle, démontrant bien par cela le caractère pédagogique de l'Aufklärung. Tout un chacun, en tant que savant¹⁷², a le droit de faire un usage public de sa raison. De s'exprimer dans la presse, de discuter un choix

¹⁶⁸Op. cit. p. 112

¹⁶⁹Expression dont la paternité revient à Jacques Derrida dans Jacques Derrida et Jean-Luc, (2004), « Ouverture. », *Rue Descartes* 3/2004 (n° 45-46), p. 26

¹⁷⁰La traduction française du texte de Kant a consacré le titre : « Qu'est-ce-que les Lumières ». Cependant, l'approche française des Lumières a pris un tout autre caractère dans les États protestants germanophones. Dans le monde anglophone, l'*enlightenment* est également éloigné du sens des Lumières françaises et proches de l'Aufklärung. Tout d'abord, la différence est visible à travers les deux notions de Lumières et Aufklärung. Selon Georges Gusdorf (1990), en français, la lumière est un acquis. L'Aufklärung est un substantif dérivé du verbe éclairer. Il n'est donc pas l'éclaircissement mais une action afin de l'obtenir. Cette différence terminologique reflète la conviction partagée par les intellectuels des États germanophones selon laquelle il était nécessaire de combler le retard sur la France où les Lumières semblaient mieux établies. Dans les États protestants, l'Aufklärung était vécue comme la volonté de pédagogie collective tolérée par les autorités politiques et religieuses. Voir à ce propos Georges Gusdorf, (1990), « Lumières-Aufklärung », p. 125–135, in Jacques Leenhardt et Robert Picht (dir.), (1990) « Au jardin des malentendus », actes Sud, Paris, 472 p.

¹⁷¹« Les Lumières, c'est pour l'homme sortir d'une minorité qui n'est imputable qu'à lui. La minorité, c'est l'incapacité de se servir de son entendement sans la tutelle d'un autre. C'est à lui qu'est imputable cette minorité, dès lors qu'elle ne procède pas du manque d'entendement, mais du manque de résolution et de courage nécessaires pour se servir de son entendement sans la tutelle d'autrui. Sapere Aude ! Aie le courage de te servir de ton propre entendement : telle est donc la devise des Lumières ». Traduction de Jean Mondot (2007a), « Qu'est-ce que les Lumières ? », Presses universitaires de Bordeaux, p. 79

stratégique, de réagir à l'interprétation d'une doctrine ou à une conception du droit fiscal. Un usage qui ne se fait pas en tant que représentant d'une fonction mais en tant que savant¹⁷³. Et selon Kant, il n'existe pas d'institution privilégiée qui ne puisse se soustraire à la critique. Kant l'affirmait déjà dans une note de la première préface de Critique de la raison pure : « Notre siècle est particulièrement le siècle de la critique à laquelle il faut que tout se soumette.¹⁷⁴ » Tout doit être soumis à la critique et aux jugements. Si la position de Kant relève aussi bien d'une rhétorique radicale aux allures de manifeste que d'une stratégie politique¹⁷⁵, en pratique cet usage public de la raison prend la forme de structures sociales publiques où des individus privés se réunissent pour discuter de tout, de littérature, de politique mais surtout des règles et qui, selon Jürgen Habermas, s'incarne spatialement au travers d'institutions bourgeoises telles que les cafés en Angleterre, les salons littéraires en France et les « sociétés d'habitues¹⁷⁶ ».

2.2.2. La dimension spatiale du principe de publicité

Dès la fin du XVII^e siècle en Angleterre, les cafés dans un premier temps puis les clubs ont accueilli non seulement les raisonnements issus de la littérature mais également les débats politiques et économiques. Si Jürgen Habermas, probablement à cause du manque de sources alors disponibles, ne l'aborde que très brièvement¹⁷⁷, Valérie Capdeville offre quant à

¹⁷²Le terme savant est ici entendu dans un sens large, c'est-à-dire un homme capable de juger et de savoir. En tant qu'il est un être doté de raison, il partage ses pensées avec un public, soit en les exprimant ouvertement, soit en les publiant. En tant que savant, l'homme fait un usage public de sa raison.

¹⁷³Kant distingue l'usage public de la raison que le savant fait pour le public de lecteurs et l'usage privé, qui est celui permis dans l'exercice de certaines fonctions.

¹⁷⁴« Notre siècle est particulièrement le siècle de la critique à laquelle il faut que tout se soumette. La religion alléguant sa sainteté et la législation sa majesté veulent d'ordinaire y échapper ; mais alors elles excitent contre elles de justes soupçons et ne peuvent prétendre à cette sincère estime que la raison accorde seulement à ce qui a pu soutenir son libre et public examen. » Emmanuel Kant, (2004), « Critique de la raison pure », trad. André Tremesaygues et Bernard Pacaud, Edition Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, p. 6

¹⁷⁵Pour Kant, la liberté de pensée était la garante de penser juste car elle engendrait la confrontation des opinions et donc leurs régulations. Cela n'entraînait cependant pas en contradiction avec une certaine souplesse face à l'autorité monarchique. Kant proposait un compromis discursif en fonction de son auditoire, ménageant ainsi l'avenir des Lumières sans pour autant compromettre leur présent. Pour Jean Mondot (2007b) la position de Kant était habile. Il avançait d'un côté une rhétorique radicale, arguant qu'il ne pouvait être fixé de limites aux Lumières, tandis que d'un autre côté, il prenait en compte le contexte social et politique spécifique de la Prusse de Frédéric II. Il n'incitait pas à renverser l'ordre existant mais souhaitait réexaminer toute chose en conciliant l'aspiration à l'émancipation des Lumières et les contraintes de son époque. Voir Jean Mondot, (2007b), « Des Lumières sans limites ? », article électronique, International Review of Eighteenth-Century Studies. Revue internationale d'études du dix-huitième siècle (IRECS-RIEDS), 1, 2007. URL : <http://www.helsinki.fi/historia/1700/IRECS-RIEDS/vol_1/IRECS_mondot.pdf>. ISSN : 1797-0091

¹⁷⁶Habermas, op.cit. p. 41

¹⁷⁷Dans la préface à la dix-septième édition allemande de son ouvrage, il revient sur les lacunes empiriques qui lui ont été reprochées, justifiant celles-ci par le fait que « l'évaluation des tendances et des exemples historiques constituent un problème qui comporte des risques importants, surtout lorsque l'on n'a pas recours aux sources comme l'historien et que l'on s'appuie davantage sur

elle de précieuses précisions sur le quotidien de ces institutions londoniennes qui se dénombrent à plus de deux mille dès le début de XVIII^e siècle¹⁷⁸. Au centre de la vie sociale quotidienne à Londres, ces établissements commerciaux dédiés à la consommation du nouveau breuvage venu d'Orient qu'est le café répondaient aux besoins de convivialité dans le sens d'une relation agréable autour d'un repas, de sociabilité, d'échanges et de conversations des hommes de l'époque. Ouverts dès l'aube, toutes les couches sociales pouvaient en profiter et les fréquenter de manière régulière, à condition d'être en capacité de payer la somme d'un *penny* afin de s'offrir une boisson et d'être vêtu d'une tenue respectable et propre. Les femmes en étaient cependant exclues, tout comme de la sphère publique politique en général. Dans les cafés, les hommes jouaient, lisaient les gazettes, parfois les rédigeaient et discutaient librement de tout sans craindre les conséquences de leurs propos. Les journaux mis à la disposition des clients constituaient une des activités majeures. Pour Jürgen Habermas, ils permettaient de maintenir une cohésion dans cet ensemble hétérogène en offrant au public des cafés le reflet de sa propre image, de ses propres conversations, de ses propres controverses. « Les articles ne devinrent pas seulement l'objet des discussions du public des cafés, mais furent aussi compris comme leur organe¹⁷⁹ ». Des règles connues de tous étaient affichées aux murs de manière visible et garantissaient une certaine attitude parmi les convives. Chacun pouvait prendre la première place assise et engager la conversation avec un voisin. Il n'y avait aucunement besoin de se lever pour céder sa place à quiconque, même s'il s'agissait d'un individu provenant d'une classe sociale plus élevée. L'artisan, l'homme d'affaires, l'écrivain ou le voleur pouvait engager la conversation, assis sur le même banc. De par leur multiplication et leur éparpillement géographique, certains cafés optèrent au fur et à mesure pour une attitude plus sélective. Cette transformation du café vers une dimension plus réglementée et exclusive correspondait au souhait même des membres. La coutume selon laquelle plusieurs hommes privés de principes similaires se rassemblaient autour d'un dîner dans un café dans le but d'échanger des idées à l'abri de visiteurs indésirables, se développait. C'est pour répondre à cette demande sélective croissante que vers le milieu du XVIII^e siècle, de nombreux clubs de gentlemen ouvrirent leurs portes. Ces cercles privés respectant des procédures strictes, notamment sur l'élection des membres, devinrent courants. Les membres

une littérature de seconde main », dans « Préface à l'édition de 1990 », op. cit. p. III

¹⁷⁸Les observations concernant le contexte historique et les usages des cafés et des clubs reposent largement sur les travaux très documentés de Valérie Capdeville, notamment l'ouvrage publié en 2008, « L'Âge d'or des clubs londoniens (1730-1784), Paris, Champion, 496 p. et l'article publié en 2013, « Convivialité et sociabilité : le club londonien, un modèle unique en son genre ? » p. 11-33, dans Rémy Duthille, Jean Mondot, Cécile Révauger, (dir.), « Sociabilité et convivialité en Europe et en Amérique du Nord, XVII^e-XVIII^e siècles », Revue Lumières, n° 21, Presses universitaires de Bordeaux, coll. Lumière, 261 p.

¹⁷⁹Habermas, op. cit. p. 53

y nouaient des liens uniques, diffusaient des idées et construisaient les débats politiques et la critique au sein du royaume.

Cette typologie de relation nouée dans un café reflète l'aspiration des individus savants à des formes associatives moins contraignantes que celles officiellement reconnues par le Prince ou par l'Église. Les hommes privilégiaient le principe d'une adhésion volontaire, où les statuts et les règlements ne sont pas données de l'extérieur mais conçus et adoptés de l'intérieur. Au travers de l'étude des formes de sociabilité entre le XVII^e et le XIX^e siècle¹⁸⁰, la sociabilité volontaire constitue ainsi une rupture avec la sociabilité traditionnelle. Une rupture qui demeure tout de même dans la continuité des règles de l'ancien régime, en témoigne le semblant d'égalitarisme qui régnait dans les relations interpersonnelles des salons français du XVIII^e siècle. Ceux-ci étaient le creuset d'une sociabilité bourgeoise émancipée du modèle de la société de cour étudié par Norbert Elias¹⁸¹. Les salons français du XVIII^e siècle avaient la fonction particulière d'être la chambre d'essai de l'élite littéraire. La Cour était jusqu'alors le premier destinataire de toutes productions artistiques et littéraires. Au travers des fêtes que le monarque ou le prince donnaient dans les salles de Cour pour, en mécène, rassembler les artistes, elle assurait un rôle de commanditaire dans une fonction proche de la direction artistique. En se dotant d'un public, usagers payants, la littérature, la musique, le théâtre et la peinture échappèrent à la commande des institutions d'État ou ecclésiastiques. Aux fêtes du monarque se substituèrent ainsi progressivement les salons littéraires où l'aristocratie rencontrait les écrivains, les savants et les philosophes venus faire l'apprentissage de la parole en public. Les réflexions des philosophes et des hommes de lettres se devaient d'être soutenues dans les grands salons parisiens sous une forme conférencière. Dans les conversations intellectuelles, les choses graves côtoyaient les choses importantes. Les rumeurs de la Cour étaient traitées avec la même superficialité que les œuvres littéraires et avec le consensus pour finalité. Contrairement aux cafés, les salons

¹⁸⁰Voir notamment les contributions de Daniel Roche sur le siècle des Lumières dans les provinces françaises, voir Daniel Roche, (1989), « Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux (1680-1789) », La Haye, (Première édition, 1978), 394 p ; de Maurice Agulhon sur la mutation de la sociabilité dans la France bourgeoise du XIX^e siècle, voir Maurice Agulhon, (1995), « Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité », Paris, ed. de l'EHESS, (première édition, 1977) 108 p. ; de Stéphane Van Damme (1998) sur les usages historiographiques de la notion de sociabilité, voir Stéphane Van Damme, (1998), « La sociabilité intellectuelle. Les usages historiographiques d'une notion. », Hypothèses 1/1998 (1), p. 121-132. ; de Robert Morrissey sur les formes de sociabilité des Lumières ; voir Robert Morrissey (1997), « Sociabilité et Lumières : la passion de l'échange », Critique, n° 596-597 (janvier-février 1997), t. III, p. 78-88. et d'Étienne François et Rolf Reichard sur les formes de sociabilité au XVIII^e siècle, voir Etienne François, Rolf Reichard, (1987), « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle », dans Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954-), T. 34e, N° 3, p. 453-472.

¹⁸¹Voir Norbert Elias, (2008), « La société de cour », Paris, éd. Flammarion, coll. Champs Essai (Première édition, 1969), 330 p.

littéraires accordaient une grande importance aux femmes, qui jouaient un rôle d'hôtes, de conseillères et de modératrices. Dans son ouvrage sur le monde des salons parisiens¹⁸², Antoine Lilti remarque que l'image des salons qui s'est diffusée (notamment par la contribution d'Habermas) repose sur très peu de sources. En effet, les salons ont vu naître des pratiques culturelles informelles, orales, mais ne produisaient pas d'archives spécifiques, ni ne laissaient de règlements ou de procès-verbaux de séances. La plupart des sources sont donc issues des témoignages des hommes de lettres de l'époque. Le salon peut ainsi être défini comme une forme de sociabilité qui consiste à recevoir à son domicile des convives au minimum une fois par semaine et à y tenir une table ouverte. Une typologie de pratiques sociales enracinée dans la grande tradition des réceptions aristocratiques. Si le temps passant, les salons ont été perçus comme des sanctuaires de l'égalité protégée, des enjeux politiques et des distinctions sociales, des modèles de « citoyenneté sans souveraineté », selon les termes du titre de l'ouvrage de Daniel Gordon¹⁸³, le brassage égalitaire semble cependant être réduit à la présence de certains hommes de lettres dans les salons aristocratiques. Dans ce cadre, les pratiques mondaines n'effacent pas les différences sociales mais permettent de gérer des relations inégalitaires sans faire appel à la hiérarchie. Les hommes de lettres, sans réel statut social, dépendant du mécénat des aristocrates et connaissant l'importance d'une reconnaissance mondaine, acceptaient le jeu. Ils contribuaient ainsi à faire de cette sociabilité une fiction, où l'échange réciproque et la conversation n'effaçaient pas la conscience d'être dans un jeu permis par les aristocrates. Le rôle des hommes de lettres serait ainsi de fournir à cette élite aristocratique un prestige philosophique en associant les traditions mondaines et les grandes idées laïques. Les pratiques de sociabilité mondaine dans les salons offrent aussi la possibilité aux élites d'exercer un contrôle social sur leurs membres. La sanction est le ridicule. Les salons et la Cour sont étroitement liés tout en se distinguant l'un de l'autre. Les pratiques mondaines ayant lieu dans les salons relèvent d'une formation sociale autonome mais leur horizon culturel reste la Cour. Comme le démontre Steven Kale¹⁸⁴ dans son étude sur les salons français dans l'ancien régime, les salons étaient une institution de loisir aristocratique coupée des enjeux politiques, et ce jusqu'à la veille de la Révolution. Le salon envisagé comme une institution de sociabilité politique n'apparaît qu'à partir de la

¹⁸²L'ouvrage d'Antoine Lilti est issu de sa thèse soutenue en 2003 sous la direction de Daniel Roche. Voir Antoine Lilti, (2005), *Le monde des salons, sociabilité et mondanité à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 568 p.

¹⁸³Propos adapté de « Citizens without sovereignty », voir Daniel Gordon, (1994), « Citizens without Sovereignty : Equality and Sociability in French Thought, 1670–1789 », Princeton, NJ, 270 p.

¹⁸⁴Voir Steven Kale, (2004), « French Salons. High Society and Political Sociability from the Old Regime to the Revolution of 1848 », Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 320 p

Restauration. Quand les habitués y commentaient les faits des ministres et des chefs de l'opposition, quand les députés y récitaient leurs discours et élaboraient des stratégies politiques.

Jürgen Habermas évoque également l'importance des loges maçonniques dans la formation de la sphère publique. Il suit ainsi les thèses de Reinhart Koselleck, qui assure que sous une apparence de loyauté sans faille à la monarchie, les ateliers maçonniques savaient dans la pratique le système des valeurs traditionnelles : « Apparemment sans affecter l'État, les bourgeois créent dans les loges, for intérieur secret à l'intérieur de l'État, un lieu où se réalise sous la protection du secret la liberté civile. La liberté en secret devient le secret de la politique¹⁸⁵ ». Cette pratique du secret dans les loges maçonniques et que l'on retrouve dans d'autres sociétés comme les clubs, provient de la nécessité de protéger les raisonnements exprimés en public, et qui sont de fait considérés comme une menace vis-à-vis des pouvoirs d'État. Les raisonnements sont tenus de rester secrets, limités à un public autorisé. Lessing considère à ce propos que la société bourgeoise est aussi vieille que la franc-maçonnerie, voire qu'elle en est un des fruits¹⁸⁶. Il semble en effet que les loges maçonniques ont été introduites en France dans la première moitié du XVIII^e siècle. À la veille de la Révolution d'ailleurs, la France compte près de 650 loges et quelque 35 000 affiliés¹⁸⁷. La sociabilité maçonnique s'articule autour de deux facteurs, la sociabilité volontaire d'une part avec la libre constitution de sociétés dites fraternelles où le mérite prend soudainement la place à la naissance et au rang¹⁸⁸ et une sociabilité mondaine d'autre part en référence à la participation assumée des loges maçonniques à l'offre mondaine de divertissement. En effet, la société maçonnique était rythmée par des bals, des concerts amateurs et des joutes littéraires. Elle tenait en premier lieu à établir une vie culturelle faite de bals, de théâtres de société, de concerts amateurs. L'été, alors que la bonne société migrait à la campagne, la vie de la société maçonnique ne ralentissait pas, elle investissait les jardins privés et goûtait aux plaisirs de l'hospitalité des hôtels particuliers, des châteaux et des manoirs. Le reste de l'année, des banquets fraternels, des musiques et des chansons rassemblaient et unifiaient les *frères*. Cette forme de sociabilité élitiste voyait les loisirs et les divertissements prendre le pas sur les

¹⁸⁵Koselleck, (1979), op. cit. p.47

¹⁸⁶« C'est ce que rappelle le fameux mot de Lessing à propos de la franc-maçonnerie qui, à l'époque, se manifeste en effet dans toute l'Europe, et selon lequel celle-ci serait aussi vieille que la société bourgeoise : si la société bourgeoise n'était pas elle-même un pur et simple produit de la franc-maçonnerie. » Habermas, op. cit. p. 46

¹⁸⁷Voir à ce propos Ran Halévie, (1984), « Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime aux origines de la sociabilité démocratique », édition de l'EHESS, coll. Cahiers des Annales, vol. 40, p. 16.

¹⁸⁸Au sujet des systèmes de constitution de loges dans la société maçonnique, voir Philippe Dujardin, (2000), « Des modernes et de leurs possibles traditions. » dans Espaces Temps, 74-75, 2000. Transmettre aujourd'hui. Retour vers le futur. pp. 31-45.

aspects idéologiques de la maçonnerie. Elle unifiait presque autant que les aspects ésotériques. En travaillant à la construction et à la gestion de son image publique, le développement mondain des loges maçonniques assurait leur succès, elle rassurait la police et fascinait l'opinion¹⁸⁹.

De ces différentes structures sociales de la sphère publique bourgeoise, Jürgen Habermas relève trois critères communs. Le premier concerne une forme de sociabilité volontaire où il est fait abstraction de la condition sociale entre les personnes privées. Une approche égalitariste qui ne se base plus sur la hiérarchie mais où seuls les arguments font autorité. La sphère publique bourgeoise ne reconnaissait pas en effet les distinctions d'ordres et d'états, c'est le discours et la pertinence de chacun qui faisait foi. Le pouvoir d'État, les lois du marché, la condition économique y était comme suspendus, neutralisés. Habermas nuance cependant son propos en concédant que cette parité était certainement illusoire, mais quand bien même cette idée de public ne s'était pas complètement réalisée dans les salons et les cafés, c'est par ce biais qu'elle s'est imposée comme une revendication et « dans cette mesure-là, si elle n'est pas devenue réalité, elle a néanmoins joué un rôle déterminant¹⁹⁰ ». En second lieu, ce public paritaire s'exprimait au travers de la conversation en questionnant des sujets qui jusqu'alors ne pouvaient prêter à discussion. Les autorités étatiques et ecclésiastiques qui monopolisaient l'expression publique au travers de la philosophie, de la littérature et de l'art furent confrontées aux développements de la marchandisation de la culture et de la multiplication de ses destinataires. En tant que marchandise, la culture cessa d'être soumise à la représentation des pouvoirs de la Cour et de l'Église. Les personnes privées à qui les œuvres étaient destinées et qui les finançaient en partie se mirent à analyser et discuter de façon indépendante de ce qui faisait alors autorité. La peinture s'il était exposé, le livre s'il était publié, la pièce de théâtre s'il était joué en public recevait le jugement du public lettré. En troisième lieu, la sphère publique bourgeoise ne pouvait se refermer sur elle-même. Tout un chacun devait pouvoir prendre part aux conversations. En principe, ils ne se concevaient pas comme une clique ou un groupe fermé mais comme des interlocuteurs privilégiés. Ils parlaient au nom d'un public plus large, abstrait, le peuple ou le grand public vers lequel ils se retournaient de temps à autres. Une forme de représentation bourgeoise qui prit progressivement le pas sur la représentation de cours. La sphère publique bourgeoise a

¹⁸⁹Sur la sociabilité mondaine des loges maçonniques, se référer à Pierre-Yves Beaurepaire (2005) « Loisirs et sociabilités maçonniques au XVIII^e s. », Robert Beck, Anna Madœuf, Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2005, p. 37-44, et à Daniel Ligou, (2000), « Histoire des francs-maçons en France, 1725-1815 », Toulouse, éd. Privat, 250 p.

¹⁹⁰Habermas, op.cit. p 47.

ainsi subverti les habitudes de la sphère publique littéraire qui s'est formée avec la marchandisation de la culture pour générer une sphère publique politique et critique contre les pouvoirs d'État. Le public savant constitué de personnes privées se réunissait dans des salons, des cafés ou des sociétés d'habitues pour discuter et examiner diverses œuvres philosophiques et littéraires étudiées au préalable dans la sphère de l'intime. Les intérêts privés constitutifs du domaine de l'échange des marchandises, du travail socialement nécessaire faisaient également partie des conversations. La pénétration du pouvoir d'État dans la sphère privée par les réglementations suscitait des critiques. Les personnes privées et lettrées réunies en un public manifestaient publiquement leurs jugements. Les journaux consolidaient ces personnes privées en un public politiquement conscient en analysant et en critiquant les actions du pouvoir d'État. Pour Jürgen Habermas, dans l'Angleterre, la France et l'Allemagne du XVIII^e siècle, les individus privés usaient de la presse pour se comprendre eux-mêmes, pour se réunir ils usaient des cafés et des salons, pour s'émanciper du pouvoir absolu d'État ils usaient de la publicité. Si ces éléments mis en commun ne sont pas la cause unique de la structuration de la sphère publique bourgeoise et conjointement de la destruction profonde de l'ancien ordre politique et social, ils ont tout de même, selon le bon mot de Roger Chartier, offert les conditions qui l'ont « rendue possible parce que pensable¹⁹¹».

2.2.3. La manifestation discursive des jugements dans les structures sociales de la sphère publique bourgeoise¹⁹²

Si les structures sociales de la sphère publique Habermassienne reprennent en certains endroits les caractéristiques propres aux troisièmes lieux oldenburgiens en tant qu'agencement institutionnel de la configuration en tiers-lieu, elles ne peuvent être pleinement assimilables tant elles diffèrent dans leurs styles ou bien leurs natures. Leurs fonctions sociales sont cependant du même ordre. Les structures sociales de la sphère publique, tout comme les troisièmes lieux, permettent à des individus isolés et distincts de se

¹⁹¹Roger Chartier, *op.cit.* p. 10

¹⁹²De nombreux modèles d'analyse de la sphère publique peuvent être distingués. Seyla Benhabib opère à ce propos une catégorisation salutaire entre le modèle discursif de la sphère publique proposé par Habermas, le modèle agonistique, du ressort de l'action chère à Hannah Arendt, et le modèle légaliste ou délibératif de Bruce Ackermann. Voir Seyla Benhabib, (1993), « Models of Public Space: Hannah Arendt, the Liberal Tradition, and Jürgen Habermas » p. 73-98, dans Graig Calhoun (dir.), « Habermas and the Public Sphere », Cambridge, Massachussets and London, The MIT Press, coll. Studies in Contemporary German Social Thought, 510 p. Etienne Tassin propose d'ajouter « celui d'un espace public oppositionnel dont l'élaboration revient à Oskar Negt (2007) ou celui d'un espace public plébéien qui a été analysé par Martin Breugh (2007). » Voir Etienne Tassin, (2013) « Les gloires ordinaires. Actualité du concept arendtien d'espace public », Cahiers Sens public 1/2013 (n° 15-16), p. 23

réunir et de converser ouvertement sur tout sujet, en abordant notamment les questions d'intérêt général. Outre les loges maçonniques ou les clubs de gentlemen qui disposent d'une réglementation stricte débouchant sur la formalisation d'un corps homogène constitué de *frères* ou de *gentlemen*, elles reposent sur la réunion informelle et non unitaire de personnes privées. Ces personnes privées se réunissent dans les limites d'un contenant situé et sensible, qu'il s'agisse d'un établissement commercial, d'une maison privée ou du jardin d'un hôtel particulier. Les limites du contenant situé et sensible sont, à l'instar du troisième lieu, ordonnées de manière tacite ou explicite et imposent une certaine sélectivité à l'entrée. Les cafés, en tant qu'établissements commerciaux, imposent une sélection économique. Le bénéficiaire doit avoir la capacité financière de s'acquitter de la somme symbolique d'un *penny* afin de se procurer une boisson et respecter les règles affichées sur des écriteaux visibles de tous et qui imposent le respect d'une certaine tenue entre les convives, aussi bien en termes de comportement que d'accoutrement. Il peut ensuite prendre place où il le souhaite, jouer et discuter avec les autres convives ou lire les journaux qui sont mis à disposition. Dans les salons littéraires parisiens, la sélectivité dépend soit de la condition sociale, soit des aptitudes affirmées par les individus. Des individus privés, le plus souvent de condition aristocratique, convient gracieusement dans le salon de leur demeure d'autres individus, soit de la même condition, soit des écrivains, des philosophes ou des artistes, pour procéder à des conversations intellectuelles. Contrairement au café, la venue d'un individu écrivain, philosophe ou artiste dans le salon privé d'un hôte de condition aristocratique n'est pas volontaire mais provient d'une invitation. Il respecte ainsi les règles de bonne tenue, de savoir-vivre et de politesse propre à la condition aristocratique. En tant qu'écrivain, philosophe ou artiste, il est tenu de produire des discours devant les autres convives réunis en un public, généralement sur ses propres œuvres. Il accepte ensuite le jugement du public et s'en défend de manière argumentative. Si les distinctions de rang ne sont pas considérées, l'individu écrivain, philosophe ou artiste est tout de même confronté à une relation inégalitaire face à des vis-à-vis aristocrates qui peuvent potentiellement lui fournir un soutien sous forme de mécénat ou bien qui peuvent, en tant qu'hôtes, procéder à son exclusion du salon. Ces structures sociales visent également à résoudre un problème dans un rapport d'échange, qu'il soit technique, contractuel ou interpersonnel. L'individu privé s'engage avec un autre individu dans une transaction réglementée tacitement ou explicitement pour qu'il intervienne sur un problème à traiter. L'hôte d'un salon littéraire invite dans le cadre d'une réception aristocratique qu'il organise, un écrivain, un philosophe ou un artiste pour que ce dernier présente ses réflexions ou ses œuvres et produise des conversations intellectuelles

avec les autres convives, notamment aristocrates. L'écrivain, artiste ou philosophe s'engage auprès de l'hôte à respecter les règles de bonne tenue aristocratique et à exposer publiquement ses créations et ses réflexions dans les murs du salon parisien afin de rencontrer de potentiels mécènes, d'améliorer sa réputation en densifiant ses connaissances mondaines et de rencontrer d'autres écrivains, philosophes ou artistes. Les journaux, quant à eux, répondent aux besoins d'information et font partie, au côté du besoin de sociabilité et de restauration, des problèmes traités par l'opérateur du café. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à respecter les règles stipulées sur l'écriteau visible de tous et à payer ses consommations.

Dans les limites des contenants ordonnés situés, sensibles et qui visent à résoudre un problème dans une relation d'échange, les entités isolées et distinctes qui se constituent en une sphère publique empruntent à la sphère publique littéraire qui s'est développée avec la marchandisation des biens culturels, l'habitude d'une critique sur des sujets qui faisaient autorité. Cette critique se conçoit dans la sphère de l'intime par le biais de la lecture de publications littéraires, notamment dans des journaux tels que le Tatler, le Guardian ou le Spectator en Angleterre ou dans des périodiques savants tel que la revue mensuelle berlinoise (Berlinische Monatsschrift). Les pages de cette revue, considérée comme l'organe officiel des Lumières allemandes, ont par exemple accueilli les termes d'un célèbre débat à l'initiative de son corédacteur en chef Johann Erich Biester¹⁹³. Ce dernier, sous couvert d'un anonymat provisoire, rédige en septembre 1783 un article aux accents anticléricaux qui s'interrogeait sur le statut social et religieux du mariage : « Proposition de ne plus déranger les prêtres lors des cérémonies de mariage¹⁹⁴ », dans lequel il remarquait que le mariage était le seul contrat légal qui bénéficiait d'une sacralisation religieuse. Avançant alors que celui-ci devait être retiré aux autorités ecclésiastiques et soumis à l'État comme tous autres actes juridiques, il postulait que les religions, en tant que facteurs de division sociale, devaient se tenir à l'écart de la vie publique en faveur du renforcement du pouvoir politique. Il essayait ainsi de redéfinir le fonctionnement de la société, du rapport entre le social et le sacré, entre l'église et l'État. De manière générale, la question du mariage civil était un prétexte pour entamer le premier pas vers une autre société civile, traduisant ainsi l'impatience propre aux hommes des Lumières

¹⁹³Johann Erich Biester (1749–1816), était membre d'une société secrète, « la Société du mercredi » (Mittwochsgesellschaft), communément reconnue comme proche des Lumières et appelée en interne « la Société des amis des Lumières » (Gesellschaft der Freunde der Aufklärung). Secrétaire du ministre des cultes sous le règne de Frédéric II, il était également bibliothécaire en chef de la bibliothèque royale de Berlin. Il se présentait alors comme un *cosmopolite philanthrope* (menschenliebender Weltbürger). Une caractérisation qui, dans le contexte de l'époque prussienne, faisait office de profession de foi politique. Se désigner comme *cosmopolite philanthrope* équivalait à se placer sous le signe d'une raison objective, supérieure et indifférente aux *spécificités nationales ou confessionnelles*.

¹⁹⁴Traduction proposée par Jean Mondot dans l'ouvrage : Qu'est-ce que les Lumières ? Jean Mondot, (2007a) op.cit. p. 41. Le titre original est : *Vorschlag, die Geistlichen nicht mehr bei Vollziehung der Ehen zu bemühen*.

qui se radicalisaient dans leurs discours en franchissant les limites du débat philosophique pour peser sur le politique. Dès le mois de décembre 1783, le pasteur berlinois Johann Friedrich Zöllner¹⁹⁵ publia une réponse au débat initié par Biester¹⁹⁶ sous le titre : « Est-il opportun de ne plus accorder la sanction de la religion aux épousailles ?¹⁹⁷ ». Dans l'article de Biester, un passage laissait explicitement entendre que si l'Église était encore nécessaire pour les personnes non-éclairées, elle devenait superflue pour les autres. Zöllner soutenait quant à lui que l'Église n'était pas un objet de déstabilisation sociale mais qu'elle constituait au contraire un bouclier contre la généralisation de l'immoralité. Dans une époque assaillie par la décadence, plutôt que d'être éclairés philosophiquement, les Hommes ont besoin de foi. L'État n'a pas à moraliser le peuple et si pour le pasteur Zollnër, les Lumières ne sont pas en soi condamnables, un usage excessif de leurs préceptes entraîne une décomposition des sociétés par le relâchement des mœurs. À la fin de sa contribution, il pose la désormais célèbre question : « Qu'est-ce que les Lumières ? Cette question, qui est presque aussi importante que la question : Qu'est-ce que la vérité ?, devrait tout de même recevoir une réponse, avant qu'on se mette à éclairer les gens ! Or cette réponse, je ne l'ai rencontrée nulle part¹⁹⁸ ». Cette mise en cause explicite d'une certaine conception des Lumières provoqua de vives réactions. Le mariage civil continua d'être débattu dans d'autres articles mais devint rapidement accessoire devant les enjeux philosophiques et politiques posés par la question sur les Lumières. Chronologiquement, la première réponse vint du philosophe juif allemand Moïse Mendelssohn. Rédigée avant celle de Kant, elle fut cependant publiée plus tard¹⁹⁹. Dès les premiers mots de sa réponse, Mendelssohn opère une distinction entre les Lumières pour l'Homme et les Lumières pour le citoyen, arguant qu'il se pouvait que les Lumières pour l'Homme entrent en conflit avec celles du citoyen. Il compatissait d'ailleurs avec l'État où un conflit de ce genre était possible. Toutefois, si un tel cas se produisait, Mendelssohn optait pour une attitude claire. Le philosophe devait se taire et laisser la place à ceux qui prescrivent les lois. Une réponse sans équivoque et qui démontre bien la modération volontaire de

¹⁹⁵Le pasteur berlinois Johann Friedrich Zöllner était proche des Lumières et également membre de « la Société du mercredi ». Dans ses publications sur les Lumières, il opposait des Lumières prudentes et modérées utiles à la stabilité de la société aux Lumières trop vive et radicale, devenue socialement dangereuse.

¹⁹⁶D'autres hauts fonctionnaires prussiens publièrent des tribunes en réponse à l'article de Biester, par exemple : Christian Wilhelm Dohm, Ernst Ferdinand Klein.

¹⁹⁷Titre proposé par Jean Mondot (2007a), op.cit. p. 41. Le titre original est : *Ist es ratsam, das Ehebündnis nicht ferner durch die Religion zu sanzieren ?*

¹⁹⁸op.cit. p. 53

¹⁹⁹Lorsqu'Emmanuel Kant transmet sa propre contribution au *Berlinische Monatsschrift* le 30 septembre 1784, il appose un post-scriptum qui laisse à supposer que sa rédaction est indépendante de celle de Mendelssohn. Il explique avoir eu écho de la publication prochaine de ce dernier mais qu'il ne l'a pas eu encore entre les mains. Si tel avait été le cas, il annonce qu'il n'aurait pas transmis sa propre contribution « dont le seul intérêt désormais est d'essayer de montrer ce que le hasard peut amener de concordance de pensées. », op.cit. p. 88

l'auteur. Il y avait selon lui un bon usage des Lumières, consciemment délimité et un usage abusif. Une autre limite, qui n'était pas cette fois-ci imposée par une prudence politique, relevait des craintes que des Lumières sans conscience lui inspiraient : « L'abus des Lumières affaiblit le sens moral, conduit à la dureté, l'égoïsme, l'irrégion et l'anarchie. L'abus de la culture engendre l'abondance, l'hypocrisie, l'amollissement, la superstition et l'esclavage²⁰⁰ ». Pour Mendelssohn, il existait bel et bien un danger aux conséquences funestes à l'effort de connaître, à l'acquisition du savoir. Restait à savoir si les Lumières engendreraient l'avènement définitif de la raison ou bien celui de « la décadence systématiquement consécutive aux développements des savoirs ? ²⁰¹ ». Pour Mendelssohn, l'action qui pourra libérer la raison humaine devra être adaptée aux circonstances de l'époque. Le contraire pouvant engendrer un retour à un obscurantisme renforcé par l'incapacité des Lumières à s'imposer durablement. La révolution n'est ainsi pas de mise car, poussée par l'urgence, elle substitue un préjugé à un autre. L'émancipation des esprits et les réformes politiques ne passent que par une conversion intérieure rendue possible par la liberté de penser et de rendre publique sa pensée. La contribution d'Emmanuel Kant présentée dans les pages précédentes viendra conclure ce débat ou tout du moins, le conclure dans sa forme publiée. En effet, la périodicité, l'actualité et la disponibilité des périodiques savants engendraient une forme communicationnelle spécifique où la conversation prolongeait les écrits. Les écrits engendraient la conversation entre les individus privés dans les diverses structures sociales. Par ce biais, les individus privés se transmettaient des connaissances et mettaient à jours leurs propres erreurs ainsi que celles de leurs interlocuteurs²⁰². Par exemple dans le cas étudié, il est à supposer que suivirent à ces écrits des conversations sur les opportunités politiques de l'investigation philosophique, sur la remise en cause des principes religieux, sur l'utilité sociale de la religion, sur la distinction nécessaire entre des Lumières modérées et des Lumières radicales²⁰³. Contrairement aux périodiques savants, les journaux dans l'Angleterre du XVIII^e siècle ne semblent non pas simplement servir d'appui pour les

²⁰⁰Op. cit. p. 76

²⁰¹Cyril Morana, (2006) « Qu'est-ce que les Lumières », Paris, Éd. Mille et une nuits, Coll. La petite collection, p.47.

²⁰²Les études sur les périodiques savants germanophones des XVII^e-XVIII^e siècles montrent que dès la fin du XVII^e siècle, la disponibilité de la presse au travers de périodiques a permis le développement de conversations savantes ouvertes et critiques. Voir Claire Gantet (2014ab), « Hors du livre, avant le livre. Les périodiques savants germanophones des XVII^e-XVIII^e siècles et le numérique », *Revue d'anthropologie des connaissances* 4/2014 (Vol. 8, n° 4), p. 759-779, et du même auteur, « Les périodiques savants de l'époque de l'Aufklärung, mises en réseau du savoir. Un programme de l'Académie des sciences et lettres de Göttingen », *Dix-huitième siècle* 2014/1 (n° 46), p. 695-708

²⁰³Sur la distinction entre les Lumières modérées et les Lumières radicales, voir le travail de Jonathan I. Israel, (2005), « Les Lumières radicales. La philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité (1650-1750) », trad. Pauline Hugues, Charlotte Nordmann, Jérôme Rosanvallon Paris, Éditions Amsterdam, 935p.

conversations entre individus mais être également leur relais théorisé tant « le style du dialogue, que bien des articles conservaient, témoigne également de leur parenté avec les propos d'une conversation²⁰⁴ ». Les conversations étaient transposées à l'écrit par l'intermédiaire des journaux puis se réintroduisaient de nouveau dans les conversations par la lecture. Les individus privés lisaient les articles et s'y retrouvaient eux-mêmes comme un sujet de conversation. Certaines corporations sociales s'appuyèrent ainsi sur ce médium, relais écrits des jugements en actes des individus privés, pour influencer les décisions des pouvoirs d'État. Le public, qui se révéla aussi bien fantôme que fantoche, trouvait là le moyen de faire connaître ses raisonnements, ses critiques, ses attentes et de soumettre le pouvoir d'État à ses principes, c'est-à-dire à la raison et aux lois de la sphère publique bourgeoise comprise comme « l'émanation du public éclairé²⁰⁵ ».

Aussi, la pensée critique conçue dans la sphère de l'intime par le biais notamment de la lecture se manifeste ouvertement dans les structures sociales de la sphère publique au travers de discours devant un public ou de conversations. Dans son ouvrage « L'Opinion et la foule », Gabriel Tarde analyse à ce propos sociologiquement la forme conversationnelle, notamment celle se tenant dans les salons littéraires au XVIII^e siècle. Par conversation, Tarde désigne « tout dialogue sans utilité directe et immédiate, où l'on parle surtout pour parler, par plaisir, par jeu, par politesse²⁰⁶ », excluant ainsi certaines conversations diplomatiques, commerciales ou même scientifiques. Selon Gabriel Tarde, les conversations sont la source de l'opinion entendue comme un ensemble ponctuel de jugements, qui répondent à des problèmes posés et reproduits en différents contextes²⁰⁷. Elles peuvent à ce titre suppléer le rôle social des journaux et autres publications en formant l'opinion. A contrario, les journaux ne peuvent se passer de conversations. Ces conversations diffèrent en fonction des interlocuteurs ou tout du moins en fonction de la culture des interlocuteurs, en témoignent les différences de vitesses dans les dialogues ou la tonalité haute ou basse. Deux types de conversations peuvent être distingués, la conversation sous forme de lutte d'idées et de débat, qu'il nomme la discussion et la conversation visant un échange d'informations. Il distingue également la conversation obligatoire normalisée, ritualisée et emplie de formules de la conversation facultative qui puise sa source dans la sociabilité et dans le contact entre pairs.

²⁰⁴Jürgen Habermas, op.cit. p. 53

²⁰⁵« Ce n'est qu'à partir du moment où les Physiocrates l'ont comprise comme l'émanation du *public éclairé* lui-même, que l'*opinion publique* revêt le sens précis d'une opinion vraie, régénérée par la discussion critique au sein de la sphère publique – elle devient la dimension où s'abolit l'opposition entre *opinion* et *critique*. » Jürgen Habermas, op.cit. p. 105

²⁰⁶Gabriel Tarde, (2006), « L'opinion et la foule », Paris, Elibron Classics, (édition originale, 1901), p. 83

²⁰⁷« Jürgen Habermas note à ce propos que Gabriel Tarde est le premier à avoir analysé l'opinion de masse en tant qu'opinion publique », op.cit. p. 250

Retraçant les transformations historiques de la conversation, il en observe, outre les causes linguistiques, religieuses ou économiques, les causes politiques. Selon lui, dans une démocratie, les conversations prennent pour sujets ce que la publicité ou la vie politique offrent, tandis que dans une monarchie absolue, elles se nourrissent de « critiques littéraires ou d'observations psychologiques, à défaut de thèmes plus importants que la loi de lèse-majesté rend périlleux²⁰⁸ ». L'attitude du corps influence également leurs tons et leurs allures. Il note à ce propos que de tous temps, les conversations ne se font qu'en faisant autre chose, en mangeant, en jouant ou en buvant des consommations dans un café par exemple. En synthèse, toute activité sociale a un rapport intime avec les conversations et participe à leur modification. Dans cette diversité, la presse, ou tout du moins sa diffusion à grande échelle, génère une uniformisation tant les journaux « servent à leur public la conversation de la journée²⁰⁹ ». Gabriel Tarde s'attarde ensuite sur la conversation cultivée. Celle que l'on retrouve notamment dans les salons parisiens du XVIII^e siècle, apparue non seulement du désir de causer mais également de la volonté d'imiter les habitudes de la Cour. Selon lui, les conversations n'y étaient pas qu'artificielles. Bien qu'elle respectât une certaine hiérarchie sociale, elle tendait même à la parité. La conversation n'apparaissait cependant qu'entre semblables ou par un long processus d'assimilation où l'égalité des droits recouvrait en réalité une « profonde inégalité des talents et des mérites individuels²¹⁰ ». Dans ces milieux aristocratiques, les conversations tendaient à se concentrer sur l'analyse d'une forme bâtarde de psychologie sociale par l'analyse des relations entre individus et des accords ou désaccords sur des jugements ayant trait au beau et au goût²¹¹. La conversation constitue d'ailleurs le berceau de la critique littéraire tant la comparaison des mérites des livres, des auteurs et les jugements sur les derniers écrits alimentaient les causeries des salons. En s'attardant sur l'analyse des entretiens, Tarde observe « qu'ils tendaient toujours à s'accorder, après discussions, en une même manière de voir.²¹² » Une forme d'entente mutuelle caractéristique qui tend à une sorte de normalisation esthétique caractéristique des sociétés où la littérature tient une part importante des conversations. Et ce qui est vrai pour les conversations littéraires

²⁰⁸Gabriel Tarde, op. cit. p. 100

²⁰⁹Op.cit. p. 104

²¹⁰Op.cit. p.117

²¹¹« Mme de la Fayette écrit à Mme de Sévigné que, pendant un après-dîner, toute sa conversation avec Mme Scarron et l'abbé Testu, et d'autres interlocuteurs, a roulé « sur les personnes qui ont le goût au-dessus et au-dessous de leur esprit ». « Nous nous jetâmes, dit-elle, dans des subtilités où nous n'entendions plus rien ». Quel intérêt, demandera-t-on de nos jours, peut-on trouver à traiter des sujets si vagues ? Mais c'est oublier que, à cette époque, dans les milieux aristocratiques où la sociabilité atteignait son plus haut point d'éclat, rien n'était plus à propos que d'éclaircir, de préciser, de débrouiller dans la mesure du possible la psychologie sociale, encore innommée », op.cit. 139 - 140

²¹²Op.cit. p. 147

l'est également pour les conversations politiques. La collaboration entre individus, qu'elle s'effectue par l'échange des idées, la discussion ou bien même par le travail, vise à « une harmonie supérieure de pensées, de paroles et d'actes, à un équilibre stable de jugements formulés en dogmes littéraires, artistiques, scientifiques, philosophiques, religieux, ou à un équilibre stable d'actions sous forme de lois et de principes moraux.²¹³» Par la conversation approfondie et continue entre des individus privés, une forme de récit se construit. Gabriel Tarde envisage cette construction comme une forme de pouvoir qui déplace le sens de l'autorité, « ce qui se passe dans ces lieux fermés n'a trait qu'au déplacement du pouvoir, mais nullement à sa force et à son autorité réelle. Les cafés, les salons, les boutiques, les lieux quelconques où l'on cause, sont les vraies fabriques du pouvoir.²¹⁴»

Ainsi, au XVIII^e siècle, ce récit s'est conçu par l'avènement du social, c'est-à-dire par l'interpénétration entre la sphère publique de l'État et la sphère privée de l'intime et de l'échange de marchandises. Le développement des techniques d'échange d'informations et la marchandisation des biens culturels ont abouti à la diffusion des raisonnements propres à la sphère publique littéraire auprès d'un public lettré, urbain et en capacité économique de s'offrir des formes de sociabilité culturelle. Ces individus isolés et distincts ont emprunté à la sphère publique littéraire ses raisonnements critiques et ses méthodes d'analyse pour concevoir et manifester leurs jugements. Ces jugements ont tout d'abord été conçus dans la sphère de l'intime qu'est la maison privée par l'accès aux informations, aux réflexions philosophiques et aux formes de sociabilité culturelle. Ils se sont ensuite constitués en tant que *récits* en étant retranscrits par l'écrit dans des publications littéraires et philosophiques, des créations artistiques plastiques ou des représentations théâtrales. Dans les structures sociales ordonnées, situées et sensibles et qui visent à résoudre un problème dans une relation d'échange, les jugements sont discutés et améliorés par la conversation entre individus privés, isolés et distincts. Les publications littéraires alimentent les jugements des individus dans les salons littéraires tandis que les journaux théorisent et reproduisent les conversations issues des cafés. Le récit se construit ainsi par la conversation et la publicité des opinions et des jugements des individus privés, isolés, distincts, lettrés et urbains. La pertinence des arguments prévaut sur les anciennes représentations et les anciennes obéissances mais, fonction de la relative homogénéité sociale et culturelle des entités, les conversations ne prennent pas la forme de débat violent, ils aboutissent à une entente consensuelle²¹⁵. Les

²¹³Op.cit. p. 148

²¹⁴Op.cit p. 136

²¹⁵Jürgen Habermas note à ce propos : « la diffusion croissante de la presse et de la propagande a provoqué un élargissement, tout d'abord informel, du public ; puis perdant son caractère élitiste, celui-ci voit également se

individus échangent sur leurs idées et par la conversation ajustent leurs jugements. Ils élaborent ensemble un code esthétique et intellectuel. Celui-ci ne vise pas à proprement parler une prise de pouvoir mais une transformation de la nature même du pouvoir. Le pouvoir est dans la conversation, c'est-à-dire dans l'ajustement consensuel des arguments privés sur ce qui représente une nécessité pour l'intérêt général conçu comme la représentation de la raison et de l'opinion de la sphère publique bourgeoise.

rompre sa cohésion qui reposait sur les institutions des relations de société et sur un niveau culturel relativement élevé. (...) Dès lors contrainte de se faire médiateur de ces exigences nouvelles, la sphère publique devient le terrain où une concurrence d'intérêts divergents s'exprime sous la forme plus brutale de discussions violentes. Certaines lois qui sont promulguées sous *la pression de la rue* ne peuvent plus être comprises à partir du consensus raisonnable qui se faisait jour au sein de discussions ouvertes entre personnes privées ; de façon plus ou moins avouée, elles sont l'émanation de compromis passés entre des intérêts privés opposés. » Jürgen Habermas, op.cit. p.140

Chapitre 3. La conception du récit commun

À partir de cette étude de quelques agencements institutionnels de la configuration en tiers-lieu, certains critères peuvent être ajoutés à la définition liminaire. Dans un premier temps, s'il apparaît que le récit par et autour duquel les individus isolés et distincts se réunissent provient de la manifestation des jugements individuels ou plus précisément de la volonté de représentation publique des jugements individuels, la compréhension du caractère commun du récit reste à préciser. Aussi, dans les cas étudiés, la possibilité de réunion et le développement de conversations entre individus provient de la mise en place d'un ensemble institutionnel approprié. Cet ensemble peut prendre la forme d'établissements commerciaux, de réceptions organisées dans des demeures privées ou bien même de places de village. Dans tous les cas, la mise en place de ces institutions où peuvent se réunir des individus est déterminée par la présence d'un échange entre un opérateur et un ou des bénéficiaires en vue de résoudre un problème. Cet échange premier peut d'ailleurs être envisagé comme la cause de la réunion des individus. C'est en substance ce que Gabriel Tarde suggère lorsqu'il avance que « avant la Révolution, le public était plutôt l'effet que la cause des réunions de cafés et de salons²¹⁶ ». C'est également ce qu'il envisage lorsqu'il évoque l'apparition de comportements révolutionnaires en France au XVIII^e siècle comme un des effets tangibles de la multiplication des publications critiques dans les journaux. Les cafés et les salons ont permis l'apparition d'usages comme la réunion entre des individus isolés et distincts. Les journaux et les

²¹⁶ « Chacun de ces grands et odieux publicistes, Marat, Desmoulin, le père Duchesne avait son public, et l'on peut considérer les foules incendiaires, meurtrières, cannibales, qui ont ravagé la France alors, du nord au midi, de l'est à l'ouest, comme des excroissances, des éruptions malignes de ces publics, auxquels leurs malfaisants échantons – menés en triomphe après leur mort – versaient tous les jours l'alcool vénénéux des mots vides et violents. Ce n'est pas que les émeutes fussent composées exclusivement, à Paris même, à plus forte raison en province et dans les campagnes, de lecteurs de journaux ; mais ceux-ci en étaient toujours le levain, sinon la pâte. Les clubs aussi, les réunions de café, qui ont joué un rôle si important pendant la période révolutionnaire, sont nés du public, tandis que, avant la Révolution, le public était plutôt l'effet que la cause des réunions de cafés et de salons. » Gabriel Tarde, op. cit. p. 10

publications littéraires ont permis l'apparition d'usages comme la représentation publique des jugements individuels. Il semble dès lors déterminant d'étudier la nature de l'échange premier afin de comprendre comment celui-ci parvient à générer un fait social.

3.1. La représentation des jugements comme récit

Dans les cafés, les salons et dans les troisièmes lieux en tant qu'agencements institutionnels de la configuration en tiers-lieux, chaque individu manifeste individuellement ses jugements. Lorsqu'un individu s'essaie à synthétiser en une représentation les jugements de chacun, il conçoit et crée un support d'individuation individuel²¹⁷ avec une visée probablement collective. C'est-à-dire un socle sémiotique manifestant les mouvements d'une pensée individuelle dans toutes ses interactions. Ce socle sémiotique est, dans son rapport avec celui qui le perçoit ou bien même avec celui qui le conçoit, objectif, subjectif ou dialectique²¹⁸. Par exemple, la représentation des lumières chez Kant dans le *Berlinische Monatsschrift* peut être considérée comme objective. Elle se construit sur un temps long, notamment par la lecture dans la sphère de l'intime et la conversation²¹⁹. Elle est une interprétation écrite de la perception que Kant a du phénomène qu'il observe, de son environnement, de ses codes sociaux ou de ses valeurs. Elle peut également être considérée comme subjective car par cette représentation, Kant intervient directement sur la réalité. Il contribue à sa construction, notamment dans le cas des ambitions pédagogiques de l'*Aufklärung* et des finesses politiques de Kant envers Frederick II. En représentant ses réflexions, Kant participe à la compréhension du phénomène qu'il pointe. Sa publication se prolonge dans les conversations de cafés ou des salons comme, pour reprendre les termes de Gabriel Tarde, une « excroissance²²⁰ ». Elle peut enfin être considérée à la fois comme

²¹⁷Au sens donné par Robert Castel, c'est-à-dire dire un support sur lequel peut s'appuyer « la possibilité de développer des stratégies individuelles ». Voir Robert Castel, Claudine Haroche, (2001), « Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne », Paris, Fayard, p.30

²¹⁸Cette catégorisation des formes de représentation synthétise sans prétendre à l'exhaustivité la notion de représentation telle qu'abordée dans la sociologie depuis Émile Durkheim (2014), précisée par l'apport de la psychologie sociale de Serge Moscovici (2004) ou l'ethnométhodologie et dépassée par la recherche constructiviste.

²¹⁹Arsenij Goulyga (1985) dans son ouvrage sur la vie d'Emmanuel Kant note que les biographies du philosophe allemand ne peuvent d'ordinaire se résumer qu'à l'histoire de sa pensée. Il est connu que Kant passa toute sa vie presque exclusivement dans la ville de Königsberg et sans jamais franchir les frontières de la Prusse orientale. Éloigné de toutes mondanités, indifférent au pouvoir ou à la gloire, célibataire, ses relations avec le reste du monde se limitaient aux cours magistraux qu'il donnait à l'université de Königsberg au titre de privat-docent, c'est-à-dire en tant qu'enseignant payé par ses élèves, et pendant lesquels il recevait parfois des visites (voir à ce propos le récit de la visite de Moïse Mendelssohn à Emmanuel Kant par Philippe Simonnot, (1999), « Juifs et Allemands : préhistoire d'un génocide », Paris : P.U.F., p.37), aux conversations de table avec quelques amis, ou à de nombreuses relations épistolaires. Arsenij Goulyga, (1993), « Emmanuel Kant, une vie. », trad. Jean-Marie Vaysse Paris, Aubier, 349 p.

²²⁰Gabriel Tarde, op.cit. p.10

objective et comme subjective tant la représentation Kantienne est une construction socio-historique qui contribue à la production d'une réalité²²¹. Pour Pierre Guenancia dans son ouvrage consacré à l'analyse de la représentation, une des premières caractéristiques de ce concept est qu'il impose une attitude de distanciation face à la réalité, une forme de recul qui par l'effort rend tangible différentes formes permettant de saisir les contours de quelque chose. Il est donc faux de concevoir la représentation comme une simple imitation ou copie de l'original, une « représentation de la réalité ne ressemble pas à la réalité, elle en diffère même profondément²²².» Un aspect dynamique de la représentation également mis à jour, parmi d'autres approches, notamment la psychologie sociale²²³, la sociologie durkheimienne des représentations sociales ou les travaux sur les relations sociales de Margaret Gilbert²²⁴. Sans pénétrer dans le débat classique sur les correspondances entre les représentations individuelles et les représentations collectives, l'acte de représentation du jugement de Kant au travers de son texte (en tant qu'il se présente comme un manifeste sans prétention à la scientificité) est de sa propre responsabilité. Il en est l'auteur affirmé, le propriétaire. C'est de sa propre compréhension du phénomène social, de la question posée par le pasteur Zöllner et des enjeux politiques de l'époque qu'il formalise sa réponse. Un processus similaire au journaliste, assis au café, reprenant à l'écrit en les agençant les jugements manifestés par les autres clients et publiant ceux-ci dans un journal, répondant par la même à ses propres interrogations, ses propres conflits, ses propres réflexions, ses propres obligations. Si les jugements en soi sont de la responsabilité de chacun des manifestants, leurs représentations sont de la responsabilité de celui qui représente. Les manifestants n'ont aucune prise directe sur la représentation, celui qui représente n'a aucune prise directe sur les jugements de chacun. Il met en forme, il conçoit, il traduit, il interprète, il accompagne, il influence vaguement. Comme à l'écriture d'une lettre, il envoie dans un tiers lieu neutre une déclaration de paix²²⁵ aux manifestants. Mais la paternité de l'acte de représentation appartient à son

²²¹Pour Emmanuel Kant, il y a une primauté de la représentation. L'objet est déterminé par le sujet. L'objet seul est évacué au bénéfice du phénomène, c'est-à-dire à la manière dont je me représente l'objet. Seule cette représentation peut être connue et non la chose ontologique, détachée de toute subjectivité. Voir notamment Emmanuel Kant, (1999), « Anthropologie d'un point de vue pragmatique », trad. Alain Renaut, Paris, éd. Flammarion, coll. Philosophie, 349 p. Cette philosophie Kantienne de la représentation a d'ailleurs donné lieu à l'une des premières grandes critiques adressées à Kant sous la plume de Hegel notamment, pour qui la nette démarcation kantienne entre la connaissance et l'absolu omet l'altération produite par le sujet représentant sur l'objet représenté. Voir Georg Wilhelm Friedrich Hegel, (1998), « Phénoménologie de l'Esprit », trad. Jean Hyppolite, Paris, éd. Aubier, Coll. Bibliothèque philosophique, 358 p.

²²²Pierre Guenancia, (2009), « Le regard de la pensée – Philosophie de la représentation », Paris, PUF, Coll. Fondements de la politique, p. 34

²²³Notamment Denise Jodelet, (1997), « Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie », p. 357 – 378, dans Serge Moscovici, (dir.), « Psychologie sociale », Paris, PUF, coll. Quadrige, p. 640

²²⁴Voir Margaret Gilbert, (1992), « On social facts », Princeton University Press, 536 p.

²²⁵Voir Jacques Lacan note n°42

auteur, de manière tangible ou intangible. Par la manifestation en acte de sa pensée, l'auteur modélise en un récit une opinion en tant qu'ensemble ponctuel de jugement. Mais bien qu'il soit convenu que cette représentation individuelle puisse devenir dans le temps une représentation collective²²⁶ qui impose des façons de penser et d'agir²²⁷, la modélisation du récit n'est pas le récit, tout comme le sujet n'est pas l'objet. La manifestation en acte de sa pensée modélise un récit auprès duquel les manifestants peuvent s'identifier ou ne pas s'identifier. C'est-à-dire qu'ils peuvent accepter pleinement cette représentation de leurs jugements, la nuancer ou entrer en contradiction avec elle. Que ce soit sous forme de débats ou d'échange d'informations. La conversation autour de la représentation des jugements est d'ailleurs, comme montré précédemment, une des principales activités des cafés ou des salons au XVIII^e siècle et des troisièmes lieux en général. Ainsi, la représentation modélisée des jugements constitue en soi un récit, mais ce récit ne peut être qualifié de commun tant la compréhension du récit en tant que récit commun engage chacun des individus à des responsabilités individuelles et collectives.

3.2. La représentation consensuelle des jugements comme récit commun

Gabriel Tarde, tout comme Jürgen Habermas, postule une issue collective à la représentation individuelle des jugements. Le premier, après l'étude des conversations, notamment dans les salons littéraires, évoque l'élaboration d'un code esthétique et intellectuel entre tous les participants. C'est-à-dire que, dans un groupe d'individus, la mise en discussion prolongée des jugements individuels aboutit à une harmonie, à un équilibre stable formulé en dogme ou en lois. C'est le cas par exemple d'une école de pensée ou d'un mouvement artistique. Le second revenant sur le caractère élitiste du public au XVIII^e siècle note que, à

²²⁶Au sens Durkheimien, c'est-à-dire des formes de savoirs élaborées socialement et partagées avec un groupe social permettant de penser, de se représenter la réalité et d'orienter les comportements de chacun. Voir Émile Durkheim, (2014), « Représentations individuelles et représentations collectives », *Sociologie et Philosophie*, Paris, PUF, (édition originale, 1898), 228 p.

²²⁷Notamment en philosophie. À ce propos, Michel Foucault voit dans le titre de la réponse d'Emmanuel Kant une question à laquelle toute la philosophie moderne a tenté de répondre. « Texte mineur, peut-être. Mais il me semble qu'avec lui entre discrètement dans l'histoire de la pensée une question à laquelle la philosophie moderne n'a pas été capable de répondre, mais dont elle n'est jamais parvenue à se débarrasser. Et sous des formes diverses, voilà deux siècles maintenant qu'elle la répète. De Hegel à Horckheimer ou à Habermas, en passant par Nietzsche ou Max Weber, il n'y a guère de philosophie qui, directement ou indirectement, n'ait été confrontée à cette même question : quel est donc cet événement qu'on appelle *l'Aufklärung* et qui a déterminé, pour une part au moins, ce que nous sommes, ce que nous pensons et ce que nous faisons aujourd'hui ? Imaginons que la *Berlinische Monatsschrift* existe encore de nos jours et qu'elle pose à ses lecteurs la question : « Qu'est-ce que la philosophie moderne ? » ; peut-être pourrait-on lui répondre en écho : la philosophie moderne, c'est celle qui tente de répondre à la question lancée, voilà deux siècles, avec tant d'imprudence : Was ist Aufklärung? » Voir Michel Foucault, (1994), « Qu'est-ce-que les Lumières ? » p.1381-1397, dans « Dits et Écrits », Vol. II, Gallimard, coll. Quarto, p.1381

l'issue de discussions ouvertes entre des personnes privées dans un ensemble institutionnel approprié, la formulation des lois repose sur un consensus raisonnable voire, s'en référant à John Locke, à un « consensus unanime²²⁸ ». Habermas poursuit son investigation de la sphère publique par une critique parfois qualifiée de moralisante du déclin de cet idéal type en observant que « le consensus qui résultait d'un usage public de la raison cède le pas au compromis non public qu'on arrache ou tout simplement qu'on impose²²⁹ ». Le consensus laisse la place au compromis, soit à la moyenne des jugements en présence ou à l'interpénétration des intérêts divergents. Selon Habermas, l'évolution de la publicité opère une transformation sur l'opinion publique. Si la publicité permettait autrefois de « démystifier la domination politique devant le tribunal d'un usage public de la raison, la publicité d'aujourd'hui se contente d'accumuler les comportements-réponses dictés par un assentiment passif²³⁰ ». Un consensus préfabriqué en somme, rompu aux hourras de la représentation politique. Il n'en demeure cependant que se décèle d'ores et déjà chez Habermas une foi inébranlable dans le consensus²³¹. Le consensus serait la finalité idéalisée par laquelle et pour laquelle des unités isolées et distinctes se réunissent. Les lois se devraient d'être une représentation consensuelle de la multiplicité des jugements individuels. Dans ses travaux suivants, Habermas ira même plus loin en envisageant l'activité humaine dans son ensemble comme une activité de communication entre des individus tentant d'établir un consensus permettant d'orienter l'action²³². Le consensus serait l'élément structurant l'ensemble des récits individuels en un récit aux responsabilités partagées entre tous les manifestants. Un récit commun.

Le terme consensus s'avère largement utilisé dans la littérature, son étude reste cependant sommaire. C'est dans le cadre des études sur l'éthique que la problématique est le plus abordée. Son sens ne varie que peu. Le consensus désigne « un large accord entre les

²²⁸Jürgen Habermas, op.cit. p. 63

²²⁹« Si, autrefois les intérêts particuliers – neutralisés sous le commun dénominateur de l'intérêt de classe parce qu'ils étaient de nature privée – avaient pu doter la discussion d'une certaine rationalité en lui accordant aussi une certaine efficacité, c'est aujourd'hui la démonstration de caractère publicitaire à laquelle se livrent des intérêts concurrents qui s'est substituée à la discussion. Et le consensus qui résultait d'un usage public de la raison cède le pas au compromis non public qu'on arrache ou tout simplement qu'on impose. Il n'est plus possible d'exiger des lois promulguées au terme de semblables procédures qu'elles possèdent en un caractère de « vérité » (...) car la sphère publique parlementaire s'est elle aussi décomposée. » Jürgen Habermas op. cit. p. 140

²³⁰Op.cit. p. 203

²³¹Ce qui en fait l'un des principaux représentants du courant Diskursethik (éthique de la discussion) qui, en synthèse, travaille sur la relation entre les fondements de l'action et les normes pratiques. Une norme ne peut être qualifiée de bonne que si elle repose sur des critères éthiques rigoureux. Ici, la procédure dont découle la norme est plus importante que la norme elle-même. Voir notamment Jürgen Habermas (2013), « De l'éthique de la discussion », trad. Mark Hunyadi, Paris, Flammarion, col. Champs essais, (1^{ère} édition originale, 1992), 202 p.

²³²Notamment dans Jürgen Habermas, (1987) « Théorie de l'agir communicationnel, tome 1 : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société », trad. Jean-Marc Ferry, Paris, Fayard, coll. L'espace du politique, 448 p

membres d'un groupe²³³». Un terme vague et bien utile puisque n'imposant pas de précision sur le nombre de personnes d'accord, ce que nécessiterait par exemple l'utilisation du terme de majorité ou d'unanimité. Contrairement à des termes proches, comme consentement, accord ou assentiment, le terme consensus implique directement une dimension collective. S'ensuivent alors quelques précisions permettant de délimiter sa portée, petite ou grande, large, minimale, bancaire ou universelle, forte ou faible, supposée ou vérifiée. Il postule en tout cas à la fois une attitude opposée au rapport de force intrinsèque à la recherche de majorité, un mode de fonctionnement, voire un « mode de gestion²³⁴ ». C'est cependant à ce terme nécessairement vague que Jürgen Habermas fait référence lorsqu'il analyse la finalité déterminante des conditions pragmatiques de la discussion rationnelle²³⁵. Sans en étudier les fondements ni les limites, il présente simplement le consensus comme une acceptation tacite ou explicite de tous les participants d'un groupe à une discussion, opérant ainsi un amalgame (volontaire ou non) entre le consensus et l'unanimité. Ce consensus permet de valider les normes préétablies d'une discussion rationnelle. Il s'avère même être le garant de l'impartialité et de l'universalité du jugement moral collectif²³⁶. En psychologie sociale, Willem Doise et Serge Moscovici abordent le consensus et son pendant, la dissension. Pour ces auteurs, il s'agit d'un fait difficile à comprendre malgré « sa banalité et celle des procédés - discuter, voter - à travers lesquels ils y parviennent²³⁷ ». Porte-drapeau de la fausse harmonie imposée par le pouvoir des institutions d'État, le consensus fait partie avec la science et la tradition des trois instances permettant de trouver parmi les désaccords et les dissensions un choix requérant l'adhésion de chacun. Mais à la différence de ces deux derniers, le consensus s'élabore à partir d'échanges et de délibérations. Il va au-delà « de la simple adhésion et du pur accord. (...) la convergence des individus qui les engage mutuellement en matière d'intérêts ou d'idées nourrit leur confiance réciproque. Elle signifie que tout peut être discuté, mis en question par des actes ou des paroles, tout, sauf l'obligation de conclure en dernier lieu par des accords et de compter qu'ils seront tenus²³⁸». Trois idées paraissent essentielles aux auteurs dans la compréhension du consensus. La première est qu'il implique un choix énoncé

²³³Pierre Martel, (2007), « Le mot compromis, origine, sens et emplois dans la langue française » p. 28, dans Alain Létourneau, Bruno Leclerc, Allen Le Blanc, (dir.), « Validité et limite du consensus en éthique », Paris, L'Harmattan, coll. Éthique en contextes, 322 p.

²³⁴Op.cit. p. 26

²³⁵Notamment dans « l'éthique de la discussion » op. cit.

²³⁶À propos du consensus dans la discussion rationnelle, voir Jean-François Malherbe, Loretta Rocchetti et Anne-Marie Boire-Lavigne, (1994), « Validité et limites du consensus en éthique clinique », Laval théologique et philosophique, vol. 50, n° 3, p. 531-543.

²³⁷Serge Moscovici, Willem Doise, (1992), « Dissensions et consensus. Une théorie générale des décisions collectives », Paris, Presses universitaires de France, Collection Psychologie sociale, p. 14

²³⁸Op.cit. p. 19

par un individu, mettant ainsi en évidence la liberté laissée à l'individu dans sa prise de décision. Deuxièmement, le consensus permet de créer une unité entre les individus, offrant la possibilité de régénérer le groupe puisque le consensus provient de l'implication de chacun et que par ce biais, l'unité du groupe se formalise. Enfin, le consensus serait « l'horizon de la modernité²³⁹ » représentant un moyen pour le développement des sociétés démocratiques « moins de mettre un terme aux incertitudes et aux tensions que de permettre aux mentalités d'évoluer, de transformer sans les briser normes et liens sociaux²⁴⁰ ». Mais malgré ses qualités qu'ils observent dans les comportements de groupes, ce n'est pas tant le consensus ou les dissensions qui les intéressent mais ce qu'ils nomment la polarisation. Partant de la compréhension classique des systèmes de décisions collectives où la tendance du consensus est d'aboutir au compromis²⁴¹, les auteurs observent que lorsqu'un groupe manifeste un désaccord, de par la multiplicité de jugements différents, sur un sujet quelconque, l'orientation que celui-ci va prendre penche au contraire vers la création d'une solution radicale. Une prise de risque qui s'observe particulièrement « lorsque des gens doivent exprimer une attitude, faire un choix ou résoudre un problème en commun²⁴² ». Trois principes interdépendants favorisent l'apparition de la polarisation. Premièrement, une participation active et manifeste des individus à la conversation. Deuxièmement, des désaccords avérés et une diversité dans les jugements. Troisièmement, un objet de conversation suffisamment significatif pour qu'il puisse retenir l'attention de chacun des participants. Aussi l'espace physique dans lequel se déroulent la conversation et les règles qui gouvernent celle-ci en influencent directement la trajectoire. Les auteurs remarquent à ce propos que la disposition de l'ameublement, par exemple la table, influe sur la manière dont les individus interagissent. L'aménagement suggère une forme d'égalité entre les locuteurs ou au contraire une hiérarchisation. De la même manière, les règles qui gouvernent la conversation en président son déroulement. Pour Serge Moscovici et Willem Doise, lorsque les discussions se déroulent de manière informelle, avec très peu de règles ou de conventions, les interlocuteurs font preuve d'une plus grande hardiesse, discutent ouvertement, s'impliquent dans les problèmes ou les conflits, permettant ainsi à la conversation de déboucher sur un consensus polarisant.

²³⁹Richard Lair, (2007), « Le consensus en psychologie sociale », p. 32, dans Alain Létourneau, Bruno Leclerc, Allen Le Blanc, (dir.), « Validité et limite du consensus en éthique », Paris, L'Harmattan, coll. Éthique en contextes, 322 p.

²⁴⁰Serge Moscovici, Willem Doise, (1992), « Dissensions et consensus. Une théorie générale des décisions collectives », Paris, Presses universitaires de France, Collection Psychologie sociale, p. 31

²⁴¹À ce propos, les auteurs notent que Pierre Rosanvallon dans « faire de la politique » assimile le consensus à la majorité tandis que Régis Debray dans son « cours de médiologie générale » l'attribue à « l'emprise de la majorité ». op. cit. p. 15

²⁴²Op. cit. p. 31

C'est-à-dire un large accord entre les membres d'un groupe autour d'une décision risquée, neuve, voire extrême. En tant que les deux auteurs considèrent cette forme décisionnaire comme un « facteur d'innovation²⁴³ », il est à penser qu'il ne s'agit point d'une adhésion à l'un ou l'autre des jugements, mais de la création propre d'un jugement nouveau.

L'explication des décisions collectives proposée par Moscovici et Doile offre un éclairage sur la structure même du consensus et sur ses conditions de réalisation. Bien que située au niveau du groupe, leur analyse ramène également le phénomène au niveau de l'individualité. Autrement dit, à l'étude des différents points de vue, des différences de position, de savoirs et aux diverses représentations dans une configuration où des individus membres d'un groupe doivent prendre une décision ou sceller un accord entre eux. Il apparaît ainsi que chaque individu défend ardemment vis-à-vis des autres ses propres jugements, ses propres attitudes et de fait, participe intensément aux conversations. Une participation engagée où l'opposition des arguments renforce les convictions personnelles. Mais puisque la tâche qui est assignée est de trouver une position qui, dans la mesure du possible, convienne à chacun, les arguments correspondant à des valeurs partagées semblent avoir le plus de poids²⁴⁴. « Ce qui les liait déjà avant le conflit et les liera encore davantage après, à savoir les valeurs dominantes dans le milieu auquel ils appartiennent²⁴⁵ ». La prise de décision collective par le consensus renforce ainsi les convictions personnelles et le sentiment d'obtenir un jugement que l'on peut qualifier de moral. Pour les deux auteurs, si un rapprochement des différents points de vue peut s'observer en apparence dans la création d'une dimension commune, il est en réalité question de l'apparition d'une subtile transformation des représentations individuelles en une représentation collective où se dessine une vision précise, « la vision d'ensemble naissant de plusieurs²⁴⁶ », d'une norme qui devient dès lors a priori irréfutable.

C'est ainsi à ce niveau que peut se déduire le caractère commun du récit, dans le mouvement d'évolution des représentations individuelles des jugements vers une représentation collective. Ce mouvement intègre les représentations de chacun des membres de la conversation vers une dimension commune où les responsabilités et les obligations quant à l'activité de construction de la représentation collective sont partagées entre chacun

²⁴³Op. cit. p. 158

²⁴⁴À ce propos, Jean-François Malherbe, Loretta Rocchetti et Anne-Marie Boire-Lavigne, dans leur étude sur le consensus comme modèle de décisions dans la mise en œuvre des techniques biomédicales, notent que le caractère multiculturel des systèmes de valeurs complique la recherche de références reconnues par tous lorsqu'il est question de prendre une décision qui engage plusieurs acteurs sociaux.

²⁴⁵Op. cit. p. 254

²⁴⁶Op. cit. p. 255

des participants²⁴⁷. Cette démarche débouche sur un consensus polarisant, différent du compromis, où les valeurs similaires qu'ont chacun des participants servent de repères et de ligne de convergence à la conception d'un jugement nouveau qui consolide les différentes individualités en un groupe. Par cette représentation consensuelle, chaque individu ne renie pas ses propres jugements, il les affirme au contraire en s'appuyant sur ce socle d'individuation, conçu et construit en commun et qui sert de référence pour développer ses propres stratégies.

3.3. La conception des faits sociaux par le service

Avant de conclure cette longue introduction à l'étude de la configuration en tiers-lieux, il semble déterminant de revenir sur un élément qui jusqu'alors n'a été abordé que très sommairement. Ou tout du moins qui apparaît en filigrane tout au long de la démonstration sans pour autant avoir fait l'objet d'un développement particulier. Dans les agencements institutionnels de la configuration en tiers-lieux tels que les cafés ou salons en France, en Angleterre et en Allemagne au XVIII^e siècle et plus largement les troisièmes lieux en général, la représentation collective ou la démarche de construction d'une représentation collective peut être comprise comme le récit commun qui réunit les individus, isolés et distincts. À partir de la représentation des jugements individuels se consolide une représentation consensuelle des jugements. Il apparaît cependant que si la finalité de la réunion est le récit commun qui détermine ensuite l'action, l'élément qui permet la réunion demeure la résolution d'un problème par un prestataire opérateur envers un ou des bénéficiaires dans un échange réglementé. C'est le cas des troisièmes lieux Oldenburgiens, soit les cafés, les tavernes, les coffee-house, les épiceries, les coiffeurs et autres commerces de proximité. C'est le cas également de certaines places de village, des fontaines publiques ou d'autres aménagements urbains. Tout comme c'est le cas de certaines des structures sociales de la sphère publique, cafés, salons littéraires ou bien même les journaux. À ce propos, Jürgen Habermas, en préambule de sa description des institutions de la sphère publique, évoque brièvement la manière dont se sont répandues en Europe au XVII^e siècle des boissons venues de contrées lointaines telles que le café, le thé ou le chocolat et corrélativement l'ouverture des premiers

²⁴⁷À ce propos, Jean-François Malherbe, Loretta Rocchetti et Anne-Marie Boire-Lavigne définissent la validité d'un consensus comme une démarche où « les personnes qui le ratifient sont prêtes à en répondre personnellement devant leurs semblables. » Jean-François Malherbe, Loretta Rocchetti et Anne-Marie Boire-Lavigne, (1994), « Validité et limites du consensus en éthique clinique », Laval théologique et philosophique, vol. 50, n° 3, p. 532

cafés²⁴⁸. Tout comme il décrit avec plus de précision la libéralisation des journaux et des analyses critiques dans la presse quotidienne. La réunion des individus peut ainsi se comprendre, quand bien même cela mériterait un examen plus approfondi, comme une conséquence de l'apparition de ces institutions où un opérateur prestataire, qu'il soit privé ou public, génère un usage *sui generis*, par la mise en place d'un ensemble de conditions techniques et intellectuelles permettant de répondre à un problème déterminé, voire déterminant pour un bénéficiaire. Si l'on convient que l'ensemble de ces activités peut être compris comme des activités de service, il est dès lors raisonnable d'examiner la notion de service et sa relation avec les faits sociaux.

Par activité de services, il est entendu provisoirement la définition proposée par Jean Gadrey, à savoir « une opération, visant une transformation d'état d'une réalité C, possédée ou utilisée par un consommateur (ou client, ou usager) B, réalisée par un prestataire A à la demande de B, et souvent en relation avec lui, mais n'aboutissant pas à la production d'un bien susceptible de circuler économiquement indépendamment du support C²⁴⁹ ». Cette définition, bien que focalisée sur l'aspect technique, propose une vision suffisamment stable et complète des différentes dimensions de l'activité de service. Elle s'inspire notamment de celle proposée par Peter Hill qui envisage l'activité de service comme une « activité effectuée par une personne ou par un agent économique, à la demande ou avec le consentement d'une autre personne ou d'un autre agent économique, en vue de modifier l'état du bénéficiaire ou du bien qui lui appartient. Il s'agit également d'une activité dirigée vers une personne ou un agent économique ou en direction du bien qui lui appartient afin de modifier la condition de la personne ou du bien²⁵⁰ ». D'autres définitions peuvent être apposées mais celles-ci semblent soumises aux limites de la discipline dans laquelle elles prennent leur source, notamment le marketing. L'intérêt des définitions susmentionnées, outre le fait qu'elles stipulent la relation nécessaire entre deux unités, relève du fait qu'elles mettent en avant le changement d'état ou de réalité qu'induit l'activité de service sur la personne, l'agent économique ou le bien qui en bénéficie. Ce mouvement a d'ailleurs été largement étudié, notamment par André Barcet, lorsque ce dernier envisage le service comme instance permettant de déclencher une action en vue d'accomplir une finalité, ce qu'il qualifie d'« effecteur²⁵¹ ». La fonction essentielle du

²⁴⁸Voir à ce propos, Jürgen Habermas, « L'espace public », p. 43

²⁴⁹Jean Gadrey, (2003) « La tertiarisation des activités », p. 18, dans Socio-économie des services, Paris, ed. La Découverte, Coll. Repères, 128 p.

²⁵⁰Propos adapté de Peter Hill, (1977), « On Goods and Services », The Review of Income and Wealth, 4, décembre, p. 315

²⁵¹Voir André Barcet, (1987), « La montée des services vers une économie de la servuction », thèse de sciences économiques soutenue sous la direction de Jacques-Henri Jacot, Université Lyon 2, p. 29

service « dans le système dans lequel il s'insère est d'être une action, de déclencher une mise en mouvement qui permettra au service lui-même d'accomplir sa fonction²⁵² ». Si l'on s'en réfère à ces propos, le service ne serait pas le café en lui-même, ni encore l'établissement où il se sert, mais le mouvement de l'opérateur qui réalise la demande du bénéficiaire. L'action d'une unité qui transforme la réalité d'une seconde unité. Un mouvement qui ne peut se faire sans un accord tacite, voire contractuel entre les deux protagonistes. Dans les cas étudiés, le service relève du mouvement par lequel un opérateur propose un usage particulier à un ou des bénéficiaires. L'usage en question relève de la mise à disposition d'un ensemble technique et/ou intellectuel (des boissons, des jeux, un aménagement spécifique, la présence d'autres individus, des discussions littéraires ou politiques, une compétence déterminée). Cette mise à disposition se réalise en échange soit d'un montant financier convenu au préalable, soit d'un comportement désiré. De cet échange initial entre un ou plusieurs individus et un prestataire opérateur découle un ensemble de faits, qualifiables de phénomènes sociaux.

C'est à notre connaissance Edmond Goblot, en 1893, dans sa thèse de doctorat à l'école normale supérieure consacrée à la philosophie des sciences²⁵³, qui le premier entreprit de lier les phénomènes sociaux et les services dans un ensemble conceptuel cohérent au travers de la réponse à son questionnement sur la nature des phénomènes sociaux. En se focalisant dans un premier temps sur la catégorie des phénomènes liés aux sciences économiques²⁵⁴, Edmond Goblot opère une courte revue des différentes compréhensions des sciences économiques. Il remarque alors qu'il est courant de qualifier les sciences économiques comme une science relevant « de l'utile, des intérêts matériels, ou des richesses²⁵⁵ » et qui exclut la notion de « richesses immatérielles²⁵⁶ ». Cette exclusion est selon lui due au fait que des richesses telles que le savoir et le talent de l'ouvrier, du professeur ou de l'acteur ne peuvent être inventoriées, quand bien même elles peuvent s'acheter ou se vendre, s'offrir ou se demander et pour lesquelles il existe une concurrence et

²⁵²Op. cit. p. 35. André Barcet évoque également dans ses travaux la polysémie de la notion de service. C'est-à-dire le service comme effet, comme activité, comme secteur, comme emploi ou métier et comme résultat (p. 19 - 28)

²⁵³Philosophe et logicien, Edmond Goblot est surtout reconnu pour son essai de sociologie sur les distinctions sociales « la barrière et le niveau ». Edmond Goblot a suivi le cursus de l'école normale supérieure à la même période qu'Émile Durkheim et Henri Bergson. C'est Michel Lallement qui, dans un portrait sociologique, retrace sa trajectoire particulière et les transformations de son activité de philosophe. Voir Michel Lallement, (2015), « Logique de classe. Edmond Goblot, la bourgeoisie et la distinction sociale », Paris, Les belles lettres, coll. Histoire de profil, 384 p.

²⁵⁴Edmond Goblot, (2015), « Essai sur la classification des sciences », Facsimile Publisher, (première édition 1898), 314 p. Edmond Goblot justifie ce parti pris en déclarant que les phénomènes économiques sont « les plus nets et les plus saisissants, et ceux qu'on a le plus et le mieux étudiés. » Op.cit. p. 198.

²⁵⁵Op. cit. p. 199

²⁵⁶Op. cit. p. 200. Il reprend par ce biais les réflexions des économistes classiques, Adam Smith en premier chef

un marché²⁵⁷. Son passage en revue se concentre alors sur l'échange de richesses immatérielles, postulant que par cet échange, et contrairement aux richesses matérielles, celui qui acquiert ne dessaisit pas celui qui propose. Selon Edmond Goblot, tous les produits sont des services, car ce qui s'échange, ce n'est pas le produit en lui-même mais un service permettant d'obtenir un produit fini. Un vendeur, par exemple, ne vend pas un produit mais rend un service en échangeant contre rétribution un bien qui lui appartenait et qui désormais relève d'une autre propriété : « Ce qui s'échange, ce sont toujours des services ; seulement, tantôt le service est une relation personnelle entre celui qui le rend et celui qui le reçoit, tantôt il s'incorpore en un objet matériel, qui devient indépendant, et circule sans que les personnes soient directement en relation. (...) Toutes les richesses, matérielles ou immatérielles, sont des services²⁵⁸ ». Les sciences économiques sont ainsi les sciences de l'échange et « ce qui s'échange, ce sont des services²⁵⁹ ». Poursuivant sa recherche de définition d'un phénomène social, il postule provisoirement qu'il peut être défini comme « toute action de l'homme sur l'homme²⁶⁰ ». Pour valider cette définition provisoire, il joint dans sa réflexion la manière dont on se procure des services, que ceux-ci soient gratuits, réciproques ou échangés. Les services échangés peuvent être obtenus sous forme de produits, c'est-à-dire incorporés sous forme d'objet matériel ; par la rétribution d'un travail sur une tâche spécifique ; par la rétribution d'un temps de travail déterminé ; ou par l'achat d'une personne ou d'un travailleur dans son entièreté²⁶¹. Les services réciproques, quant à eux, ne sont pas conditionnés par la présence d'un contrat d'échange, mais probablement par un calcul d'intérêt. Par contre, seuls deux moyens d'action permettent de se procurer un service gratuit : l'influence et la contrainte. S'appuyant sur les travaux de Gabriel Tarde sur l'imitation, Edmond Goblot indique que les différents modes d'influence peuvent être condensés à l'expression, la suggestion, l'intimidation et la séduction. Les faits de contrainte, bien qu'antisociaux, sont également des moyens de se procurer des services. Émile Durkheim en fait d'ailleurs l'élément central de sa définition du fait social. Toujours est-il qu'il postule que si un phénomène social peut être défini comme « toute action de l'homme sur l'homme » et que chacune des actions entre les hommes passe par un service, qu'il soit gratuit, échangé ou bien même réciproque, alors tous « les phénomènes sociaux sont des services²⁶² ». La sociologie,

²⁵⁷ « Faut-il donc rejeter en dehors de la science toute une classe de phénomènes, parce qu'on éprouve quelque difficulté à les observer », op. cit. p. 201

²⁵⁸ Op.cit. p. 203

²⁵⁹ Op.cit. p. 204

²⁶⁰ Op.cit. p. 208

²⁶¹ « En achetant la personne même du travailleur : c'est l'esclavage », op. cit. p. 204

²⁶² Op.cit. p. 207

en tant que « science des lois qui régissent les phénomènes sociaux²⁶³ », peut ainsi être définie comme « la science des services²⁶⁴ ». De cette définition, il est possible de conclure, tout du moins provisoirement, que l'activité de conception et de création de service est une activité qui consiste à concevoir et créer des phénomènes sociaux.

Il n'est cependant pas question d'affirmer qu'il existe un déterminisme unilatéral conséquent à la création d'un service mais plutôt de pointer le passage à un état de plus en plus probable par la création de service. Les salonniers se réunissent par l'activité de service, qui peut à la fois être considérée comme gratuite et réciproque, d'un hôte mettant à disposition les conditions nécessaires aux discussions intellectuelles dans sa demeure. La finalité consensuelle, c'est-à-dire le récit commun, ne peut être prévisible tant la situation suppose l'apparition d'une polarisation, soit d'un jugement nouveau. Il est cependant fort probable que ce soit cette nouveauté même qui est recherchée par l'hôte lorsqu'il conçoit son service. De la même manière, lorsque l'opérateur prestataire met en scène son établissement commercial autour de services échangés tels que l'apport de café ou autre boissons, de jeux, de journaux d'opinions et de la sociabilité volontaire, il augmente les probabilités de voir apparaître des conversations critiques sur des problèmes sociaux entre les clients usagers, sans pour autant être capable d'en prévoir le contenu. Comme nous aurons à y revenir, l'activité de service préexiste à l'usage, elle le conditionne et dans les cas étudiés, cet usage a mené à la consolidation d'une sphère publique qui édicte encore aujourd'hui les normes de l'action.

3.4. Réponse intermédiaire à la question liminaire

L'étude des usages du terme tiers-lieu dans le langage courant, professionnel et dans la littérature a permis d'en circonscrire, dans des limites relativement larges, une définition minimale. Celle-ci relève plusieurs critères propres aux tiers-lieux. En premier lieu, la présence de plusieurs unités isolées et distinctes. En second lieu, la présence d'un récit commun qui relie les unités isolées et distinctes, qu'il soit antérieur ou qu'il procède de leur union. En troisième lieu, la présence d'un contenant qui est positionné dans l'espace, perceptible par les sens et soumis à certaines règles. Étant donné le vague sémantique et épistémologique intrinsèque à l'objet tiers-lieu tel que défini dans une approche minimale, il a été convenu de limiter la nature desdites unités à des individus ou à des groupes d'individus

²⁶³Op.cit. p. 270

²⁶⁴« On ne peut donc se refuser à reculer les bornes de l'économique, à entreprendre une science des services en général, gratuits aussi bien qu'échangés. Cette science, c'est la sociologie », op. cit. p. 214

aux intérêts différents et sans relation d'appartenance. Ces unités isolées et distinctes se réunissent par et autour d'un récit commun. Ce récit peut être conçu et construit de par la relation entre les individus ou motiver leurs réunions, néanmoins, il engage chacune des parties prenantes aussi bien en termes de réalisation que de responsabilité. Cette réunion entre des unités sans appartenance et aux intérêts différenciés autour et par une tâche de conception et de construction d'un récit, se tient dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible mais dont la circonférence est suffisamment restreinte pour permettre des relations d'interdépendance entre chaque individu. De ces critères minimaux, les grandes lignes d'une configuration sociale propre aux tiers-lieux ont été dégagées.

Un premier parti pris a été de rechercher cette configuration derrière certaines formes institutionnelles localisées. Ray Oldenburg normalise à ce propos une compréhension de la forme institutionnelle prise par la configuration en tiers-lieu au travers du concept de *troisième lieu*. Celui-ci s'incarne dans certains établissements commerciaux où un prestataire engage un échange contractualisé avec un ou plusieurs bénéficiaires pour résoudre un problème dont la sociabilité fait partie. Ces établissements sont ordonnés de l'intérieur à la discrétion du prestataire et de l'extérieur par les institutions d'État. Par la récurrence – en partie due à la proximité géographique – les relations intimes qui se nouent entre le prestataire et les bénéficiaires ainsi qu'entre les bénéficiaires entre eux sont modérées par le cadre contractuel de la relation de service ou le cadre fictionnel de la relation de sociabilité. Elles sont également modérées par la volonté de protéger les intérêts partagés des individus face au troisième lieu. La conversation en tant qu'activité principale permet aux individus de manifester et de vérifier leurs jugements. Ces jugements peuvent concerner le lieu propre mais aussi, et c'est selon Oldenburg l'un des principaux attraits du *troisième lieu*, concerner le lieu commun représenté ici par les institutions d'État. Un second parti pris a été d'envisager la manifestation discursive des jugements comme constitutive du récit qui relie les individus. Dans son étude, Jürgen Habermas cristallise une compréhension des transformations structurelles subies par la publicité, c'est-à-dire par la manifestation publique des jugements des individus en Angleterre, en France et en Allemagne au XVIII^e siècle. La conception des jugements individuels est issue, dans une certaine concomitance temporelle, de la marchandisation des biens culturels et de l'apparition du social entendu comme l'interpénétration structurelle de la sphère privée et de la sphère publique d'État. L'activité de service débouchant sur la présence de cafés ou de salons littéraires, c'est-à-dire d'une forme historique de troisième lieu en tant qu'agencement institutionnel de la configuration en tiers-lieu, a facilité la réunion des individus. Dans ces lieux, les individus isolés et distincts

conversaient, échangeaient leurs idées et confrontaient oralement leurs pensées, notamment sur le lieu commun en subvertissant les habitudes critiques de la sphère publique littéraire. La conversation entre individus culturellement et socialement homogènes engendrait une forme d'ajustement collectif entre les différents jugements. Les journaux, notamment dans le cas des cafés, retranscrivaient et publiaient ces jugements. La publicité des jugements discursifs consacra ainsi une opinion, comprise comme un récit provenant de l'ensemble des jugements ponctuels des individus privés. Ce récit synthétise l'ensemble des jugements individuels en un jugement pour ainsi dire unique. La publicité d'opinions différentes est également l'émanation de plusieurs jugements regroupés en une opinion et opposés à plusieurs jugements regroupés en une opinion. De cet idéal-type de la sphère publique bourgeoise caractéristique de l'époque prérévolutionnaire, Jürgen Habermas élabore un modèle normatif où l'échange d'arguments sur les différents jugements aboutit à la construction d'un consensus représentatif d'un supposé intérêt général. C'est de ce consensus issu de la multiplication des représentations de jugements individuels que se constitue le récit commun en tant que chacun des individus est prêt à en répondre personnellement.

À partir de cet examen par la littérature des différents agencements institutionnels de la configuration en tiers-lieu, il est possible d'aboutir à une définition qui, si elle n'est pas définitive, peut servir de socle consistant pour la suite de cette étude. *Le tiers-lieu* serait ainsi une configuration sociale permise par un service échangé, gratuit ou réciproque, se tenant dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible, où des individus isolés et distincts manifestent leurs jugements individuels et conçoivent, par la sociabilité et la conversation, une représentation consensuelle des jugements. Cette définition, bien qu'ajoutant des nuances et des précisions, notamment quant à la consolidation d'un récit commun, reprend dans les grandes largeurs la compréhension générale du terme tiers-lieu tel que l'étude de ses usages courants et professionnels ont permis de la déduire²⁶⁵. Les représentations coïncident en quelque sorte. Le terme tiers-lieu engage ainsi une compréhension à deux versants entrelacés. D'une part, le tiers-lieu se comprend comme une activité de service, d'autre part comme une configuration sociale à part entière. La seconde apparaissant concomitante à la première, la première présupposant la présence de la seconde. Autrement dit, le tiers-lieu en tant que service consiste dans le mouvement aboutissant à la configuration en tiers-lieu tandis que la configuration en tiers-lieu suppose un agencement préalable de la part d'un ou de plusieurs initiateurs. Cette compréhension, basée à la fois sur la terminologie, sur les usages courants et

²⁶⁵Pour rappel : « De manière générale, sont qualifiés de tiers-lieux certains emplacements qui permettent la mise en relation approfondie et le dialogue entre des individus divers sans déterminisme marchand. » Voir Partie 1. Chap. 1. § 1.

professionnels du terme et sur l'examen d'agencements institutionnels dont les représentations correspondaient aux critères dégagés lors de la définition minimale est toutefois incomplète. Elle donne des indices mais s'appuie sur des manières d'agir propres à une période historique avec un milieu technique, une situation structurelle, un environnement culturel déterminé. Le terme tiers-lieu pour qualifier un service ou une configuration sociale est d'usage récent. La littérature montre un trou épistémologique. S'il a ici été tenté de le combler en esquissant une armature conceptuelle, avec les manquements qu'un tel exercice implique, il n'en reste pas moins un objet si ce n'est *vague*, tout du moins au contour flou, encore immobile et désincarné. La question reste ouverte.

PARTIE II.
ÉTUDE DE LA CONFIGURATION
EN TIERS-LIEU

Chapitre 4. Les sources d'informations

La recherche théorique sur le tiers-lieu a permis de démontrer que celui-ci pouvait être défini à la fois comme une configuration sociale mais également comme un service. Un effecteur, pour reprendre les termes d'André Barcet, c'est-à-dire une action qui déclenche la réunion d'individus isolés et distincts par et autour de la conception d'un récit commun issu des jugements individuels et ce dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible. Les limites de cette compréhension résident notamment dans le manque d'éléments tangibles permettant de faire coïncider la théorie et les faits. Bien qu'une partie de l'analyse ait été piochée dans certains des rares écrits spécialisés dans les tiers-lieux, ou tout du moins dans son usage courant et professionnel, elle demeure soumise aux diverses représentations. Se frotter à une situation donnée offre a priori l'occasion de valider ou de faire évoluer cette compréhension théorique. De faire ressortir des congruences, des lignes de fuite, des montées en généralités. Une telle démarche ne pervertit pas la situation mais la met en exergue. Elle dissocie recherche et situation et laisse a posteriori le choix de faire des ponts entre les deux. Le postulat initial qui était de faire l'étude de la configuration en tiers-lieu et de son corollaire normatif le tiers-lieu en tant que service sous ce principe méthodologique a tôt fait de se révéler inopérant. L'approche ethnologique qui fut privilégiée dès les premiers pas de cette étude s'est rapidement vue mise à mal par un enrôlement dans les prises de décisions concernant le devenir stratégique et structurel du ou des services et par une posture d'actant dans la ou les configurations en tiers-lieux. Dès lors, comment rendre compte de la formation d'un objet, de son fonctionnement et de son comportement lorsque celui-ci procède y compris de l'engagement de l'auteur dudit compte-rendu. Lorsque la recherche pervertit la situation. De manière réductrice, en sciences sociales, les divers partis pris méthodologiques incluant à l'écarter la subjectivité du chercheur tendent soit à la compréhension wébérienne et à la mise en

valeur des régularités objectives d'une interprétation, soit à l'affectation ethnologique et à l'implication personnelle, empathique voire à une sorte de « schize²⁶⁶», soit à l'intervention clinique et à un effort de transformation de la réalité. La posture adoptée ici combine ces éléments et s'en émancipe dès lors qu'à l'instar de ce que rapporte l'ethnologue affecté, « je n'ai pu faire autrement que d'accepter de m'y laisser affecter²⁶⁷ ».

4.1. La question de l'engagement

Comme brièvement évoqué précédemment, dans le courant des années 2000, le terme tiers-lieu se diffuse notamment au travers d'efforts de communication et de pédagogie des – alors tout récents – espaces de coworking²⁶⁸. Traduit directement du troisième lieu d'Oldenburg, il est utilisé dans la continuité des jalons posés par la chaîne multinationale de cafés Starbucks²⁶⁹. C'est donc tout naturellement que les prémisses de cette recherche sur la configuration en tiers-lieu ont eu pour terrain un *espace de coworking*, soit dans le langage courant et professionnel, un *tiers-lieu de travail*. Les directives latouriennes²⁷⁰ accompagnaient mes premiers pas : se concentrer sur les descriptions de situations sans rechercher de cadre explicatif. Les faits, les déplacements, les errements, les hésitations minutieusement restituées parleront d'eux-mêmes, sans pour autant m'éviter de faire de surcroît l'effort malinowskien du dépouillement de ses propres préjugés, de ses propres préconceptions et l'apprentissage de certains codes. Rapidement, les principes de l'observation participante qui disculpait ma présence parfois intrusive dans les méandres de la

²⁶⁶Ce terme a été employé par l'ethnologue Jeanne Favret-Saada au sujet de sa recherche sur la sorcellerie pour qualifier la césure entre l'affect, le ressenti de l'ethnologue « pris » dans son objet de recherche (l'auteur rapporte à ce propos que pour étudier la sorcellerie, elle a été elle-même contrainte d'en faire l'expérience) et la nécessaire distanciation pour comprendre et analyser son objet. « Le chercheur tolère de vivre dans une sorte de *schize*. Selon les moments, il fait droit à ce qui, en lui, est affecté, malléable, modifié par l'expérience du terrain ; ou bien à ce qui, en lui, veut enregistrer cette expérience, veut la comprendre, en faire un objet de science. » Voir Jeanne Favret-Saada, (2009), « Désorcèler », Paris, ed. de l'Olivier, Coll. Penser/Rêver, p.9

²⁶⁷Jeanne Favret-Saada, op. cit. p. 146

²⁶⁸Voir Partie 1, notamment notes 5 et 6.

²⁶⁹Reprenant à son compte les travaux de Ray Oldenburg, Howard Shultz (le propriétaire depuis 1987 de l'entreprise Starbucks Coffee Company) évoque en 1997 dans sa biographie sa vision du café comme *third place* (troisième lieu), à mi-chemin entre la maison et le lieu des activités professionnelles. Par cet artefact marketing, il entendait positionner ses cafés comme des endroits à l'aspect familial et confortable permettant de faciliter les interactions informelles. Il positionnait ainsi sa marque sur des usages alors émergents et une clientèle cible urbaine, dynamique et mobile composée majoritairement de cadres, d'entrepreneurs, d'activistes et de travailleurs indépendants lassés des embouteillages propres aux grandes métropoles et en recherche d'un cadre accueillant pour travailler et y organiser ses réunions. La chaîne internationale de café Starbucks a dès lors offert un accès wifi à sa clientèle et mis en place une scénographie permettant au client à la fois de rencontrer ses amis, de découvrir de nouvelles personnes, d'organiser des réunions professionnelles et de travailler sur son ordinateur portable. Voir Howard Shultz, Dori Jones Yang, (1997), « Put your heart into it: How Starbucks Built a Company One Cup at a Time », New-York, Éd. Hyperion, 368 p.

²⁷⁰Détaillé principalement dans Bruno Latour (2007), « Refaire de la sociologie, changer la société », trad. Nicolas Guilhot, ed. La découverte, Coll. La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales n°264, (édition originale, 2005), 406 p.

configuration furent soumis à une trop grande mise en avant de certains informateurs ou alors à une sorte de méfiance, voire de rejet par d'autres. L'observation participante peut être un leurre lorsque la participation ne consiste qu'à être présent à l'endroit où se passe la situation à observer²⁷¹. De plus, au-delà du scepticisme premier qu'a pu inspirer la présence passive d'un observateur, lorsque dans la préparation de mes premiers entretiens des questions m'étaient posées sur mon propos de recherche, quand bien même celle-ci n'en était qu'à ses balbutiements, les réactions des interlocuteurs, potentiels informateurs, étaient pour le moins circonspectes. D'aucuns me suspectaient de ne les voir que comme des rats dans un laboratoire, d'autres m'assénaient leurs exaspérations de la passivité voire de la futilité des sciences humaines, d'autres encore me soupçonnaient d'un certain opportunisme, sous-entendant par-là que si les résultats de mes travaux pouvaient éventuellement m'apporter quelques bénéfices personnels ou professionnels, ils ne changeraient en rien le quotidien des principaux protagonistes. Que le partage était unilatéral en quelque sorte²⁷². Cette défiance qui jour après jour se généralisait remettait en question le bien-fondé de ma démarche. Devais-je être pris²⁷³ dans le tiers-lieu pour pouvoir l'étudier ? Et si tel était le cas, comment est-on pris ? Être affecté par la sorcellerie signifie en faire soi-même l'expérience, dès lors comment faire l'expérience du tiers-lieu ? Je me retournais alors vers certains principes méthodologiques consacrant une dialectique où s'articulent « l'implication et la distanciation, l'affectivité et la rationalité...²⁷⁴ ». La formule d'Alain Touraine : « nous sommes un peu lassés d'apprendre ce que les sociologues pensent ; nous leur demandons ce qu'ils font²⁷⁵ »

²⁷¹Jeanne Favret-Saada développe cette critique dans les termes suivants : « observer en participant, participer en observant, c'est à peu près aussi évident que déguster une glace brûlante. Sur le terrain, mes collègues semblaient combiner deux genres de comportements : l'un, actif avec des informateurs rémunérés qu'ils interrogeaient et observaient ; l'autre passif, l'assistance à des événements liés à la sorcellerie (disputes, consultations de devins...). Or le premier comportement ne peut en aucun cas être désigné sous le terme de « participation » (l'informateur par contre semble bien « participer » au travail de l'ethnographe) ; et pour ce qui est du deuxième, « participer » équivaut à essayer de se trouver là, cette participation étant le minimum exigible pour qu'une observation soit possible. » Jeanne Favert-Saada, op. cit. p. 147

²⁷²Jeanne Favert-Saada rapporte une expérience du même ordre : « Les paysans Bocains refusèrent obstinément de jouer avec moi au Grand Partage, sachant bien où cela devait aboutir : j'aurais la bonne place (celle du savoir, de la science, de la vérité, du réel, voire plus haut) et eux la mauvaise. La presse, la télévision, l'église, l'école, la médecine, toutes les instances nationales de contrôle idéologique les mettaient au ban de la nation dès qu'une affaire de sorcellerie tournait mal et donnait lieu à un fait divers », op. cit. p. 151.

²⁷³Encore une fois, l'expression « être pris dans » renvoie aux travaux de Jeanne Favert-Saada : « La sorcellerie, ceux qui ne sont pas pris, ils ne peuvent pas en parler ou on ne peut pas leur en parler. Ils ne m'en ont donc parlé que quand ils ont pensé que j'y étais prise. », op. cit. p. 152.

²⁷⁴« Le chercheur (en recherche-action) joue alors son jeu professionnel dans une dialectique qui articule sans cesse l'implication et la distanciation, l'affectivité et la rationalité, le symbolique et l'imaginaire, la médiation et le défi, l'autoformation et l'hétéroformation, la science et l'art. Le chercheur en recherche-action n'est ni un agent d'une institution, ni un acteur d'une organisation, ni un individu sans appartenance sociale, par contre il accepte ces différents rôles à certains moments de son action et de sa réflexion. » René Barbier, (1996), « La recherche-action », Paris, Éditions Economica, Coll. Ethnosociologie, p. 8.

²⁷⁵« Nous sommes un peu lassés d'apprendre ce que les sociologues pensent ; nous leur demandons ce qu'ils font. Et si une démarche théorique pense circonscrire les lieux centraux de la vie sociale, elle doit proposer une méthode particulière qui permette à l'analyse de les atteindre. » Alain Touraine, (1978), « La voix et le regard »,

semblait faire écho aux critiques reçues. Semblait seulement, car cette exhortation à l'intervention du chercheur (ainsi que ses dérivés contemporains) sensée faire apparaître les rapports sociaux cachés pour mieux les transformer table sur une souffrance préalable ou a minima un problème à résoudre pour celui sur qui s'exerce l'intervention²⁷⁶. Dans cette posture, qu'il intervienne au sein d'un groupe dans une perspective Tourainienne d'auto-analyse en vue d'un renforcement des capacités d'action ou pour amorcer un changement dans une organisation ou bien même qu'il déborde par l'expérimentation du cadre analytique pour transformer concrètement une situation²⁷⁷, l'intervenant se constitue comme une entité extérieure au groupe sur lequel il exerce son intervention²⁷⁸. Un tiers médiateur auprès duquel un commanditaire, quel qu'il soit, recherche un soutien pour modifier une situation particulière²⁷⁹. Il est dès lors excessif de le qualifier de *pris* dans une situation. Et quand bien même il descend dans l'arène et recoupe les subjectivités, dont la sienne propre, en un récit collectif, il agit en sa qualité de chercheur commandité²⁸⁰. Le terme intervention est de fait utilisé à bon escient tant celui-ci suggère une dimension éphémère et l'intrusion d'un élément extérieur dans un ensemble homogène. Mais pour qu'il y ait intervention, deux déterminants

Paris, Seuil, Coll. Sociologie, p. 181.

²⁷⁶Le terme souffrance est emprunté à Henri Amblard, Philippe Bernoux, Gilles Herreros, Yves-Frédéric Livian. Ces derniers évoquent l'intervention comme une manière d'articuler « la connaissance sur » au « souci d'être avec ». Plus loin : « Agir avec – les acteurs – c'est prendre en compte leurs demandes plurielles dans la perspective de créer un processus qui vise autant à satisfaire le commanditaire qu'à diminuer la souffrance perpétrée par les systèmes de travail. D'où qu'elle vienne et quelle qu'elle soit, ce que nous nommons volontairement souffrance correspond à un coût humain qu'il convient de réduire. » Voir Henri Amblard, Philippe Bernoux, Gilles Herreros, Yves-Frédéric Livian, op. cit. p. 221.

²⁷⁷Voir notamment à ce propos les travaux de Pascal Nicolas – Le Strat, (2013), « Quand la sociologie entre dans l'action : La recherche en situation d'expérimentation sociale, artistique ou politique », Presses Universitaires de Sainte Gemme, Coll. Théories du possible, 206 p. Les travaux de Hugues Bazin peuvent également s'intégrer à ce schéma dont il est possible d'obtenir un aperçu tangible au travers de son dispositif : le Laboratoire d'Innovation Sociale par la Recherche-Action, qui place les acteurs de terrain en situation de production de connaissances. Voir <http://recherche-action.fr/labo-social/>

²⁷⁸« Par l'expression sociologie d'intervention, nous entendons l'ensemble de l'exercice professionnel (épistémologique, méthodologique, posture et rôles de l'intervenant-sociologue) qui conduit le praticien à se positionner, sur sollicitation d'un système-client, au cœur d'une situation, entre les acteurs qui la composent, afin de remplir une mission. (...) C'est l'exercice qui conduit un praticien à se positionner, sur sollicitation, mandaté par son client, au cœur d'une situation afin de remplir une mission. » Voir Guy Minguet, (2001), « Taxinomie de modèles sociologiques d'intervention », p. 21 – 22, dans Didier Vrancken, Olgierd Kutny, (2001), « La sociologie et l'intervention : Enjeux et perspectives », Louvain La Neuve, De Boeck, Coll. Ouvertures sociologiques, 357 p.

²⁷⁹Contrairement à Guy Minguet qui, en se référant à la typologie de Georg Simmel, voit dans l'intervenant chercheur la figure du « *tertius gaudens* », soit celui qui tire profit d'un conflit pour satisfaire un intérêt personnel (reprenant en cela les critiques énoncées plus haut), il semble que celui-ci soit plus proche du « *juge impartial et médiateur* » tant il cherche à se positionner au-delà des opinions et des intérêts divergents. Comme Guy Minguet l'explique lui-même : « Sa fonction est de construire un lien de proximité, perceptible et accessible entre des pôles qui ne se rencontraient pas, d'avoir accès à ce vide structurel et de l'occuper », op. cit. p. 22

²⁸⁰L'actionnalisme Tourainien, bien qu'enclivé à l'auto-saisissement, c'est-à-dire à une intervention qui n'est pas commanditée, n'échappe pas à cette règle. L'intervention sociologique d'Alain Touraine suggère une demande préalable du groupe étudié : « L'intervention sociologique devrait répondre à une *demande*. Encore faut-il que celle-ci se place au niveau du mouvement social lui-même. Une intervention sur les mouvements de femmes ne doit pas être entreprise à la demande d'un parti politique ou du gouvernement. Il n'est même pas souhaitable que le sociologue intervienne à la demande et pour le compte d'une organisation qui s'identifierait à un mouvement social. Il faut que la demande soit effective au niveau des membres des groupes eux-mêmes. » Alain Touraine, (1978), op. cit. 203

semblent a minima nécessaires. La présence d'un problème à résoudre ou d'une souffrance à éluder et la demande d'un commanditaire quel qu'il soit. Or, aucun de ces postulats n'existait effectivement ou ne faisait tout du moins l'objet d'une attente particulière sur laquelle le chercheur pouvait intervenir. Si l'on rajoute à cela les réticences exprimées quant à l'observation participante, me voilà en bien mauvaise posture.

Ces contraintes vécues et l'exigence des potentiels informateurs ne laissèrent d'autre choix que de réexaminer mon approche en prenant en compte les nécessités exprimées par le terrain et les exigences de l'exercice auquel je me prêtais. Le terrain ne semblait pas souffrir ou devoir recourir à la présence d'un tiers *juge impartial et médiateur*. Il refusait également de se livrer sans être *pris*. Pour être *pris*, il imposait un engagement. Un engagement ne se limitant pas à des prises de position intellectuelles, ni à une inéluctable contribution analytique au façonnement de l'objet étudié²⁸¹. Il fallait donc se trouver une place dans la configuration. Si l'intervention sociologique suppose d'être *entre*, je pris le risque d'être *avec*. À bien y regarder, les potentiels informateurs me contraignaient à éprouver le tiers-lieu intimement, au-delà de l'étude qui me menait à lui, à eux. À en faire l'expérience personnelle ou autrement dit selon les termes de l'ethnologue affecté, « ils voulaient que j'accepte d'y entrer comme partenaire, et que j'y engage les enjeux de mon existence d'alors.²⁸² » Ballotté d'une part entre le projet de connaissance qui m'intimait de me tenir à distance et d'autre part l'aventure humaine qui compromettait sérieusement l'objectivité souhaitée du projet, j'acceptais de faire de l'analyse de cet engagement ou, reprenant la terminologie de René Lourau, de cette implication²⁸³, un instrument de recherche. C'est ce que souligne d'ailleurs le passage du « on » dans la première partie de cette étude qui s'appuie presque exclusivement sur l'étude de la littérature au « je » de cette seconde. L'utilisation du « je » engage ainsi

²⁸¹Voir à ce propos les travaux de Gilles Herreros sur l'engagement du sociologue. En reprenant les différentes figures d'intellectuels engagés, ce dernier postule que le travail de réflexivité de la sociologie contribue à la structuration de la société. Il évoque la théorie de la structuration d'Anthony Giddens et notamment la conversation permanente qui s'établit entre le scientifique en sciences sociales et ceux qu'il étudie. Il réhabilite ensuite la référence au pragmatisme américain au travers de Charles Peirce, de William James et du postulat méthodologique sur la construction des faits par les dispositifs d'enquête de John Dewey. Poursuivant sa recherche sur l'engagement, l'auteur conclut son exposé en avançant que le sociologue non seulement contribue à verbaliser le social mais également (surtout ?) à le recréer. « Une telle position ne se confond pas avec une forme quelconque de militantisme aveuglé de convictions et d'affects ; elle permet, par contre, d'échapper à la naïve, ou malhonnête, prétention à la neutralité. » Voir Gilles Herreros, (2009), « Une sociologie à l'« épistémologie » engagée » p. 243 dans « Pour une sociologie d'intervention », Ramonville-St-Agne, Erès, Coll. Erès Poche, (première édition, 2002), 288 p.

²⁸²Jeanne Favert-Saada, op. cit. p. 153

²⁸³« J'appelle implication l'ensemble des rapports que l'intellectuel refuse, consciemment ou non, d'analyser dans sa pratique, qu'il s'agisse des rapports à ses objets d'étude, à l'institution culturelle, à son entourage familial ou autre, à l'argent, au pouvoir, à la libido et en général à la société dont il fait partie. Alors que l'intellectuel se croit très capable d'analyser et d'objectiver ce qui arrive aux autres, y compris, parfois, à des catégories d'intellectuels dont il s'exclut d'office. » Voir René Lourau, (1981), « Le lapsus des intellectuels », Toulouse, ed. Privat, Coll. Réflexion faites, p. 24

ostensiblement ma subjectivité dans l'expérience de recherche quand le « on » suppose un fort appui sur la littérature (bien que l'exercice engage également ma subjectivité). Un passage qui ne se fait d'ailleurs pas sans difficulté tant se dévoilent progressivement les risques d'un « narcissisme ennuyeux²⁸⁴ ». Au-delà d'un auto-diagnostique qui prétend soit à une hypothétique vérité universelle, soit à donner à voir les dédales de la recherche, le passage au « je » caractérise ici une forme de témoignage sociologique²⁸⁵ qui s'efforce cependant de ne pas totalement verser du côté de l'histoire de vie²⁸⁶.

4.2. Enquête et jugement

L'option de traverser par le « je » l'étude de la configuration en tiers-lieu vise à contourner la posture interventionniste non demandée²⁸⁷ par le terrain tout en répondant à son exigence d'engagement. Un engagement qui s'est formalisé dans une approche pragmatiste avec pour fondement méthodologique la théorie de l'enquête de John Dewey. Selon ce dernier, l'enquête est « la transformation contrôlée ou dirigée d'une situation indéterminée en une situation qui est si déterminée en ses distinctions et relations constitutives qu'elle

²⁸⁴« Les chercheurs hésitent à parler d'eux-mêmes. Ils craignent, non sans raison, de sortir de leur compétence et de sombrer dans un narcissisme ennuyeux. L'individu apparaît pourtant comme la principale « force productive » de la recherche. Comprendre ses logiques et ses dynamiques devrait donc constituer une préoccupation permanente pour tous ceux qui veulent améliorer leur efficacité ». Voir Jacques Lévy, (2000), « Egogéographies. Matériaux pour une biographie cognitive », Paris, Édition l'Harmattan, Coll. Géotextes, extrait de la quatrième de couverture.

²⁸⁵Jacqueline Feldman étudie l'utilisation du « je » en science sociale à partir de la typologie réalisée par Jacques Schlanger sur l'utilisation du « je » en philosophie. Elle propose ainsi plusieurs idéaux-types : Le « je » transcendantal qui, partant de l'expérience personnelle, prétend atteindre la vérité (dans l'expérience relatée par Jeanne Favert-Saada notamment) ; le « je » existentiel qui donne à voir les méandres du parcours de recherche (notamment chez René Lourau) ; le « je » paradigmatique qui est un « je » existentiel engageant d'autres à faire de même. À cette typologie, elle ajoute le « je » de la maîtrise utilisée par des auteurs ayant la reconnaissance de leurs statuts, le « je » des praticiens-chercheurs dans une optique de formation de soi et enfin, le « je » des témoignages sociologiques que l'on retrouve notamment chez Jean-Louis Le Grand dans son travail de thèse intitulé : « Étude d'une expérience communautaire à orientation thérapeutique, Histoire de vie de groupe. Perspectives sociologiques. » Voir Jacqueline Feldman, (2002), « Objectivité et subjectivité en sciences. Quelques aperçus. » p. 123 – 126, dans Gérald Berthoud, Giovanni Busino, (2002), « Histoire, philosophie et sociologie des sciences. Pour un état des lieux des rapports établis et des problèmes ouverts. XIX^e colloque annuel du Groupe d'étude : Pratiques Sociales et Théories », Genève, Tome XL, n°124, Édition Droz, Coll. Revue Européenne des Sciences Sociales (Cahiers Vifredo Pareto), 336 p.

²⁸⁶Dans leur ouvrage « Les histoires de vies », Gaston Pineau et Jean-Louis Le Grand définissent l'histoire de vie de manière générique comme « recherche et construction de sens à partir de faits temporels personnels ». Voir Gaston Pineau, Jean-Louis Le Grand, (2013) « Les histoires de vies », Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je, (Première édition, 2007), p. 5. Des débats sur la terminologie à adopter (récit de vie, biographie, récit de pratique) existent au travers notamment des travaux de Daniel Bertaux ou de Michel Legrand. Voir notamment Daniel Bertaux, (1976), « Histoires de vie ou récits de pratiques ? Méthodologie de l'approche biographique en sociologie », Paris, Rapport CORDES, 232 p ; Michel Legrand, (1993), « L'approche biographique : Théorie, clinique, Hommes et perspectives », Paris, Desclée de Brouwe, Coll. Interfaces, 300 p.

²⁸⁷Cela ne signifie pas pour autant que cette recherche n'a pas pour ambition d'être investie « par ceux qui en sont les destinataires, et de constituer pour eux un support, une aide pour l'action », il s'agit ici d'insister sur le fait qu'aucune demande d'intervention n'a été formulée. Gilles Herreros, (2009), op. cit. p. 232

convertit les éléments de la situation originelle en un tout unifié.²⁸⁸ » À partir de cette définition, il affirme que l'enquête repose sur une situation, « un tout contextuel²⁸⁹ », confus, obscur, voire contradictoire²⁹⁰. Pour le philosophe américain, c'est le doute qui provoque l'enquête et c'est la suppression du doute qui y met fin. Mais cette enquête ne peut se réduire à un travail de raison pure, elle doit passer par l'expérience, par « la praxis²⁹¹ ». Déclinée en une structure d'actions distinctes, l'enquête que John Dewey qualifie de scientifique (sans pour autant la consacrer par une distinction avec l'enquête de sens commun effectuée par tout un chacun dans certaines situations²⁹²) s'articule autour de cinq mouvements consécutifs (« Le schème de l'enquête²⁹³ ») : La présence d'une situation indéterminée en amont de l'enquête, soit lorsque surgit un élément perturbateur par lequel s'insinue un doute dans une expérience ; l'institution d'un problème, lorsque par observation peuvent se déduire les éléments constitutifs de la transformation de la situation initiale ; l'élaboration d'hypothèses qui peuvent être expérimentées et qui peuvent, si elles s'avèrent véridiques, solutionner le problème ; l'examen des hypothèses en se référant à la fois à la situation particulière et à de précédentes enquêtes ; l'expérimentation de l'hypothèse soit l'application effective des hypothèses afin de vérifier si celles-ci modifient de manière pratique la situation problématisée. La finalité de l'enquête n'est pas la résolution opérationnelle du problème, mais le jugement apposé au problème identifié. Un jugement défini comme détermination²⁹⁴ et qui, soumis à certains dispositifs de contrôle, constitue une assertion garantie²⁹⁵.

Ainsi, produire une étude de la configuration en tiers-lieu par le biais d'une enquête sous-entend qu'un doute ou une contradiction s'est immiscé – si ce n'est dans la configuration

²⁸⁸ John Dewey, (1993), « Logique. La Théorie de l'Enquête » trad. Gérard Deledalle, Paris, PUF, Coll. L'interrogation philosophique, (Première édition originale, 1938), p. 169.

²⁸⁹ « Ce que désigne le mot *situation* n'est pas un objet ou un événement isolé ni un ensemble isolé d'objets ou d'événements. Car nous n'expérimentons ni ne formons jamais de jugements à propos d'objets et d'événements isolés, mais seulement en connexion avec un tout contextuel. Ce dernier est ce qu'on appelle une *situation*. » John Dewey, (1993), op. cit. p. 128

²⁹⁰ « Si nous l'appelons confuse, nous entendons alors que son dénouement est imprévisible. On l'appelle obscure quand le cours de son mouvement peut avoir des conséquences ultimes que l'on ne peut voir clairement. On la dit contradictoire quand elle tend à provoquer des réactions discordantes », op. cit. p. 171

²⁹¹ Dans son commentaire sur la théorie de l'enquête de John Dewey, Gilles Herreros résume cette conception : « Le détour par *la praxis* permet de mieux connaître ce que l'on observe, car on peut dépasser la chose observée en y agrégeant les effets pratiques induits par ladite connaissance de l'objet. » Gilles Herreros, op. cit. p. 233

²⁹² « Quand on se rend compte que l'objet de la science entretient une relation génétique et fonctionnelle avec l'objet du sens commun, ces controverses n'ont plus de raison d'être. L'objet de la science est intermédiaire : il n'est pas défini en soi. » John Dewey, op. cit. p. 127

²⁹³ Op. cit. p. 165 – 186

²⁹⁴ « Juger, c'est déterminer. Déterminer, c'est ordonner et organiser, mettre en relation de façon définie », op. cit. p. 298

²⁹⁵ « Toutes les formes logiques (avec leurs propriétés caractéristiques) apparaissent au cours de l'enquête et se rapportent au contrôle de l'enquête, contrôle institué pour que l'enquête puisse aboutir à des assertions garanties », op. cit. p. 10

du tiers-lieu, tout du moins dans son appréhension. Comme rapidement évoqué aux prémices de cette recherche, la compréhension du terme tiers-lieu pouvait se limiter à cette formule ambiguë : un lieu à la tangente entre sphère privée et sphère professionnelle. Une formule, support de communication, directement issue du concept oldenburgien de troisième lieu. L'analyse terminologique effectuée dans la partie précédente a permis de relever une distinction effective entre le troisième lieu et le tiers-lieu entendu dans cet intervalle comme configuration sociale permise par un service échangé, gratuit ou réciproque, se tenant dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible, où des individus isolés et distincts manifestent leurs jugements individuels et conçoivent, par la sociabilité et la conversation, une représentation consensuelle des jugements. Le tiers-lieu ainsi déterminé n'annule pas le troisième lieu mais lui dégage certaines perspectives en le libérant de son carcan trialectique. C'est de cette différence de conception que sont nés le doute, la confusion, la contradiction et corrélativement l'enquête dont la définition intermédiaire constitue l'hypothèse. Et si la finalité de l'enquête est la production d'un jugement, celle-ci s'ajoute aux autres jugements individuels et participe à la *consensualisation* du tiers-lieu.

4.3. Être pris

Pour mener à bien cette enquête et conformément aux exigences du terrain, je fus pris. Non pas sous couvert de la recherche mais par ma contribution immédiate au tiers-lieu. Mes interlocuteurs n'ignoraient pas la finalité désirée de ma démarche, ce qui m'a d'ailleurs valu de nombreuses confidences, une attention toute particulière de la part de certains et quelques privilèges quant à l'accès à des documents privés ou à des situations qualifiées de stratégiques. Pour être pris dans le tiers-lieu, je suis devenu concierge²⁹⁶. C'est par ce positionnement, par ailleurs largement explicité dans les pages suivantes, que j'y ai fait mon entrée. Le choix de devenir concierge procède aussi bien d'un certain opportunisme que d'une réflexion sur la manière la plus à même de faire l'étude du tiers-lieu. Opportunisme, car l'occasion s'est très tôt présentée par l'entremise d'un espace de coworking (ou selon l'usage tiers-lieu de travail²⁹⁷) demandeur. Réflexion, car le concierge semblait alors bénéficier d'un positionnement intermédiaire favorable à cette étude : à la fois en responsabilité du service sans pour autant en être l'initiateur ; bénéficiaire sans pour autant jouir de la parfaite

²⁹⁶ Appellation générique et par ailleurs largement discutable permettant de qualifier le ou les individus en charge notamment des tâches d'animation et d'intendance dans un tiers-lieu.

²⁹⁷ Pour faciliter le déroulement du propos et éviter les amalgames avec le terme tiers-lieu de travail qui englobe une typologie plus vaste de dispositif (voir Partie 1, chap. 1, § 1), le terme espace de coworking sera privilégié.

insouciance du consommateur. Avec l'organisation fondatrice d'un espace de coworking²⁹⁸ situé à Genève, nous avons conclu un contrat sur une période d'une année qui m'engageait contre rémunération à accomplir un certain nombre de tâches suffisamment imprécises pour ne pas être restrictives²⁹⁹. En somme, des fonctions de maintenance, de petite comptabilité, de coordination d'équipe, d'animation de l'espace, de réalisation et de diffusion de supports de communication, d'évaluation quantitative et qualitative, de création d'événements, de planification, de gestion de planning et de permanence. De par ces différentes activités à réaliser quotidiennement, je me retrouvais aussi bien au plus près des bénéficiaires que j'accueillais et accompagnais dans leur prise en main du service, des potentiels bénéficiaires qui, passant au hasard devant le pas de porte ou qui, intéressés par l'offre de service, m'interrogeaient, des partenaires qui travaillaient sur leur partenariat ou du conseil de fondation qui s'enquéraient du bon déroulement de leur projet. Une année pleine, j'ai donc évolué comme concierge dans cet espace de coworking. De nombreuses observations à suivre reposent sur ce contexte particulier où, outre mes activités contractuelles, j'ai passé de longues heures à discuter, interroger, parfois même entrer dans l'intimité des bénéficiaires, voire à contribuer à certains de leurs projets respectifs. Plusieurs entretiens ont été réalisés, aussi bien avec les bénéficiaires qu'avec les initiateurs³⁰⁰. Un journal de terrain a également

²⁹⁸L'espace de coworking la Muse a été inauguré à Genève en 2010 par la Fondation de droit suisse la Muse pour la créativité entrepreneuriale. En 2010, les statuts de l'acte constitutif de la fondation précise les buts suivants : Elle est constituée dans le but d'encourager et de soutenir le développement pérenne d'une culture entrepreneuriale créative à dimension humaine ; d'offrir des conditions-cadres destinées aux porteurs de projets leur permettant d'inscrire leur démarche dans une création de richesse et de justice sociale ; de favoriser les liens entre la créativité individuelle, l'intelligence collective, la synchronicité, la responsabilité sociale et la transparence ; d'assurer les articulations entre le rêve, l'idée, les projets et leurs réalisations ; de valoriser l'identification et la dissémination des processus créatifs entrepreneuriaux ; de promouvoir l'ouverture du champ des possibles à travers les réseaux sociaux, l'échange et l'entraide ; elle s'adresse à tout personne, sans restriction d'âge, d'origine ou de sexe notamment. L'espace de coworking en est une des principales activités. Le rapport d'activité de la Fondation concernant l'année 2010 indique la vision suivante : Visions : Co-créez aujourd'hui le monde de demain, en développant l'esprit d'entreprise et le potentiel créatif de la région.

²⁹⁹Un contrat précisant une durée de travail de 40h/semaine fut signé. Aucun cahier des charges ne fut prescrit. Dès les premiers échanges avec la fondatrice, celle-ci me demanda de rédiger moi-même un cahier des charges détaillant l'ensemble des tâches que je me proposais d'accomplir. Comme j'eus tôt fait de m'en rendre compte, cette pratique témoignait autant d'une indétermination quant aux nécessités requises pour l'espace que d'une certaine pratique managériale.

³⁰⁰30 entretiens semi-directifs ont été réalisés. 22 avec les bénéficiaires, 8 avec les initiateurs et les animateurs. J'ai réalisé 12 d'entre eux, tandis que 10 autres ont été effectués par deux stagiaires recrutés par l'organisation dans le cadre de leur cursus universitaire et formés à cet effet. Le guide d'entretiens était cependant identique. Divisé en trois temps et d'une durée moyenne d'une heure, il était centré sur : le parcours du bénéficiaire (ce qui l'a amené à l'espace de coworking) ; son ou ses projets (ses objectifs, son état d'avancement, les difficultés rencontrées) ; l'influence de l'espace sur le projet (ce que l'espace lui a apporté, le récit de son expérience dans l'espace). Les 8 entretiens avec les initiateurs et les animateurs ont été réalisés par un intervenant chercheur venu réaliser dans la période concernée un travail sur le pilotage opérationnel de la structure. Ces entretiens ont eu pour sujet : l'historique du lieu ; le développement de son activité ; les principaux problèmes rencontrés. Ces entretiens ont servi de base méthodologique à la rédaction et la publication d'articles dans le domaine de l'entrepreneuriat. Voir Xavier Pierre, Antoine Burret, (2012), « L'entrepreneuriat en réseau », revue économique et sociale, Vol. 70.2012, 4, p. 43-50, Lausanne ; Xavier Pierre, Antoine Burret, (2014), « Animateur d'espaces de coworking, un nouveau métier ? », *Entreprendre & Innover* 4/2014 (n° 23) , p. 20-30 ; Xavier Pierre, Antoine Burret, (2014), « L'apport des espaces de travail collaboratif dans le domaine de l'accompagnement des entrepreneurs : l'animation de réseaux de pairs. », *Revue de l'Entrepreneuriat* 1/2014 (Vol. 13), p. 51-73 ;

été tenu afin de retranscrire régulièrement mes interprétations. Il serait erroné d'affirmer que celui-ci fut tenu quotidiennement, il m'arrivait même en quelques endroits de le laisser de côté, pris que j'étais. Incapable de distinguer les événements essentiels à l'enquête et mes propres ressentiments dus aux *enjeux de mon existence*. Je me laissais parfois porter par le terrain, sans rien écrire, sans rien décrire. Pour pallier ces errements, j'enregistrais, j'archivais. Je gardais les traces des échanges numériques, préservais certains documents de travail qui ne relevaient pas de la confidentialité exigée par l'organisation, compilais les enregistrements vidéo et audio réalisés à l'occasion de divers événements, conservais des copies des supports de présentation, rangeais les dessins, croquis, schémas que tant les bénéficiaires que les initiateurs gribouillaient à la va-vite sur des morceaux de feuilles, etc. Je revenais ensuite à mon journal, m'apercevant alors de l'avancée de l'enquête, de ses détours et de la tournure qu'elle prenait.

À l'issue de cette première année, je suivis une entreprise (un cabinet juridique et fiscal engagé dans une démarche de création logicielle) formée au sein de ce même espace de coworking. Également dans un cadre contractuel³⁰¹, mais sur une durée plus restreinte, j'appréhendais le tiers-lieu dans son extériorité. C'est-à-dire dans la relation qu'il entretient avec ce qu'il produit. L'entreprise s'était constituée aussi bien conceptuellement qu'en pratique dans le cadre de l'espace de coworking. Les bénéficiaires participaient spontanément à chaque étape stratégique du développement de l'entreprise. Ils intervenaient pour structurer les offres, les prix, l'identité marketing, etc. Je n'étais alors plus concierge mais occupé à la recherche d'un modèle de développement pour les projets, notamment entrepreneuriaux, issus de tiers-lieux. Un retour demandé, voire commandé, à l'observation participante visant à retranscrire le parcours de création de l'entreprise et la construction de son modèle d'affaire³⁰². Face aux difficultés rencontrées par l'entreprise dans le contexte particulier qui la caractérisait, je revenais ensuite à la littérature pour tenter de trouver des éléments de réponses aux nombreux questionnements que cette expérience avait suscités. Des obstacles organisationnels et juridiques semblaient prédominer, notamment les questions de gestion de la propriété intellectuelle³⁰³ dans des situations de co-création. Cependant la littérature

dans ce dernier, il est d'ailleurs précisé : « Dans le cadre de groupes de travail avec les gestionnaires et les utilisateurs, les résultats ont été restitués à plusieurs reprises pour tester leur validité, bénéficier de retours, les compléter et les affiner » op. cit. p. 59

³⁰¹Un contrat oral précisant une durée de travail de 20h/semaine fut convenu. Aucun cahier des charges ne fut prescrit.

³⁰²Cette période de 6 mois d'observation participante a d'ailleurs donné lieu à une publication dans le domaine de l'entrepreneuriat : Antoine Burret, (2012), « Au-delà des startups, les netups », Lausanne, revue économique et sociale, Vol. 70.2012, 4, p. 61-69

³⁰³Ce questionnement fut alors formulé sous ces termes : « La co-construction et la codistribution de produits et de services implique-t-elle la propriété collaborative et la mutualisation du patrimoine ? », op. cit. p.68

scientifique n'aborde qu'en très peu d'endroits cette problématique. La co-crédation est généralement abordée sous l'angle du marketing, désignant par-là la manière dont les consommateurs sont inclus dans la création de valeurs des entreprises³⁰⁴. Le contexte était ici différent. L'entreprise ne bénéficiait pas de la participation de consommateurs, mais de quelques autres individus, entrepreneurs ou porteurs de projets pour la plupart, bénéficiaires de l'espace de coworking qui, bénévolement et à la hauteur de leurs moyens, s'impliquaient dans la mise en place d'un projet réalisé par un autre bénéficiaire. Dès lors, l'approche plus large proposée par ce qui est généralement dénommé l'innovation dite ouverte (par opposition avec l'innovation fermée conduite en interne de l'entreprise) devait fournir quelques éléments de réponse tant la notion d'ouverture semblait caractériser toutes formes de coopération externe à l'entreprise avec tous types de partenaires (concurrents, fournisseurs, utilisateurs, clients, etc.)³⁰⁵. Dans ces écrits, c'est au travers de discussions sur le bien-fondé de l'utilisation du terme *ouverture* que transparaissait la problématique de la gestion de la propriété intellectuelle dans des situations de co-crédation. Pointant les limites des modèles susmentionnés, il est fait référence à une gestion particulière de la propriété intellectuelle apparaissant dans certaines pratiques de création provenant de la culture informatique et plus spécifiquement de l'édition logicielle³⁰⁶. N'étant en aucun cas féru d'informatique et encore moins d'informatique théorique, cette approche me sembla pour le moins absconse. Il semblait cependant que derrière les qualificatifs logiciel libre ou logiciel open source³⁰⁷ se décelait une architecture de création relativement similaire à ce qui avait pu être expérimenté

³⁰⁴Notamment les études d'Eric Von Hippel sur les « lead users », c'est-à-dire les consommateurs à l'origine de nouveaux produits ou services. Voir : Eric Von Hippel, (1978), « Successful industrial products from customer ideas », *Journal of Marketing*, vol. 42, n° 1, January 1978, pp. 39-49 ; Eric Von Hippel, (1986), « Lead users: a source of novel product concept », *Management Science*, 32, 7, pp. 791-805 ; les travaux sur les liens entre « lead users » et les leaders d'opinion d'Amina Becheur et Mathilde Gollety, (2007) « Lead user et leader d'opinion : deux cibles majeures au service de l'innovation », *Décisions Marketing*, vol. 48, n° 4, 2007, pp. 21-34 ; ou encore les critères de contrôle des processus de co-crédation formalisés par Coimbatore Krishnao Prahalad et Venkat Ramaswamy, (2004), « Co-Creation Experiences: The Next practice in Value Creation. », *Journal of Interactive Marketing*, 18, 3, pp. 5-14

³⁰⁵Voir notamment les travaux pionniers de Henry Chesbourg (2003), « Open Innovation: The New Imperative for Creating and Profiting from Technology », Boston, Harvard Business School Press, 277 p. ; Henry Chesbourg, Melissa Appleyard, (2007), « Open Innovation and Strategy », *California Management Review*, 50(1), pp. 57-76 ; les catégorisations d'ouverture de Linus Dahlander et David Gann (2010), « How Open is Innovation », *Research Policy*, vol. 39, pp. 699-70 ; et les catégorisations d'externalisation et de collaboration possibles dans les activités innovantes de Gary Pisano et Roberto Verganti, (2008), « Which Kind of Collaboration is Right for You ? », *Harvard Business Review*, vol. 86, n° 12, 2008, p. 79-86

³⁰⁶Notamment, sur les différences fondamentales entre les innovations dites propriétaires et l'édition de logiciels dits en open source, Georg Von Krogh et Eric Von Hippel, (2006), « The promise of research on Open Source Software », *Management Science*, n°7, July, pp 975-983 ; sur la conception de l'innovation ouverte dans l'édition logicielle Open Source, Joel West, Scott Gallager, S., (2006), « Patterns of open innovation in Open Source Software », pp 82-106, dans Henri Chesbrough, Wim Vanhaverbeke, Joel West, (dir.), « Open Innovation: Researching a New Paradigm », Oxford, Oxford University Press, 400 p. ; sur les ambiguïtés des modèles de l'innovation ouverte au regard des enseignements de l'édition logicielle Open Source, Thomas Loilier, Albéric Tellier, (2011), « Que faire du modèle de l'innovation ouverte ? », *Revue française de gestion* 1/2011 (n° 210), p. 69-85

³⁰⁷Voir Partie 1, note 7

dans l'espace de coworking. À grands traits, l'idée probablement réductrice d'une « usine à collaborer³⁰⁸ » permise par l'extension de la propriété intellectuelle pratiquée dans le domaine logiciel laissait entrevoir une manière singulière de faire travailler en bonne entente des individus aux profils, aux intérêts et aux ambitions différents sur un même objet.

Ne bénéficiant pas suffisamment de connaissances techniques pour mettre à jour les conditions effectives de cette forme de « collaboration » sur l'objet logiciel, je pris contact avec les membres fondateurs d'une structure qui encourageait le développement de technologies sous licence libre³⁰⁹, rencontrés lors de divers événements organisés par l'espace de coworking. Plusieurs mois, dans une relation d'interconnaissances et par de longues discussions libres, je tentais de collecter suffisamment d'informations pour à minima saisir le système logique propre à cette typologie de pratiques. Mes insuffisances techniques ne furent un frein que de courte durée. Sans même entrer en matière dans la pratique concrète de la conception logicielle, je perçus, à force d'explication, que le logiciel libre ne se limitait pas à une conception technique. À proprement parler, l'édition logicielle était ici l'élément structurant d'une conception juridique originale, induisant de fait une variété d'implications aussi bien économiques que politiques³¹⁰. Outre ces explications, prenant parfois la forme de démonstration sur des cas concrets³¹¹, je recueillis tant que faire se peut des informations dans les écrits des *pères fondateurs* du logiciel et des licences libres³¹² ainsi que chez les

³⁰⁸C'est François Élie, dans son ouvrage « Économie du logiciel libre », qui utilise cette expression pour qualifier les plates-formes de développement logiciel autrement appelées les « forges » : « Les forges de demain seront des usines à collaborer », voir François Élie, (2009), « Économie du logiciel libre », Paris, Eyrolles, coll. Accès libre, p. 128. François Pellegrini et Sebastian Canevet définissent la forge de la façon suivante : « un serveur applicatif dédié au développement collaboratif de logiciels. Une forge à vocation à offrir des services tels que l'archivage et la gestion des versions successives d'un logiciel, un forum de discussion entre développeurs et utilisateurs, un outil de déclaration et de suivis de bogues, etc. » Voir François Pellegrini, Sebastian Canevet, (2013), « Droit des logiciels », Paris, Puf, p. 547.

³⁰⁹La Free IT Foundation est une fondation de droit suisse fondée en 2005 à Genève. Les statuts de l'acte constitutif de la fondation précise les buts suivants : La fondation a pour but d'encourager, de soutenir et/ou de participer au développement de projets technologiques sous licence GNU GPL (communément appelée GNU General Public License) et/ou sous licence libre dite « compatible GPL ». Elle s'engage à soutenir les communautés de développement desdits projets et s'efforce de favoriser l'opinion publique pour encourager l'utilisation des outils et solutions qui en résultent. Voir le site Internet de la Fondation (<http://free-it-foundation.org/>).

³¹⁰Pour reprendre les termes de François Pellegrini et Sébastien Canevet : « Parce que le logiciel libre est une innovation juridique plutôt que technique, ses effets les plus profonds ne se situent pas dans le champ de la technique, mais bien dans le champ social. De fait, si le projet logiciel est l'élément structurel le plus apparent du monde du logiciel libre, son principal élément structurant est en fait constitué d'organisations sociales originales : les communautés. » Par communautés, les auteurs entendent ici : « l'ensemble des communautés de projets des individus partageant les valeurs du logiciel libre. » Voir François Pellegrini, Sebastian Canevet, (2013), op. cit. p. 476

³¹¹En particulier au travers du service de développement logiciel github et de l'encyclopédie collaborative Wikipédia.

³¹²Voir notamment Richard Stallman, Sam Williams, Christophe Masutti, (2010), « Richard Stallman et la révolution du logiciel libre. Une biographie autorisée », Paris, Eyrolles, 338 p. ; Lawrence Lessig, (2005), « L'avenir des idées, le sort des biens communs à l'heure des réseaux numériques », trad. Alain Bony, Jean-Baptiste Soufron, Lyon, Presses universitaires de Lyon, Lyon, coll. Hors Collection, 414 p. ; Yochai Benkler, (2009), « La richesse des réseaux : Marchés et libertés à l'heure du partage social », trad. Anne Bouillon, Pierre

philosophes ou les économistes qui s’y référaient directement³¹³, je participais à divers événements de promotion du logiciel libre (Les rencontres Mondiales du Logiciel Libre, Fêtons Linux), tout en continuant les discussions informelles avec un spectre plus large de connaisseurs rencontrés lors de ces divers événements : entrepreneurs, développeurs, militants associatifs, professeurs universitaires, chercheurs, etc. J’organisais bien maladroitement un système de veille numérique sur les sites Internet, les blogs, les forums ou les listes de discussions spécialisées (parmi lesquelles : Framablog, Quadrature du net, April, p2pfoundation, linuxfr.org, ubuntu-fr.org)³¹⁴. Mon journal de terrain prenait une tournure particulière. Ne se consacrant plus à une initiative particulière, il prit la forme d’un cahier de notes disparates. Ordonnés par dates, se mêlaient les descriptions, les retranscriptions de conversations, les réflexions personnelles, les schémas, etc. Il n’accueillait plus simplement mes interprétations mais devenait un support de travail. Un support d’enquête dans lequel je retranscrivais tout ce qui m’était possible. Auquel je joignais, directement scotchés ou entassés à la hâte, les dessins, les prospectus, les notes prises sur un coin de table et toute autre trace laissée par mes interlocuteurs. En le relisant après coup, je pus m’apercevoir que le terme *tiers-lieu* n’y était quasiment jamais mentionné. Dans le courant de l’année 2012, après deux années de recherche, mon journal me révélait l’inanité de ce thème³¹⁵. C’était peut-être cela être pris. Ne plus être à même de voir son objet.

4.4. Devenir contributeur

Très peu de publications scientifiques faisait mention du terme tiers-lieu, et toujours dans une compréhension oldenburgienne. L’expression pour le moins circonspecte de mes interlocuteurs à son écoute incitait à penser que d’autres champs adjacents étaient beaucoup plus féconds. Peut-être fallait-il se contenter de concevoir le *tiers-lieu* comme un terme *gadget* et se concentrer sur les formes de travail qui se dégagent des espaces de coworking

Bouillon, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 603 p. ; Eric Raymond, (1998), « La cathédrale et le bazar, trad. Sébastien Blondeel, en ligne (<http://www.linux-france.org>).

³¹³Parmi lesquels, Yann Moulier Boutang, (2007), « Le capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation », Paris, Éditions Amsterdam, coll. Multitudes/idées, 245 p. ; Michael Hardt, Toni Negri, (2004), « Multitude. Guerre et démocratie à l’âge de l’Empire », Paris, La Découverte, 407 p. ; Philippe Aigrain, (2005), « Cause commune. L’information entre bien commun et propriété », Paris, Fayard, coll. Transversales, 283 p. ; Bernard Stiegler, (2009), « Pour une nouvelle critique de l’économie politique », Paris, Éditions Galilée, coll. Débats, 96 p.

³¹⁴Par l’expression *veille numérique*, il est entendu ici la stratégie consistant à mettre en place des processus automatisés afin de collecter les données provenant du réseau Internet sur un sujet déterminé. Dans notre cas, cette veille s’est dans un premier temps effectuée en s’abonnant aux flux RSS des sites Internet susmentionnés afin d’obtenir en temps réel chacune de leurs publications.

³¹⁵Les publications rédigées pendant cette période le révèlent également. Voir Partie 2, note 300.

ou des fablabs (ou selon l'usage, les tiers-lieux de fabrication³¹⁶). En travaillant sur cette nouvelle direction me vinrent, au travers des flux de veille, les réactions suscitées par une rencontre événementielle à laquelle je n'avais pu me rendre³¹⁷. Trois jours durant, plusieurs centaines de personnes, œuvrant dans le développement des usages numériques, s'étaient réunies dans une station de ski du Vercors pour participer à un tiers-lieu qualifié d'éphémère. Poursuivant mon investigation, j'en retraçais le déroulé, identifiais les participants et les organisateurs et tentais d'en concevoir une image globale³¹⁸. Une information m'interpella particulièrement. Un groupe de travail explicitement centré sur le thème des tiers-lieux s'y était formé. Une dizaine d'individus s'était réunis en marge des rencontres d'Autrans pour, selon leurs termes : « accélérer la naissance d'un groupe international francophone sur les tiers lieux³¹⁹ ». Il s'agissait de manière générale d'organiser par le biais de services numériques des réunions régulières entre plusieurs individus et initiatives se qualifiant de tiers-lieux dans l'espace francophone afin de produire quelques réalisations communes et d'améliorer par des échanges les méthodes de travail de chacun. Les tiers-lieux étaient alors définis comme : « Des lieux passerelles coopératifs pour travailler, se former et échanger. Des lieux libres et ouverts à tous pour coopérer, que ce soit pour mettre en place des modes de consommation collaboratifs ; produire soi-même à plusieurs ; travailler et/ou entreprendre autrement ; développer des modes de vie durables ; s'éduquer et se cultiver ensemble.³²⁰ » En quelques mois, 58 espaces de coworking, fablabs et hackerspaces³²¹, télécentres³²² ou Espaces Publics Numériques³²³ ainsi que près de 195 individus s'étaient inscrits sur la page du groupe. En provenance de diverses régions françaises, du Québec, du Burkina Faso, du Sénégal, du Mali et de la Côte d'Ivoire³²⁴. Je m'abonnais alors aux listes de discussions du groupe, suivais

³¹⁶Voir Partie 1, chap. 1, § 1

³¹⁷La 16^{ème} édition des Rencontres des acteurs de l'Internet francophone d'Autrans, qui s'est tenue du 10 au 13 janvier 2012. De 1997 à 2012, dans l'esprit des congrès mondiaux de l'Internet Society, ces rencontres se déroulaient sur trois jours chaque année au mois de janvier dans le village d'Autrans, dans le Vercors. Ces rencontres réunissaient tous les acteurs de l'Internet (chercheurs, entrepreneurs, fonctionnaires, militants associatifs, journalistes) en France.

³¹⁸En tentant de reconstituer le système d'information mis en place pour l'occasion, il a été possible d'obtenir une représentation fiable du déroulé de l'événement. Si à l'heure actuelle, bon nombre de sites Internet ayant permis cette démarche ne sont plus en service (bien que de nombreux témoignages subsistent), la narration que j'ai alors produite peut servir d'indicateur. Voir Annexe 1 – Représentation des 16^{èmes} rencontres d'Autrans.

³¹⁹Dans la journée qui suivit cette première réunion, un message est envoyé à plusieurs initiatives dans l'espace francophone pour les inviter à participer, notamment l'espace la Coroutine à Lille, directement destinataire du message en Annexe. Voir annexe 2 - Naissance d'un groupe sur les tiers lieux.

³²⁰Voir annexe 2 - Naissance d'un groupe sur les tiers lieux.

³²¹Voir Partie 1, chap. 1, § 1

³²²Voir Partie 1, note 18

³²³Voir Partie 1, note 36

³²⁴Voir le site Internet de la plate-forme Imagination for People qui accueillait le groupe : (<http://imaginationforpeople.org/>)

à distance le déroulé des échanges, les thématiques abordées, étudiais leurs fréquences et la manière dont cette forme de réseau se coordonnait. Je m'inscrivais également sur les sites Internet et les pages des réseaux personnels des membres. À travers ce dispositif uniquement numérique, je suivais à distance et au jour le jour le déploiement du groupe, les activités de chacun, la sémantique utilisée, la manière de se structurer. Je tentais également de retracer les logiques d'action des initiatives en m'appuyant sur les divers déterminismes relevés par la sociologie de l'action³²⁵. La terminologie propre aux problématiques logicielles était également omniprésente. Certains, parmi les plus entreprenants dans les échanges, insistaient pour renommer le groupe en « groupe international francophone sur les tiers lieux libres et open source³²⁶, argumentant par là qu'il était nécessaire que chacun partage son code source³²⁷. Cette modification n'insinuaient pas que le tiers-lieu était voué à devenir un service numérique mais visait à inciter les membres à partager, à l'instar d'un code informatique protégé par des licences libres, les grandes étapes dans la mise en place d'un tiers-lieu. L'enquête sur les tiers-lieux reprenait corps. La définition qu'en donnait le groupe s'éloignait du troisième lieu oldenburgien. Ou tout du moins elle mettait en avant un principe de coopération entre individus permise par le tiers-lieu en tant que service.

Dans les semaines qui suivirent, je rencontrais par l'entremise d'une connaissance commune, l'un des initiateurs du tiers-lieu éphémère d'Autrans. Se présentant comme médiateur numérique³²⁸, il avait fondé quelques années plus tôt à Saint-Étienne une structure associative visant selon leurs statuts à *permettre l'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), des pratiques et des usages numériques, par*

³²⁵Dans leur ouvrage sur « les nouvelles approches sociologiques des organisations », les auteurs, Henri Amblard, Philippe Bernoux, Gilles Herreros, Yves-Frédéric Livian, recensent au travers de l'étude de la littérature six différentes dimensions pour appréhender les logiques d'action des acteurs : sociale-historique, stratégique, culturelle, identitaire, pulsionnelle et groupale. Quant à l'étude des situations de l'action, elles doivent intégrer plusieurs facteurs : le contexte socio-historique, l'instance symbolique et mythique, le dispositif de la situation, l'histoire du dispositif. Voir Henri Amblard, Philippe Bernoux, Gilles Herreros, Yves-Frédéric Livian, (1996), « Les nouvelles approches sociologiques des organisations », Paris, Seuil, Coll. Sociologie, 204 – 216 p.

³²⁶Voir Partie 1, chap. 1, § 1, notamment la note 33

³²⁷Francois Pellegrini et Sebastien Canevet définissent le code source comme : « Fragment de programme écrit dans un langage de programmation facilement compréhensible et modifiable par un programmeur », op. cit. p. 539.

³²⁸En février 2015, La charte du Réseau National de la Médiation numérique définit la médiation numérique comme suit : « La Médiation Numérique désigne la mise en capacité de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie facilitant à la fois l'appropriation des techniques d'usage des outils numériques et la dissémination des connaissances ainsi acquises. Elle est donc au service, notamment, de l'inclusion numérique et favorise les coopérations utiles aux réalisations et aux innovations en faveur du bien commun. » Voir <http://www.mediation-numerique.fr/>.

tous les publics³²⁹. Dans la continuité de leurs activités et afin de répondre aux problématiques de chômage et de précarité des quartiers populaires de la ville, l'association avait modélisé et était parvenue à financer l'ouverture d'un dispositif ouvert au public mêlant sur le même site un espace de coworking, un espace public numérique, un hackerspace et tout un ensemble de ressources permettant de poursuivre leur accompagnement aux usages numériques. C'était, me semblait-il alors, ce périmètre d'interaction entre des services à vocations différentes et par là-même voués à des publics distincts qu'il qualifiait de tiers-lieu³³⁰. La conversation se poursuivit plusieurs heures durant. Il balayait le chemin de pensée qui l'avait amené à concevoir ce dispositif, ses motivations intrinsèques, ses ambitions et ses convictions quant à l'état actuel et l'avenir des tiers-lieux. Nous en sommes restés là, convaincus d'être amenés à nous revoir. Je repris alors mon journal et tentais de retranscrire le contenu de la conversation. Quelques mois plus tard, je reçus un appel téléphonique de sa part. Dans le cadre d'un dossier sur *les modes de vie durables* dans une revue, il lui était demandé de rédiger, à partir de son expérience, un article sur les tiers-lieux. Ne se sentant pas à même de le réaliser, il me proposait de m'en charger. J'acceptai cette invitation et conclus pour ce faire deux dates d'entretiens téléphoniques. Chaque entretien dura 1h30 et était centré sur la trajectoire ayant mené à concevoir son tiers-lieu. Au travers de ces entretiens, de tous les éléments disponibles sur Internet et de quelques documents professionnels reçus à cet effet, je reconstruisis le récit du parcours stéphanois³³¹. Ces nouvelles informations, couplées à celles déjà accumulées, précisaient un peu mon propos. Ou tout du moins m'aiguillaient dans la recherche sur la configuration en tiers-lieu et le tiers-lieu en tant que service. De par ces observations, il eut été possible d'analyser l'organisation effective des initiateurs et des bénéficiaires des tiers-lieux ainsi que de caractériser leurs pratiques, il me semblait cependant qu'il s'agissait là d'une approche réductrice. En m'essayant à comprendre le sens qu'ils donnent à celles-ci, je percevais une forme de gravité surprenante. Certains enjeux m'échappaient. Je devais poursuivre mon enquête.

³²⁹Le compte rendu de l'assemblée générale de l'association Zoomacom pour l'année 2009 précise les statuts suivants : « Permettre l'appropriation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), des pratiques et des usages numériques, par tous les publics au service de l'aménagement, du développement économique, social et culturel des territoires qu'elle accompagne. » Voir le site Internet de l'association (<http://www.zoomacom.org/>)

³³⁰Sur la plate-forme de partage de connaissances Movilab, le Comptoir Numérique basé à Saint-Étienne est présenté en ces termes : « Le Comptoir Numérique n'est pas un lieu, mais un Tiers Lieu, c'est-à-dire que son modèle de gouvernance et économique ne reposent pas en priorité sur une offre de services mais sur l'émergence et le développement de projets coopératifs entre les usagers de la communauté et des groupes qui l'habitent. Il permet de développer et redistribuer de la valeur d'usages sur le territoire et auprès de ceux qui le constituent (citoyens, entreprises et collectivités). » Voir la version du 30 juillet 2014 <http://www.movilab.org> Au comptoir Numérique. Movilab sera par ailleurs plus amplement décrite dans les pages suivantes.

³³¹Voir Antoine Burret (2013), « Démocratiser les tiers-lieux. », *Multitudes* 1/2013 (n° 52), p. 89-97

Par les contacts noués dans l'espace de coworking, je pris rendez-vous avec un professeur en systèmes d'information et science des services qui, avais-je entendu dire, s'intéressait au tiers-lieu. Il était par ailleurs intervenu aux rencontres d'Autrans et avait assisté à la réunion sur la mise en place du groupe sur les tiers-lieux. Dans son bureau, il m'expliqua ce qu'il en percevait³³². Il rédigeait à ce propos une proposition d'article pour une conférence dans son domaine de spécialité. L'article envisageait le tiers-lieu comme un environnement exploratoire propice à l'innovation de service. Plus précisément comme une interface permettant de faire travailler ensemble un grand nombre d'individus hétérogènes autour de projets³³³. La problématique des licences libres réapparaissait. Nous décidions alors d'inviter à nos prochaines rencontres les membres précédemment cités de la Fondation qui travaillaient sur les technologies libres. Les 6 mois qui suivirent furent rythmés par ces rencontres. Deux fois par mois, nous nous réunissions soit dans les bureaux du professeur, soit dans les locaux de la fondation. La durée des rencontres variait en temps. Au fur et à mesure, une forme de routine apparut et des ordres du jour furent mis en place. D'une discussion purement théorique visant à échanger sur les liens entre tiers-lieux et licence libre se dégageait une ambition commune. Il était peut-être prématuré pour parler de projet proprement dit, néanmoins la volonté de créer un environnement permettant l'épanouissement d'une autre économie, d'un autre lien entre les organisations publiques, privées et associatives s'affirmait. Se dessinaient les contours d'une configuration sociale particulière basée sur les tiers-lieux. Un vocabulaire propre se manifestait également. Percevant au travers des différents outils de veille une activité grandissante autour des tiers-lieux, il me semblait nécessaire de confronter au terrain ce modèle en conception.

Le groupe sur les tiers-lieux s'agrandissait de jour en jour. De plus en plus de personnes s'inscrivaient quotidiennement. Un nombre croissant d'initiatives se présentaient comme tiers-lieu. De petits espaces de coworking provinciaux, des plus ambitieux, certaines

³³²« Les profondes transformations actuelles de la Société conduisent les organisations privées, publiques, associatives ou internationales à des situations complexes, souvent de nature stratégique, qui demandent des réponses non seulement interdisciplinaires mais inter-organisationnelles. Toutes ces situations demandent d'être débattues pour conduire à des propositions concrètes communes, à partir desquelles chaque organisation peut prendre ses propres décisions de manière conséquente et construire ses propres projets sur des bases solides. Ces situations réclament une collaboration continue, intense entre des personnes de métiers différents, de responsabilités différentes, appartenant à des organisations différentes et le plus souvent à l'échelle internationale et multiculturelle. Il faut un lieu privilégié aux personnes concernées par une situation pour qu'elles puissent travailler avec d'autres personnes d'autres organisations pour explorer des réponses à fournir à ces situations complexes, et ainsi rompre leur isolement. Il faut qu'elles sortent de leur organisation. Il faut un lieu indépendant, qui n'appartient à aucune organisation participante, un Tiers-Lieu. » Extrait de Annexe 3 – Note de travail - Tiers-Lieu – Janvier 2013

³³³Voir Michel Léonard, Anastasiya Yurchyshyna, (2013), Tiers-Lieu: Exploratory Environments for Service-Centred Innovations, Act de conférences EMERGING 2013 : The Fifth International Conference on Emerging Network Intelligence.

pépinières d'entreprises ou incubateurs, de nombreux EPN, des fablabs associatifs, universitaires ou privés, des collectifs d'urbanistes, d'agriculteurs, d'étudiants en sciences naturelles, des cafés associatifs, des jardins partagés, des médiathèques, etc. Une grande diversité d'initiatives et de dispositifs qui en apparence ne se ressemblaient en rien. Il devenait difficile, voire vain de tenter de trouver une cohérence. De déceler parmi cette multitude un intérêt légitime, de la simple curiosité ou un effet d'entraînement. Illusoire également dans ce contexte de s'ancrer sur un terrain unique. Mon interlocuteur stéphanois me confirma cette impression. Dans le cadre de ses activités professionnelles, il avait visité près de 80 tiers-lieux en France et percevait une surabondance d'interprétations où le terme même de tiers-lieu accueillait de nombreux fantasmes, désirs et besoins collectifs. Plusieurs événements visant à réunir les différentes initiatives et à interroger la pertinence de l'appellation tiers-lieux étaient en préparation. D'un commun accord, nous décidions de travailler sur la création d'un document visant à harmoniser les discours et faciliter la compréhension de cette toute récente dynamique. Diffuser un vaste questionnaire semblait le meilleur moyen d'obtenir des informations pertinentes. L'ambition n'était pas d'obtenir une réponse précise à une question précise mais bien d'obtenir des enseignements sur les démarches de chacun. Ce questionnaire comportait 46 questions volontairement ouvertes et interprétables en fonction de chaque contexte. L'ensemble des questions étaient décomposées en 10 rubriques : Qui êtes-vous ; Votre Tiers-Lieu ; Vos motivations ; Formats d'animations et outils numériques ; La création de votre Tiers-Lieu ; Modèle économique ; Difficultés ; Les usagers de votre Tiers-Lieu ; Les impacts des Tiers-Lieux et leurs rôles dans les dynamiques d'innovation ; Imaginez-les Tiers-Lieux de demain ; Intention³³⁴. Le questionnaire fut annoncé sur le groupe, sur différents réseaux sociaux et transmis individuellement à nos contacts respectifs. Accessible sur une période de 2 mois au travers d'une plate-forme de sondage en ligne, 141 réponses ont été enregistrées. L'analyse des résultats a permis de faire ressortir 10 grandes thématiques constitutives d'un tiers-lieu : Collectif, Espace, Travail, Organisation, Langage, Numérique, Gouvernance, Services, Financement, Prospective. Pour chaque thématique, nous avons consacré environ 2500 signes de synthèse. L'ensemble du texte proposé sous le nom de « Manifeste des tiers-lieux ³³⁵ » a ensuite été recopié sur une plate-forme de partage de connaissances de type « wiki ³³⁶ ». La plate-forme Movilab³³⁷ qui

³³⁴Voir l'ensemble du questionnaire Annexe 4 – Questionnaire – Le manifeste des tiers-lieux

³³⁵Voir Annexe 5 – Le manifeste des Tiers-lieux

³³⁶Un wiki est un site Internet dont le contenu est modifiable par les utilisateurs. Ce format permet l'écriture et l'illustration collaboratives de documents numériques.

³³⁷Movilab a été initié lors de l'appel à projet Movidia lancé par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en 2010 qui, selon le document de présentation, encourageait « la mise en place de

était à l'initiative de mon co-auteur a été choisie pour accueillir le manifeste. Rendre public cet écrit sur une page wiki visait à retranscrire l'intention collective du travail effectué, la particularité du format wiki étant de permettre à tout un chacun, sous condition d'avoir un compte utilisateur, de modifier la page consultée.

Ce texte, il a fallu le présenter et le défendre. Nous étions invités à Paris, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Lille, Rennes, Nantes, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Genève, Lyon, Villeurbanne, Grenoble, Limoges, Guéret, Bourges, Bourgoin-Jallieu, Beauvais, Mouans-Sartoux, Pélussin, Marne-La-Vallée, Fontenay-sous-Bois, Mende, Caen, Brest, Montpellier, pour participer à des conférences et autres rencontres publiques ayant pour sujet principal l'entrepreneuriat, les usages numériques, l'innovation sociale, l'aménagement des territoires, les nouvelles économies, le développement durable, l'économie sociale et solidaire, l'innovation de service, etc³³⁸. Le nombre de personnes présentes différait, entre 30 et 150 personnes, en fonction du succès rencontré par l'événement qui nous accueillait. De par la diversité de ces événements, nous étions interrogés, contredits et parfois même malmenés par une quantité conséquente d'individus en provenance de domaines variés. J'alimentais mon journal de ces points de vue transversaux glanés pendant nos interventions ou lors des discussions qui en suivaient. Chaque événement donnait lieu à des situations de travail collectif³³⁹. Les sujets de discussion variaient mais restaient en lien avec les dix points

projets de recherche pluridisciplinaires sur l'accompagnement au changement vers des modes de vie et de consommation durables ». Il est porté initialement par Than Nghiem, Christophe Sampels et Yoann Duriaux, en collaboration avec plusieurs universités françaises. Voir le portail du projet Movida (<http://programme-movida.fr>). C'est en croisant les logiques du libre et du durable que Movilab a créé une méthodologie visant à expérimenter des solutions opérationnelles. De la même manière que le libre partage les codes source d'un logiciel, Movilab encourage le partage des codes sources (ou recettes) des projets. En d'autres termes, de transposer les pratiques issues du monde des logiciels libres et open source, adaptées dans la documentation de projets dits remarquables pour leur participation au déploiement des modes de vies durables. La méthodologie Movilab consiste à documenter l'ensemble de l'historique d'un projet, ainsi que ses phases de développement, la description de la communauté qui l'accompagne ou encore ses facteurs de succès ou d'échec. Par la documentation, l'accessibilité et la compréhension des projets sur un territoire est facilitée. L'objectif de Movilab étant le passage à l'échelle de ces initiatives locales par leur appropriation sur d'autres territoires. L'ensemble de la documentation des projets est regroupé sur son wiki. À l'image de Wikipédia, Movilab peut s'envisager comme une encyclopédie en ligne des savoirs liés aux modes de vie durables. En juin 2015, le wiki Movilab comptait 4 063 pages, 6 163 contributeurs et 2 878 537 visiteurs uniques. Voir <http://www.movilab.org> Statistiques.

³³⁸Dans le cadre notamment d'inaugurations d'espaces de coworking, de fablabs ou de biohackerspaces tels que la Ruche Marseille, l'Atelier Beauvais ou la Myne Lyon, d'événements tels que : Le tour de France du télétravail et des tiers-lieux organisé par les sociétés Ze village, LBMG WorkLabs et OpenScop ; le grand Ramdam des Tiers-lieux organisé par la coopérative Tiers-Lieux ; les Roumics organisés par l'association Anis ; le forum des usages coopératifs organisé par la ville de Brest, les Rencontres Mondiales du Logiciel Libre, les FIRST organisés par Résonance, les rencontres FOSSA organisées par l'Inria ; ou encore de formats de création tels que : Muséomix, CityLabs, les OSCEDays, etc.

³³⁹Ces situations étaient généralement organisées en amont d'après les procédures de base du format Barcamp. En 2008, Christophe Aguiton et Dominique Cardon présentent les barcamps comme des formats d'animation qui suivent un déroulement préétabli : « Au début d'un barcamp, chaque participant se présente rapidement en disant son nom, sa situation actuelle (entreprise, projet, association, etc.) et trois tags, donnant une idée de ses préoccupations du moment. Ensuite, chaque personne qui souhaite présenter une idée ou échanger sur un sujet écrit sa proposition sur une grande feuille de papier où est tracé un tableau matriciel avec des créneaux horaires d'une heure et les salles disponibles. Le barcamp est une conférence sans programme préalable, dans laquelle

thématiques du manifeste. Les modes de régulation des échanges dans un tiers-lieu, les modèles économiques, les services à proposer, les indicateurs à mettre en place, les méthodes de travail collectif, etc. Le nombre de personnes à chaque table oscillait entre 5 et 10. Les situations collectives de travail d'une durée aléatoire, mais ne dépassant que très rarement les deux heures, se terminaient par une présentation des différentes réalisations par une ou deux personnes désignées par chaque table. Je parcourais chaque table pour décrire dans mon journal les différentes discussions. Je prenais en notes chacune des conclusions et photographiais les grandes feuilles blanches gribouillées de toutes parts où s'exprimaient les réflexions de chacun, alimentant ainsi les archives de ma recherche. Je compilais également les enregistrements vidéo et audio des entretiens réalisés sur le site par les journalistes citoyens³⁴⁰ présents pour l'occasion, qui interviewaient à la volée les participants ou alors, lorsqu'ils étaient organisés autour de médialabs³⁴¹, procédaient à des entretiens plus approfondis. Cette masse d'informations et de témoignages, me permettait d'obtenir un large spectre de la manière dont était perçu mon objet de recherche et comment il se déclinait en fonction du contexte de chacun. Mais ces témoignages et ces images filmés ne pouvaient constituer un socle suffisant. De la même manière, nous avons convenu que le simple fait de présenter les tiers-lieux au travers de conférences ne permettait pas de prendre la pleine mesure de notre propos. Nous décidions alors d'ajouter à la théorie une mise en situation par la transformation temporaire des sites où nous intervenions. Après en avoir élaboré les composantes principales, nous quadrillions le site par différents supports, permettant de générer ce qui nous semblait se rapprocher le plus d'une configuration en tiers-lieu. Les feuilles d'émargements nous donnaient des indications sur le nombre, les statuts, les âges, le genre et les attentes des participants. Les journalistes citoyens capturaient ces instants et j'en faisais de même à l'écrit sur mon journal de terrain.

chaque participant est invité à ne pas être seulement spectateur mais aussi un acteur proposant un sujet de discussion, d'échanges ou de travail aux autres. (...) Au cours de la session, les participants prennent des photos ou enregistrent des vidéos qui seront postées sur Flickr, Youtube ou Dailymotion. Après le barcamp, les participants écrivent des comptes-rendus sur le wiki ou font des renvois à leurs blogs, ce qui assure la visibilité des barcamps. Voir Christophe Aguiton, Dominique Cardon, (2008), op. cit. p. 79

³⁴⁰En 2003, le rapport : « We Media: How Audiences are Shaping the Future of News and Information » de Shayne Bowman et Chris Willis, définit le journalisme citoyen comme « L'action de citoyens ou de groupes de citoyens jouant un rôle actif dans la démarche de collecte, de reportage, d'analyse et de diffusion de l'actualité et des informations. L'intention de cette participation est de proposer des informations indépendantes, fiables, précises, diverses et consistantes nécessaires à la démocratie. » Propos adapté de Shayne Bowman, Chris Willis, (2003), « We Media: How Audiences are Shaping the Future of News and Information », Virginia, rapport commandé par The Media Center at the American Press Institute, en ligne sous format pdf (<http://www.hypergene.net/>), p. 9.

³⁴¹La plate-forme Movilab définit le Médialab comme : « un espace collectif et physique qui met en synergie plusieurs techniques du numérique (Atelier réseaux sociaux, espace web ressources, SMS/Tweet-WALL, Open plateau radio et vidéo, Reportage en tourné-monté, design/animation, Conférence de rédaction citoyenne. Il peut être permanent ou éphémère. Il est animé par une équipe pluridisciplinaire. » Voir la version du 5 mars 2015 <http://www.movilab.org> MediaLab

Au fur et à mesure, ces descriptions sont devenues un élément non plus simplement utile à ma recherche mais dont l'ambition était d'être partagées. Comme un code source dans une logique de libre diffusion des savoirs. La plate-forme Movilab se proposait de devenir « le patrimoine informationnel commun des tiers-lieux³⁴² » afin d'assurer la pérennité des différents savoirs sur les Tiers-Lieux. C'est-à-dire qu'elle envisageait de consolider un socle de savoir mis en commun dans lequel tout un chacun était à même de participer et de puiser pour rechercher des informations spécifiques archivées et indexées. Outre les nombreuses pages consacrées à différentes thématiques tangentes (ex : outils numériques, les rôles dans un tiers-lieu, exemples de statuts, modèles de gestion, conciergerie, etc.) ou qui présentent de manière didactique des activités particulières (ex : méthode de cartographie, mettre en place un média citoyen, installation et configuration d'un réseau local, créer un mesh avec des Raspberry Pi, etc.), la plate-forme Movilab met à disposition une méthode permettant de décrire et de partager par l'apposition de licences adaptées les différentes étapes de conception d'un projet³⁴³. Cette méthode n'est pas standardisée mais vise à servir de base de rédaction. Il est dès lors possible de s'en affranchir en fonction des particularités du projet documenté. En m'appuyant sur ce méthode et sur cette pratique adaptée de celle propre à la conception logicielle, à partir de janvier 2014, j'ai troqué mon journal de terrain pour documenter directement sur Movilab. En observant l'onglet historique, je pouvais suivre mes propres contributions, les modifications que certains apposaient, les ajouts, les précisions³⁴⁴. Le journal devenait collectif, il m'échappait. Certaines pages ne bougeaient pas. Elle se contentaient d'être consultées. D'autres se transformaient littéralement. Des vidéos étaient déposées, des liens vers d'autres références étaient ajoutés. Je documentais des tiers-lieux, des événements, la manière dont ils avaient été conçus, financés, les services et les formats

³⁴²En mars 2014, la page d'accueil de la plate-forme présente Movilab comme : « Le patrimoine informationnel commun des Tiers-lieux. » Par l'expression « Patrimoine Informationnel Commun », il est entendu une base de données regroupant sous la forme d'un wiki l'ensemble des informations existantes sur les tiers-lieux. La mention « Le contenu est disponible sous licence Creative Commons Attribution sauf mention contraire » est inscrite au bas de chaque page. Cela signifie que l'ensemble des textes et des contributions sur ce wiki est disponible sous la licence Creative Common (CC). L'apposition de la licence CC-BY-SA sur le contenu de Movilab signifie que « le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale. » Voir les attributs des licences Creative Common (<http://creativecommons.fr/>)

³⁴³Chaque projet fait ainsi l'objet d'un travail de documentation, souvent qualifié d'écriture de *recettes* en référence aux recettes de cuisine. Suivant cet exemple, il s'agit de formaliser les clés de compréhension des projets. La rédaction des *recettes* suit un protocole personnalisable. Une trame de base est proposée. Elle a été élaborée dans le cadre de rencontres et d'événements traitant des usages, des pratiques et de la médiation numérique. Elles s'articulent autour sur quatre axes distincts : Présentation du projet ; comment faire ? ; mieux comprendre le projet ; des ressources pour aller plus loin. Voir Annexe 6 – Formulaire type dans le cadre d'une documentation Movilab.

³⁴⁴L'onglet « historique » est une fonctionnalité attachée à un wiki. Elle conserve l'ensemble des modifications effectuées depuis la création d'une page, la date, l'auteur et la teneur exacte de chaque modification.

d'animation qu'ils proposaient, les projets des bénéficiaires. Aussi bien des projets entrepreneuriaux, associatifs ou purement techniques. Je m'entretenais avec les initiateurs. À plusieurs reprises, sur une durée d'environ deux heures, je récupérais l'ensemble des documents disponibles, je prenais en note chaque information susceptible d'alimenter la documentation, d'en retracer l'historique, etc. Sur les projets individuels, je m'entretenais avec les créateurs afin d'en reconstituer les fondements, d'en décrire le contenu technique. Je m'appuyais également sur les documentations réalisées par d'autres individus sur la même plate-forme. Je relevais les rythmes de contributions, les projets délaissés, ceux qui au contraire captaient l'attention d'un nombre toujours grandissant d'individus. Quotidiennement, je me rendais sur l'onglet « modifications récentes³⁴⁵ » de la plate-forme. Je pouvais ainsi suivre les différentes étapes des projets, observer les mécanismes de contribution, les comportements des contributeurs, la succession des thématiques, la manière dont les documentations se stabilisaient et se maintenaient dans la durée, dont elles étaient partagées, modifiées, améliorées, etc. J'ai ainsi documenté 12 tiers-lieux, 32 formats d'animation, 76 projets individuels³⁴⁶. Ces documentations ont été réalisées sur site dans les villes susmentionnées.

En parallèle et pour des motivations alimentaires, je redevenais concierge. La société coopérative³⁴⁷ fondée par mon partenaire stéphanois inaugurait avec deux autres entités un dispositif qualifié de tiers-lieu³⁴⁸, dans le « quartier créatif de Saint-Étienne³⁴⁹ ». L'ensemble architectural sensé l'accueillir était scindé en deux, d'un côté une pépinière pour jeunes

³⁴⁵L'onglet « modifications récentes » permet d'obtenir une liste des contributions les plus récentes sur le wiki.

³⁴⁶Comme précisé précédemment, la plate-forme Movilab est un projet réalisé en réponse à l'appel à projet Movida. Le 12 février 2015, après délibération, le conseil scientifique présidé par Dominique Bourg a donné l'avis suivant sur le rapport final du projet Movilab : « Le conseil scientifique salue la très haute tenue scientifique de ces travaux et l'engagement du scientifique au service de la transition de nos sociétés. Le conseil scientifique estime qu'il est de la responsabilité du MEDDE de valoriser ces travaux et de soutenir le caractère pionnier de ces approches et postures hybrides. » Voir Annexe 7 – Avis du conseil scientifique sur le rapport final du projet Movilab.

³⁴⁷La société coopérative Openscop a été créée en 2010. Elle œuvre dans le domaine numérique. Elle a largement contribué au développement des tiers-lieux en France en ayant notamment pris la relève de l'association Zoomacom dans le développement du Comptoir numérique. Elle a également participé à la création et au lancement des cycles de conférences : le tour de France des tiers-lieux et du télétravail, a participé à la consolidation du groupe international francophone sur les tiers-lieux et offert gracieusement ses services pour l'hébergement de la plate-forme Movilab. Voir le site Internet de la société : <http://www.openscop.fr/>

³⁴⁸Selon leur document de présentation daté du mois de décembre 2013 : « le Mixeur est un tiers lieu arts / sciences / design / entreprises, incubateur de projets créatifs novateurs et espace de rencontres, d'échanges et d'émulation. Destiné à la fois aux créatifs, aux professionnels, aux étudiants, comme au grand public, il est dédié à la recherche et au développement interdisciplinaire par des processus coopératifs, libres d'accès et de droits. » Voir le site Internet du dispositif : (<http://www.le-mixeur.org/>). Les partenaires fondateurs du Mixeur sont : la société coopérative Openscop, le Pôle territorial de coopération économique « Culture & Coopération » et Saint-Étienne Métropole.

³⁴⁹Le mixeur se situe sur l'ancien site de la Manufacture d'armes de Saint-Étienne. Un site de plus de 100 hectares est appelé le « quartier créatif » pour ses installations visant à reconverter l'activité économique du territoire autour des industries créatives en en général et du design en particulier.

entreprises, de l'autre un grand espace au plafond haut visant à accueillir des créateurs en tous genres, des rencontres professionnelles, des expositions, des performances artistiques et faire office d'espace de coworking. Dans un cadre contractuel³⁵⁰, sur une période de 16 mois, j'ai participé au lancement et à l'animation de ce dispositif. Mes tâches étaient différentes de ma première expérience de concierge. Elles étaient plus axées sur la médiation, l'accueil et la présentation du dispositif auprès des différents publics, la conception et l'organisation d'événements, la modération et la documentation des différents formats de travail collaboratif hebdomadaire, la formation à la documentation, l'accompagnement à la réalisation des projets individuels, le soutien logistique et la mise en réseau des différents bénéficiaires, la facilitation à la prise en main du dispositif par les différentes initiatives du territoire, la mise en place de nouveaux services et de partenariats pluridisciplinaires. J'ai ainsi pu observer, tout en étant partie prenante, les différentes étapes de conception d'un tiers-lieu en tant que service. J'ai assisté aux discussions, aux conflits, aux mésententes, aux désillusions. J'ai ainsi participé, en étant présent aux réunions et en travaillant sur les modèles économiques ou sur les stratégies de communication, à la conception de 28 projets entrepreneuriaux à différents stades de développement et dans différents domaines, nés ou réalisés dans ce tiers-lieu. En avril 2014, avec la société coopérative, nous décidions d'organiser une rencontre gratuite entre un large panel des tiers-lieux francophones. Sur une durée de 15 jours se sont ainsi succédé une multiplicité d'événements publics et de formats de travail³⁵¹. Au-delà de la diversité des différentes animations qui se sont tenues, au-delà même du nombre de participants, de leurs provenances géographiques et de la qualité des documentations qui en suivirent, c'est la manière même dont s'est organisé l'événement qui me fournit des enseignements précieux pour la recherche. Cette mise en place, je pouvais la suivre, en garder trace au travers des différentes documentations qui s'accumulaient spontanément pour l'occasion, des cartes heuristiques, des agendas partagés et autres gestionnaires de tâches. À l'issue de cette quinzaine, un projet de Fablab³⁵² qui fomentait depuis de longs mois dans les séances de travail organisées au sein du tiers-lieu vit le jour. Il s'installa à quelques pas, dans un bâtiment désaffecté du même quartier. J'assistais pendant 10 mois aux attermoissements et

³⁵⁰Un contrat précisant une durée de travail de 35h/semaine fut convenu avec la société coopérative OpenScop.

³⁵¹Voir Annexe 8 – Communiqué de presse – Quinzaine des Tiers-Lieux

³⁵²En octobre 2013, l'association OpenFactorySainté se constitue légalement. Ses statuts précisent : « L'association a pour objet de mettre à disposition de tous les acteurs, professionnels et citoyens, des processus et des outils de conception, de fabrication et de production sous la forme innovante d'une « usine ouverte » afin de créer les conditions d'un développement économique et social durable sur le territoire. Son action notamment sur l'accompagnement à l'appropriation du concept « Faites-le vous-même » (Do it Yourself) grâce entre autres aux volets service, animation, formation et incubation dans une démarche libre et ouverte. » Voir le site Internet de OpenFactory (<http://www.openfactory42.org/>)

aux combats menés par l'association qui en était à l'initiative. En aidant à l'installation des premiers éléments mobiliers prêtés, au déménagement des premiers outils de fabrication numérique, à la récupération du matériel informatique, au ménage, à l'aménagement des différents espaces, à l'accueil et à la médiation des premiers visiteurs, curieux et surpris de la précarité du site, à l'animation des premières ateliers, à la documentation des premiers projets, à la consolidation des premières offres de services, à l'organisation et à l'animation de son inauguration qui eut lieu lors de la biennale du design 2015 et qui reproduisait à une échelle plus modeste la rencontre qui s'était tenue l'année précédente.

Cette rencontre terminée, j'en avais me semblait-il fini avec l'enquête. Elle se déclinait en plusieurs postures successives dont la plus déterminante était celle du contributeur. Bien que développée ci-après dans des contextes différents, celle-ci se caractérise ici par un apport effectif du chercheur sur son objet pendant le temps de sa recherche. Il se mêle à la construction de l'objet au même titre que ses interlocuteurs. Pervertissant la nature même de l'objet, il effectue différentes tâches et participe à la démarche de conception et d'expérimentation de l'objet. Durant le temps de la recherche, l'objet n'est pas considéré à distance ou dans une certaine proximité, il est modelé pour ne pas dire créé de toutes pièces. Si l'on s'en réfère à la démonstration citée précédemment d'Edmond Goblot, en participant à la création de tiers-lieu en tant que service, le temps de la recherche a servi à la création de phénomènes sociaux. Parce que le terrain rejette l'immobilisme de l'observateur, le chercheur est dans le mouvement. Il participe par ses contributions à la transformation de la réalité, à la consolidation du tiers-lieu en tant que service et par là même à la réalisation du tiers-lieu en tant que configuration.

4.5. Limites des sources d'informations

Dans ce parcours, aux détours parfois chaotiques, il a été question d'une enquête sur ce que pouvait être le tiers-lieu en prenant comme point de référence analytique la définition intermédiaire. Engageant *les enjeux de mon existence*, j'ai pu ressentir les conditions de vie dans laquelle ce genre de démarche, partagé par tant d'autres, se déroulait. Ces éléments sont difficilement descriptibles sans pendre le risque de s'éloigner de l'objet traité. Ils peuvent cependant être considérés comme constitutifs de la recherche. L'impact que la recherche du tiers-lieu a pu avoir sur ma condition de vie a, à fortiori, déterminé certain choix méthodologiques. Je me suis efforcé de le préciser en spécifiant le cadre contractuel ou non dans lesquels certaines étapes se sont déroulées. Comme une suite logique, les risques d'une

trop grande fascination confinant au militantisme ne peuvent être totalement évacués. Il est bien évident que cette démarche n'eut pu aller à son terme sans certaines certitudes quant au caractère intrinsèquement nécessaire du tiers-lieu. Mais si cette fascination a agi comme un catalyseur, elle a également permis d'éprouver l'objet jusque dans ses limites. De tempérer l'aveugle conviction par le doute permanent procuré par l'objet mis en situation.

Ces situations sont devenues sources d'informations. Des situations vécues, analysées et observées, créées artificiellement ou modestement effleurées. Il est présomptueux de prétendre être à même de retracer précisément dans un cadre narratif l'ensemble de situations, des individus interrogés, des outils utilisés. Chaque discussion, chaque visionnage ou écoute d'interview, chaque actualité sur les flux de veille, chaque événement, chaque réunion de travail, chaque création a fourni ses lots d'enseignements. Les situations énumérées dans les pages précédentes ne peuvent ainsi être complètes. À la présence dans chaque ville pour les raisons précisées plus haut doivent s'ajouter des visites inopinées dans certains tiers-lieux, des rencontres inattendues avec des initiateurs, des collaborateurs et des bénéficiaires, des participations à des formats d'animation ainsi que de nombreuses initiatives étudiées par le biais des documents partagés sur de Internet³⁵³. C'est ce vaste ensemble d'informations accumulé entre 2010 et 2015 qui constitue l'essentiel du socle empirique de cette étude sur la configuration en tiers-lieu. Bien que des exemples de dispositifs similaires existent dans d'autres territoires, l'enquête s'est déroulée dans un périmètre géographique limité pour essentiellement des raisons de moyens. Cependant, il est à noter que le terme tiers-lieu dans une compréhension autre qu'oldenburgienne et rattaché à ce type d'initiatives est à ma connaissance un phénomène spécifiquement francophone³⁵⁴.

Enfin, si l'hypothèse centrale qu'est la définition intermédiaire élargit la compréhension du tiers-lieu en le dégageant du triptyque oldenburgien, trois dimensions analytiques peuvent être suggérées. Elles sont issues d'un découpage en propositions distinctes : le tiers-lieu est une configuration sociale permise par un service échangé, gratuit ou réciproque, se tenant dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible ; par ce service, des individus isolés et distincts manifestent leurs jugements individuels ; ces individus isolés et distincts conçoivent, par la sociabilité et la conversation, une représentation consensuelle des jugements. Chacune de ces propositions peut être examinée et amendée au regard des informations recueillies tout au long de l'enquête. C'est par cette vérification

³⁵³L'annexe 9 retrace l'ensemble des tiers-lieux ainsi que le niveau d'étude réalisé pour la rédaction.

³⁵⁴Ceci étant aussi probablement dû à la difficulté de traduction du terme tiers sans pour autant lui faire perdre sa multiplicité sémantique.

qu'une proposition finale peut être formulée. Suivant le schème de l'enquête décrit par John Dewey, la finalité de l'enquête est la formulation d'un jugement entendu comme détermination. La représentation de ce jugement, proposition finale issue de l'étude de la configuration en tiers-lieu, est déclinée en troisième partie. Quant au dispositif de contrôle permettant de constituer une assertion garantie, il dépasse en temps et en format le cadre de ce manuscrit³⁵⁵.

Pour protéger l'anonymat de celles et ceux qui ont à escient ou non participé à cette recherche, l'ensemble des noms de personnes a été transformé ou volontairement omis. Pour ne pas altérer la lecture par une accumulation de raisons sociales et autres dénominations, les différents intitulés sont dans la mesure du possible annotés en bas de page. De plus, le nombre conséquent et la diversité des initiatives étudiées ont terminé de conforter l'idée selon laquelle une approche monographique pouvait insuffler une largeur réductrice voire normalisante au tiers-lieu comme service. Si des régularités apparaissent, elles ne font pas loi. C'est d'ailleurs dans les interstices du tiers-lieu en tant que service que la configuration en tiers-lieu semble se dessiner de manière probante.

³⁵⁵ Il serait d'ailleurs logique que ce travail soit partagé avec une licence libre, de type CC BY-SA 3.0 par exemple, afin de signifier qu'il est lui-même un commun.

Chapitre 5. Le tiers-lieu en tant que service

Contextualisant la définition d'un service tel que proposé dans les pages précédentes, le tiers-lieu en tant que service est une opération qui prétend à la transformation de la réalité d'un bénéficiaire, ce qui peut également être compris comme une démarche de résolution d'un problème. Cette opération est réalisée par un prestataire à la demande ou en relation avec le bénéficiaire. Elle repose sur un ensemble de propositions présentes en amont de la demande. Ces propositions conçues pour l'échange s'inscrivent dans un cadre contractuel fixé par le prestataire. Un ensemble de conditions par lequel le prestataire estime être en capacité de réaliser son opération. Il est ensuite soumis et accepté, refusé ou négocié par le bénéficiaire. Comme il a déjà été observé, les figures du troisième lieu oldenburgien que sont les cafés ou les coiffeurs observent également cette routine. Dans une première approche, il en va de même avec les tiers-lieux. Un ensemble d'opérations formulées en offre de service est proposé à de potentiels bénéficiaires dans les limites de conditions établies au préalable par le prestataire. Ces opérations ainsi que les conditions varient en fonction des spécificités du tiers-lieu. Elles ne sont pas standardisées mais observent néanmoins certaines régularités. Avant d'aller vers plus de détails, il semble que l'accès au lieu en tant que limite d'un contenant ordonné, situé et sensible où se propose le tiers-lieu en tant que service soit l'offre la plus manifeste. Elle peut néanmoins, en certains endroits, être considérée comme négligeable lorsqu'à l'instar des exemples précités, elle ne constitue qu'une interface précédant l'accès aux services (ex : le salon de coiffure permettant l'accès au service du coiffeur). Sans pour autant en minimiser l'importance, par négligeable il est entendu qu'elle ne constitue pas l'offre principale mais un moyen de l'obtenir.

5.1. L'accès au tiers-lieu en tant que service

Il y a autant de lieux que de tiers-lieux. Les limites du contenant diffèrent en fonction de l'emplacement, des possibilités budgétaires, des services envisagés, de la volonté du ou des initiateurs. Leurs superficies peuvent osciller entre plusieurs milliers de mètres carrés ou quelques dizaines. Certains intègrent un programme de réhabilitation patrimoniale et disposent de bâtiments aux proportions gigantesques, d'autres s'installent dans d'anciens bâtiments publics, d'anciens commerces, locaux d'entreprises, ateliers ou bien même des appartements. D'autres encore s'emparent d'une maison individuelle et la rénovent en conséquence. Un garage, une cave ou une vieille grange font, quelques travaux aidant, aussi bien l'affaire. Un immeuble entier, à l'étage, au rez-de-chaussée ou en sous-sol. Dans une métropole, une ville moyenne, un centre-ville, une banlieue ou un village. Bordés de larges baies vitrées, derrière des fenêtres grillagées, donnant directement sur la rue, encastrés dans une cour d'immeuble, cachés derrière une porte en bois fragile, à l'intérieur d'un bâtiment public, dans une université ou dans les locaux d'une entreprise. Certains sont de plain-pied, d'autres s'étalent sur plusieurs étages accessibles par un escalier et de temps à autres par un ascenseur. On peut s'y rendre, selon le site, en vélo, à pied, en voiture ou en transport en commun. Certains tiers-lieux s'aménagent même dans des camions, se déplacent et se déploient sur le bord des routes. Il serait vain de viser l'exhaustivité. À vrai dire, il semble que n'importe quel contenant, n'importe quelle surface puisse faire office, pour un temps au moins, de lieu pour un tiers-lieu en tant que service³⁵⁶. Aucune règle n'existe, aucune norme. Les nouveaux territoires de l'art s'étaient emparés de bâtiments en friche, comme nous aurons à le voir, ici le seul critère semble être l'opportunité immobilière qui se présente.

³⁵⁶Par exemple, l'Université Foraine située dans l'hyper-centre de Rennes a pris place, sous l'impulsion de l'architecte Patrick Bouchain, dans les trois niveaux laissés à l'abandon de l'ancienne faculté des sciences. Darwin est installé sur 3 hectares d'anciennes friches militaires en plein cœur de Bordeaux. Le Shaddock à Strasbourg est installé sur une surface de 2 000 m² dans les anciens entrepôts de l'entreprise Seegmuller sur la presqu'île Malraux. L'atelier à Beauvais a pris ses quartiers dans l'ancien hôtel consulaire, occupé successivement par l'Agglomération de communes puis la Chambre de Commerce et d'industrie de l'Oise. La muse dispose de 300 m² sur 3 étages à proximité du quartier des Bains à Genève dans une ancienne imprimerie. La coroutine est installée sur 160 m² dans les anciens locaux de la coopérative « Graine de Bâisseurs » à Lille. Le point de Bascule à Marseille dispose de 500 m² dans un ancien atelier rue de Breteuil. Epicentre cowork est installé dans un appartement au second étage d'un immeuble ancien du centre-ville de Clermont-Ferrand. L'atelier des médias est situé dans un appartement de 200 m² sur les rives du Rhône à Lyon. L'éclau est situé dans un appartement privé au rez inférieur près de l'aéroport de Lausanne. La Myne se situe dans une maison abandonnée à Villeurbanne. La maison Jules Verne est installée à Aurec-sur-Loire près de la déchetterie, dans un ensemble de maisons en friche. Le RuralLab est installé dans un ancien café communal de 120 m² à Néon-sur-Creuse. Hackuarium est installé à Renens, à la périphérie de Lausanne, au second étage du dispositif Université dédié à la biologie et au design. La ruche Marseille est installée dans un espace de 400 m² dans l'hyper-centre de la cité phocéenne. La quincaillerie numérique à Guéret est installée dans les anciens locaux de 300 m² de la quincaillerie Barreige. Le LimouziLab est installé dans un espace de 80 m² en demi sous-sol des locaux d'une entreprise de robotique à Limoges. Le tiers-truck est un camion aménagé qui déambule dans les territoires ruraux notamment de la Lozère.

Mais si, de par sa pluralité, le contenant n'est pas un critère, la manière dont il est agencé peut le devenir. Se dégagent en effet quelques concordances. Pour entrer, il est tantôt nécessaire de sonner afin que quelqu'un ouvre la porte principale, tantôt l'entrée est libre. S'il est peut-être inscrit ou affiché le nom du dispositif, parfois seule une discrète boîte aux lettres indique le lieu où l'on se trouve. À l'intérieur, la décoration reste à la discrétion des initiateurs et des bénéficiaires, tout comme l'affichage ou non des tarifs, la présence de posters scotchés négligemment ou encadrés, de photos de personnes, l'application d'autocollants (stickers) sur les murs, de fresques dessinées à la craie ou au marqueur, la présence de plantes vertes, d'écrans de télévision, de présentoirs, de galeries d'exposition, de livres en consultation, d'installations d'artistes, etc. Ce premier contact par l'appréhension d'un décor donne des indicateurs sur le lieu et sa gestion. L'uniformité dans le mobilier révèle par exemple un mode de financement. Lorsque s'accumulent des dizaines de chaises et de tables conçues sur un modèle similaire, certaines pratiques budgétaires sont identifiables. Lorsque les initiateurs bénéficient d'un apport financier extérieur public ou privé pour l'aménagement du lieu, les budgets présentés incluent l'acquisition de mobilier. Afin d'intégrer des prix sur des lignes comptables, plusieurs offres de fournisseurs sont étudiées. Lorsque, pour diverses raisons, l'un est choisi, l'ensemble du mobilier lui est commandé. On retrouve ainsi une esthétique constante dans les différents équipements. Cette pratique est particulièrement visible dans les lieux financés par de l'argent public. Par exemple, avant d'ouvrir officiellement, le Mixeur à Saint-Étienne³⁵⁷ a été expérimenté ou, selon les termes consacrés, préconfiguré, sur une période de deux ans. Pendant cet intervalle, l'ensemble du mobilier était récupéré de-ci de-là, donné par des personnes désireuses de soutenir l'initiative ou issu de travaux pratiques d'étudiants en design. À l'ouverture officielle, s'est accompagné un renouvellement complet de l'équipement mobilier. Un équipement commandé chez un fournisseur unique qui avait au préalable remporté l'appel d'offre mis en concurrence par la communauté d'agglomérations. Au contraire, un ameublement disparate, aussi bien en couleur, en forme, en état, indique une pratique de la récupération qui mêle à la fois esthétisme et contrainte financière. La Muse Genève donne un aperçu de cette pratique. À l'inauguration, l'ensemble des trois étages constituant l'espace de coworking étaient vides. Il n'y avait rien, aucun meuble, aucune chaise, aucune table, aucun canapé. Au fur et à mesure, par le bouche à oreille et un discret affichage sur la devanture, les habitants des logements voisins, certaines entreprises ou commerces, les premiers bénéficiaires proposèrent de donner quelques équipements dont ils n'avaient plus l'utilité. En quelques mois, l'ensemble du mobilier nécessaire à l'activité fut

³⁵⁷Financé exclusivement par la communauté d'agglomérations Saint-Étienne Métropole

recupéré. Ajoutez à cela un frigidaire, du matériel informatique en état d'usage, une cafetière, quelques fauteuils, et de nombreux autres agréments. Quand bien même cela ne se voit pas au premier coup d'œil, le biohackerspace Hackuarium à Lausanne a quant à lui récupéré la totalité de son matériel de laboratoire auprès de plusieurs entreprises qui lui en ont fait don³⁵⁸. Le fablab OpenFactory a également constitué son premier stock de matériel en récupérant sur les trottoirs des carcasses, des objets usités, du bois ou tout autre élément qui pouvait potentiellement servir l'activité de l'un des membres : des ordinateurs, des imprimantes, et tout autre matériel électrique défectueux pour lequel une petite réparation a suffi à donner une seconde vie.

D'autres informations sur l'ambiance du lieu et ses activités peuvent aussi être déduites dès le franchissement de la porte. Les sons et les odeurs par exemple. Le silence laisse à penser que le lieu est vide, que les bénéficiaires sont partis ou qu'ils communiquent peu. Des cliquetis de claviers d'ordinateurs, de la musique sortie d'enceintes de bureau ou d'écouteurs, que des personnes travaillent. Des voix chuchotées, que l'on discute à côté de personnes qui essaient de se concentrer. Des rires et des voix hautes, que les bénéficiaires prennent une pause. D'un bourdonnement répétitif, qu'une machine est en marche, d'un vrombissement assourdissant, qu'un atelier mécanique ou de travail du bois n'est pas loin. De la même manière, l'odeur du café, de la bière, de la nourriture, de la sueur, de la sciure de bois, du vernis, du plastique cramé, de l'eau de toilette, de la cigarette froide apporte dès les premiers instants une somme non négligeable d'enseignements sur le lieu, ses activités, son intensité.

Les lieux sont divisés en plusieurs compartiments dédiés à des activités disparates. Ces activités correspondent de manière générale aux services qui sont proposés. En fonction des propriétés de la surface dédiée, la division se fait soit par une succession de salles de taille aléatoire, soit par une segmentation factice. Un mobilier placé en conséquence dissocie les différentes fonctions d'une même étendue. De la même manière, une simple affiche peut annoncer un périmètre dédié à une activité spécifique. Des chaises rangées en rang devant ce qui semble faire office de plateau laisse à penser que des conférences se tiennent. De larges tables mises côte à côte dans une zone confinée indiquent que des réunions privées peuvent se tenir. Une salle close où siège un bureau unique occupé par plusieurs écrans encore allumés indique que des espaces privatifs sont en location. Un amoncellement de chaises et de tables

³⁵⁸Sur les biohackerspaces, voir Partie 1, chap. 1, § 1. Le wiki du biohackerspace Hackuarium précise : « Tout le matériel disponible à Hackuarium est le fruit de dons. Chaque instrument, chaque meuble a été collecté dans des entreprises qui ont eu la généreuse bonté de nous en faire part. Tout a été monté par des membres qui ont donné de leur énergie et de leur temps pour mettre cela en place. Respectez cela. » Voir la version du 5 septembre 2015, <http://wiki.hackuarium.ch/LifeMain>.

agencées de manière aléatoire où reposent des gobelets en plastiques usagés, des traces de liquides, des tasses de café encore pleines, de la papeterie, des stylos, des marqueurs de plusieurs coloris, des ordinateurs portatifs, des tablettes tactiles, des câbles de branchement et leurs rallonges électriques sur lesquelles sont également branchés des chargeurs de batteries pour téléphones portables, signalent un service de coworking. Des paillasses, des incubateurs, des centrifugeuses, des pipettes, des microscopes, des poires de pipetage, des lunettes de protection, des poubelles de table, quelques produits chimiques, des entonnoirs, des gants en latex, des blouses, des pots en plastique emplis de terre dans lesquels sont en germe quelques plantes vertes avertissent de la présence d'un service de biohacking³⁵⁹. Des caméras, des appareils photo, des projecteurs de lumières, des dictaphones, des micros et autres enregistreurs de son, des écrans, des vidéoprojecteurs, une régie audio et vidéo, du câblage, des haut-parleurs, une table, quelques chaises et des éléments de décor suggèrent un service lié aux médias. Des machines d'usinage et d'outillage mécanique (scies, fraiseuses, tables de découpage, perceuses), des découpeuses laser, papier ou vinyle, des fers à souder, des oscilloscopes, des cartes électroniques, des capteurs, une panoplie de résistances, condensateurs, régulateurs de tension, diodes, transistors, des graveuses, des planches à découper, des machines à coudre, des scanners 3D, des imprimantes 3D, des établis, encore des câbles et des ordinateurs, et tout un tas de gadgets et d'outils disposés négligemment notifient un service de fabrication numérique de type fablab ou hackerspace. Des boîtes en plastique, des cagettes en bois, des palettes de différentes tailles, des caisses mobiles, des éléments métalliques, des fils, tout un amas désordonné d'objets ou de matériaux usagés, cassés, vieillis et éventuellement des serveurs informatiques mentionnent un lieu de stockage. Des canapés, des fauteuils, des tables basses où reposent divers magazines, des plantes vertes, un écran de télévision, quelques stations de jeux vidéo, des jeux en bois, une machine à café, une bouilloire à thé révèle un espace où les bénéficiaires peuvent se détendre. Mais il peut également apparaître une cuisine, une épicerie, voire un restaurant, une brocante, une crèche, une salle de repos, des pièces vides où peuvent se tenir des cours de yoga, de danse, d'arts plastiques, un enchevêtrement de couloirs où se présentent des expositions, des performances d'artistes, des concerts improvisés, des salles sombres et excentrées où se bricolent des dispositifs techniques imposants et fragiles. Là non plus, il ne semble pas exister de règles, ni de profils types à l'instar d'un théâtre où la scène fait office de centre névralgique, ou bien comme un café où le comptoir derrière lequel trône un serveur centralise l'attention.

³⁵⁹Le biohacking est une approche des sciences naturelles (en particulier la biologie et la chimie) qui n'est pas liée aux laboratoires académiques ou industriels et qui s'assimile à la démarche des hackers dans le domaine informatique.

Outre sa dimension spatiale, par accès au tiers-lieux, il est également question des modalités par lesquelles il est possible d'accéder aux tiers-lieux en tant que service. Quatre catégories peuvent être observées : responsables, bénéficiaires, visiteurs, amis. L'accès au tiers-lieu est conditionné à chacune de ces catégories. Les responsables sont en charge du tiers-lieu en tant que service. Une responsabilité qui peut être aussi bien juridique, administrative, comptable, qu'au niveau de l'animation et de la maintenance. Ils peuvent être à l'initiative du tiers-lieu ou contractuellement responsables. Les bénéficiaires, quant à eux, sont les usagers des services du tiers-lieu. Des usagers qui accèdent aux services du tiers-lieu par le biais d'un contrat impliquant une transaction financière ou, comme il sera décrit plus loin, d'un calcul d'intérêt. Les visiteurs accèdent au tiers-lieu de manière sporadique. Ils profitent des différents services du tiers-lieu sans pour autant être liés contractuellement. Ils participent aux événements ouverts au public, s'arrêtent de temps à autre boire une tasse de thé ou un café avec les bénéficiaires ou les responsables. Ils n'ont pas une activité régulière dans le tiers-lieu mais s'y rendent quand l'occasion se présente. Et, par intermittence, n'hésitent pas à prêter la main, comme dans le cas cité plus haut de recherche de matériel pour le tiers-lieu. Les amis ne sont pas en charge du tiers-lieu, ne sont pas liés contractuellement et parfois même ne l'observent qu'à distance. Ils n'en bénéficient pas directement et peuvent parfois en être éloignés géographiquement. La relation des amis au tiers-lieu se limite à une prise de connaissance régulière de ses différentes évolutions. Les amis peuvent également solliciter le tiers-lieu de manière ponctuelle lorsqu'ils sont à la recherche d'une information ou d'une compétence spécifique. Ils sondent alors le tiers-lieu pour savoir si celui-ci est à même de répondre positivement à leurs interrogations. Ils relaient en contrepartie les différentes initiatives du tiers-lieu auprès de leurs cercles intimes, professionnels et via les réseaux sociaux.

5.2. Des services échangés

Suivant la grille de lecture établie par Edmond Goblot, les services se distinguent par la manière dont on se les procure. Or, comme il a été vu auparavant, il existe trois manières de se procurer des services : échangés, réciproques ou gratuits. Ces trois procédés d'acquisition cohabitent au sein d'un tiers-lieu en tant que service. Les services échangés concernent une transaction monétaire. Des grilles tarifaires préalablement établies par les prestataires indiquent à ce propos le coût éventuel pour obtenir le service échangé. Les listes de prix sont variables en fonction notamment des territoires d'implantation. Elles se rapportent

principalement à la régulation de l'accès au tiers-lieu ainsi qu'à ses ressources mais également à l'échange d'un temps de travail, d'un travail à la tâche et d'un échange de produits. Différents coûts sont proposés pour en bénéficier. Là encore, les offres sont aléatoires, mais des constances s'observent. Une première catégorisation peut être faite entre ce qu'il est convenu d'appeler les *postes nomades* et les *postes résidents*. Les *postes nomades* concernent un accès tarifé aux différents espaces partagés. Le bénéficiaire ne profite pas d'un poste de travail nominatif mais peut s'installer où il le souhaite lorsqu'une place est disponible. Il ne peut pas laisser de matériel sur place. Il a un accès illimité à la connexion Internet, aux salles de réunion, aux imprimantes, aux photocopieuses, aux scanners, à la cuisine, etc. Pour les *postes nomades*, les tarifs se déclinent également en plusieurs offres étalées en fonction du nombre de jours, voire d'heures d'accès³⁶⁰. Les *postes résidents* concernent quant à eux un accès tarifé aux espaces partagés mais permettent surtout d'avoir un poste de travail réservé, voire privatif ainsi que des casiers sécurisés. Parfois, les *postes résidents* s'avèrent éloignés des *postes nomades*, permettant ainsi plus d'intimité et de calme³⁶¹. Les *postes résidents* ont un coût plus élevé que les *postes nomades*. Un service de location de l'ensemble du lieu ou uniquement de certaines salles peut aussi être proposé dans le cas d'une programmation événementielle par exemple. Un tarif spécifique peut être appliqué dans le cas où seul l'accès aux services de coworking est désiré. Un autre lorsque l'usage du parc de machines est également envisagé ou encore si le ou les bénéficiaires ne souhaitent profiter du tiers-lieu que les soirées et les jours de congés. Ces différentes grilles tarifaires concernent l'accès au tiers-lieu et à ses ressources matérielles mais aussi humaines. Ainsi, outre la présence engageante des autres bénéficiaires, dans certain cas, il est spécifié qu'un service d'accompagnement sur les projets est inclus dans l'offre. Un accompagnement réalisé par les responsables du tiers-lieu sur différents aspects comme les plans de financement, la comptabilité, la recherche de financements ou la stratégie de distribution³⁶². Dans tous les cas, un abonnement semble

³⁶⁰Par exemple, la Mutinerie à Paris propose cinq offres pour des « postes nomades » : un accès illimité ; un accès dix jours par mois ; un accès cinq jours par mois ; un carnet de tickets permettant l'accès à dix reprises sur une durée de six mois ; un ticket unitaire valable pour une journée unique. Col-inn à Grenoble décline en six offres l'accès aux « postes nomades » : un forfait pour deux heures ; un forfait pour une demi-journée ; un forfait pour une journée ; un forfait pour dix demi-journées ; un forfait pour vingt demi-journées ; un forfait permettant l'accès plein sur un mois. La cordée à Lyon propose quant à elle un accès tarifé à l'heure avec un plafonnement mensuel.

³⁶¹Par exemple, à Paris, le Numa Saint-Martin est un espace de coworking fermé au public.

³⁶²Par exemple, à Paris, les services d'ICI Montreuil se déclinent en quatre types d'abonnement : un abonnement *Atelier* qui offre un accès complet au parc de machines ; un abonnement *Coworking* qui offre un accès complet aux espaces de coworking et aux salles de réunion ; un abonnement *Maker* qui offre un accès illimité au parc de machines et aux espaces de coworking ; un abonnement *DIY* qui limite l'accès au tiers-lieu le soir à partir de 18h30 jusqu'à 20h30 (23h30 le mercredi) et le week-end. Chacun de ces abonnements est également décliné en plusieurs offres : Plein temps ; mi-temps ; dix jours ; vingt jours ; trente jours. Ces différents abonnements incluent également l'accès à un Service d'accompagnement comprenant : le conseil sur les plans de financement, l'aide à la stratégie de distribution, des mises en relation avec un réseau de décideurs, de mécènes, de

obligatoire pour bénéficier des ressources du tiers-lieu. Cette étape de contractualisation est obligatoire pour des raisons de sécurité et d'assurance, surtout dans le cas où il est fait usage de machines pour créer des objets ou réaliser des prototypes. Dans cette approche, certains tiers-lieux rejettent la logique d'abonnement pour une logique d'adhésion. Pour faire usage du tiers-lieu, les bénéficiaires doivent adhérer à l'année à l'organisation qui en a la gestion³⁶³. Pour compléter les offres de services échangés généralement présentes, certains tiers-lieux proposent des offres de formations aussi bien sur des outils de fabrication numérique, du prototypage électronique, des logiciels ou des techniques artisanales³⁶⁴. D'autres permettent de réserver des machines. Sans cette réservation, le premier présent est le premier servi. Le temps d'occupation de chaque machine est facturé à l'heure. Cette facturation peut être découpée en deux offres distinctes. Un usage non commercial ou un usage professionnel. L'usage non commercial a un coût moins élevé que l'usage professionnel. L'usage professionnel concerne tout usage fait par une entreprise ou pour une entreprise, existante ou en création, tout objet fabriqué ou modifié destiné à la vente et la réalisation de prototypes pour des objets qui seront mis en vente. Cette distinction implique également une séparation des offres entre l'usage personnel d'une machine en libre-service pour la fabrication ou la réalisation de l'objet par une tierce personne affiliée au tiers-lieu³⁶⁵. Facturation ponctuelle, abonnement mensuel ou adhésion annuelle sont ainsi les trois moyens d'acquisition des services échangés. Ces différentes formes de contractualisation se réalisent suivant une procédure annoncée en amont sur les différents supports de communication proposés par les

partenaires, de galeries, d'institutions culturelles, de collectivités et de financeurs, ainsi qu'une permanence juridique et comptable.

³⁶³Par exemple, à Marseille, la Fabulterie est portée par l'association (loi 1901) Design the futur now. Pour bénéficier de la Fabulterie, il est nécessaire d'adhérer à cette association. L'adhésion suit une grille tarifaire croissante allant des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires des minima sociaux, aux familles (un adulte et un enfant), aux grandes familles (maximum cinq personnes), aux associations, aux entreprises, aux collectivités, jusqu'à ce qui est qualifié d'*hyper fabuleux*. À Lyon, la Myne est portée par l'association (loi 1901) la Paillasse Saône. Pour accéder à la Myne, il est également nécessaire d'adhérer à l'association. Une grille tarifaire comprenant trois types de membres est proposée : *Bienfaiteur* (l'individu peut accéder à la Myne pour des événements mais n'est pas actif dans l'association ; il n'a pas le droit de vote) ; *Contributeur* (l'individu participe aux projets et réflexions de recherche en cours ; il a le droit de vote) ; *Porteur de projet* (bénéficie des infrastructures pour développer ses projets de recherches et d'expérimentations ; il a le droit de vote).

³⁶⁴Par exemple, à Toulouse, le Fablab Artilect propose des formations à la journée. Un tarif est proposé pour les membres de l'association Artilect, un autre plus élevé pour les salariés, les fonctionnaires et les indépendants qui ne sont pas membres. Ces formations sont qualifiantes et réparties en trois niveaux de qualification : un niveau de découverte, un niveau de perfectionnement et un niveau de spécialisation. Ces formations concernent les outils de la fabrication numérique (impression 3D), le prototypage électronique (Raspberry Pi et Arduino) et les logiciels (Sketchup, Openscad, Rhinocéros 3D, Illustrator, Inkscape). À Amiens, le fablab La Machinerie propose différentes formations individuelles d'une durée de trois heures. Ces formations concernent : la découverte d'Arduino, l'impression 3D, l'initiation à la CAO, le montage d'imprimantes 3D, la découpeuse laser, la robotique mobile ou différents logiciels.

³⁶⁵Par exemple, à Roubaix, le Fablab Lille propose un découpage de ses tarifs pour l'utilisation de son parc de machines en quatre offres. Une première offre tarifée à la minute concernant l'utilisation en libre-service pour un usage non commercial. Une majoration de vingt pour cent dans le cas où l'utilisation est assistée par un tiers. Une seconde offre tarifée à l'heure ou à la journée concernant l'utilisation en libre-service pour un usage professionnel avec une majoration de vingt pour cent dans le cas où l'utilisation est assistée par un tiers.

initiateurs du tiers-lieu. La contractualisation se fait entre le futur bénéficiaire et l'organisation responsable du tiers-lieu, soit le prestataire. Une proposition d'accord stipulant les responsabilités de chacun est signée entre les deux parties en amont de l'usage. Avant toute officialisation d'un accord entre les parties, un temps d'accès variant entre quelques heures ou une journée complète est offert afin que le bénéficiaire puisse expérimenter le tiers-lieu et vérifier si l'offre lui convient. Dans certain cas, une charte ou un descriptif des valeurs promues par le lieu est accolé au document contractuel³⁶⁶.

Dans la catégorie des services échangés est aussi incluse, implicitement ou explicitement, la capacité permanente de rencontres et d'échanges avec l'ensemble des autres bénéficiaires³⁶⁷. Comme il sera discuté plus loin, en établissant un contrat avec le tiers-lieu, le bénéficiaire profite d'un réseau d'individus qui est régulièrement qualifié de communauté. La communauté du tiers-lieu. Une communauté composée des quatre grandes catégories d'accès au tiers-lieu, à savoir de responsables, de bénéficiaires, de visiteurs et d'amis. La présence de cette communauté auprès du bénéficiaire et la sociabilisation qu'elle induit sont envisagées comme une plus-value considérable, notamment dans le cas d'une démarche de création entrepreneuriale. Il est ainsi parfois évoqué l'existence d'un accompagnement communautaire. Par la présence de la communauté du tiers-lieu, le bénéficiaire est encadré dans les différentes étapes de consolidation de son initiative. Il affirme sa démarche, la professionnalise et démultiplie son engagement. Il échange avec les autres sur ses difficultés, peut obtenir différentes ressources, réduit la crainte de prendre des risques, s'astreint un rythme, expose ses réflexions à la critique et dans certains cas se consolide un premier cercle de clients³⁶⁸.

5.3. Des services réciproques ou gratuits

³⁶⁶C'est le cas par exemple des Fablabs qui, pour avoir le droit de porter l'appellation de *FabLab*, doivent entre autres respecter la charte des FabLab, mise en place par le MIT et le réseau mondial des Fablabs. Voir – Annexe 10 – La charte des Fablabs. De la même manière, avant chaque contractualisation, certains tiers-lieux présentent aux futurs bénéficiaires les valeurs qu'ils se doivent de respecter. Par exemple, à Genève, la Muse présente à chaque bénéficiaire potentiel la liste des valeurs à respecter, à savoir : Entraide, Plaisir, Intégrité, Créativité, Écoute, Autonomie. Voir le site Internet de la Fondation (<http://www.la-muse.ch/>)

³⁶⁷C'est le cas par exemple de La mutinerie, à Paris, qui affiche dans la présentation de ses services : « Une communauté d'indépendants passionnés et complémentaires. Mutinerie rassemble des entrepreneurs en recherche de talents, des freelances à l'affût de projets, de vieux loups de mers avisés et de jeunes moussaillons prometteurs. On y trouve des développeurs, des designers, des graphistes, des startupper, des consultants, des journalistes, des blogueurs, des chercheurs, des ménestrels... un cocktail explosif ayant une joyeuse tendance à accélérer vos projets. » Voir (<http://www.mutinerie.org/>)

³⁶⁸Voir la matrice sur les apports des espaces de travail collaboratif pour les entrepreneurs dans Xavier Pierre, Antoine Burret, (2014), « L'apport des espaces de travail collaboratif dans le domaine de l'accompagnement des entrepreneurs : l'animation de réseaux de pairs », op. cit. p. 63. Sur l'accompagnement communautaire et la sociabilisation, voir Partie 1, chap. 1, § 1, note 21

Ce n'est pas uniquement par un échange monétaire que les bénéficiaires peuvent acquérir les services des tiers-lieux. Certains services intègrent une logique de calcul d'intérêt et peuvent être qualifiés de services réciproques tant ils impliquent un échange de services. Pour le bénéficiaire, l'accès au tiers-lieu et à ses ressources n'implique dans ce cas pas de contrepartie financière. La compensation vis-à-vis du prestataire se fait en s'acquittant de certaines tâches. Une entente préalable est ainsi nécessaire entre le bénéficiaire et le prestataire. Des *postes nomades* peuvent ainsi être laissés à la disposition d'un bénéficiaire si ce dernier réalise une activité qui profite au tiers-lieu. En fonction de ses compétences, le bénéficiaire peut par exemple réaliser des formations ou diverses réalisations graphiques en échange d'un poste ou d'un temps d'occupation sur le parc de machines³⁶⁹. Il peut également s'engager à participer aux autres projets en cours dans le tiers-lieu. L'échange réciproque peut aussi viser à compléter l'offre de services du tiers-lieu. Par exemple, certains bénéficiaires peuvent utiliser la surface du tiers-lieu pour effectuer une activité régulière de formation. Le tiers-lieu ne facture pas l'utilisation de la surface et en contrepartie, l'activité proposée par le bénéficiaire intègre l'offre de service du tiers-lieu. L'intérêt du tiers-lieu est ainsi d'augmenter et de diversifier sa fréquentation tandis que le bénéficiaire profite d'une surface de travail à coût nul³⁷⁰. La pratique de la documentation peut également permettre d'acquérir les services du tiers-lieu. En fonction des décisions du prestataire, la documentation peut permettre d'obtenir des réductions sur les tarifs du tiers-lieu ou tout simplement d'en bénéficier gratuitement. En acceptant de partager via une plate-forme de partage de connaissances la recette du projet sur lequel il œuvre ou le détail technique de l'objet qu'il crée, le bénéficiaire peut profiter pleinement et gracieusement du tiers-lieu³⁷¹. Les différents formats d'animation organisés à l'intérieur des tiers-lieux en tant que services peuvent également être considérés comme des services réciproques. Par format d'animation, il est question de situations

³⁶⁹Par exemple, à Saint-Étienne, le porteur du projet de média citoyen Amazing a pu bénéficier durant une année d'un *poste nomade* au Comptoir numérique en contrepartie de la réalisation de divers reportages audio et vidéo pour le compte du tiers-lieu.

³⁷⁰Par exemple, à Rennes, à l'hôtel Pasteur, l'espace de l'ancienne bibliothèque de la faculté des sciences a accueilli pendant plusieurs semaines des ateliers de danse encadrés par différents intervenants, artistes chorégraphes, danseurs. Ces ateliers visaient à réaliser des expériences, tester des mises en scènes, des chorégraphies, organiser des ateliers et partager des pratiques autour de la danse. Plusieurs dizaines d'utilisateurs nouveaux ont pu bénéficier par ce biais du tiers-lieu.

³⁷¹Par exemple, à Ferney-Voltaire, le PanglossLab propose une grille tarifaire qui comprend des réductions à hauteur de cinquante pour cent si le bénéficiaire partage ses recettes. À Cergy-Pontoise, le FacLab a déterminé trois conditions morales de gratuité pour les bénéficiaires : s'engager à participer aux autres projets en cours au moment où ils se trouvent sur place pour faire bénéficier les autres de ses propres savoirs. S'engager à documenter ce que le bénéficiaire réalise afin que d'autres puissent le refaire. Le FacLab remarque à ce propos que cela n'empêche pas de faire une exploitation commerciale du projet, si des licences adaptées sont choisies. S'engager à partager cette documentation, en la publiant sur leur wiki. Ce partage peut d'ailleurs se faire sous une licence qui interdit l'exploitation commerciale du projet, mais qui en autorise la reproduction à titre personnel.

d'échanges et de travail collectif organisées périodiquement par les responsables ou les bénéficiaires du tiers-lieu, dans le tiers-lieu. La participation à ces formats d'animation est gratuite. Seule une inscription préalable est nécessaire pour faciliter l'organisation. Ils peuvent prendre la forme d'ateliers de travail et de rencontres sur des sujets variés en lien avec des problématiques professionnelles (par exemple, les technologies logicielles, les méthodologies de travail de type Lean Start-up³⁷² ou SCRUM³⁷³ ou encore sur le design de service, etc.) ou plus politiques et en lien avec les actualités. Ils peuvent concerner une problématique particulière, voire sectorielle (par exemple les services de santé, la mobilité, l'économie circulaire, etc.), ou une technologie (par exemple le Raspberry Pi³⁷⁴, Tor³⁷⁵, le blockchain³⁷⁶, etc.), ils peuvent également viser à la résolution d'un problème partagé par un groupe d'individus identifiés (par exemple, la recherche d'emploi, la rédaction de modèles économiques, etc.). Ils sont animés par un ou plusieurs individus. Ces individus dictent les règles du format. Généralement, après une courte présentation de la thématique abordée, les participants posent des questions ou demandent des approfondissements. Dans certains cas, cette partie théorique est suivie d'un temps de pratique. En tant que services réciproques, ces formats d'animation procèdent d'un calcul d'intérêt. Les participants n'ont pas l'obligation d'être bénéficiaires du tiers-lieu en tant que service. Il n'y a aucun échange monétaire et tout un chacun est libre de participer. Pour le prestataire, il s'agit là d'un moyen d'attirer de potentiels bénéficiaires, de diffuser des informations pertinentes dans le tiers-lieu et aussi de repérer les compétences existantes³⁷⁷.

³⁷²Le Lean Start-up est une méthode de démarrage d'activité économique et de lancement de produit conceptualisée par Eric Ries dans un ouvrage éponyme paru en 2011. Elle se base sur une interaction permanente avec le marché selon un schéma hypothèse — expérience — essai sur le marché. Voir Eric Ries, (2012), « Lean Startup, Adoptez l'innovation continue », trad. Marianne Bouvier, Magali Guenette, Catherine Sobiecki, Paris, Édition Pearson, coll. Village Mondiale, 327 p

³⁷³Le SCRUM est une méthode d'organisation pour le développement de produit complexe présentée initialement par Hirotaka Takeuchi et Ikujiro Nonaka dans une publication pour le Harvard Business Review en janvier 1986. Elle se base sur le découpage de projets en périodes limitées de temps. Voir Hirotaka Takeuchi, Ikujiro Nonaka, (1986), « The New New Product Development Game », Harvard Business Review, Vol. 64, No. 1, p. 137-146

³⁷⁴Le Raspberry Pi est un micro-ordinateur de la taille d'une carte de crédit et qui a pour ambition d'encourager l'apprentissage de la programmation informatique

³⁷⁵Tor (The Onion Router) est un réseau informatique distribué (qui n'est sous l'autorité centrale de personne) par lequel il est possible faire circuler des informations de manière anonyme.

³⁷⁶Le blockchain est une base de données distribuées qui permet de générer une liste d'enregistrements d'informations protégées contre la falsification ou la modification.

³⁷⁷Il est également possible de retrouver dans un tiers-lieu en tant que service des formats d'animation proposés par des prestataires tiers, parmi lesquels : les Open Bidouille Camp, des formats ouverts d'animation autour du numérique, de l'informatique, de l'électronique et plus globalement des technologies en tous genres ; les Coding Goûter, des animations pour apprendre à coder tout en s'amusant, à destination des enfants et des adultes curieux qui les accompagnent ; les Disco Soupe, pour sensibiliser aux enjeux et aux moyens d'agir de façon simple et participative contre le gaspillage alimentaire en créant de la convivialité par la musique et la cuisine ; les « causeries », un format de non-conférence où les participants ont le devoir d'interrompre une présentation quand bon leur semble pour poser une question ou réagir ; les forums citoyens, qui consistent à faire travailler ensemble, durant un temps court, un groupe d'une centaine de citoyens non spécialistes de la question traitée,

Les services gratuits sont quant à eux difficilement répertoriables. D'une part, car la distinction avec les services réciproques ne souffre pas d'indicateurs précis. Le *vague* règne lorsqu'il s'agit des limites de l'offre d'accès au tiers-lieu et à ses ressources mais aussi du rôle naturel et spontané joué par les bénéficiaires dans les services proposés par le tiers-lieu. D'une autre part, il n'existe pas de sources, d'inventaires, de communication relatant la teneur entière des interactions entre les bénéficiaires et les tiers-lieux. Seule l'observation et les témoignages au cas par cas peuvent servir de point d'appui. Par services gratuits, il est entendu tout service rendu entre les bénéficiaires et le tiers-lieu qui n'est pas conditionnel ou subordonné à un premier service, qui n'implique pas un calcul d'intérêt ni une transaction monétaire. Pénétrer dans un tiers-lieu par le hasard de son chemin ou sous les conseils d'un intermédiaire n'implique pas immédiatement un échange contractualisé. Le visiteur peut s'arrêter pour visiter le tiers-lieu. Si l'occasion se présente, il peut s'approcher du parc de machines, interroger ses utilisateurs, s'immiscer dans une réflexion de groupe, participer inopinément à une séance, rencontrer d'autres personnes et entamer une conversation, prendre un café et feuilleter les différents ouvrages mis à disposition, demander un conseil ou un coup de main. Dans ces situations s'observe une attitude de la part des bénéficiaires qui peut être qualifiée de spontanée. Elle ne fait l'objet d'aucune procédure préconçue. Lorsque le bénéficiaire observe le visiteur errer semble-t-il au hasard et en quête d'un interlocuteur, le bénéficiaire prend le temps d'accueillir le visiteur et de le diriger dans le tiers-lieu. L'accueil se fait par une description succincte des différents services et de leurs localisations, mais également en lui indiquant la présence ou non d'individus en responsabilité du tiers-lieu et auxquels il est préférable de se référer. Le bénéficiaire consent à effectuer cette tâche d'accueil et d'introduction au tiers-lieu qui dépasse son cadre contractuel. Son intérêt dans cet exercice est intangible : préserver une certaine atmosphère dans le tiers-lieu et rencontrer de nouvelles individualités, sources potentielles d'opportunités. Ce service rendu par le bénéficiaire au visiteur, et par la même au tiers-lieu, paraît indiquer une forme de responsabilité du bénéficiaire vis-à-vis du tiers-lieu. Le bénéficiaire n'est pas simple consommateur, il participe à la bonne tenue du tiers-lieu. Cette attitude paraît être déterminée par l'influence du tiers-lieu dont la vocation est de permettre la socialisation et la conversation. Cette influence s'observe également dans les relations entre bénéficiaires où se rendre réciproquement des services est fortement valorisé³⁷⁸. Se rendre service peut se

aux profils diversifiés, etc.

³⁷⁸Par exemple, à Genève, les responsables de la Muse pointent régulièrement lors de réunions entre responsables et bénéficiaires la nécessaire recherche de qualité dans les *connexions* entre individus et l'importance de l'entraide dans le développement de leurs activités professionnelles. « Ne plus juger l'autre, son projet ou soi-

concrétiser par un soutien entre bénéficiaires sur une problématique particulière. Par exemple, un comptable ou analyste financier corrige pendant une heure ou deux le plan de financement d'un entrepreneur, un traducteur relie le texte d'un support de communication, etc. Cela peut également se formaliser par des conseils, de la mise en relation, l'achat d'un repas pour celui qui égare son portefeuille ou subit un interdit bancaire, le prêt d'un véhicule, une proposition temporaire d'hébergement pour celui qui se retrouve sans logement. Le concierge dispense également des services dépassant ses obligations. Si l'accueil, la mise en relation, l'animation et l'intendance dans le tiers-lieu lui incombe contractuellement, il dépasse régulièrement ces tâches en aidant au gré des situations que vivent les bénéficiaires. Qu'il s'agisse d'un transport d'objet lourd, de la recherche d'un arrangement pour le règlement de factures, du dépôt de colis ou de répondre à des appels téléphoniques litigieux. Les services rendus par le concierge dépassent également le cadre spatial du tiers-lieu et les bénéficiaires n'en sont pas les seuls destinataires. Inscrit dans un quartier ou plus largement dans un territoire, le concierge peut être identifié par le visiteur, voisin ou passant, comme celui à qui il est bon de s'adresser pour bénéficier d'un service. Garder un vélo, récupérer du courrier, conseiller de bonnes adresses de restaurants ou autres commerces, prospecter pour des clients ou un emploi, etc. Le concierge et par conséquent le tiers-lieu peuvent rendre ces différents services gratuits. Le tiers-lieu peut enfin se procurer les services gratuits des bénéficiaires. Outre les différentes attentions et conseils que ses derniers peuvent fournir au tiers-lieu, certains tiers-lieux, en tant que service, redistribuent entièrement les tâches de concierge entre les bénéficiaires. De manière générale, les bénéficiaires apportent quotidiennement un peu d'attention à la bonne tenue du tiers-lieu en faisant la vaisselle, en arrosant les plantes, en balayant les sols et toute autre corvée d'entretien qui illustre la responsabilisation des bénéficiaires du tiers-lieu en tant que service³⁷⁹.

Une autre forme de service gratuit qu'il est possible d'acquérir concerne l'accès à un dispositif permettant le don dans le tiers-lieu en tant que service. Celui-ci peut par exemple prendre la forme de boîtes-à-donner³⁸⁰. Autrement dit, une étagère, une armoire, un récipient

même est un vrai défi. Arriver à la faire est une condition pour permettre l'émergence du neuf. Lorsque l'on juge, on empêche l'autre de devenir ce qu'il est (...). Au cœur du dispositif, il y a l'entraide qui va bien au-delà de la simple aide. Pratiquer l'entraide, c'est comprendre qu'il est important d'évoluer aussi bien sur le plan personnel que professionnel, et qu'en fait les deux sont souvent liés. La question pertinente est privilégiée par rapport au conseil, car c'est à la personne de trouver elle-même sa solution. Elle seule peut apprendre et trouver les ressources pour contourner l'obstacle et transformer les difficultés en autant d'opportunités. » Extrait du Rapport d'activité de la Fondation la Muse pour la Créativité Entrepreneuriale 2014.

³⁷⁹Par exemple, à Lille, les bénéficiaires de la coroutine s'engagent, selon un calendrier préétabli, à effectuer quelques demi-journées par mois, des tâches de permanence : accueillir les nouveaux arrivants, répondre aux appels téléphoniques, répondre aux courriers électroniques, effectuer les tâches quotidiennes, etc.

³⁸⁰Les boîtes-à-donner ou *givebox* ont été imaginées en 2011 par un styliste berlinois prénommé Andreas Richter. Ce dernier, observant une accumulation d'objets dont il ne se servait plus, décida de les mettre à la disposition

ouvert, une penderie en matériaux recyclés ou tout autre contenant où tout un chacun peut laisser les affaires (objets, vêtements, électroménager, livres, etc.) dont il ne se sert plus. Chacun est à même de se servir dans cette boîte-à-donner, sans contrepartie régulée. Ce n'est pas une déchetterie. Les objets sont en état d'usage. La boîte-à-donner n'est pas réservée uniquement aux bénéficiaires. Responsables, bénéficiaires, visiteurs et amis peuvent y avoir accès. Le tiers-lieu en tant que service met à disposition cette boîte-à-donner, par exemple dans un couloir ou près de la porte d'entrée. Un périmètre dédié est créé à cet effet. Cette mise en place d'un dispositif permettant le don formalisé au travers d'une boîte-à-donner est proposée gratuitement par le tiers-lieu en tant que service. Tout comme peuvent l'être des systèmes de prêt de vélos ou de parapluies, etc. Le tiers-lieu en tant que service peut également proposer un service gratuit de relais d'initiatives généralement associatives. C'est le cas par exemple avec les AMAP³⁸¹. Périodiquement, des individus se rendent dans le tiers-lieu afin de récupérer un panier de légumes provenant de producteurs locaux. C'est le cas également avec les AMACCA³⁸² où, en lieu et place d'un panier de légumes, des individus se procurent des places de spectacle, des disques, des photos, des invitations pour des vernissages d'expositions, etc.

5.4. Les logiques d'action des initiateurs

Appréhender les logiques d'action des initiateurs sous-entend de convoquer différents niveaux explicatifs afin de déceler la manière dont se fondent les choix des initiateurs et de déduire les raisonnements qui les ont poussés à concevoir un tiers-lieu en tant que service. Cela sous-entend également de situer le tiers-lieu en tant que service dans son contexte circonstancié, singulier, mythique et symbolique³⁸³. Selon la littérature sur la sociologie de l'action, c'est par la rencontre et les interactions entre ces deux éléments distincts, l'initiateur soit l'acteur et le

des habitants de sa ville en les déposant dans la rue avec un principe élémentaire : à prendre et à laisser.

³⁸¹Les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sont des associations provenant de la rencontre d'un groupe de consommateurs et d'un producteur agricole. Le groupe de consommateurs et le producteur agricole établissent un accord concernant les denrées à produire et les méthodes agronomiques à employer. Ils fixent ensuite un prix de panier de légumes à distribuer périodiquement, une heure et un lieu de distribution. En fonction de l'accord, le groupe de consommateurs se rend périodiquement dans un lieu de distribution où il recevra un panier de légumes en provenance du producteur agricole.

³⁸²Les AMACCA (Association pour le Maintien des Alternatives en matière de Culture et de Création Artistique), communément appelées les AMAP Culturelles, fonctionnent sur le même principe que les AMAP mais concernant des biens culturels. Un groupe de consommateurs établit un accord avec un groupe de professionnels de la culture. Dans une période de temps et en fonction d'un tarif prédéterminé, des professionnels de la culture distribuent un panier contenant une offre culturelle à des consommateurs.

³⁸³« La situation d'action en tant que moment historique – mais aussi mythique et symbolique –, espace circonstancié et singulier, dispositif d'objets et de sujets plus ou moins finalisé, revêt une figure composite qui ne se laisse pas plus résumer à une simple micro-situation qu'elle ne peut se soustraire à cette même dimension. » Voir Henri Amblard, Philippe Bernoux, Gilles Herreros, Yves-Frédéric Livian, (1996), op. cit. p. 204 – 205

contexte soit la situation d'action³⁸⁴, que les logiques d'action sont sentées se refléter. Pour capter les ressorts de l'acteur, quatre dimensions sont à convoquer, sociale-historique, stratégique, groupale et pulsionnelle. La situation d'action s'envisage quant à elle par le contexte historique et institutionnel, le dispositif de la situation et l'histoire de l'organisation. Ce détour par les logiques d'action doit permettre d'aborder les tiers-lieux en tant que service dans leurs biographies. De percevoir les intentions sibyllines des opérations, d'aborder les fondements du mouvement de transformation de la réalité. Pour ce faire, deux tiers-lieux en tant que service sont convoqués. Le premier est situé à Genève en Suisse, le second à Saint-Étienne en France. Tous deux ont ouvert leurs portes en 2009 mais dans des contextes bien différents. Les services qu'ils proposent sont sensiblement similaires, pourtant leurs approches divergent. Cela est en partie dû à la différence d'expérience de travail des initiateurs. C'est d'ailleurs par ce point de départ que la littérature conseille d'aborder les logiques d'action. Par l'acteur dans sa dimension sociale-historique³⁸⁵ sans pour autant passer par « l'histoire de vie de chacun, dans une tentative désespérée de reconstituer les caractéristiques constitutives de l'habitus³⁸⁶ ».

Le premier tiers-lieu convoqué est à l'initiative d'une femme, née et élevée en Suisse dans le Canton du Valais à l'orée des années 1960, et dont le père, ingénieur chimiste, avait fondé une société de lyophilisation. De cette filiation entrepreneuriale, elle retire une vocation personnelle qui, selon ses dires, se retrouve chez tous les membres de sa famille. Une famille composée de trois sœurs et deux frères qui ont chacun, à un moment donné de leur carrière, fondé une entreprise. Elle effectue une licence en droit et un master en administration publique à l'Institut de Hautes Études en Administration Publique à Lausanne. Ce master, elle le choisit en lieu et place d'un master en administration des affaires (Master of Business Administration), préférant ainsi diriger sa trajectoire professionnelle vers les institutions publiques ou plus précisément vers le service aux citoyens et à la population. Ses diplômes validés, elle hésite à entamer une carrière diplomatique. Pendant cette période de flottement où elle reçoit par ailleurs une bourse du Collège d'Europe, elle accepte une proposition d'emploi formulée par une toute récente chaîne de télévision par abonnement pour devenir conseillère juridique. Débute alors une première carrière d'environ quinze années dans

³⁸⁴« L'acteur + la situation d'action = logiques d'action », op. cit. p. 204

³⁸⁵« L'une des formes les plus classiques, et très concrète, que peut revêtir, dans l'entreprise, la dimension sociale-historique de l'acteur surgit au travers du parcours professionnel individuel, et de l'expérience de travail. Parcours et expérience renvoient à l'activité antérieure des individus en tant que somme d'apprentissages qui sont autant d'éléments de structuration des manières d'être, de faire, d'analyser, d'investir les situations de travail », op. cit. p. 207

³⁸⁶Op. cit. p. 206

l'audiovisuel avec comme point d'orgue la production et la distribution cinématographique et la direction du service marketing d'une télévision publique. Elle découvre ainsi un univers relationnel particulier qu'elle interprète comme basé sur la mise en relation et la confiance entre individus dans la réalisation des accords. À la fin des années 1990, elle quitte de son propre chef ses responsabilités à la télévision. Ses motivations sont floues. Le réseau informatique Internet en est encore à ses balbutiements mais laisse présager tout un nouveau continent à découvrir. Elle n'a alors pas l'intention de rechercher un autre emploi ou de dupliquer sur ce média les métiers qu'elle avait déjà pratiqués, mais de partir à la découverte des possibilités qu'Internet allait offrir sur les autres formes de médias plus classiques. En 1998, une année après son désengagement de la télévision publique, elle crée une entreprise dont l'ambition est de mettre en relation les entrepreneurs de Suisse romande. Ces services se déclinent en deux volets. Un site Internet interactif où chacun peut se créer un profil d'utilisateur, effectuer des publications et se relier à l'ensemble des autres utilisateurs ; l'organisation hebdomadaire de rencontres interprofessionnelles et de conférences gratuites sur des thèmes en lien avec l'entrepreneuriat. Replacé dans son contexte temporel, ce service de réseautage social par la mise en place d'un site Internet facilitant la mise en relation des individus est un geste précurseur³⁸⁷. Les conférences, quant à elles, s'inspirent largement des *first Tuesday* tout droit venus des milieux entrepreneuriaux londoniens³⁸⁸. Des rencontres entre individus des milieux entrepreneuriaux en vue de nouer des relations et de se constituer un réseau d'interlocuteurs. À chaque fois, les rencontres précèdent une conférence sur des thèmes oscillant entre le management, les ressources humaines, la finance, le développement

³⁸⁷En 2007, Danah Boyd et Nicole Ellison définissent le réseautage social (social network) comme tout service Internet permettant à ses utilisateurs de créer en son sein des profils publics ou semi-publics ; de se connecter et d'articuler ces profils avec des listes d'utilisateurs, de naviguer à travers les différentes listes d'utilisateurs, les siennes propres et celles des autres. La nature et la nomenclature de ces connexions peuvent varier d'un site à l'autre. Propos adapté de Danah Boyd, Nicole Ellison, (2007), « Social Network Sites: Definition, History, and Scholarship », *Journal of Computer-Mediated Communication*, 13 (1), article 11, p. 2. À ce propos, les deux auteurs avancent que hormis des sites généralistes (tels que sixDegrees.com), de nombreux sites communautaires, ethniques ou nationaux (tels que BlackPlanet pour les Africains-Américains ou LunarStorm pour les Suédois) se retrouvent à l'origine du réseautage social qui se situe entre 1997 et 2001.

³⁸⁸En 2001, dans leur ouvrage sur la récente économie d'Internet, Thomas Loilier et Albéric Tellier présentent les *First Tuesday* londoniens. « Lancée à la fin de l'année 1999, cette grand-messe se tient le premier mardi de chaque mois et rassemble tous les acteurs de la Net économie. Pendant cette soirée sponsorisée par un certain nombre d'annonceurs, l'objectif numéro un est avant tout de faire des rencontres professionnelles. (...) Le fonctionnement de ce cyber-cocktail est très informel : il s'agit d'entamer le plus rapidement possible la conversation avec un ou plusieurs acteurs du *First Tuesday*, notamment s'il est un investisseur potentiel, et de s'échanger cartes de visite et coordonnées professionnelles. » Voir Thomas Loilier, Albéric Tellier, (2001), « Nouvelle économie, net organisations », Cormelles-le-Royal, EMS édition, p. 53 ; sur le déroulement des *First Tuesday*, la transformation de cet événement gratuit en entreprise attractive pour des investisseurs désireux de soutenir au plus tôt dans leur développement les entreprises, voir Laurent Mauriac, (2002), « Les Flingueurs du net – Comment la finance a tué la nouvelle économie », Paris, Calmann Lévy, 228 p.

personnel ou le marketing. Ces thèmes sont abordés dans la mesure du possible sous l'angle de l'innovation, c'est-à-dire en s'évertuant à présenter des tendances ou des concepts encore peu abordés. Un cocktail est ensuite offert. L'occasion pour les participants de prolonger les réflexions entamées lors de la conférence mais surtout d'échanger des cartes de visite. Ces événements sont gratuits et ouverts à qui le désire, sous condition d'une inscription préalable. Le site Internet, quant à lui, vise à prolonger et à stabiliser les relations nouées. Un droit d'entrée payant sous la forme d'un abonnement est ainsi apposé. Il n'est cependant pas nécessaire d'être abonné au site de réseautage social pour participer aux conférences. Après un peu plus de dix années d'activité, l'entreprise emploie entre deux et trois salariés en fonction des conjonctures. Elle compte environ 30 000 abonnés à travers toute la Suisse romande et plus de 500 conférences à son actif.

À la fin des années 2010, ce modèle de site de réseautage social et cette typologie de rencontres interprofessionnelles s'est largement diffusé. Une concurrence accrue qui n'impacte pas directement son affaire mais qui en réduit sa dimension novatrice. Elle s'aperçoit de plus que le réseautage, tel qu'il s'y pratique, est relativement superficiel. Tout au plus un échange de coordonnées et un bon moment de conversation intellectuelle passé autour d'un verre. Pour que les entrepreneurs puissent dépasser certaines difficultés dues au récent désastre financier, il lui semble nécessaire d'aller plus loin dans la rencontre. D'aller plus en profondeur, vers l'entraide, soit l'échange réciproque de services et de ressources. Elle se retire alors de toute activité opérationnelle au sein de sa société. Au détour d'une ruelle genevoise, elle croise une vieille connaissance. Tout juste revenu d'un long séjour à Boston, l'homme avait participé à la création du consulat scientifique de Suisse. Ce dernier, l'interpellant sur l'état de son entreprise, lui conseilla de prendre des risques et d'observer l'évolution des environnements de création entrepreneurial. Le développement économique suisse romand et particulièrement genevois est basé sur le secteur tertiaire. La thèse de Richard Florida sur la corrélation entre l'augmentation d'une population urbaine, mobile, qualifiée et connectée et un haut niveau de développement offrait des perspectives conséquentes sur la croissance économique régionale³⁸⁹. L'attraction et la rétention des talents devenaient un enjeu important pour les années à venir. De cette rencontre inopinée et par le truchement du vaste réseau de relations dont elle disposait, le Département des Affaires Régionales, de l'Économie et de la Santé de la République et du Canton de Genève lui commanda une étude sur l'état de la classe créative en Suisse romande. Celle-ci postule que

³⁸⁹Voir Richard Florida, (2002), « The Rise of the Creative Class: And How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life », New-York, Perseus Books Group, 416 p.

« plus la haute valeur ajoutée sera le créneau de Genève, plus il sera nécessaire de former et d’attirer des gens de talent. Parmi ces conditions cadres atypiques figure la nécessité de créer des lieux d’échange entre créatifs à vocation économique. De tels lieux n’existent pas à l’heure actuelle dans la région lémanique.³⁹⁰ » Ce qui est ici nommé conditions cadres atypiques se rapporte à un environnement de création composé de communautés de pratique dans une compréhension wengérienne³⁹¹, d’une approche étendue de la propriété intellectuelle, de centres créatifs, de modèles d’affaires inédits, de la valorisation du capital social et du coworking. Ces conditions cadres sont atypiques, car elles s’envisagent en opposition avec l’environnement économique traditionnel composé de capitaux-risques, de plans d’affaires, de transferts technologiques, de brevets et de droits de propriété intellectuelle, d’incubateurs, de clusters, de technopoles et de coaching. À la suite de la présentation de cette étude, une opportunité immobilière se présente. Certaines connaissances lui évoquent la possibilité de louer les anciens locaux d’une imprimerie dans le quartier culturel de Genève. Le bâtiment comprend une surface de 300 m² sur trois étages. S’il n’est pas entièrement rénové, ces locaux sont en bon état d’usage et ne nécessitent pas de travaux. Elle décide de louer ce bâtiment sur ses finances personnelles. Pendant les quelques mois qui suivirent cette acquisition, elle s’entoura d’une vingtaine d’individus, collaborateurs bénévoles. Elle organisa des séances de travail pour évaluer et concevoir un projet en lien avec le bâtiment. Parmi ces individus, issus de ses relations propres et de son service de réseautage social, il y avait aussi bien des professeurs universitaires, des mathématiciens, des ingénieurs, des architectes, des sociologues, des entrepreneurs, des banquiers d’affaires, des responsables d’organisations associatives, des journalistes et des économistes. À l’issue de ces séances, un nom est collégialement octroyé à l’initiative. Elle portera le nom de la rue dans laquelle se situe le bâtiment. L’expression employée pour qualifier cette initiative est alors : Espace d’émergence. Sa vocation est d’être « un laboratoire pour découvrir et inventer les nouveaux comportements des acteurs de l’économie en émergence.³⁹² », « un lieu permanent d’entraide, d’émulation et d’échanges créatifs ouvert aux personnes et organismes qui portent des projets de nature à transformer durablement la société. L’objectif est de créer des liens et

³⁹⁰Voir Xavier Comtesse, Michael Mesfin, Geneviève Morand, (2009) « Avant-postes », étude réalisée à la demande du DARES Département des Affaires Régionales, de l’Economie et de la Santé de la République et Canton de Genève, p. 28

³⁹¹Voir Etienne Wenger, (1999), « Communities of Practice: Learning, Meaning and Identity », New-York, Cambridge University Press, Coll. Learning in Doing: Social, Cognitive and Computational Perspectives, 336 p

³⁹²Voir Xavier Comtesse, (2010), « Comment les réseaux sociaux peuvent-ils favoriser la créativité et l’innovation régionale ? », Étude réalisée à la demande du DARES Département des Affaires Régionales, de l’Economie et de la Santé de la République et Canton de Genève, p. 4

donner du sens aux interactions pour aider à concrétiser des innovations³⁹³ ». Cet espace d'émergence se structure autour de deux services échangés : le coworking, les groupes d'émergence. Le service de coworking est soumis à la condition d'avoir un projet créatif et innovant. Les groupes d'émergence sont à l'initiative d'un individu ou d'une organisation. Ils concernent l'accueil de réunions d'individus autour d'une thématique commune afin de générer de nouvelles idées créatives pouvant déboucher sur un projet, une entreprise ou une association par exemple. Quelques semaines après avoir circonscrit l'initiative, l'*espace d'émergence* ouvre ses portes, quand bien même le bâtiment est encore vide de tout mobilier. Les premiers bénéficiaires sont les membres du service de réseautage social. Pour gérer cette nouvelle structure, une Fondation de droit suisse est spécifiquement créée. Le conseil de fondation est formé d'un entrepreneur en technologies de l'information, d'un investisseur et d'un spécialiste des réseaux sociaux. Une conseillère juridique et un réviseur aux comptes sont mandatés pour gérer les finances de la fondation. Un stagiaire, président d'une association d'étudiants spécialisés dans l'entrepreneuriat, est mandaté pour s'occuper de l'animation et de la maintenance du lieu. Un voyage d'étude en France et en Belgique est rapidement organisé pour permettre au conseil de fondation et aux membres du conseil scientifique de visiter des initiatives comparables. Une seconde étude est ensuite remise au Département des Affaires Régionales, de l'Économie et de la Santé de la République et du Canton de Genève. Celle-ci mentionne le terme tiers-lieu à deux reprises et dans une compréhension oldenburgienne³⁹⁴. Dès la première année d'activité, la Fondation a perçu un financement public régressif sur une période de trois années. Ces financements publics entrent en complément avec les recettes engrangées par les services échangés, ainsi qu'avec le soutien financier de trois partenaires privés.

Le second tiers-lieu convoqué est à l'initiative d'un homme élevé entre Vierzon, Bourges et Issoudun dans les années 1970, et dont le père forain parcourait la France en camion pour faire les marchés et les foires. Il découle de cette parenté un goût personnel pour les déplacements qui confine au nomadisme. Dès son plus jeune âge, il passait ses vacances scolaires sur les routes de France. La journée sur des foires et des marchés, le soir dans une caravane. À 7 ans, il tient son premier stand de jouets. À 10 ans, il attire les badauds, il

³⁹³Op. cit. p. 22

³⁹⁴« La Muse agit comme un « tiers lieu » qui n'est ni la maison, ni le bureau au sens traditionnel du terme. Il peut accueillir simultanément une vingtaine de porteurs de projet sous la forme du coworking, dans un esprit de réseautage et d'entraide. », op. cit. p. 23 ; « Le voyage en Europe organisé dans le but de visiter des initiatives de mise en réseau et de créativité comparables à la Muse, confirme l'importance des tiers lieux dans l'émergence entrepreneuriale et économique d'une région. », op. cit. p. 28

postiche. Durant les années qui suivent, il passe un Brevet d'Études Professionnelles, spécialisation Vente et un baccalauréat Science des Technologies Tertiaires, spécialisation Action Communication et Commerciale. Au milieu des années 1990, il quitte le centre de la France. Il multiplie les déménagements, à Avignon, à Aix-en-Provence, à Marseille, à Pertuis. Il vend alors des canapés au porte à porte, écume les marchés de Provence sur des stands de parfums et effectue son service militaire comme fusilier commando et maître-chien. En 1999, il accepte une offre d'emploi à Saint-Étienne dans une compagnie d'assurance comme chargé de clientèle professionnelle. Après six mois d'engagement et à la suite d'une question posée devant un public composé des responsables de la compagnie sur la pertinence de la logique industrielle dans son corps de métier, il adhère par précaution au syndicat majoritaire de l'entreprise. Il devient successivement membre du comité d'hygiène et de sécurité, responsable de la commission jeune, fondateur de la commission Internet et responsable national de la communication du syndicat. En 2003, lorsque lui est proposé le poste de Secrétaire Général du syndicat, il décide de rompre son contrat.

Sédentarisé de par ses activités professionnelles, il souhaite opérer une reconversion dans les métiers de l'informatique. Il avait très tôt découvert les ordinateurs, nourrissait un intérêt amateur pour l'informatique et les jeux vidéo, s'était construit toute une mythologie par l'entremise de films d'anticipation et de science-fiction. La politique nationale de déploiement de la fibre optique permettait aux collectivités publiques de disposer de crédits sur plusieurs années pour créer les infrastructures nécessaires à son déploiement et rompre avec une forme d'exclusion alors nouvelle, désignée sous l'expression de fracture sociale du numérique. Il s'agissait pour les institutions d'État d'offrir des moyens financiers et humains afin de compenser la marginalisation de toute une partie de la population face à l'information numérique, que ce soit en termes d'équipements, d'usages ou de connaissances. Des EPN (Espaces Publics Numériques)³⁹⁵, dispositifs pilotés par les institutions publiques locales, apparaissaient dans toute la France. Ils prenaient la forme de salles accessibles à tout public, où des animateurs, qualifiés d'animateurs multimédia, formaient à l'utilisation de l'informatique et d'Internet. En tant que principal outil pour affronter l'inégalité d'accès aux technologies numériques, le réseau français des EPN constituait une opportunité pour opérer son virage professionnel. Il se saisit de cette dynamique et crée une structure associative dont l'un des objectifs était de mettre en pratique de nouvelles méthodologies de médiation numérique. Il salarie rapidement jusqu'à sept individus, spécialisés dans l'insertion professionnelle et les métiers du social, pour mener à bien cette démarche. L'association

³⁹⁵Voir Partie 1, chap. 1, § 1, note 36

participe alors à des salons et des foires économiques. Elle y organise des ateliers d'initiation et d'expérimentation aux outils informatiques. L'association multiplie les interventions. Des organisations publiques et privées la sollicitent pour former leurs membres aux usages numériques et les accompagner dans leur démarche d'appropriation des nouvelles technologies. L'association se déplace sur site, à bord d'un camion, avec tout le matériel informatique. Elle atteint ainsi toute une partie de la population qui, pour différentes raisons économiques, sociales ou culturelles, ne se rend pas dans les EPN traditionnels. Cette mobilité est de plus soutenue financièrement par une subvention publique du Conseil Général de la Loire visant à accompagner le développement de la fibre optique sur le département. Au-delà de cette mobilité, l'association partage ses expériences sur les sites de réseautage social. Ce mouvement à double vitesse, d'un côté la présence permanente sur le terrain avec des déplacements sur l'intégralité du département pour organiser des ateliers et d'un autre côté la description sur Internet de ces expériences par le biais de récits, de photos et de vidéos, décuple le périmètre d'influence de l'association. Les bénéficiaires des ateliers se sentent investis par ce projet associatif et alimentent les discussions de leurs propres expériences. Les membres de l'association participent aux démarches de médiation proposées par des acteurs du numérique dans tout le département et à travers la France en partageant des informations et en rédigeant des articles. Ils sont invités à témoigner à de nombreux événements ayant pour sujet le numérique ou encore l'innovation sociale. Fondateur et directeur de l'association, il intègre à titre personnel un collectif informel d'experts des usages d'Internet présent au niveau national. Il participe également avec son association et aux côtés d'une organisation non gouvernementale internationale de protection de l'environnement à différentes initiatives de mobilisation contre des décisions politiques dans le domaine de l'écologie notamment. Dans la même période de temps, l'association accompagne le Conseil Général de la Loire dans la création d'un réseau départemental des acteurs du numérique. Ce réseau se concrétise par la mise en place d'une plate-forme départementale de partage de connaissances de type wiki. La pratique de médiation numérique à double vitesse amorcée par l'association se déploie ainsi au niveau départemental avec la participation de plusieurs centaines d'EPN. L'association identifie chaque acteur et l'intègre sur la plate-forme. Celle-ci ne comprend plus simplement des retours d'expériences sur les usages numériques mais également sur les outillages, les infrastructures et les services. Sur la plate-forme, les utilisateurs échangent sur leurs pratiques, recherchent des partenaires, communiquent sur leurs actions et participent aux recensements d'autres acteurs par la mise à jour d'une cartographie. L'association est ainsi identifiée au large mouvement de création et de diffusion des connaissances porté par de

nombreux protagonistes de la société civile en France. Elle est alors contactée par un organisme privé de recherche appliquée dont la mission est d'accélérer la mise en place de modes de vie durables par l'expérimentation locale du partage libre des connaissances et la mise en place d'outils permettant d'accélérer le changement. C'est avec cet organisme que l'association entame un dialogue avec les collectivités publiques pour mener à bien une expérimentation sur les modèles coopératifs émergents en vue de la candidature de la ville de Saint-Étienne en tant que Capitale Européenne de la Culture pour l'année 2013.

À la fin des années 2010, les problématiques abordées par l'association avaient évolué dans le sillage de la démocratisation à l'accès aux nouvelles technologies. L'expérience de l'association, alternant militantisme et accumulation de prestations, laissait envisager un besoin de restructuration. Il semblait par ailleurs nécessaire de procéder à une redéfinition des EPN. Le comptable de l'association ayant compris cette volonté de se renouveler leur proposa d'aménager dans des locaux qu'il mettait en location. Des locaux entièrement rénovés, d'une dimension de 200 m², sur deux étages, avec cuisine et salle de bains, situés à proximité du quartier créatif et de toutes commodités. Ce déménagement fut envisagé comme une aubaine pour se réinventer et par la même tenter de réinventer leur métier. L'objectif était de : « Permettre à tout un chacun de découvrir et s'approprier toutes sortes d'usages numériques en lien avec ses besoins, qu'ils soient d'ordre personnel ou professionnel, et ce par la mise à disposition d'un lieu permettant et favorisant l'école mutuelle d'apprentissage des usages numériques.³⁹⁶ » Afin d'atteindre cet objectif, l'association propose trois services échangés dans le lieu : un service de coworking, un Espace Public Numérique et un hackerspace. Le coworking est destiné aux autoentrepreneurs, indépendants, très petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux étudiants. Il permet, contre rémunération, d'avoir accès à différents postes de travail *nomades* ou *résidents*. L'Espace Public Numérique est quant à lui réservé aux adhérents de l'association. Il comprend plusieurs activités : des ateliers offrant la possibilité de naviguer sur Internet, d'utiliser des logiciels, de monter ou de participer à un projet, de faire du bénévolat ; des ateliers de pratique numérique pour les personnes plus âgées ciblés autour des voyages, des loisirs, de la culture, des jeux ; des micro-formations autour d'outils ou de services informatiques ; des soirées de débat et de discussion. Le service hackerspace est également réservé aux adhérents. Ce lieu se veut ouvert à la rencontre, au dialogue entre individus et prétexte la médiation numérique pour recréer l'atmosphère chaleureuse et hétéroclite des cafés et autres commerces de proximité. Il prendra d'ailleurs le nom de cette table massive sur laquelle les débitants de boissons servent leurs

³⁹⁶Le rapport d'activité de l'association Zoomacom pour l'année 2010, p. 16

consommations. L'ouverture de ce lieu est également l'occasion de transformer l'association. Après s'être désengagé de toute activité opérationnelle au sein de l'association, l'initiateur crée avec un autre employé une société coopérative de production afin d'œuvrer à la création de nouveaux services en lien avec leurs locaux. L'association n'est pas exclue du projet, elle en est même le partenaire principal puisqu'elle est en charge du service Espace Public Numérique. Cependant, la gestion du lieu est laissée à la coopérative de production. Le lieu est inauguré à l'occasion d'un événement autour de la transition des territoires à l'ère numérique. Cette ouverture, largement relayée sur les sites de réseautage social, déclenche de nombreux commentaires. Parmi ceux-ci, celui d'un conférencier sur les pratiques et les stratégies numériques. Son commentaire présente l'initiative stéphanoise comme un tiers-lieu. Le terme ne plaît pas et est immédiatement contredit en ligne par l'initiateur. Ce n'est pas un tiers-lieu qui est inauguré mais une école mutuelle, un lieu de créativité, d'échange et de partage. Si dans un premier temps le terme importune, il interpelle tout de même. À tel point qu'il entame des recherches. Ce n'est pas tant la référence à Oldenburg qui l'intéresse mais la présence ambiguë et historiquement marquée du terme tiers accolé à son lieu. Après quelques mois de réflexion, il arrive à une conclusion. Son initiative ne peut uniquement se rapporter à l'un des services qu'elle propose. Elle doit être résiliente et rester ouverte à toutes les opportunités. Si le terme tiers-lieu est *vague*, il sous-entend tout de même à la fois une dimension de rencontre et une dimension politique. Le lieu de Saint-Étienne sera un tiers-lieu. Et puisque l'ambition est de partager cette expérience avec les autres EPN afin de vérifier si cette évolution est viable, il décide de documenter. De rapporter à l'écrit sur une plate-forme wiki, par des enregistrements vidéo et audio, chaque développement, chaque action. En partageant cette documentation sur la plate-forme et en apposant une licence permettant l'utilisation, l'étude, la modification et la reproduction du contenu à tout un chacun, à condition que celui-ci soit redistribué sous une licence identique, il opère une correspondance entre l'organisation de son tiers-lieu et les pratiques du logiciel libre. Souhaitant marquer cette analogie dans les fondements de son initiative, il la présente comme un tiers-lieu libre et open source. C'est-à-dire un tiers-lieu que l'on peut utiliser, étudier, modifier et reproduire.

5.5. La volonté de mouvement

Le service est ici compris comme un mouvement qui prétend à la transformation de la réalité d'un bénéficiaire. D'après les tiers-lieux convoqués ci-dessus, les logiques d'action des initiateurs sont éparses. Le mouvement enclenché est cependant du même ordre. Le premier

résulte d'une démarche de soutien à l'entrepreneuriat, le second découle des mouvements de l'éducation populaire. D'un côté, il s'agit de faire émerger de nouveaux comportements économiques, de l'autre, favoriser l'apprentissage mutuel d'usages numériques. Dans chacun des deux cas étudiés, les dimensions de rencontre et d'entraide sont sollicitées pour atteindre ces objectifs. Les services proposés sont ainsi centrés sur ces dimensions. Mais dans les deux cas, la rencontre et l'entraide ne sont pas une fin en soi mais un biais. Un moyen détourné pour atteindre un objectif. Il est ici nécessaire de se méfier des ambitions affichées dans les documents officiels. Ils s'échinent bien souvent à répondre à des enjeux ponctuels en se calquant notamment sur des opportunités de financements. En s'évertuant à répondre point par point à ces impératifs, ils peuvent troubler la compréhension d'une initiative. Pour rappel, dans les deux exemples convoqués, les institutions d'État participent à la création du service. Cette participation se concrétise dans le premier cas de figure en octroyant des subventions dégressives pendant les trois premières années d'activité. Dans le second cas de figure, en finançant une partie des activités du tiers-lieu, à savoir les activités de l'Espace Public Numérique. À l'analyse des entretiens, des rapports de discussions ainsi que d'entretiens radiophoniques et de conférences publiques effectuées par les deux initiateurs, les objectifs affichés dans les documents officiels semblent également être des biais. Des biais qui se rapportent à leurs activités antérieures. Comme une quête de justification ou de cohérence. Non pas qu'il existe une distance quasi-ontologique entre les deux discours mais le discours officiel paraît plus circonstancié. Dans l'intimité de l'entretien ou de la libre discussion se décèle de manière plus précise le mouvement de transformation de la réalité qui est envisagé par le service.

Concernant l'initiatrice du premier tiers-lieu convoqué, les fondements de sa démarche peuvent être synthétisés par cette phrase : Apprendre à exprimer ses besoins afin de collaborer avec l'autre et de trouver des solutions aux problèmes rencontrés³⁹⁷. Selon elle, la plupart des individus n'ont pas conscience de leurs besoins. Ils confondent les besoins avec le rêve ou l'objectif³⁹⁸. L'expression des besoins est une pratique qu'elle a même ritualisée dans

³⁹⁷ « S'ouvrir à la collaboration. Oser exprimer ses besoins, demander de l'aide et s'entourer des compétences qui nous manquent. Être véritablement à l'écoute et non pas écouter sans intégrer ce qui est dit. Questionner, rester ouvert à l'émergence d'abord, sans chercher à répondre (la réponse rassure) tout de suite. Accepter le jeu itératif comme enrichissement de sa vision du projet et non comme un contrôle, ou comme un pouvoir. Ne pas faire rimer « je suis capable » avec « faire tout tout seul ». La reconnaissance n'est pas une finalité, c'est la cerise sur le gâteau ». Extrait d'un échange de message avec GM sur ses attentes vis-à-vis des bénéficiaires. 12 novembre 2011.

³⁹⁸ « Les gens, quand ils arrivent la première fois, ils ne connaissent même pas leurs besoins. Ils confondent les besoins avec le rêve ou l'objectif. Et puis au fur et à mesure, ils se rendent compte que s'ils sont capables d'exprimer leurs besoins concrets, les personnes à côté vont comprendre et vont pouvoir aider. Mais il y a une façon aussi de formuler sa question. Car on ne nous a pas appris à demander. Si vous demandez à quelqu'un : « Est-ce que tu peux relever mon courrier pendant les vacances ? », sa réponse sera soit oui, soit non. Mais dans

son tiers-lieu. Chaque lundi, à la pause du déjeuner, des personnes extérieures mais aussi des bénéficiaires se présentent pour partager un moment. Chaque personne vient avec son propre repas. En moyenne quinze individus participent hebdomadairement. La rencontre est gratuite. Elle se déroule sur temps fixé à l'avance d'une heure. Trente minutes sont ensuite consacrées aux discussions libres. Un responsable de séance est désigné. Il suit une procédure dont les différentes étapes sont rédigées sur une feuille qu'il tient entre ses mains. Ce dernier présente le tiers-lieu et l'objectif de la séance. Chaque participant est invité à se présenter succinctement. Puis il doit formuler ses besoins en commençant sa phrase par : « Connaissez-vous quelqu'un qui ». Cette formule est censée inviter ses interlocuteurs à aider. Il s'agit de percevoir l'individu non pas comme isolé mais comme relié à l'ensemble de ses connaissances. Par son service, l'initiatrice souhaite générer un cadre où de l'attention est donnée aux porteurs de projets afin qu'ils puissent prendre des décisions conséquentes³⁹⁹. En mettant en correspondance le discours officiel et celui moins policé des discussions libres, il apparaît ainsi en filigrane la volonté de changement de l'initiatrice. Dans le discours officiel, il est annoncé que le tiers-lieu envisage d'« inventer les nouveaux comportements des acteurs de l'économie en émergence », les discussions libres et les rituels imposés dans le tiers-lieu dénotent l'ambition de faire de l'entraide, concrétisée ici par la capacité d'exprimer ses besoins et de donner de l'attention, un des piliers de ces nouveaux comportements. Cette ambition n'apparaît pas spontanément dans le tiers-lieu. Comme les extraits de discussions libres l'attestent, dans un premier temps les bénéficiaires ne prennent pas forcément en compte cette dimension. C'est par le rituel que l'initiatrice impose cette pratique. Par son service, elle souhaite opérer un mouvement de transformation du comportement des bénéficiaires, ici des porteurs de projets créatifs, vers une pratique de l'entraide. Dans le tiers-lieu, les livres présents dans la bibliothèque que se partagent les bénéficiaires vont également dans ce sens. Aux côtés d'une centaine d'ouvrages spécialisés en management, en informatique et en développement personnel, l'essai d'économie politique « L'Entraide, un facteur de l'évolution⁴⁰⁰ » de l'anarchiste Russe Pierre Kropotkine tient une bonne place.

Cette distance avec le discours officiel est également visible dans le second tiers-lieu

les deux cas il sera gêné. Dans un cas il aura l'impression d'être obligé de vous rendre service, dans l'autre il est contraint de dire non, alors que dans le fond, il a envie de vous aider. Ce n'est pas la bonne façon de demander. » GM, « La bouteille à moitié pleine ». Extrait d'un entretien radiophonique réalisé sur Radio Cité Genève. 21 janvier 2015.

³⁹⁹« En général, les gens parlent de prendre du recul, mais quand on prend du recul on est toujours en face du mur. Tandis que quand tu bénéficies, de façon bienveillante et sans jugements, de l'attention de cinq à six personnes, et que ces personnes te posent les bonnes questions sur ton projet, pour que tu puisses prendre les bonnes décisions, et bien ça n'a pas de prix. » Extrait d'une discussion libre avec GM. 10 septembre 2011.

⁴⁰⁰Pierre Kropotkine, (2005), « L'Entraide, un facteur de l'évolution », trad. Louis Breal, Montréal, Éditions Ecosociété, Collection, Retrouvailles, (première édition originale, 1902), 400 p.

convoqué. Pour rappel, dans le rapport d'activité de l'association, l'objectif du tiers-lieu est de favoriser « l'école mutuelle d'apprentissage des usages numériques ». L'expression école mutuelle fait explicitement référence à la méthode d'enseignement qui se développa en France au XVIII^e siècle pour offrir les premiers enseignements à une population pauvre. Cette méthode consiste en une réciprocité de l'enseignement. Un seul professeur est à même de faire fonctionner une école entière. Les élèves sont scindés en petits groupes où celui qui a compris explique aux autres. Chaque élève devient à la fois professeur et élève, qu'il s'agisse de savoir minimal comme lire, écrire ou compter mais aussi pêcher ou fabriquer. L'élève sachant lire en apprend les rudiments aux autres et en contrepartie, il reçoit des leçons de l'apprenti pêcheur sur la manière de solidifier un hameçon⁴⁰¹. En apposant cette référence dans les documents officiels, il est sous-entendu que le tiers-lieu vise à se former aux usages numériques par l'entraide, soit l'échange réciproque de services et de ressources. Une intervention de l'initiateur lors d'une conférence étaye cette approche. C'est l'envie de transférer dans la *vie réelle* les logiques de partage propre à Internet qui a premièrement motivé son initiative⁴⁰². Dans un contexte de crise sociale et économique, il lui semblait nécessaire de tenter d'inventer une organisation reproduisant à l'échelle locale les échanges qu'il percevait sur Internet⁴⁰³.

Son intention n'était pas seulement philanthropique. Il souhaitait se créer un environnement lui permettant d'améliorer ses conditions de vie. D'alterner facilement temps de travail et temps de loisirs tout en générant un réseau d'échange réciproque de services et de ressources. Obtenir des résultats économiques n'était pas une fin en soi. S'il s'est lancé dans cette initiative, c'est avant tout pour vivre mieux. Améliorer ses conditions de vies se comprend ici comme être à même de bénéficier de ressources partagées, intellectuelles ou matérielles⁴⁰⁴. Les premiers supports de communication du tiers-lieu arboraient d'ailleurs ce slogan : « Travailler et vivre autrement à l'ère nomade et numérique ». Derrière le terme autrement, il

⁴⁰¹Voir à ce sujet Anne Querrien, (2005), « L'école mutuelle, une pédagogie trop efficace ? », Paris, Édition Empêcheurs de Penser en Rond, coll. Grande, 181 p.

⁴⁰²« Nous avons commencé par de l'envie. L'envie de se réapproprier ce qu'il y a sur Internet et qui est mille fois mieux que dans la vraie vie. Sur Internet, lorsque l'on dit bonjour, nous avons des réponses. Sur Internet, on demande de l'aide et des gens viennent nous aider. » YD, « Éducation populaire 2.0 » conférence donnée aux secondes Rencontres de l'Observatoire de la Jeunesse, Paris, 11 décembre 2013

⁴⁰³« C'est vrai, Internet c'est bien. Simplement on ne peut pas oublier que le nombre de chômeurs augmente quotidiennement dans notre pays. La crise s'intensifie. Les usines n'arrêtent pas de fermer. Internet c'est bien, mais il faudrait peut-être revenir à du réel. Donc nous nous sommes juste demandé comment il était possible d'inventer un navigateur Internet mais dans la vraie vie. » Ibid

⁴⁰⁴« On n'est pas partis là-dedans pour se faire de l'argent. On se disait qu'il fallait que ça ne coûte pas une thune et que ça nous permette de vivre mieux. (...) Si j'ai besoin d'un coup de main, d'une voiture, de vêtements ou même d'un logement provisoire, qu'il y ait toujours autour de moi quelqu'un qui puisse me prêter ceci, m'arranger pour cela, me proposer une solution. Il est fini le temps où tout un chacun pouvait avoir sa propre voiture. Bientôt nous allons devoir partager une voiture par immeuble ou par quartier. Il faut préparer les populations à cela. » Ibid

y a également une réflexion écologique. Par le partage de ressources, il s'agit de participer à un effort de réduction de l'empreinte écologique, c'est-à-dire de l'influence directe des modes de vies sur la nature⁴⁰⁵. Cette volonté de mouvement n'est pas que personnelle. En étant à l'initiative d'un service, elle se destine également à des bénéficiaires. Les bénéficiaires du tiers-lieu mais pas uniquement. En poussant la comparaison avec l'objet technique jusqu'à envisager le tiers-lieu comme libre et open source, la volonté de mouvement dépasse le strict cadre de son initiative. Elle se donne la possibilité d'être reproduite ailleurs et par d'autres initiateurs. Elle se donne la possibilité d'atteindre d'autres bénéficiaires.

⁴⁰⁵« Notre empreinte écologique en France équivaut à consommer 3 planètes par an. Nous devons créer un système de partage de ressources, apprendre aux gens à fabriquer eux-mêmes, à réparer eux-mêmes. C'est pour cela que nous avons mis un hackerspace dans notre tiers-lieu. » Ibid

Chapitre 6. Individus et manifestation des jugements

L'étude du tiers-lieu en tant que service a dégagé les différentes composantes du tiers-lieu en tant que service et les logiques d'action des initiateurs. Le tiers-lieu en tant que service se concrétise ainsi par l'aménagement d'un lieu en un milieu spécifique censé positionner des individus en situations d'échange réciproque de services et de ressources. Ce milieu est compris comme un ensemble de composantes techniques et non-techniques⁴⁰⁶. Les composantes techniques ne sont pas standardisées mais telles que décrites précédemment, elles sont notamment composées d'outils de fabrication numérique, de dispositifs informatiques, de systèmes d'information, de plates-formes de partage de connaissances, d'éléments de bureautique, de mobilier, de boîtes-à-donner, de formats d'animation, de contrats, de listes de prix, de chartes, de listes de valeurs, etc. Les éléments non-techniques sont composés des individus humains qui font usage du tiers-lieu en tant que service (bien que des plantes vertes soient régulièrement entretenues et que les animaux de compagnie soient généralement admis). Ce milieu est organisé autour d'offres de services régulant l'accès sous différentes formes à certaines des composantes techniques et non techniques. L'accès à ce milieu n'est pas dépendant d'un lien contractuel. D'après les quatre grandes typologies d'utilisateurs du tiers-lieu en tant que service évoqué plus haut, seuls les responsables et les bénéficiaires sont liés contractuellement au tiers-lieu. Les visiteurs et les amis profitent quant à eux des services du tiers-lieu périodiquement sans y être rattachés formellement. Cette hétérogénéité d'usage, couplée à la diversité des services proposés, contribue à engendrer une appréhension du tiers-lieu selon une multiplicité d'attentes, d'intérêts et d'enjeux. Le tiers-

⁴⁰⁶Cette distinction est utilisée pour indiquer une certaine proximité avec James Fleck dans son article de 1993 sur le développement par les organisations de technologies dites configurationnelles, c'est-à-dire des technologies où s'assemblent des composantes génériques et des développements locaux particuliers. Voir James Fleck, (1993), « Configurations: Crystallizing contingency », *The International Journal of Human Factors in Manufacturing*, Volume 3, Issue 1, p. 15-36

lieu en tant que service recouvre en cela la définition intermédiaire de la configuration en tiers-lieu, à savoir, des individus isolés et distincts qui se réunissent par l'entremise d'un service échangé, réciproque ou gratuit dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible. Avant d'aborder les jugements et la manière dont ils se manifestent, il semble nécessaire de se rapprocher de ces individus isolés et distincts par le prisme du service soit, dans leur interaction avec le milieu, afin notamment d'observer le ou les changements d'états qui en résultent.

6.1. Des individus isolés et distincts

A priori, rien n'indique que l'accès au milieu soit limité à un âge, un statut, un type de compétence, à un secteur particulier ou plus généralement à une reconnaissance concrète entre pairs. Rien n'indique cependant le contraire. Si l'on se limite aux logiques d'action des initiateurs de tiers-lieux en tant que service, l'homogénéité des bénéficiaires n'apparaît pas comme un facteur rédhibitoire⁴⁰⁷. Elle semble cependant être inévitablement rompue de par la diversité des services proposés. Les services coworking, fablab, hackerspace, biohackerspace, média, médiation numérique (pour ne prendre que les plus répandus) ne s'adressent pas aux mêmes potentiels bénéficiaires. De la même manière, certains individus ne font usage que d'un seul des services proposés. D'autres au contraire naviguent entre les services, parfois encouragés en cela par leur proximité géographique. À l'observation, une certaine typologie se dégage en fonction des différents services. Le cas par exemple du service coworking semble représentatif. Comme déjà précisé, le coworking s'adresse à des individus non affiliés dans l'exercice de leurs activités professionnelles⁴⁰⁸. L'exercice d'une activité professionnelle ressort donc comme un critère dans l'usage du service coworking. Le milieu technique du service coworking se comprend comme un ensemble des conditions matérielles et réglementaires permettant l'exercice d'une activité professionnelle, c'est-à-dire a minima du mobilier de bureau et une connexion Internet. Le milieu non-technique est quant à lui composé d'individus non affiliés qui exercent une activité professionnelle. C'est-à-dire à un ensemble d'individus qui, en amont de la contractualisation avec le prestataire du service

⁴⁰⁷Concernant les deux initiatives relatées plus haut, les documents officiels consultés et qui concernent uniquement la période de conception du tiers-lieu en tant que service, c'est-à-dire avant que les offres soient concrètement établies, la diversité des usages et des usagers n'apparaît pas comme un critère. Il semble même qu'une typologie précise d'usagers soit envisagée. Pour le premier cas, il s'agit des porteurs de projets créatifs. Pour le second cas, des individus qui souhaitent se former aux usages numériques. Un bémol peut cependant être apposé à cette remarque. Comme précisé plus haut, les documents officiels répondent à certaines normes dont fait partie la catégorisation en amont des publics visés.

⁴⁰⁸Selon les termes de Clay Spinuzzi, (2012), op. cit. p. 415

coworking, ne font pas tous partie d'un même groupement à l'instar d'une entreprise ou d'un organisme public. Les activités professionnelles exercées par les individus ne sont ainsi pas toutes du même ressort, comme l'atteste la liste des bénéficiaires de services coworking de différents tiers-lieux en tant que service⁴⁰⁹. Il existe en revanche une certaine proximité dans les profils de bénéficiaires. Sur 147 profils de bénéficiaires consultés, seuls 23 sont salariés, 3 chercheurs et 2 étudiants. Apparaît alors une large majorité d'entrepreneurs (119 individus soit 80 %). Ces individus sont en majorité des hommes (95 soit 64 %), quand bien même un nombre important de femmes sont également présentes (52 soit 36 %). L'âge des bénéficiaires oscille entre moins de 30 ans (50 soit 34 %) et entre 30 et 45 ans (92 soit 62 %) tandis que seuls 5 individus ont plus de 45 ans. Ces résultats, basés sur un faible nombre de bénéficiaires, se recourent avec ceux d'un sondage réalisé auprès de plusieurs centaines de services coworking au niveau mondial⁴¹⁰. Ce dernier distingue les entrepreneurs et les indépendants. Les individus sont identifiés comme entrepreneurs à partir du moment où ils ont au minimum un salarié. Cette distinction n'est pas opérée dans la liste des bénéficiaires de service coworking. Le qualificatif d'entrepreneur comprend ainsi les entrepreneurs avec au minimum un salarié, les porteurs de projets entrepreneuriaux, les indépendants et les bénéficiaires du statut d'autoentrepreneur⁴¹¹. En ce qui concerne le domaine dans lequel s'exerce l'activité professionnelle des individus, les métiers du numérique sont largement représentés, tout comme le design, l'ingénierie, la communication, le marketing, le journalisme, le coaching, le développement commercial mais aussi la production photographique et cinématographique, la menuiserie, voire la pâtisserie et autres métiers de

⁴⁰⁹Pour cette analyse des bénéficiaires de services coworking, trois tiers-lieux proposant un service coworking ont servi de point d'appui : La mutinerie à Paris, ouverte en 2011, l'Atelier des médias à Lyon, ouvert en 2011, et la Poudrière à Nancy, ouverte en 2012. Les informations rapportées en Annexe 11 sont issues à la fois des sites Internet des initiatives respectives (dernière consultation juin 2015) et de visites directement sur site. Voir Annexe 11 - Bénéficiaires Service Coworking

⁴¹⁰Ce sondage relate que les bénéficiaires de services coworking sont à 38 % des femmes, 24 % d'entre eux sont salariés, 14 % entrepreneurs, 53 % indépendants et 8 % autres. Sondage réalisé entre octobre 2012 et novembre 2012 à partir d'un questionnaire comprenant 158 questions. 2007 individus ont répondu au questionnaire adressé à 2072 services de coworking en Europe, en Amérique du Sud et du Nord et en Asie. Voir 3rd Global Coworking Survey 2012.

⁴¹¹La distinction entre ces différents statuts ne semble ici pas opportune et souffre de surcroît d'un manque de lisibilité. Par exemple, la frontière séparant les indépendants des autoentrepreneurs n'est que statutaire et fonction du chiffre d'affaires annuel réalisé par le titulaire du statut. Les porteurs de projets n'ont a priori pas encore déclaré leurs activités et, le cas échéant, optent pour un statut d'autoentrepreneur, d'indépendant, voire de société à responsabilité limitée (SARL), de société anonyme (SA), de Société Coopérative (SCOP), etc. À l'observation, le choix de la dénomination dépend de l'état d'avancement du projet entrepreneurial dans lequel sont engagés les individus. Cette étude prenant pour cadre une période de 5 années (entre 2010 – 2015), le statut des individus par rapport à leurs projets entrepreneuriaux ont subi de nombreuses évolutions. En généralisant la dénomination de ces individus derrière la figure de l'entrepreneur, il est question de pointer l'engagement de ces derniers dans une démarche de création entrepreneuriale et ce indifféremment de l'état d'avancement des dites créations.

l'artisanat⁴¹². De façon marquée, les profils des bénéficiaires de services coworking se limitent à des individus dans l'exercice d'une activité professionnelle à fort degré d'autonomie et ne nécessitant qu'un équipement matériel sommaire. Les entrepreneurs, nombreux dans cette catégorie, sont ainsi majoritairement représentés dans les services coworking. Cette représentation structurelle de l'entrepreneur dans les services coworking n'empêche pas la présence d'autres catégories. Les services coworking ne limitent pas leurs usages à la qualité d'être ou non entrepreneur. Des salariés ou des étudiants peuvent également bénéficier de ce service. Mais à l'observation, l'entrepreneur semble en être le principal destinataire. Dans un service coworking, l'entrepreneur n'est pas un statut mais une figure à laquelle il est courant de se référer. Pas un statut car ce n'est pas une quelconque réglementation qui délimite l'usage de ce terme, mais la volonté du bénéficiaire. Le bénéficiaire se conçoit comme entrepreneur à partir du moment où il est dans l'intention d'entreprendre, que ce soit un projet associatif ou entrepreneurial. Son statut peut être celui de chômeurs, d'étudiants, de bénéficiaires de minima sociaux, d'indépendants, de salariés ou bien même de responsables dudit service coworking. En effet, dans la liste servant de référence, les responsables opérateurs ne se distinguent pas des usagers bénéficiaires. Par exemple, dans le cas de la Poudrière à Nancy, l'individu entrepreneur géographe est également responsable opérateur du service coworking. Sa vie professionnelle se décline en plusieurs activités. Il se présente comme membre fondateur du service coworking, entrepreneur d'une entreprise spécialisée dans l'éducation au numérique et l'entrepreneuriat, organisateur d'événements liés à l'entrepreneuriat, géographe et consultant en développement territorial. C'est également le cas pour le membre fondateur de l'Atelier des médias à Lyon, qui se présente comme rédactrice web et à l'initiative d'un autre service coworking spécialisé dans les jeunes initiatives entrepreneuriales. Les trois frères et leur ami d'enfance à l'initiative de La mutinerie à Paris intègrent également la liste des bénéficiaires. L'un est également à l'initiative d'une entreprise de consultance spécialisée dans les lieux d'innovation ; un autre a créé un service informatique de mise en réseau et d'offres mutualisées des services coworking à travers le monde ; un autre a créé dans le tiers-lieu un service de consultance en ressources humaines et gestion de la propriété ; le dernier, après des études en gestion et analyse financière, s'occupe exclusivement de la communication du service coworking et de sa

⁴¹²Ces résultats corroborent l'étude d'opportunités menée entre 2010 et 2011 par TVT innovation et Silicon Sentier auprès de 16 services de coworking situés à Ajaccio, Belfort, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Paris, Pomerol, Rennes, Strasbourg et Toulouse. Cette dernière relate une prédominance de développeurs, de journalistes, de marketeurs et d'artistes. Voir Dilara Trupia, Catherine Fekrane (2011), « Étude d'opportunités Innov's Labs. Phase 1. Benchmark des espaces de coworking sur le territoire français ». Étude réalisée par Tvt Innovation, Silicon Sentier, 42 p.

gestion logistique. Chacun de ces individus responsables opérateurs se présente comme bénéficiaire. Ils développent leurs activités propres aux côtés d'autres usagers bénéficiaires, majoritairement entrepreneurs également.

Cette hétérogénéité est également au cœur des services de type fablab ou hackerspace. L'étude dirigée par la Fing (Fondation Internet Nouvelle Génération) en 2014 offre à ce propos des informations pertinentes sur la typologie d'usagers que ces différents services accueillent. Selon cette dernière, 30 % accueillent des chômeurs, 37 % des jeunes entreprises, 48 % des projets de création d'entreprise, 39 % des artisans, 43 % des artistes, 33 % des enfants, 48 % des chercheurs, 54 % des étudiants ou des professeurs dans l'enseignement supérieur, 57 % des salariés d'entreprises, 65 % ce qui est qualifié de grand public en général⁴¹³. L'étude conclut que « les usagers sont finalement ceux qui se considèrent comme intéressés par l'offre proposée.⁴¹⁴ ». Elle semble exprimer ainsi que les usagers intéressés ne le sont pas en raison d'une thématique spécifique ou sectoriel mais en raison de la forme d'échanges proposée. À une échelle plus localisée, il est possible d'observer que les bénéficiaires de services Fablab, Hackerspace ou biohackerspace sont généralement des adhérents ou des membres fondateurs de l'association qui en est à l'initiative. Des formats d'animations sont accessibles à un public plus large sans nécessité d'adhésion et certaines entités collectives (entreprises, associations, organismes publics) adhèrent également, mais dans une majorité certaine, les bénéficiaires le sont à titre individuel⁴¹⁵. Si certains ont une activité salariée, leurs activités dans le tiers-lieu dépassent ou complètent ce cadre. Par exemple, La Myne à Lyon est à l'initiative de trois individus de 30 ans. Le premier a une formation en énergie et un mastère spécialisé en Management International de l'énergie. Il a une expérience professionnelle comme ingénieur d'étude technico-économique et comme

⁴¹³Étude menée auprès d'environ 300 services de type fablab ou hackerspace en France et dans le monde. Voir François Bottollier-Depois, Bertrand Dalle, Fabien Eychenne, Anne Jacquelin, Daniel Kaplan, Jean Nelson, Véronique Routin, (2014), « État des lieux et typologie des ateliers de fabrication numérique (Rapport final) », Direction Générale des Entreprises, Ministère de l'économie de l'industrie et du numérique, FING, conseil-et-recherche, 107 p.

⁴¹⁴« On observe que les publics sont très hétérogènes, même si on peut relever des tendances. Ainsi les ateliers ne semblent pas exclure ou inclure de profils de façon marquée, et les usagers sont finalement ceux qui se considèrent comme intéressés par l'offre proposée », op. cit. p. 32

⁴¹⁵C'est le cas notamment de PanglossLab à Ferney-Voltaire. Aucun indicateur public ne permet de valider ces informations. Seul l'accès aux documents confidentiels des associations initiatrices. La relative opacité des associations concernant les membres, leurs statuts, voire leurs domaines de compétences est selon certains interlocuteurs plus dû à des lacunes organisationnelles qu'à une volonté stratégique. « Moi : Dis-moi, est-ce que tu aurais une liste des membres de Pangloss avec un petit détail sur leur statut (entrepreneur, salarié, chômeur, etc.) ? – YZ : Pas les statuts, non. On n'a jamais pris le temps de le faire. Tu penses qu'on devrait demander ? - Moi : à vrai dire, c'est plus pour mon étude, mais il me semble que c'est un bon indicateur. YZ - Pour sûr ! Mais on est un peu à l'arrache là-dessus. On ne peut pas être bon partout ! – Moi : Heureusement. » Extrait d'un échange de messages avec YZ le 13 novembre 2015. Voir Annexe 12 – Extrait de liste de membres PanglossLabs 2016.

ingénieur énergie et réseaux. Dans le cadre du biohackerspace, il se présente comme animateur, ingénieur en management de l'innovation et effectue des missions de conseil et d'accompagnement au montage et portage de projets à forte composante innovante dans le domaine de l'énergie, de l'environnement et plus largement du développement durable. La seconde a une formation mastère d'ingénieur en environnement et d'urbanisme. Dans le cadre du biohackerspace, elle se présente comme animatrice et chargée de développement. En parallèle, elle a été successivement, et sur des missions variant entre 6 mois et 1 an, chargée de mission sur les risques miniers dans le département de la Loire, chargée de mission pour la revitalisation des centres-bourgs dans le département de la Loire, chargée de projet en gestion des déchets et économie circulaire à Paris. Elle est également consultante indépendante en développement local et durable. Le troisième a une formation mastère en Ingénierie à l'École Centrale de Paris. Il a été attaché au développement durable à l'ambassade de France en Corée du sud. Bien que membre fondateur, il est géographiquement éloigné du biohackerspace et se présente comme référent sur les sciences dites citoyennes. L'association fondatrice de la Myne, la Paillasse Saône, compte 291 adhérents. Parmi ceux-ci, seuls 27 individus sont considérés comme ayant une activité régulière dans le tiers-lieu. Ces derniers développent des activités entrepreneuriales ou associatives. L'une est référente locale pour une organisation internationale dédiée à l'économie collaborative ; un autre travaille sur le web sémantique et entreprend un projet de plate-forme Internet sur le livre ; une autre accompagne un projet de laboratoire itinérant et maritime dédié aux *low tech*, c'est-à-dire aux techniques d'apparence simple faisant appel notamment au recyclage. L'un porte un projet d'atelier de réparation technologique, un couple porte une entreprise de développement de solutions technologiques, une autre est consultante en intelligence collective, un autre développe un projet reliant les ruches et les nouvelles technologies. L'un est étudiant et travaille sur le biomimétisme, une autre est formatrice et spécialisée dans l'éducation populaire, un autre, après avoir été attaché à la science et aux technologies à l'ambassade de France aux États-Unis, crée une association visant à diffuser la culture numérique⁴¹⁶.

6.2. Responsables, bénéficiaires, visiteurs et amis

Dans les exemples précités, les usagers présentés sont les responsables et les bénéficiaires du ou des services. Un lien contractuel les relie au tiers-lieu en tant que service.

⁴¹⁶L'ensemble de ces informations proviennent du travail de documentation de l'Assemblée Générale 2015 de la Paillasse Saône qui s'est tenue le 22 décembre 2015 à la Myne. 24 individus ont participé à sa rédaction en temps réel pendant l'Assemblée Générale.

Ce lien n'est cependant pas une condition sine qua non d'usage. Comme décrit précédemment, visiteurs et amis profitent également du service mais de manière originale. Si les bénéficiaires et les responsables usent du tiers-lieu pour exercer ou créer leurs activités professionnelles, les visiteurs et amis profitent du tiers-lieu soit dans un temps imparti pour des activités de loisirs, soit dans une démarche extra-professionnelle de formation. De fait, à l'observation, aucune grande figure, aucun profil type ne semble se distinguer.

Le récit qui suit est basé sur des situations réelles et observées⁴¹⁷. À Saint-Étienne, le tiers-lieu propose un service EPN⁴¹⁸. Ce service, opéré par une association bénéficiaire, dispense des formations aux usages numériques. Certaines d'entre elles sont dédiées aux personnes plus âgées, d'autres à ceux en situation d'exclusion du marché de l'emploi. Ces formations se déroulent hebdomadairement dans la salle de réunion du tiers-lieu. Dans le premier cas, chaque mardi de 14h à 17h. Chaque mercredi de 09h à 12h dans le second cas. De par le caractère régulier des formations, les participants ont leurs habitudes. Ils entrent chacun leur tour dans le tiers-lieu et rejoignent à l'étage la salle de réunion où ils installent leurs affaires autour d'une grande table rectangulaire. Certains apportent des croissants et autres viennoiseries. En attendant le formateur, ils se dirigent au rez-de-chaussée et se préparent chacun un café ou un thé. Certains en profitent pour s'asseoir sur un des fauteuils et pour feuilleter une des revues mises à disposition quand d'autres se dirigent vers l'extérieur pour fumer une cigarette. Une fois le formateur arrivé, ils rejoignent de nouveau la salle de réunion. Lorsque les bénéficiaires déambulent dans les couloirs du tiers-lieu, ils peuvent entendre en sourdine le déroulé de la formation. Il arrive parfois que des informations dispensées lors de la formation soient abondées par un des bénéficiaires. Si cette information suscite une interrogation, le bénéficiaire n'hésite pas à interrompre la formation pour la corriger, la tempérer ou renvoyer vers des informations complémentaires. À l'issue de la formation, les participants sortent de la salle. Certains en profitent pour continuer les discussions entamées, d'autres pour déjeuner au côté des bénéficiaires, d'autres encore pour travailler sur un projet personnel ou prendre un temps privilégié avec le formateur. Outre ces participants visiteurs, ces bénéficiaires et ces responsables croisent dans le tiers-lieu les clients, partenaires ou prospects des bénéficiaires résidents ou bien encore les voisins venant récupérer leurs paniers AMAP. Dans une des salles, du matériel informatique, de l'outillage électronique et une imprimante 3D sont entreposés. L'imprimante dont les participants aux formations ont, selon leurs dires, tant entendu parler attire l'attention et interpelle. Un des

⁴¹⁷La mise en récit a cependant nécessité de légères modifications chronologiques afin de faciliter la lisibilité.

⁴¹⁸Ici, le Comptoir Numérique à Saint-Etienne.

bénéficiaires en profite pour faire une courte démonstration tout en exhibant ses différentes créations et les projets qu'il mène actuellement. La fascination suscitée par l'imprimante agit comme un prétexte pour entamer des discussions plus élaborées sur les risques et les fantasmes véhiculés par l'avenir technologique. Un homme d'une trentaine d'années passe devant la porte, accompagné d'une femme sensiblement plus jeune. Tous deux sont designers et encombrés d'épais sacs à dos. Interloqués par le petit attroupement, ils pénètrent dans la salle et, au fur et à mesure, interviennent dans la discussion. Ils viennent tous deux de Belgique et depuis trois semaines, vont de ville en ville pour explorer et documenter les alternatives citoyennes en termes de développement durable. Il est 13h, dans la cuisine, les bénéficiaires accompagnés de plusieurs partenaires terminent leur déjeuner. Certains ont apporté des repas préparés au préalable et réchauffés dans le micro-ondes mis à disposition tandis que d'autres sont allés à la boulangerie chercher un menu sandwich-dessert-boisson. La cuisine se vide peu à peu au milieu de conversations animées. Les couverts s'entassent dans le lavabo et l'un des bénéficiaires se décide à faire la vaisselle. Les derniers participants à la formation terminent leurs cafés. Les deux Belges visitent les lieux, se présentent et discutent de leur périple.

L'un des bénéficiaires, concierge volontaire, leur propose, ainsi qu'à ceux qui le désirent, de l'accompagner dans un autre tiers-lieu situé à quelques centaines de mètres de là. Proposition qu'ils acceptent volontiers, ainsi qu'un participant à la formation âgé d'une cinquantaine d'années et récemment licencié de son poste de gestionnaire logistique dans l'entreprise de grande distribution pour laquelle il travaillait depuis près de 20 ans. Sur le chemin, le bénéficiaire propose de faire quelques détours pour passer devant les locaux de certaines initiatives locales sensiblement similaires. Le bénéficiaire, le participant visiteur et les voyageurs amis s'arrêtent ainsi au bord de la route, au milieu des habitations. Derrière eux se découvre une parcelle de terre bordée d'épais murs entièrement graffés. Le sol est empli de constructions en palettes de bois reproduisant des bancs, un terrain de pétanque, une scène, voire ce qui semble être des jeux pour enfants. En face de cette *dent creuse*, un collectif composé d'urbanistes, d'architectes, d'artistes, de designers et de sociologues qui travaille à la réhabilitation du quartier s'est emparé d'une ancienne usine de cartonnerie⁴¹⁹. Structuré en

⁴¹⁹Ici, l'association Carton Plein. Les membres de l'association se présentent de la manière suivante : Corentine B. : médiatrice culturelle ; Fanny H. : sociologue ; Alissone P. : artiste ; Laurie G. : architecte ; Sébastien D. : le graphiste de l'équipe ; Stéphane B. : artiste peintre et cuisinier ; Hervé A. : et ses dérivés de rue ; Sabine T. : yogiste internationale ; Sara V. : maître composteur ; Wilhem P. : urbaniste ; Mathieu Benoit G. : jardinier ; Pauline S. : sociologue accompagnatrice, Guillaume P. dit Pé Rush : architecte et musicien ; Matthieu M. : architecte ; Ismail B. : artiste et œil photographique ; Dominique A. : psychosociologue ; Amélie P. : sociologue ; Christian L. : bricoleur fou ; Marcello : nettoyeur-coiffeur officiel. Voir le site Internet de l'association : <http://www.carton-plein.org/>

association, il s'est installé dans ce bâtiment de deux étages à l'aspect insalubre. Derrière la grande porte en bois, un porche ouvre sur un jardin. L'un des habitants, trentenaire et architecte de formation, accepte d'accompagner le bénéficiaire, le visiteur et les deux amis dans la découverte des lieux. Dans le jardin, une vieille carcasse de caravane sert de comptoir devant laquelle trônent une dizaine de chaises et de tables. Un hangar est ouvert, d'où on peut apercevoir un amoncellement de cartons, de morceaux de bois, un amas de ferraille et ce qui semble être un vélo triporteur conçu à base de carcasses métalliques. Dans le bâtiment, le rez-de-chaussée ouvre sur une grande pièce devant servir de salle à manger. Des tasses vides traînent négligemment sur la table où cinq individus, artistes en résidence, sont occupés à préparer leurs prochaines interventions dans l'espace public et dans les rez-de-chaussée vacants du centre-ville. Au premier étage, une succession de bureaux, de nombreux schémas collés aux murs et une dizaine de personnes affairées qui prennent tout juste le temps de saluer et d'inviter à participer à une réunion publique se tenant le soir même. Au dernier étage, des dortoirs.

La visite terminée, le bénéficiaire, le visiteur et les deux amis se dirigent vers le quartier habituellement nommé Cité du design. Sur les grandes baies vitrées qui servent de devanture sont exposés des objets artisanaux et sont affichées les photos des bénéficiaires du tiers-lieu⁴²⁰ en tant que service qui longe le périmètre. Le bâtiment étant scindé en deux, d'un côté des bureaux fermés et de l'autre un espace de coworking, les vingt individus déjà assis autour des tables disposées de manière éparse. Chacun est assis devant son ordinateur portable. L'espace de coworking est gratuit, les individus viennent sporadiquement. En visiteurs. De prime abord, ils ont entre 25 et 45 ans. La plupart sont dans une démarche de création d'entreprise ou en recherche d'emploi. Ils viennent dans ce tiers-lieu en tant que service, une demi-journée par mois, pour rencontrer d'autres personnes dans la même situation et avancer sur leurs activités respectives. Le concierge aménage le lieu en disposant des affiches, en laissant des boîtes métalliques emplies de stylos sur la table, en allumant un grand écran de télévision où le programme de la journée est présenté. Après avoir préparé un grand Thermos de café chaud qu'il place sur une table avec quelques gobelets plastiques et un sucrier, le concierge demande l'attention des individus. Afin que l'après-midi se déroule correctement, il propose que chacun se présente succinctement. Qui il est, ce qu'il fait et ce qu'il attend de cette demi-journée. À tour de rôle, les individus s'exécutent. Le premier a 25 ans, il est journaliste de formation, de retour du Canada après deux années de périple, il monte un projet de média immersif et a des problèmes techniques à résoudre. C'est la première fois

⁴²⁰Ici, le Mixeur à Saint-Etienne

qu'il vient. Le second a 32 ans, il s'est spécialisé dans l'économie circulaire et la gestion des déchets. Il a créé une association et souhaite simplement discuter de ses projets et rencontrer d'autres personnes. Un autre a 38 ans, il est designer indépendant et travaille sur le biomimétisme. Se succèdent également une étudiante qui développe des modules de systèmes embarqués, une créatrice de mode qui recherche un local, un dirigeant d'une petite entreprise spécialisée dans l'informatique, une assistante sociale, une jeune mère de famille qui recherche un emploi dans l'administration, un électronicien, un étudiant en design de service, une médiatrice numérique, un retraité de la fonction publique, un professeur universitaire dans les télécoms, un autre dans la communication, une responsable associative dans le domaine du gaspillage alimentaire, le créateur d'un service mettant en relation directe des consommateurs et des producteurs fermiers, etc. Un individu attire d'avantage l'attention. Il a 45 ans. Il occupe un poste à responsabilité dans une grande entreprise pharmaceutique. Il a par le passé créé plusieurs entreprises exploitant ses propres innovations. Dans le cadre de ses activités professionnelles, il s'intéresse particulièrement au système d'oxydation provoquée par les rayonnements lumineux. Sur cette base, il souhaite concevoir un dispositif fabriqué à base de matériaux de récupération afin d'assainir l'air ambiant (destruction des composés organiques volatiles, virus, bactéries et spores dans l'air) tout en attirant les moustiques dans un piège (dégagement de bouffées de CO₂ qui simule la respiration d'une personne et attire le moustique dans un piège). Le fonctionnement de ce genre de dispositif est d'ores et déjà dans le domaine public mais elle est selon lui peu accessible aux pays du sud qui sont pourtant davantage victimes des maladies propagées par les moustiques. Le procédé a été testé et validé par le laboratoire pharmaceutique qui l'emploie mais il n'a pas rencontré son marché pour, selon lui : le coût des appareils existants, l'absence de réseau de maintenance local et d'un modèle conçu pour une fabrication et une distribution locales. Sa problématique est donc la suivante : « Comment mettre cette technologie à la portée du plus grand nombre dans les pays émergents où 2 milliards de personnes sont exposées aux maladies portées par les moustiques ?⁴²¹ » Il évoque également un second projet permettant de générer de l'électricité en dehors du réseau électrique. Ce dernier semble cependant moins interroger les personnes en présence. Tandis que les autres usagers entament des discussions sur les activités respectives de chacun, atablés devant leurs écrans d'ordinateurs, un groupe de 8 personnes se forment autour de l'individu. Les deux amis venus de Belgique, le journaliste, le spécialiste de l'économie circulaire, l'électronicien, le professeur dans les télécommunications, le designer en bio-mimétisme, l'étudiant en science des services, le visiteur ancien cadre dans la

⁴²¹Voir annexe 13 – Code source de Mosquito Trap - Movilab

logistique et en recherche d'emploi ainsi que le concierge. Aors que tous sont assis sur des canapés, des précisions techniques sont demandées, des opportunités de développement sont évoquées. Le journaliste profite de ce moment pour préparer un article sur cette rencontre impromptue⁴²². Le concierge invite alors l'individu à l'accompagner, lui et ceux qui le désirent, en début de soirée, à quelques pas d'ici, au fablab où se déroulera une soirée de débat sur les cyberguerres. L'occasion de rencontrer d'autres individus potentiellement intéressés par ce projet.

Dans la soirée, il rencontrera effectivement plusieurs individus avec qui échanger. Un programmateur dans le secteur bancaire, un architecte, un informaticien à la retraite qui conçoit des accordéons, un étudiant entrepreneur qui développe un dispositif permettant le partage de données numériques hors ligne, etc. Si cette soirée n'a été l'occasion que de rencontres amicales, l'individu est tout de même invité à décrire son projet sur une plateforme de partage de connaissances. En l'occurrence Movilab. Une fois documentée, la réalisation se partage. Trois associations lyonnaises⁴²³ décident à ce propos d'organiser un événement sur fonds propre visant à en réaliser les premiers prototypes. L'événement s'est déroulé sur 2 jours, le temps d'un week-end. 20 personnes se sont inscrites, 5 se sont désistées. Parmi les 15 présentes bénévolement, un graphiste, un étudiant en école de commerce, des ingénieurs en mécanique électronique, des chimistes, un artiste, des designers et deux individus présents lors de la rencontre initiale à Saint-Étienne. Dans le temps de l'événement, trois prototypes de pièges à moustiques ont été conçus⁴²⁴.

6.3. La manifestation des jugements

La définition intermédiaire précise que ces individus isolés et distincts manifestent leurs jugements, c'est-à-dire qu'ils réalisent en actes leurs pensées sur un sujet ou une situation et ce, en parlant, en conversant ou par l'action⁴²⁵. Dans le tiers-lieu en tant que service, les pensées individuelles se manifestent sur une infinité de sujets. Les actualités locales, régionales et internationales constituent de manière évidente une source intarissable de commentaires, de critiques et de discussions passionnées. De par l'hétérogénéité des individus usagers, il apparaît une diversité de réflexions et de modes opératoires. Sur un même sujet,

⁴²²Le titre de l'article est : L'Innovation ou La Médiation en Entreprise. Voir <http://www.amazing-player.eu/>

⁴²³Ici la Paillasse Saône, You Factory et la Fabrique d'Objets Libres.

⁴²⁴Voir par exemple Annexe 14 – OMT Compostiques - Movilab

⁴²⁵« Agir, au sens le plus général, signifie prendre une initiative, entreprendre (comme l'indique le grec *archein*, « commencer », « guider » et éventuellement « gouverner »), mettre en mouvement (ce qui est le sens original du latin *agere*). Parce qu'ils sont *initium*, nouveaux-venus et novateurs en vertu de leur naissance, les hommes prennent des initiatives, ils sont portés à l'action. » Voir Hannah Arendt, (2008), op. cit. p. 233

l'étudiant, le dirigeant associatif, l'entrepreneur, le demandeur d'emploi, le retraité, le salarié, l'homme ou la femme au foyer, l'artiste, l'ingénieur ou le mathématicien exposent leurs points de vue, leurs considérations et leurs appréhensions de la réalité. Bien que permises voire encouragées, les manifestations ne sont cependant pas toujours aisées. L'expression de l'un, volubile et persuasive, peut agir comme un inhibiteur sur l'autre, discret et dont la parole est mesurée. Mais au-delà des traits de caractère propres à chacun, au-delà même des échelles de compétences sur les thématiques abordées, le tiers-lieu en tant que service laisse à chacun la capacité de manifester sa pensée de la manière qui lui semble la plus appropriée. Cette mise en capacité est souvent même ritualisée. Des formats d'animations gratuits et ouverts aux divers profils d'utilisateurs sont proposés en ce sens. Par exemple, à la Muse à Genève, l'Observatoire Technologique de l'État de Genève organise mensuellement une rencontre autour d'une thématique émergente, qu'elle soit sociale, technologique ou entrepreneuriale⁴²⁶. Un intervenant volontaire présente une thématique choisie à l'avance en fonction des intérêts exprimés par les participants. Une table est disposée au centre de la salle. Sur celle-ci sont disposés les boissons, les biscuits, les chocolats ou les aliments salés emmenés gracieusement par la trentaine de participants que compte régulièrement le format. L'intervenant débute sa présentation tandis que les participants ont le devoir de l'interrompre quand bon leur semble pour poser une question, réagir, etc. La rencontre débute à 18h00 et ne dispose pas d'horaire de fin. Parfois, ces « causeries » se poursuivent dans un des restaurants à proximité. Cet exemple précis vaut pour d'autres. Les tiers-lieux en tant que service disposent pour chacun d'entre eux d'une programmation particulière sur des sujets d'actualité ou des problématiques plus générales. À Grenoble, la Casemate propose régulièrement des conférences et des expositions sur des thématiques liées aux changements climatiques, aux technologies immersives, à la robotique, etc. À Saint-Étienne, OpenFactory organise tous les lundis à 18h une rencontre débat autour de sujets techniques. Se suivent ainsi des séances sur la cryptographie, l'anonymat, le chiffrement, le réemploi, le design symbiotique, etc. Ces formats normés se transforment également en fonction de l'actualité et des attentes exprimées par les participants. Ainsi peuvent être présentés et soumis aux discussions des éclaircissements sur les traités de libre-échange ou bien des discussions libératrices sur des

⁴²⁶Depuis novembre 2011, les « Causeries du jeudi » sont organisées mensuellement à la Muse par l'Observatoire Technologique de la ville de Genève. Les thématiques abordées sont nombreuses et variées. Parmi lesquelles par exemple : les enjeux politiques et sociaux du big data, les monnaies complémentaires, les jeux vidéo, la production alimentaire, la protection des données, la responsabilité numérique, la participation citoyenne ou la gestion du changement. À l'issue de chaque causerie, l'individu en charge de l'événement rédige une synthèse de la rencontre et la diffuse sur le site Internet de l'Observatoire Technologique de la ville de Genève. Voir <http://www.ot-lab.ch/>

sujets traumatisants⁴²⁷. Parfois, le tiers-lieu en tant que service peut également être utilisé pour l'établissement de législation. Outre les visites de courtoisie effectuées par divers représentants de partis politiques⁴²⁸, des démarches de concertation citoyenne peuvent s'y tenir. Par exemple, en 2015, un projet de loi porté par la Secrétaire d'État au Numérique a été soumis à la consultation publique pendant 20 jours via un site Internet créé à cet effet. L'ambition était de perfectionner et d'enrichir un projet de loi sur le numérique proposé par le gouvernement avant son examen par le parlement. Sur le site Internet, chaque point thématique du projet de loi était mis en discussion. Pour contribuer à cette consultation, les internautes n'avaient qu'à s'inscrire en suivant un formulaire élémentaire. « 21 330 contributeurs ont voté près de 150 000 fois et déposé plus de 8 500 arguments, amendements et propositions de nouveaux articles.⁴²⁹ » À l'issue de cette consultation, le secrétariat d'État au numérique a convié, par mail, tous les participants/contributeurs à venir en discuter de vive voix. La rencontre s'est ainsi déroulée dans le tiers-lieu en tant que service, Numa à Paris. Seuls quelques articles choisis par le Secrétariat d'État au numérique étaient au programme en fonction de leur intérêt, de leur popularité ou des divisions qu'ils ont suscitées⁴³⁰. Si la diversité des contributeurs n'était pas forcément proportionnellement représentée lors de cette rencontre, qui a vu la présence lobbyiste de représentants de grands groupes internationaux pourtant peu actifs sur la plate-forme de consultation, cela a tout de même donné lieu à des discussions conviviales et enflammées entre des chercheurs, des représentants d'éditions scientifiques, des responsables associatifs, des militants du logiciel libre, des entrepreneurs et des représentants politiques sur un projet de loi qui les concernait directement⁴³¹. Cette démarche a d'ailleurs donné lieu à une initiative du même ordre en Suisse. Une initiative dont le lancement a été officialisé et débattu lors d'une causerie mensuelle⁴³². Toujours en Suisse et

⁴²⁷C'est par exemple ce qui s'est passé à OpenFactory à la suite des divers attentats subis à Paris dans le courant de l'année 2015.

⁴²⁸Voir par exemple l'article : « Les Élus Verts Ont Visité les Tiers-Lieux Stéphanois » retraçant la visite en 2014 de quatre élus du parti Europe Écologie Les Verts à l'approche des élections européennes. <http://www.amazing-player.eu/>

⁴²⁹Selon les informations par le site Internet de la consultation publique : « Au total, ce sont 21 330 contributeurs qui ont voté près de 150 000 fois et déposé plus de 8 500 arguments, amendements et propositions de nouveaux articles sur le site republique-numerique.fr. Les 30 articles du texte initial ont été reçus très favorablement dans leur ensemble, avec près de 75 % de votes positifs en moyenne. Cela conforte pour partie les choix opérés par le gouvernement, en phase avec les aspirations de la société civile sur les sujets abordés. Parallèlement, des débats intenses ont vu le jour et de nombreux compléments ont été proposés, dont certains très soutenus par les participants. » Voir <https://www.republique-numerique.fr/>

⁴³⁰Cette rencontre, appelée GouvCamp, s'est tenue le 16 octobre 2015. Les articles mis en discussion étaient les suivants : L'open data (ouverture des données des administrations), le travail de l'Insee, l'accès aux publications scientifiques, la portabilité des données, la loyauté des plates-formes, le paiement par SMS.

⁴³¹Voir à ce propos l'article journalistique relatant cette rencontre : « Loi numérique : « On peut au moins trouver un point de consensus ? ! ». Voir <http://rue89.nouvelobs.com/>

⁴³²Voir le Débat National sur l'Agenda Numérique Suisse visant à inscrire cette question dans les débats des élections fédérales de l'année 2015. <http://ch.govfaces.com/fr>

sur une thématique autre que le numérique, en 2012, la Muse a organisé, accueilli et participé à une initiative de concertation citoyenne sur l'ensemble de la métropole lémanique sur une grande thématique de société, à savoir : la santé au sens large (science de la vie, bien-être, alimentation, etc.). Une année durant, bimensuellement, des professionnels de la santé, des acteurs de la société civile, entrepreneurs, étudiants et citoyens se sont réunis dans un format particulier pour réaliser une forme de laboratoire sociétal. Avec ce réseau de citoyens, participants volontaires, une discussion collective a d'abord été entamée sur le développement souhaitable du système métropolitain de santé. Par cette discussion, des idées ont pu être récoltées et des solutions originales proposées⁴³³. Parmi celles-ci, une nouvelle forme de prise en charge des problèmes de surpoids et de leurs conséquences, des propositions de réglementation sur l'économie du bien-être ou des designs de service pour le milieu hospitalier. De nombreux autres exemples de ce genre de formats existent et sont réalisés par et avec des tiers-lieux en tant que service. Ils peuvent prendre différentes formes mais sont toujours conçus pour rendre le participant actif, voire créatif. Il n'est pas uniquement question de l'informer ou de lui présenter un nouveau service mais bien de l'impliquer très tôt dans la réflexion ou dans la réalisation d'un projet.

Dans le tiers-lieu en tant que service, la manifestation des jugements ne concerne pas uniquement des sujets d'intérêt général. Elle s'attelle également à mettre en discussion le tiers-lieu en lui-même. Responsables, bénéficiaires, visiteurs et amis, tous usagers à différents niveaux, exposent leurs réflexions et leurs suggestions sur le service. En certains endroits, cette manifestation ne concerne pas uniquement le tiers-lieu dont ils sont usagers, mais de manière plus générale, le fonctionnement, les limites et les possibilités des tiers-lieux en tant que service. Au-delà de l'expression quotidienne des usagers sur le service, des remarques faites au concierge en toute discrétion ou à l'attention de chacun, des commentaires liés aux péripéties journalières, certains automatisent la possibilité d'expression. À Paris, la Mutinerie offre à ses usagers un accès à une plate-forme Internet privée. La coroutine à Lille ou Pangloss à Ferney-Voltaire utilisent quant à eux une plate-forme de vote en ligne pour débattre des décisions à prendre. Des réunions ritualisées entre usagers sont également organisées. À l'initiative des responsables de la Muse, une réunion mensuelle entre usagers est organisée afin d'améliorer la gestion collective du service. Les gestionnaires proposent un ordre du jour et animent la réunion. Tous les problèmes rencontrés dans la vie du service sont

⁴³³Outre le format « world café » (le world café est une méthodologie de discussion entre individus permettant de faire émerger d'un groupe des propositions concrètes et partagées par tous), l'initiative avait également une présence sur Internet. Une plate-forme de contribution était ainsi mise à disposition afin de récolter des idées et des propositions. Durant l'année 2012, les « world café » ont ainsi accueilli 300 participants uniques, la plate-forme a quant à elle relevé 125 propositions écrites. Voir <https://rezolab.uservice.com>

censés être évoqués. De l'intendance aux problèmes de vaisselle en passant par les problèmes informatiques et les nuisances supposées de certains usagers. L'enjeu est cependant de dépasser l'aspect *cahier de doléances* pour identifier les actions à mettre en œuvre pour améliorer le service et les relations entre usagers. Quand bien même d'autres formats réservés aux usagers peuvent être organisés, les discussions sur le service sont régulièrement spontanées. La cuisine et le temps du déjeuner, les différentes pauses cigarettes ou café donnent l'occasion de partager ses réflexions, ses déceptions ou ses aspirations. De la même manière, les usagers organisent régulièrement des fêtes d'anniversaires, des repas de Noël, de la Nouvelle Année ou bien des déjeuners hebdomadaires. Par exemple, chaque mardi, les usagers du Mixeur rassemblent les tables de l'espace de coworking pour déjeuner ensemble. L'un des usagers est désigné selon un calendrier défini à l'avance pour préparer un repas pour tous les usagers. À ces formats internes visant à multiplier les temps d'échanges entre usagers et à exprimer leurs réflexions sur le service, peuvent être ajoutées des rencontres événementielles de plus grande envergure. Des formats événementiels concernant la thématique des tiers-lieux en général sont organisés par les tiers-lieux en tant que service. Des initiateurs de tiers-lieux en tant que service sont invités à partager leurs expériences et débattre avec les personnes présentes sur cette typologie d'activité. À Bordeaux, la Coopérative des Tiers-Lieux organise annuellement une rencontre sur deux journées consécutives nommée le grand Ramdam des tiers-lieux. Des rencontres ponctuelles sont également organisées sur le même format, comme à la Ruche à Marseille ou Epicentre à Clermont-Ferrand. Le programme de ces événements est partagé entre conférences, barcamp et buffet apéritif. Pour certains tiers-lieux, les obligations administratives ou les décisions stratégiques sont l'occasion de réunir les usagers et de prendre en compte leurs retours d'expériences. Par exemple, en décembre 2015, l'Assemblée Générale annuelle de l'association gestionnaire de la Myne à Lyon a réuni sur deux jours près de 80 personnes, responsables, bénéficiaires, usagers et amis. Les deux journées ont alterné présentations des bilans, élaboration collective de nouvelles offres de services, documentation des projets réalisés, avancement des projets en cours et modifications des statuts officiels de l'association. Pour ce dernier point, une trame initiale a été rédigée par les initiateurs puis mise en discussion sur une durée de 6 heures auprès des membres en présence. À Rennes, après une année d'activité expérimentale, l'Université Foraine ambitionnait de structurer son offre de service. Les différents usagers, les élus locaux, ainsi que le voisinage ont ainsi participé à une discussion publique pour envisager l'avenir. Plusieurs individus ont ainsi pu partager leurs ambitions et ainsi s'intégrer dans les futures offres de services.

En dehors de ces différentes situations permettant la manifestation des jugements sur des sujets d'intérêts généraux et sur le tiers-lieu en lui-même, la présence concomitante de plusieurs usagers sur les mêmes réseaux sociaux alimentent les conversations. D'une part, par un échange régulier de liens numériques concernant des sujets divers mais souvent liées à des centres d'intérêts supposés être conjoints. Sur sa page personnelle, dans le réseau social ou bien sur la page d'un groupe réunissant plusieurs usagers, l'utilisateur partage un lien dirigeant vers une information⁴³⁴. D'autres usagers réagissent en publiant des commentaires. La lecture et la captation d'informations sur Internet se révèle, à l'observation, être un des principaux vecteurs de conversation. Les usagers se renvoient mutuellement vers des liens numériques, des textes explicatifs ou des tribunes. Ils commentent les commentaires. S'échangent des titres de livres, des citations, des noms de documentaires, des liens vers des conférences, etc. S'informent des avancées de chacun dans le tiers-lieu et dans les tiers-lieux amis. Se transmettent des liens vers des vidéos parodiques. S'invitent à participer à divers événements, etc. Les informations recueillies font ensuite l'objet de discussions dans le tiers-lieu en tant que service. Elles traitent en majeure partie de problématiques politiques, économiques ou techniques. Si ces situations pouvait être mises en scène, cela donnerait d'une manière quelque peu caricaturale une conversation débutant par le dialogue suivant : – Tu as vu passer l'article sur (un sujet quelconque) ? – Non. Je suis passé au travers. – Je t'envoie le lien, tu me diras ce que tu en penses ! Ou bien alors : – Tu as vu le projet que mène (une association, une entreprise quelconque) ? – Non. De quoi est-il question ? – Je t'envoie le lien, tu me diras ce que tu en penses ! Ou encore : – Tu as vu les commentaires sur le post de (un individu quelconque) ? – J'ai vu et je suis assez d'accord avec (un individu quelconque). – Pas moi ! Et je vais t'expliquer pourquoi ! Ces échanges numériques servent de point d'appui pour les échanges dans le tiers-lieu. Tout comme les diverses conférences et autres colloques auxquels participent les usagers et qu'ils commentent en direct au travers des réseaux sociaux, expliquant par cela leurs postures apparemment inattentives, devant l'écran de leurs ordinateurs ou de leurs téléphones portables. C'est en même temps que l'événement que se manifestent les jugements sur l'événement. Sauf en de rares occasions où la volonté de

⁴³⁴Par exemple, en 2012 un groupe nommé : Tiers-Lieux Open Source Francophones est créé sur un site de réseautage social. Ce groupe se décrit comme suit : « Objet du groupe : Si tout ce qui touche au concept et à la dynamique des Tiers-Lieux Open Source vous intéresse, ce groupe est fait pour vous ! #Libre #Ouvert. À quoi sert ce groupe : Coworking, télécentre, FabLab, HackerSpace, Repair'Café, Espace de Pratiques Numériques, jardin partagé, atelier vélo, espace collaboratif... tout le monde partage déjà des tas de choses sur le sujet mais force est de constater qu'il n'est pas facile de se faire une vision globale et d'en avoir une bonne lisibilité, ce groupe s'adresse donc principalement aux curieux et aux timides à qui une petite vidéo, une présentation, et quelques articles à la volée peuvent donner envie d'aller plus loin. Les contributeurs : usagers, créateurs, développeurs et financeurs de Tiers-Lieux. Qui modère ce groupe : La communauté elle-même. Les trois règles du groupe : Bienveillance, OpenProcess et FeedBack. » En septembre 2015, ce groupe comptait 2900 membres.

s'extérioriser devant de nombreuses personnes à la fois est manifeste, les jugements et les considérations intimes ne sont quant à eux pas exprimés sur Internet⁴³⁵. De la même manière, les réflexions péjoratives sur le tiers-lieu en tant que service s'expriment généralement dans une certaine discrétion⁴³⁶. C'est dans le tiers-lieu que la parole se libère. Les situations personnelles, familiales, professionnelles et financières de chacun ne sont pas cachées, tout comme les orientations politiques ou philosophiques. De par la régularité des relations entre usagers, notamment dans le cas des responsables et des bénéficiaires, les domaines de compétences et les expertises des uns sont identifiés. C'est par cette interconnaissance que des jugements sur les activités respectives des usagers peuvent être formulés. Bien que des frictions et des conflits apparaissent, certaines valeurs, certaines attitudes comportementales se doivent d'être respectées. Il est difficile de déceler au cas par cas l'origine et la détermination de leurs apparitions dans le tiers-lieu en tant que service. À l'écoute des initiateurs, cela semble à la fois ressortir d'un hypothétique bon sens ainsi que de requêtes formulées par les usagers eux-mêmes. Certains arborent ces valeurs comme un slogan. Au côté du nom de leurs tiers-lieux est accolée une suite de termes censée en représenter les fondements⁴³⁷. Le groupe des Tiers-Lieux Francophones semble synthétiser les intentions individuelles en apposant comme unique règle de modération les trois termes suivants : Bienveillance, OpenProcess et FeedBack⁴³⁸. La bienveillance qui dans l'éthique utilitariste

⁴³⁵Par exemple, en mai 2014, le fondateur du Rural Lab explique avec force de détails sur son blog personnel, l'histoire de son tiers-lieu, sa situation actuelle et les raisons de la fermeture alors récente de son tiers-lieu. Voir Annexe 15 – RuralLab – État des lieux

⁴³⁶Par exemple, le 12 février 2015, l'utilisateur d'un tiers-lieu dépose sur le groupe des Tiers-Lieux Open Source francophones le commentaire suivant : Je n'ai pas l'habitude de me dévoiler sur Internet, je veux dire y livrer des pensées sur ma situation personnelle. Mais je dois bien l'admettre : ça va pas fort depuis quelques jours. Chaque jour, je constate la toxicité de notre environnement. La situation, en général, est vraiment dégradée, polluée, irritante. Pour les Tiers-Lieux, chacun parle dans son coin : plus de temps pour la réflexion, le dialogue (langage de la raison), on se parle entre nous... Je vois pourtant beaucoup de belles actions et c'est la bonne nouvelle, je m'efforce de leur donner de la visibilité, mais j'ai trop souvent l'impression de prêcher dans le désert, comme beaucoup j'imagine. L'union fait-elle la force ? Où est-elle ? Entre nous, le négatif est souvent mis en avant. On pointe d'abord ce qui ne va pas. Rien de bien surprenant, l'enthousiasme et le positif ne sont pas français (impossible aussi). Est-il possible de se réjouir collectivement ? Pour ma part, j'aurais besoin d'un peu de joie. À quoi sert-il de faire des #tierslieux, pour reproduire les mêmes erreurs ? Reproduire les mêmes schémas toxiques ? Les mêmes relations malsaines ? Les mêmes malentendus ? "- Mais tu pourrais, tu devrais, je te conseille..." Les conseils sont toxiques bien souvent, le reflet de la frustration de ceux qui nous les donnent. (...) Si tu penses faire mieux que moi, qu'est-ce que tu attends pour m'aider ? Qu'est-ce que tu attends pour le faire ? Qu'est-ce que tu attends pour me dire mes quatre vérités ? Pour ma part l'entrepreneuriat, je l'ai pas appris en École de commerce, je l'apprends tous les jours sur le terrain, entre mes prestas, les coups de mains que je donne, les conciergeries que j'assume, et les projets que je mène. Bref, si tu veux me donner des conseils : ferme-la ! Si tu as quelque chose de positif à me dire : je suis preneur, merci. » Près de 50 réponses ont suivi ce commentaire.

⁴³⁷C'est le cas par exemple de La Coroutine à Lille. Sur les supports de communication que sont les autocollants est inscrit à côté du nom du tiers-lieu : Créer, Apprendre, Partager. Le troquet numérique à Bourgoin-Jallieu synthétise quant à lui l'origine et l'intentionnalité de ses initiatives par ces 5 termes : Communauté, innovation, coopération, OpenProcess, Durable.

⁴³⁸Sur Movilab, la page : « l'ADN des Tiers-Lieux » va également dans ce sens. Il est à ce propos écrit ce qui suit : En matière de gouvernance, les règles fondamentales d'un tiers lieu sont : OpenProcess : vous avez le droit de tout penser, dire et faire à partir du moment où vous le rendez lisible, visible et accessible = transparent. FeedBack : vous prenez le temps de documenter et vous partagez aussi bien ce qui a et ce qui n'a pas marché

s'envisage comme un rapport positif aux désirs de l'autre parce qu'il s'agit justement de désirs auxquels il est possible de donner satisfaction, semble ici avoir pour synonyme l'indulgence et la prévenance. L'anglicisme *OpenProcess* sous-entend une certaine ouverture d'esprit mais également de la lisibilité et de la transparence sur les activités de chacun. *Feedback* qui peut être compris à la fois comme une attente et comme une demande de commentaires sur les activités du tiers-lieu et de ses usagers. Ces trois termes modèrent en quelque sorte les relations entre individus. Là où différents mouvements de pensées cohabitent (des mouvements de pensées qui s'incarnent parfois en des mouvements associatifs), là où les jugements individuels se manifestent ouvertement, ils sont censés réguler les relations et asseoir la neutralité du service. C'est-à-dire protéger le service de toute appropriation idéologique au profit de la multiplicité des idéologies portées par les usagers.

6.4. La représentation des jugements par la conception de services

Si dans le tiers-lieu, la conversation entre individus est une activité centrale, elle n'en est cependant pas la principale. Elle apparaît d'ailleurs majoritairement dans les temps et les zones de détente. Et quand bien même elle continue en dehors de ces périmètres, elle s'effectue sur ou à proximité des postes de travail. Les yeux rivés devant l'écran d'ordinateur, les mains affairées sur une maquette, le cou et la tête contorsionnés entre les barreaux et les filaments d'une machine, dans l'empressement de rejoindre un rendez-vous. Elles traitent d'ailleurs principalement de sujets en lien, proches ou éloignés, avec les activités menées par les individus. Comme si les conversations servaient à alimenter leurs activités. À inspirer, à défier, à motiver, à tester et être testé, à soulager, à mettre en relation, à convaincre et se convaincre, à encourager, à laisser entrevoir des réflexions et des savoirs auxquels l'utilisateur seul n'aurait pas eu ou aurait eu plus difficilement accès. La conversation comme modalité de manifestation des jugements individuels a ici une finalité autre que le simple badinage. L'individu usager d'un tiers-lieu en tant que service porte avec lui ses jugements qu'il incarne non seulement par ses dires mais par l'activité qu'il mène et la manière dont il la conduit.

Dans les exemples précités, l'individu occupant un poste à responsabilité dans une grande entreprise pharmaceutique fait état d'une insatisfaction quant à la manière dont une solution existante et fonctionnelle dans le domaine sanitaire se voit éloignée de la population à laquelle elle était destinée à cause de l'immaturation du marché sur le territoire convoité. En se

dans votre projet. Bienveillance : vous n'êtes pas dans le jugement mais dans la coopération et prenez soin autant du processus que de la finalité du projet. Voir la Version du 26 septembre 2013 <http://movilab.org/> l'ADN des Tiers-Lieux

retournant vers le tiers-lieu en tant que service, il tente de contourner ce mécontentement en adaptant la solution proposée. La solution répond à une certaine problématique qui lui semble d'importance. Il oppose également un jugement quant à la dépendance aux fluctuations mercantiles spécifiquement sur des solutions sanitaires. Par la rencontre et la conversation avec les usagers du tiers-lieu en tant que service, il effectue une action qui lui permet d'envisager une autre manière de rendre accessible sa solution. Il documente sa solution et la propose ainsi comme un service gratuit qui se base sur des matériaux accessibles localement. Cet exemple en appelle d'autres. À Lyon, un groupe d'usagers de la Myne réalise un système de micro-méthanisation afin de produire du biogaz à partir de déchets organiques (ménagers ou venant de restaurants ou de cuisines et de cantines collectives). Un autre groupe d'usagers travaille sur la conception de vannes autonomes pour la régulation des rejets urbains par temps de pluie tandis que certains élaborent des solutions pour capter les données organiques produites par les ruches, ou conçoivent un système visant à utiliser le mouvement des algues pour générer de l'énergie, ou encore mettent en œuvre des systèmes de production agricole autonomes (aquaponie, hydroponie, permaculture). L'ensemble intègre une ambition de réhabiliter la maison ancienne qui fait office de lieu du tiers-lieu en tant que service afin de la rendre autonome en énergie. À Lausanne, un groupe d'usagers d'Hackuarium tente d'isoler des organismes luminescents de poissons de mer afin les utiliser comme « encre lumineuse » sur des objets. En parallèle, un autre groupe élabore un système permettant d'assainir les abords des stands de tir en Suisse qui sont contaminés chaque année par des centaines de tonnes de métaux lourds. À Cergy-Pontoise, un groupe d'usagers du FacLab conçoit un service de dessalement de l'eau de mer par l'énergie solaire, tandis que d'autres conçoivent des potagers d'intérieur ou encore des montures de lunettes. Bien évidemment, ces réalisations à forte consonance sociale et environnementale en côtoient d'autres plus ludiques ou simplement focalisées sur des performances techniques. Elles répondent cependant toutes à une problématique rencontrée par les usagers. Dans le tiers-lieu en tant que service, ceux-ci tentent de concevoir une solution permettant de répondre à leur jugement. De manifester leurs pensées en une action qui consiste en la réalisation de prototypes qui sont ensuite décrits et partagés sur Internet par le biais d'une plate-forme de documentation⁴³⁹.

Au-delà de ces exemples de créations inhérentes aux tiers-lieux en tant que service, les activités professionnelles des usagers responsables ou bénéficiaires notamment, semblent

⁴³⁹Les projets présentés ici sont détaillés sur les plates-formes de documentation proposées par les tiers-lieux en tant que service : <http://wiki.hackuarium.ch/> ; <http://doc.faclab.org/> ; les réalisations de la Myne sont quant à elles documentées sur un service collaboratif généraliste : <https://hackpad.com>.

également le fruit de réflexions visant à incarner certains jugements. Plus précisément, il semble que ces activités ont pour ambition de produire certaines transformations sociétales en réponse à leurs jugements. Ainsi, cette femme d'origine hispano-colombienne, âgée de 30 ans, bénéficiaire d'un tiers-lieu en tant que service, a créé une entreprise qui propose un service de formation linguistique. Elle s'est donnée deux années pour démarrer, stabiliser et s'occuper exclusivement de la gestion du projet. Lorsque lui sont demandées les raisons qui la poussent à entrer dans une démarche entrepreneuriale, elle évoque une certaine frustration personnelle quant aux systèmes éducatifs.

ENCADRÉ 1 : Extrait d'entretien – RB

Pourquoi fais-tu cela ?

« Pour moi c'est un défi intellectuel et personnel, c'est une passion. Il arrive un moment donné où dans un travail normal j'en veux plus, mais que malheureusement on ne peut pas m'en donner plus. C'est pourquoi j'ai décidé de créer mon poste de travail idéal. J'ai toujours travaillé dans le secteur de la formation. J'apprends aux gens à avoir une optique différente. J'ai créé cette entreprise pour avoir un travail pour m'éclater et mettre ma pierre à l'édifice. Je ne suis pas surdiplômée, mais je suis quelqu'un qui apprend très vite. J'ai aussi créé ce projet suite à une insatisfaction, car le système éducatif ne marche pas pour moi. Je n'ai pas su profiter de tout ce que je pouvais apprendre, donc j'ai cherché à trouver des nouveaux systèmes qui marchent pour les autres avec une façon d'apprendre plus efficacement. »

À 36 ans, le second bénéficiaire est d'origine roumaine. Il a travaillé pour l'Organisation Mondiale de la Santé comme chargé de communication dans divers pays. Après 10 ans de salariat, il quitte son poste car l'administration lui semblait trop pesante. Il se sentait inconfortable car il réalisait des actions contraires à ses valeurs et dirigées politiquement. Il devient alors consultant en communication pour des organismes internationaux et crée une entreprise avec plusieurs autres consultants dans sa situation. Ce premier projet lui permet de gagner de l'argent et surtout de pouvoir choisir avec qui il veut travailler et avec qui il ne veut pas. Outre cette première entreprise, il en a créé une seconde qui a pour but de vérifier le suivi des actions menées par les organismes internationaux. Par exemple, s'assurer que les moustiquaires offertes à un pays d'Afrique ne vont pas être revendues, par la suite, aux habitants, par des gens mal intentionnés.

ENCADRÉ 2 : Extrait d’entretien – FI

Pourquoi fais-tu cela ?

« Pour le bon sens, pour faire des choses durables, pour être heureux. Mon dernier projet n’a pas de modèle financier. C’est un modèle d’entreprise sociale. Je ne le fais pas dans le but de gagner de l’argent, mais simplement pour suivre mes convictions personnelles. Ce projet est plus social que financier. Je gagne assez d’argent avec mon alliance de consultant pour vivre. »

Le troisième bénéficiaire a 22 ans. Il porte un projet entrepreneurial dans le cadre de ses études en innovation, design, entrepreneuriat et art. Celui-ci est né d’un double constat. Le premier lié aux difficultés rencontrées pour le transfert de données numériques imposantes sans avoir à se connecter à un autre ordinateur ou à Internet. Le second se rapporte à la situation politique, notamment les lois sur le téléchargement illégal, les débats sur la censure et le contrôle d’Internet ainsi que les problématiques liées à la surveillance et à l’exploitation des données privées à des fins commerciales. Dans ce contexte, il prototypé un boîtier permettant le partage de données numériques hors ligne et entrepose l’essentiel des données concernant celui-ci sur une plate-forme de documentation.

ENCADRÉ 3 : Extrait d’entretien – PW

Pourquoi fais-tu cela ?

« Déjà parce que je ne veux pas devenir salarié d’une entreprise. Je n’en ai pas envie donc il faut que je crée la mienne et autant la baser sur un sujet qui me tient à cœur. Créer une solution fonctionnelle qui puisse protéger les données privées ce serait un grand pas, tu ne trouves pas ? Tu imagines le nombre d’applications possibles ? Tu imagines le nombre de situations potentielles où cela peut être utile ? Dans les pays du sud, pour les journalistes, les opposants politiques et même pour le transfert de toutes sortes de données sensibles ou confidentielles. Après, ça prend ou ça ne prend pas. Ça dépend de tellement de paramètres. L’essentiel maintenant c’est que mon travail ne sera pas perdu. Si moi je n’y arrive pas, peut-être que dans cinq ou dix ans, quelqu’un à l’autre bout de la planète saura en faire quelque chose. »

Le quatrième bénéficiaire a 32 ans. Entrepreneur récidiviste, il a fondé plusieurs

sociétés et organisations à but non lucratif, aussi bien dans le secteur de la haute joaillerie que dans les stratégies de développement collectif de projets. Il a également conçu un système juridique libre composé d'un code de déontologie et d'éthique de travail. Avec un ami de nationalité russe et issu d'un cursus universitaire en informatique, il fonde une société spécialisée dans la numérisation 3D-métrique d'environnement. Cette société compte 13 employés et s'appuie sur des solutions technologiques sous licence libre.

ENCADRÉ 4 : Extrait d'entretien – LL

Pourquoi fais-tu cela ?

« Nous exploitons une technologie avec énormément de potentiel dans la numérisation industrielle d'environnements 3D-métriques et l'imagerie haute résolution. Et cette technologie va nous permettre de fournir des copies de villes complètes 3D avec des données métriques et un rendu de qualité photo équivalent à ceux du marché, voire supérieur aujourd'hui. L'ambition est de proposer tant aux acteurs étatiques qu'aux acteurs privés une véritable solution de réappropriation du numérique afin d'obtenir la souveraineté sur les données du territoire qui est aujourd'hui une denrée très utile pour créer des services et des entreprises tant à destination du secteur public que du secteur privé.

Et à titre personnel, hors discours commercial ?

Pour empêcher les États d'être entièrement dépendants des géants américains du web sur les données numériques et permettre enfin une exploitation démocratique et une amélioration de la condition humaine. Et bien sûr essayer d'offrir à mes deux enfants un bel avenir. Un avenir serein et vivable. Beaucoup plus vivable que celui qui se dessine de nos jours. »

Si les projets en création dans les tiers-lieux en tant que service, qu'ils soient collectifs ou individuels, sont issus d'un jugement sur une problématique particulière et visent à tenter d'y apporter une solution, c'est également le cas des tiers-lieux en eux-mêmes, comme en atteste l'étude des motivations de leurs initiateurs. Les services proposés, échangés, réciproques ou gratuits vont également dans ce sens. Cela se vérifie en particulier sur les formations et autres situations collectives de travail qui sont régulièrement organisées. Bon nombre d'entre elles visent à initier les individus à la maîtrise de différentes techniques (dessin 3D, programmation, microélectronique, utilisation de machines, etc.). Certains

proposent des ateliers de travail ouverts au plus grand nombre sur des problématiques spécifiques. Par exemple, à Rennes, le Biôme organise régulièrement des ateliers ouverts au public pour concevoir des solutions de logement n'impactant pas négativement l'écosystème du vivant en réinvestissant dans les ressources naturelles. À Ferney-Voltaire, Pangloss Lab divise quant à lui ses activités en dix segments appelés laboratoires : parmi ceux-ci, l'Internet des objets, pour concevoir et créer des objets électroniques afin de les rendre communicants et connectables à Internet. Culture et éducation, pour découvrir les cultures à travers des conversations en langue locale, rare ou étrangère, corriger les erreurs d'idiomatismes, les fautes d'orthographe ou de grammaire et améliorer la capacité de chacun à communiquer. Business, pour faciliter les rencontres entre les individus qui cherchent des opportunités en mettant à disposition des outils et des méthodologies pour le management, les ventes, le marketing et en mettant l'accent sur les stratégies agiles, disruptives et de croissance rapide. Santé et bien-être, où sont conçues des formations et des projets sur les capteurs, la domotique, les objets médicaux, les prothèses, les alicaments ou la nutrition. La mécatronique, afin de combiner les métiers et les sciences de la mécanique, de l'électrique, de l'énergie et de la programmation informatique. Chacun de ces segments dispose d'un ou plusieurs bénéficiaires référents qui organisent en outre des formations, des séances d'information et des ateliers de travail sur les sujets qui les concernent.

Enfin, les tiers-lieux en tant que service qui utilisent une plate-forme de partage de connaissances ou qui hébergent là leur propre plate-forme, adaptent également par ce biais leurs jugements en un service. La plate-forme Movilab par exemple exprime cette intention :

ENCADRÉ 5 : Note d'intention – Movilab⁴⁴⁰

« Chaque jour, des milliers d'actions remarquables sont réalisées partout dans le monde allant dans le sens d'une évolution durable de nos modes de vie. Elles demandent de l'énergie, de l'argent, des compétences et des savoirs qui sont le plus souvent locaux et propres à chaque territoire. Initiatives intéressantes, elles sont souvent difficilement transmissibles hors de leur contexte d'origine car non documentées de façon universelle. MoviLab est une méthodologie de documentation de ces actions remarquables en code source qui s'appuie principalement sur l'écosystème des Tiers Lieux pour être mise en œuvre localement. »

⁴⁴⁰Note d'intention directement issue de la plate-forme de partage de connaissances. Voir la version du 5 novembre 2015 <http://movilab.org/>

ENCADRÉ 6 : Note d'intention - MultiBao⁴⁴¹

La boîte à outils MultiBao propose une approche du même ordre :

« multiBao.org (ou multi Boîte à Outils) est un projet visant à rendre accessibles des approches collaboratives porteuses d'espoir. L'essor des approches collaboratives cette dernière décennie semble répondre de toutes parts au sentiment de fragilité du monde et des sociétés dans lesquelles nous nous trouvons ; et ceci tant du point de vue géopolitique qu'au niveau de la stabilité de la démocratie ou encore de la durabilité des ressources. Participation citoyenne, réseaux collaboratifs, mouvance pair à pair, financement participatif, écriture collective de communs, ..., semblent être quelques réponses porteuses d'espoir. L'apprentissage du « vivre ensemble » et du respect mutuel, du sens critique, de notre capacité à résoudre collaborativement des problèmes, à innover, à assurer durablement la paix sur les territoires est-il une option pour l'avenir ? Comment favoriser de telles pratiques ? Une vingtaine de réseaux associatifs, entrepreneuriaux et institutionnels ont documenté de telles approches et accepté de les mutualiser via le projet que nous vous présentons. Ce travail représente la mise en commun de près de 120 rédacteurs francophones, sur des thèmes aussi variés que la médiation territoriale, la diplomatie, l'agilité, l'éducation ou encore l'entrepreneuriat social. Par souci pour l'avenir, l'intégralité des ressources est publiée sous des licences autorisant la réutilisation des données. »

En 2014, à Nantes, l'association PING organise dans le tiers-lieu en tant que service la Plate-forme C, une semaine de travail sur le sujet de la documentation. Cette semaine a réuni près de 30 individus en provenance de Marseille, Rennes, Lille, Orléans, Paris, Saint-Nazaire mais aussi de Lomé, Dakar et Québec. À la question de savoir quelle était l'intention sous-jacente à la documentation, il a été répondu : « Documenter c'est participer à la constitution d'un savoir commun, qui bénéficie à chacune(un).⁴⁴² »

6.5. Transformation de la réalité

L'énumération de ces initiatives vise à illustrer la manière dont, dans le tiers-lieu, les jugements servent de point d'appui à la conception de différents services⁴⁴³. Dans ces limites,

⁴⁴¹Note d'intention directement issue de la plate-forme de partage de connaissances. Voir la version 0.8 <http://www.multibao.org/>

⁴⁴²Voir la synthèse rédigée à l'occasion de cette semaine de travail (<http://fablabo.net/>).

⁴⁴³Bien d'autres initiatives auraient pu être utilisées pour servir d'illustration. Il est même probable que celles-ci eussent donné une vision différente du type de services conçus sur la base des jugements. Qu'en aurait-il été, si

le terme conception est à préserver. Il appuie le fait que certaines des initiatives énumérées n'en sont pas nécessairement au stade d'une réalisation tangible. Pour certaines, il ne s'agit encore que d'une intention de réalisation. Elles ne resteront probablement, tout du moins pour encore quelque temps, qu'à l'état de projet. Comme un désir de création tracé à grandes lignes. Un désir peut-être déjà frustré par les premiers constats d'incohérences, par les aléas piégeux du chemin menant à une sortie de terre, par les vicissitudes des aventures collectives, par l'urgence de subvenir à ses besoins ou par une rencontre avortée avec le destinataire de la création. Les formations, les formats d'animation et la proximité d'individus dans une situation similaire mais à des niveaux d'expériences différents sont censés aider à franchir les paliers. Pour faciliter le passage de l'intention à la concrétisation, il est supposé possible de faire appel au quotidien aux différentes compétences nécessaires à l'appréhension de la totalité du cycle de vie d'un projet. « À l'économie, à la science de l'ingénieur, au droit, à la sociologie, à l'informatique, à la stratégie, au management des systèmes d'information, à l'art, au design, à la comptabilité, à la finance, etc.⁴⁴⁴ » Devant la diversité des individus qui se côtoient dans le tiers-lieu en tant que service, cela paraît effectivement envisageable. Ce n'est pourtant pas un gage d'assurance. En témoigne la somme conséquente d'intentions, de projets, d'initiatives qui s'éteignent au bout de quelques mois, ou d'une année. Le nombre important d'individus qui se replient ou se retirent après avoir tenté leur chance. Car c'est dans une volonté d'exploration que se déploient ses initiatives. Une exploration dont la finalité n'est pas clairement identifiée. La figure du *hacker*, à laquelle il est régulièrement fait référence, porte en elle une possibilité d'intervention et d'amélioration sur tous les objets, qu'ils soient techniques ou sociaux⁴⁴⁵. Il est à ce propos plausible que la volonté

pour l'illustration avaient été pris par exemple les travaux menés notamment à la Coroutine à Lille avec l'initiative Unisson.co qui propose un ensemble d'ingrédients à assembler pour favoriser la construction de communs (types d'ingrédients : juridique, financement, contribution, partage, partenariats, technologique, gouvernance, mutualisation, prestation...). Ou bien l'initiative OuiShare qui se présente comme un accélérateur d'idées et de projets dédiés à l'émergence de la société collaborative. OuiShare, dont la plupart des membres fondateurs ont développé leurs activités à La Mutinerie Paris et qui, depuis 2015, a élu domicile au tiers-lieu en tant que service Volume. Ou bien encore le mouvement des colibris qui se mobilise pour la construction d'une société écologique et dont un nombre conséquent d'activistes sont usagers des tiers-lieux. Les créateurs de services basés sur la technologie du Blockchain, les acteurs de l'économie circulaires, de la mobilité, de l'agriculture urbaine, de l'Économie Sociale et Solidaire, de l'éducation populaire, des transitions démocratiques, de mouvements politiques alternatifs ou de tout autre mouvement citoyen largement représenté, discuté et envisagé dans les tiers-lieux en tant que service.

⁴⁴⁴« Car une grande hétérogénéité de profils et d'intentions se côtoient dans un Tiers-Lieu. Cela se caractérise par une diversité de compétences, d'âges, de cultures, etc. Un ensemble conséquent de savoirs théoriques et pratiques sont ainsi réunis. Ce désenclavement des disciplines et des métiers génère une approche transdisciplinaire qui permet d'appréhender la totalité du cycle de vie d'un projet. Il devient possible, pour tout un chacun, de faire appel sur sa propre démarche, à l'économie, à la science de l'ingénieur, au droit, à la sociologie, à l'informatique, à la stratégie, au management des systèmes d'informations, à l'art, au design, à la comptabilité, à la finance, etc. Le Tiers-Lieu permet de mobiliser des ressources afin de faciliter le passage de l'intention à la concrétisation. » Voir Annexe 5 – Le manifeste des Tiers-lieux

⁴⁴⁵Sur la figure du hacker, voir partie 1, chap. 1, note 29. Sur la notion du hacking et son appréhension dans les tiers-lieux en tant que service, voir Évelyne Lhoste et Marc Barbier, (2016), « FabLabs. L'institutionnalisation de

d'intervention sur les objets soit en elle-même une finalité. Parmi les individus observés, interrogés ou les initiatives documentées, une somme largement minoritaire a évoqué une ambition financière démesurée. Et quand bien-même il en était question, il s'agissait par ce biais de se positionner comme un contre-pouvoir⁴⁴⁶. Si l'argent ne paraît pas être l'objet unique de convoitise, il demeure cependant un sujet majeur de préoccupation. En témoignent les débats sur la refonte du système monétaire incarnée par de nombreux ateliers de travail et autre tables rondes ayant pour sujet principal le Revenu Universel et les monnaies alternatives, qu'elles soient locales ou digitales, en passant par les recherches d'investisseurs, les systèmes de micro-dons, de financements participatifs, les modèles de revenus expérimentés, le partage de prestations, les élaborations de mécanismes de réciprocité ou tout simplement les prêts de quelques euros permettant de soulager un moment au moins un usager dans une situation délicate. L'individu dans un tiers-lieu en tant que service semble être en quête de redéfinition et de repositionnement. Une urgence, une inquiétude générale, paraît être à l'origine de sa motivation. À la question : qu'êtes-vous venu chercher ici ? Voici ce que les bénéficiaires ont répondu :

ENCADRÉ 7 : Extraits d'entretiens

« Après 8 ans comme salarié dans une multinationale, j'avais besoin de me retrouver dans un endroit où je me sentais bien et de faire quelque chose qui me plaisait vraiment. Maintenant c'est clair que ce n'est pas tous les jours facile, mais je ne reviendrai pas en arrière pour tout l'or du monde. » (KM, 39 ans, entrepreneur dans le textile)

« J'ai un enfant en bas âge et ce que je vois autour de moi me fait vraiment peur. Il y a une urgence. Alors à mon humble niveau j'ai voulu essayer de changer les choses. Et j'ai rencontré ici pas mal de gens dans ma situation. » (VM, 32 ans, salarié d'une association de médiation culturelle)

« On ne peut pas innover seul, dans son coin ou avec des gens de même culture, de même discipline. Je voulais m'entourer de plein de gens différents pour inventer quelque chose de neuf et qui ait du sens. » (JR, 41 ans, co-fondateur d'une société de design prospectif)

Tiers-Lieux du « soft hacking », Revue d'anthropologie des connaissances 1/2016 (Vol. 10, n° 1), p. 43-69

⁴⁴⁶C'est d'ailleurs ce qu'évoque l'extrait d'entretien de LL (voir Encadré 4). L'individu exprime une ambition entrepreneuriale considérable afin de contrer une monopolisation de multinationales sur les données numériques.

« Je me suis toujours sentie comme une mutante genre X-men. Et dans les X-men, le professeur Xavier fait une école spécialisée pour que les mutants apprivoisent leurs superpouvoirs et s'acceptent en tant que mutants. Je suis venue ici par hasard et j'ai de suite pensé à l'école du professeur Xavier. On est là pour exploiter nos superpouvoirs. » (EV, 26 ans, étudiante et porteuse d'un projet dans la distribution alimentaire)

« Je suis ultra politisé et je ne suis jamais allé voter. J'avais pourtant l'impression de faire plus de politique que la plupart des politiciens. Même si ça peut paraître pathétique, j'avais besoin de me rassurer. De sentir que je n'étais pas seul à porter ce fardeau. Et effectivement je ne suis pas seul. Il y a quand même de quoi avoir de l'espoir si l'on regarde ici. Ne serait-ce qu'ici. » (TS, 34 ans, ingénieur dans les télécommunications)

Pour aller à l'encontre de ses craintes, il sort d'un probable isolement, s'entoure et donne une dimension politique à ses activités, à ses créations. Changer les choses, mettre sa pierre à l'édifice, créer une autre manière de faire, sont des poncifs qui paraissent flotter au-dessus de chaque poste de travail, au-dessus de chaque regroupement d'individus en discussion.

ENCADRÉ 8 : Restitution de conversations libres

« Lorsque je leur explique les licences libres, les communs, les tiers-lieux, la consommation collaborative, etc., tu as vraiment l'impression qu'ils découvrent un nouveau monde et ça leur file un grand sourire. Et même les plus sceptiques finissent par avoir envie d'y croire » (RD, 37 ans, médiateur numérique)

« Ils me saoulent avec leurs manifestations anti-truc, anti-machin. Ils ont qu'à venir dans nos tiers-lieux pour que l'on se sorte de ce pétrin sans demander la permission. On les a faits justement pour ça ! » (TT, 29 ans, designer)

« Les dirigeants politiques et tous les décideurs en général, ils sont dans un tel marasme qu'ils ne savent plus comment faire. Ils ne peuvent plus décider seuls. Ils vont être obligés de passer par des tiers-lieux. Ne serait-ce que pour leurs services. Et qu'ont-ils d'autre à proposer que ces services. » (CP, 63 ans, professeur universitaire)

Cette dimension politique de la création, certains la redoutent et s'en éloignent progressivement. En exemple ce dirigeant d'entreprise de 39 ans, initiateur d'un tiers-lieu en tant que service et dont les activités mêlaient plusieurs années durant militantisme et nécessité de générer des bénéfices.

ENCADRÉ 9 : Extrait d'entretien - DR

« J'ai arrêté de parler de tiers-lieu. J'ai même arrêté de travailler sur ce sujet car à un moment donné, il y avait une impossibilité de faire cohabiter mes convictions personnelles et mes activités professionnelles. Il fallait choisir. J'ai deux enfants, une maison, un crédit, mes responsabilités ont forcé ce choix. Ça ne veut pas dire que je ne soutiens pas, que je n'y passe pas du temps, mais ce ne peut plus être ma priorité. (...) Il y a quand même parfois une forme d'incohérence entre nos revendications et le fait que nos actions dépendent d'un certain système de financement. Attendre d'être financé par celui qui cristallise nos revendications, ça peut créer des situations absurdes. »

Si, en tant que service, le tiers-lieu prétend à la transformation de la réalité de ses bénéficiaires, c'est peut-être en tentant de mettre en place les conditions permettant de faire coïncider les jugements personnels et les activités professionnelles. Que cela passe par la conception d'un service censé générer des usages spécifiques ou par des formes plus classiques de militantisme, l'ambition demeure en général d'opérer une transformation sur la réalité. Ces services ou ces actions militantes peuvent également être l'expression d'un certain radicalisme. Les services informatiques le permettent. Par exemple lorsqu'est envisagée ou expérimentée la mise en place de réseaux de communication parallèles ou que des tests d'intrusion de services publics sont effectués sous couvert d'exercice. L'ambition n'est cependant pas d'utiliser le tiers-lieu en tant que service comme alibi pour générer des actions illégales. Il en ressort plutôt une volonté d'émancipation appuyée par certaines capacités techniques. Jouer à faire peur serait une explication quelque peu réductrice. Il serait plus précis d'avancer qu'il s'agit par ce biais de démontrer que les ressources techniques à disposition, couplées à une certaine sociabilité, sont à même de générer une force d'opposition (et par là-même de proposition) sur des décisions politiques et économiques.

ENCADRÉ 10 : Restitution de conversations libres

« Combien nous sommes, ils ne peuvent pas le savoir. » (YP, 38 ans, consultant en systèmes d'information)

« Je ne veux pas de ces villes intelligentes dont l'intelligence repose uniquement sur un ensemble de capteurs. Donc je me prépare à être capable d'intervenir sur ces capteurs si un jour nos libertés sont en jeu. » (NC, 33 ans, développeur)

« Mon téléphone, mon ordinateur sont sur écoute. J'en suis sûr, depuis quelques mois toutes mes connexions rament. Je n'ai rien à me reprocher mais je ne veux pas qu'il soit possible d'avoir accès à mes infos personnelles. Alors je me protège. Je passe par d'autres canaux. » (PF, 38 ans, militant associatif)

« Les robots, l'intelligence artificielle, tous ces algorithmes prédictifs sont de formidables outils de répression et de contrôle qu'on nous vend comme des jouets pour améliorer nos vies. Les armées, les États et les grands groupes les développent et les utilisent déjà. Je veux aider les gens à pouvoir s'en prémunir. » (DD, 43 ans, dirigeant d'entreprise)

« Il faut casser les chaînes d'intermédiaires et automatiser la confiance. Les banques, les notaires, on peut faire sans eux. Techniquement on en est capables. Avec toutes ces intelligences autour de nous, on en est largement aptes. » (NL, 29 ans, étudiant et porteur de projet entrepreneurial)

Chapitre 7. La représentation consensuelle des jugements

D'après la conception qu'il a de lui-même, le tiers-lieu en tant que service se comprend comme l'appropriation collective d'un même objet par des individus isolés et distincts qui manifestent leurs jugements⁴⁴⁷. Une dimension collective n'est pas nécessairement structurée par une appartenance légalement instituée mais par une organisation sociale originale qui est qualifiée de communauté⁴⁴⁸. Celle-ci regroupe l'ensemble des usagers du tiers-lieu en tant que service, soit les responsables, les bénéficiaires, les visiteurs et les amis. La réunion de ces différents profils d'usagers en un même regroupement incite à redéfinir la terminologie utilisée jusqu'alors pour les distinguer. En effet, si cette dernière eut son utilité pour cartographier les différents types d'usages, elle semble, à ce moment de l'étude, limiter la compréhension des usages du tiers-lieu à ses formes de consommation. Or, le tiers-lieu en tant que service est censé se distinguer par la capacité qu'il offre à ses usagers d'intervenir sur l'objet de son activité. Une intervention qui doit se concrétiser soit par la proposition d'autres offres de services, soit par une participation sur les réglementations et sur la mise en place de normes, soit par une démarche

⁴⁴⁷C'est ce qu'exprime notamment « Le manifeste des Tiers-Lieux » : « Le Tiers-Lieu est une démarche collective. Bien que généralement institué par un groupe d'individus restreint et identifiable, le Tiers-Lieu ne peut se déployer s'il n'est pas porté par un collectif élargi qui participe, met de l'énergie et le fait vivre au quotidien. Ainsi le Tiers-Lieu va répondre à ses critères, à ses intérêts, à ses attentes, à ses talents. » Voir Annexe 5 – Le manifeste des Tiers-lieux.

⁴⁴⁸La plate-forme Movilab illustre cela dans sa description de l'ADN des tiers-lieux, c'est-à-dire dans sa description du « cheminement commun qui est mis en œuvre pour partir de l'idée à la création du tiers lieu » : « Le tiers-lieu, c'est d'abord une communauté vivante. Si l'aménagement physique d'un tiers-lieu est une question importante, l'espace devant se mettre au service des usages qui en seront faits, la clé du succès repose sur les usagers qui font vivre le lieu. (...) Un projet collectif fort et porteur doit garantir le sens du lieu et le liant de la communauté. Si l'on veut qu'un tiers lieu fonctionne durablement, il doit être voulu et porté par un ou plusieurs groupes d'individus. (...) Avant de regarder où implanter un tiers lieu, il convient donc de réunir régulièrement les personnes intéressées pour leur permettre dans un premier temps de se connaître et de se découvrir. » Voir version du 25 septembre 2013, <http://movilab.org/> L'ADN des Tiers Lieux.

d'autonomisation de la gestion du tiers-lieu par ses usagers. Bien qu'il soit à l'initiative d'un individu ou d'un groupe restreint d'individus, le tiers-lieu semble être ainsi dépendant des contributions de ses usagers. Qu'il s'agisse de temps, de dons matériels ou financiers, de compétences, etc. Ce couple apparemment indissociable, tiers-lieu en tant que service et usagers, incite à un mouvement sémantique. Il n'est plus question d'usagers, mais de contributeurs. Dès lors, le tiers-lieu en tant que service tend à se concevoir comme un objet commun, c'est-à-dire comme un service à responsabilité partagée. Si à l'observation, cette compréhension semble parfois relever de la déclaration d'intention, la manière dont s'articulent les intentions individuelles et les intentions collectives autour d'un même patrimoine d'informations laisse entrevoir un rapport original à l'objet commun et à la conception de service sur un objet commun.

7.1. Une communauté, des communautés

Si dans les descriptions précédentes, les relations qu'entretiennent les usagers du tiers-lieu avec le service ont été longuement abordées, il n'en est pas de même avec la structure relationnelle qui lie les usagers entre eux. Le terme consacré pour représenter celle-ci est celui de communauté. Cependant, les différentes interprétations qui peuvent être données de ce terme en réduisent la lisibilité⁴⁴⁹. Dans un tiers-lieu en tant que service, la communauté regroupe l'ensemble des usagers dans toutes leurs diversités d'usages. L'ami, individu éloigné géographiquement et n'interagissant qu'à de rares occasions, peut être ainsi considéré comme un membre de la communauté du tiers-lieu au même titre qu'un bénéficiaire ayant établi un contrat. Reprenant un exemple précédemment cité, l'Assemblée Générale annuelle de l'association gestionnaire de la Myne à Lyon a réuni pendant deux journées l'ensemble de la communauté. Selon la documentation qui en a été produite, la communauté comprenait « les piliers de la Myne », « les copains du territoire », « les copains venus d'ailleurs ». En d'autres termes, les responsables et bénéficiaires, les visiteurs et les amis. Chacun de ces types d'usagers a participé aux diverses réflexions se tenant pendant cette rencontre. Sans distinction typologique, de nouvelles offres de services ont été élaborées et les statuts de l'association ont été discutés. Les amis, en provenance de Paris, de Barcelone ou d'autres villes plus ou moins éloignées du site, n'étaient pas mis à l'écart sous couvert d'une supposée

⁴⁴⁹Dans son ouvrage sur les hackerspaces de la baie de San-Fransisco, Michel Lallement consacre tout un chapitre à l'analyse de ce que les acteurs qu'ils observent entendent par le terme community : « la notion de communauté ne revêt pas le sens exact que lui donne la société américaine. (...) À la différence des actions collectives comme la grève qui ne sont pas destinés en théorie à durer plus que nécessaire, la création d'une communauté oblige à se donner des moyens pour faire vivre le projet dans le temps. » Voir Michel Lallement, (2015), op. cit. p. 177 – 178

confidentialité. Leurs interventions étaient attendues, voire demandées. Issues de leurs expériences, elles visaient à pointer des risques, donner de nouvelles perspectives, etc. Certains amis préféraient rester en retrait des conversations et se contentaient de procéder à la documentation de la rencontre⁴⁵⁰. Les différents types d'usagers ne se connaissaient pas nécessairement. Pour la plupart, c'est le ou les responsables ou un des bénéficiaires qui avaient fait appel à un ami pour qu'il participe. L'ami en provenance de Paris se déplaçait à ses propres frais et séjournait dans le logement personnel d'un des bénéficiaires ou responsables. Le matin, lorsque la rencontre débuta, l'ami ne connaissait personnellement qu'un nombre très restreint d'usagers. En se dirigeant vers la cuisine pour se servir un café, il entame la conversation. Celle-ci se prolonge sur le balcon, là où d'autres usagers sont présents. Chacun se présente et explique en quelques mots son parcours, ce qui l'a amené à être ici. Les informations se recoupent et les liens qui unissent les individus se dessinent. Qu'il s'agisse d'intérêts similaires, de relations conjointes, de connaissances fortuites des travaux respectifs de chacun. À la demande d'un des usagers, une première réunion est organisée dans le jardin. Les usagers sont invités à se tenir debout, en cercle. Avec un ballon passant de mains en mains, chacun est invité à présenter l'usager de son choix selon ce qu'il connaît de lui. Ainsi, d'une description précise des activités de l'un, suit une anecdote caustique d'un autre ou un détail de sa vie privée. À partir de ce moment, les tensions entre les différents types d'usagers semblent évanouies. Les objectifs de la réunion entre ces différents individus sont connus et acceptés par tous. Les motivations à leurs venues sont éparpillées. Elles feront l'objet de discussions privées. Mais à aucun moment il ne semble apparaître une forme de hiérarchisation entre les interventions. Naturellement, l'usager ami s'impose une certaine retenue face à l'usager bénéficiaire par exemple. Il tend à contextualiser ses propos. Il est parfois apostrophé pour émettre un jugement extérieur sur une problématique locale. Sa qualité d'ami n'est pas niée, elle est au contraire retenue pour donner de la hauteur aux discussions, permettre de faire un pas de côté, ou mettre en relation avec d'autres individus et initiatives inconnus de la communauté ou également éloignés géographiquement. Une mise en relation qui se réalise par un échange de mails se terminant souvent par la tournure de phrase suivante : « Je pense que vous avez beaucoup de choses à partager. Les présentations faites, je vous laisse rebondir. » Le fait d'accueillir pour une ou plusieurs nuits un usager ami chez soi est une pratique courante. Il se voit même parfois automatisé par le biais de services informatiques. À Saint-Étienne, en mars 2014, un événement prenant pour thème les tiers-lieux en tant que service est organisé. C'est événement nommé « La quinzaine des tiers-

⁴⁵⁰Voir « AG 2015 de La Paillasse Saône à la M[Y]NE — Documentation » sur <https://hackpad.com>

lieux » vise à réunir quinze jours durant des usagers de tiers-lieux en francophonie pour « travailler sur les nouvelles manières de penser, de concevoir et d'organiser les ressources d'un territoire, d'une entreprise ou d'un projet.⁴⁵¹ ». Sur cette période, près de 300 personnes ont été réunies. Afin de faciliter les déplacements et l'hébergement de l'ensemble des participants, une page spécifique est créée sur le site Internet de l'événement⁴⁵². Celle-ci regroupe un ensemble de ressources et de liens vers des services informatiques permettant de mettre en contact direct les différents participants ainsi que les individus locaux qui désirent mettre à disposition leur logement pour l'occasion. Outre les services généraux, des services locaux sont créés⁴⁵³. Si certains ont préféré opter pour des modes d'hébergement traditionnels, une grande majorité ont partagé les logements mis à disposition gratuitement ou contre un tarif préférentiel par la communauté locale. Les appartements respectifs des organisateurs ont également, sur toute la période concernée, accueilli à tour de rôle et en fonction des capacités de chacun, de nombreux hôtes temporaires. Cette pratique courante offre à chaque usager de tiers-lieu la capacité de se déplacer à moindres frais. L'usager qui, dans le cadre de son activité professionnelle, est amené à se déplacer en différentes villes tente de s'appuyer sur un des tiers-lieux en tant que service local pour être hébergé. Certains incluent même cette pratique dans leur négociation tarifaire. L'individu usager propose à son client de reporter la somme dédiée aux frais d'hébergement sur sa facture. S'il n'a pas de relation sur place, il peut contacter un des usagers d'un tiers-lieu, généralement le concierge, ou il peut lancer un appel par le biais de groupes thématiques sur les réseaux sociaux⁴⁵⁴. Un des membres du groupe l'invite à loger chez lui ou le met en relation avec quelqu'un. C'est ainsi également que certains usagers de tiers-lieux en tant que service se permettent de partir sur une période donnée à la rencontre de différents tiers-lieux, dans toute la France par exemple. Ciblant dans un premier temps les sites qu'ils souhaitent visiter, ils entrent en contact avec les différents concierges, expliquent les raisons de leur périple et demandent s'il est possible d'être hébergé par l'un des usagers. Ils sont parfois même invités à dormir dans le tiers-lieu en tant que service. Cette situation particulière apparaît lorsqu'aucune autre solution n'est réalisable ou que l'individu souhaite profiter du calme de la nuit pour avancer sur ses travaux. L'individu passe alors la nuit sur un des canapés du tiers-lieu. Les usagers de celui-ci lui laissent la clé et le retrouvent au petit matin.

Cette approche de la communauté peut être comprise comme l'ensemble des

⁴⁵¹Voir Annexe 8 – Communiqué de presse – Quinzaine des Tiers-Lieux

⁴⁵²Voir <http://tilios.fr/>

⁴⁵³Voir <https://coworkingsainte.sharetribe.com/fr>

⁴⁵⁴Cette pratique est courante, notamment sur le groupe des Tiers-Lieux Open Source francophones.

interrelations qui se nouent au travers d'un tiers-lieu en tant que service. Il est dès lors possible d'avancer que cette communauté est composée de plusieurs autres communautés qui gravitent autour du tiers-lieu et sont rattachées à celui-ci par la présence potentielle d'un seul usager. De la même manière, la présence conjointe dans le même tiers-lieu en tant que service de différents mouvements associatifs par exemple tend à confirmer la présence de plusieurs communautés sur un même tiers-lieu en tant que service. En exemple, lorsque dans le même tiers-lieu en tant que service sont usagers des individus actifs dans différents mouvements idéologiques ou associatifs, lorsque parfois même ces individus se mobilisent sur plusieurs mouvements, chacun de ces individus porte avec lui une communauté particulière qu'il croise avec celle du tiers-lieu en tant que service. Le membre du mouvement des Colibris par exemple peut être également membre de la communauté OuiShare. Si ce dernier participe également au développement d'un service informatique de type OpenStreetMap, intervient sporadiquement sur Wikipédia et milite en parallèle pour la création de monnaie complémentaire, il intègre potentiellement cinq communautés distinctes au même tiers-lieu. Aussi, le membre de la communauté des tiers-lieux open source francophones peut également être membre de la communauté des tiers-lieux en Lorraine, de la communauté du tiers-lieu dont il est usager puis d'une infinité d'autres communautés selon ses préférences. La question de savoir à partir de quel moment on devient membre d'une communauté, s'il suffit d'une simple inscription sur un réseau social ou si cela procède d'un fonctionnement plus fin se doit d'être posée. Tout comme le type de relation qui se noue entre les membres.

Visiblement, il n'existe pas de réglementation standardisée pour être membre de la communauté d'un tiers-lieu. Devenir membre de l'association qui a la responsabilité du tiers-lieu est une possibilité. Elle n'est pas obligatoire. Cette approche inclusive dépend de nombreux facteurs dont l'un des principaux repose sur la capacité d'implication. L'ami, bien que sporadiquement présent, est considéré comme membre de la communauté à partir du moment où il participe, de quelque manière que ce soit, aux réalisations et à la vie de la communauté locale. Quelques principes comportementaux doivent également être respectés. Qu'il s'agisse de valeurs ou de règles de médiation. Celle-ci sont soit affichées ostensiblement ou diffuses. C'est semble-t-il par les liens personnels qui se créent entre les individus que se structure la notion de communauté. Des liens qui sont basés sur des formes d'affection ou de sympathie entre les membres. Des sentiments qui sont dans un premier temps indépendants de la personnalité même des membres de la communauté. Le simple fait d'être usager semble suffire car cela sous-entend un intérêt partagé. Ou tout du moins une posture similaire. Mais au-delà de cette première approche, apparaissent également des liens de nature calculée,

utilitaire, voire intéressée. Les différentes connaissances, les différentes compétences de chacun sont intégrées comme une ressource potentielle. Des codes sociaux assurent la pérennité des liens. L'utilisateur ou le membre de la communauté respecte par exemple les règles de partage d'informations. Lorsqu'il utilise une ressource partagée selon certaines règles spécifiées par un des membres, il notifie la paternité de la ressource et la partage également sous les mêmes règles. S'il utilise du matériel, s'il s'affaire sur une machine, il s'assure que les autres usagers en sont informés, respecte le besoin de quiétude des autres ou remet de l'ordre après son passage. S'il s'aperçoit qu'il manque du papier hygiénique, que la machine à café n'a plus d'eau, que les poubelles sont pleines, il s'essaie à résoudre le problème rencontré ou en informe un autre usager. Un ensemble de règles de vie collective qui ne sont pas nécessairement affichées et instruites mais qui procèdent de la volonté des usagers de préserver une certaine unité. Il est évident que des conflits apparaissent. Ceux-ci sont dans la mesure du possible réglés dans l'intimité et la concertation. Quand cela devient impossible, la communauté tend à se réunir et propose une solution à l'amiable. Si l'un des individus doit être exclu pour cause de comportement dérangeant, cela se fait après de longues discussions préalables entre les usagers. Pour exemple, en 2014, à la Coroutine à Lille, un usager du tiers-lieu en tant que service se voit reprocher son comportement par plusieurs autres usagers. Tout d'abord de manière orale dans une recherche de résolution amicale. Devant l'inattention répétée que ce dernier portait aux remarques, l'un des usagers décide de proposer son éviction du tiers-lieu en tant que service. Pour ce faire, il utilise la plate-forme de vote en ligne que le tiers-lieu en tant que service met à disposition à ses usagers. Un débat est lancé sur cette plate-forme. À la suite de nombreuses discussions, un vote entre les membres est effectué. Faisant face à une quasi-unanimité, l'individu décida de quitter le tiers-lieu. À Saint-Étienne, en mai 2014, les usagers du tiers-lieu en tant que service, le Comptoir Numérique décident de se réunir pour discuter des conséquences sur leurs activités respectives du militantisme affiché par l'un des usagers. Après de longues discussions, il lui a été demandé de ne pas assimiler ostensiblement le tiers-lieu à son action. De préserver la neutralité des autres usagers. Contraint, l'individu a pris acte de cette décision. Il continua encore quelque temps de fréquenter le tiers-lieu puis s'en alla. Ces quelques exemples illustrent la manière dont les liens entre les usagers reposent à la fois sur des fondements affectifs mais également sur une certaine rationalité dans la réalisation d'un objectif commun. Une structure mixte de relation où l'individu est amené à tempérer ses élans individuels au profit d'une certaine complémentarité des utilités de chacun. Ce qui ne veut pas dire que la communauté rejettera automatiquement l'individu qui rencontre des difficultés. Au contraire, une forme de solidarité

semble se mettre en place. Mais l'attitude de l'individu concerné paraît être déterminante. La préservation d'un équilibre subtil entre l'apport de la communauté et ce qu'il apporte lui-même à la communauté. Il n'y a pas d'indicateur, de système de comptabilité. Il s'agit plus d'un ressentiment instinctif. Lorsque l'un semble profiter du tiers-lieu au détriment des autres. D'une déontologie informelle que les usagers sont amenés à respecter et qui se propage au-delà de l'individualité même des usagers. En effet, des cycles communautaires semblent se succéder. À l'observation, il semble qu'ils apparaissent sur un rythme bisannuel. Entre 2011 et 2013, la Muse Genève fonctionnait avec un ensemble relativement stable d'usagers. Sans concertation, il est apparu un renouvellement quasi complet de ses responsables et de ses bénéficiaires. Le même phénomène a pu être observé au Comptoir Numérique à Saint-Étienne entre 2012 et 2014. Les raisons incontestables de ces cycles restent obscures. Au fur et à mesure, les différents usagers s'éloignent du tiers-lieu en tant que service, laissant la place à d'autres. Dans les deux cas précités, il semble que cela provienne à la fois de l'apparition de conflits entre usagers et de l'évolution naturelle des activités de chacun. Les principales ressources du tiers-lieu évoluent, conséquemment les services aussi. Laisant ainsi d'autres communautés se former ou s'approprier le tiers-lieu en tant que service.

7.2. D'usagers à contributeurs

Comme elle a été abordée, la notion de communauté demeure *vague*. Les règles qui la régissent sont informelles. L'intégration se fait par le prisme d'un intérêt similaire et par l'observation d'une certaine attitude. En synthèse, il apparaît que pour intégrer la communauté d'un tiers-lieu en tant que service, il suffit d'en franchir la porte et d'entamer une discussion bienveillante avec des usagers. Certaines situations permettent cependant de tempérer cette apparente ouverture. Durant la période expérimentale sur laquelle s'appuie cette étude, il a été observé à de nombreuses reprises l'étape initiatique mentionnée en synthèse. L'individu pénètre dans le tiers-lieu en tant que service et part à la rencontre des usagers. Cette rencontre censée être le point de départ d'un échange intellectuel entre deux individus aux intérêts similaires se transforme cependant en une suite de questions-réponses. L'individu entrant se présente succinctement, sans entrer dans les détails. Il est par exemple consultant pour une entreprise qui répond à un appel d'offres pour la création d'un tiers-lieu en tant que service dans la région parisienne. Il ne cesse alors de questionner l'utilisateur sur ses propres activités, le fonctionnement du tiers-lieu, ses services, etc. Il interpelle d'autres usagers tout en prenant soigneusement en note les propos de ces derniers. Dans le tiers-lieu, l'attitude du

consultant n'est, de prime abord, pas rebutante. Elle ne génère pas de la méfiance. L'utilisateur répond, s'il en a le temps, aux questions et cherche à informer au mieux. Parfois enjoué par l'attention qu'on lui porte, il s'échine à la plus grande clarté, la plus grande précision. Lorsque le consultant considère avoir obtenu les informations qui lui sont nécessaires, il quitte sans autre façon le tiers-lieu en tant que service. Les usagers oublient son passage. Bien qu'il ait eu un échange autour d'un intérêt commun, le consultant ne fait pas partie de la communauté. Profitant du service, il est simplement venu chercher des informations que les usagers ont accepté de lui fournir. Le même cas peut se produire lorsqu'un potentiel bénéficiaire vient pour la première fois visiter un tiers-lieu. Il observe, discute probablement, prend des informations et repart ensuite. Ou encore l'individu qui profite d'un des services du tiers-lieu, par exemple en venant chercher chaque jeudi soir son panier AMAP sans discuter avec les usagers, sans s'intéresser à ce qu'il s'y passe. À l'opposé, l'individu qui ne fréquente pas le tiers-lieu mais qui dispose régulièrement des objets dans la boîte-à-donner, qui à distance procède à de micro-dons, qui partage son hébergement lorsqu'il y a un événement, qui relaie les informations du tiers-lieu, le voisin qui donne un coup de main pour transporter une machine lourde, qui vient de temps à autre partager un verre, qui récupère parfois le courrier, etc. est quant à lui considéré comme un usager, ami ou visiteur. Le consultant et l'ami ont tous deux une relation relativement distante avec le tiers-lieu en tant que service. L'un est cependant considéré comme membre de la communauté et l'autre non. Ce qui les différencie semble à la fois provenir d'une subtilité intuitive et d'une certaine rationalité. Le consultant se présente dans le tiers-lieu en tant que service comme un simple visiteur. Il n'y a aucun contrat qui le lie au tiers-lieu. Il interroge cependant ses usagers. Il essaie de récupérer des informations. Les usagers donnent à la fois du temps et partagent leurs connaissances. Le consultant note ces informations puis s'en va. L'échange semble unilatéral. L'utilisateur a donné des informations au consultant sans savoir précisément ce que ce dernier allait en faire. Le consultant consulte l'utilisateur gratuitement. L'utilisateur rend service, à la fois au consultant et potentiellement au tiers-lieu (en présentant des informations pertinentes). Le consultant utilise ces informations pour répondre à un appel d'offre. Pour que ce dernier soit considéré comme membre de la communauté, il apparaît nécessaire que la relation n'en reste pas là. Outre une probable relation de sympathie mutuelle, une relation de travail peut s'installer. Par exemple, en incluant dans la réponse à l'appel d'offres des partenariats avec le tiers-lieu en tant que service, en mentionnant précisément la paternité des informations qu'il délivre, etc. Dans ce cas, le consultant a effectivement bénéficié des ressources du tiers-lieu en tant que service mais il offre en retour des opportunités professionnelles ou partage lui aussi des informations

potentiellement intéressantes avec les usagers. De ce fait, il participe à la vie de la communauté au même titre qu'un autre usager.

Dans un tiers-lieu en tant que service, le terme consacré pour qualifier la participation à une communauté est celui de la contribution. L'usager est, de par son affiliation à la communauté du tiers-lieu, qualifié de contributeur. Ce mouvement sémantique, pour autant symbolique qu'il puisse paraître, a son importance. L'usager utilise un service. Le contributeur participe à sa réalisation. Il n'est pas uniquement client ou adhérent mais enrichit de surcroît le tiers-lieu en tant que service et ce par différentes stratégies : en aidant le tiers-lieu à la réalisation de différentes tâches quotidiennes, en améliorant les services du tiers-lieu, en proposant de nouveaux services au tiers-lieu, en collaborant sur les projets individuels d'autres contributeurs du tiers-lieu, en coopérant sur les projets collectifs menés par le tiers-lieu. En pratique, ces types de contribution se concrétisent sous des formes pour la plupart déjà évoquées. Selon ses possibilités, le contributeur effectue des tâches d'intendance, il assiste un autre usager sur un détail particulier de son activité, il vient en renfort et en fonction de ses compétences ou de ses propres intérêts sur un point précis d'une activité collective. Ces contributions se font à première vue gracieusement. Elles n'impliquent pas de contrepartie financière ni de régulations contractuelles. La contribution est ici comprise comme une forme de don aux individus et aux communautés du tiers-lieu en tant que service. Le contributeur contribue par sympathie, par plaisir et par altruisme. Il effectue ces différentes tâches de manière désintéressée tout en supposant qu'il pourra lui-même, le temps venu, faire appel à des contributeurs dans le tiers-lieu. Ces pratiques, basées sur une présumée confiance dans la ou les communautés du tiers-lieu, s'avèrent parfois source de tension. Pour exemple, entre 2011 et 2012 à la Muse Genève, une entrepreneuse fait appel à la communauté du tiers-lieu dans la conception de son service de conseil en droit, financement, comptabilité, management pour les petites et moyennes entreprises. Certains membres s'attendent à soutenir l'initiative de l'entrepreneuse. Ils passent de nombreuses heures avec elle, l'aident à formuler ses offres de service, à concevoir son identité commerciale, à rechercher ses premiers clients, etc. Dans la poursuite de leurs propres projets, certains membres font appel à l'entrepreneuse sur son domaine de compétences. Au détour d'une conversation, le temps d'une pause déjeuner, ils en profitent pour discuter avec elle, l'interroger sur des points précis. Pour les membres, ces temps étaient envisagés comme une contrepartie. Une contribution naturelle à leurs activités après avoir contribué à celle de l'entrepreneuse. Cette dernière ne l'avait pourtant pas entendu ainsi. Rapidement, les membres de la communauté reçurent par courrier électronique une facture au nom de l'entrepreneuse pour des prestations de conseils. Une facture qu'ils

refusèrent unanimement de régler. Les membres tentèrent de dialoguer avec l'entrepreneuse, de régler à l'amiable cette visible incompréhension. Tenace, l'entrepreneuse fit alors plusieurs lettres de rappel, menaçant d'une mise en recouvrement. Devant tant d'insistance, les membres se réunirent, refusèrent toujours de régler ces factures et entamèrent avec réussite une large campagne de dénigrement public de cette toute jeune entreprise. Cette dernière ne résista pas. Après quelques mois, elle cessa son activité. Au-delà de cette anecdote, certains contributeurs souffrent de l'aspect chronophage du tiers-lieu et de la ou les communautés. L'exemple précité (voir encadré 9) en donne un aperçu. L'utilisateur contributeur ne parvient pas à assumer à la fois son activité professionnelle, sa participation au tiers-lieu et sa vie personnelle. Il fait un choix. Celui de mettre de côté le tiers-lieu. Si par cette action, il parvient à se dégager plus de temps pour son activité professionnelle, il prend également le risque de s'éloigner des idées et des compétences qui nourrissent quotidiennement ses activités. À la question de savoir les raisons ce qui le poussait à passer autant de temps dans le tiers-lieu et avec la communauté, un entrepreneur de 45 ans, consultant en stratégie d'innovation répond :

Encadré 11 – Extrait d'entretien YZ

« J'apprends beaucoup de choses et je rencontre toujours de nouvelles personnes. C'est essentiel pour mon business. C'est vrai que ça me prend un temps considérable, mais c'est une manière de rechercher de nouvelles opportunités, de voir ce qui se fait de nouveau, comment cela se fait. Honnêtement, cela me prend environ 40 à 50 % de mon temps. Mais c'est de la recherche de clients, de la veille, de la communication et aussi de la recherche et développement. Bref une part importante de mon travail que j'ajuste en fonction des priorités. Il m'arrive par exemple de m'y consacrer pendant une semaine entière et puis plus du tout les deux semaines qui suivent. »

Devant ces différentes complications dues à la contribution dans un tiers-lieu, certains se recroquevillent tandis que d'autres incluent cette pratique au cœur même de leurs activités. La notion de contribution dans un tiers-lieu s'avère alors largement pénétrée par les pratiques issues de l'informatique. Elle tend à s'effectuer dans un cadre procédural spécifique. Le membre de la communauté du tiers-lieu, porteur d'un projet, conçoit la contribution comme partie intégrante de sa création. Par exemple, à Vénissieux, un jardinier paysagiste de 29 ans, membre de la communauté du tiers-lieu le Troquet Numérique, porte un projet en compagnie d'un psychologue social de 31 ans. Ils souhaitent travailler à la mise en place de jardins de

quartier et ce sous une forme entrepreneuriale. En juin 2014, ils participent à un événement organisé par le Troquet Numérique à Bourgoin-Jallieu. Dédié à l'économie de proximité, cet événement réunit sept porteurs de projets locaux et de la région Auvergne Rhône-Alpes ainsi que 28 contributeurs locaux et venus de Lyon, Saint-Étienne, Lille, Paris, Montpellier, Nancy et Toulouse. Chaque porteur de projet définit ses besoins et constitue son équipe. Parmi ceux-ci, des entrepreneurs, des indépendants, des entrepreneurs du secteur culturel, un enseignant chercheur, des salariés du monde associatif, des demandeurs d'emploi et un journaliste indépendant. Les compétences identifiées sont dans le marketing, la gestion de projet, le graphisme, le design, la programmation et le développement informatique. Pendant 48 heures, les sept porteurs de projets travaillent avec l'équipe qu'ils ont constituée pour avancer sur leurs projets respectifs. Des intervenants ponctuent la journée en présentant diverses opportunités : des programmes pour entrepreneurs, des types de structures juridiques, des technologies. Outre l'intérêt suscité par ce type d'événement, les contributeurs viennent à la fois pour rencontrer d'autres individus mais aussi pour tester cet événement en vue d'une possible reproduction en d'autres lieux. En effet, l'ensemble des deux journées est documenté et partagé sous le wiki movilab avec une licence Creative Commons CC-By-SA⁴⁵⁵. En clôture de l'événement, chacun présente l'état d'avancement de son projet. Il apparaît alors que dans le temps imparti, les projets initiaux qui, pour nombre d'entre eux, n'en étaient qu'à l'état d'idée ou d'intuition, prennent les contours de véritable projet d'entreprise, incluant une réflexion poussée sur un modèle économique, une clientèle potentielle, une évaluation de budget, des besoins en ressources humaines, etc. C'est particulièrement le cas du projet sur les jardins de quartier. Leur intention est de : « Offrir les services d'un jardinier capable non seulement d'entretenir de manière écologique les jardins mais aussi d'animer et créer plus de lien social dans les copropriétés et entreprises de services urbains⁴⁵⁶ ». Le projet devient rapidement une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, c'est-à-dire qu'elle peut associer autour d'un même projet des acteurs multiples : salariés, producteurs, bénéficiaires, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers. Elle comprend 5 salariés associés qui se présentent comme des jardiniers animateurs. Ils ne se présentent pas comme une entreprise d'entretien de jardin mais comme une entreprise d'animation qui a pour objectif de faire des jardins de copropriétés et des entreprises, des

⁴⁵⁵Ce qui sous-entend que l'ensemble des contributions sur la page Movilab dédiée peuvent être copiées et redistribuées sous n'importe quel format. Elles peuvent être également adaptées, transformées et améliorées pour n'importe quelle fin, même commerciale.

⁴⁵⁶Voir la version du 18 juin 2014 <http://movilab.org/CityLabs> : Troquet Numérique Juin 2014

lieux de vie. En février 2015, ils réunissent à nouveau la communauté du Troquet Numérique afin de travailler sur un concept et d'en développer les premiers prototypes. Cette réunion reste relativement confinée. Seule une quinzaine de contributeurs est conviée. Il s'agit de designers, d'ingénieurs agricoles, de gestionnaires de projets dans le développement durable, de communicants, etc. Deux jours durant, ces individus vont travailler sur les jardins en entreprises et les jardins nomades sans contrepartie financière. L'intérêt est ailleurs. Pour mobiliser ces individus, l'entreprise s'est engagée à ne pas être le propriétaire exclusif des résultats de ces journées. L'ensemble des réalisations, les différentes étapes d'idéation et les modélisations des prototypes sont partagés sur Movilab⁴⁵⁷. Pour les contributeurs, l'intérêt est de participer à la réalisation d'un concept auquel ils accordent une certaine importance. Mais cet intérêt réside également dans le fait qu'il est permis d'inclure ou d'adapter les concepts développés sur les deux jours pour leur propre compte dans les activités qu'ils mènent. C'est le cas notamment d'une association parisienne dont un des membres fondateurs fut un des contributeurs des journées de travail et qui a dans la foulée introduit les concepts élaborés dans ses propres offres de services.

Dans des projets ayant une composante technologique, la démarche de contribution gagne en lisibilité. Le cas de l'individu qui développe un boîtier permettant le partage de données numériques hors ligne (voir encadré 4) est à ce titre probant. Lorsqu'il s'adresse au tiers-lieu pour l'aider à développer son prototype, trois contributeurs se proposent d'y travailler régulièrement. La condition de cette contribution est que l'ensemble des contributions faites soit placé sous licence libre. Un contributeur de 33 ans spécialisé en micro-électronique, une contributrice de 24 ans spécialisée dans la conception de matériaux informatiques et une contributrice de 27 ans pour la modélisation économique. Bien que la problématique posée par le porteur de projet les intéresse, chacun des contributeurs utilise individuellement ce projet comme un prétexte pour développer ses propres compétences. Par exemple, la contributrice sur la modélisation économique affine par ce biais sa connaissance des modèles économiques basés sur des licences libres. Après quelques mois d'activités, le porteur de projet décide, pour des raisons personnelles, de ne plus continuer. Les contributeurs ne vivent pas cette défection comme un échec assorti d'une perte de temps. Leurs réalisations ne se sont pas perdues avec la décision du porteur de projet. Chacune des contributions a été partagée sous une licence permettant l'étude, la réutilisation, la modification des différentes

⁴⁵⁷Ce partage se fait toujours sous licence Creative Common CC-By-SA. Voir la version du 6 février 2015 <http://movilab.org/Tiers-jardin>

couches du travail effectué, voire leurs utilisations commerciales⁴⁵⁸. En ce sens, le contributeur en tiers-lieu n'est pas à proprement parler désintéressé. La stratégie du contributeur consiste à garder la paternité de ses contributions tout en en faisant don. Lorsque la contribution s'inscrit au niveau de l'information, la tâche s'avère relativement aisée. Une information donnée n'est pas une information perdue.

7.3. Le commun

Dans les communautés de contributeurs des tiers-lieux en tant que service, un terme revient avec insistance : le commun. Il est utilisé pour qualifier une ressource et la manière dont les individus se structurent autour. Le tiers-lieu est lui-même parfois présenté comme un commun, à l'instar de toute une typologie de services. Les réalisations des membres des communautés, lorsqu'elles impliquent ou permettent la contribution, sont également qualifiées de commun. Tout comme les informations que les contributeurs documentent sur les différentes plates-formes de partage de connaissances. Ces mêmes plates-formes que d'aucuns qualifient de patrimoine informationnel commun⁴⁵⁹. Les biens communs sont parfois distingués des communs pour préciser que les communs ne sont pas que des biens matériels. Certains développent des communs, font des communs, mettent dans le commun, mettent en commun, utilisent les communs, s'appuient sur les communs, consolident un socle commun, entretiennent les communs. Dans un tiers-lieu, le commun en tant que notion théorique laisse une place considérable à l'interprétation que les contributeurs veulent bien lui donner. Contribuer revient à la fois à faire en commun, soit à effectuer une tâche ensemble et à mettre dans le commun, soit à dépropriétariser la qualité d'un bien matériel, d'une information ou d'un service. Le bien matériel, l'information ou le service devient ainsi non plus la propriété d'un individu ou d'un groupe d'individus mais relève de la responsabilité d'une communauté d'individus contributeurs.

Lorsqu'il aspire à être assimilé à un commun, le tiers-lieu en tant que service se formalise d'une manière spécifique. À Lille, la Coroutine affiche ouvertement cette ambition. Certains membres de la communauté ont à ce propos participé à la conception d'un service d'évaluation de la qualité de communs de différents services⁴⁶⁰. Ce service propose un questionnaire reposant sur six ingrédients qu'un commun est censé prendre en compte. À

⁴⁵⁸À la fois sur une plate-forme de développement et sur une plate-forme d'hébergement et de partage de modèles 3D.

⁴⁵⁹Movilab par exemple est qualifié de « patrimoine informationnel commun des tiers-lieux ». Voir Partie 2, Chap. 1, § 4.4, note 342.

⁴⁶⁰Voir à ce propos <http://encommuns.org/>

l'issue des réponses, un diagramme en forme de toile d'araignée s'affiche, illustrant les différentes caractéristiques du commun évalué. La Coroutine s'est ainsi prêtée à cette évaluation. Une présentation du commun est dans un premier temps proposée :

Encadré 12 : À propos du commun

« D'abord bureaux mutualisés, puis espace de travail collaboratif (coworking) et maintenant lieu hybride d'un nouveau genre, La Coroutine ne cesse chaque jour d'évoluer, d'innover, de s'ouvrir encore plus et d'inspirer les enthousiastes qui la fréquentent. Auto-financée et auto-gérée sans être repliée sur elle-même, l'expérience d'une année au sein d'un petit espace de 70m² nous a permis d'apprendre énormément, tant sur le plan individuel que collectif. L'année 2012, semée d'embûches, a permis à cette initiative de progressivement trouver sa stabilité et d'envisager un déménagement dans un nouveau lieu de 170m², tout en offrant un cadre de travail à plus de 40 personnes. Ces dernières étapes ont su catalyser leurs activités, qu'elles soient à but lucratif ou non, au sein du lieu. Mélangeant hyper-local et international, La Coroutine est ouverte sur le quartier. Elle est à la fois un relais pour des étrangers souhaitant trouver une colocation, une micro-boutique de produits locaux ou encore un lieu pour le développement de projets plus internationaux. En assumant l'opposition entre les mondes marchands et non marchands tout en transposant les pratiques inspirées du web au réel, ce tiers-lieu offre un cadre inspirant, motivant et propice aux collaborations. La créativité, l'émergence et l'innovation deviennent alors des phénomènes spontanés. »

La manière dont le tiers-lieu en tant que service aborde le partage est ensuite questionnée. Comment celui-ci œuvre à sa répliquabilité et à sa diffusion ainsi que la manière dont le tiers-lieu mutualise ses ressources avec des communs similaires :

Encadré 13 : Partage

« La Coroutine décrit son mode de fonctionnement sur son wiki sur <http://wiki.lacoroutine.org>. Il y a encore du travail à faire pour bien décrire la recette de fabrication de ce lieu. Dès le début du projet, La Coroutine a rencontré les autres acteurs du coworking pour réfléchir à ce qui pourrait être mutualisable. Les développements du lieu sont souvent partagés avec les autres coworkings pour y réfléchir ensemble. Dernièrement, un ensemble de futurs développements logiciels pour le lieu a été imaginé au sein de Tilios, afin d'organiser la mutualisation avec tous les tiers-lieux francophones. »

⁴⁶¹ Le questionnaire aborde ensuite la manière dont le tiers-lieu en tant que service est géré collectivement sans pour autant limiter les initiatives individuelles :

Encadré 14 : Gouvernance

« La Coroutine a un fonctionnement transparent. Les discussions sont visibles sur les listes de discussion. Les données bancaires seront bientôt visibles pour tous. Le projet a l'ensemble de sa gouvernance ouverte et horizontale. Les décisions se font au consensus mou, voire par vote en cas de désaccord au bout de plusieurs discussions, en utilisant les outils ci-dessous. À améliorer : - avoir quelques infos sur le profil des gens, leur degré d'implication, ... pour limiter les non-dits. »

La façon dont le tiers-lieu, en sa qualité de commun, noue des partenariats avec des organisations publiques ou privées est également interrogée :

Encadré 15 : Partenariat

« Au niveau de l'acteur privé, La Coroutine ne développe aucune prestation autour du lieu. Certaines missions de conseil faites par des membres de La Coroutine ont eu lieu, mais sans utiliser véritablement le commun "La Coroutine". Pour autant, il y a une réflexion pour permettre à ceux intéressés par le commun "La Coroutine" d'être accompagnés ou conseillés par des acteurs "recommandés". Ces réflexions sont encore tout au début. »

Puis, le choix juridique permettant de protéger le tiers-lieu en sa qualité de commun :

Encadré 16 : Juridique

« L'association permet de protéger les biens communs du projet. Elle devra évoluer pour être totalement pertinente. Tout le capital est détenu par l'association qui est gérée collectivement. Cela se fait sur la confiance, mais il faudra quand même réfléchir prochainement à un moyen de protéger ce capital par quelques protections dans les statuts de l'association. La marque n'est pas encore protégée, mais personne ne peut capitaliser dessus. Tout ce qui est produit par La Coroutine est mis sous licence libre. »

La logique de financement par les usagers ainsi que la redistribution financière :

Encadré 17 : Financement

⁴⁶¹ À propos de l'ensemble des futurs développements logiciels imaginés au sein des Tilios, voir la version du 28 mai 2014, <http://movilab.org/>, Évaluation de la mise en place d'une boîte à outils pour les Tiers Lieux.

« Modèle de financement à prix libre relatif. Les prix sont fixés mais ajustables. Un espace à prix libres à l'étage. Pas de modèle de rétribution. »

Enfin, la manière dont le tiers-lieu permet la contribution de chacun sur un temps long ainsi que les moyens mis en œuvre pour rendre visibles les contributions :

Encadré 18 : Contribution

« Chacun peut contribuer au projet. Pour cela, il suffit de rejoindre la liste de discussion, ou de suivre le trello de la coroutine. Une rencontre par mois pour travailler ensemble sur le lieu, faire le ménage, bricoler, etc. ... Une liste de discussion avec archives ouvertes à tous depuis les débuts. Un outil numérique où les tâches sont visibles quand même. »

En tant que telle, la qualité de commun semble être une ambition dont les contours opérationnels sont en cours de définition⁴⁶². Une association loi 1901 en a la responsabilité juridique. Tous les contributeurs ne sont pas obligatoirement adhérents de l'association. Des rôles ponctuels sont définis au préalable pour s'acquitter des différentes tâches, par exemple la comptabilité, le rappel des impayés, etc. L'ensemble des décisions sont prises collectivement dans une recherche de consensus. Les contributeurs, adhérents ou non, ont un droit de regard et peuvent intervenir quand bon leur semble. Différents services, notamment numériques, sont mis en place pour permettre un dialogue continu entre les contributeurs. Une plate-forme de connaissances de type wiki est mise en place pour partager et diffuser auprès des contributeurs les différentes réglementations du tiers-lieu en tant que service. Qu'il s'agisse de la gestion des déchets, de l'imprimante, du bois, de la trésorerie ou de la manière dont sont gérés les achats, le lavage des vitres, le compost ou bien encore pour répondre au téléphone, arroser les plantes, fermer et ouvrir le lieu. En somme, le commun est ici compris comme un service géré à tous niveaux de décision par sa communauté de contributeurs. En contrepartie, les contributeurs bénéficient, pour leurs propres activités, d'un service qu'ils formalisent eux-mêmes sur une base de confiance mutuelle. En tant que service, la marque « La coroutine », soit les caractéristiques qui définissent le tiers-lieu, n'a aucune protection légale. Il est semble-t-il envisageable pour tout un chacun de se l'approprier. De s'en prévaloir sans consultation ou décision préalable. Il est cependant précisé que personne ne peut

⁴⁶²Le cas de la Coroutine vaut pour de nombreux tiers-lieux en tant que service. À ce propos, « le manifeste des tiers-lieux » affirme : « le Tiers-Lieu est un bien commun. Les savoirs et les biens en sont le patrimoine dont chacun peut disposer. » Voir Annexe 5 – Le manifeste des Tiers-Lieux

capitaliser dessus et que tout ce que la Coroutine produit est mis sous licence libre. C'est-à-dire que la Coroutine produit par exemple des informations, notamment par le biais de son wiki. Si ces informations peuvent être étudiées, réutilisées, modifiées par quiconque, cela ne peut se faire que dans la limite des conditions imposées par son initiateur.

Dans un tiers-lieu en tant que service, concevoir, créer, produire, développer du commun se comprend bien souvent comme l'apposition d'un droit de propriété intellectuelle étendue sur les informations constitutives d'un service. En somme, il suffit de déposer sur un contenu une licence dite libre spécifique parmi un choix grandissant de licences, pour que celui-ci devienne commun. De multiples particularismes s'observent entre chaque licence et donnent lieu à des débats. Tout comme les subtilités qui différencient les licences dites libres des licences dites open source. Si certains se spécialisent sur la question, opposant tel niveau d'ouverture à telles conditions, tentant de formaliser de nouvelles licences, d'en imposer une toute récente, recherchant le bon niveau de réciprocité, il semble qu'au fur et à mesure ces finesses ne concernent qu'un nombre restreint de spécialistes ou prétendus comme tels. Dépassant le cadre de l'informatique qui lui a donné naissance, la problématique posée par les licences libres s'interprète comme une réponse, socialement responsable et économiquement viable, à la marchandisation et à la monopolisation de l'information. Au niveau des logiciels informatiques, cela se concrétise par des campagnes de promotion et d'initiations sur des logiciels libres. La présence d'autocollants à coller sur un ordinateur est un acte de soutien, des affiches sur les murs illustrant le pingouin symbole du système d'exploitation libre créé par Linus Torvald ou bien la tête de gnou illustrant le système d'exploitation créé par Richard Stallman. Certains utilisent ces logiciels et leurs différentes distributions, Ubuntu, Mint, Fedora, etc., prêtant la main quand ils le peuvent à de récents initiés ou faisant des remontrances un brin cyniques à celui tout penaud et s'excusant presque de n'avoir pas franchi le pas. Si dans l'intimité, des services propriétaires sont parfois utilisés, en public ce sont les services libres qui sont affichés. Du moteur de recherche aux suites bureautiques en passant par les services de cartographie. Certains refusent même l'échange de documents propriétaires. Épluchant minutieusement les Conditions Générales des différents services, avertissant des méfaits de ceux-ci à qui veut l'entendre. Utiliser un logiciel libre, c'est contribuer aux biens communs. Et s'il est reproché que parfois la qualité ergonomique du service est moindre, il est vite rétorqué que celui qui se sent apte à l'améliorer peut le faire, sans demander de permission. Qu'un logiciel libre n'appartient à personne mais que tout le monde peut l'exploiter tant que sont respectées les règles de distribution. Que si exploitation commerciale il y a, ce n'est pas le logiciel qui est vendu mais les services qui permettent son

entretien, son installation ou la formation, etc. Devant cette quasi-unanimité, tout service libre faisant son apparition sur le marché est dans la mesure du possible testé. Toutes initiatives associatives, publiques ou privées arborant le préfixe *Open* ou *Free* sont étudiées et parfois adaptées localement. Tout service informatique développé se doit de comprendre a minima une composante libre dans son code. Le *libriste*, promoteur du libre, s'avère un redoutable procédurier sur la question de la protection des échanges. Mais d'autres contributeurs sont moins experts. Mettre dans le commun une information par le biais d'une certaine licence devient un simple réflexe, une posture. Le contributeur d'un tiers-lieu en tant que service conçoit un projet pendant plusieurs mois. Il documente son travail sur une plate-forme de partage de connaissances, envisagée comme le socle commun du tiers-lieu. Il l'incorpore ainsi à un ensemble abstrait plus vaste et qui offre une continuité potentielle à son activité⁴⁶³.

L'insistance avec laquelle il est affirmé la primauté des services libres sur ceux dits propriétaires n'est cependant pas qu'une revendication idéologique. Elle procède également d'une forme de rationalité économique. À l'instar d'une entreprise, certains tiers-lieux en tant que service conçoivent l'ensemble des informations auxquelles ils ont accès comme un patrimoine d'informations. Ce patrimoine est envisagé comme indépendant des différents changements qui s'opèrent dans la ou les communautés. Les membres de la communauté passent, le patrimoine demeure, enrichi de leur passage. Les informations qui nourrissent la communauté un temps donné sont censées perdurer au-delà des individus. Le tiers-lieu en tant que service consolide et pérennise ainsi un socle de savoir. Ce socle, enrichi continuellement de la contribution des différents membres de la communauté, est considéré comme commun à partir du moment où il est régulé par des licences dites libres. Contrairement à une entreprise, l'individu qui pour une raison quelconque est amené à quitter le tiers-lieu en tant que service, peut continuer à utiliser son patrimoine. Il peut également continuer à contribuer à celui-ci. L'usage du patrimoine ne se limite pas à l'usage du tiers-lieu en tant que service. Pour le tiers-lieu, c'est un service supplémentaire qui est ainsi proposé. Pour la ou les communautés, c'est un moyen informatif et inspirant d'avoir accès aux apprentissages et aux expériences qui se sont déroulés depuis la création du tiers-lieu. Pour les contributeurs, c'est une manière de travailler. Une gymnastique particulière où la contribution aux communs à la fois justifie son activité individuelle, la présente ouvertement derrière une sacro-sainte transparence et sous-entend le désir d'intervention d'autres contributeurs. Lorsqu'une initiative individuelle reçoit

⁴⁶³Par exemple, sur Movilab, un projet de répertoire d'initiatives locales sur la consommation collaborative est documenté. Dans la partie dédiée à la présentation méthodologique du projet, il est écrit : « Tout ce travail est documenté sur un outil numérique collaboratif, dans l'optique de constituer des biens communs au service des porteurs de projet actuels, de leurs contemporains, et des porteurs futurs. » Voir la version du 29 octobre 2013 <http://movilab.org/> Cartelier : facilitateur de votre quotidien.

la contribution désordonnée d'un nombre difficilement quantifiable d'individu et parvient à stabiliser dans le temps un service. Elle fait également référence aux démarches réalisées dans l'industrie, dans l'agriculture, dans le secteur de l'énergie, de la mobilité, de l'habitat, des sciences, de la gestion des territoires ou plus simplement sur des pratiques quotidiennes⁴⁶⁴. Mais si le partage d'informations en est probablement (et paradoxalement) la représentation la plus visible, la question du commun peut également apparaître à d'autres niveaux. Dans la gestion des matières par exemple par une relecture des cycles de vie des produits au prisme du réemploi. Par la réintégration et la valorisation des différentes caractéristiques (matérielles, fonctionnelles, formelles, esthétiques) des déchets pour des usages nouveaux⁴⁶⁵. La convergence vers le commun se réalise de fait au niveau du design. C'est-à-dire qu'elle s'incarne dès le travail de conception d'un service. L'approche communautaire inhérente à la création dans un tiers-lieu en tant que service en est un élément justificateur. La patrimonialisation des savoirs du tiers-lieu en est un autre, tout comme la capacité de transformation systématique qu'induit la conception du commun. La conception du commun apparaît ainsi dès les prémices des réflexions. Source inépuisable de questionnements pour les contributeurs. De discussions, de tentatives, de désaveux, d'échecs, de frustrations, d'ambitions démesurées et de volonté de créer des services ayant pour finalité la résolution de problèmes d'intérêt général. Dans un tiers-lieu en tant que service, le commun est une notion théorique qui s'éprouve.

7.4. Recherche de consensus et fourchette

À partir du moment où il est envisagé comme un commun, les contributeurs se structurent autour du tiers-lieu en tant que service d'une manière originale. C'est également le cas pour les services issus des tiers-lieux. En tant que commun, le tiers-lieu ou les services sont présumés être une coresponsabilité de tous les contributeurs. Cependant, de manière effective, seule une structure juridique est habilitée à être le décisionnaire final. Durant le

⁴⁶⁴Sur Movilab, la page intitulée « Comment créer des biens communs en Open Source » est une des plus consultées (en juillet 2015, elle comptait 39 698 consultations). Des exemples d'initiatives sont ainsi présentés. Parmi ceux-ci, des kits pour l'agriculture urbaine, comme des ruches, poulaillers, boîtes à compostage, une imprimante de vêtements, une description des procédés complets pour la construction de diodes électroluminescentes, une voiture de sport, des projets de construction modulaire sur la base d'une grille géométrique partagée, une présentation de certaines villes en France qui commencent à entrer dans une démarche de mise en commun de leurs actions et connaissances, ou plus simplement les recettes de fabrication d'une bière, le tout partagé sous des licences dites libres. Voir la version du 15 mars 2015, http://movilab.org/Comment_cr%C3%A9er_des_biens_communs_en_Open_Source

⁴⁶⁵Sur Movilab, une page dénommée « Open Sources Pluriel » établit un parallèle entre le patrimoine informationnel commun issu des technologies de l'information et le patrimoine matériel commun que sont les outils de production et les matériaux de seconde vie. Voir la version du 25 octobre 2015, http://movilab.org/Open_Sources_Pluriel

temps de l'étude, il a été observé différentes expériences aux statuts juridiques variés sans qu'aucun ne fasse loi. La page Movilab consacrée à la question des statuts juridiques des tiers-lieux⁴⁶⁶ en tant que service évoque sept possibilités : collectif informel, association (loi 1901), entreprise individuelle, SARL (Société à Responsabilité Limitée), SCOP (Société Coopérative et Participative), SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), CAE (Coopérative d'activités et d'emploi). Elle renvoie également vers une autre page intitulée « Propriété d'un tiers lieu⁴⁶⁷ » qui imagine un modèle d'achat collectif de lieu pour un tiers-lieu en tant que service avec la création d'une SCI (Société Civile Immobilière) détenue par une association gestionnaire afin de proposer aux contributeurs de prendre des parts. En fin de page, un hyperlien renvoie vers un service présentant un dispositif de création et de partage de solutions juridiques et qui s'attaque à la question : « Quelle est la structure juridique la plus pertinente pour l'acquisition des locaux d'un tiers lieu ?⁴⁶⁸ ». En synthèse, il est avancé que le choix de la structure juridique est un moyen de structurer un contrat moral face au projet collectif en prenant en compte le fait qu'un tiers-lieu n'est pas n'importe quel projet collectif. Le placement financier se réalise pour une rentabilité sociale et culturelle. L'intérêt individuel doit être en lien avec le fait de servir l'intérêt collectif. La structure juridique d'un tiers-lieu en tant que service n'apparaît ainsi pas standardisée. Elle répond au cas par cas, chacun s'inspirant des réalisations des autres⁴⁶⁹. Cette diversité de statuts s'observe également au travers des cas étudiés. Par exemple, le comptoir numérique à Saint-Étienne est sous la responsabilité juridique d'une SCOP. Cette SCOP est locatrice des locaux et produit les factures auprès des usagers contributeurs. À la Muse Genève, c'est une fondation de droit suisse qui effectue ces tâches. À Lyon, la Myne est sous la responsabilité de l'association loi 1901 la Paillasse Saône. Si ces différentes structures ont la responsabilité juridique des tiers-lieux en tant que service, les procédés décisionnels se font tout de même en accord et en consultation avec les contributeurs. La SCOP et la Fondation de droit Suisse présentent annuellement leurs états financiers et invitent régulièrement (mais de manière informelle) les contributeurs à faire part de leurs diverses observations. Celles-ci sont prises en compte à la discrétion des responsables de la structure juridique. La structure juridique entretient avec les contributeurs une relation à la fois d'ordre transactionnelle et transformationnelle. Elle régule

⁴⁶⁶Voir la version du 19 décembre 2014 <http://movilab.org/> Les statuts juridiques des Tiers Lieux

⁴⁶⁷Voir la version du 1^{er} mars 2015 <http://movilab.org/> Propriété d'un tiers lieu

⁴⁶⁸Le service Sharelex « une communauté de personnes : utilisateurs du droit, experts du droit, développeurs, designers, entrepreneurs... qui travaillent ensemble pour que l'accès au droit soit une réalité ». Voir la version du 20 novembre 2013 <http://forum.sharelex.org/> Quelle est la structure juridique la plus pertinente pour l'acquisition des locaux d'un tiers lieu ?

⁴⁶⁹Dans l'exemple précité, la contribution sur le Sharelex s'appuie sur le tiers-lieu en tant que service Le Champ Commun situé dans la commune d'Augan en Bretagne.

la composante contractuelle de la relation mais dépend de la capacité de création de ses contributeurs. Ceux-ci interviennent donc sur les décisions, qu'il s'agisse des services proposés, des coûts tarifaires, de l'intendance, des équipements, de l'accès, de la régulation de la communauté, dans une volonté affirmée de prise de décision collective.

À Lyon, la Myne est sous la responsabilité de l'association la Paillasse Saône. En décembre 2015, la Paillasse Saône comptait 291 adhérents répartis en 3 types de membres selon leurs activités à la Myne : les fondateurs et les porteurs de projets (20 personnes, soit 6 %), les membres actifs (83 personnes soit 29 %), les membres bienfaiteurs qui viennent simplement visiter le tiers-lieu en tant que service (190 personnes soit 65 %). Le montant moyen d'adhésion à l'association était de 19,30 euros. De décembre 2014 à mai 2015, l'association a fonctionné avec la réunion d'un conseil d'administration tous les mois. La durée des conseils d'administration a légèrement diminué avec le temps, mais un besoin de distribuer la prise de décision a dû être solutionné. En mai 2015, des groupes de travail ont été mis en place pour permettre à chacun de s'investir sur les sujets qui l'intéressent le plus, et assurer des aides à la décision pour le conseil d'administration. Les groupes de travail ont fait baisser la durée des conseils d'administration en apportant plus d'efficacité dans les prises de décisions et mises à niveau au niveau de l'information. À partir de fin septembre, et pour répondre à un besoin opérationnel (éviter de prendre des décisions rapides par e-mail toutes les semaines), un groupe de 5 individus s'est rencontré chaque semaine pendant 30 minutes pour faire le point sur les affaires courantes et prendre des décisions rapides. Ce sont des rencontres de prises de décisions opérationnelles. 8 individus siègent au conseil d'administration. L'accès aux rencontres hebdomadaires se fait par cooptation. Les conseils d'administration et les groupes de travail sont ouverts à tous les membres actifs. Le conseil d'administration a eu lieu tous les mois. Son objectif était la mise à niveau des informations pour des prises de décisions stratégiques et éthiques. Les comptes-rendus de toutes les réunions ont été documentés sur un service collaboratif généraliste et accessible à tous les membres (même si rien ne prouve que ces comptes-rendus soient effectivement lus). À la Coroutine, à Lille, les prises de décisions sont automatisées via une plate-forme de vote en ligne. Pour la Coroutine, tous les enjeux importants doivent être mis en débat. Pour les enjeux sur lesquels il est simple de revenir, il est préférable d'avancer sans demander la permission, mais informer autant que possible les autres contributeurs par le biais d'une liste de discussion afin de créer le débat a posteriori et revenir sur la décision si nécessaire. L'objectif est de ne surtout pas bloquer la prise d'initiatives. Pour les conflits liés à des individus, il est préférable que des discussions soient engagées avec les personnes concernées durant les moments de

convivialité (repas du midi, apéros, etc.), en utilisant les rudiments de la communication non violente⁴⁷⁰. À la Coroutine, pour faire avancer un enjeu, il est nécessaire de faire une première proposition sur la plate-forme de vote. Les faits sont exprimés en veillant à ne pas émettre d'évaluation sur les autres et en favorisant une approche compréhensive. Il est possible d'y exprimer ses sentiments, ses besoins et de formuler des demandes. Une proposition doit être rédigée sur la plate-forme en ajoutant une date de fin de vote sur la proposition. Le minimum de temps nécessaire pour qu'une proposition soit validée est de 72 heures. Un e-mail est ensuite envoyé à l'ensemble des contributeurs avec un lien vers la page de la plate-forme où il est possible de trouver une explication du sujet, un espace pour en discuter, ainsi que la proposition en cours. La validation des propositions se fait par consentement. Si personne n'objecte au bout du temps proposé, la proposition est validée. S'il y a un blocage à la fin du processus de vote, un débat en présentiel est organisé afin de trouver une nouvelle solution. Il est demandé à ce que tous les blocages soient argumentés avec une solution proposée, et la personne qui objecte se doit de contribuer à la mise en place de la solution (l'enjeu d'empêcher toute tentative de blocage d'une décision pour le simple plaisir de faire obstruction). Il existe également une différence entre ce qui est un avis opposé et un avis de blocage (la plate-forme le permet par la présence de symboles, pouce à l'envers ou main rouge). Si l'avis est contre, cela veut dire que la personne ne souhaite pas prolonger le débat, et qu'elle accepte la solution proposée, quand bien même elle n'est pas d'accord. L'utilisation du signe blocage oblige quant à lui à passer par un débat pour trouver une nouvelle solution et aller chercher un consentement. Si un désaccord persiste et nécessite un débat en présentiel, celui est annoncé au préalable et animé en vue de réfléchir ensemble à des solutions qui peuvent convenir à tous, en sortant de la dualité. Un débat en présentiel s'organise en choisissant une date (le vendredi à l'heure du déjeuner est recommandé). Il est nécessaire d'envoyer un e-mail sur la liste de discussion pour prévenir de l'heure et du temps, de faire ensuite une relance 3 jours avant et de noter dès que possible l'heure et le sujet du débat sur un tableau dans le tiers-lieu en tant que service. Une personne a le rôle de facilitateur. Une personne prend des notes afin de compléter les discussions sur la plate-forme de vote. Suite à ce débat, la proposition est renouvelée sur la plate-forme après avoir récapitulé les discussions tenues pendant le débat. Le choix des solutions se fait alors toujours par consentement. L'objectif est qu'il ne persiste aucun blocage. Si aucune décision par consentement n'émerge, les discussions en ligne sont relancées et un nouveau débat en présentiel est éventuellement proposé. Après avoir tenté 4 débats non fructueux, une prise de décision avec un vote au 2/3

⁴⁷⁰Voir la version du 21 novembre 2014 <http://movilab.org/> Communication non-violente

est réalisée sur la plate-forme de vote en ligne et annoncée comme telle sur la liste de discussion. Un délai de 3 mois sera imposé avant de pouvoir soumettre un nouveau vote (sauf consentement de tous les participants au vote à relancer un vote)⁴⁷¹.

Dans le cas de services issus du tiers-lieu en tant que service, l'approche par co-responsabilité est également originale. En janvier 2014, trois contributeurs du Comptoir numérique (dont deux salariés de la SCOP qui en ont la responsabilité juridique) à Saint-Étienne décident d'organiser la « Quinzaine des Tiers-Lieux ». Le premier crée alors une page dédiée⁴⁷² sur Movilab. Pendant un mois, il reproduit sur cette page l'ensemble des informations à sa disposition en précisant qu'il ne s'agit là que d'une proposition. En parallèle, et profitant d'un format d'animation se tenant tous les lundis après-midi dans le tiers-lieu le Mixeur, les trois initiateurs présentent leur projet à de potentiels contributeurs. En 25 jours, 4 structures juridiques et 25 contributeurs individuels (travailleurs indépendants, étudiants, bénévoles associatifs et entrepreneurs) décident de contribuer à leur mesure à sa réalisation. La page Movilab continue quant à elle de s'enrichir des contributions du premier initiateur. Elles concernent notamment le budget, les participants pressentis, les informations techniques et une ébauche de programmation. Tous les contributeurs sont informés en temps réel et ont un pouvoir de modification sur la page mais à ce moment, seul le premier initiateur y contribue. Au fur et à mesure des rencontres hebdomadaires, d'autres événements sont intégrés au programme. Selon leurs compétences et leurs propositions, les contributeurs notifient ces évolutions sur la page dédiée. Certains s'attellent au système d'information de l'événement, d'autres à l'organisation des déplacements et des hébergements, d'autres à la programmation et à la prise de contact avec les différents invités, d'autres encore à la recherche de locaux ou de financements. Chacune des contributions est visible au jour le jour en suivant l'historique et l'évolution de la page dédiée sur Movilab. Les réunions hebdomadaires se déroulent suivant une très légère planification. À 14h, les contributeurs se réunissent autour de la page. Tour à tour, chacun présente ce qu'il est en train et ce qu'il lui

⁴⁷¹L'ensemble de ce processus de décision a lui-même fait l'objet de plusieurs votations et débats en présentiel. Ces allers-retours permettant d'aboutir à un consentement de l'ensemble de la communauté se sont déroulés de mars 2014 à janvier 2016. Le contenu des discussions est visible sur la plate-forme <https://www.loomio.org>, dans le groupe nommé La Couroutine. Au final, seuls les membres considérés comme « contributeurs actifs » ont finalisé le processus. Pour être membre contributeur actif à la Coroutine, il est nécessaire de répondre à plusieurs exigences : contribuer à l'espace en temps, au minimum une heure sur 50 heures d'usage du lieu. Être là régulièrement (au minimum 10 jours par trimestre ou 30 jours par semestre). Savoir a minima comment fonctionne le lieu, comment on y contribue, comment on l'ouvre, comment on accueille. Être sur la liste où l'on annonce le nouveau code d'entrée du lieu. L'ensemble de ces informations sont accessibles sur la plate-forme de partage de connaissances <http://wiki.lacoroutine.org/>.

⁴⁷²Voir la version du 6 janvier 2014 <http://movilab.org/> 1^{er} séminaire autour de "tiers lieux et open source en 2014"

reste à faire. Les autres écoutent et proposent leur aide sur un point spécifique. À 14h30, la réunion est terminée, des petits groupes se forment. Jusqu'à 18h, chacun travaille à la réalisation de ce qui a été proposé et contribue à la page dédiée. Le premier initiateur n'est plus le principal contributeur de la page. 18 autres contributeurs individuels l'ont enrichie et ont par là-même stabilisé l'initiative. Chacune des contributions a engagé celui qui l'a formulée. Chacun des contributeurs en a la responsabilité. Par exemple, l'entreprise partenaire s'est engagée à trouver les financements pour défrayer les invités et réaliser les documents de communication. Une des associations organise quant à elle trois formats d'animation. L'autre offre un apport en matériel technique. La coordination s'est faite par la page Movilab dédiée. Les litiges et autres désaccords ont été réglés pendant les rencontres hebdomadaires et en débat avec tous les contributeurs. Plus encore que par le débat, c'est en impliquant concrètement les avis contradictoires dans la réalisation de chaque point que l'événement s'est déroulé. Il n'y eu pas de recherche de consensus. Le premier initiateur annonçait ses avancées d'une manière quelque peu directive et ne laissant que très peu de place à la contradiction. L'argument étant que chaque point pouvait changer à partir du moment où le contradicteur prenait la responsabilité d'amener sa décision à terme. L'événement s'envisageait comme une vitrine où chacun pouvait présenter ses savoir-faire particuliers. Malgré l'apparent chaos, l'accès permanent à l'ensemble des informations et la responsabilisation de tous les contributeurs ont permis de mener au bout cette initiative et dans les temps impartis⁴⁷³.

Dans le cas présenté, la recherche de consensus n'est pas une finalité. Elle semble même en certains endroits être considérée comme un frein. L'initiative est individuelle. D'autres individus peuvent prendre le *train en marche* mais la dynamique collective se mesure uniquement à l'apport en contributions. C'est la capacité de contribution à l'objet qui en fait une démarche collective. L'initiateur, comme tout contributeur, ne demande pas de permission ou d'approbation. Il agit dans un ensemble complexe d'informations. Plus sa contribution est importante, plus ses responsabilités grandissent. Les désaccords se concrétisent par une diminution des contributions. Dans ce cas, l'initiateur se retrouve esseulé. Sans l'apport des contributeurs, il ne parvient pas à réaliser seul son objectif. Il accepte ainsi que son objet lui échappe. Par ses contributions et l'attention que les contributeurs lui portent, il peut cependant reprendre la main et diriger l'objet là où il le souhaite. Là encore, cette pratique organisationnelle est largement influencée par la culture informatique. L'ouvrage d'Eric Raymond « La cathédrale et le bazar » en est une des

⁴⁷³Voir la version du 21 avril 2014 <http://movilab.org/> 1^{er} séminaire autour de "tiers lieux et open source en 2014"

principales sources d'inspiration. Mais il est également fait référence à une autre figure décrite par l'écrivain et hacker américain ainsi qu'à une pratique existante dans les métiers logiciels. Celle du dictateur bienveillant en référence à la mise en œuvre de logiciels aux codes sources ouverts où apparaît une forme organisationnelle ouverte mais dirigée par un individu unique qui a seul le droit d'intégrer les modifications proposées par l'ensemble des contributeurs. Le dictateur bienveillant a, selon cet auteur, seul le droit de faire des choix cruciaux et si une profonde dissension se manifeste, il est possible de « forker » (sous-entendu par là qu'il est possible de se séparer à un moment précis pour que chacun puisse évoluer de sa propre manière). L'anglicisme « forker » vient du mot « fork » qui signifie une « fourche » ou une « fourchette ». Une branche unique qui, aux extrémités, se divise en plusieurs branches. Initialement, le fork est un logiciel nouveau créé à partir d'un code source existant. Dans un projet collectif, lorsqu'une partie du groupe se désunit de l'objectif initial, ce dernier peut le reprendre et l'avancer dans une autre direction. Faisant suite à des divergences stratégiques, d'incompréhension sur les objectifs, un groupe se divise. Le code source étant commun, il peut être réutilisé mais dans une direction différente. Dans le cas étudié, la documentation de l'événement étant commune, les contributeurs avaient la capacité de se désolidariser de l'initiateur pour diriger le projet dans une autre direction. Le projet aurait pris un autre nom tout en s'appuyant sur la documentation initiale. Cette pratique, bien que rare, apparaît dans les tiers-lieux en tant que service notamment sur les projets entrepreneuriaux nécessitant la contribution. Par exemple, en janvier 2014, une entreprise fournissant des services sur la base d'un logiciel libre est créée par trois individus, cofondateurs. Cette entreprise parvient à obtenir un financement conséquent en provenance de fonds privés. Ce financement permet d'engager plus d'une dizaine de salariés afin d'améliorer la technologie. Après une année d'activité, les trois fondateurs entrent en conflit pour des motifs stratégiques. L'un d'eux décide alors de quitter l'entreprise. L'entreprise continue son activité. 6 mois plus tard, le fondateur démissionnaire ouvre une autre entreprise sur la base de la même technologie. Mais si les services de la première entreprise nécessitaient un matériel technique lourd, le démissionnaire propose un service similaire qui ne nécessite quant à lui qu'un dispositif technologique accessible au grand public. Pendant 6 mois, le démissionnaire a travaillé seul chez lui, en s'appuyant sur le travail mené en commun pour développer un service qui lui semblait de meilleure facture. Ici, les deux entreprises n'entrent pas vraiment en concurrence. Elles se meuvent dans une sorte de complémentarité où la technologie libre utilisée répond aux ambitions de deux marchés différents.

PARTIE III.

REPRÉSENTATION DE LA

CONFIGURATION EN TIERS-LIEU

Chapitre 8. Synthèse analytique de l'enquête

Cette enquête sur la configuration en tiers-lieu au travers du prisme des tiers-lieux en tant que service s'est déroulée sur une période allant de 2010 à 2015. Le temps nécessaire à la catégorisation et la retranscription des informations recueillies n'a de manière évidente pas interrompu le mouvement intrinsèque de l'objet étudié. Ce mouvement continu implique des mutations perpétuelles que le temps de la recherche ne peut que considérer à distance pour tempérer une ambition d'ores et déjà avortée d'exhaustivité. A minima, l'ambition est une forme de complétude quant aux informations recueillies. Le tiers-lieu en tant que service ne souffre d'aucun standard et c'est avec le recul dû à une exploration confinée dans une certaine temporalité que les résultats de l'enquête peuvent être analysés. Néanmoins, si l'ambition initiale était de faire l'étude de la configuration en tiers-lieu à partir de la définition intermédiaire – soit une configuration sociale permise par un service échangé, gratuit ou réciproque, se tenant dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible, où des individus isolés et distincts manifestent leurs jugements individuels et conçoivent, par la sociabilité et la conversation, une représentation consensuelle des jugements – les informations fournies par le terrain et dans le temps imparti semblent à même de délivrer de substantiels amendements. Déjà, eu égard à l'étude réalisée de la littérature sur les différents agencements institutionnels de la configuration en tiers-lieu, il est possible de faire ressortir quelques congruences avec les troisièmes lieux oldenburgiens et avec les structures sociales de la sphère publique telles qu'analysées par Jürgen Habermas, confirmant ainsi leur affiliation. Puis une fois les adéquations établies, le tiers-lieu en tant que service peut être analysé dans sa singularité, notamment sur la manière dont il s'ordonne, sur les rapports d'échange et les habitudes critiques des individus qui en font l'usage ainsi que sur les logiques d'organisation des activités de conception qui s'y déroulent.

8.1. Au regard des formes historiques

À partir de l'étude des formes historiques d'agencements institutionnels de la configuration en tiers-lieu, une définition intermédiaire du tiers-lieu a été dégagée. C'est à partir de la grille de lecture qu'offre cette définition que l'analyse de l'enquête peut être réalisée. Ainsi, et dans ces bordures, la configuration en tiers-lieu est permise par un service. Elle est permise dans le sens où le service crée les conditions de son existence. Ce service, présenté dans une définition acceptable comme un mouvement réalisé par une entité en accord ou à la demande d'une autre entité bénéficiaire en vue de réaliser une modification sur son état ou sur le bien qui lui appartient, est soit échangé, soit réciproque, soit gratuit. Le troisième lieu oldenburgien répond à ce critère en tant qu'il correspond à une activité commerçante, soit une activité de vente de service exemplifié au travers des cafés, des barbiers, des coiffeurs, des épiceries de quartier, etc. Les aménagements urbains de type fontaines publiques, places de villes, de villages ou les parcs à chiens correspondent, bien que l'activité ne soit celle de la vente et qu'elle corresponde à un service envisagé comme d'intérêt général et pris en charge par une entité publique dans le sens des institutions d'État ou sous son contrôle⁴⁷⁴. Ainsi, une entité privée ou publique, nommée ici le prestataire, réalise une modification de l'état d'une entité nommée ici le bénéficiaire consommateur, à sa demande ou en accord avec, dans le cadre d'un échange réglementé. L'échange est ici contractualisé dans un cadre fixé en amont par le prestataire selon les conditions qu'il estime être à même de lui permettre de réaliser l'opération. Dans les structures sociales de la sphère publique habermassienne, le service peut également être une activité commerçante de type café mais aussi une activité non commerçante. Les salons littéraires, par exemple, peuvent être envisagés comme un service mais qui s'inscrit dans un cadre de réciprocité ou de gratuité. Les espaces de coworking, les fablabs, hackerspaces, makerspaces, biohackerspaces et autres entités plus composites combinant ces différents services, dénommés dans le cadre de l'enquête tiers-lieux en tant que service, répondent pareillement à ce critère. Des entités, de

⁴⁷⁴Aucune définition d'un service public ne semble arrêtée. Dans son « introduction au droit des services publics », Gilles Guglielmi constate un flottement perpétuel vis-à-vis de cette notion, regrettant que les différentes tentatives ne la réduisent bien souvent qu'à sa dimension fonctionnelle. Jean-Sébastien Pilczer reconnaît également le vague de cette notion mais observe que sous la troisième République, elle se définissait comme « une mission d'intérêt général exercée par une personne publique dotée, le cas échéant, de prérogatives de puissance publique et soumise à un régime juridique exorbitant adapté aux besoins du service ». Il rappelle également qu'en 1999, dans son rapport public consacré à l'intérêt général, le Conseil d'État proposait cette définition : « une activité d'intérêt général, soit directement prise en charge par une personne publique, soit exercée sous son contrôle étroit. » Voir respectivement Gilles Guglielmi, (1998) « Introduction au droit des services publics », Paris, LGDJ, Coll. Manuel, 177 p. ; Jean-Sébastien Pilczer, (2010), « La notion de service public. », Informations sociales 2/2010 (n° 158), p. 6 ; Rapport public, (1999), « Réflexion sur l'intérêt général », EDCE n° 50, La Documentation française, 272 p.

manière générale privées mais bénéficiant dans certains cas d'un support financier des institutions d'État, appelées ici des responsables, réalisent un mouvement qui, d'après l'enquête, vise à transformer les comportements d'autres individus nommés ici usagers en créant les conditions permettant l'échange de services et de ressources à la fois dans les pratiques professionnelles et dans les vies personnelles. Le mouvement initial est opéré par des responsables mais sa trajectoire est guidée par l'expression des usagers. Il consiste ainsi dans la création d'une structure juridique permettant la mise à disposition dans un cadre contractuel et en fonction des besoins exprimés par les usagers d'un ensemble de composantes techniques et de composantes non-techniques, c'est-à-dire la présence d'autres usagers. Ce service est échangé dans le sens où il s'appréhende comme une activité commerciale où l'utilisateur réalise une transaction financière avec la structure juridique pour profiter du service dans des modalités préétablies. L'utilisateur est dès lors qualifié de bénéficiaire. Mais l'accès à ce service ne se limite cependant pas à la capacité de réaliser cette transaction financière. Il peut être réciproque dans le cadre d'une entente prédéterminée, par exemple dans le cas d'une affiliation à la structure juridique associative qui a la responsabilité du service – l'utilisateur se comprend alors comme un responsable du service – ou lorsque se conçoit un échange de service estimé paritaire. Il peut être gratuit en certaines temporalités prévues à cet effet, bien que flottant et non restrictif, par exemple lorsque s'y déroule un format d'animation spécifique ou lorsqu'un individu vient profiter d'un service proposé par l'un des bénéficiaires. Ces individus ayant un usage spécifique du tiers-lieu en tant que service sont alors considérés comme des visiteurs ou des amis en tant qu'ils en font un usage sporadique et non-contractuel.

Ce service se tient dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible, c'est-à-dire que le service est exécuté à l'intérieur d'un périmètre géographique prédéterminé, disposant de règles et perceptible par les sens. À ce critère, le troisième lieu oldenburgien oppose les qualités matérielles d'une terrasse de café dont les contours sont délimités sur un espace urbain, d'un intérieur agrémenté de tables, de chaises, d'un comptoir notamment, ou bien celles d'une épicerie de proximité établie au rez-de-chaussée d'un bâtiment et dont la devanture ouvre sur le trottoir d'une rue. Le prestataire aménage ce périmètre en une disposition particulière relative au service proposé. Les bénéficiaires consommateurs évoluent dans ce périmètre selon les règles établies par le prestataire et fonction également des contrôles imposés par les institutions d'État. Ces règles concernent en particulier des systèmes de prix et de bonne tenue. Elles peuvent être discutées et aménagées au cas par cas. Les structures sociales de la sphère publique habermassienne se fondent quant à elles notamment

sur les grands salons parisiens où les propriétaires invitaient des convives pour tenir des tables ouvertes ou bien les coffee house et autres clubs de gentlemen en Angleterre. Les convives sont invités dans les habitations privées des propriétaires et sont ainsi dans l'obligation d'en respecter les convenances. Dans les coffee house et autres clubs, des règles concernant généralement la bonne tenue sont rédigées par les prestataires sur des écriteaux visibles par tous les bénéficiaires consommateurs. Les tiers-lieux en tant que service sont également installés dans une enceinte mais dont les caractéristiques sont variées. Des appartements, d'anciens ateliers, locaux d'usines, magasins ou bâtisses publiques, des friches industrielles, des camions, des maisons abandonnées, etc. À l'intérieur, les surfaces sont aménagées en des dispositions aléatoires mais catégorisant différents périmètres en fonction des activités qui sont supposées s'y tenir. Ces dispositions sont interchangeableables en fonction de l'évolution de l'occupation et des qualités des usagers. Les règles concernant les échelles de prix sont établies à l'avance par les responsables en fonction des objectifs de rentabilité qu'ils s'imposent. Elles peuvent faire l'objet de discussions au cas par cas mais également être totalement remises en cause et réadaptées par les bénéficiaires, les amis et les visiteurs en entente avec les responsables. Les règles concernant la bonne tenue et l'organisation ne sont pas seulement discutées entre les différents usagers mais établies par ces derniers en tenant compte des contrôles potentiels imposés par les institutions d'État, notamment sur l'usage de machines-outils. Ces règles font office de situation de travail collectif virtuel ou en présence où les différents usagers établissent point par point les appréciations auxquelles ils souhaitent se référer. Certains s'appuient sur des règles préétablies comme des chartes, cristallisant l'appartenance à un label international, par exemple la charte des Fablabs ou des dispositions particulières concernant la protection de la propriété intellectuelle à l'instar des licences libres et open source. Ces manières de faire sont largement cumulables et poreuses entre elles. L'établissement des règles par l'ensemble des usagers n'entérine cependant pas la possibilité d'une réévaluation perpétuelle. Ces règles n'ont aucune valeur juridique et procèdent uniquement d'une entente mutuelle et passagère entre les différents usagers. Par cette préséance dans le fonctionnement intrinsèque du tiers-lieu, l'utilisateur devient contributeur.

Dans ce service échangé, gratuit ou réciproque réalisé dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible, des individus isolés et distincts manifestent leurs jugements individuels. Le troisième lieu oldenburgien répond à ce critère par la présence d'une clientèle de consommateurs venue bénéficier du service. Cette clientèle est diversifiée, sans relation unitaire formalisée au préalable et motivée uniquement par l'attrait du service. La manifestation de leurs jugements s'effectue majoritairement par la conversation qui est

envisagée comme l'activité principale entre les bénéficiaires consommateurs mais aussi entre les bénéficiaires consommateurs et les prestataires. Elle peut être de l'ordre du badinage, de la préconisation ou de la critique. Dans les structures sociales de la sphère publique habermassienne comme les salons littéraires, les individus isolés et distincts sont majoritairement des individus de condition aristocratique et des écrivains, philosophes ou artistes sans relation unitaire pareillement. Les coffee house reprennent quant à eux la dichotomie oldenburgienne entre les bénéficiaires consommateurs et les prestataires. La manifestation des jugements se réalise par la conversation mais aussi par la représentation de ses raisonnements devant un public. Cette expression peut être orale, plastique ou écrite. Dans les tiers-lieux en tant que service, des individus isolés et distincts viennent également dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible pour profiter d'un service. Ces individus n'ont pas de relation unitaire préalable et sont distincts. Ils ne proviennent pas tous de la même organisation, ils n'ont pas tous le même réseau de relations, ils ne partagent pas tous les mêmes coutumes, ils n'opèrent pas tous dans la même discipline, etc. Les raisons qui les incitent à venir profiter du service sont également variées. Certains l'inscrivent dans leurs pratiques professionnelles ou dans leurs volontés de formation, d'autres le comprennent comme une activité de loisirs, d'autres encore comme un effort ponctuel dans la réalisation d'un objectif précis ayant trait à une problématique domestique par exemple. La manifestation des jugements passe par la conversation entre les usagers sur des sujets extrêmement variés, par la présentation orale en public de ses raisonnements et par la mise en discussion de ceux-ci. Elle passe également par des dialogues et des échanges d'informations par le biais de services informatisés. Certains de ces services constituent en eux-mêmes des biais de manifestation de jugements lorsqu'est valorisée par exemple l'utilisation unique d'un logiciel comprenant a minima une composante libre dans son code. L'affichage ostentatoire des supports de communication relatifs à ces services par certains des usagers atteste de leur fonction symbolique. Mais ce qui est valable pour ces services informatiques est valable pour d'autres services. Le fait d'être usager d'un tiers-lieu en tant que service ou d'afficher visiblement sa sympathie pour une initiative du même ordre s'apparente à l'expression d'un raisonnement intime et d'une volonté manifeste d'en promouvoir les caractéristiques. La mise en visibilité de l'usage d'un service comme mode de manifestation des jugements intime l'idée que le service propose à ses bénéficiaires un changement d'état que l'usager estime concordant à ses valeurs. Dans le tiers-lieu en tant que service, les jugements se manifestent ainsi par le geste de création réalisé par l'usager. L'usager contributeur, dans sa posture

d'entrepreneur telle que révélée pendant l'enquête⁴⁷⁵, incorpore dans certaines proportions les jugements qu'il manifeste dans sa création. Cette création s'entend comme un service qu'il n'entend pas uniquement concevoir dans une logique de vente mais par la formalisation d'un usage qu'il estime bénéfique par son impact sociétal. Sa finalité n'est pas uniquement la rentabilité de l'action qu'il propose mais la manière dont celle-ci va répondre aux jugements qu'il produit. Cela passe par le service en lui-même mais également par son mode d'organisation et par la manière d'articuler les ressources, qu'elles soient humaines, matérielles, informationnelles ou financières. La conception d'un service s'entend ici comme un mode de représentation des jugements individuels.

Dans ses formes historiques, ces individus isolés et distincts qui manifestent leurs jugements dans le service formalisé dans un contenant ordonné, situé et sensible, conçoivent par la sociabilité et la conversation une représentation consensuelle des jugements. Dans le troisième lieu oldenburgien, la relation de sociabilité fait partie du problème supposé être résolu par le service. Cette sociabilité dépasse les barrières de l'intime et est favorisée par une certaine quotidienneté dans les relations. La relation de service tempère cependant cette sociabilité, notamment entre le prestataire et les bénéficiaires consommateurs mais également entre les bénéficiaires en vue de préserver des intérêts convergents autour du service. La sociabilité et la conversation dans une relation intime permet également l'expression d'une certaine critique, notamment envers les institutions d'État. Cette critique s'exprime individuellement par la manifestation orale des jugements personnels. Par la sociabilité et la conversation, les jugements individuels sont discutés et améliorés. Les désaccords s'expriment et un étalonnage des opinions se produit au fur et à mesure. Les structures sociales de la sphère publique habermassienne ont en cela d'original que la sociabilité y apparaît pour la première fois en son temps volontaire et égalitaire, bien que cela puisse être nuancé. L'intime n'y est pas nécessairement dévoilé mais l'expression en public des raisonnements individuels est encouragée. De la même manière que dans le troisième lieu, la sociabilité et la conversation sur les raisonnements individuels aboutissent à une entente consensuelle. La représentation de la consensualité des jugements passe par des écrits, notamment dans les journaux censés reproduire l'opinion et la raison de la sphère publique bourgeoise. Dans le tiers-lieu en tant que service, la relation de sociabilité dépasse également

⁴⁷⁵Pour rappel, « Le qualificatif d'entrepreneur comprend ainsi les entrepreneurs avec au minimum un salarié, les porteurs de projets entrepreneuriaux, les indépendants et les bénéficiaires du statut d'autoentrepreneur. (...) En généralisant la dénomination de ces individus derrière la figure de l'entrepreneur, il est question de pointer l'engagement de ces derniers dans une démarche de création entrepreneuriale, et ce indifféremment de l'état d'avancement desdites créations ». Voir Partie 2, chap. 6, § 1. Cette appréciation, bien que limitante, prolonge et contextualise en quelque sorte.

par la quotidienneté les barrières de l'intime. Il n'apparaît pas de relation hiérarchique. Les différences formelles entre usagers contributeurs se situent au niveau de la typologie d'usage. La sociabilité y est volontaire dans le sens où l'agrégation est temporaire et s'effectue selon des règles librement acceptées. La relation de service s'entremêle avec la relation de sociabilité par la responsabilité partagée qu'ont les usagers contributeurs sur le tiers-lieu. Cette coresponsabilité qu'ont les usagers contributeurs sur le service, dans la diversité de ses composantes, permet d'appréhender le tiers-lieu en lui-même comme une représentation de leurs jugements. La consensualité, sur les règles notamment, s'obtient par la conversation sur différents supports tandis que l'ajustement des jugements se réalise par l'acculturation permise par la quotidienneté des relations et par des pratiques formelles d'échanges de savoir. L'aménagement de temps et d'espaces pour concevoir des réalisations impliquant plusieurs usagers contributeurs volontaires est également un facteur de consensualisation.

Le tiers-lieu en tant que service reprend ainsi dans les grandes largeurs les critères énoncés dans la définition intermédiaire issue d'un examen de la littérature sur les différents agencements institutionnels de la configuration en tiers-lieu et sur l'étude des usages courants et professionnels du terme. Les tiers-lieux en tant que service étudiés tels que les espaces de coworking, les fablabs, les hackerspaces, les makerspaces, les biohackerspaces, etc. dans leur composition et recomposition successives intègrent ainsi sensiblement la catégorie des agencements institutionnels de la configuration en tiers-lieu. Cette correspondance avérée, il reste à tenter de restituer la singularité du fonctionnement du service au travers de certaines de ces caractéristiques, et ce afin de se rapprocher d'une compréhension incarnée de la configuration en tiers-lieu.

8.2. Un milieu ordonné

Très tôt dans l'enquête, il a été observé que le tiers-lieu en tant que service se concrétisait par l'aménagement d'un lieu en un milieu compris comme un ensemble de composantes techniques et non-techniques. Ces différentes composantes sont inter-reliées et mises en cohérence de telle manière que l'ensemble – précisément le milieu – soit à même de déployer des potentialités dépassant ses éléments constitutifs. La manière dont s'ordonne ce milieu paraît ainsi déterminante. L'examen de ses différentes composantes fait ressortir un ensemble composite d'éléments.

Parmi les composantes techniques peuvent être relevées : une surface habitable, du mobilier d'agrément et de commodité, un équipement électroménager sommaire, des services

de vaisselle, de la documentation diverse, du mobilier de bureau, du mobilier de rangement, du matériel de bureautique, une infrastructure réseau, un système d'information, des plateformes de dons, des structures juridiques, des contrats de bail, des contrats spéciaux, des statuts juridiques, des contrats de prestations, des conventions, des structures de conseils, des administrateurs, des financeurs, des fiches de postes, des factures, des comptes bancaires, des rapports, des listes de valeurs, des chartes, des codes de déontologie, des procédures, etc. En fonction des services proposés se trouvent également des formats, des boîtes à donner, des objets défectueux, du bois, du plastique, de la verrerie, de la terre, de la ferraille, du matériel informatique, des machines à commande numérique, du matériel audio et vidéo, du matériel de laboratoire, de l'équipement d'atelier, etc. Parmi les composantes non-techniques peut ressortir un ensemble d'usagers classés en quatre catégories d'usages : responsables, bénéficiaires, amis, visiteurs. Dans un effort de classification, les responsables et bénéficiaires ont majoritairement entre 30 et 45 ans, bien qu'environ un quart d'entre eux aient moins de 30 ans. Les métiers pratiqués sont variés (ingénierie, design, gestionnaires de projets, communication, journalisme, métiers du social, métiers de l'artisanat, etc.) et sont dans de larges proportions liés à l'usage des technologies numériques. Majoritairement, ces individus ont effectué ou valident au moment de l'usage un parcours universitaire. Bien que des salariés soient présents, ils sont pour la plupart entrepreneurs, dans les limites de la compréhension que donne l'étude de cette figure, c'est-à-dire qu'ils intègrent une démarche de création d'activité entrepreneuriale en dépit de leur statut social. Les usagers amis ou visiteurs semblent quant à eux relever d'une hétérogénéité certaine. Ils sont difficilement catégorisables car dépendants fondamentalement de la situation géographique et des différents services proposés par le tiers-lieu et par ses usagers. Leur usage est temporaire et s'intègre dans les activités de loisirs, de formation ou de réseautage. L'ensemble de ces composantes forme le milieu.

Ce milieu, présenté dans son aboutissement et de manière statique bien qu'il procède d'un ordre antécédent à sa réalisation, dispose de règles formelles et informelles pensées ensemble⁴⁷⁶. Ces règles sont des principes organisateurs qui déterminent les comportements. Les règles formelles dans le sens de règles officielles sont pensées par les responsables en considération des obligations qui leur incombent. Les règles informelles sont officieuses mais peuvent prendre la forme de documents tout à fait formels.

⁴⁷⁶Sur la distinction entre les règles formelles qualifiées de règles de contrôle et les règles informelles qualifiées de règles d'autonomie ainsi que sur leur interdépendance, voir Jean-Daniel Reynaud, (1997), « Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale », Paris, ed. Armand Collin, Coll. U, (1^{ère} édition, 1989), 348 p.

Les règles formelles relèvent d'actes juridiques sous la forme de contrats et d'obligations, notamment entre la structure juridique qui porte le service et les bénéficiaires, et entre la structure juridique qui porte le service et d'autres prestataires de services (bailleurs, financeurs, assurances, eau, électricité, Internet, etc.). La structure juridique qui porte le service et les autres prestataires de services ont un contrat relevant des conditions et des temporalités d'obtention de leurs services. La structure juridique qui porte le service et les bénéficiaires ont un contrat relevant de trois types de prestations de services : des prestations de location, des prestations de formation et des prestations de production. Les services de location concernent l'accès contre rémunération et selon une temporalité prédéfinie aux composantes techniques du tiers-lieu. Les services de formation concernent l'apprentissage contre rémunération et selon une temporalité prédéfinie de méthodologies et des usages de certaines des technologies et des composantes techniques présentes dans le tiers-lieu. La production concerne la conception et la réalisation contre rémunération et selon une temporalité prédéfinie de produits et de services par le biais des technologies et des composantes techniques présentes dans le tiers-lieu. L'adhésion par la cotisation peut être incluse comme un autre type de contrat mais elle dépend des qualités de la structure juridique qui porte le service (par exemple les associations loi 1901). Les agendas recoupant les différents temps et ordres d'affectation relèvent également des règles formelles, tout comme les procédures d'usage, les interdictions de fumer, les horaires d'ouverture (s'il y en a), etc. Ces règles formelles entre la structure juridique et les bénéficiaires peuvent être adaptées dans un jeu de négociation. La structure juridique et le bénéficiaire s'essayent à un équilibre entre la rationalité gestionnaire et les situations vécues. Ceci est particulièrement observable sur les délais de règlements des prestations de services, sur les temps et ordres d'affectation mais aussi sur l'évolution des procédures d'usage. Dans certains cas, les règles formelles entre la structure juridique et les bénéficiaires et entre les différents usagers peuvent également être formulées par les usagers eux-mêmes. Les différents usagers interviennent notamment sur les services proposés, les coûts tarifaires, l'intendance, les équipements, l'accès, la régulation des usagers. Ils mettent en place un système de procédure spécifique permettant d'ordonner leurs prises de décisions. Ce système est évolutif et donne également lieu à des négociations, comme c'est le cas par exemple à la Myne à Lyon et à La coroutine à Lille. Les usagers créent des règles, y consentent et assurent la régulation.

Cette régulation autonome⁴⁷⁷ ne provient pas uniquement d'un agglomérat de sentiments ou de pulsions individuels mais d'une logique gestionnaire. Les règles sont produites avec la responsabilité conjointe des différents usagers. Les usagers se comprennent dès lors comme des contributeurs et le service s'appréhende en commun, c'est-à-dire comme une ressource ordonnée de l'intérieur par les individus qui en ont l'usage⁴⁷⁸. Ici, la stabilisation des règles est maintenue par plusieurs facteurs dont l'un réside dans leur capacité régulière d'être enfreintes sur les enjeux envisagés comme mineurs. Le contributeur est invité à ne pas demander de permission mais simplement à informer du dépassement des règles. Sur les enjeux importants, un espace et un temps de discussion sont proposés. Une procédure est également proposée pour aboutir à une validation. Cette validation se fait par consentement et si une objection apparaît, le contradicteur se doit de proposer une solution alternative. Le milieu fonctionne ainsi dans un équilibre entre les règles formelles imposées en fonction de certaines obligations contractuelles, leurs capacités de négociation et la capacité des usagers à en formuler de nouvelles.

Le système de valeurs porté par le service relève quant à lui à la fois de règles formelles et de règles informelles. Par système de valeurs, il est entendu les principes moraux auxquels se réfèrent les usagers et qui affectent les comportements dans le service. Ces valeurs ne sont pas standardisées, ne sont pas imposées unilatéralement, ni induites intuitivement. Elles sont parfois énoncées par les initiateurs mais font l'objet de controverses entre les différents usagers dans un cadre temporel défini. Elles peuvent être rediscutées dans le temps⁴⁷⁹. Elles peuvent être affichées ostensiblement et sous différents formats. Elles sont à

⁴⁷⁷ Sur la régulation autonome, soit la formalisation de règles informelles complétant les lacunes des règles formelles, voir notamment les travaux de Gilbert de Terssac dans le domaine du nucléaire ou de la chimie et la participation des opérateurs extérieurs aux activités professionnelles dans la salle de commande en dépit de l'interdiction non pour transgresser la règle mais pour la remplacer. Voir Gilbert de Terssac, (1992), « Autonomie dans le travail », Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Sociologie d'aujourd'hui, 288 p.

⁴⁷⁸ « Un commun, c'est : une ressource + une communauté + un ensemble de règles sociales. Ces trois éléments doivent être conçus comme formant un ensemble intégré et cohérent. » Sur cette définition du commun, voir David Bollier, (2014), « La renaissance des communs : Pour une société de coopération et de partage », trad. Olivier Petitjean, Éditions Charles Léopold Mayer, Coll. Essai, (1^{ère} édition originale, 2013), p. 27.

⁴⁷⁹ Bien que les sciences sociales semblent souffrir d'une incapacité à définir définitivement les valeurs (« Pourquoi donc tant de difficultés à définir, et à réaliser, une sociologie des valeurs ? Qu'est-ce qui, dans cette problématique, met la sociologie à l'épreuve de ses postures, de ses partis pris théoriques, de ses outils méthodologiques ? » Voir Nathalie Heinich, (2006), « La sociologie à l'épreuve des valeurs », Cahiers internationaux de sociologie 2006/2 (n° 121), p. 288), se retrouve ici la définition proposée par Raymond Boudon et François Bourricaud, et réalisée à la suite d'une synthèse des travaux d'auteurs tels qu'Émile Durkheim, Max Weber, Alexis de Tocqueville, Vilfredo Pareto, Herbert Simon : « des préférences collectives qui apparaissent dans un contexte institutionnel, et qui par la manière dont elles se forment, contribuent à la régulation de ce contexte. (...) Les valeurs ne se réduisent pas à des préférences individuelles puisqu'elles procèdent de discussions, de conflits, ou de compromis entre une variété d'opinions et de points de vue et qu'elles engagent ceux qui y adhèrent. Mais il ne faut pas conclure que les valeurs sont des principes évidents, explicites et univoques, à partir desquels on pourrait déduire des arrangements normatifs particuliers. » Voir Raymond Boudon, François Bourricaud, (2004), « Dictionnaire critique de la sociologie », Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, (1^{ère} édition, 1986), p. 664

la fois formelles, car elles sont énoncées officiellement sous la forme de liste de mots et informelles, car cette liste ne se réfère pas à une définition normative. L'enquête a permis de relever quinze différentes valeurs exprimées explicitement, soit : l'autonomie, la liberté, l'apprentissage, le partage, la communauté, la coopération, l'entraide, le plaisir, l'intégrité, l'écoute, la bienveillance, la transparence, l'innovation, la créativité, la durabilité. À l'aune des informations recueillies, celles-ci peuvent être caractérisées dans leur contexte et recoupées entre elles :

• **L'autonomie** : Au-delà de sa compréhension dans les études sur le travail, soit notamment l'autonomie pensée comme capacité d'initiative et de décision ou comme capacité d'affirmation de ses choix⁴⁸⁰, l'autonomie est ici envisagée comme capacité de réflexivité⁴⁸¹. Elle peut également être pensée comme *empowerment* dans sa compréhension originelle comme « renforcer ou acquérir du pouvoir » et non seulement dans sa cooptation institutionnelle⁴⁸².

• **La liberté** : Elle peut être pensée au sens des capabilités énoncées par l'économiste Amartya Sen, c'est-à-dire comme « l'aptitude réelle des gens à choisir entre différents types de vie qui sont à leur portée⁴⁸³ ». Elle peut faire référence également aux quatre principes de liberté laissées à l'usager propre aux logiciels libres, à savoir, la liberté d'usage, d'étude, de

⁴⁸⁰Pour un panorama du concept d'autonomie dans le travail, voir Gilbert De Terssac, (2012), « Autonomie et travail » p. 47 -53, dans Annette Jobert, Arnaud Mias, Michel Lallement, Antoine Bevert, (dir.), « Dictionnaire du travail », Paris, Presses Universitaire de France, Col. Quadriges Dicos Poche, 864 p.

⁴⁸¹Cette appréhension de l'autonomie rejoint en ce sens, selon Ronan Le Coadic, la conception consensuelle de l'autonomie en sciences humaines : « Par-delà leur hétérogénéité, il nous semble qu'il existe un point commun à toutes les approches et conceptions de l'autonomie que nous avons évoquée : la réflexivité sur laquelle elle est fondée. En effet, de l'approche kantienne au sens commun en passant par les travaux de Durkheim, Elias ou Touraine, l'autonomie repose toujours sur la réflexivité. Or, comme l'ont montré Giddens et Beck, la réflexivité sociale constitue l'une des caractéristiques majeures de l'époque de « modernité tardive » en laquelle nous vivons ; notre époque est donc bien favorable à l'émergence de l'autonomie ». Voir Ronan Le Coadic, (2006), « L'autonomie, illusion ou projet de société ? », Cahiers internationaux de sociologie 2/2006 (n° 121), p. 329.

⁴⁸²« L'empowerment fait, en effet, partie de ces termes vagues, résolument optimistes et justes qui, à l'image de l'objectif d'éradication de la pauvreté, ne peuvent que susciter le consensus. En puisant dans la terminologie radicale et en s'appropriant et refaçonnant un concept qui reflète les préoccupations, les espoirs et les valeurs des personnes travaillant sur le terrain, sans pour autant paraître menaçant aux gouvernements en place dans les pays pauvres, les institutions internationales créent un concept accrocheur aux contours flous qui devient hégémonique et incontestable ». Sur les évolutions et les appropriations notamment institutionnelles du terme, voir Anne-Emmanuèle Calvès, (2009), « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. », Revue Tiers Monde 4/2009 (n° 200), p. 743.

⁴⁸³Plus loin sur les capabilités, « L'enjeu crucial est la liberté de choisir sa façon de vivre – peut-être en suivant à certains égards, si on le désire, ses préférences culturelles ancestrales. » Voir sur le concept de capabilités, Amartya Sen, (2010), « L'idée de justice », trad. Paul Chemla, Paris, Flammarion, Coll. Essai, (1^{ère} édition originale, 2009), p. 290-291. En synthèse, les capabilités s'appréhendent comme la capacité d'une personne à « réaliser les possibilités (se placer dans les mondes possibles) qu'elle perçoit dans la situation comme étant celles (et ceux) qui lui donnent accès aux fonctionnements qu'elle valorise ». Traduction proposée par Robert Salais, (2009), « L'approche par les capacités et le travail », Contribution au colloque « Travail, identités, métier : quelles métamorphoses ? », Paris, Collège de France, 23-25 juin, p.10 ; Le texte original est : « The various combinations of functionings that a person can achieve. Capability is thus a set of vectors of functionings, reflecting the person's freedom to lead one type of life or another ». Voir Amartya Sen (1992) Inequality Re-examined. Oxford: Clarendon Press, p. 40. Robert Salais engage ici une revisite des recherches d'Amartya Sen par le prisme du travail, quand bien même ce dernier ne s'y est jamais livré directement.

modification et de redistribution des modifications. Elle peut être rattachée au plaisir, en tant qu'elle s'oppose à la souffrance ou à la contrainte.

• **Le partage** : cette valeur se comprend à la fois comme le fait « pour une personne (physique ou morale) de transférer une part de ce dont elle dispose à une autre⁴⁸⁴ », s'apparentant ainsi au don, et à la fois dans une compréhension distincte comme un échange qui « n'implique pas de transfert de propriété mais sous-entend bien plutôt une possession commune⁴⁸⁵ ». Elle peut également être rattachée à l'apprentissage comme capacité permanente de formation eu égard à la filiation avec la longue et foisonnante tradition de l'éducation populaire⁴⁸⁶, notamment dans la dynamique sociale et pédagogique qui vise à donner au plus grand nombre une formation et une instruction en dehors des circuits traditionnels de l'enseignement.

• **La coopération** : C'est-à-dire la relation visant à rapprocher des individus différents pour réaliser une action et modifier leur rapport. Elle n'annihile pas l'intention de satisfaire les intérêts individuels, mais tient compte des effets que cela provoque chez les autres⁴⁸⁷. Elle peut être associée à la communauté⁴⁸⁸, pensée ici comme l'ensemble des usagers dans toutes leurs diversités d'usages⁴⁸⁹, à l'entraide envisagée comme l'échange réciproque de biens et de services en tant qu'elle intègre un principe de solidarité effective entre les usagers.

• **La bienveillance** : En tant que ce principe vise la préservation du sentiment de bien-être envers celui à qui elle est destinée⁴⁹⁰. Elle peut être rattachée à l'écoute en tant que manière d'être attentif à autrui.

⁴⁸⁴Voir Étienne Autant, (2010), « Le partage : un nouveau paradigme ? », Revue du MAUSS, 2010/1 n° 35, p. 589.

⁴⁸⁵Voir sur l'appréciation du concept de partage dans le courant d'étude sur la consommation (consumer research), Eric Arnould, Alexander, (2014), « Mise au point : du concept de "partage" à la mutualité en "consumer research" », Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales. Revue Semestrielle, 44, p. 189

⁴⁸⁶Voir à ce sujet la tentative de généalogie de l'éducation populaire de Benigo Cacérés, (1964), « Histoire de l'éducation populaire », Paris, Seuil, Coll. Peuple et culture, 256 p. ; et les nuances qu'oppose Geneviève Poujol citée par Jean-Claude Richez, en réfutant la mythologie des figures tutélaires et l'unanimité historique par l'appréciation d'une pluralité d'histoire de l'éducation populaire, « Il est possible, que les fameux grands moments de l'éducation populaire tiennent un peu du mythe. (...) Mais les mythes sont importants pour des institutions qui fonctionnent grâce à des militants et du personnel bénévole ». Voir Jean-Claude Richez, (2004), « La mémoire légendaire de l'éducation populaire », revue du GREP, 181, mars 2004 ; pp. 106-114.

⁴⁸⁷La valeur « coopération » rejoint en cela la définition que donne Richard Sennet de l'action de coopérer : « mettre en rapport des individus qui ont des intérêts différents, voire contradictoires, qui ne se sentent pas dans de bonnes dispositions les uns envers les autres, qui sont dans une relation d'inégalité, ou qui simplement ne se comprennent pas les uns les autres. » Voir Richard Sennett, (2014), « Ensemble : Pour une éthique de la coopération », Trad. Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Albin Michel, Coll. Sciences Humaines, (1^{ère} édition originale, 2012), p. 137.

⁴⁸⁸Dans sa critique du concept de communauté dans la sociologie anglo-saxonne, Cherry Schrecker démonte les usages du terme. Sa conclusion envisage que le concept doit être délaissé, tout du moins en sociologie, car il ne repose sur aucun fondement conceptuel solide mais s'appréhende comme un objet survalorisé et idéalisé. Voir Cherry Schrecker, (2006), « La Communauté. Histoire critique d'un concept dans la sociologie anglo-saxonne », Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 283 p.

⁴⁸⁹Eu égard aux différentes interprétations du terme dans les sciences humaines, notamment dans les discussions sur la distinction entre société et communauté chez Ferdinand Tönnies et Robin George Collingwood. Voir à ce propos Laurent Jaffro, (2008), « Communauté et société. Collingwood contre les sociologues », Dialogue, Canadian Philosophical Review, 2008, 47 (2), pp. 253-271.

•**L'intégrité** : Dans la complexité de sa compréhension, notamment sur le plan de l'éthique⁴⁹¹, l'intégrité renvoie à la fois à une vertu morale intégrant l'idée d'une unité de caractère ainsi qu'à un principe d'honnêteté avec soi-même et avec les autres⁴⁹². Elle peut être rattachée à la transparence comme modalité de démontrer son intégrité.

•**L'innovation** : En tant que valeur et dans son acceptation large, l'innovation se rattache à la démarche visant à combiner plusieurs éléments distincts en une configuration nouvelle. Elle peut être rattachée à la créativité en tant que capacité de réalisation de l'innovation⁴⁹³.

•**La durabilité** : S'envisage comme une intention de relier et de mettre en perspective les principes d'efficacité économique, d'équité sociale et d'équilibre écologique⁴⁹⁴.

Ces valeurs retrouvent en certains points les valeurs de base de Shalom Schwartz comme l'autonomie, l'hédonisme, la bienveillance et l'universalisme⁴⁹⁵. Ces valeurs peuvent être envisagées à la fois comme des bases motivationnelles qui sont intériorisées et qui engagent des types de comportement et comme des « objectifs désirables qui motivent l'action⁴⁹⁶ ». Elles ne sont pas antagonistes⁴⁹⁷ et certaines des valeurs mentionnées relèvent d'un sens complémentaire. Elles ne sont pas hiérarchisées car l'ordre de priorité peut être

⁴⁹⁰Sa compréhension rejoint en cela Emmanuel Belin pour qui « La bienveillance est ici comprise comme une attitude envers autrui et investie d'un sens fondationnel ». En note il rajoute, « On peut comparer cela à l'agape » qu'il reprend de Luc Boltanski, (2011), « L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action », Paris, Folios, Coll. Folio Essai, (1^{ère} édition, 1990), 560 p. Voir Emmanuel Belin, (1999) « De la bienveillance dispositive. (Extrait de sa thèse de sociologie, choisi et présenté par Philippe Charlier et Hugues Peeters) », Hermès, La Revue 1999/3 (n° 25), p. 256.

⁴⁹¹Voir à ce propos Aline Giroux, (1999), « Aux confins des éthiques, la vertu d'intégrité », Laval théologique et philosophique, vol. 55, n° 2, 1999, p. 245-265.

⁴⁹²Alan Montefiore définit l'intégrité dans son acceptation la plus large comme « un état de complétude qui n'a pas été rompu ni corrompu ; une personne intègre est une personne d'un seul tenant, qui est responsable au double sens où l'on peut se fier à elle et où elle est prête à répondre de ce qu'elle fait ou a fait, une personne qui ne triche pas avec ce qu'elle défend fondamentalement. » Cité dans Alain Anquetil, (2008), « Intégrité, autosuffisance et confiance en soi », Paris Actes de la 2^{ème} Journée de recherche EBEN France, 12 p.

⁴⁹³La créativité est ici envisagée selon les critères donnés par les sciences cognitives, c'est-à-dire comme « capacité à produire une idée exprimable sous une forme observable ou à réaliser une production (composition picturale, sculpturale, musicale, texte littéraire ou scientifique, publicité, etc.), qui soit à la fois novatrice (et inattendue), adaptée à la situation et considérée comme ayant de la valeur » ; voir Guy Tiberghien, (2002), « Dictionnaire des sciences cognitives », Paris, Armand Collin, Coll. Dictionnaire, p. 95.

⁴⁹⁴Elle se rattache à la formulation consacrée en 1987 dans le Rapport Brundtland comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

⁴⁹⁵Pour réaliser une théorie de valeurs de base, Shalom Schwartz a identifié dix valeurs de base que les individus reconnaissent comme telles dans toutes les cultures. Il s'est appuyé pour ce faire sur des données recueillies de manière originale dans soixante-dix pays. Selon cette théorie, les valeurs de base sont : autonomie, stimulation, hédonisme, réussite, pouvoir, sécurité, conformité, tradition, bienveillance, universalisme. À chaque valeur de base, l'auteur rattache ainsi d'autres items utilisés pour approcher des valeurs importantes (ex : pour la valeur Autonomie, les items sont : créativité, liberté, choisissant ses propres buts, curieux, indépendant). Voir Shalom Schwartz, (2006), « Les valeurs de base de la personne : théorie, mesures et applications », Revue française de sociologie 2006/4 (Vol. 47), p. 929-968.

⁴⁹⁶Op. cit. p. 931

⁴⁹⁷Comme peuvent l'être par exemple dans le système des valeurs de base les valeurs qui s'attachent à l'intérêt des autres (universalisme, bienveillance) et les valeurs qui concernent les intérêts individuels (réussite, pouvoir).

différent à chaque service. Elles constituent cependant un système de valeurs construit par l'ensemble des usagers du service. Un système de valeurs qui génère de fait un système d'obligations – soit justement des règles informelles – entre les usagers quand bien même ils ne sont reliés entre eux par aucun contrat et entre les usagers et le service.

La présence d'un système de valeurs entendu comme édifiant un système d'obligations dans le milieu suppose la présence d'un système de contrôle du respect des valeurs. Entre la structure juridique qui porte le service et les usagers, le seul système de contrôle valide est le règlement des factures qui se transmettent d'ordinaire mensuellement (si tant est que l'utilisateur soit bénéficiaire). En fonction des services, le respect du matériel et des procédures d'utilisation des machines peut être inscrit dans le contrat, mais son contrôle ne se fait qu'au cas par cas. Éventuellement, un usage dangereux ou inapproprié peut être rapporté mais là encore, aucune démarche standard n'existe. Il semble que l'unique système de contrôle vis-à-vis du respect des valeurs et impactant l'ensemble des usagers repose sur le fait que le service ne concerne en principe que des individus intéressés par le milieu. Intéressés car il existe soit la possibilité d'interagir avec les composantes techniques, soit la possibilité d'interagir avec les composantes non-techniques. Comme l'enquête le démontre, certains limitent la possibilité de devenir bénéficiaire à la condition de porter un projet. Sans pour autant formaliser cette restriction, c'est de manière générale le cas tant le milieu est pensé et agencé en ce sens. Les valeurs, soit les bases motivationnelles et les objectifs désirables, provoquent une attitude spécifique de la part des usagers, si bien que le nouveau venu se voit de fait contraint au mimétisme. Et quand bien même des réticences s'observent, les responsables s'astreignent, parfois en vain, à les apaiser. Ce système de contrôle par les valeurs s'avère d'autant plus efficace que l'utilisateur est supposé en capacité d'intervenir sur l'énoncé des valeurs (bien qu'en réalité, cette intervention s'avère tout à fait ponctuelle)⁴⁹⁸.

Cependant, en certaines situations, ce système de contrôle par les valeurs peut s'avérer inopérant. C'est le cas par exemple dans les cas rapportés par l'enquête, de l'utilisateur du tiers-lieu en tant que service qui se voit reprocher son comportement par plusieurs autres usagers ou lorsqu'il a été demandé à un utilisateur de ne pas assimiler ostensiblement le tiers-lieu à son

⁴⁹⁸Cette approche du contrôle par les valeurs rejoint en cela certaines pratiques managériales au sein d'organisations où la socialisation assure « l'alignement de l'intérêt des salariés avec celui de l'organisation, induisant un fort degré d'implication et rendant donc inutile toute autre forme de contrôle reposant sur la surveillance et/ou la mesure a posteriori de comportements ou de résultats ». Voir Pascal Langevin, Gérald Naro, (2003), « Contrôle et comportements : une revue de la littérature anglo-saxonne », Louvain-la-Neuve, 24^{ème} congrès annuel de l'Association Francophone de Comptabilité, p. 3 ; elle fait également écho à l'idéal antibureaucratique de flexibilité des entreprises de la Silicon Valley où le travailleur tend à s'appréhender comme un militant de son entreprise : « c'est la personnalité tout entière qui est en jeu ; plus qu'une gamme spécifique de compétences liées à l'accomplissement de tel ou tel objectif de l'organisation, ce que l'individu doit posséder, ce sont certaines qualités personnelles. » Matthew Crowford, (2010), « Éloge du carburateur », Trad. Marc Saint-Upéry, Paris, La découverte, Coll. La découverte (1^{ère} édition originale, 2009) p. 164.

action militante. Ici, le contrôle a été réalisé par les usagers eux-mêmes. Dans l'un des cas, une réunion s'est tenue pour informer de certains griefs. L'individu visé a pris en compte les remarques puis a quitté le tiers-lieu. Dans l'autre cas, un vote visant à évincer l'individu visé a été proposé sur la plate-forme dédiée à cet effet. Dans les deux situations, la structure juridique n'intervient pas. La réunion ou le vote sont organisés par les usagers eux-mêmes. L'individu visé n'est en aucun cas obligé légalement de quitter le service. Son contrat n'est pas rompu. La seule sanction est l'isolement, soit un des problèmes auxquels le service est supposé en partie répondre. Ici, le contrôle par les valeurs est suppléé par l'intervention des usagers qui décident de manière autoritaire des conditions d'application de ces valeurs. Un autre exemple des limites d'un système de contrôle par les valeurs se retrouve dans l'exemple de l'entrepreneuse qui fait appel aux usagers du tiers-lieu à chaque étape de la production de son service ou bien du consultant pour une entreprise qui répond à un appel d'offres pour la création d'un tiers-lieu en tant que service dans la région parisienne. Dans les cas énoncés, le système de contrôle par les valeurs s'est avéré défaillant face à un déséquilibre entre d'une part le partage d'informations des uns et d'autre part la captation de ces informations pour des bénéficiaires privés. À ces situations, il ne semble pas se déceler de système de contrôle. Le contrôle par la contractualisation s'avère ici à la fois contraignant et opposé aux valeurs de partage (apprentissage inclus) et de coopération (entraide incluse). Subvertissant les habitudes opérationnelles des métiers du logiciel, les usagers tendent ainsi à édicter des règles spécifiques pour contrôler les modalités de partage d'informations. La valeur morale se traduit ainsi en une valeur juridique. De manière synthétique, elle consiste en l'application d'un acte juridique garantissant à l'émetteur de l'information la reproduction de celle-ci selon les conditions qu'il a lui-même dictées⁴⁹⁹. Elle implique cependant un cadre applicatif singulier. L'acte juridique n'a de signification qu'à partir du moment où il se rapporte à une information ou à toute création intellectuelle identifiable, comme c'est le cas pour un logiciel, pour une œuvre, pour une documentation technique de matériel. Le système de contrôle des valeurs influence ainsi le comportement des usagers. L'émetteur de l'information peut exercer une contrainte à l'échange en s'assurant que le récepteur partage ses travaux dans un cadre juridique et sur un support permettant sa réappropriation.

⁴⁹⁹ Soit les contrats spéciaux de type licence libre GNU GPL ou compatible, Creative Commons, Peer Production Licence, Cern OHL, etc. inclus dans la catégorie des composants techniques du service.

8.3. Les rapports d'échange

L'échange est ici entendu dans la définition qu'en donne Alain Testart dans sa critique du don, soit « l'ensemble de deux transferts inverses par lesquels deux parties s'obligent réciproquement, l'obligation de l'un étant l'obligation de l'autre⁵⁰⁰ ». Elle intègre ainsi les obligations inhérentes au don et évacue la mystique d'un désintéressement total. Dans le tiers-lieu en tant que service, ces rapports d'échanges se fondent sur des règles formelles, soit sur des actes juridiques sous la forme de contrats supposés à même de stabiliser les conditions des échanges en offrant une série d'obligations négociables mais précises. C'est le cas par exemple entre la structure juridique qui porte le service et les bénéficiaires ou, dans certaines relations d'échange, entre les usagers. C'est le cas également dans le cas d'un partage d'informations sous les conditions d'une licence libre entre deux ou plusieurs usagers. Les valeurs, envisagées ici comme des règles informelles, sont aussi supposées à même de stabiliser les conditions des échanges. Supposées car lorsque deux usagers échangent des informations, par exemple, ils sont censés le faire en respect des valeurs du service. Or, l'appréhension de ces valeurs sans caractère normatif est laissée à la libre interprétation de ceux qui s'en prévalent. Il semble de plus que certains échanges contraints par les règles formelles constituent une forme particulière d'échanges d'obligations se fondant sur les règles informelles, c'est-à-dire que les obligations formellement rédigées dans le cadre d'un contrat, par exemple entre la structure juridique qui porte le service et les bénéficiaires, ne sont qu'une formulation attestant juridiquement d'un rapport d'échange conçu selon les valeurs du service, soit selon ses règles informelles. Les règles informelles sont ainsi à considérer comme le facteur général de modération dans les rapports d'échanges. Or, ces règles informelles sont des normes à la fois sociales et morales. Elles sont sociales car elles sont partagées par le groupe d'individus et qu'elles guident les comportements, elles sont morales car a priori elles ne s'imposent pas de l'extérieur, elles peuvent faire l'objet de déductions, de négociations et d'ajustements et elles ont trait aux relations interindividuelles dans le cadre desquelles des calculs d'intérêts sont en jeu⁵⁰¹.

⁵⁰⁰Voir Alain Testart, (2007), « Critique du don. Étude sur la circulation non marchande », Paris, Syllepses, Coll ; Matériologique, p. 29.

⁵⁰¹Sur la distinction entre les normes sociales et les normes morales, voir Pierre Livet, (2012) « Normes sociales, normes morales, et modes de reconnaissance. », Les Sciences de l'éducation - Pour l'Ère nouvelle 1/2012 (Vol. 45) , p. 51-66 ; sur la construction des normes morales, se référer aux études de Jean Piaget sur la naissance du jugement moral chez les enfants, qu'il reprend ensuite dans ses études sociologiques sur les valeurs qualitatives des échanges, voir Jean Piaget, (1965), « Études sociologiques », Genève, ed. Droz, p. 100 – 142.

Se retrouvent ainsi des situations où des rapports d'échanges dans le cadre d'activités commerciales sont censés être équilibrés par des normes morales et sociales sans l'autorité de coercition d'une norme juridique. C'est le cas par exemple pour les pratiques de dons entre la structure juridique qui porte le service et les usagers et entre les usagers. Celles-ci apparaissent a minima sous trois augures distincts structurant les échanges. Un don qui peut être qualifié de dirigé vers le bien commun, soit l'action de céder gratuitement et volontairement la propriété d'un objet privé pour en partager l'usufruit avec une communauté d'individus, par exemple par l'apport de matériel de type équipements mobiliers, électroménager, matériel informatique, électronique et mécanique par les usagers au tiers-lieu et à sa communauté d'usagers⁵⁰². Un don qui peut être qualifié de communautaire, soit l'action de céder gratuitement et volontairement la propriété d'un objet privé aux membres d'une communauté d'individus pour leur bénéfice privé, par exemple par l'installation d'une boîte à donner où chaque usager est à même d'entreposer des affaires en état d'usage dont il n'a plus l'utilité afin que d'autres usagers individuels puissent les acquérir à titre privé. Un don qui peut être qualifié de circulaire, soit l'action de céder gratuitement et volontairement la propriété d'un objet privé afin qu'il soit réhabilité aux bénéfices d'une communauté d'individus, par exemple par la récupération et la mutation de matériaux privés, laissés à l'abandon ou détériorés en des usages nouveaux conçus par et pour la communauté d'usagers⁵⁰³. Ces formes de dons tracent une trajectoire entre l'utilisateur et la structure juridique qui porte le service et les autres usagers. L'utilisateur réalise un don aux autres usagers par le biais du service porté par la structure juridique. Soit la structure juridique intègre ce don à son offre de services échangés, soit elle prolonge ce don auprès de ses usagers en l'intégrant dans la catégorie des services gratuits ou réciproques. La décision quant au prolongement du don se fait au cas par cas et est le fruit d'une entente préalable ou, dans certaines conditions, d'une décision unilatérale. Dans les cas énoncés, le système d'obligation⁵⁰⁴ inhérent au don est relié aux normes sociales et morales du service. Le don n'implique pas ici de dettes en tant que telles et dépasse le cadre du contractuel. Il intègre une forme de don où en même temps qu'il

⁵⁰²Par exemple, dans les cas de la Muse à Genève ou d'OpenFactory à Saint-Étienne où l'ensemble des matériaux ont été le fruit de dons vers le bien commun des usagers contributeurs.

⁵⁰³Par exemple, dans les cas de Hackuarium à Lausanne ou de la Myne à Lyon où le matériel de laboratoire a été récupéré auprès de plusieurs entreprises et réhabilité par les usagers. Également dans le cas de la Maison Jules Verne à Aurec-sur-Loire où la réhabilitation de la maison en friche a été en majeure partie réalisée par le biais de matériaux réhabilités, récupérés dans la déchetterie qui se situe dans le voisinage du site.

⁵⁰⁴Pour reprendre la formule consacrée par Marcel Mauss, longuement discutée par ses successeurs et qui s'articule autour de la séquence donner, recevoir, rendre. Voir Marcel Mauss, (2007), « Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », Paris, Presses universitaires de France, Coll. Quadrige Grands textes (1^{ère} édition, 1924), 248 p.

est donné, le don est gardé⁵⁰⁵. Les dons vers le bien commun, communautaire et circulaire se rapprochent en ce sens du don d'objet inaliénable. Objet inaliénable dans le sens où le donateur ne perd pas totalement la propriété de son don, ce qui de fait limite la portée obligataire d'un contre-don⁵⁰⁶. Le don vers le bien commun est un partage de propriété, le donateur ne se dessaisit pas entièrement de la chose puisqu'il peut encore en jouir mais au même titre que les autres membres de la communauté d'individus. Le don communautaire dessaisit quant à lui le donateur de la chose mais c'est un prolongement de lui qui se réalise en en faisant bénéficier un membre de la communauté d'individus dont il est lui-même partie prenante et qui suggère un retour dans le cercle communautaire lorsque l'individu n'en aura plus l'utilité. Le don communautaire est en somme plus un droit d'usage qu'un véritable transfert de propriété⁵⁰⁷. Le don circulaire se base quant à lui sur une pratique cyclique de récupération. Si la propriété initiale de la chose n'est parfois pas clairement établie, la transmission se réalise par le mouvement qui propulse la chose abandonnée au rang de bien commun structuré⁵⁰⁸. Dans tous ces cas de figure, la chose donnée engage effectivement une valeur symbolique. Celle de contribuer par la transmission de choses à la structuration et à la réalisation d'une œuvre qui, de manière tacite ou explicite, devient de fait œuvre commune. C'est d'ailleurs à ce niveau et à ce niveau seulement que se décèle le système d'obligation. Si dette il y a, c'est dans l'intention induite par le don et qui n'est pas nécessairement contractualisé, de la coresponsabilité du tiers-lieu en tant que service. La structure juridique qui porte le service établit par cette typologie d'échange une relation partenariale avec l'utilisateur. Le prestataire responsable inclut dans la conception de sa réalisation des usagers devenus contributeurs. En tant qu'utilisateurs, ils s'astreignent aux mêmes obligations

⁵⁰⁵En s'intéressant aux « objets substitués, des hommes et des dieux », Maurice Godelier évoque certaines formes de dons dépassant le cadre restrictif de l'échange et du contractuel. C'est le cas notamment « des choses gardées, des objets précieux, des talismans, des savoirs, des rites ». Reprenant à son compte la formule d'Annette Weiner, « Keeping-while-Giving », « Donner en Gardant », il souligne que ces objets, donnés-conservés, concentrent en eux un pouvoir imaginaire, et donc une valeur symbolique. Maurice Godelier, (2008), « L'énigme du don », Paris, Flammarion, coll. Champs Essais (1^{ère} édition, 1996), p. 151-236 ; Annette B. Weiner, (1992), « Inalienable Possessions: The Paradox of Keeping-While Giving », University of California Press, 232 p.

⁵⁰⁶Marcel Mauss évoque également cette inaliénation du don lorsqu'il pressent « l'esprit des choses » : « Ce qui, dans le cadeau reçu, échangé, oblige, c'est que la chose reçue n'est pas inerte. Même abandonnée par le donateur, elle est encore quelque chose de lui. Par elle, il a prise sur le bénéficiaire, comme par elle, propriétaire, il a prise sur le voleur ». Voir Marcel Mauss, (2007), op. cit. p.159. Il perçoit cependant dans cette aliénation un motif d'obligation : « On comprend clairement et logiquement, dans ce système d'idées, qu'il faille rendre à autrui ce qui est en réalité parcelle de sa nature et substance ». Op. cit. p.161.

⁵⁰⁷« Ce qui est aliéné, c'est l'usage mais pas la propriété, l'usus et le fructus mais non l'abusus, pourrait-on préciser, si bien que le propriétaire « garde en même temps qu'il donne ». Voir Alain Caillé, (1997), « Du don comme réponse à l'énigme du don », dans L'Homme, 1997, tome 37, n° 142. p. 94.

⁵⁰⁸Voir notamment à ce propos l'article d'Éric Germain sur l'économie des res derelictae, c'est-à-dire des choses abandonnées par leur propriétaire, qui a ainsi abandonné tout droit dessus, et qu'il assimile aux ressources communes théorisées par Elinor Ostrom. Éric Germain, (2013), « Économie des Res Derelictae et gestion solidaire des déchets. Les écocyclus, des entreprises d'appropriateurs solidaires », Management & Avenir, 2013/7 – n° 65, p.154 – 168.

contractuelles vis-à-vis de la structure juridique. En tant que contributeurs, ils participent au même titre que d'autres partenaires aux prises de décisions stratégiques, qu'il s'agisse de la gestion quotidienne, des états financiers, des réflexions prospectivistes, etc. Cette inclusion est d'ailleurs opérationnalisée par la demande de dons que réalise le prestataire responsable. Cette demande, qui peut être comprise comme la quatrième étape du triptyque Maussien⁵⁰⁹ est le mécanisme permettant le mouvement premier vers le don. L'opérateur responsable n'attend pas que le don se réalise pour ainsi dire spontanément mais il formule des demandes de dons envers ses usagers contributeurs. Ces demandes se manifestent par l'annonce de besoins spécifiques, qu'ils soient financiers, matériels ou de compétences. Les annonces sont soit ciblées en s'adressant directement à la personne ou aux personnes à même de répondre, compartimentées dans le cadre par exemple de séances ritualisées ou du positionnement stratégique d'un affichage explicite, soit généralisées par exemple dans le cadre de la mise en œuvre d'un effort de financement participatif⁵¹⁰. En synthèse, les dons des usagers contributeurs font partie de la stratégie et complètent les services et les composantes techniques du service commercial porté par la structure juridique. Ces contributions positionnent les usagers contributeurs comme partenaires. Au même titre que des partenaires financiers par exemple, l'utilisateur contributeur est partie prenante⁵¹¹. La différence entre ces

⁵⁰⁹ « Ce que nous nommerons désormais la logique quadruple du « demander, donner, recevoir et rendre ». Ces quatre temps impriment la dynamique des échanges, comme une règle immuable qui fonde la naissance d'une relation, permet son entretien ou provoque sa mort ». Voir Alain Caillé, Jean-Edouard Gresy, (2014), « La révolution du don : le management repensé à la lumière de l'anthropologie », Paris, Seuil, Coll. Économie humaine, p. 63 ; Alain Caillé esquissait déjà cet ajout dans la conclusion de son Anthropologie du don : « N'y aurait-il que trois moments et trois moments seulement dans le système social et anthropologique du don ? (...) le don ne saurait se comprendre sans la demande, et que plutôt que trois temps, le système du don en comporterait quatre, organisés en deux couples cohérents, la demande et le don qui y satisfait, la réception du don et son retour. » Voir Alain Caillé, (2007), op. cit. p. 262.

⁵¹⁰ Peu abordé dans le contenu de l'enquête, le financement participatif s'avère être tout de même un ressort récurrent dans les tiers-lieux en tant que service. Qu'il s'agisse de projets issus des tiers-lieux ou des tiers-lieux en tant que service eux-mêmes, le recours au financement participatif est largement répandu. Par le biais de plates-formes Internet dédiées, une organisation ou un individu formule une demande de financement selon une échelle de dons et de contre-dons préétablie. Par exemple, en 2015, Epicentre Factory à Clermont-Ferrand a réalisé une campagne de financement participatif à hauteur de 5000 euros pour financer la restructuration des pièces et l'aménagement mobilier de leur tiers-lieu en tant que service. En 2012, la Coroutine à Lille a également réalisé une telle campagne pour financer leur déménagement. De manière quasi-hebdomadaire sur le groupe Tiers-Lieux Open Source Francophone, de nombreuses demandes de financement sont ainsi formulées.

⁵¹¹ Dans ces conditions, il est possible d'assimiler le tiers-lieu en tant que service à un « milieu associé » dans la compréhension simondonnienne du terme : Pour Simondon, dans le processus de concrétisation de l'objet technique, celui-ci acquiert une certaine autonomie et une individualité. Il s'invente en dehors des déterminismes économiques, historiques et sociaux de tous genres. Il observe cependant que demeure en lui une réalité humaine. L'homme et la machine évolue en coprésence et en coévolution, sans nécessairement de relation de domination. Une forme de société, de milieu associé. « L'adaptation-concrétisation est un processus qui conditionne la naissance d'un milieu au lieu d'être conditionné par un milieu déjà donné ; il est conditionné par un milieu qui n'existe que virtuellement avant l'invention ; il y a invention parce qu'il y a un saut qui s'effectue et se justifie par la relation qu'il institue à l'intérieur du milieu qu'il crée. » Voir Gilbert Simondon, (2001), « Du mode d'existence des objets techniques », Paris, Aubier, Coll. Philosophie, (1^{ère} édition, 1958), p. 54 ; Bernard Stiegler agrémentera ce concept d'un concept opposé, celui du « milieu dissocié » : « Un milieu technosymbolique vous est *associé* s'il est le médium et le vecteur de votre individuation, celle-ci n'étant possible que parce que ce milieu associe des individus. Au contraire, un milieu est *dissocié* s'il n'aide pas à votre individuation, si vous ne contribuez pas à votre milieu. Les milieux symboliques furent dissociés par

deux types de partenaires repose sur la validité juridique du partenariat. Le partenaire financier met en place une convention attestant juridiquement des conditions et des obligations de l'engagement, le partenariat contributif ne se stabilise quant à lui que sur des normes sociales et morales sans définition précise des termes de la relation. Le non-respect du partenariat financier débouche sur des revendications et des leviers juridiques, le non-respect du partenariat contributif n'a, dans les circonstances énoncées, aucun recours officiel.

Concernant les rapports d'échanges entre les usagers contributeurs, la majeure partie des échanges ne sont régulés que par les règles informelles. Le tiers-lieu en tant que service génère un processus de reconnaissance entre les usagers contributeurs. C'est-à-dire que de par les relations régulières, les connivences professionnelles et le commerce intellectuel, les capacités et les qualités des uns et des autres sont évaluées à partir d'un système de référence général, bien que chacun des usagers contributeurs dispose d'un système qui lui est propre⁵¹². En premier lieu, la simple présence dans le tiers-lieu en tant que service indique une affinité de valeurs et ce par-delà les différentes cultures et la diversité parfois contradictoire des intérêts. La typologie d'usage (« tu viens souvent ici ? »), l'activité professionnelle et la démarche de création (« qu'est-ce que tu fais ? ») forment également d'autres indicateurs qui intègrent le système de références de l'utilisateur contributeur. À partir de ce système de références, soit de cette échelle de valeurs communes, se développe une forme de solidarité entendue au sens d'Axel Honneth comme une « relation d'interaction dans laquelle les sujets s'intéressent à l'itinéraire personnel de leur vis-à-vis, parce qu'ils ont établi entre eux des liens d'estime symétriques⁵¹³ ». Les échanges entre usagers contributeurs prennent la forme

l'application aux échanges symboliques du modèle industriel – à travers les industries culturelles. Comme ce modèle oppose producteurs et consommateurs, il aboutit à spécialiser les uns dans le rôle d'émetteurs de symboles et les autres dans le rôle de consommateurs de ces symboles. Cette dissociation des milieux s'accroît avec l'économie des services qui repose sur le contrôle, par les concepteurs du service, du comportement des consommateurs ou utilisateurs. » Ce court extrait est rédigé par Victor Petit et est originellement paru dans Bernard Stiegler, (2013), « Pharmacologie du Front national : suivi du vocabulaire d'ars industrialis », Paris, Flammarion, Coll. La bibliothèque des savoirs, 447 p. Il a ensuite été repris sur le site de l'association Ars Industrialis (<http://arsindustrialis.org/>).

⁵¹²Les recherches d'Axel Honneth montrent une division tripartite des formes de reconnaissance mutuelle : il nomme la première « Sollicitude personnelle », elle se traduit par la confiance en soi donnée par des relations primaires telles que l'amour et s'oppose à la violence. La seconde est la « considération cognitive ». Différente des considérations affectives, elle se manifeste par le respect de soi donné par des droits et s'oppose à l'exclusion ou la privation de droit (par exemple la reconnaissance par le droit d'un phénomène historique). La troisième est l'« estime sociale », elle se traduit par une estime de soi donnée par la solidarité d'une communauté de valeurs et s'oppose à l'humiliation. L'« estime sociale » est une reconnaissance qualitative entre les membres d'une société : « La reconnaissance juridique d'un individu en tant que personne ne connaît pas de degré, tandis que l'estime portée à ses qualités et à ses capacités renvoie au moins explicitement à une échelle de valeur, à l'aide de laquelle on doit pouvoir déterminer leur hauteur relative ». Voir Axel Honneth, (2002), « La lutte pour la reconnaissance », Paris, Trad. Pierre Rush, Cerf, Coll. Passages, (Première édition Originale, 1992), p.137 ; les trois formes de reconnaissance sont synthétisées dans un tableau nommé : La structure des relations de reconnaissance sociale, op. cit. p. 159.

⁵¹³Axel Honneth, (2002), op. cit. p. 156. Dans cette compréhension, le terme vaut pour une relation née par exemple dans l'expérience d'une oppression ou de la souffrance en général. Il peut également recouvrir dans un sens second un « véritable sentiment de sympathie pour la particularité individuelle de l'autre personne ». Op.

de discussions, de conversations, de conseils sur des thématiques précises, de démonstrations sur des cas concrets, d'engagements ponctuels dans les travaux de création de l'un ou l'autre ou d'engagements ponctuels dans une création commune. Dans l'échange et de par la reconnaissance réciproque, un sentiment de supériorité ou d'infériorité sur un domaine peut être observé. Ce sentiment peut également être celui d'une équivalence. L'un reconnaît les compétences ou l'expertise de l'autre dans un domaine précis et par là-même ses propres carences et la légitimité de son interlocuteur. Dans cette situation, l'un des usagers contributeurs peut être amené à avoir besoin du temps ou du savoir d'un autre usager contributeur. Le rapport ne peut néanmoins pas être autoritaire ou dirigiste puis qu'a priori aucun lien de subordination ou tout autre lien d'appartenance ne relie les usagers contributeurs entre eux, si ce n'est de supposées valeurs communes⁵¹⁴. L'usager contributeur qui nécessite l'appui d'un autre ou de plusieurs autres usagers contributeurs pour la réalisation d'une tâche doit ainsi concevoir une stratégie relationnelle ad hoc. La sympathie est une première stratégie : L'usager contributeur mise sur une dimension personnelle et affective pour satisfaire ses attentes. L'échange génère un système de dettes et de créances où lui-même se doit d'être disponible pour les autres usagers contributeurs lorsque la situation se présente. L'effort de l'un se fait dans la promesse informelle d'un effort potentiel en retour. La seconde stratégie est l'expérience. L'usager contributeur conçoit la satisfaction de ses attentes comme un apport expérientiel valorisable à terme. L'échange est supposé être équilibré, d'un côté par

cit. p. 157.

⁵¹⁴En ce sens, les rapports qu'entretiennent les usagers contributeurs entre eux ne se limitent pas aux principes d'une communauté de pratique, ni à ceux d'une communauté épistémique, ni à une communauté d'intérêts. Et s'ils peuvent intégrer effectivement et temporairement chacun de ces différents modes opératoires, c'est-à-dire qu'ils peuvent être reliés temporairement par une pratique, par des sujets d'intérêt, par une compréhension partagée et des objectifs cognitifs communs, les fondements unitaires de la relation reposent sur les valeurs. Il serait présomptueux d'évoquer ici la présence formelle d'une communauté de valeurs basée uniquement sur les valeurs précitées tant celles-ci ne reposent que sur une appréciation subjective des éléments rapportés par l'enquête ; néanmoins, si les termes proposés sont largement discutables, leurs structures leitmotiviques constituent un point de reconnaissance entre individus. Sur les communautés de pratique, voir Etienne Wenger, (1999) op. cit. et Valérie Chanal, (2000), « Communautés de pratique et management par projet » : À propos de l'ouvrage de WENGER (1998) « Communities of Practice: Learning, Meaning and Identity », *M@n@gement*, 3 (1), pp. 1-30 ; sur les communautés épistémiques, voir la traduction de la définition qu'en donnent Robin Cowan, Paul David et Dominique Foray dans le domaine particulier des relations internationales, soit « un groupe de représentants partageant un objectif cognitif commun de création de connaissance et une structure commune permettant une compréhension partagée. » Voir Patrick Cohendet, Frédéric Creplet, Oliver Dupouët, (2003), « Innovation organisationnelle, communautés de pratique et communautés épistémiques : le cas de Linux », *Revue Française de Gestion*, 29: 146, p. 105 ; pour la définition dans son texte original, voir Robin Cowan, Paul David, Dominique Foray, (2000), « The Explicit Economics of Knowledge Codification and Tacitness », *Industrial and Corporate Change*, vol. 9, n° 2, 2000, pp. 211 – 253 ; les communautés d'intérêts sont ici entendues dans le sens donné par France Henri et Béatrice Pudelko dans leurs travaux sur la formation de communautés sur Internet, soit : « un regroupement de personnes qui se rassemblent autour d'un sujet d'intérêt commun. Ses membres participent à la communauté en vue d'échanger des informations, d'obtenir des réponses à des questions ou à des problèmes personnels, de mieux comprendre un sujet, de partager des passions communes ou de jouer. » Voir France Henri et Béatrice Pudelko, (2006), « Le concept de communauté virtuelle dans une perspective d'apprentissage social », p. 112 dans Amaury Daele, Bernadette Charlier, (dir), « Comprendre les communautés virtuelles d'enseignants. Pratiques et recherches », Paris, L'Harmattan, 305 p.

un apport effectif sur un objet désigné, et de l'autre par la création d'une situation d'expérimentation censée être source d'apprentissage. La troisième stratégie est l'invocation d'un intérêt supérieur. L'utilisateur contributeur présente la satisfaction de ses attentes comme un des éléments d'une combinaison plus large et visant une transformation globale, souvent d'ordre politique, et bénéfique à toutes les parties prenantes. L'échange est équilibré puisque la réalisation de la tâche est censée bénéficier à tout un chacun. La quatrième stratégie est le privilège et la menace. L'utilisateur contributeur argue que la satisfaction de ses attentes n'est pas dépendante du savoir d'un seul individu et que l'inclusion de son interlocuteur est le fruit d'une reconnaissance. L'échange est déséquilibré car la prise de risque est unilatérale et les gains potentiels bilatéraux.

Dans le cadre de relations impliquant une transaction financière, des actes juridiques sous forme de contrats permettent de régler les échanges, par exemple lors d'une prestation de service commandée à un usager contributeur par un autre usager contributeur ou lors de l'obtention par un usager contributeur d'un mandat nécessitant de faire appel aux compétences d'un autre usager contributeur. Cependant, dans les situations d'échanges n'impliquant pas de transaction financière, l'apparition du droit vise uniquement à formaliser et mettre en œuvre les normes sociales et morales, comme c'est le cas avec l'utilisation de contrats spéciaux de type licence libre⁵¹⁵. L'apparition du droit procède dans ce cas de la digitalisation⁵¹⁶ de l'objet de l'échange, c'est-à-dire que les informations intrinsèques à l'objet échangé sont converties en un support qui peut être informatisé. Sur cet objet digitalisé destiné à l'échange, il est défini des autorisations spécifiques. Ces autorisations sont annoncées par l'apposition d'un signe renvoyant lui-même à une présentation textuelle complète des principes juridiques choisis. Cet objet digitalisé, régulé par certains droits, est lui-même déposé en un lieu digital permettant l'échange. Ce lieu est un service dédié (qu'il soit échangé, gratuit ou réciproque) qui offre un droit d'usage à l'ensemble de ses usagers et,

⁵¹⁵Cette apparition du droit dans l'émergence d'une communauté humaine de valeurs a été largement étudiée par Mireille Delmas-Marty dans ses travaux sur Les forces imaginantes du droit : « Même s'il est insuffisant à lui seul, le droit n'en est pas moins nécessaire pour consolider les choix de valeurs en permettant de les formaliser (fonction législative) et de les mettre en œuvre (fonctions judiciaire et exécutive). Mieux encore, le droit révèle parfois des valeurs qui n'avaient pas encore été exprimées comme telles, participant alors à leur formation, parfois même anticipant sur elles. » Voir Mireille Delmas-Marty, (2011), « Vers une communauté de valeurs ? : Tome 4, Les forces imaginantes du droit », Paris, Seuil, Coll. La couleur des idées, p. 20.

⁵¹⁶Le terme digital est ici préféré au terme numérique. La distinction entre ces deux termes procède d'un débat sémantique entre d'un côté ceux qui préconisent l'utilisation du terme *numérique* pour sa référence au nombre et ceux qui recommandent d'utiliser le terme *digital* en référence à l'utilisation des doigts. Quoi qu'il en soit, dans la langue française, les deux termes semblent s'utiliser indifféremment pour qualifier le même objet, le terme numérique étant entendu comme une traduction de l'anglais digital. Dans le cadre de cette étude, une différenciation est cependant proposée. Le terme numérique renvoie explicitement par sa référence au nombre à la dimension uniquement technologique de l'objet, tandis que le terme digital par sa référence au doigt renvoie à l'usage qui est fait des technologies, soit à la dimension culturelle, sociologique et politique du numérique.

sous certaines conditions, à l'objet digitalisé, régularisé et déposé dans le lieu digital. L'ensemble des informations déposées dans le lieu digital, ainsi échangées avec l'ensemble des usagers du service, constitue un patrimoine d'information. Ce patrimoine d'information peut être qualifié de commun car il dépasse le lieu digital où il est uniquement hébergé temporairement. Si le lieu digital peut appartenir à une entité unique, privée ou publique, les objets échangés sont quant à eux indépendants du service d'hébergement. L'échange procède ainsi d'une double contrainte. La première est que l'échange ne s'effectue plus uniquement entre les deux parties concernées mais transite par une partie tierce. Cette partie tierce, soit le patrimoine informationnel servitisé en un lieu digital, donne accès aux informations inhérentes à l'échange à des entités ne participant pas directement à celui-ci. Bien qu'extérieures, ces dernières bénéficient des mêmes droits sur les composantes de l'échange que les deux entités concernées. Ainsi l'échange peut faire l'économie d'un rapport direct entre une première et une seconde parties et ne concerner directement que la première partie avec le patrimoine. La seconde contrainte est que la première partie impose unilatéralement les conditions de l'échange selon le type de contrat spécial qu'il appose. Il peut accepter ou refuser l'utilisation commerciale, accepter ou refuser les modifications, exiger le partage selon les mêmes modalités, etc. Il est ainsi possible d'évoquer un dépassement du rapport d'échange tel que défini au préalable entre deux parties qui s'obligent mutuellement. Ici, le rapport d'échange s'effectue entre une partie et un service qui donne l'accès à un ensemble indistinct et multiple de parties. Il n'y a pas d'obligations réciproques. Lorsque la première partie effectue un transfert, elle en dicte elle-même les conditions sans offrir de possible négociation. Ce transfert impose des obligations à la partie réceptrice mais la partie réceptrice n'impose aucune obligation à l'émetteur. Le récepteur oblige l'émetteur dès lors qu'il modifie ou améliore les données de l'échange et qu'il devient dès lors lui-même un émetteur. L'émetteur initial capte en retour une donnée d'échange modifiée. Lorsqu'il réutilise cette donnée modifiée, l'émetteur initial devient récepteur puis émetteur à son tour dans un cycle d'échange où les intervenants potentiels sont illimités et où les obligations sont toujours imposées par l'émetteur, et ce bien que celles-ci soient relativement restreintes car en rapport avec la qualité du contrat spécial choisi.

La digitalisation de l'objet de l'échange permet ainsi de formaliser les normes sociales et morales et d'en dépasser les protagonistes initiaux par l'apposition d'un signe juridique et par l'hébergement de l'objet digitalisé en un lieu également digitalisé. Ainsi, notamment de par la qualité non rivale de l'objet digitalisé – c'est-à-dire que son usage par l'un n'empêche

pas son usage par un autre⁵¹⁷ – le rapport d'échange se transforme en ce qu'il est possible de qualifier de rapport de duplication. Les règles apposées à l'objet ne concernent pas son transfert effectif entre deux parties mais les conditions de sa reproduction. Dans le cadre du tiers-lieu en tant que service, plusieurs situations de mise en duplicabilité peuvent-être observées, notamment : la digitalisation d'un objet par une partie et son partage avec une multitude potentielle de parties par son dépôt dans un lieu digital selon des règles de duplication prédéfinies (par exemple le dépôt de plans vectoriels sur une plate-forme de partage de connaissances) ; la digitalisation d'un objet par une partie et son partage avec un groupe restreint de parties par son dépôt dans un lieu digital selon des règles de duplication prédéfinies (par exemple le dépôt de plans vectoriels sur une page à l'accès contrôlé ou bien volontairement dissimulés sur la page anonymisée d'une plate-forme de partage de connaissances) ; la duplication de tout ou d'une partie d'un objet digitalisé selon des règles prédéfinies et son application sur un autre objet digitalisé dans le respect des règles prédéfinies. Dans ces trois exemples, la mise en duplicabilité de l'objet digitalisé ne vise pas exclusivement sa valorisation quantitative⁵¹⁸, bien que celle-ci puisse être supposée et envisagée par la capacité de multiplication et de diversification des usages que la digitalisation de l'objet permet. Elle semble viser avant tout une valorisation qualitative à la

⁵¹⁷En fonction de la technologie et du système légal, l'objet digitalisé peut également être exclusif, c'est-à-dire que l'émetteur peut en contrôler l'accès (des biens qualifiés de club), ou non exclusif, c'est-à-dire que l'émetteur ne peut pas en contrôler l'accès. Aussi, si les prémisses de la réflexion sur les biens rivaux et les biens non-rivaux peuvent être perçues chez Paul A. Samuelson dans le cadre de sa théorie des biens publics qui vise à identifier les caractéristiques des biens pour lesquels le marché est pris en défaut et se révèle incapable de les produire, Lawrence Lessig effectue quant à lui cette distinction en s'appuyant sur les spécificités des biens qualifiés d'immatériels comme ceux produits dans la sphère d'Internet. Voir Paul A. Samuelson, (1954), « The Pure Theory of Public Expenditure », *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 36, No. 4. (Nov., 1954), pp. 387-389 ; Lawrence Lessig, (2005), « La vie des idées. Le sort des biens communs à l'heure des réseaux numériques », Lyon, trad. Alain Bony, Jean-Baptiste Soufron, Presses Universitaires de Lyon, Coll. Hors Collection, (édition originale, 2001), 414 p.

⁵¹⁸La distinction entre les valeurs qualitatives et les valeurs quantitatives semble s'être consolidée théoriquement en 1927 dans un article de Robert Ponceau (auteur dont la biographie reste mystérieuse, qui se prévaut d'une thèse en droit sur « La Volonté dans le contrat suivant le Code civil » et d'une thèse critique en sciences économiques et politiques sur « La Loi et le suffrage universel »). L'auteur décèle chez Adam Smith les prémisses de cette distinction sans qu'elle soit pour autant complètement analysée (il fait ici référence à la phrase lapidaire « Le mot valeur a deux significations différentes ; quelquefois il signifie l'utilité d'un objet particulier et quelquefois, il signifie la faculté que donne la possession de cet objet d'acheter d'autres marchandises »). Voir Robert Ponceau, (1927), « Valeurs qualitatives et valeurs quantitatives », *Revue de Métaphysique et de Morale*, T. 34, No. 3 (Juillet-Septembre 1927), pp. 353-363. La sociologie de Jean Piaget en donne également un aperçu en postulant l'existence de valeurs sociales d'échange et qui sont différentes des valeurs économiques : « (...) nous nous proposons d'abord de mettre en évidence l'existence de valeurs sociales d'échange distinctes des valeurs économiques, les premières étant à concevoir comme qualitatives, tandis que les secondes résultent d'une quantification et constituent ainsi une classe particulière des valeurs sociales en général. C'est ainsi que le succès d'un homme politique, d'un savant ou de l'apôtre de telle ou telle cause, la réputation que lui font ou la gratitude que lui vouent ses concitoyens, que ses œuvres ou ses écrits, les dettes de reconnaissance qu'il a lui-même contractées à l'égard d'autres individus, bref tous les « services » qu'il rend ou dont il bénéficie, constituent des valeurs d'échange ou en résultent. Certaines de ces valeurs peuvent être quantifiées, c'est-à-dire que certains des services en jeu peuvent être monnayés, mais si importants que soient les échanges économiques, ils ne constituent qu'une fraction de cette vaste circulation de valeurs de tout genre que constitue la vie sociale considérée du point de vue synchronique, c'est-à-dire de son équilibre à un moment donné de l'histoire. » Voir Jean Piaget, (1965), « Études sociologiques », Genève, ed. Droz, p. 101.

fois par l'amélioration perpétuelle de l'objet digitalisé qu'elle induit mais aussi par la contribution potentielle de l'objet dupliqué dans une construction collective d'ampleur indéterminée, ce que les enquêtés semblent formuler par *la constitution d'un savoir commun, qui bénéficie à chacune(un)*.

8.4. Les habitudes critiques

Dans sa compréhension à la fois générale et minimale, l'habitude s'envisage comme la manière répétitive propre à une personne, d'être, d'agir, de penser ou de sentir. Une disposition spécifique obtenue par la répétition mécanique de certaines actions⁵¹⁹. La critique quant à elle s'entend comme un libre et public examen de la raison sur un objet ou sur un sujet⁵²⁰. En ce sens, évoquer les habitudes critiques d'un groupe social sous-entend de retracer les adéquations entre les différentes modalités de manifestation de jugements de ce même groupe. Ce n'est pas tant le contenu des jugements, l'objet ou le sujet de l'examen libre et public mais leur modalité de manifestation qui se doit d'être étudiée, bien qu'ils ne puissent être entièrement distingués. Les contenus ne sont valables qu'à un moment déterminé. Sont ainsi étudiées les habitudes critiques et non les contenus des critiques exprimées au travers des habitudes. Ces habitudes critiques ne concernent qu'un groupe d'individus circonscrit, soit l'ensemble des usagers des tiers-lieux en tant que services dans toute leur diversité d'usages. Ceux-ci adoptent un comportement spécifique lorsqu'il s'agit de mettre en cause une assertion, d'exprimer un désaccord, d'afficher une réflexion ou bien même d'inviter à une transformation sociétale. Ce comportement semble en effet rompre avec la tradition issue notamment des Lumières d'une libre expression en public de ses jugements et d'une logique où la publicisation de la pensée s'envisage comme le principal vecteur permettant de l'imposer. La critique paraît passer par d'autres médiums et sa finalité dépasse l'examen public pour se diriger vers des formes particulières d'intervention.

⁵¹⁹Dans la tradition durkheimienne, l'habitude s'envisage à la fois comme « la faculté qui conserve en nous les actes passés, et la force qui tend à reproduire ces mêmes actes ». Voir Émile Durkheim, (2002), « Cours de philosophie fait au lycée de Sens 1883-84, notes prises par André Lalande », Chicoutimi, éd. Électronique, Université du Québec, p.186. Dans ce cours, Durkheim fait explicitement référence à la thèse de Félix Ravaisson qui définit dès les premiers mots de son ouvrage l'habitude comme « la manière d'être générale et permanente, l'état d'une existence considérée, soit dans l'ensemble de ses éléments, soit dans la succession de ses époques ». Voir Félix Ravaisson, (2007), « De l'habitude », Paris, Éditions Allia, (1^{ère} édition, 1838) p.7.

⁵²⁰Cette définition reprend aussi bien dans le sens que dans les termes la compréhension kantienne de la critique (voir Partie 1, Chap. 2, § 2.1, note 174). À cette appréhension fondatrice de la critique et ses différents ajouts, il est à noter la célèbre formule proposée par Michel Foucault, à savoir la critique comme « l'art de n'être pas tellement gouverné ». Voir Michel Foucault, (1990), « Qu'est-ce que la critique ? Critique et Aufklärung », Transcription d'une conférence de mai 1978 (« Les Lumières et la rationalisation : savoir et pouvoir. Critique et Aufklärung à partir de Kant »), Bulletin de la Société Française de Philosophie, vol. 84, n° 2, 1990, p. 38.

Au regard des informations recueillies dans le temps de l'enquête, les usages critiques peuvent être catégorisés en deux grandes typologies. La première catégorie peut être qualifiée de critique discursive en tant qu'elle procède d'argumentations raisonnées et médiatisées par un discours, la seconde peut être qualifiée de critique poïétique en tant qu'elle s'incarne par un mouvement de production d'une œuvre souvent technique et extérieur à son producteur⁵²¹. La première catégorie de critique étant possiblement le produit de la seconde – soit la discursivité étant en certains endroits permise par le tiers-lieu en tant que service – la pratique discursive de la critique se réalise au travers des conversations intellectuelles entre usagers. Elle est le fruit de réflexions issues de lectures et d'informations recueillies dans l'intimité, au travers de recherches thématiques ou glanées au travers d'une curation de contenu sur Internet. Les conversations intellectuelles interrogent, partagent et mettent en discussion les réflexions personnelles. L'éclaircissement de certaines notions conceptuelles obscures ou de références historiques abstraites passe par le dialogue entre usagers reconnaissant les qualités de chacun, ce qui n'empêche pas leur amiable mise en défi. L'échange de références, de bibliographies, de webographies et un socle de savoir commun formalisé par le patrimoine informationnel aboutissent à un ajustement épistémique. De la même manière, la présence des usagers sur des canaux d'informations similaires par le biais de réseaux sociaux thématiques constitue des vecteurs d'échanges d'informations en temps réel dans un même groupe. C'est par ces instruments, les conversations intellectuelles et l'échange d'informations sur différents supports que se constitue la critique. Les conversations intellectuelles et l'échange d'informations passe par des relations interindividuelles dans le tiers-lieu en tant que service et sur des supports digitaux. Les réseaux sociaux sont le lieu digital privilégié où s'échangent en continu des informations, des remarques particulières, des indignations qui génèrent en fonction de l'intérêt suscité un flot de commentaires, plus ou moins structurés, plus ou moins argumentés⁵²². Également, dans le tiers-lieu, certaines surfaces sont spécifiquement aménagées pour ce type de relation, par exemple le compartiment où les usagers peuvent se

⁵²¹La poïétique, étude de la poïésis (fabrication) se distingue en cela de la praxéologie, science de la praxis (action). La praxis ou l'action au sens strict comprend en elle-même sa propre fin. L'action est praxis tandis que la poïétique s'attache à la production, à la fabrication et différencie l'acte de produire et son résultat. La poïétique intègre les potentialités de l'action. Sur une généalogie de cette distinction intégrant les apports classiques de Platon, d'Aristote et plus récemment ceux de Paul Valéry et de René Passeron, voir Jacques Ardoino, (1994), « Praxéologie et poïétique », Aix-en-Provence, Actes du Congrès A.F.I.R.S.E, p. 107 – 117.

⁵²²Cette typologie de critique discursive médiatisée par Internet a été largement avancée et remise en cause par les différentes actualités. De nombreuses études ont mis évidence cet aspect particulier de la dimension politique d'Internet. Parmi celles-ci, il a noté les travaux du journaliste Rheingold Howard et sa comparaison pionnière d'Internet et de l'espace public habermassien. Voir Rheingold Howard, (1995), « Les communautés virtuelles », Trad. Lionel Lumbroso, Paris, Addison Wesley France, Coll. Mutations technologiques, (1^{ère} édition originale, 1994), 311 p. ; ou encore la synthèse de Dominique Cardon sur cette problématique, voir Dominique Cardon, (2010), « La démocratie Internet, Promesses et limites », Paris, Seuil, Coll. La république des idées, 102 p.

détendre ou se réunir. Certaines surfaces et certains temps. La critique discursive représente à la fois une pratique régulière, habituelle, inhérente au tiers-lieu en tant que service mais également une pratique organisée, voire servitisée. C'est-à-dire que l'appétence pour une pratique de la critique en public donne lieu à la mise en place de services spécifiques dans le tiers-lieu, par exemple par des formats d'animation dédiés. Selon un calendrier établi à l'avance et suivant une procédure spécifique, les usagers se réunissent pour causer et débattre d'un sujet particulier, qu'il soit technique ou théorique. Cette mise en discussion de sujets variés vise à la fois la simple expression publique et une forme de pédagogie politique dont l'ambition est de permettre aux usagers d'aiguiser un sens critique sur des sujets parfois très exigeants. Au regard des thèmes et de la manière dont ils sont abordés, il semble que la volonté ne soit pas de convaincre mais de créer des situations de controverse sur des sujets variés et sans cesse renouvelés entre usagers dans leur diversité d'usages, entre communautés, entre disciplines, entre organisations, entre experts et profanes. Des formats d'animation proposés par les tiers-lieux et pouvant, malgré leur diversité, être assimilés aux forums hybrides, tant ils engagent la parole d'une hétérogénéité d'individus et d'expertises sur un large spectre de thématiques⁵²³, bien que cette parole ne soit pas décisionnelle mais plutôt consultative, voire informative.

La mise en place de ces formats d'animation, où la critique discursive se produit tout comme l'agencement de surfaces ou de services digitaux dédiés, relève dans une première approche de la deuxième catégorie de critique, soit de la critique poïétique. L'espace-temps laissé à la capacité de critique discursive procède d'une opération de conception, c'est-à-dire d'une opération idéalisée, conceptualisée, puis réalisée par les usagers (dans leur diversité d'usage). La trajectoire menant de l'idéation à la finalisation combine de manière indistincte et aléatoire les éléments techniques et non-techniques à partir de logiques d'action propres. Parmi les cas étudiés, s'observe de manière générale (et dans certains cas explicite) une logique d'action visant la transformation durable de la société, notamment par la mise en possibilité de rencontre et d'échange entre usagers, et ce indifféremment des particularismes. Cette mise en possibilité a ici été opérationnalisée notamment par la mise en œuvre d'espace-

⁵²³Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe donnent une explication précise de leurs choix terminologiques. Ils qualifient les espaces publics dans lesquels se tiennent les controverses de forums hybrides, expression qu'ils empruntent à la fois à Athènes et à Rome, c'est-à-dire à des « forums parce qu'il s'agit d'espaces ouverts où des groupes peuvent se mobiliser pour débattre de choix techniques qui engagent le collectif. Hybrides, parce que ces groupes engagés et les porte-parole qui prétendent les représenter sont hétérogènes : on y trouve à la fois des experts, des hommes politiques, des techniciens et des profanes qui s'estiment concernés. Hybrides également parce que les questions abordées et les problèmes soulevés s'inscrivent dans des registres variés qui vont de l'éthique à l'économie en passant par la physiologie, la physique atomique et l'électromagnétisme. » Voir Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe, (2001), op. cit. p. 36-37 ; voir également Partie 1, Chap. 1, § 1.1, note 9.

temps laissé à la capacité de critique discursive. Cet espace-temps se considère ainsi comme une production critique en lui-même car destiné à produire des situations de libre examen et de manifestation de jugement. Une critique poïétique destinée à l'apparition d'une critique discursive sans pour autant présumer ou orienter son contenu.

Dans le prolongement de cette approche, c'est également au travers de l'activité entrepreneuriale⁵²⁴ des usagers que se formalise la critique de type poïétique. Une activité envisagée aussi bien comme conduite opératoire que comme finalité productive. L'utilisateur intègre une démarche entrepreneuriale suite à l'insatisfaction que lui procure un système. Parmi la variété des motivations potentielles, l'enquête a permis de relever de manière synthétique un rejet ou une déception ressentie quant au fonctionnement d'un domaine, la perception des défaillances de ce même domaine et une volonté quasi-prométhéenne d'apporter un ordre là où se perçoit le désordre. Plus précisément, par l'activité entrepreneuriale se réalisent deux mouvements. Le premier mouvement est un déplacement sur les questions liées au travail, qui dès lors s'envisage à l'opposé d'une certaine tradition observatrice du travail comme une contrainte et dont l'intérêt majeur réside dans le salaire perçu. Au sens des capacitations (capabilities), le travail intègre les activités (comme d'autres activités humaines) dont l'horizon est l'accomplissement de soi, une réalisation personnelle, un potentiel d'épanouissement et la reconnaissance également, telle que définie au préalable⁵²⁵. Une activité à laquelle les individus accordent de la valeur qualitative. La figure de l'entrepreneur telle que comprise dans le tiers-lieu en tant que service participe de cette ambition. Elle semble ainsi s'articuler autour d'une double légitimité : celle des finalités catégoriques que la pensée économique lui a jusqu'alors conférées⁵²⁶ mais aussi celle d'une

⁵²⁴Et ce dans les limites de l'acceptation du terme propre à l'enquête.

⁵²⁵Cet horizon du travail semble ne pas se limiter à la pratique entrepreneuriale. Philippe Bernoux démontre dans son ouvrage que la reconnaissance et la quête d'un épanouissement personnel se retrouvent également dans la pratique salariale en entreprise et dans les relations managériales. Voir à ce propos Philippe Bernoux, (2015), « Mieux-être au travail : appropriation et reconnaissance », Toulouse, Éditions Octarès, coll. Travail & activité humaine, 207 p.

⁵²⁶Bien que d'origine ancienne, la figure de l'entrepreneur trouve chez Richard Cantillon (dans son ouvrage paru en 1755, « Essai sur la nature du commerce en général ») une première formalisation lorsqu'il évoque l'entrepreneur comme le personnage qui assure la production, la circulation et le troc des marchandises et des denrées. Chez Richard Cantillon, l'entrepreneur est également celui qui assume les risques afférents aux contraintes du marché. Dans son prolongement, Jean-Baptiste Say lui confèrera la place d'intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs, qui combine les facteurs de production et organise de fait celle-ci (notamment dans « Traité d'économie politique », paru en 1814). Chez Léon Walras, l'entrepreneur semble se vider, son contenu devient l'agent articulateur des marchés (en 1874, dans « Éléments d'économie politique pure »). Il achète des matières premières puis loue moyennant un salaire les facultés de travailleurs puis, après avoir appliqué des services aux matières premières, revend à son compte les résultats obtenus. Frank Knight et Joseph Shumpeter redonneront à l'entrepreneur un sens fort avec pour le premier une mise en avant des facteurs d'incertitudes et de risques (notamment dans « Risk, Uncertainty and profit », paru en 1921), tandis que pour le second, c'est le rôle d'innovateur de l'entrepreneur qu'il place au centre de sa théorie économique (notamment dans « Théorie de l'évolution économique », paru en 1935). Voir Paul Laurent, (1989), « L'entrepreneur dans la pensée économique » Revue internationale P.M.E. : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, vol. 2, n° 1, 1989, p. 57- 70 ; Philippe Steiner, (1997), « La théorie de l'entrepreneur chez Jean-Baptiste Say et la

réalisation de soi par « le projet personnel à long terme qui sous-tend tous les autres⁵²⁷ ». Si cet entremêlement se perçoit également dans les renouveaux de la culture d'entreprise où le travailleur tend à s'appréhender comme un militant de son entreprise⁵²⁸, l'entrepreneur devient de fait celui qui s'accommode de l'insatisfaction procurée par le salariat ou de l'insatisfaction liée aux difficultés structurelles de devenir salarié. Un entrepreneuriat volontaire ou contraint⁵²⁹ dont les aspirations reposent à la fois sur la réalisation d'un épanouissement personnel et pour répondre à un besoin social déterminé. L'un et l'autre étant potentiellement inter-reliés. Cette ambition de l'entrepreneur d'apporter une réponse à un besoin social peut être considérée comme le second mouvement de l'activité entrepreneuriale. Un mouvement où la figure de l'entrepreneur n'est pas uniquement prise au sens figuratif mais dans son sens courant. L'entrepreneur cherche effectivement à créer une entreprise, c'est-à-dire une structure sociale dédiée à la production marchande ou non de services (y compris de service permettant d'obtenir un bien fini), et ce indifféremment de la structure juridique que celle-ci prendra. Dans cette position, l'entrepreneur entreprend, il prend entre ses bras une situation, il se charge de quelque chose qui lui tient cœur en aspirant à créer une unité institutionnelle dédiée. L'ambition des services proposés par l'entrepreneur instituant ne diffère pas radicalement de ce que les différentes approches sociologiques ont pu constater dans leurs études de cette figure⁵³⁰. De manière générale et en tenant compte de la diversité

tradition Cantillon-Knight », *L'Actualité économique*, vol. 73, n° 4, 1997, p. 611-627.

⁵²⁷Voir Luc Boltanski, Eve Chiapello, (2011), « Le nouvel esprit du capitalisme », Paris, Gallimard, Coll. Tel, (1^{ère} édition 1999), p. 182 ; les auteurs évoquent ici la menace d'exclusion perçue par l'individu qui n'a plus de projet et qui n'explore plus les réseaux.

⁵²⁸Matthew Crowford, (2010), *ibid.*

⁵²⁹« Durant les crises économiques, comme celle que nous traversons depuis 2008, les probabilités de retrouver rapidement un emploi stable et correspondant à leurs aspirations se réduisent pour un nombre croissant de demandeurs d'emploi. Ceux-ci, percevant une absence de choix alternatifs, peuvent alors être contraints de créer leur entreprise dans le seul but de créer leur propre emploi, sans pour autant avoir jamais ressenti l'envie (au sens affectif) de créer une entreprise. » Voir Paul Couteret, (2010), « Peut-on aider les entrepreneurs contraints ? Une étude exploratoire. », *Revue de l'Entrepreneuriat* 2/2010 (Vol. 9), p. 6.

⁵³⁰Parmi les différentes figures d'entrepreneurs étudiées par la littérature sociologique, il est à noter par exemple l'entrepreneur de morale qui chez Howard Becker est l'individu, indifféremment de son statut, qui de par ses activités ambitionne de construire et maintenir des normes. Voir pour les premiers développements de cette notion Howard Becker, (2012), « Outsiders : Études de sociologie de la déviance », trad. Jean-Pierre Briand, Jean-Michel Chapoulie, Paris, Éditions Métailié, Coll. Leçons de choses, (1^{ère} édition originale, 1972), 247 p. ; l'entrepreneur de cause qui essaie d'inscrire une problématique dans l'espace politique. Erik Neveu l'assimile à un coordinateur extérieur surplombant un groupe et représentant par la même ses intérêts : « c'est le héros, l'entrepreneur de cause, spécialement sous la forme du lanceur d'alerte (Abbé Pierre, Assange, Snowden), qui peut mobiliser des affects d'admiration, de solidarité. » Voir Erik Neveu, (2015), « Sociologie politique des problèmes publics », Paris, Armand Colin, Coll. U, p. 139 ; l'entrepreneur institutionnel qui possède une capacité structurelle d'influence dans un contexte institutionnel tel que Paul Dimaggio l'a initialement décrit. Voir Paul Dimaggio, (1988), « Interest and agency in institutional theory », p. 3-22 dans Lynne Zucker (ed.), « Institutional patterns and organizations: Culture and environment », Cambridge, MA: Ballinger, 232 p. ; ou bien même de manière très généraliste l'entrepreneur social dont le Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat indique la double dimension sociale et innovante des activités menées par l'entrepreneur social : « Premièrement, il est avancé que ces actions visent des finalités sociales (censées dépasser la création de richesses ou la recherche du profit) et/ou la résolution de problèmes sociaux (difficultés d'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, etc.). Deuxièmement, les études mettent l'accent sur leur caractère innovant, en ce sens où elles tentent d'identifier les

des approches, l'entrepreneur œuvre à mettre en place des normes techniques ou cognitives et ce par une multiplicité de procédés : par exemple ceux utilisés par l'entrepreneur politique qui accepte de s'acquitter des coûts moraux (mais pas seulement) de l'action collective afin que cette dernière réalise ses intérêts⁵³¹ ou bien de l'entrepreneur-frontière qui précisément joue sur les frontières entre des univers hétérogènes pour construire une proposition de valeur qualitative et quantitative⁵³². Parmi les stratégies utilisées par les entrepreneurs en tiers-lieu pour dicter des normes techniques ou cognitives et tenter d'établir des standards, il est à noter la conception de service (incluant les services informationnels) basée sur une approche étendue de la propriété intellectuelle telle que les contrats spéciaux de type licence libre. L'argument étant que la mise en duplicabilité des fondements techniques d'un service permet mécaniquement une large appropriation collective. Plus encore, c'est la capacité de contribution des usagers intrinsèque à l'objet mis en duplicabilité qui assure sa standardisation éventuelle. La seconde stratégie (bien que la séparation entre ces deux stratégies soit superficielle et ne reflète qu'un effort contextuel de catégorisation) consiste à générer par le service des usages spécifiques. Ces usages sont envisagés comme bénéfiques pour leurs impacts sociétaux, c'est-à-dire qu'ils sont censés générer des comportements répondant à des problématiques écologiques, économiques ou sociales. Par exemple, l'entrepreneur jardinier qui propose un service de médiation permettant d'apprendre à une collectivité même restreinte de prendre soin de ses espaces verts ou bien l'entrepreneur qui propose un dispositif de contrôle des actions des organisations internationales. Le travail de conception de ces services, intégrant le service en lui-même mais également son mode d'organisation et d'articulation des ressources, qu'elles soient humaines, matérielles, informationnelles ou financières, s'envisage ainsi comme la manifestation d'un jugement. Ce jugement est issu

besoins insatisfaits, de développer de nouveaux produits, services et marchés (micro-crédit, commerce équitable, Bottom of the Pyramid, etc.) et d'expérimenter des formes originales de financement et d'organisation du travail (crèches associatives associant emploi salarié et bénévolat parental, etc.) ». Voir Ronan Le Velly, (2014), « Entrepreneuriat social », p.195, dans Pierre-Marie Chauvin, Michel Grossetti, Pierre-Paul Zalio, (dir.), « Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat », Paris, Les Presses de Sciences Po, Coll. Références Gouvernances, 640 p.

⁵³¹L'entrepreneur politique est une figure utilisée par Richard Wagner pour solutionner le paradoxe de l'action collective posé par Mancur Olson, soit le fait que des individus raisonnables ne s'emploient en général pas à défendre les intérêts du groupe auquel ils appartiennent. Voir Richard Wagner, (1966), « Pressure Groups and Political Entrepreneurs: A Review Article », *Public Choice*, 1, p. 161-170 ; Mancur Olson, (2011), « Logique de l'action collective », trad. Mario Levi, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, Coll. Fondamentaux, (1^{ère} édition originale, 1965), 214 p. ; Facchini François, (2006), « L'entrepreneur politique et son territoire », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2/2006 (juillet), p. 263-280 ; l'entrepreneur politique rejoint en certains endroits le dictateur bienveillant évoqué durant l'enquête.

⁵³²La figure de l'entrepreneur frontière a été fomentée pour dépasser la dichotomie théorique entre l'entrepreneur passeur et l'entrepreneur traducteur. La notion d'entrepreneur frontière « centrée principalement sur les entrepreneurs économiques » vise à nommer « tous les acteurs qui entendent exploiter l'hétérogénéité et la fragmentation des sphères sociales pour construire leur activité et nourrir leurs ambitions. » Voir Henri Bergeron, Patrick Castel, Etienne Nouguez, (2013), « Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière », *Revue française de sociologie*, Centre National de la Recherche Scientifique, 2013, 54 (2), p. 265.

d'une critique, c'est-à-dire d'un libre examen de la raison sur un sujet ou un objet. Par exemple, l'entrepreneur occupant un poste à responsabilité dans une grande entreprise pharmaceutique regrette la difficulté d'accès d'une technique répondant concrètement à une problématique sanitaire pour des raisons inhérentes aux logiques de marché ou bien certains entrepreneurs numériques comme LL ou PW qui regrettent la monopolisation et la privatisation de données publiques ou de communs informationnels potentiels. Pour manifester son jugement face à cette critique, l'entrepreneur en tiers-lieu s'essaie à la conception d'un service, par exemple la création d'un dispositif sanitaire duplicable et réalisé sur la base de matériaux de récupération, le prototypage d'un boîtier permettant le partage de données numériques hors ligne ou bien la captation sous licence libre d'une copie de ville complète en 3D avec des données métriques. Le jugement de l'entrepreneur se manifeste ainsi par la fabrication d'un objet extérieur à lui. Un objet/service, prolongement extériorisé du jugement de l'entrepreneur et qui vise à redéfinir des normes techniques, cognitives ou d'usage.

La critique poïétique qui s'exprime à la fois au travers de la mise en situation de critiques discursives, d'un devenir entrepreneur et d'un travail de conception de service passe également par la contribution à des services communs. La contribution est ici entendue dans son sens étymologique, c'est-à-dire comme la participation de chacun à une charge commune. L'usager dans sa diversité d'usage, et qui n'est pas nécessairement entrepreneur statutairement, contribue à la création d'une œuvre, qualifiée de commune car à la responsabilité d'une communauté d'individus dont il fait partie. Cette œuvre peut être une méta-structure servicielle visant à établir des standards légitimes car issus d'un usage, un jardin partagé ou bien même un tiers-lieu en tant que service. Les modalités de contribution peuvent aller du simple usage d'un service, comme ce peut être le cas avec l'usage d'un système d'exploitation ou de n'importe quel service informatique sous licence libre en réponse à la logique de privatisation des savoirs, mais aussi par l'utilisation de services proposant des modes de consommation différents⁵³³. La charge commune étant de standardiser une certaine typologie de pratiques de consommation, l'usage de ces services participe de leur essor. La contribution s'incarne aussi par une intervention effective sur le dispositif technique du service. Il peut s'agir de la documentation ou de l'intégration de nouvelles données dans un service, du test ou de la réparation de bugs informatiques, de l'implémentation ou de la correction de documents officiels, de la participation à certains comités ou formats de création collective, de la mise en relation, ou bien même de la

⁵³³Dans le cadre de l'enquête, il a par exemple été question des AMAP.

conciergerie, etc. La contribution par un don de temps pour dispenser gracieusement des formations sur des thématiques pointues et souvent techniques permettant l'acculturation d'une communauté peut être aussi considérée comme une modalité poétique de la critique. L'individu tente en effet par sa contribution de fabriquer du sens et des savoir-faire pour d'autres individus potentiellement capables d'améliorer des services ou d'en créer eux-mêmes⁵³⁴.

8.5. Les régimes de conception

La notion de conception ne bénéficie pas « d'une définition formelle et claire⁵³⁵ », et reste tributaire de son domaine d'usage⁵³⁶. Bien que largement employée dans le courant de cette étude, elle n'a cependant pas donné lieu à un approfondissement spécifique. Elle semble coupler dans sa compréhension à la fois une perception ou une élaboration mentale et une démarche de fabrication. Cette approche rejoint l'idée d'un voisinage terminologique entre les termes de conception, de représentation et de modélisation⁵³⁷. Cette proximité de sens nécessite un éclaircissement. La conception est ainsi comprise comme l'action d'exprimer un dessein par un système de symboles afin d'induire le réel. Dans le cadre du tiers-lieu en tant que service, l'expression du dessein par un système de symboles s'attache à la représentativité du jugement de son ou de ses auteurs, ici identifiés à des entrepreneurs et ce indépendamment de leurs statuts sociaux. Cette extériorité représentative se formalise par un artefact, c'est-à-dire un ustensile, un programme informatique et bien plus largement un objet, une

⁵³⁴C'est le sens de l'intervention de RD lorsqu'il avance que la découverte des licences libres, des communs, des tiers-lieux, de la consommation collaborative, s'apparente pour certain à la découverte d'un nouveau monde. C'est également le cas lorsque TT critique la tenue de manifestations, arguant qu'il serait plus utile de venir dans les tiers-lieux.

⁵³⁵Argument développé notamment dans le texte fondateur publié par Armand Hatchuel, Benoît Weil, (2002) « La théorie C-K : fondements et usages d'une théorie unifiée de la conception », Colloque sciences de la conception, Lyon, 15-16 mars 2002, 24 p.

⁵³⁶Par exemple, selon Willemien Visser, dans le domaine de l'ergonomie cognitive, la conception « consiste à spécifier un artefact (l'artefact produit), à partir de spécifications de départ (*requirements*) qui indiquent – en général de façon ni explicite ni exhaustive – les fonctions à remplir par l'artefact, ainsi que les besoins et buts qu'il doit satisfaire, étant donné certaines conditions (exprimées par des contraintes). Sur le plan cognitif, cette activité de spécification consiste à construire des représentations de l'artefact à concevoir – elles-mêmes aussi des artefacts – jusqu'à ce que ces représentations soient si précises, concrètes et détaillées qu'elles spécifient complètement et explicitement la réalisation de l'artefact produit (spécifications de réalisation). » Voir Willemien Visser, (2009), « La conception : de la résolution de problèmes à la construction de représentations », *Le travail humain* 1/2009 (Vol. 72), p. 70.

⁵³⁷« Ainsi au lieu de déchiffrer pas à pas de façon analytique (...) cherchons-nous pour connaître l'objet à le concevoir (et donc à le représenter) comme objet signifiant et comme organisme fonctionnant (...). Non plus analyser la réalité, mais concevoir le modèle, et l'agencement de signes par lequel nous sera signé l'objet (la représentation diplomatique) et que nous tiendrons pour signant l'objet (la représentation théâtrale). Le mot clef de la connaissance était hier l'analyse ; il devient aujourd'hui la conception. Concevoir, donc modéliser (ou représenter). Voir Jean-Louis Le Moigne, (2006), « la théorie du système général. Théorie de la modélisation », publié sous format digital dans la collection : « Les Classiques du Réseau Intelligence de la Complexité (IC-MCX-APC) », (première édition, 1977), p. 72 -73.

organisation, une technique, un système abstrait ou un dispositif⁵³⁸. L'artefact est censé inviter (artificiellement) à la réalisation de la fonction du service, soit générer un mouvement interindividuel de transformation de la réalité en vue de répondre au besoin social déterminé par l'entrepreneur. Par exemple, le tiers-lieu en tant que service est l'artefact censé générer la configuration en tiers-lieu ou bien la plate-forme de partage de connaissances est l'artefact digital censé générer le partage des connaissances. L'analyse du régime de conception s'entend ainsi comme l'étude des facteurs qui caractérisent le fonctionnement de l'activité de conception⁵³⁹. La littérature, notamment les travaux sur les entreprises industrielles, identifient quatre grands régimes de conception, chacun semblant correspondre à une époque particulière. Ces différents régimes propres aux logiques industrielles vise la rationalisation du travail de conception afin d'optimiser dans la mesure du possible la répétition du procédé, son amélioration ou son expansion dans le champ de l'inconnu. Ces quatre régimes varient en fonction de l'identité de la ou des entités à l'origine de la conception, l'identité de ce qui est

⁵³⁸L'artefact est ici envisagé dans la compréhension qu'en donnent les sciences de la conception, c'est-à-dire comme une entité correspondant à minima à trois critères : être un objet, une organisation, une technique, un système abstrait ou un dispositif, conçu par l'homme pour répondre à ses besoins ; satisfaire une fonction en étant doté d'un comportement permettant la relation entre une interface, sa substance et le contexte où il opère (en d'autres termes, il est question de relation entre un système interne, un environnement interne et un environnement externe ; faire l'objet d'une synthèse. Voir notamment Herbert Simon, (1994), « Les sciences de l'artificiel », trad. Jean-Louis Le Moigne, Paris, Gallimard, Coll. Folio Essai, (1^{ère} édition originale, 1969), 464 p. Selon Catherine Quinet, pour Herbert Simon, le système interne comprend les caractéristiques intrinsèques de l'artefact et sa connaissance permet d'évaluer les limites, l'environnement interne ; « L'environnement interne désigne à la fois l'organisation de l'artefact et sa substance ; l'environnement externe comprend le milieu. Bref, le phénomène artificiel est vu comme un système qui accomplit l'intention dont il est porteur, dès lors que son environnement interne est adapté à son environnement externe ». Catherine Quinet, (1994), « Herbert Simon et la rationalité », dans *Revue française d'économie*, volume 9, n°1, 1994. pp. 158) ; Jean-Pierre Micaelli, Joëlle Forest note que pour que la troisième qualité soit observée, il faut que la réponse apportée au besoin « ait nécessité une synthèse réalisée par un acteur idéal-typique appelé concepteur. Ce point est souvent ignoré des anthropologues ou des philosophes des techniques. Pour eux, par exemple, caler à l'aide d'un galet proche la roue d'une voiture dont le frein de stationnement ne fonctionne plus et susceptible, de ce fait, de dévaler une pente, fait de la pierre utilisée un artefact. D'un point de vue simonien, il ne l'est pas. Par contre, si nous nous posons la question générale de savoir comment empêcher ou pallier un tel dysfonctionnement, si nous créons plusieurs objets répondant à cette fonction, indépendamment de la situation précise évoquée ci-dessus, alors nous créons un artefact appelé cale. La conception suppose donc un détour conceptuel : elle ne peut être confondue avec un usage. » Voir Jean-Pierre Micaelli, Joëlle Forest, (2009), « Une ontologie Simonienne du monde de l'artificiel », Confère 2009, juil. 2009, Marrakech, France. p. 6.

⁵³⁹L'activité de conception est envisagée au sens simonien, c'est-à-dire comme une activité cognitive et non seulement comme un statut professionnel. « Simon est un précurseur quand il énonce dans la première édition des *Sciences of the artificial* (Simon, 1969/1996) que la conception n'est pas une activité propre à des ingénieurs. Il s'agit d'un type particulier d'activité cognitive qui n'est pas réservé à des personnes dont la profession est « concepteur ». Aujourd'hui, cette position est adoptée par la plupart des chercheurs en ergonomie cognitive de la conception, qui définissent une activité en termes des structures cognitives mises en œuvre plutôt qu'en termes du statut – socioprofessionnel ou autre – de la personne qui les réalise. » Voir Willemien Visser, (2009), op. cit. p. 64.

mis en conception et la logique performative de ce qui est conçu⁵⁴⁰. Dans le cadre du tiers-lieu en tant que service, ces variables disposent de certaines spécificités.

Dans un premier temps, l'identité de la ou des entités à l'origine de la conception peut être de multiples natures. Seuls trois types d'identités seront développés ici. Le travail de conception peut être à l'origine d'un entrepreneur unique ; de plusieurs entrepreneurs qui s'associent intentionnellement et selon différentes conditions ; d'une ou plusieurs unités institutionnelles qui s'associent intentionnellement et selon différentes conditions. Dans le premier cas, l'entrepreneur unique identifie un besoin et travaille à la conception d'un artefact censé répondre à ce besoin. Par exemple, FI identifie de par son expérience professionnelle une relative opacité quant au contrôle endogène des programmes menés par les organismes internationaux. Il conçoit un service digital permettant de vérifier le suivi de ces actions. RB identifie de par son expérience professionnelle des manquements dans les systèmes de formation. Elle conçoit alors un programme de formation pour apprendre à apprendre différemment. L'artefact est envisagé et conçu à la suite d'une expérience personnelle débouchant sur un jugement. Le travail de conception s'envisage comme un travail solitaire. L'entrepreneur pilote chacune des étapes de conception de l'artefact selon ses propres ressources et ses propres stratégies. L'entrepreneur est accompagné informellement dans sa démarche par les interactions avec les usagers contributeurs du tiers-lieu. Dans le second cas, plusieurs entrepreneurs s'associent intentionnellement et selon différentes conditions⁵⁴¹. Par exemple, l'entrepreneur jardinier identifie un concept et l'expose auprès d'un nombre restreint d'individus aux compétences pluridisciplinaires. À partir de ce concept, ceux-ci conçoivent dans le temps restreint d'un format d'animation dédié plusieurs artefacts qu'ils convertissent en un support pouvant être informatisé. Ce support est partagé sous l'égide de contrats spéciaux de type licence libre. L'entrepreneur jardinier et les individus associés pour l'occasion exploitent ensuite individuellement les artefacts conçus à partir du concept du jardinier. De même, l'entrepreneur qui développe un boîtier permettant le partage de données

⁵⁴⁰Il est à noter ainsi la conception sauvage assimilée à la pratique des inventeurs entrepreneurs qui disposent d'un faible niveau de connaissances sur l'artefact et avancent par essai-erreur ; la conception réglée en recette qui élabore et structure un ensemble de procédures fixes pour concevoir l'artefact ; la conception réglée systématique qui rationalise le travail de conception par la déstructuration des procédures en différentes phases intégrant pour chacune d'entre elles de nouvelles connaissances et de nouvelles contraintes ; enfin la conception innovante qui revisite entièrement l'identité de l'artefact à concevoir. Les spécificités de ces quatre régimes sont détaillées dans Pascal Le Masson, Benoît Weil, (2008), « La domestication de la conception par les entreprises industrielles : l'invention des bureaux d'étude », p. 51 – 66 dans Armand Hatchuel, Benoît Weil, (dir.), « Les nouveaux régimes de la conception. Langages, théories, métiers », Paris, Vuibert, Colloques de Cerisy, Coll. Entreprendre, 272 p.

⁵⁴¹Il est précisé que l'association est intentionnelle en référence aux problèmes rencontrés dans le cas de l'entrepreneuse qui a fait appel à la communauté du tiers-lieu à chaque étape stratégique de la conception de son service de conseil en droit, financement, comptabilité, management pour les petites et moyennes entreprises. Voir Partie 2, Chap. 7, § 2.

numériques hors ligne est accompagné dans la conception de son artefact par trois individus aux compétences différentes. Ces trois individus entreprennent pour chacun d'entre eux de résoudre une dimension de l'artefact. Comme pour le jardinier, cette association est conséquente à une entente concernant la conversion de leurs travaux en un support pouvant être informatisé et partagé sous des conditions juridiques permettant l'étude, la réutilisation, la modification des différentes couches du travail effectué, voire leurs utilisations commerciales. À l'origine du travail de conception d'un artefact peut enfin être une ou plusieurs unités institutionnelles qui s'associent intentionnellement et selon différentes conditions pour travailler à la conception d'artefacts sur une thématique précise, c'est le cas par exemple avec les trois associations lyonnaises qui organisent un événement sur fonds propres pour réaliser des prototypes à partir d'une documentation partagée dans Movilab. Ici, les unités institutionnelles élaborent un format permettant de travailler à la conception d'artefacts. Ces artefacts sont des prototypes d'entreprises (incluant ainsi les problématiques afférentes à la création d'une structure d'affaires) ou bien des dispositifs techniques. Dans le cas de l'événement organisé par les associations lyonnaises, les artefacts ont une base conceptuelle unique. Il s'agit d'une *recette* technique que les participants ne suivent pas nécessairement mais qui sert de base conceptuelle. Les artefacts conçus pendant l'événement par les participants et prenant pour base la recette partagée sur la plate-forme de connaissances sont ensuite décrits sur un support informatique et partagés selon les mêmes conditions légales que la recette originale. Dans le cas de l'événement sur l'économie de la proximité organisé par un tiers-lieu en tant que service, le concept de l'artefact est antérieur à l'événement. L'événement permet uniquement de réunir sur un temps prédéfini les composantes techniques et non-techniques nécessaires à son développement et à sa fabrication. Ici, ce ne sont pas nécessairement les artefacts conçus par les participants qui sont convertis sur un support pouvant être informatisé et partagé sous l'égide de contrats spéciaux de type licence libre mais la description des caractéristiques de l'événement.

Dans un second temps, les régimes de conceptions varient en fonction de l'identité de ce qui est mis en conception. À l'instar des typologies des entités à l'origine du travail de conception, la multiplicité des modèles de ce qui est mis en conception incite à réduire le champ d'analyse. Ainsi, seuls deux types d'activités de conception seront analysés. L'activité de conception d'un artefact à partir d'une problématique identifiée et l'activité de conception d'un service à partir d'un artefact préexistant. Dans le premier cas, l'artefact est élaboré à partir d'une problématique relevée par son ou ses initiateurs. Par exemple, les initiateurs de tiers-lieux en tant que service étudiés observent des besoins contextuels qui sont soit de faire

émerger de nouveaux comportements économiques, soit de favoriser l'apprentissage mutuel d'usages numériques. Dans les deux cas, l'ambition est de manière générale de générer sur un périmètre dédié des conditions d'échanges réciproques de ressources et de services entre individus et entre organisations. Dès lors, les initiateurs conçoivent un dispositif dont les contours fonctionnels ne sont pas entièrement définis. Au fur et à mesure, de par la conversation avec la situation⁵⁴², soit avec *le tout contextuel*⁵⁴³ – ce qui inclut les contraintes et les opportunités imprévues (financement ou immobilier), les comportements des usagers du dispositif, leurs contributions effectives sur le dispositif, les contours de l'artefact se sont spécifiés progressivement. L'activité de conception part ainsi d'une problématique et d'une décision contextuelle de la part des initiateurs quant à la formalisation approximative de l'artefact. Celui-ci s'enrichit et se détermine dans le temps par la capacité d'appropriation laissée aux usagers contributeurs. Si dans le premier cas, la problématique détermine l'artefact, l'inverse est également observable, c'est-à-dire que le ou les entrepreneurs identifient un artefact préexistant. Ils formulent ensuite une problématique à laquelle l'artefact peut répondre et conçoivent un service autour de celui-ci⁵⁴⁴. Par exemple, NL identifie une technologie capable d'automatiser les systèmes de confiance sans passer par la validation d'entités intermédiaires, il travaille à la conception d'une activité entrepreneuriale capable d'exploiter cette technologie. LL identifie une technologie de numérisation industrielle d'environnement 3D-métrique, il exploite cette technologie en permettant à des entités de se réappropriier les données des territoires. L'identification préalable de l'artefact par l'entrepreneur peut ainsi aboutir à la conception d'un service qui exploite tel quel l'artefact, c'est-à-dire sans opérer de modification sur celui-ci pour l'adapter au service proposé, par exemple dans les tiers-lieux en tant que service, les usagers qui proposent des formations sur les méthodologies et les usages de certaines des technologies ou composantes techniques ne modifient pas ces dernières. Elle peut également aboutir à la transformation de l'artefact initial pour être adapté au service, par exemple l'entrepreneur occupant un poste à responsabilité dans une grande entreprise pharmaceutique identifie un dispositif préexistant

⁵⁴²Propos adaptés de Donald Schön : « Designers, it will be argued, are in transaction with a design situation, they respond to the demand and the possibilities of a design situation, which in turn, they help to create ». Voir Donald Schön, (1992), « Designing as reflective conversation with the materials of a design situation », *Research in Engineering Design*, Volume 3, Issue 3, pp. 132 ; l'expression originale est « conversation avec une situation ». Elle est tirée d'une adaptation des propos de Donald Schön dans Françoise Darses, (2009), « Résolution collective des problèmes de conception », *Le travail humain* 1/2009 (Vol. 72), p. 50.

⁵⁴³Dans son texte, Donald Schön précise que le terme situation est à prendre au sens proposé par John Dewey, c'est-à-dire comme *un tout contextuel*.

⁵⁴⁴Il est tout à fait plausible d'envisager le premier cas sous cet augure. En effet, comme il a été relevé, les initiateurs de tiers-lieux en tant que service ont avant tout bénéficié d'une opportunité immobilière. C'est à partir de cette opportunité, qui peut être comprise comme un artefact, que le service a été conçu.

sur lequel il opère des modifications en concevant sa fabrication à base de matériaux de récupération pour lui permettre d'accomplir les fonctions du service.

Les régimes de conception varient enfin en fonction de la logique performative de ce qui est conçu. C'est-à-dire de la capacité pour l'artefact d'accomplir effectivement les fonctions proposées par le service⁵⁴⁵. Par exemple, l'entrepreneur occupant un poste à responsabilité dans l'entreprise pharmaceutique n'accomplit pas effectivement son piège à moustique à partir de matériaux de récupération. Il retranscrit à l'écrit le problème auquel s'attaque l'artefact, l'ensemble des besoins nécessaires à l'épanouissement de ses fonctions, les contraintes auxquelles il est supposé se soumettre et les critères d'appréciation. Dans sa documentation, il présente un prototype par le biais d'un dessin réalisé à la main et commenté⁵⁴⁶. De la même manière, le prototype présenté par PW n'est pas fonctionnel. C'est une boîte en carton qui sert à illustrer son intention. Dans ces deux cas, la performativité de l'artefact est quasi-nulle. L'artefact sert de support de représentation du service mais il n'accomplit en aucun cas de fonctions. C'est cependant sur la base de ce support que sont élaborées les fonctions potentielles du service. Dans les deux cas présentés, pour performer, les entrepreneurs s'entourent d'autres entrepreneurs. Le premier de graphistes, d'étudiants en école de commerce, d'ingénieurs en mécanique électronique, de chimistes, d'artistes et de designers. Le second d'un micro-électronicien, d'une conceptrice de matériaux informatiques et d'une contributrice sur la modélisation économique. Dans le premier cas, trois dispositifs ont été réalisés. Parmi ceux-ci, l'un a fait évoluer le prototype en délaissant l'utilisation de matériaux de récupération au profit d'une modélisation 3D des éléments composant l'artefact pour un coût de production également très faible via l'impression 3D⁵⁴⁷. Chacun des éléments a ainsi été modélisé sur un support digital accompagné d'une description des modalités d'assemblage. Les plans de conception ont ensuite été partagés sur quatre services informatiques différents, à savoir des plates-formes d'hébergement et de partage de modèles 3D, en précisant à chaque fois les conditions légales de ce partage. Ici, la performativité peut être qualifiée de grande. L'artefact peut en l'état être dupliqué et permettre la fabrication de l'objet - à condition de disposer d'un système technique permettant l'impression 3D - pour accomplir les fonctions du service. Dans le second cas, les trois contributeurs développent chacun de leur côté un des aspects de l'artefact central, concevant ainsi trois artefacts

⁵⁴⁵Fabian Muniesa et Michel Callon traitant de la performativité des sciences économiques définissent la performativité comme l'action de faire que quelque chose ait lieu : « Performer c'est provoquer, instaurer, constituer, faire que quelque chose a lieu ». Fabian Muniesa, Michel Callon. (2008), « La performativité des sciences économiques » CSI WORKING PAPERS SERIES 010, p. 8.

⁵⁴⁶Voir Annexe 13 - Code Source de Mosquito Trap - Movilab.

⁵⁴⁷Voir Annexe 14 - OMT Compostiques - Movilab.

différents. Ces artefacts sont supposés être à même d'être assemblés. Ici, la performativité peut être qualifiée de moyenne. En effet, pour différentes raisons extérieures à l'artefact, l'activité de conception n'a pas effectivement abouti à un artefact fonctionnel permettant au service de se réaliser. Cependant, trois artefacts ont été réalisés. Ces artefacts ne sont pas eux-mêmes achevés mais constituent des bases de travail. Ces bases de travail sont partagées selon des conditions précisées sur une plate-forme de développement et sur une plate-forme d'hébergement et de partage de modèles 3D. Ces bases de travail sont dès lors duplicables indépendamment de leurs auteurs initiaux. Dans ces deux trajectoires distinctes d'activités de conception d'artefacts, la performativité semble conséquente à deux facteurs. Le premier consiste dans la rencontre de plusieurs entrepreneurs aux compétences variées autour d'un même artefact. La pluridisciplinarité peut dès lors s'envisager comme un des paramètres permettant la performativité de l'activité de conception. Par exemple, la modélisation du prototype de pièges à moustiques a nécessité l'activité a minima d'un designer et d'un ingénieur sur le support de représentation de l'artefact. Enfin, la performativité semble conséquente à la mise en duplication de l'artefact. Par sa conversion en un support pouvant être informatisé et sur lequel il est défini des autorisations spécifiques de partage, la mise en duplication de l'artefact semble déjà déterminer la volonté de contribuer des autres entrepreneurs, mais cette mise en duplication permet aussi de ne pas limiter la performativité potentielle de l'artefact à ces initiateurs. Par exemple, dans le cas du boîtier permettant le partage de données numériques hors ligne, ces aspects sont explicites. Les contributeurs ont accepté de travailler régulièrement et gracieusement à la conception de l'artefact à la condition clairement exprimée que l'ensemble des contributions soit placé sous le régime des licences libres. De plus, dans ce même cas, l'entrepreneur à l'origine de l'activité de conception a dû abandonner son activité pour des raisons personnelles. La mise en duplicabilité de l'artefact a pour autant permis de sauvegarder sa performativité potentielle.

Chapitre 9. Représentation du tiers-lieu comme concept

Dans la première partie de cette étude, une analyse terminologique du terme de tiers-lieu a été réalisée à partir de la littérature et des usages courants ou professionnels du terme. De cette analyse a été tirée une définition minimale. Celle-ci présente le tiers-lieu comme plusieurs unités isolées et distinctes, réunies par et autour d'un récit commun et qui sont enveloppées dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible. Cette définition n'ayant pas précisément délimité les propriétés du terme tiers-lieu, il a été postulé que l'examen d'agencements institutionnels dont les représentations correspondaient aux critères dégagés lors de la définition minimale devait permettre de se rapprocher d'une compréhension conceptuelle. L'étude des troisièmes lieux et de certaines structures sociales de la sphère publique bourgeoise au XVIII^e siècle a ainsi permis de clarifier certaines propriétés du terme tiers-lieu et d'aboutir à une définition qualifiée d'intermédiaire. Celle-ci postule que le tiers-lieu est une configuration sociale permise par un service échangé, gratuit ou réciproque, se tenant dans les limites d'un contenant ordonné, situé et sensible, où des individus isolés et distincts manifestent leurs jugements individuels et conçoivent, par la sociabilité et la conversation, une représentation consensuelle des jugements. Cette définition a constitué le point de départ et l'hypothèse d'une enquête auprès d'unités institutionnelles qui se désignaient ou se présentaient explicitement comme des tiers-lieux. Ces institutions ont, dans le cadre de l'enquête, été qualifiées de tiers-lieux en tant que service du fait de leurs prétentions à opérer pour des bénéficiaires et selon des conditions d'échange variables la configuration sociale en tiers-lieu. La retranscription des informations recueillies pendant le temps de l'enquête a ensuite donné lieu à une première vérification visant à valider les correspondances entre la définition intermédiaire et les informations récoltées auprès des tiers-lieux en tant que service. Ensuite, les singularités des tiers-lieux en tant que service ont

été relevées, notamment sur la manière dont ils génèrent un système de valeurs faisant office de système d'obligation et de système de contrôle, sur la manière dont ce système influe sur les relations d'échange à l'intérieur du service et entre l'intérieur et l'extérieur, sur les manières caractéristiques dont les jugements individuels et collectifs se manifestent et sur les manières dont s'appréhendent les activités de conception d'artefacts. C'est à partir de l'ensemble de ces informations que peut être proposée une définition du terme de tiers-lieu. Cette définition peut être conceptuelle, c'est-à-dire qu'elle relève les principales caractéristiques du terme et constitue un cadre suffisamment large pour contenir des variables.

9.1. Définition conceptuelle

Concernant le terme tiers-lieu, au regard des informations théoriques et empiriques de l'étude, de ses partis pris analytiques et méthodologiques, il est possible de convenir d'un énoncé général formulé en une proposition de définition conceptuelle. Cette proposition de définition conceptuelle doit être ensuite argumentée. Pour ce faire, chacun des éléments structurant la définition sera détaillé et ses usages seront légitimés et mis en cohérence par rapport aux informations de l'étude.

Ainsi, le tiers-lieu peut-être défini conceptuellement comme : *une configuration sociale où la rencontre entre des entités individuées engage intentionnellement à la conception de représentations communes.*

Cette définition est qualifiée de conceptuelle car elle intègre le tiers-lieu dans une classe d'objet et énonce un certain nombre de caractéristiques qui distinguent cet objet de la classe à laquelle il appartient⁵⁴⁸. La définition intègre le tiers-lieu dans la classe des *configurations sociales*. La première caractéristique affirmée par la définition est que de cette *configuration sociale* particulière, se produit *une rencontre*. Cette *rencontre* concerne d'ailleurs plusieurs *entités* qui sont qualifiées d'*individuées*. Une autre caractéristique est que la *rencontre entre les entités individuées engage* à quelque chose et que ce supposé *engagement* est *intentionnel*. Il est ensuite précisé que ce quelque chose dans lequel ou pour lequel *s'engagent intentionnellement les entités individuées qui se rencontrent* est de l'ordre de la *conception*. Il est affirmé par ailleurs que ce qui est conçu de par l'*engagement intentionnel* des *entités individuées* qui se sont *rencontrées* sont des *représentations*. Ces représentations sont enfin caractérisées de *communes*. La définition conceptuelle du tiers-lieu

⁵⁴⁸Sur les propriétés d'une définition de type conceptuel, voir Jean Crête, Louis Imbeau (1996), « Comprendre et communiquer la science », Louvain-la-Neuve, De Boeck, Coll. Méthode en sciences-humaines, (1^{ère} édition, 1994), p. 49 – 52.

se compose ainsi d'une classe d'objet – plus précisément une configuration sociale et huit sous-caractéristiques – à savoir un mouvement initial (la rencontre) ; les agents de ce mouvement initial (plusieurs entités) ; la qualité des agents du mouvement initial (des entités individuées) ; la conséquence du mouvement initial sur les agents (un engagement) ; la qualité de la conséquence du mouvement initial sur les agents (un engagement intentionnel) ; un second mouvement conjoint conséquent au mouvement initial (la conception) ; la qualité du second mouvement conjoint conséquent au mouvement initial (la conception de représentations) et enfin les conséquences du second mouvement conjoint sur les agents du mouvement initial (des représentations communes). Ces huit sous-caractéristiques peuvent être regroupées en trois grandes caractéristiques de la classe d'objet, à savoir : un mouvement initial entre des agents caractérisés (*la rencontre entre des entités individuées*) ; la conséquence du mouvement initial sur chacun des agents caractérisés (*un engagement intentionnel*) ; un second mouvement conjoint conséquent au mouvement initial (*la conception de représentations communes*).

9.2. Une configuration sociale

L'expression configuration sociale⁵⁴⁹ a été utilisée pour déterminer la classe d'objet dans laquelle se situe le tiers-lieu. Elle figure la présence d'un ensemble organisé d'interrelations et d'interdépendances entre plusieurs individus et un environnement. Les différents éléments qui le constituent sont agencés de l'intérieur par les trajectoires individuelles et de l'extérieur par les dynamiques structurelles. L'ensemble s'appuie sur une base rationnelle où les différents éléments qui le constituent se réfléchissent dans une volonté de mise en cohérence afin de produire des conséquences – quand bien même les spécificités des conséquences ne sont pas clairement et entièrement établies. La configuration est sociale car elle prédétermine une structure relationnelle entre plusieurs individus et entre plusieurs individus et l'ensemble des éléments *non-humains* qui les entourent. Enfin, cette structure relationnelle consacre des interdépendances entre ses éléments constitutifs, c'est-à-dire que l'agissement d'un des éléments provoque automatiquement une réaction et une modification de l'ensemble des autres éléments et ainsi de la configuration⁵⁵⁰.

⁵⁴⁹Il est à noter que l'ascendance avec le concept de configuration propre à Norbert Elias a déjà été relevée. Eu égard à la compréhension du concept Eliassien, l'ajout de l'adjectif social à celui de configuration peut sembler tautologique. En effet, chez Norbert Elias, le concept de configuration est intrinsèquement social.

⁵⁵⁰Cette approche de l'interdépendance rejoint en ce sens la définition de la société proposée par Ludwig von Bertalanffy et citée par Raymond Boudon et François Bourricaud dans leur dictionnaire critique de la sociologie, à savoir : « un ensemble d'éléments interdépendants, c'est-à-dire liés entre eux par des relations telles que si

Dans le cadre de l'étude, l'identification du tiers-lieu à une configuration sociale provient de la perception d'une structure relationnelle spécifique entre les composantes techniques et les composantes non-techniques et entre l'ensemble des composantes. Cette structure relationnelle propre au tiers-lieu produit de manière singulière et contextualisée des effets qui peuvent être de l'ordre des règles (formelles ou informelles), des mécanismes de conception, de validation, des améliorations et des détournements des règles, des usages, des échelles de valeurs, des systèmes d'obligation, des procédés de responsabilisation, des logiques de contribution spécifiques, des typologies d'échanges, des catégories d'expression et des représentations. Cette structure relationnelle provoque également des conséquences à la fois sur les composantes techniques et sur les composantes non-techniques. Ces conséquences peuvent être de l'ordre de la transformation des idées, des pratiques ou des raisons d'être, de l'évolution de la manière dont les composantes (techniques et non-techniques) se perçoivent ou sont perçues, de la manière dont elles interagissent avec le milieu et avec ce qui n'appartient pas au milieu, etc. De cette structure relationnelle se dégagent également des liens d'interdépendance entre les composantes, notamment entre les composantes non-techniques. Ces liens d'interdépendance s'observent notamment dans les systèmes de prises de décisions collectives (par exemple lors de décisions concernant l'organisation du tiers-lieu en tant que service), dans les rapports de don, dans les procédés de duplication, d'amélioration d'objets digitalisés, dans les systèmes informels de confiance communautaire, dans la formulation et la préservation des valeurs, ou bien même dans les activités de services issues de la configuration.

9.3. Un mouvement initial entre des agents caractérisés

La première caractéristique relevée par la définition est la présence d'un mouvement déclencheur entre plusieurs éléments à l'intérieur de la configuration. Ce mouvement est décrit comme une rencontre entre des entités individuées. Cet énoncé postule que dans la configuration sociale en tiers-lieu, a minima deux entités se réunissent et que de cette réunion se produit un échange dont la teneur n'est pas spécifiée. La non-précision de la teneur de l'échange laisse ainsi penser que l'échange peut être de nature multiple et variée en fonction de ses agents. L'utilisation du terme rencontre présuppose également que cette interaction entre les entités se déroule en un lieu identifié, la rencontre étant par définition dépendante

l'une est modifiée, les autres le sont aussi et que par conséquent, tout l'ensemble est transformé », voir Raymond Boudon et François Bourricaud, (2004), op. cit, p. 603.

d'une localisation où elle est à même de se produire. Il n'est cependant pas précisé si cette rencontre est fortuite ou organisée, attendue ou redoutée, contrainte ou volontaire, ce qui permet de supposer que dans le cadre d'une configuration en tiers-lieu, les fondements de la rencontre initiale ne sont pas un critère. La définition affirme que les agents de cette rencontre sont des entités, c'est-à-dire que leurs seules qualités reconnues est d'être ou d'exister et de fait, d'avoir certaines propriétés. Cela peut être un objet, une organisation, une idée, un être vivant, ou toute autre chose. Puisque les qualités formelles des entités qui se rencontrent ne sont pas définies, il est envisageable que lors de la rencontre, celles-ci ne soient pas de même type, par exemple, la rencontre peut se produire entre un objet et un individu ou bien entre un individu et une organisation. Elle peut également être du même type mais posséder des propriétés différentes, par exemple une rencontre entre plusieurs organisations qui n'ont pas les mêmes activités ou bien la rencontre entre plusieurs disciplines, etc. Devant cette généralité, la définition précise tout de même que ces entités qui se rencontrent sont individuées, c'est-à-dire que les entités se distinguent par une certaine autonomie en amont de la rencontre. Les entités peuvent ne pas s'être rencontrées ou bien avoir été auparavant en contact. Néanmoins, la qualité d'individuée accolée à l'entité suggère qu'aucune obligation ne relie les entités en amont de la rencontre. Plus encore, que chacune des entités prise séparément dispose d'une identité propre et indépendante. Que c'est par la rencontre et dans le temps indéfini de la rencontre que ces entités différentes vont constituer un ensemble interdépendant.

Dans le cadre de l'étude, la compréhension du tiers-lieu comme une configuration sociale où se produit une rencontre entre différentes entités apparaît dès les approfondissements terminologiques. Les usages courants et professionnels évoquent une mise en relation entre plusieurs individus, entre des individus et des ressources techniques ou entre des cultures différentes. Les usages dans la littérature du terme tiers viennent de plus illustrer la dimension de rencontre en définissant le tiers comme la relation d'unité qui se crée entre deux ensembles distincts. L'examen des agencements institutionnels de la configuration en tiers-lieu relève également cette dimension par l'étude dans différents contextes historiques de plusieurs services dont la spécificité est de permettre le rassemblement d'individus. Cette rencontre entre les individus se déroule de fait dans un lieu qualifié par les usages courants et professionnels d'emplacement ou bien de frontière. L'étude de la littérature s'emploie quant à elle à énoncer les propriétés des lieux où se produisent les rencontres. Ce peut être des espaces sensibles (par exemple Naples, les jardins) ou bien des espaces allégoriques (une lettre, les cabanes homériques ou le purgatoire). Les lieux de rencontre de la configuration en tiers-lieu

sont ensuite précisés au travers des agencements institutionnels qui les permettent, c'est-à-dire des établissements où il est possible de se procurer un ou des services. Ces lieux n'ont pas de caractères architecturaux prédéfinis. Ils peuvent avoir une existence indépendante de la rencontre, comme c'est le cas avec un établissement commercial où s'affirmer en tant que lieu de par la rencontre, par exemple lorsqu'un lieu cristallise de manière éphémère une rencontre particulière. Cette rencontre qui se produit de fait entre des entités qui, dans la définition conceptuelle, sont qualifiés d'individus. L'étude terminologique ne donne pas de précision quant à la nature des interactions entre les entités, laissant ainsi supposer qu'il n'existe pas de relation de subordination préétablie, ni de relation unitaire formalisée (la définition minimale propose ainsi le qualificatif d'entités isolées et distinctes). Les agencements institutionnels n'offrent pas plus de précisions, tandis que les tiers-lieux en tant que service évoquent la présence simultanée de plusieurs catégories d'usages, ce qui justifie le qualificatif d'individu concernant les entités qui se rencontrent dans la configuration en tiers-lieu.

9.4. Conséquence du mouvement initial sur chacun des agents caractérisés

La seconde caractéristique concerne les conséquences de la rencontre entre les entités individuées. Selon la définition conceptuelle, la rencontre entre les entités engage intentionnellement. Ainsi la rencontre peut, indistinctement, engager les entités dans le sens où elle peut les mobiliser à faire quelque chose. Elle peut engager les entités dans le sens où elle peut lier les entités entre elles. Ou bien elle peut engager les entités dans le sens où la rencontre peut leur faire prendre une certaine direction. La rencontre peut enfin lier entre elles les entités en les mobilisant afin de prendre une certaine direction. Le fait que la définition conceptuelle précise que la rencontre entre les entités individuées engage, confirme une absence de lien formel entre les entités en amont de la rencontre. Elle laisse en outre supposer que de la rencontre se produit une relation entre les entités puisqu'il apparaît un lien qui n'existait pas jusqu'alors. Une relation dans le sens d'une certaine liaison entre les entités, dans la configuration. Une liaison produite par la rencontre et qui invite les entités individuées à prendre ensemble une certaine trajectoire d'action⁵⁵¹. Qu'il s'agisse de la liaison ou bien de la prise conjointe d'une certaine trajectoire d'action, l'engagement est, selon la définition conceptuelle, intentionnelle. C'est-à-dire que les entités individuées se proposent

⁵⁵¹Lorsqu'il examine les utilisations du concept d'engagement en sociologie, Howard Becker, formule quant à lui la notion « consistent line of activity », soit de trajectoires d'activités cohérentes ou bien, selon les traductions, de lignes d'actions cohérentes. Voir le texte original, Howard Becker, (1960), « Notes on the Concept of Commitment », *The American Journal of Sociology*, vol. 66, n° 1, 1960, p. 32-40.

délibérément de se lier et de prendre conjointement une trajectoire d'action. L'engagement conjoint dans la trajectoire d'action est conscient et volontaire. Pour divers motifs, les entités individuées peuvent éventuellement être contraintes de se rencontrer mais l'engagement conjoint est voulu, intentionnel et procède d'une certaine stratégie individuelle. Il procède en outre d'une activité de négociation entre les entités individuées engagées conjointement afin de convenir de la trajectoire d'action. Le procédé de cette négociation n'est pas précisé, il peut ainsi être le fruit d'un compromis, d'un consensus, d'un consentement mutuel ou bien d'une décision autoritaire de l'une de ces entités et derrière laquelle le ou les autres entités se replient intentionnellement.

Dans le cadre de l'étude, l'engagement intentionnel des entités individuées se perçoit dès l'analyse terminologique. Les usages courants et professionnels du terme évoquent une mise en relation approfondie entre individus, ou bien la volonté d'associer des pratiques différentes (pluridisciplinarité). Les termes de dialogue, de réseau de sociabilité ou bien de démarche de collaboration entre individus sont employés pour qualifier l'intention sous-jacente à certains services proposant des emplacements où des individus peuvent se rencontrer. Dans les usages littéraires, l'engagement entre les entités est plus difficilement observable, néanmoins l'étude des propriétés du terme tiers démontre une fonction sociale médiatrice à même de créer une unité entre plusieurs entités, soit d'engager les entités individuées dans une trajectoire d'action qui est la création d'une entité conjointe. C'est ce que la définition minimale évoque lorsqu'il est précisé que les entités *isolées et distinctes* se réunissent *par et autour d'un récit* qui est qualifié de *commun*. Les agencements institutionnels de la configuration en tiers-lieu démontrent également l'engagement des entités individuées. L'engagement intentionnel des entités est ici démontré de par les relations de sociabilité entre les bénéficiaires des services et de par les relations de services entre les bénéficiaires et les prestataires. Il est également perceptible de par l'expression en public des raisonnements individuels à la suite de la rencontre. Cette volonté d'expression se traduit notamment par la conversation qui engage la raison des entités. L'entente mutuelle résultant des conversations intellectuelles engage également à la structuration d'un récit conjoint qui aboutit à l'ambition d'une transformation des structures de pouvoirs étatiques. L'engagement des entités individuées de par la rencontre peut dès lors être envisagé comme un engagement envers les autres, celui d'exprimer ouvertement sa raison, un engagement volontaire, puisque l'expression se doit d'être libre, un engagement mobilisateur puisqu'il s'envisage comme le vecteur d'un bouleversement structurel. Enfin, dans les tiers-lieux en tant que service, la rencontre avec les usagers engage l'entité dans une trajectoire d'action eu égard aux valeurs.

Cette trajectoire d'action implique de fait les autres usagers de par le tissu relationnel généré par l'usage. L'engagement est conjoint puisque le service s'appréhende comme une responsabilité partagée sur laquelle les entités peuvent intervenir. Il est intentionnel puisqu'il procède d'une certaine stratégie entrepreneuriale où les logiques de contribution sont censées participer à la valorisation qualitative et quantitative de l'entreprise. Aussi, en certains endroits, l'engagement volontaire issu de la rencontre procède d'une intention militante : celle de participer par une logique collective technicisée à une trajectoire d'action politisée visant l'émancipation à toute forme de pouvoir et concomitant, à toute forme de contrôle.

9.5. Un second mouvement conjoint conséquent au mouvement initial

La troisième caractéristique de la configuration sociale en tiers-lieu est un second mouvement conséquent au mouvement initial. Le mouvement initial est une rencontre entre des entités individuées. La conséquence de cette rencontre est un engagement intentionnel de la part et entre les deux entités individuées. Cet engagement intentionnel concerne la réalisation conjointe d'un second mouvement. La définition conceptuelle formule ce second mouvement comme la conception de représentations communes. L'emploi de la notion de conception permet de préciser que dans leurs stratégies individuelles, les entités individuées perçoivent leurs trajectoires d'actions comme une activité spécifique. Cette activité spécifique consiste à exprimer l'intention sous-jacente à l'engagement par un système de symboles afin d'influencer le réel. Autrement dit, les entités envisagent de faire connaître les raisons de leurs engagements conjoints en combinant distinctement un ensemble d'éléments (objet, image, mot, ligne, lettre, signe, figure, plan, etc.). Par cette combinaison d'éléments, elles souhaitent provoquer une inclinaison de l'existant. Cette inclinaison est dirigée vers les aspirations des entités, c'est-à-dire vers les stratégies qui motivent leur engagement. La définition conceptuelle détermine le caractère de cette conception. Elle est une représentation, c'est-à-dire qu'elle est le support de la manifestation d'un jugement. Ce support est composé de l'ensemble des éléments combinés distinctement. La définition ne donne aucune indication sur la qualité des éléments / symboles et leurs agencements, ce qui laisse à penser que dans la configuration en tiers-lieu, tous les supports de manifestation des jugements sont envisageables. Elle considère à ce propos que l'engagement intentionnel consiste en la conception de représentations (au pluriel), c'est-à-dire que les entités peuvent éventuellement concevoir plusieurs représentations et que ces représentations peuvent être composées de différents supports. Cependant, la définition considère que les représentations sont communes,

c'est-à-dire qu'elles sont à la responsabilité des entités individuées qui se sont engagées conjointement et que ces entités définissent elles-mêmes « les règles, les normes et les sanctions⁵⁵² » qui ordonnent cette représentation. Si cette spécificité ne réduit pas nécessairement le spectre des typologies potentielles de support de manifestation, elle insiste cependant sur le fait que la conception de ces représentations procède d'une entente préalable entre les entités. Cette entente préalable concerne le jugement qu'il s'agit de manifester par le biais de la conception. Ainsi, les entités individuées peuvent soit s'engager pour diverses raisons à concevoir une définition d'un jugement conjoint et procéder ensuite à sa représentation commune, soit s'apercevoir lors de la rencontre d'un jugement similaire et s'engager à concevoir une représentation commune. La conception de représentation ayant pour objectif d'influer sur le réel, elles peuvent soit s'accorder sur une typologie unique de support de représentation de la conception, soit combiner leurs supports de représentation respectifs issus des stratégies individuelles pour générer un support inédit. L'entente préalable concerne également les règles afférentes au support de représentation issu de la conception, comme l'établissement des droits et des responsabilités de chacune des entités sur le support, ou bien ses régimes d'exploitation.

Dans le cadre de l'étude, l'analyse terminologique envisage également le second mouvement, si ce n'est dans les usages courants et professionnels, néanmoins dans la littérature⁵⁵³. Le second mouvement, soit la conception, est envisagé comme le mouvement de mélange, de métissage, issu de la rencontre entre les entités. La représentation commune issue de la conception est une méta-entité. Le terme tiers est utilisé pour qualifier cette méta-entité. Le tiers comme l'addition des entités en une entité nouvelle. Comme déjà observé, la littérature ne précise pas les caractéristiques de l'étape d'engagement intentionnel entre les entités individuées, elle démontre cependant que de cette rencontre apparaît un élément nouveau et laisse supposer que cet élément nouveau est issu d'un mouvement de conception conjoint réalisé de manière intentionnelle par les entités⁵⁵⁴. Dans la définition minimale, il est

⁵⁵²Comme il a été précisé auparavant, David Bollier définit le commun comme « une ressource + une communauté + un ensemble de règles sociales. » À la suite de cette affirmation, l'auteur précise que l'intérêt de cette définition est de poser la question suivante : « savoir si telle communauté souhaite gérer une ressource comme un commun, et si elle est capable d'inventer les règles, les normes et les sanctions pour s'en assurer. » L'auteur précise ici que le système de règles permettant de gérer la ressource est une invention de la communauté. Cette question permet en outre de se demander « jusqu'où ces principes peuvent être appliqués : quelles sortes de ressources inattendues peuvent se trouver gérées comme des communs ? » Voir David Bollier, (2014), « La renaissance des communs : Pour une société de coopération et de partage », *ibid.*

⁵⁵³Dans les usages courants et professionnels, cet aspect n'apparaît qu'au travers de la justification culturelle du terme tiers-lieu lorsqu'il est avancé que la musique rap est considérée comme issue d'un tiers-lieu, c'est-à-dire une rencontre entre la culture africaine et la culture américaine, qui aboutit à une représentation mélangeant ces deux cultures.

⁵⁵⁴Par exemple, chez Georg Simmel, la naissance d'un enfant conçu par l'acte d'amour entre deux époux ou bien l'alliance entre plusieurs États pour se défendre contre un ennemi commun.

question d'un récit commun par et autour duquel les entités isolées et distinctes se réunissent. L'analyse des objections apposées à cette définition réduit, pour l'étude, la compréhension des entités⁵⁵⁵ à la qualité d'individu ou de groupe d'individus. De par cette analyse, il est affirmé que la tâche dans laquelle s'engage chacun des individus ou chacun de ces groupes d'individus est la conception et la construction d'un récit. Il est d'ailleurs précisé que c'est par la mise en commun de l'activité individuelle de chacun des individus ou de chacun des groupes d'individus que se conçoit le récit. Cette mise en commun est envisagée comme un engagement dans une même activité et dans la production de « normes morales et juridiques⁵⁵⁶ » pour régler cette activité. L'étude des agencements institutionnels de la configuration en tiers-lieu illustre les comportements de conception des représentations. Ceux-ci procèdent dans un premier temps de la sphère de l'intime puis de la conversation (en tant qu'activité principale des agencements institutionnels étudiés). Cette conversation permet aux individus de manifester et de vérifier leurs jugements par l'échange des idées et la confrontation orale des opinions individuelles. La représentation des jugements individuels se conçoit par l'écrit, notamment par des œuvres littéraires ou par des œuvres plastiques. La représentation conjointe des jugements de plusieurs entités se conçoit également à l'écrit ou par des œuvres plastiques. Elle est le fait de l'activité d'une entité qui s'attache à exprimer l'opinion d'un groupe dont il fait partie ou bien dont il est un observateur assidu. Le travail de conception ainsi que la représentation ne peuvent être explicitement qualifiés de commun car il s'agit d'un individu qui s'engage à concevoir une représentation d'un groupe social déterminé. Lorsque le groupe social souhaite concevoir lui-même le support de représentation de ses jugements, il produit un service (par exemple des journaux, des situations d'expression libre) où chaque individu est à même de s'exprimer librement et individuellement. La réunion des représentations individuelles produit une représentation qui peut être qualifiée de consensuelle dans le sens où elle se fait avec l'accord supposé de chacune des entités du groupe. Bien que la capacité réelle d'intervention des entités sur la représentation soit imprécise, ce consensus légitime l'aspect commun de la représentation dans le sens où chacun des représentés est supposé être à même d'en répondre personnellement. Dans les tiers-lieux en tant que service, le second mouvement est le résultat d'une rencontre entre deux entités, individus ou organisations. Ces deux entités s'engagent intentionnellement dans un travail de

⁵⁵⁵Qualifiées alors d'unités.

⁵⁵⁶Comme il est alors évoqué, Pierre Dardot et Christian Laval élaborent une compréhension du commun à partir de l'étude étymologique d'Émile Benveniste. Ils définissent ensuite l'agir en commun comme « le fait que des hommes s'engagent ensemble dans une même tâche et produisent, en agissant ainsi, des normes morales et juridiques qui règlent leur action ». Voir Pierre Dardot, Christian Laval (2014), « Commun, essai sur la révolution au XXI^e siècle », *ibid.*

conception suite à une conversation, un échange d'idées, la perception d'une complémentarité dans les stratégies individuelles ou un intérêt partagé. Le travail de conception s'effectue sur une multiplicité de supports, bien que le support digital soit préconisé. La conception se réalise par l'activité simultanée des entités sur un même objet, qu'il s'agisse d'un concept, d'un ustensile, d'un programme informatique et plus généralement d'un artefact. Cet artefact sur lequel travaillent simultanément et de manière différente les entités est supposé à même d'inviter ses usagers à effectuer un mouvement. Ce mouvement est celui préconisé par le jugement des entités. Il est celui qui doit infléchir sur la réalité. Ainsi, si l'artefact est en soi une représentation des jugements de ses concepteurs, plus encore c'est le mouvement que celui-ci est censé provoquer qui peut être envisagé comme une représentation. Cette représentation est qualifiée de commune car elle procède de l'activité conjointe des entités et qu'au préalable, ces entités ont convenu de règles attenantes à l'usage de cet artefact. De la même manière, dans certain cas, le qualificatif commun dénote une conversion de l'artefact conçu en un support informatisé et partagé sous des conditions juridiques spécifiques permettant notamment sa duplication.

VERS UNE REPRÉSENTATION DYNAMIQUE DU TIERS-LIEU

10.1. Circonférence du vague

Dès les premiers mots de cette étude, le tiers-lieu a été présenté comme un objet conceptuel à élucider. Plus tard en cherchant à reconnaître l'objet, il a été convenu que celui-ci pouvait être compris comme une configuration sociale. À cette distance et sous ce regard, l'objet tiers-lieu semble se clarifier. Il peut dès lors se déplacer au niveau de la conception. Ses diverses incarnations lui donnent une certaine profondeur de perspective. Ses principales caractéristiques semblent ainsi devenir plus lisible. Tout du moins elles permettent de concevoir une première représentation du tiers-lieu en tant qu'objet et non en tant que sujet. La définition conceptuelle du tiers-lieu peut dans la mesure des limites de son mode de représentation, soutenir le tiers-lieu dans l'accomplissement de sa fonction. Elle est simple comme semble devoir l'être une première représentation dans une activité de conception. Elle est abstraite car ses limites spatio-temporelles éventuelles sont envisagées comme des variables contextuelles.

Le qualificatif de vague est apparu pour qualifier l'objet tiers-lieu. Un vague qui semblait limiter la capacité du tiers-lieu à être étudié proprement. À devenir un objet d'étude à part entière. Alors qu'une enquête et un argumentaire relativement étendus viennent de donner lieu à l'énonciation d'une définition conceptuelle, il paraît raisonnable de reposer la question du vague de l'objet tiers-lieu. Ou à minima d'observer dans quelle mesure la circonférence du vague a réduit. L'étude terminologique à tenter de circonscrire le vague sémantique. Il est alors apparu sous les traits d'une configuration sociale mais ses caractéristiques étaient indistinctes. Celle-ci ont gagné en lisibilité par l'étude analytique de ses représentations

passées. Elles ont surtout gagné en nuance et en distinction. Tout rassemblement d'individu n'était pas un tiers-lieu. Les limites n'étaient toujours pas clairement définies. Elles se reposaient sur des manières d'agir propre à une période historique déterminée. Elles permettaient tout de même de poser une grille de lecture et donnait matière à questionner. L'étude empirique de quelques-unes de ses représentations actuelles a permis d'observer des incarnations du tiers-lieu. De travailler avec l'objet concrètement afin de lui rechercher une unité de sens et, dans la mesure du possible, une certaine performativité. L'objet mis en situation laisse semble-t-il découvrir que ses seules limites sont celles de la connaissance. Le vague épistémologique perdure.

La représentation actuelle évoque une réalité contemporaine. Elle décrit un mouvement et sa localisation. Elle montre comment dans des situations particulières des individus et des organisations travaillent à la conception de règles techniques et de standard comportementaux. Ces situations de conception, et c'est en ça qu'elles sont particulières, procèdent par l'expression discursive et par un mode d'expression qualifié de poïétique. Plus particulièrement elles semblent exprimer une manière originale et probablement conjoncturel de travailler sur l'objet société dans toute ses composantes structurelles. Le travail en est une fois de plus le principal vecteur et la figure (élargie) de l'entrepreneur est son agent. Ils ne sont cependant que des biais par lequel semble-t-il passe la traduction de valeurs qualitatives en valeurs juridiques et aussi en valeurs quantitatives. Le travail de conception d'artefacts est ici sensés déclencher un mouvement d'échange. Un mouvement d'échange conditionnés à un accord sur les finalités envisagées du mouvement. Ces dernières ainsi que les moyens misent en œuvre correspondent aux raisonnements et aux jugements de la population qui les engagent. Cette population embrasse trop large pour être catégorisés dans des profils sociologiques convaincants. En témoigne la diversité des usages. Le critère pour la qualifier est donc la figure de l'entrepreneur délaissant sa seule dimension statutaire au profit d'une dimension capacitante. Ses raisonnements recouvrent par ailleurs en certains endroits les fondements de ceux qui ont modelé l'informatique et qui de manière générale s'exprime dans le domaine des sciences de l'artificiel. Pour cause, ils concernent eux aussi la conception d'artefacts dont la complexité oblige à articuler une multiplicité de points de vue et de sensibilités. Et de plus les agents de ce travail de conception n'ont également, et selon toute vraisemblance, aucun lien d'appartenance. Seul l'objet de la conception les réunit ainsi que les valeurs qualitatives et quantitatives que l'objet semble véhiculer.

C'est dans cet interstice que le tiers-lieu en tant qu'objet semble s'épanouir et

accomplir sa fonction. Lorsque qu'il déclenche « sous des formes extrêmement variées ⁵⁵⁷» la rencontre d'entités individuées et que celles-ci s'engagent intentionnellement à la conception d'une représentation commune. Cette abstraction configurationnelle peut être déclinée dans quantité de situations. Elle repose sur certains types d'interactions poïétiques. Son milieu de manifestation est contextuel. Il répond à la nécessité de la situation. Et ce qu'il engage est à chaque fois décisif puisqu'il est en conversation approfondie et permanente avec la situation.

10.2. Éventuels invariants

Représenté en tant qu'objet conceptuel, le tiers-lieu gagnerait dès lors à être travaillé sous toutes les coutures. Il faudrait en quelque sorte, le simplifier encore et dégager des invariants au risque de le normaliser. La définition pose déjà le tiers-lieu au niveau de la conception. C'est une première représentation. En tant que telle, elle impose nécessairement des limites, fussent-elles le plus large possible. Ces limites sont néanmoins structurantes dans la mesure où, au regard de l'étude, elles suggèrent la présence d'une logique opératoire. Le tiers-lieu n'apparaît a priori pas spontanément. Et quand bien même c'est spontanément qu'il se déclare, il demeure, d'une manière où d'une autre dépendant de ceux qui en ont la responsabilité. De ce fait, dans l'état actuel des connaissances sur l'objet, seuls trois invariants peuvent être correctement posés. Ces invariants doivent être envisagés comme autant de mouvement supposés déterminer la présence de la configuration en tiers-lieu. Chacun de ces mouvements peut, en soi, constituer un objet d'étude et peut être sujet à des précisions disciplinaires ainsi qu'à des distinctions contextuelles.

Encadré 19 : Mouvement 1

- ➔ 1. Composer une situation par un service, où plusieurs personnes morales et physiques nécessairement hétérogènes se réunissent pour leurs intérêts privés.

Selon ce mouvement, la création de la configuration sociale en tiers-lieu, dépend d'un service. Le terme service n'implique pas automatiquement une prestation de nature

⁵⁵⁷Cet énoncé renvoie explicitement à la définition que Gabriel Tarde donne de la société, tel qu'elle a été rapportée par Bruno Latour dans son analyse des rapports entre individus et collectif, à savoir, « Qu'est-ce que la société ? On pourrait la définir à notre point de vue : la possession réciproque, sous des formes extrêmement variées, de tous par chacun. » Voir notamment Bruno Latour, (2011), « La société comme possession — la « preuve par l'orchestre » p. 9-36, dans Didier Debaise, (dir.), « Philosophies des possessions », Dijon, Les Presses du réel, Coll. Relectures – Anthologies, 272 p.

économique mais de manière générale un mouvement échangé entre des entités. Selon la compréhension propre à l'étude, le service est compris comme un mouvement interindividuel de transformation de la réalité. Un mouvement qui est provoqué par l'intervention structurante d'une ou plusieurs entités (sans en limiter les caractéristiques) en accord avec une ou plusieurs autres entités (sans en limiter les caractéristiques). Ce service peut être échangé lorsque par exemple s'effectue une transaction financière, réciproque ou gratuit en fonction de l'entente préalable entre les entités sur différentes typologies de don. Il peut être également à la fois échangé, réciproque et gratuit. Selon ce mouvement, ce service compose une situation. C'est-à-dire que le service combine et assemble des éléments distincts qui, à priori, sans son intervention structurante n'eussent pas été réunis. À ce stade, ce mouvement ne donne pas d'indication sur les éléments à combiner et à assembler. Ce peut être des objets, des individus, des animaux, des disciplines, des idées, des artefacts, des services, etc. Ces éléments distincts s'entrelacent et sont interreliés pour former une situation, c'est-à-dire un tout contextuel, artificiel et structuré qui doit être perçu, vécu et représenté. Parmi les éléments que le service combine pour composer la situation permettant de créer la configuration en tiers-lieu, le mouvement précise (et c'est la seule précision) la présence de plusieurs personnes morales et de plusieurs personnes physiques. C'est-à-dire que pour obtenir une configuration en tiers-lieu il est nécessaire que soient présents dans la même situation des individus (indifféremment de leurs statuts juridiques) et des organisations instituées. Cela doit également dire que dans la situation peuvent être présents plusieurs organisations distinctes ou plusieurs individus. Ou bien que les individus en fonction de la situation se présentent comme des personnes morales ou des personnes physiques. Dans tous les cas la situation exige la présence d'au moins deux personnes (physiques ou morales) en interactions. En interactions et plus précisément réunies, c'est-à-dire rapprochées de telle manière qu'elles soient en capacité de communiquer. Ces personnes (morales et physique) sont nécessairement hétérogènes. Le terme nécessaire implique que l'hétérogénéité est un pré-requis à la configuration en tiers-lieu. Qu'elle est le facteur qui rend cette configuration possible. Hétérogène c'est-à-dire, de manière générale, que ces personnes sont nécessairement de natures différentes. Déjà, au niveau représentatif il a été précisé que se sont des personnes morales et des personnes physique qui se réunissent. Cependant les différences sont également au niveau des métiers, des responsabilités (concepteurs, prescripteurs, opérateurs, décideurs), des domaines disciplinaires ou bien de manière générale une hétérogénéité sociale, culturelle, économique. Il est enfin précisé que les personnes physiques et morales se réunissent dans la situation élaborée par le service pour leurs intérêts privés, c'est-à-dire qu'elles considèrent – intimement et indifféremment des

motivations particulières, que le mouvement de se réunir – soit de se rassembler avec d'autres entités, dans une même temporalité et une même spatialité, correspond à leurs aspirations individuelles.

Encadré 20 : Séquence 2

- ➔ 2. Convenir avec les entités d'un ensemble de règles ordonnant la situation de réunion et la délimitation des responsabilités.

Ce mouvement annonce qu'il faut convenir avec les entités d'un ensemble de règles régissant la situation. Le terme convenir doit ici être interprété de deux manières. La première manière l'interprète comme la nécessité de rechercher un accord avec les entités sur les règles qui déterminent l'organisation de la situation. La seconde manière l'interprète comme une invitation à inventer les règles ordonnant la situation. Concernant la première manière, soit la recherche d'un accord, les règles doivent être imposées de manière unilatérale par les entités qui composent la situation. Dans ce cas l'acceptation des règles imposées unilatéralement est la condition nécessaire pour que les personnes morales et physiques se réunissent dans la situation. Cependant, puisque selon ce mouvement, il y a une recherche d'accord, cela signifie également que les personnes morales et physiques mettent en discussion les règles imposées unilatéralement par les entités qui ont composé la situation. Mettre en discussion signifie que ces règles sont commentées, bloquées ou amendées et qu'une succession de décisions est prise jusqu'à l'obtention d'un accord entre les personnes morales et physiques et entre l'entité ou les entités qui ont composé la situation. La procédure de prise de décision n'étant pas indiquée, celle-ci doit être convenue (dans les différentes interprétations du terme). Selon la seconde manière d'interpréter le terme convenir, l'ensemble des règles sont établis aussi bien par les personnes morales et physiques que par l'entité ou les entités qui ont composé la situation et ce dans les limites des impondérables organisationnels de la situation et des contraintes juridiques des institutions d'État. Au-delà de ces différentes interprétations, la recherche d'accord ou l'établissement concerne l'ensemble des règles ordonnant la situation. C'est-à-dire, aussi bien les règles formelles que les règles informelles. Les règles formelles sont les règles officielles, les règles informelles sont les normes sociales et morales. Il est enfin précisé que l'entité ou les entités qui ont composées la situation conviennent de la délimitation des responsabilités à l'intérieur de la situation. Cela implique une recherche d'accord préalable (selon les termes évoqués plus haut) par exemple sur les régimes de

propriété du service, sur les réalisations des personnes à l'intérieur de la situation, sur les réalisations communes entre les personnes à l'intérieur de la situation, sur les réalisations communes entre les personnes et les entités qui ont composé le service à l'intérieur de la situation, etc. Ainsi, la contrainte énoncée de convenir de l'ensemble des règles et des délimitations des responsabilités suppose qu'il est impératif que la totalité des entités, indifféremment de leur implication dans la configuration, soit en pleine conscience et en accord avec le système d'obligation et de sanction régissant l'organisation de la situation. Ces entités sont de fait en accord et en conscience des conditions permettant de faire évoluer ses systèmes. Ces règles, indifféremment de leurs contenus sont énoncées précisément et soumises à l'ensemble des entités en amont de la rencontre dans la situation.

Encadré 21 : Mouvement 3

- ➔ 3. Établir un référentiel commun intégrant l'ensemble des contributions opérés par les entités sur les situations

Conformément à l'énoncé de ce mouvement un des invariants est l'établissement d'un référentiel commun entre l'entité ou les entités soit entre les personnes physiques et morales (y compris l'entité ou les entités qui ont composées la situation) nécessairement hétérogènes qui se réunissent par le service. L'énoncé n'offrant pas de précision sur le cadre disciplinaire dans lequel est employé l'expression *un référentiel commun*, il doit être interprété de deux manières largement combinables. Dans un premier temps, il désigne la mise en place d'un objet artificiel capable de structurer des informations, tel qu'un répertoire partagé entre les entités. Dans un second temps il désigne la construction d'une unité de sens entre les entités. La mise en place d'un objet artificiel commun pour structurer des informations doit être établi par exemple en déposant dans un lieu digital et en partageant, selon des règles convenues par les entités, une base d'information traitée informatiquement. Cette base d'informations comprend selon l'énoncé, l'ensemble des contributions opérés par les entités sur la ou les situations. Ces contributions informatisées doivent être représenté par des plans, des photos, des textes, des dessins, des vidéos, des rapports de conversation, des ressources bibliographiques, des codes informatiques, des esquisses, des échanges de messages, etc. Elles doivent retranscrire la déclinaison des identités des entités, l'énonciation de l'activité professionnelle de chacun, les motivations à la présence dans la situation composée par le service, la genèse du service, l'ensemble des règles formelles notamment les contraintes et les

obligations relevées par les entités qui ont composées le service, les procédures d'accord concernant le déroulement des discussions délibératives, les procédures d'accord concernant les prises de décisions, les conditions de duplication, l'énonciation des normes sociales et morales. Elles doivent exprimer les différentes situations évoqués par les entités, les argumentations concernant les différentes problématiques, les négociations concernant la compréhension commune des situations par les entités, les différentes représentations sur la même situation, les croisements de représentations, la recherche d'accord entre les différentes entités, les décisions unilatérales, les décisions communes, etc. Dans un second temps l'établissement d'un référentiel commun désigne la construction d'une unité de sens entre les entités. Cette unité de sens doit provenir de la connaissance et l'acceptation des règles par les entités. Cette connaissance et cette acceptation débouche sur la rencontre permise artificiellement par le service. Cette rencontre donne l'occasion de conversation n'ayant pas uniquement trait aux situations. Selon l'usage du service et la récurrence des relations une connivence relationnelle peut se créer entre les entités. Cette connivence peut également se limiter à la participation à une même communauté de valeurs. La connivence entre entités se concrétise notamment par l'échange régulier d'informations sous différents formats et par la manifestation en public de la critique. La construction de l'unité de sens s'élabore également au travers des débats et des désaccords qui apparaissent pendant les échanges d'informations entre entités. Ces échanges doivent donner lieu à des présentations de problématiques. Par ces échanges les contributions des entités sur les problématiques intègrent le référentiel commun en tant qu'unité de sens. L'entité présentant sa représentation d'une situation est interpellé par les autres entités sur une incohérence, un désaccord, un oubli ou une précision. Il lui est demandé d'argumenter, de démontrer, de détailler sa perspective, de rendre compréhensible, de simplifier, et éventuellement de transformer le point de vue de ses interlocuteurs. L'établissement d'un référentiel commun passe ainsi par l'intégration progressive des diverses perspectives des entités sur la même situation de conception de représentation.

Jürgen Habermas a procédé dans certaines mesures à un raisonnement du même ordre concernant les conditions d'apparition d'une sphère publique démocratique. Dès les dernières lignes de l' « espace public », il envisage la possibilité d'une procédure de la discussion publique permettant « d'assouplir les formes coercitives d'un consensus extorqué par contrainte⁵⁵⁸ ». Il envisagera plus tard, la souveraineté populaire sous l'angle de sa

⁵⁵⁸« La même transformation affecte également le régime du consensus et des conflits qui joue un rôle aujourd'hui décisif dans l'exercice du pouvoir politique et l'équilibre des forces sociales : la procédure d'une discussion publique parvenait à s'imposer de cette manière, elle serait en mesure d'assouplir les formes

procéduralisation. Selon lui, l'expression de la volonté de tous « constitue le résultat de la délibération de tous⁵⁵⁹» En synthèse, et pour reprendre les termes consacrés, la définition procédurale de la sphère publique consiste à ne pas seulement envisagé celle-ci comme « une arène destinée à évoquer certains types de sujets et de problèmes », mais comme « une arène destinée à un certain type d'interaction discursive⁵⁶⁰» et ce, sans aucune restriction sur ce qui peut être sujet à délibération. Cette procéduralisation concerne explicitement une manière d'intervenir sur les règles⁵⁶¹. Par l'énonciation de ces invariants, l'intention est dans une certaine mesure la même. À ceci près que la nature des interactions et la manière d'intervenir sur les règles semblent différer. Le tiers-lieu porte l'attention sur la rencontre, l'engagement d'entités individuées et la conception d'une représentation commune. De manière opératoire cette représentation peut s'envisager comme l'établissement d'un référentiel. Un référentiel qui est commun et non public. Quant à ce qu'il se dégage de ce référentiel, cela dépasse le cadre de cette étude. Des trajectoires sont déjà largement observables en certains endroits et en certains temps. Maintenant, rien n'empêche d'envisager l'objet tiers-lieu dans des dimensions encore inconnues afin qu'il accomplisse sa fonction fondamentale qui est le dépassement de la discussion. Mais pour cela, il faut composer une situation...

coercitives d'un consensus extorqué par contrainte, comme d'aplanir les conflits jusqu'alors soustrait à la connaissance du public. Voir Jürgen Habermas, (1993), op.cit. p. 260

⁵⁵⁹Dans un premier temps en 1989 dans un article visant à définir les conditions d'une république radicale-démocratique héritière de la révolution française, voir Jürgen Habermas, (1989), « La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public », Lignes 1989/3 (n° 7), p. 29-58 ; ensuite dans la préface de la 17ème édition allemande où il cite longuement Bernard Manin et affirme que : « Une décision légitime ne représente pas la volonté de tous, mais constitue le résultat de la délibération de tous. C'est le processus par lequel se constitue la volonté de chacun qui confère sa légitimité au résultat plutôt que la somme des volontés déjà déterminées ». Voir Jürgen Habermas, (1993), op.cit. p. XXV

⁵⁶⁰Nancy Fraser synthétise le passage d'Habermas d'une définition conceptuelle ou substantive à une définition procédurale de la sphère publique : « il faut signaler que ce point rejoint une pensée normative récente de Habermas, qui insiste sur la définition procédurale, par opposition à la définition substantive, de la sphère publique démocratique ; ici, la sphère publique est définie comme une arène destinée à un certain type d'interaction discursive, et non comme une arène destinée à évoquer certains types de sujets et de problèmes. Il n'y a donc aucune restriction concernant ce qui peut devenir un sujet de délibération. » Voir Nancy Fraser, Muriel Valenta, (2001), « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement », Extrait de Habermas and the Public Sphere, sous la direction de Craig Calhoun, Cambridge, MIT Press, 1992, p. 109-142 », Hermès, La Revue 2001/3 (n° 31), p. 152 ; Elle remarque à ce propos la contribution de Seyla Benhabib sur cette question qui postule à d'autres conception. Voir Seyla Benhabib, (1993), op.cit.

⁵⁶¹Ce qui semble correspondre au fondement du terme de procéduralisation notamment dans l'analyse philosophique (ce qui semble concerner Jürgen Habermas) comme l'expression d'une « recherche de procédures destinées à assurer un idéal de justice. » Voir Edouard Dubout, (2007), « La procéduralisation des obligations relatives aux droits fondamentaux substantiels par la Cour européenne des droits de l'homme », Revue trimestrielle des droits de l'homme, n°2007/70, p.397.

BIBLIOGRAPHIE

A

Ackermann, N., (1966) , « Treating the Troubled Family », New York, Basic Books, 306 p.

Ackermann, B., (1981), « Social Justice in the Liberal State », Yale University Press, 464 p.

Agulhon, M., (1995) « Le cercle dans la France bourgeoise, 1810-1848. Étude d'une mutation de sociabilité », Paris, ed. de l'EHESS, (première édition, 1977) 108 p.

Aigrain, P., (2005), « Cause commune. L'information entre bien commun et propriété », Paris, ed. Fayard, Coll. Transversales, 283 p.

Alix, Y., (dir.), (2013), « Bibliothèques en France 1998-2013 », Paris, ed. du Cercle de la Librairie, 2013. – 279 p.

Aguiton, C., Cardon, D., (2008), « Web participatif et innovation collective. », Hermès, La Revue 1/2008 (n° 50) , p. 75-82.

Amblard, H., Bernoux, P., Herreros, G., Livian, Y-F., (1996), « Les nouvelles approches sociologiques des organisations », Paris, ed. Seuil, Coll. Sociologie, 244 p.

Anquetila, A., (2008), « Intégrité, autosuffisance et confiance en soi », Paris, Actes de la 2e Journée de recherche EBEN France, 12 p.

Ardoino, J., (1994), « Praxéologie et poïétique », Aix-en-Provence, Actes du Congrès A.F.I.R.S.E, p. 107 – 117.

Ardourel, Y., (2008), « Rôles et enjeux de la formation à distance dans la lutte contre l'illettrisme. Le droit à l'éducation pour un public spécifique », Distances et savoirs 4/2008 (Vol. 6), p. 565-584.

Arendt, H., (1981), « La vie de l'esprit », « Vo1.1:La pensée », Trad. L. Lotringer, Paris, P.U.F., 576 p.

Arendt, H., (2008), « La condition de l'homme moderne », trad. Georges Fradier, Paris, ed. Calmann-Lévy, Coll. Agora, (1ère édition originale, 1958) 406 p.

Aristote, (2002), « Physique, Livre I-IV », trad. Henri Carteron, Paris, ed. Les Belles Lettres, (première édition, 1966), 303 p.

Arnould, E., Rose, A. (2014), « Mise au point: du concept de partage à la mutualité en consumer research », Mouvement Anti-Utilitariste dans les Sciences Sociales. Revue Semestrielle, 44, 189-200.

Augé, M., (1992), « Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité », Paris, ed. Seuil, 160 p.

Autant, E., (2010), « Le partage : un nouveau paradigme ? », Revue du MAUSS, 2010/1 n° 35, p. 587-610.

B

Barbier, R., (1996), « La recherche-action », Paris, ed. Economica, Coll. Ethnosociologie, 112 p.

Barcellini, F., (2015), « Développer des Interventions Capacitantes en Conduite du Changement, Comprendre le travail collectif de conception, agir sur la conception collective du travail » Document de synthèse présenté en vue de l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches mention ergonomie, École doctorale, Société, Politique, Santé Publique, Université de Bordeaux, 209 p.

Barcet, A., (1987), « La montée des services vers une économie de la servuction », thèse de sciences économique soutenue sous la direction de Jacques-Henri Jacot, Université Lyon 2, 327 p.

Ballarini, L., (2010), « L'espace public au-delà de l'agir communicationnel Quatre renversements de perspective pour sortir des impasses du modèle habermassien », thèse en science de l'information et de la communication soutenue sous la direction de Jacques Guyot, Université Paris 8, 448 p.

Beaurepaire, P-Y., (2005) « Loisirs et sociabilités maçonniques au XVIIIe s. », Robert Beck, Anna Madœuf, Divertissements et loisirs dans les sociétés urbaines à l'époque moderne et contemporaine, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2005, p. 37-44.

Becheur, A., Gollety, M., (2007) « Lead user et leader d'opinion : deux cibles majeures au service de l'innovation », Décisions Marketing, vol. 48, n° 4, 2007, pp. 21-34.

Becker, H., (2012), « Outsiders : Études de sociologie de la déviance », trad. Briand, J-P., Chapoulie, J-M., Paris, ed. Métailié, Coll. Leçons de choses, (1ère édition originale, 1972), 247 p.

Belin, E., (1999) « De la bienveillance dispositive. (Extrait de sa thèse de sociologie, choisi et présenté par Philippe Charlier et Hugues Peeters) », Hermès, La Revue 1999/3 (n° 25), p. 243 – 259.

Benhabib, S., (1993), « Models of Public Space: Hannah Arendt, the Liberal Tradition, and Jürgen Habermas » p. 73-98, dans Graig Calhoun (dir.), « Habermas and the Public Sphere »,

Cambridge, Massachusetts and London, The MIT Press, Coll. Studies in Contemporary German Social Thought, 510 p.

Ben Jelloun, T., (1999), « L'auberge des pauvres », Paris, ed. Seuil, 304 p.

Becker, H., (1960), « Notes on the Concept of Commitment », The American Journal of Sociology, vol. 66, n° 1, 1960, p. 32-40.

Benkler, Y., (2009), « La richesse des réseaux : Marchés et libertés à l'heure du partage social », trad. Bouillon, A., Bouillon, P., Lyon, Presses universitaires de Lyon, 603 p.

Benvéniste, E., (1969), « Vocabulaire des institutions indo-européennes », « tome 2, Pouvoir, droit, religion », Paris, Les éditions de Minuit, Coll. Le sens commun, 380 p.

Benvéniste, E., (1969), « Vocabulaire des institutions indo-européennes », « tome 1, Économie, parenté, société », Paris, Les éditions de Minuit, Coll. Le sens commun, 380 p.

Bergeron, H., Castel, P., Noguez, E., (2013), « Éléments pour une sociologie de l'entrepreneur-frontière », Revue française de sociologie, Centre National de la Recherche Scientifique, 2013, 54 (2), pp.263 – 302.

Bernoux, P., (2015), « Mieux-être au travail : appropriation et reconnaissance », Toulouse, ed. Octarès, Coll. Travail & activité humaine, 207 p.

Berque, A., (dir.), (2000), « Logique du lieu et dépassement de la modernité, 2 vol. », Bruxelles, Ousia.

Berque, A., (2010), « Logique des lieux de l'écoumène. », Communications 2/2010 (n° 87), p. 17-26

Bertaux, D., (1976), « Histoires de vie ou récits de pratiques ? Méthodologie de l'approche biographique en sociologie », Paris, Rapport CORDES, 232 p.

Bertrand, A-M., (2011), « Les bibliothèques », Paris, ed. La Découverte, Coll. Repères, 2011, 128 p.

Bhabha, H., (2007), Les lieux de la Culture, Théorie postcoloniale, Payot, 411 p.

Bhabha, H., Rutherford, J., (2006), « Le tiers-espace », entretien dans *Multitudes* 2006/3, p. 26.

Birkner, N., Mix, Y-G. (2014), « Qu'est-ce que l'espace public ? Histoire du mot et du concept », *Dix-huitième siècle* 2014/1 (n° 46), p. 285-307.

Black, A., (2008), « Socially controlled space or public sphere « third place » ? Adult reading rooms in early British public libraries », dans Koren, M., (dir.), « Working for five star libraries. International perspectives on a century of public library, advocacy and development », Den Haag : Vereniging openbare bibliotheken / Biblion, 2008, pp. 27-41.

Blomberg, J., Darrah, C., (2015), « Toward an Anthropology of Services », *The Design Journal: An International Journal for All Aspects of Design*, Volume 18, Issue 2, p. 171-192.

Boboc, A., Bouchareb, K., Deruelle, V., Metzger, J-L., (2014), « Le coworking : un dispositif pour sortir de l'isolement ? », *Sociologies*, Theory and research. <http://sociologies.revues.org/4873>.

Bocquet, M., (2013), « Dynamiques sociosémiotiques : compréhension, processus, diachronie et fractales », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 3 | 2013. <http://rfsic.revues.org/449>

Bollier, D., (2014), « La renaissance des communs : Pour une société de coopération et de partage », trad. Petitjean, O., ed. Charles Léopold Mayer, Coll. Essai, (1ère édition originale, 2013), 240 p.

Boltanski, L., Thévenot L., (1991), « De la justification, les économies de la grandeur », Paris, ed. Gallimard, Coll. Essais, 483 p.

Boltanski, L., Chiapello, E., (2011), « Le nouvel esprit du capitalisme », Paris, ed. Gallimard, Coll. Tel, (1ère édition 1999), 971 p.

Boltanski, L., (2011), « L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action », Paris, Folios, Coll. Folio Essai, (1ère édition, 1990), 560 p.

Bosqué, C., Ricard, L., Noor, O., (2015), « FabLabs, etc. Les nouveaux lieux de fabrication numérique », Paris, ed. Eyrolles, 208 p.

Boudon, R., Bourricaud, F., (2004), « Dictionnaire critique de la sociologie », Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, (1ère édition, 1986), 736 p.

Boutillier, S., (2008), « L'entrepreneur social, un entrepreneur socialisé dans une société entrepreneuriale ? », Humanisme et Entreprise 5/2008 (n° 290), p. 41 – 60.

Bowen, M., (1976), « Theory in the Practice of Psychotherapy », P. 42-90, dans Guerrin, P., (dir.), « Family Therapy », Gardner Press, New York, 553 p.

Bowman, S., Willis, C., (2003), « We Media: How Audiences are Shaping the Future of News and Information », Virginia, rapport commandé par The Media Center at the American Press Institute, 65 p. <http://www.hypergene.net/>

Boyd, D., Ellison, N., (2007), « Social Network Sites: Definition, History, and Scholarship », Journal of Computer-Mediated Communication, 13 (1), article 11, 23 p.

Breaugh, M., (2007), « L'expérience plébéienne. Une histoire discontinue de la liberté politique », Paris, Payot-Rivages, coll. Critique de la politique, 405 p.

Brochot, A., De la Soudière, M., (dir.), (2010), « Autour du lieu », Communications 2/2010 (n° 87), 184 p.

Brochot, A., De la Soudière, M., (2010), « Pourquoi le lieu ? », Communications 2/2010 (n° 87), p 5 -16.

Burret, A., (2012), « Au-delà des startups, les netups », Lausanne, revue économique et sociale, Vol. 70.2012, 4, p. 61-69.

Burret, A., (2013), « Démocratiser les tiers-lieux. », Multitudes 1/2013 (n° 52) , p. 89-97.

Burret, A., (2015), « Tiers-Lieux et plus si affinités, Limoges, FYP Éditions, Coll. Présence, 192 p.

Burt, R., (1995), « Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur », Revue française de sociologie, 36, 4, pp. 599-628.

C

Cacérés, B., (1964), « Histoire de l'éducation populaire », Paris, Seuil, Coll. Peuple et culture, 256 p.

Caillé, A., (1997), « Du don comme réponse à l'énigme du don », dans L'Homme, 1997, tome 37 n°142. pp. 93-98.

Caillé, A., (2007), « Anthropologie du don : Le tiers paradigme », Paris, ed. La Découverte, Coll. La découverte/poche, 280 p.

Caillé, A., Gresy, J-E., (2014), « La révolution du don : le management repensé à la lumière de l'anthropologie », Paris, ed. Seuil, Coll. Économie humaine, 249 p.

Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., (2001), « Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique », Paris, ed. Seuil, Coll. La couleur des idées, 358 p.

Calvès, A-E., (2009), « « Empowerment » : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement. », Revue Tiers Monde 4/2009 (n° 200), p. 743

Capdeville, V., (2008), « L'Age d'or des clubs londoniens (1730-1784), Paris, Champion, 496 p.

Capdeville, V., (2013), « Convivialité et sociabilité : le club londonien, un modèle unique en son genre ? » p. 11-33, dans Rémy Duthille, Jean Mondot, Cécile Révauger, (dir.), « Sociabilité et convivialité en Europe et en Amérique du Nord, XVIIe-XVIIIe siècles », Revue Lumières, n°21, Presses universitaires de Bordeaux, co. Lumière, 261 p.

Caplow, T., (1984), « Deux contre un. Les coalitions dans les triades », Paris : Éditions ESF. (première édition, 1971, édition originale, 1968), 177p.

Cardon, D., (2010), « La démocratie Internet, Promesses et limites », Paris, ed. Seuil, Coll. La république des idées, 102 p.

Carignan, M., (1981), « L'éternel comme tiers synthétisant chez Kierkegaard », Philosophiques, Volume 8, numéro 1, avril 1981, p. 75-92.

Casey, E., (2001), « Espaces lisses et lieux bruts . L'histoire cachée du lieu », Revue de métaphysique et de morale 4/2001 (n° 32), p. 465-481.

Cassier, M., Corrêa, M., (2009), « Éloge de la copie : le reverse engineering des antirétroviraux contre le VIH/sida dans les laboratoires pharmaceutiques brésiliens », Sciences sociales et santé 3/2009 (Vol. 27), p. 77-103.

Castel, R., Haroche, C., (2001), « Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne », Paris, Fayard, 206 p.

Cauquelin, A., (2010), « Parler du lieu. », Communications 2/2010 (n° 87), pp. 77 – 84.

Chanal, V., (2000), « Communautés de pratique et management par projet : À propos de l'ouvrage de WENGER (1998) « Communities of Practice : Learning, Meaning and Identity », M@n@gement, 3 (1), pp. 1-30.

Chauvier, S., (dir.), (2003), « Gareth Evans », Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen, n° 40 – 41, Presses Universitaires de Caen, 156 p.

Chartier, R., (1990), « Les origines culturelles de la révolution française », Paris, Le Seuil, coll. L'univers historique, 245 p.

Chesbourg, H., (2003), « Open Innovation: The New Imperative for Creating and Profiting from Technology », Boston, Harvard Business School Press, 277 p.

Chesbourg, H., Appleyard, M., (2007), « Open Innovation and Strategy », California Management Review, 50(1), pp. 57-76.

Cioran, E., (1980), « Précis de décomposition », Paris, ed. Gallimard, Coll. Tel, (1ère édition, 1949), 255 p.

Cluster Green, Connected Cities, (2010), « Télécentre, Écocentre et lieux pour les activités », Étude éditée par le Cluster Green et Connected Cities et l'école de management de Grenoble.

Cohendet, P., Creplet, F., Dupouët, O., (2003), « Innovation organisationnelle, communautés de pratique et communautés épistémiques : le cas de Linux », Revue Française de Gestion, 29: 146, pp. 99-121.

Comtesse, X., Mesfin, M., Morand G., (2009) « Avant-postes », étude réalisé à la demande du DARES Département des Affaires Régionales, de l'Économie et de la Santé de la République et Canton de Genève, 33 p.

Comtesse, X., (2010), « Comment les réseaux sociaux peuvent-ils favoriser la créativité et l'innovation régionale ? », Étude réalisée à la demande du DARES Département des Affaires Régionales, de l'Économie et de la Santé de la République et Canton de Genève, 28 p.

Convert, B., Demailly, L., (2012), « Effets collatéraux de la création littéraire. L'exemple de la science-fiction. », Sociologie de l'Art 3/2012 (OPuS 21) , p. 111-133.

Coq, G., (1994), « Tiers lieu éducatif et accompagnement scolaire », Migrants-Formation , n° 99, décembre 1994, pp. 53-57.

Couteret, P., (2010), « Peut-on aider les entrepreneurs contraints ? Une étude exploratoire. », Revue de l'Entrepreneuriat 2/2010 (Vol. 9), p. 6 – 23.

Cowan R., David P., Foray D., (2000), « The Explicit Economics of Knowledge Codification and Tacitness », Industrial and Corporate Change, vol. 9, n° 2,2000, p. 211 – 253.

Crowford, M., (2010), « Éloge du carburateur », Trad. Marc Saint-Upéry, Paris, ed. La découverte, Coll. La découverte (1ère édition originale, 2009), 252 p.

Crête, J., Imbeau, L., (1996), « Comprendre et communiquer la science », Louvain-la-Neuve, De boeck, Coll. Méthode en sciences-humaines, (1ère édition, 1994), 208 p.

Crozier M, Erhard Friedberg, E., (2014), « L'acteur et le système », Ed. Points, Coll. Points Essai, (1ère édition, 1976), 500 p.

D

Dahlander, L., Gann, D., (2010), « How Open is Innovation », Research Policy, vol. 39, pp. 699-70.

Dardot, P., Laval, C., (2014), « Commun, essai sur la révolution au XXIe siècle », Paris, Ed. La découverte, 600 p.

Darses , F., (2009), « Résolution collective des problèmes de conception », *Le travail humain* 1/2009 (Vol. 72), p. 43-59.

De Certeau, M., (1990), « L'Invention du quotidien, tome 1, Arts de faire », Paris, ed. Gallimard, 416 p.

Déchaux, J-H., (1995), « Sur le concept de configuration : quelques failles dans la sociologie de Norbert Elias », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol.99, p. 293-313.

Delmas-Marty, M., (2011), « Vers une communauté de valeurs ? : Tome 4, Les forces imaginantes du droit », Paris, ed. Seuil, Coll. La couleur des idées, 423 p.

Derrida, J., Nancy, J-L., (2004), « Ouverture. », *Rue Descartes* 3/2004 (n° 45-46) , p. 26-57.

Descombes, V., (1996), « Les institutions du sens », Paris, Les éditions de Minuit, 349 p.

Derain, M., « Droits de l'enfant : un projet de société. », *Journal du droit des jeunes* 8/2014 (N° 338-339) , p. 24-24.

Dewey, J.,(1993), « Logique. La Théorie de l'Enquête » trad. Gérard Deledalle, Paris, PUF, Coll. L'interrogation philosophique, (Première édition originale, 1938), 693 p.

Dimaggio, P., (1988), « Interest and agency in institutional theory », p. 3-22 dans Lynne Zucker (dir.), « Institutional patterns and organizations: Culture and environment », Cambridge, MA: Ballinger, 232 p.

Dodile, N., (1984), « Correspondance et autobiographie : les lettres de Barbey d'Aurevilly à Trebutien », dans *Romantisme*, 1987, n°56. Images de soi : autobiographie et autoportrait au XIXème siècle. pp. 37-46.

Dor, J., (1986), « Introduction à la lecture de Lacan », Paris, ed. Denoël, Coll. Médiation, 558 p.

Dubout, E., (2007), « La procéduralisation des obligations relatives aux droits fondamentaux substantiels par la Cour européenne des droits de l'homme », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, n°2007/70, p.397 – 424.

Dujardin, P., (2000), « Des modernes et de leurs possibles traditions. » dans, *Espaces Temps*, 74-75, 2000. Transmettre aujourd'hui. Retour vers le futur. pp. 31-45.

Dummet, M., (1978), « Truth and Other Enigmas, », London, ed. Duckworth, 470 p.

Durkheim, E., (1988), Les règles de la méthode sociologique, Paris, ed. Flammarion, Coll. champ n° 198, 254 p.

Durkheim, E., (2002), « Cours de philosophie fait au lycée de Sens 1883-84, Notes prises par André Lalande », Chicoutimi, éd. Électronique, Université du Québec, 206 p.

Durkheim, E., (2014), « Représentations individuelles et représentations collectives », Sociologie et Philosophie, Paris, PUF, (édition originale, 1898), 228 p.

E

Elias, N., (1993), « Qu'est-ce que la sociologie ? », Paris, ed. Pocket, Coll. Pocket Agora, 222 p.

Elias, N., Dunning, E., (1994), « Sport et civilisation. La Violence maîtrisée », trad. Josette Chicheportiche, Fabienne Duvigneau, Paris, ed Fayard, 392 p.

Élie, F., (2009), « Économie du logiciel libre », Paris, ed. Eyrolles, Coll. Accès libre, p. 185 p.

Engel, P., (2003), « Les objets vagues le sont-ils vraiment ? », Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen, n° 40 – 41, Presses Universitaires de Caen, p. 103 – 117 dans Chauvier, S., (dir.), (2003), « Gareth Evans », Cahiers de Philosophie de l'Université de Caen, n° 40 – 41, Presses Universitaires de Caen, 156 p.

Evans, C., (2012) « Actualité et inactualité des bibliothèques au XXIe siècle. », Le Débat 3/2012 (n° 170), p. 63-69.

Eychenne, F., (2012), « Fablab : l'avant-garde de la nouvelle révolution industrielle », Limoges, FYP éditions, 112 p.

F

Fabbri, J., Charue-Duboc, F., (2013), « Un modèle d'accompagnement entrepreneurial fondé sur des apprentissages au sein d'un collectif d'entrepreneurs : le cas de La Ruche », *Management international*, Volume 17, numéro 3, printemps 2013, p. 86-99.

Falzon, P., (2005), « Ergonomie, conception et développement », Conférence introductive, 40^e Congrès de la SELF, Saint-Denis, La Réunion, 21-23 septembre 2005.

Farge, A., (1992), « Dire et mal dire : l'opinion publique au 18 e siècle », Paris, ed. Seuil, Coll. La Librairie du XXI^e siècle, 320 p.

Fasshauer, I., Garcin, L., (2014), « Construire l'évaluation d'un réseau de tiers-lieux : le cas du dispositif : Initiatives Télécentres », XXIII^{ème} Conférence de l'AIMS à Rennes, mai 2014, 30 p.

Favret-Saada, J., (2009), « Désorceler », Paris, ed. de l'Olivier, Coll. Penser/Rêver, 167 p.

Feldman, J., (2002), « Objectivité et subjectivité en sciences. Quelques aperçus. » p. 85 – 130, dans Gérald Berthoud, Giovanni Busino, (dir.), « Histoire, philosophie et sociologie des sciences. Pour un état des lieux des rapports établis et des problèmes ouverts. XIX^e colloque annuel du Groupe d'étude : Pratiques Sociales et Théories », Tome XL, n°124, Genève, ed. Droz, Coll. Revue Européenne des Sciences Sociales (Cahiers Vifredo Pareto), 336 p.

Feyerabend, P., (1988), « Contre la méthode, Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance », trad. Jurdant, B., Schlumberger, A., Paris, ed. du Seuil, Coll. Points Sciences (première édition originale, 1979) 349 p.

Fleck, J., (1993), « Configurations: Crystallizing contingency », *The International Journal of Human Factors in Manufacturing*, Volume 3, Issue 1, p. 15-36.

Florida, R., (2002), « The Rise of the Creative Class: And How It's Transforming Work, Leisure, Community and Everyday Life », New-York, Perseus Books Group, 416 p.

Foucault, M., (1990), « Qu'est-ce que la critique ? Critique et Aufklärung », Transcription d'une conférence de mai 1978 (« Les Lumières et la rationalisation : savoir et pouvoir.

Critique et Aufklärung à partir de Kant », Bulletin de la Société Française de Philosophie, vol. 84, n° 2, 1990, p. 35-63.

Foucault, M., (1994), « Qu'est-ce-que les Lumières ? » p.1381-1397, dans « Dits et Écrits », Vol. II, ed. Gallimard, Coll. Quarto, 1736 p.

Foucault, M., (2001), « Dits et écrits, II », Paris, Gallimard, coll. Quarto, 2001, 1736 p.

Fraser, N., Valenta, M., (2001) « Repenser la sphère publique : une contribution à la critique de la démocratie telle qu'elle existe réellement. Extrait de « Habermas and the Public Sphere », sous la direction de Craig Calhoun, Cambridge, MIT Press, 1992, p. 109-142 », Hermès, La Revue 2001/3 (n° 31), p. 125-156.

Freund, J., (1975), « Le rôle de tiers dans les conflits », Études polémologiques, no 17, 1975, pp. 11-23. Gallet, M., (2015), « Une médiation artistique et culturelle. Le lien entre deux mondes », Le sociographe 1/2015 (n° 49), p. 111-114.

François, E., Reichard, R., (1987), « Les formes de sociabilité en France du milieu du XVIIIe siècle au milieu du XIXe siècle », dans Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954-), T. 34e, N°. 3, p. 453-472.

François, F., (2006) « L'entrepreneur politique et son territoire », Revue d'Économie Régionale & Urbaine 2/2006 (juillet), p. 263-280.

G

Gadrey, J., (2003), « La tertiarisation des activités », p. 5 – 21, dans « Socio-économie des services », Paris, ed. La Découverte, Coll. Repères, 128 p.

Gantet, C., (2014), « Les périodiques savants de l'époque de l'Aufklärung, mises en réseau du savoir. Un programme de l'Académie des sciences et lettres de Göttingen », Dix-huitième siècle 2014/1 (n° 46), p. 695-708.

Gaussel, M., (2013), « Aux frontières de l'École ou la pluralité des temps éducatifs », Dossier d'actualité Veille et Analyse, n°81, p.1 – 19.

Genoud, P., Moeckli, A. (2010), « Les tiers-lieux, espaces d'émergence de créativité », *Revue économique et sociale*, numéro 2, juin, p. 25-34.

Gershenfeld, N. (2012), « How to Make Almost Anything: The Digital Fabrication Revolution », *Foreign Affairs* (91), pp. 43-57.

Gilbert, M., (1992), « On social facts », Princeton University Press, 536 p.

Ghorra-Gobin, C., (1992), « Les fondements de la ville américaine », *Géographie et cultures*, 1 | 1992, p. 81-88.

Ghorra-Gobin, C., (1998), « La Ville américaine : espace et société », Paris, Nathan Université, 128 p.

Gibson, W., (2009), « Neuromancien », trad. Jean Bonnefoy, J'ai lu n° 2325, Coll. « Science-fiction », 2009, (première édition française, 1988, première édition originale, 1984), 320 p.

Giroux, A., (1999), « Aux confins des éthiques, la vertu d'intégrité », *Laval théologique et philosophique*, vol. 55, n° 2, 1999, p. 245-265.

Glasman, D., (2000), « L'accompagnement scolaire : un espace de médiation » *Les cahiers du CERFEE*, n°16, pp.113-125.

Goblot, E (2015), « Essai sur la classification des sciences », Facsimile Publisher, (première édition 1898), 314 p.

Godbout, J., (2010), « Don, gratuité, justice. », *Revue du MAUSS* 1/2010 (n° 35) , p. 423-433.

Godelier, M., (2008), « L'énigme du don », Paris, ed. Flammarion, Coll. Champs Essais, (1ère édition, 1996), 315 p.

Goffman, E., (1968) « Asiles, Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus », trad. de Liliane Lainé, Les éditions de Minuit, Coll. « Le sens commun », (édition original, 1961) 452 p.

Goldbeter-Merinfeld, E., (2014), « L'irruption du tiers dans le couple et la famille. Introduction. », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux* 2/2014 (n° 53), p. 5-10.

Gordon, D., (1994), « Citizens without Sovereignty : Equality and Sociability in French Thought, 1670– 1789 », Princeton, NJ, 270 p.

Goulyga, A., (1993), « Emmanuel Kant, une vie. », trad. Jean-Marie Vaysse Paris, ed. Aubier, 349 p.

Gravari-Barbas, M., Violier, P., (dir.), (2003), « Lieux de culture, culture des lieux, Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux », Presses Universitaires, Coll. espace et territoire, 306 p.

Green, A., (1983), « Le langage dans la psychanalyse », pp. 19-250, dans Green A., Diakatine, R., Jabès E., Fain, M., Fonagy, I., (dir .) « Langages », Paris, ed. Les Belles Lettres, Coll. Confluents psychanalytiques, 353 p.

Green, A. (1990), « De la tiercéité », pp. 243-277, dans Schimmel, I., (dir.), « La psychanalyse : questions pour demain : Colloque de la S.P.P., UNESCO, Paris, 14 et 15 janvier 1989 », Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Monographies de psychanalyse de la revue française de psychanalyse, 281 p.

Guglielmi, G., (1998) « Introduction au droit des services publics », Paris, LGDJ, Coll. Manuel, 177 p.

Gusdorf, G., (1990), « Lumières-Aufklärung », p. 125 – 135, in Leenhard, J., et Picht, R., (dir.), « Au jardin des malentendus », Paris, Actes Sud, 472 p.

Guenancia, P., (2009), « Le regarde de la pensée – Philosophie de la représentation », Paris, PUF, Coll. Fondements de la politique, 320 p.

H

Habermas, J., (1987) « Théorie de l'agir communicationnel, tome 1 : Rationalité de l'agir et rationalisation de la société », trad. Jean-Marc Ferry, Paris, ed. Fayard, Coll. L'espace du politique, (édition originale, 1983), 448 p.

Habermas, J., (1989), « La souveraineté populaire comme procédure. Un concept normatif d'espace public », Lignes 1989/3 (n° 7), p. 29-58.

Habermas J., (1993), « L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise », trad. Marc B. de Launay Paris, Payot, (1^{re} édition originale : 1962), 324 p.

Habermas, J., (1997), « Droit et démocratie, Entre faits et normes », trad. R. Rochlitz, Ch. Bouchindomme, Paris, ed. Gallimard, Coll. Essais, 557 p.

Habermas, J., (2013), « De l'éthique de la discussion », trad. Mark Hunyadi, Paris, ed. Flammarion, Coll. Champs essais, (1^{ère} édition originale, 1992), 202 p.

Halévie, R., (1984), « Les loges maçonniques dans la France d'Ancien Régime aux origines de la sociabilité démocratique », édition de l'EHESS, coll. Cahiers des Annales, vol. 40, 120 p.

Haley, J., (1981), « Pour une théorie des systèmes pathologiques », p. 60-82, dans Watzlawick, P., Weakland, J. (dir.), « Sur l'Interaction. Travaux du Mental Research Institute, Palo Alto, 1965-1974 », Paris, Seuil, (édition original, 1967), 544 p.

Hatchuel, A., Weil, B., (2002), « La théorie C-K : fondements et usages d'une théorie unifiée de la conception », Colloque sciences de la conception, Lyon, 15-16 mars 2002, 24 p.

Hardt, M., Negri, T., (2004), « Multitude. Guerre et démocratie à l'âge de l'Empire », Paris, ed. La Découverte, 407 p.

Harris, K., (2003), « Your third place or mine ? Public libraries and local communities », Public library journal, 18(2), 2003, p 26-29.

Harris, C., (2007), « Libraries with lattes : the new third place (coffee shops) », Australian Public Libraries and Information Services, Vol. 20, No. 4, Dec 2007: 145-152.

Hikamen, P., (2001), « L'esprit hacker et l'esprit de l'ère de l'information », trad. fr. Claude Leblanc, Paris, ed. Exils, 219 p.

Hill, P., (1977), « On Goods and Services », The Review of Income and Wealth, 4, décembre, p. 315-338.

Hegel, G-W-F., (1998), « Phénoménologie de l'Esprit », trad. Jean Hyppolite, Paris, éd. Aubier, Coll. Bibliothèque philosophique, 358 p.

Heiler, S., (2005), « Jorge Luis Borgès chez Tahar Ben Jelloun et Leonardo Sciascia », Cahiers de l'Association internationale des études françaises, 2005, N°57. pp. 377-391.

Heinich, N., (2006), « La sociologie à l'épreuve des valeurs », Cahiers internationaux de sociologie 2006/2 (n° 121), p. 287-315.

Hellec, F., (2007), « La place de la sociabilité dans la relation de service : l'exemple des inséminateurs de bovins », p. 127 – 144, dans Caron, C., Caglio, G., (dir.), (2007), « L'organisation à l'épreuve. Autour du temps, de la sociabilité, de la rationalité et du métier », Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », 288 p.

Henri, F., Pudelko, B., (2006), « Le concept de communauté virtuelle dans une perspective d'apprentissage social » p. 105 – 126 dans Daele, A., Charlier, B., (dir), « Comprendre les communautés virtuelles d'enseignants. Pratiques et recherches », Paris, L'Harmattan, 305 p.

Herreros, G., (2009), « Pour une sociologie d'intervention », Ramonville-St-Agne, Erès, Coll. Erès Poche, (première édition, 2002), 288 p.

Hess, R., (1981), « La sociologie d'intervention », Paris, PUF, Coll. Le sociologue, 211 p.

Homère (1998), « Hymnes homériques », trad. Renée Jacquin et J.-V. Vernhes, Ophrys, 161 p.

Homère (1999), « L'Odyssée », trad. Frédéric Mugler, éd. Actes Sud, coll. Babel, 446 p.

Honneth, A., (2002), « La lutte pour la reconnaissance », Paris, Trad. Pierre Rush, Cerf, Coll. Passages, (Première édition Originale, 1992), 232 p.

Howard, R., (1995), « Les communautés virtuelles », Trad. Lumbroso, L., Paris, Addison Wesley France, Coll. Mutations technologiques, (1ère édition originale, 1994), 311 p.

I

Israel, J., (2005), « Les Lumières radicales. La philosophie, Spinoza et la naissance de la modernité (1650-1750) », trad. Pauline Hugues, Charlotte Nordmann, Jérôme Rosanvallon, Paris, ed. Amsterdam, 935p.

J

Jaffro, L., (2008), « Communauté et société. Collingwood contre les sociologues », Dialogue, Canadian Philosophical Review, 2008, 47 (2), pp.253-271.

Jackson, K., (1985), « Crabgrass frontier », New York, Oxford university Press, 396 p.

Jodelet, D., (1997), « Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie », p. 357 – 378, dans Moscovici, S., (dir.), « Psychologie sociale », Paris, PUF, Coll. Quadrige, 640 p.

Joseph, I., (1994), « Les protocoles de la relation de service », p. 175 – 200, dans Gadrey, J et De Bandt, J., (1994), « Relations de service, marchés de service », Paris, éd. CNRS, 360 p.

K

Kale, S., (2004), « French Salons. High Society and Political Sociability from the Old Regime to the Revolution of 1848 », Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 320 p.

Kant, E., (1999), « Anthropologie d'un point de vue pragmatique », trad. Alain Renaut, Paris, ed. Flammarion, Coll. Philosophie, 349 p.

Kant, E., (2004), « Critique de la raison pure », trad. André Tremesaygues et Bernard Pacaud, ed. Presses Universitaires de France, Coll. Quadrige, 640 p.

Koselleck, R., (1979). Le règne de la critique. Trad. Hans Hildenbrand, Paris, Les éditions de Minuit, (1ère édition originale, 1959), 192 p.

Kramsch, C., (1993), « Context and Culture in Language Teaching », Oxford, ed. OUP Oxford, coll. Oxford Applied Linguistics, 304 p.

Kropotkine, P., (2005), « L'Entraide, un facteur de l'évolution », trad. Louis Breal, Montréal, Éditions Ecosociété, Coll. Retrouvailles, (première édition originale, 1902), 400 p.

L

Lacan, J. (1957), « L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud », psychanalyse, n° 3, Psychanalyse et sciences de l'homme, pp. 47-81.

Lacoste, J-Y., (1994), « Urgence kérygmaticque et délais herméneutiques. Sur les contraintes élémentaires du discours théologique. » In: Revue Philosophique de Louvain. Quatrième série, Tome 92, N°2-3, 1994. pp. 254-280.

Lair, R., (2007), « Le consensus en psychologie sociale », p. 31 – 45, dans Alain Létourneau, Bruno Leclerc, Allen Le Blanc, (dir.), « Validité et limite du consensus en éthique », Paris, L'Harmattan, coll. Éthique en contextes, 322 p.

Lallement, M., (2015), « L'âge de faire », Paris, Seuil, Coll. La couleur des idées, 441 p.

Lallement, M., (2015), « Logique de classe. Edmond Goblot, la bourgeoisie et la distinction sociale », Paris, Les belles lettres, Coll. Histoire de profil, 384 p.

Langevin, P., Naro, G., (2003), « Contrôle et comportements: une revue de la littérature Anglo-saxonne », Louvains la Neuve, 24e congrès annuel de l'Association Francophone de Comptabilité, 25 p.

Latour, B., (2007), « Refaire de la sociologie, changer la société », trad. Nicolas Guilhot, ed. La découverte, Coll, La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales n°264, (édition originale, 2005), 406 p.

Latour, B., (2011), « La société comme possession — la « preuve par l'orchestre » p.9-36, dans Debaise D., (dir.), « Philosophies des possessions », Dijon, Les Presses du réel, Coll. Relectures – Anthologies, 272 p.

Laurent, P., (1989), « L'entrepreneur dans la pensée économique » Revue internationale P.M.E. : économie et gestion de la petite et moyenne entreprise, vol. 2, n° 1, 1989, p. 57- 70.

Lebrun, J-P., Volckrick, E., (2005), « Avons-nous encore besoin d'un tiers ? », Toulouse, ed. Erès, Coll. « Humus », 205 p.

Le Coadic, R., (2006), « L'autonomie, illusion ou projet de société ? », Cahiers internationaux de sociologie 2/2006 (n° 121), p. 317-340.

Lefebvre, H., (1974), « La production de l'espace », 4e éd. (2000), Paris, ed. Anthropos, (1ère édition, 1974), 485 p.

Le Goff, J., (2014), « Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ? », Paris, Seuil, Coll. La Librairie du XXIe siècle, 207 p.

Legrand, M., (1993), « L'approche biographique : Théorie, clinique, Hommes et perspectives », Paris, Desclée de Brouwe, Coll. Interfaces, 300 p.

Le Masson, P., Weil, B., (2008), « La domestication de la conception par les entreprises industrielles : l'invention des bureaux d'étude », p. 51 – 66 dans Hatchuel, A., Weil, B., (dir.), « Les nouveaux régimes de la conception. Langages, théories, métiers », Paris, Vuibert, Colloques de Cerisy, Coll. Entreprendre, 272 p.

Le Moigne, J-L., (2006), « la théorie du système général. Théorie de la modélisation », publié sous format digital dans la collection : « Les Classiques du Réseau Intelligence de la Complexité (IC-MCX-APC) », (première édition, 1977), 360 p.

Léonard, M., Yurchyshyna, A., (2013), Tiers-Lieu: Exploratory Environments for Service-Centred Innovations, Act de conférences EMERGING 2013 : The Fifth International Conference on Emerging Network Intelligence.

Lessig, L., (2005), « l'avenir des idées, Le sort des biens communs à l'heure des réseaux numériques », trad. Bony, A., Soufron, J-B., Lyon, Presses universitaires de Lyon, Lyon, Coll. Hors Collection, 414 p.

Le Velly, R., (2014), « Entrepreneuriat social », p.191 - 203, dans Chauvin, P-M., Grossetti, M., Zalio, P-P., (dir.), « Dictionnaire sociologique de l'entrepreneuriat », Paris, Les Presses de Sciences Po, Coll. Références Gouvernances, 640 p.

Levinas, E., (1974), « Autrement qu'être ou au-delà de l'essence », Martinus Nijhoff & La Haye, 288 p.

Lévinas, E., (2000), « Totalité et Infini, essai sur l'extériorité », Le Livre de poche / Biblio-Essais », no 4120, Paris, (édition originale La Haye, Nijhoff, 1961), 343 p.

Lévy, J., (2000), « Egogéographies. Matériaux pour une biographie cognitive », Paris, ed. l'Harmattan, Coll. Géotextes, 190 p.

Lévy, S., (2013), « L'éthique des hackers », trad. Gilles Tordjman, Paris, Globe, (Première édition : 1984), 516 p.

Lextrait, F., (2001), Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires...Une nouvelle époque de l'action culturelle , Rapport à Michel Duffour, Secrétariat d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle, Paris, La Documentation Française, 290 p.

Livet, P., (2012), « Normes sociales, normes morales, et modes de reconnaissance. », Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle 1/2012 (Vol. 45) , p. 51-66.

Lhoste E., Barbier M., (2016), « Fab Labs. L'institutionnalisation de Tiers-Lieux du « soft hacking »», Revue d'anthropologie des connaissances 1/2016 (Vol. 10, n° 1), p. 43-69.

Ligou, D.,(2000), « Histoire des francs-maçons en France, 1725-1815 », Toulouse, ed. Privat, 250 p.

Lilti, A.,(2005), « Le monde des salons, sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle », Paris, Fayard, 568 p.

Loilier, T., Tellier, A., (2001), « Nouvelle économie, net organisations », Cormelles-le-Royal, EMS édition, 170 p.

Loilier, T., Tellier, A., (2011), « Que faire du modèle de l'innovation ouverte ?. », Revue française de gestion 1/2011 (n° 210), p. 69-85.

Lourau, R., (1981), « Le lapsus des intellectuels », Toulouse, ed. Privat, Coll. Réflexion faites, 293 p.

Lupu, M., (2003), « Concepts vagues et catégorisation », Cahiers de Linguistique française 25, 291-304.

M

Malherbe, J-F., Rocchetti, L., Boire-Lavigne, A-M., (1994), « Validité et limites du consensus en éthique clinique », Laval théologique et philosophique, vol. 50, n° 3, p. 531-543.

Mallarmé, S., (1998), « Un coup de dés jamais n'abolira le hasard », dans Œuvres Complètes, Paris Gallimard, Pléiade, Tome I, 1600 p.

Martel, P., (2007), « Le mot compromis, origine, sens et emplois dans la langue française » p. 19 - 29, dans Létourneau, A., Leclerc, B., Le Blanc, A., (dir.), « Validité et limite du consensus en éthique », Paris, L'Harmattan, Coll. Éthique en contextes, 322 p.

Martin, J-Y., (2006), « Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre », Article – Journal of Urban Research, 2 | 2006, <http://articulo.revues.org/897>

Mauriac, L., (2002), « Les Flingueurs du net – Comment la finance a tué la nouvelle économie » Paris, Calmann Lévy, 228 p.

Mauss, M., (2007), « Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » Paris, Presses universitaires de France, Coll. Quadrige Grands textes (1ère édition, 1924), 248 p.

Mercklé, P., (2011), Sociologie des réseaux sociaux. Paris, Repères, La Découverte, (1ère édition, 2004), 128 p.

Micaelli, J-P., Forest, J., (2009) « Une ontologie Simonienne du monde de l'artificiel », Confère 2009, Jul 2009, Marrakech, France. 13 p.

Micoud, A., (1991), (dir.), « Des hauts lieux ; la construction sociale de l'exemplarité », ed. CNRS, Paris, 133 p.

Minguet, G., (2001), « Taxinomie de modèles sociologiques d'intervention », p. 19 – 68, dans Vrancken, D., Kutuy, O., (2001), « La sociologie et l'intervention Enjeux et perspectives », Louvain La Neuve, De Boeck, Coll. Ouvertures sociologiques, 357 p.

Mondot, J., (2007a), « Qu'est-ce que les Lumières ? », Presses universitaires de Bordeaux, 147p.

Mondot, J., (2007b), « Des Lumières sans limites ? », article électronique, International Review of Eighteenth-Century Studies. Revue internationale d'études du dix-huitième siècle (IRECS-RIEDS), 1, 2007. <http://www.helsinki.fi>

Morana, C., (2006) « Qu'est-ce que les Lumières », Paris, Ed. Mille et une nuits, Coll. La petite collection 61 p.

Moriset, B., (2011), « Tiers-lieux de travail et nouvelles territorialités de l'économie numérique : les espaces de coworking », Spatialité et modernité : lieux et territoires, set-cnrs, octobre 2011, Pau, France, 7 p.

Morrissey, R., (1997), « Sociabilité et Lumières : la passion de l'échange », Critique, n° 596-597 (janvier-février 1997), t. III, p. 78-88.

Moscovici, S., Doise, W., (1992), « Dissensions et consensus. Une théorie générale des décisions collectives », Paris, Presses universitaires de France, Coll. Psychologie sociale, 296 p.

Moscovici S, (2004), « La psychanalyse, son image et son public », Paris, PUF, (1ère édition, 1961), p. 512.

Mosès, S., (2007), « Autour de la question du tiers » dans Danielle Cohen-Levinas et Bruno Clément (dir.), « Emmanuel Lévinas et les territoires de la pensée », PUF, Coll. Epiméthée, p. 235-244.

Morsel, J., (2011), « Communication et domination sociale en Franconie au Moyen Âge: l'enjeu de la réponse », p. 353–365. Dans Boucheron, P., Offenstadt, N., (dir.), « L'Espace public au Moyen Âge. Débats autour de Jürgen Habermas », Paris, PUF, Coll. « Le Nœud gordien », 370 p.

Moulier Boutang, Y., (2007), « Le capitalisme cognitif. La nouvelle grande transformation », Paris, Éditions Amsterdam, coll. Multitudes/idées, 245 p.

Muniesa, F., Callon, M., (2008), « La performativité des sciences économiques » CSI WORKING PAPERS SERIES 010, 23 p.

N

Negt, O., (2007), « L'espace public oppositionnel », trad. A. Neumann, Paris, Payot, Coll. Critique de la politique, 240 p.

Neveu, E., (2011), « Une société de communication ? », Paris, ed. Montchrestie, Coll. Clefs politique (édition originale, 1994), 160 p.

Neveu, E., (2015), « Sociologie politique des problèmes publics », Paris, ed. Armand Colin, Coll. U, p. 139

Nicolas – Le Strat, P., (2013), « Quand la sociologie entre dans l'action : : La recherche en situation d'expérimentation sociale, artistique ou politique », Presses Universitaires de Sainte Gemme, Coll. Théories du possible, 206 p.

Nicolas – Le Strat, P., (2016), « Le travail du commun », Saint Germain sur Ille, Les éditions du commun, 310 p.

Nora, P., (1997), (dir.), « Les lieux de mémoires », édition en 3 volumes, Coll. Quarto, Gallimard, Paris

Norberg-Schulz, C., (1997), « genius loci », Ed. Mardaga, Coll. Architecture, 216 p.

O

Oldenburg, R., (1997), « Our Vanishing "Third Places" », Planning Commissioners Journal. 25 : 6–10

Oldenburg, R., (1999). « The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day. » New York: Paragon House (4^e ed., 1^{ère} édition, 1989), 336 p.

Olson, M., (2011), « Logique de l'action collective », trad. Mario Levi, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, Coll. Fondamentaux, (1ère édition originale, 1965), 214 p.

Orléan, A., (2011), « L'empire de la valeur : Refonder l'économie », Paris, Ed. Seuil, Coll. La couleur des idées, 340 p.

P

Paquot, T., Younès, C., (dir.), (2012), « Espace et lieu dans la pensée occidentale, De Platon à Nietzsche », Paris, La Découverte, 320 p.

Pastré, J-M., (1990) , « Le jardin dans les fabliaux allemands » , p.253-263, dans CUER MA (dir.), « Vergers et jardins dans l'univers médiéval », Aix-en-Provence, Centre Étude Recherche, Coll. Sénéfiance, 416 p.

Peirce, C-S., (1958), « Collected Papers », C. Hartshorne, P. Weiss & A. W. Burks (éds), Cambridge (MA), Belknap Press of Harvard University Press, 1960-1966, 5.344, cité dans Tiercelin, C. (1993), « La sémiotique du vague » dans : La pensée-signe : Études sur C. S. Peirce (en ligne), Paris, Ed. Collège de France, 245 p.

Pellegrini, F., Canevet, S., (2013), « Droit des logiciels. Logiciels privatifs et logiciels libres », Paris, PUF, 616 p.

Piaget, J., (1965), « Études sociologiques », Genève, ed. Droz, 207 p.

Pineau, G., Le Grand, J-L., (2013) « Les histoires de vies », Presses Universitaires de France, Coll. Que sais-je, (Première édition, 2007), 128 p.

Pisano, G., Verganti, R., (2008), « Which Kind of Collaboration is Right for You ? », Harvard Business Review, vol. 86, n° 12, 2008, p.p 79-86.

Pierre, X., Burret, A., (2012), « L'entrepreneuriat en réseau », revue économique et sociale, Vol. 70.2012, 4, p. 43-50, Lausanne« L'apport des espaces de travail collaboratif dans le domaine de l'accompagnement des entrepreneurs : l'animation de réseaux de pairs. », Revue de l'Entrepreneuriat 1/2014 (Vol. 13) , p. 51-73.

Pierre, X., Burret, A., (2014), « Animateur d'espaces de coworking, un nouveau métier ? », *Entreprendre & Innover* 4/2014 (n° 23) , p. 20-30.

Pierre, X., Burret, A., (2014), « L'apport des espaces de travail collaboratif dans le domaine de l'accompagnement des entrepreneurs : l'animation de réseaux de pairs. », *Revue de l'Entrepreneuriat* 1/2014 (Vol. 13), p. 51-73.

Pilczer, J-S., (2010), « La notion de service public. », *Informations sociales* 2/2010 (n° 158), p. 6 – 9.

Ponceau, R., (1927), « Valeurs qualitatives et valeurs quantitatives », *Revue de Métaphysique et de Morale*, T. 34, No. 3 (Juillet-Septembre 1927), pp. 353-363.

Prahalad, CK., Ramaswamy, V., (2004), « Co-Creation Experiences: The Next practice in Value Creation.», *Journal of Interactive Marketing*, 18, 3, pp. 5-14.

Putnam, R., (2000), « Bowling alone: the collapse and revival of American community », New-York, Simon & Schuster, 544 p.

Putnam, R., Feldstein, L., (2004), « Bette together. Restoring the american community », New-York, Simon&Schuster, 318 p.

Q

Querrien, A., (2005), « L'école mutuelle, une pédagogie trop efficace ? », Paris, Éd. Empêcheurs de Penser en Rond, Coll. Grande, 181 p.

Quinet, C., (1994), « Herbert Simon et la rationalité », dans *Revue française d'économie*, volume 9, n°1, 1994. pp. 133-181.

R

Rabouin, D. (2012), « Ainsi la diffusion du lieu formerait l'espace, note sur le projet Leibnizien d'une analyse situs », pp 131 – 146, dans Paquot, T., Younès, C., (dir.), (2012), « Espace et lieu dans la pensée occidentale, De Platon à Nietzsche », Paris, La Découverte, 320 p.

Ravaisson, F., (2007), « De l'habitude », Paris, ed. Allia, (1ère édition, 1838) 83 p.

Raymond, E., (1998), « La cathédrale et le bazar, trad. Blondeel, S. <http://www.linux-france.org>

Rémy, J., (1984), « Centration, centralité et haut-lieu : dialectique entre une pensée représentative et une pensée exploratoire », Revue de l'Institut de Sociologie, n°3- 4, pp.449-486.

Reynaud, J-D., (1997), « Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale », Paris, ed. Armand Collin, Coll. U, (1ère édition, 1989), 348 p.

Richez, J-C., (2004), « La mémoire légendaire de l'éducation populaire », revue du GREP, 181, mars 2004 ; pp. 106-114.

Ries, E., (2012), « Lean Startup, Adoptez l'innovation continue », trad. Bouvier, M., Guenette, M., Sobecki, C., Paris, ed. Pearson, Coll. Village Mondiale, 327 p.

Robin, R., (1988), « De la sociologie de la littérature à la sociologie de l'écriture : le projet sociocritique », dans : Littérature, N°70, 1988. Médiations du social, recherches actuelles. pp. 99-109 .

Robin, R., (2007), « Du corps cyborg au stade de l'écran », In: Communications, 70, 2000. Seuil, Coll. passages. pp. 183-207.

Roche, D., (1989), « Le siècle des Lumières en province. Académies et académiciens provinciaux (1680-1789) », La Haye, (Première édition, 1978), 394 p.

Rougier-Blanc, S., (1996), « Πρόδομος et αθουσα. Remarques sur les distinctions sémantiques et fonctionnelles entre deux termes d'architecture domestique employés chez Homère. », dans Revue des Études Grecques, tome 109, Janvier-juin 1996. pp. 44-65.

Rougier-Blanc, S., (2005), « Le vocabulaire architectural dans les Hymnes homériques », dans Gaia : revue interdisciplinaire sur la Grèce Archaique. Numéro 9, 2005. pp. 25-48.

Russell, B., (1923), « vagueness », Australasian journal of philosophy and psychology, n°1, p. 84-92.

S

Salais, R., (2009), « L'approche par les capacités et le travail », Contribution au colloque « Travail, identités, métier : quelles métamorphoses ? ». Paris, Collège de France, 23-25 juin, 19 p.

Samuelson, P., (1954), « The Pure Theory of Public Expenditure », The Review of Economics and Statistics, Vol. 36, No. 4. (Nov., 1954), pp. 387-389.

Sarasvathy, S., (2001), « Causation and Effectuation : Towards a Theoretical Shift from Economic Inevitability to Entrepreneurial Contingency », Academy of Management Review, vol 26, n°2, pp243-288.

Schrecker, C., (2006), « La Communauté. Histoire critique d'un concept dans la sociologie anglo-saxonne », Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques sociales, 283 p.

Schwartz, S., (2006), « Les valeurs de base de la personne : théorie, mesures et applications », Revue française de sociologie 2006/4 (Vol. 47), p. 929-968.

Schlanger, J., (1993), « Gestes de philosophe », Paris, ed. Aubier, Coll. Bibliothèque philosophique, 176 p.

Sen, A (1988), « The concept of development », p. 9-26 dans Chenery, H., Srinivasan, T-N., (1988), « Handbook of Development Economics, Vol. 1 », North Holland, 882 p.

Sen, A., (2010), « L'idée de justice », trad. Chemla, A., Paris, ed. Flammarion, Coll. Essai, (1ère édition originale, 2009), 558 p.

Sennett, R., (1995), « La tyrannie de l'intimité », trad. Antoine Berman, Rebecca Flokman, Paris, ed. Seuil, Coll. La couleur des idées, (1ère édition originale, 1977), 282 p.

Sennett, R., (2014), « Ensemble : Pour une éthique de la coopération », Trad. Dauzat, P-E., Paris, ed. Albin Michel, Coll. Sciences Humaines, (1ère édition originale, 2012), p. 378 p.

Servet M., (2010), Les bibliothèques troisième lieu, in Bulletin des Bibliothèques de France, n° 4, pp. 57-63.

Serres, M., (1991) « le tiers-instruit », ed. François Bourin, 1991, 250 p.

Serres, M., (1996), « Atlas », Paris, ed. Flammarion, Coll. Champs, 279 p.

Shön, D., (1992), « Designing as reflective conversation with the materials of a design situation », Research in Engineering Design, Volume 3, Issue 3 , pp 131-147.

Shultz, H., Jones Yang, D., (1997), « Put your heart into it : How Starbucks Built a Company One Cup at a Time », New-York, Ed. Hyperion, 368 p.

Simmel, G.,(1949), « The Sociology of Sociability », American Journal of Sociology 55(3):254-261.

Simmel, G., (1981), « La sociabilité. Exemple de sociologie pure ou formale », dans Sociologie et épistémologie, Paris, Presses universitaires de France, Coll. Sociologies, pp. 121-136.

Simmel, G., (1999), « La détermination quantitative du groupe », dans Simmel G., Sociologie. Études sur les formes de la socialisation (première édition original 1908), Paris, PUF, pp. 81-161.

Simon, H., (1994), « Les sciences de l'artificiel », trad. Le Moigne, J-L., Paris, ed. Gallimard, Coll. Folio Essai, (1ère édition originale, 1969), 464 p.

Simondon, G., (2001), « Du mode d'existence des objets techniques », Paris, ed. Aubier, Coll. Philosophie, (1ère édition, 1958), 333 p.

Simondon, G., (2005), « L'individuation à la lumière des notions de forme et d'information », Grenoble, Ed. Jérôme Millon, Coll. Krisis, (édition originale, 1964), 571 p.

Simonnot, P., (1999), « Juifs et Allemands : préhistoire d'un génocide », Paris, P.U.F., 395 p.

Spinuzzi C. (2012), « Working alone together: Coworking as emergent collaborative activity », *Journal of Business and Technical Communication*, 26 (4), p. 399 – 441.

Spohrer, J., Maglio, P., Bailey, J., Gruhl, D., (2007), « Steps Toward a Science of Service Systems », *Computer* 40(1), p.71 – 77.

Soja, W., (1996), *Thirdspace: Journeys to Los Angeles and Other Real-and-Imagined Places*, Oxford – Malden (Mass.), Blackwell, 1996, p. 244.

Souriau, E., (1990), « Vocabulaires d'esthétique », Presses Universitaires de France, Paris, 416 p.

Stallman, R., Williams, S., Masutti, C., (2010), « Richard Stallman et la révolution du logiciel libre. Une biographie autorisée », Paris, ed. Eyrolles, 338 p.

Steiner, P., (1997), « La théorie de l'entrepreneur chez Jean-Baptiste Say et la tradition Cantillon-Knight », *L'Actualité économique*, vol. 73, n° 4, 1997, p. 611-627.

Stiegler, B., (2009), « Pour une nouvelle critique de l'économie politique », Paris, ed. Galilée, Coll. Débats, 96 p.

Stiegler, B., (2013), « Pharmacologie du Front national: suivi du vocabulaire d'ars industrialis » Paris, Flammarion, Coll. La bibliothèque des savoirs, 447 p.

Suire, R., (2016), « La performance des lieux de cocréation de connaissances. Le cas des Fablabs », *Réseau* 2016/2 (n° 196), ed. La découverte, p. 81-109.

T

Tarde, G., (1999), « *Monadologie et Sociologie*, volume 1 », Paris, Institut Edition Synthelabo, Coll. Les empêcheurs de penser en rond, (1ère édition, 1893), 150 p.

Tarde, G., (2006), « L'opinion et la foule », Paris, Elibron Classics, (édition originale, 1901), 226 p.

Takeuchi, H., Nonaka, I., (1986), « The New New Product Development Game », Harvard Business Review, Vol. 64, No. 1, p. 137-146.

Tassin, E., (2013) « Les gloires ordinaires. Actualité du concept arendtien d'espace public », Cahiers Sens public 1/2013 (n° 15-16) , p. 23 – 36.

Temple, D., Chabal, M., (1995), « La réciprocité et la naissance des valeurs humaines », Paris, ed. L'Harmattan, 264 p.

Terssac, G., (1992), « Autonomie dans le travail », Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Sociologie d'aujourd'hui, 288 p.

Terssac, G., (2012), « Autonomie et travail » p. 47 -53, dans Jobert, A., Mias, A., Lallement, M., Bevort, A., (dir.), « Dictionnaire du travail », Paris, Presses Universitaire de France, Coll. Quadrige Dicos Poche, 864 p.

Testart, A., (2007), « Critique du don. Étude sur la circulation non-marchande », Paris, Syllepses, Coll. Matériologique, 265 p.

Tiberghien, G., (2002), « Dictionnaire des sciences cognitives », Paris, Armand Collin, Coll. Dictionnaire, 336 p.

Tiercelin, C., (1991), « Le vague de l'objet », dans Cruzeiro Semiotico, janvier 1991, n°14, p. 29-42.

Touraine, A., (1978), « La voix et le regard », Paris, Seuil, Coll. Sociologie, 309 p.

V

Van Damme, S.,(1998), « La sociabilité intellectuelle. Les usages historiographiques d'une notion. », Hypothèses 1/1998 (1), p. 121-132.

Vannier, M., (2003), « Métropolisation et tiers espace, quelle innovation territoriale ? ». Benoît Antheaume, Frédéric Giraut et Brij Maharaj. Rencontres scientifiques franco-Sud-Africaines de l'innovation territoriale, Jan 2002, Grenoble – Avignon, France, 5 p.

Viard, J., (1990), *Le Tiers espace : essai sur la nature*, Paris, Méridien, Klincksieck, 1990, 152 p.

Visser, W., (2002), « Conception individuelle et collective. Approche de l'ergonomie cognitive », p. 311-327 dans Borillo, M., Goulette, J-P., (dir.), « Cognition et Création : Explorations cognitives des processus de conception », Bruxelles, ed. Mardaga, Coll. Psychologie et sciences humaines, 399 p.

Visser, W., (2009), « La conception : de la résolution de problèmes à la construction de représentations », *Le travail humain* 1/2009 (Vol. 72), p. 61-78.

Volckrick, M-E., (2007), « Intervenir en tiers aujourd'hui. », *Négociations* 1/2007 (no 7), p. 75-88.

Volckrick, M-E., (2009), « Les usages du tiers dans la négociation. », *Négociations* 2/2009 (n° 12), p. 131-146.

Von Krogh, G., Von Hippel, E., (2006), « The promise of research on Open Source Software », *Management Science*, n°7, July, pp 975-983.

Von Hippel, E., (1978), « Successful industrial products from customer ideas », *Journal of Marketing*, vol. 42, n° 1, January 1978, pp. 39-49.

Von Hippel, E., (1986), « Lead users: a source of novel product concept », *Management Science*, 32, 7, pp. 791-805.

W

Wagner, R., (1966), « Pressure Groups and Political Entrepreneurs : A Review Article », *Public Choice*, 1, p. 161-170.

Weiner, A., (1992), « Inalienable Possessions: The Paradox of Keeping-While Giving », University of California Press, 232 p.

Wenger, E., (1999), « Communities of Practice: Learning, Meaning and Identity », New-York, Cambridge University Press, Coll. Learning in Doing: Social, Cognitive and Computational Perspectives, 336 p.

West, J., Gallager, S., (2006), « Patterns of open innovation in Open Source Software », pp 82-106, dans Chesbrough, H., Vanhaverbeke, W., West, J., (dir.), « Open Innovation: Researching a New Paradigm », Oxford, Oxford University Press, 400 p.

Williamson, T., (1994), « vagueness », ed. Routledge, coll. Problems of Philosophy, Londres, 340 p.

Williamson, T., (2003), « Vagueness in Reality », dans, The Oxford Handbook of Metaphysics, Ed. Loux, M., and Zimmerman, D., Oxford University Press, p. 690 – 715.

Weller J.M. (1998). « Abuse-t-on de la notion de relation de service ? À propos de la modernisation des administrations ». Éducation permanente, n°137, pp. 9-21.

White, W. (1966), « L' Homme de l'organisation », trad. Yves Rivière, Paris, ed. Plon, 569 p

AUTRES RÉFÉRENCES

Conférence / Émission de radio

« Éducation populaire 2.0 » conférence donnée aux secondes Rencontres de l'Observatoire de la Jeunesse, Paris, 11 décembre 2013

« La bouteille à moitié pleine » Extrait d'un entretien radiophonique réalisé sur Radio Cité Genève. 21 janvier 2015

Étude / Sondage/ Rapport

Bottollier-Depois, F., Dalle, B., Eychenne, F., Jacquelin, A., Kaplan, D., Nelson, J., Routin, V., (2014), « État des lieux et typologie des ateliers de fabrication numérique (Rapport final) », Direction Générale des Entreprises, Ministère de l'économie de l'industrie et du numérique, FING, conseil-et-recherche, 107 p.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par Gro Harlem Brundtland, (1987), « Rapport Brundtland, Notre Avenir à tous », 349 p.

Deskmag (2012), « 3rd Global coworking Survey »

FlossManuals, (2014), « Fablab, Hackerspace, les lieux de fabrication numérique collaboratif », FlossManuals Francophone, 108 p.

Rapport public, (1999), « Réflexion sur l'intérêt général », EDCE n° 50, La Documentation française, 272 p.

Trupia, D., Fekrane, C., (2011), « Étude d'opportunités Innov's Labs. Phase 1. Benchmark des espaces de coworking sur le territoire Français » Étude réalisé par Tvt Innovation, Silicon Sentier, 42 p.

Réseau / Communauté

<http://www.bienscommuns.org/>
<https://www.colibris-lemouvement.org/>
<https://www.coworkingsainte.sharetribe.com/fr>
<http://www.encommuns.org/>
<http://www.fablab.fr/>
<https://www.fablabs.io>
<http://www.imaginationforpeople.org/fr/>
<http://www.interfabs.fr/>
<http://www.lesincroyablescomestibles.fr/>
<http://www.lille-makers.org/>
<http://www.linux-france.org>
<http://www.linuxfr.org/>
<http://www.mediation-numerique.fr/>
<http://www.ouishare.net/fr>
<http://www.recherche-action.fr/labo-social/>
<http://www.reseau-amap.org/>
<https://www.sharelex.org/>
<http://www.tilios.fr/>
<http://www.ubuntu-fr.org>
<http://www.unisson.co/>
<http://www.withoutmodel.com/fr/>

Tiers-Lieux en tant que service

<http://www.apedec.org/>
<http://www.arretminute.fr/>
<http://www.artilect.fr/>
<http://www.atelier-medias.org/>
<http://www.beauxboulons.org/>
<http://www.betacowork.com/>
http://www_capsule.reimscoworking.fr
<http://www.cite-sciences.fr/>
<http://www.col-inn.net/>
<http://www.comptoir-numerique.fr/>
<http://www.coworkinbourges.fr/>
<http://www.co-work.fr/>
<http://www.darwin.camp/>
<https://www.eclau.ch/>
<http://www.electrolab.fr/>
<http://www.epicentrework.org/>
<https://www.fablabcotodopale.com/>
<https://www.fablabs.io/babylab>
<https://www.fablabs.io/latelierfablab>
<https://www.fablabs.io/rurallab>
<http://www.fablablille.fr/>
<https://www.fablab.lacasemate.fr/>

<http://www.fablab-lyon.fr/>
<http://www.fabmake.fr/>
<http://www.faclab.org/>
<https://www.geneva.impacthub.net/fr/>
<http://www.graoulab.org/>
<http://www.hackuarium.ch/>
<http://www.hotelpasteur.fr/>
<http://www.icimontreuil.com/>
<http://www.itkola.org/>
<http://www.jokkolabs.net/>
<https://www.kellefabrik.wordpress.com/>
<http://www.labfab.fr/>
<https://www.lab.limouzi.org/>
<http://www.laboate.com/>
<http://www.labsud.org/>
<http://www.labx.fr>
<http://www.lacarbonnerie.blogspot.fr/>
<http://www.la-cordee.net/>
<http://www.lacoroutine.org/>
<http://www.lafabulerie.com/>
<http://www.laforgecollective.fr>
<http://www.lamachinerie.org/>
<http://www.la-muse.ch/>
<http://www.lapaillassaone.strikingly.com/>
<http://www.lapaillasse.org/>
<http://www.laquincaillerienumerique.fr/>
<http://www.la-ruche.net/>
<http://www.la-ruche.net/ruche/marseille/>
<https://www.lebib.org/>
<http://www.lebiomefablab.wixsite.com/lebiome>
<http://www.lechampcommun.fr/>
<http://www.le-mixeur.org/>
<http://www.lesdocks.net/>
<http://www.lesfabriquesduponant.net/>
<http://www.lesgrandsvoisins.org>
<http://www.lesusinesnouvelles.com>
<http://www.le-wip.com/>
<http://www.locauxmotiv.fr/>
<http://www.mutinerie.org/>
<http://www.mutualab.org/>
<http://www.navlab.fr/>
<http://www.net-village.org/net-iki/>
<https://www.blog.nicelab.org/>
<http://www.numerique-albi.fr/projet-fablab/>
<http://www.nybi.cc/>
<http://www.openfactory42.org>

<http://www.ovillage.ci/>
<http://www.panglosslabs.org/>
<https://www.paris.numa.co/>
<http://www.platorme-c.org/>
<https://www.posttenebraslab.ch/>
<http://www.poudriere.org/>
<http://www.relab.be/>
<http://www.shadok.strasbourg.eu/>
<http://www.squaregolab.com/>
<http://www.superpublic.fr/>
<http://www.tierstruck.org/fr/>
<http://www.tmplab.org>
<http://www.troquet-numerique.org/>
<http://www.universiteforaine.fr/>
<http://www.voisins.ch/>
<http://www.volumesparis.org/>
<http://www.yoannduriaux.wixsite.com/maisonjuleht>
<http://www.youfactory.co/>
<http://www.woelabo.com/>
<http://www.woma.fr/fr>

Entreprise/Association/institutions

<http://www.adullact.net/>
<http://www.alsenet.com/>
<http://www.anis.asso.fr/>
<https://www.aquinum.fr/>
<http://www.arsindustrialis.org>
<https://www.april.org>
<http://www.carton-plein.org/>
<http://www.cellabz.com/>
<http://www.coop.tierslieux.net/>
<http://www.echo-system.fr/>
<https://www.framablog.org/>
<http://www.free-it-foundation.org/>
<http://www.injep.fr/>
<https://www.lafonderie-idf.fr>
<https://www.laquadrature.net/>
<http://www.lbmg-worklabs.com/>
<http://www.lespetitsdebrouillards.org/>
<https://www.makesense.org/>
<http://www.openscop.fr/>
<http://www.ot-lab.ch/>
<http://www.outils-reseaux.org/>
<https://www.p2pfoundation.net>
<http://www.pocfoundation.eu/>

<http://www.pingbase.net/>
<http://www.rezonance.ch/>
<http://www.simplon.co/>
<http://www.thinkservices.ch/>
<https://www.univercite.ch/>
<http://www.yoursoftweb.org/>
<http://www.zone-ah.org/>
<http://www.zevillage.net/>
<http://www.zoomacom.org/>

Programmes / Événements/ Formats

<https://www.alternatiba.eu/>
<http://www.barcamp.org/>
<https://www.codinggouter.org/>
<http://www.city-labs.fr/>
<http://www.discosoupe.org/>
<http://www.forum-usages-cooperatifs.net/>
<https://www.fossa.inria.fr/>
<http://www.ch.govfaces.com/fr>
<http://www.grandramdam.net/>
<http://www.makertour.fr/>
<http://www.museomix.org/>
<http://www.openbidouille.net/>
<https://www.oscedays.org/>
<http://www.programme-movida.fr>
<https://www.republique-numerique.fr/>
<https://www.rezolab.uservoice.com>
<http://www.roumics.com/>
<http://www.tourdefranceduteletravail.fr/>
<http://www.villes.bienscommuns.org/>
<http://www.wikistage.org/>

Documentation

<http://carrefour-numerique.cite-sciences.fr/fablab/wiki/doku.php>
<http://www.doc.faclab.org/>
<http://www.fablabo.net/>
<http://www.intercoop.info/>
<https://www.lebib.org/wiki/doku.php>
<http://www.movilab.org>
<http://www.multibao.org/>
<http://www.ouiki.ouishare.net/>
<http://www.rerap.org/wiki/RepRap/fr>
<http://wiki.beauxboulons.org/index.php/Projets>
<http://www.wiki-brest.net/>
<http://www.wikidebrouillard.org/>

http://www.wiki.electrolab.fr/Main_Page
<http://www.wiki.hackuarium.ch/>
<http://www.fr.wikihow.com/>
<https://wiki.labomedia.org>
<http://www.wiki.lacoroutine.org>
<http://www.lafabriquedi.com/>
<http://wiki.lghs.be/>

Média

<http://www.amazing-player.eu>
<http://www.cairn.info/>
<http://fyouzan.ci/>
<http://www.lagrottedubarbu.com/>
<http://www.makery.info>
<http://www.rue89.nouvelobs.com>
<https://scinfolex.com/>

Service bibliographie

<http://www.bnf.fr/>
<http://www.books.openedition.org/>
<http://www.hypergene.net/>
<http://www.monoskop.org/>
<http://www.openedition.org/>

Services Divers

<http://www.creativecommons.fr/>
<https://www.github.com>
<https://www.hackpad.com>
<https://www.helloasso.com/>
<http://www.kalix.ch/>
<https://www.loomio.org>
<http://www.umap.openstreetmap.fr/fr/>
<https://www.fr.wikipedia.org>

ANNEXES

Liste des Annexes

Annexe 1 - Représentation des 16èmes rencontres d'Autrans.....	295
Annexe 2 - Naissance d'un groupe sur les tiers lieux.....	296
Annexe 3 - Note de travail - Tiers-Lieu – Janvier 2013.....	298
Annexe 4 - Questionnaire - Le manifeste des Tiers-Lieux.....	300
Annexe 5 - Le manifeste des Tiers-lieux.....	308
Annexe 6 - Formulaire type dans le cadre d'une documentation Movilab.....	315
Annexe 7 - Avis du conseil scientifique sur le rapport final.....	318
Annexe 8 - Communiqué de presse – Quinzaine des Tiers-Lieux.....	319
Annexe 9 - Liste de Tiers-Lieux.....	320
Annexe 10 - La charte des Fablabs.....	322
Annexe 11 - Bénéficiaires Service Coworking.....	323
Annexe 12 - Extrait de liste de membres PanglossLab 2016.....	326
Annexe 13 - Code Source de Mosquito Trap – Movilab.....	327
Annexe 14 - OMT Compostiques – Movilab.....	340
Annexe 15 - RuralLab - État des lieux.....	344

Annexe 1 - Représentation des 16èmes rencontres d'Autrans

« Comme chaque année depuis le milieu des années 1990, plusieurs centaines de personnes s'y étaient donné rendez-vous durant trois jours pour parler d'internet et de ses usages. Le programme indiquait que le grand chalet aux allures de camp de vacances où se tenaient les rencontres serait transformé en un tiers-lieu qualifié d'« éphémère ». C'est-à-dire, pour les participants, une mise en situation ponctuelle des conditions de travail en tiers-lieux. Des gens de tous métiers, de toutes disciplines, de toutes organisations, s'y étaient rendus. Le milieu associatif côtoyait le monde de l'entrepreneuriat, de l'administration, de la politique, des journalistes, des universitaires... Les participants venaient de territoires différents ; leur compréhension des problématiques divergeait selon les métiers, les responsabilités, les enjeux locaux auxquels ils étaient confrontés. La conjoncture économique, écologique, technologique et sociale remettait en question les assises structurelles de chacun. Les participants subissaient quotidiennement un bouleversement profond de leurs modes de fonctionnement : les entrepreneurs se voyaient obligés de repenser leurs modèles économiques ; les élus réévaluaient leurs rôles auprès des citoyens ; les associations redessinaient leurs périmètres d'action ; les étudiants ne pouvaient qu'essayer de créer leurs propres emplois. Il y avait un intérêt commun à s'engager dans une exploration collective des nouvelles voies promises par le numérique, mais il fallait dépasser la discussion. Aux abords du bâtiment, dans le parc arboré, les participants passaient des heures paisibles installés sur des chaises longues, tandis que d'autres s'adonnaient aux sports d'hiver sur les plaines enneigées. Devant le hall d'entrée, sur les escaliers, des hommes et des femmes d'âges indistincts formaient de petits groupes et s'échauffaient dans des conversations passionnées. Certains préféraient s'isoler, un ordinateur sur les genoux. À l'intérieur, les couloirs fourmillaient de monde.

La dizaine de salles ordinaires s'animaient au rythme des conférences et des ateliers pratiques. À plusieurs, profitant de l'intelligence de chacun, les participants se stimulaient et exploraient de nouvelles pistes pour concrétiser leurs ambitions. Des problématiques aussi variées que les mécanismes de coproduction des villes, la création de services collaboratifs, la mise en place de monnaies complémentaires, ou encore l'ouverture des données publiques étaient abordées. Dans une débauche d'énergie remarquable, les participants écoutaient, proposaient des idées, des pistes, des projets, des programmes. À l'issue des ateliers, les travaux se poursuivaient dans la salle principale, dont les larges baies vitrées donnaient sur le parc, et au milieu de laquelle trônait une grande cheminée. Des murets de briques rouges la scindaient en plusieurs compartiments, et des canapés en bois laqué, aux couleurs criardes, étaient disposés çà et là. Sur quelques tables reposaient tout un tas d'objets en plastique orange et blanc, fraîchement imprimés, des outils en métal, des circuits imprimés, une imprimante 3D, des tours d'ordinateur ouvertes, des bidons transformés en serveurs ainsi qu'un grand pingouin en carton. Des écrans allumés juchés sur de hauts pieds quadrillaient l'espace. Dans un recoin, un studio d'enregistrement avait été aménagé, et des Post-it, des marqueurs, des stylos s'éparpillaient sur les nombreuses tables faisant office de bureaux.

De jour comme de nuit, la salle ne désemplissait pas. Des conférences improvisées s'y tenaient. Des formations sur des outils numériques, sur des techniques de gestion de groupe, sur des jeux vidéo s'organisaient spontanément. Autour des tables, les participants absorbés par leurs tâches pianotaient sur leurs ordinateurs, un casque audio sur les oreilles. D'autres riaient ou interpellaient leurs voisins sur un problème rencontré. D'autres encore, accroupis sur le sol carrelé, débattaient devant des schémas dessinés à la main sur de grandes feuilles blanches. Sur les canapés, de petites siestes s'improvisaient ici, quand d'autres entamaient là une discussion confidentielle. Au fur et à mesure, les cernes apparaissaient sous les yeux, les gobelets vides se multipliaient un peu partout, et une odeur mêlée de café, de bière et de sueur embaumait l'atmosphère. En quelques jours, la petite station de ski du Vercors s'était transformée en un lieu de vie débridé, de travail intensif, dédié à la création, à la recherche de solutions, à la rencontre de l'autre. »

Source : Antoine Burret, (2015), « Tiers-lieux et plus si affinités », Limoges, FYP Editions, coll. Presence/Essa, p. 8-10

Annexe 2 - Naissance d'un groupe sur les tiers lieux

3/12/2015

[Coroutine] Naissance d'un groupe sur les tiers lieux (espaces de coworking, fab labs...)

[Coroutine] Naissance d'un groupe sur les tiers lieux (espaces de coworking, fab labs...)

Sylvain Maire [sylvainmaire at imaginationforpeople.org](mailto:sylvainmaire@imaginationforpeople.org)

Jeu 12 Jan 12:36:33 CET 2012

- Message précédent: [\[Coroutine\] TR: Encourager l'entrepreneuriat au féminin par l'exemple - Prochaine visite Le 26 janvier chez Céline Grasset, projet bio/équitable](#)
- Message suivant: [\[Coroutine\] Naissance d'un groupe sur les tiers lieux \(espaces de coworking, fab labs...\)](#)
- Messages sorted by: [\[date \]](#) [\[thread \]](#) [\[subject \]](#) [\[author \]](#)

Bonjour à toute l'équipe de la Coroutine !

Avec Jean-Michel nous sommes aux rencontres des acteurs de l'internet à Autrans <<http://www.autrans.net/>> et il y avait plusieurs initiatives intéressantes dans le domaine du coworking et des tiers lieux (des lieux qui peuvent mixer les espaces de coworking, de fab lab, d'espace numérique, etc.) : développement d'un *guide pour monter un tiers lieux* (sous forme d'un jeu) par le comptoir numérique à Saint Etienne, mise en place d'une rencontre par visio mensuelle par le Dock Numérique à Dijon, *recensement des lieux* pour les travailleurs nomades avec Neo Nomade. Du coup nous avons proposé (hier soir tard ;-)) d'accélérer la naissance d'un* groupe international francophone* sur les tiers lieux dont je te mets la description ci-dessous.

Nous avons prévu de l'annoncer officiellement demain matin à la cloture des rencontres des acteurs de l'internet à Autrans. Nous avons proposé à quelques espaces de coworking dans le monde francophone d'en être partenaire ? Etes vous intéressé pour en être ? Nous avons fait la même offre à la Cantine de Paris, JokkoLabs Dakar, la Muse à Genève, etc. Nous intégrerons ceux qui auront pu *répondre rapidement* dans l'annonce officielle de demain matin (cette nuit pour le Québec)

Je vous appelle dans la lancé pour avoir votre retour ;)

Bien à vous tous,
Sylvain

*Groupe "Tiers Lieux" *(description à valider avant annonce vendredi)
Des lieux passerelles coopératifs pour travailler, se former et échanger

Description :

Des lieux libres et ouverts à tous pour coopérer, que ce soit pour

- mettre en place des modes de consommation collaboratifs
- produire soi-même à plusieurs
- travailler et/ou entreprendre autrement
- développer des modes de vie durables
- s'éduquer et et se cultiver ensemble...

Faites (les) vous-mêmes !

Les premières choses que le groupe va produire :

- Une définition des tiers lieux proposée sur Wikipédia
- Un guide des grandes étapes pour mettre en place un tiers lieu
- Une charte et une indetification des espaces de coworking francophones

Les partenaires :

Coworking & Francophonie, Neo Nomade, Movilab, le Comptoir Numérique (St Etienne), les Docks Numériques (Dijon), Imaginaiton for People (à

3/12/2015

[Coroutine] Naissance d'un groupe sur les tiers lieux (espaces de coworking, fab labs...)

compléter)

Le noyau d'animation :

Renaud Babel, Grégoire, Ludovic Bediot, Eric, Nathanaël Mathieu, Bruno Louis Seguin, Sylvain Maire, Jean-Michel Cornu (à compléter)

Rencontres régulières en ligne : en visio sur Flashmeeting tous les premiers lundi du mois

prochaine rencontre physique : Forum des Usages Coopératifs de Brest (France), juillet 2011

Sylvain Maire || [sylvainmaire at imaginationforpeople.org](mailto:sylvainmaire@imaginationforpeople.org) || +33 6 68 17 21 57

Imagination for People * imaginationforpeople.org

*Réseau Correspondants** *bit.ly/CorrespondantsTIC

InnovAfrica 2011

imaginationforpeople.org/fr/forum-innovafrica-ouagadougou-2011/

----- section suivante -----

Une pièce jointe HTML a été nettoyée...

URL:

<<http://lists.lacoroutine.org/pipermail/coroutine/attachments/20120112/b5691c40/attachment.html>>

-
- Message précédent: [\[Coroutine\] TR: Encourager l'entrepreneuriat au féminin par l'exemple - Prochaine visite Le 26 janvier chez Céline Grasset, projet bio/équitable](#)
 - Message suivant: [\[Coroutine\] Naissance d'un groupe sur les tiers lieux \(espaces de coworking, fab labs...\)](#)
 - **Messages sorted by:** [\[date \]](#) [\[thread \]](#) [\[subject \]](#) [\[author \]](#)

[More information about the Coroutine mailing list](#)

Annexe 3 - Note de travail - Tiers-Lieu – Janvier 2013

Tiers – Lieu

Michel Léonard
Institut de la Science de service
Université de Genève – Think Services

Constat

Les profondes transformations actuelles de la Société conduisent les organisations privées, publiques, associatives ou internationales à des situations complexes, souvent de nature stratégique, qui demandent des réponses non seulement interdisciplinaires mais interorganisationnelles. Toutes ces situations demandent d'être débattues pour conduire à des propositions *concrètes* communes, à partir desquelles chaque organisation peut prendre ses propres décisions de manière conséquente et construire ses propres projets sur des bases solides.

Ces situations réclament une collaboration continue, intense entre des personnes de métiers différents, de responsabilités différentes, appartenant à des organisations différentes et le plus souvent à l'échelle internationale et multiculturelle.

Tiers-Lieu

Il faut un lieu privilégié aux personnes concernées par une situation pour qu'elles puissent *travailler* avec d'autres personnes d'autres organisations pour explorer des réponses à fournir à ces situations complexes, et ainsi rompre leur isolement. Il faut qu'elles *sortent* de leur organisation. Il faut un lieu indépendant, qui n'appartient à aucune organisation participante, un **Tiers-Lieu**.

Une personne travaillant dans un Tiers-Lieu aura continuellement son rapport d'activités mis à jour avec toutes ses contributions, et elle sera responsable de ses activités dans le Tiers-Lieu devant son organisation. Son travail dans le Tiers-Lieu doit être reconnu par son organisation.

Le Tiers-Lieu est un lieu *exploratoire* de création de valeurs, aux sens humain, sociétal et économique. Aucune de ses activités n'est du domaine du consulting, de la conduite de projets, de la formation. C'est un lieu ouvert de travail pour des personnes physiques ou morales qui se sont engagées à respecter des principes de cohésion du Tiers-Lieu.

Cohésion du Tiers-Lieu

Toute activité du Tiers-Lieu est fortement innovante. Aussi leur cohésion n'est-elle pas simple à maintenir tellement les enjeux, les intérêts, les connaissances et les attentes des différents acteurs seront différents. Leur organisation s'inscrit dans le règlement d'organisation du Tiers-Lieu, qui comprend une charte éthique et qui en fournit les principes à respecter comme :

- la neutralité de type scientifique concernant les aspects commerciaux, religieux, politiques, etc.
- la diffusion des résultats sous le mode des licences ouvertes : le Tiers-Lieu n'est pas un lieu propice à des travaux conduisant à des résultats confidentiels ;

- l'obligation de construire un ou plusieurs **services**, au sens de la science de service, pour serrer les débats, pour conduire les différences notamment dans les connaissances à se mettre au service d'un résultat qui les dépasse, et pour que ces travaux laissent une trace utile et utilisable.

Activité du Tiers-Lieu

Les activités TL sont regroupées autour d'initiatives TL.

Une *initiative* TL respecte les conditions suivantes.

- elle doit être *interorganisationnelle* : aucune initiative ne peut être propre à une seule organisation. Elle doit avoir un intérêt général ;
- elle doit être *interdisciplinaire* : elle ne concerne pas un seul métier. Elle vise des situations intrinsèquement interdisciplinaires ;
- elle doit prendre en compte les aspects internationaux ;
- elle doit être *créatrice* de valeurs à l'échelle humaine, sociétale et économique ;
- elle doit se concrétiser sous forme d'un ou plusieurs *services* transorganisationnels et transdisciplinaires.

Une initiative TL admet plusieurs rôles : des initiateurs, des participants, des modérateurs, des observateurs, des historiens, des développeurs.

Tous les participants doivent être actifs. Les observateurs ne peuvent participer aux travaux. Les historiens retracent les avancées de l'activité et les contributions de chaque participant. Les développeurs sont chargés de développer les services.

Les résultats d'une initiative peuvent ensuite générer des accords de partenariat, des projets à l'intérieur d'une organisation ou interorganisationnels, des formations, et une pépinière de jeunes pousses (*start-up, net-up*) innovantes, notamment en services, connectées entre elles.

Ils peuvent aussi conduire à de nouvelles initiatives TL.

Constitution du Tiers-Lieu

La constitution de ce Tiers-Lieu demande la rédaction de plusieurs dossiers dont voici les principaux :

- règlement d'organisation du TL et charte du TL ;
- modèle de valeurs et des activités du TL ;
- modèle de partenariat ;
- système d'information et services webisants du TL ;
- mise en place du TL avec une phase de lancement ;
- un lieu adapté aux activités du Tiers-Lieu.

Conclusions

Ce Tiers-Lieu est une opportunité pour désenclaver les compétences; pour concentrer les efforts à surmonter des situations complexes, pour rapprocher les organisations notamment des étudiants et des chercheurs universitaires, pour créer un socle de *sens communs* en adéquation avec cette Société en cours de transformations.

Annexe 4 - Questionnaire - Le manifeste des Tiers-Lieux

Le manifeste des Tiers-Lieux

Le manifeste des Tiers-Lieux est un ouvrage collectif qui vise à améliorer la compréhension de la dynamique des Tiers-Lieux de manière à diffuser ses valeurs et à démultiplier son impact sur la société.

Le 4 juillet 2013, à l'occasion du grand ramdam des Tiers-Lieux, le Réseau international francophone lance un appel à contribution pour créer collectivement le premier document de référence sur les Tiers-Lieux.

Le questionnaire, adressé à l'ensemble des acteurs (créateurs, développeurs, usagers, financeurs, etc.), offre l'occasion de se pencher sur les différentes démarches de création des Tiers-Lieux et sur les pratiques concrètes de ces espaces. Il permet également de mettre en commun les savoirs liés à cette dynamique en émergence.

Pour un manifeste des Tiers-Lieux

Le manifeste sera conçu à partir des réponses à ce questionnaire. Les réponses apportées seront synthétisées dans un document final, le Manifeste.

Le Manifeste des Tiers-Lieux sera disponible dans une version numérique dès le mois de novembre 2013. L'opportunité de proposer également un document papier fait actuellement l'objet de discussions.

Le questionnaire

Ce questionnaire est disponible en ligne du **04 juillet au 27 septembre 2013** inclus. Il comporte **47 questions**.

Il a été élaboré de sorte à laisser un maximum d'espace d'expression aux contributeurs. Les questions sont ouvertes et interprétables en fonction du contexte de chaque Tiers-Lieux.

Certaines questions nécessitent un peu de préparation, de réflexion et susciteront peut-être des débats ! Si vous ne parvenez pas à répondre à une ou plusieurs questions, n'hésitez pas à en indiquer les raisons. Vous pouvez également enregistrer vos réponses et revenir plus tard.

L'ensemble du contenu de ce questionnaire et toute la production de connaissance liée au manifeste est sous licence [move commons - np-rp-rc.to-gr](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Tous les contributeurs et le nom de leurs structures seront nommés dans l'ouvrage.

Les questions annotées d'une astérisque sont obligatoires.

Un grand merci d'avance pour votre participation!!! **#boncourage**

Il y a 46 questions dans ce questionnaire

Qui êtes-vous

1 [Q0007]Nom *

Veillez écrire votre réponse ici :

2 [Q0006]Prénom *

Veillez écrire votre réponse ici :

3 [Q0005]Genre *

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

1. Féminin
2. Masculin

4 [Q0008]Date de naissance *

Veillez écrire votre réponse ici :

5 [Q0009]Votre fonction au sein des tiers-lieux : *

Veillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

1. Fondateur
2. Animateur
3. Responsable budget/finance
4. Responsable informatique outil numérique
5. Financier
6. Chercheur
7. Autre:

6 [Q0010]

Profession (si différente de votre fonction au sein du tiers-lieu)

Veillez écrire votre réponse ici :

7 [Q0011]

Niveau d'étude

Veillez écrire votre réponse ici :

Votre Tiers-Lieu

8 [Q0002]Nom de votre Tiers-Lieu *

Veillez écrire votre réponse ici :

9 [Q0004]Ville et pays de votre Tiers-Lieu *

Veillez écrire votre réponse ici :

10 [Q0001]

Date d'ouverture de votre Tiers-Lieu *

Veillez écrire votre réponse ici :

11 [Q0003]Activités principales de votre Tiers-Lieu *

Veillez écrire votre réponse ici :

12 [Q0018]

Votre Tiers-Lieu est-il spécialisé dans un secteur d'activité? Si oui, le(s)quel(s)? ex : ESS, Numérique, Entrepreneuriat, etc.

Veillez écrire votre réponse ici :

13 [Q0019]

Quel est le statut juridique de votre Tiers-Lieu?

Veillez écrire votre réponse ici :

14 [Q0021]

Quels sont les services proposés par votre Tiers-Lieu?

Veillez écrire votre réponse ici :

15 [Q0022]

Pour proposer ces services, faites-vous appels à des partenaires locaux? Si oui, lesquels?

Veillez écrire votre réponse ici :

16 [17]

Plus généralement, à quel(s) besoin(s) répond votre Tiers-Lieu sur votre territoire ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Vos motivations

17 [13]

Quels sont les motivations qui vous ont poussé à créer un Tiers-Lieu ?

Veillez écrire votre réponse ici :

18 [14] Quelles sont les valeurs de votre Tiers-Lieu ?

Veillez écrire votre réponse ici :

19 [12]

Quelle est votre définition d'un Tiers-Lieu ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Formats d'animations et outils numériques

20 [Q0023]

Quels formats d'animation avez-vous mis en place dans votre Tiers-Lieu?

Veillez écrire votre réponse ici :

21 [Q0024]

Pouvez-vous expliquer les spécificités et les objectifs de chacun des formats d'animations mis en place dans votre Tiers-Lieu ?

Veillez écrire votre réponse ici :

22 [Q0028]

Quels sont les différents types d'outils numériques que vous utilisez pour gérer les activités quotidiennes de votre Tiers-Lieu ? Quelles sont leurs spécificités ? Pourquoi ce choix ?

Veillez écrire votre réponse ici :

La création de votre Tiers-Lieu

23 [15]

Quelles parties prenantes ont été impliquées dans la création de votre Tiers-Lieu ?

Veillez écrire votre réponse ici :

24 [16]

Quelles étaient leurs attentes (économiques, sociales, sociétales, environnementales, etc.) ?

Veillez écrire votre réponse ici :

25 [Q0020]

Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la création de votre Tiers-Lieu? sous quelle(s) forme(s) (financière, participation à l'élaboration du concept, offre de compétences, apports matériels, etc.) ? De quelle manière ces acteurs ont été impliqués (formats et rythmes d'échange, outils éventuellement utilisés, etc.) ?

Veillez écrire votre réponse ici :

26 [Q0026]

Combien de personnes sont impliquées dans la gestion de votre Tiers-Lieu? Quels sont leurs différents rôles? Quel est leurs statuts (salarié, bénévole, etc.)? Combien de temps s'investissent-elles par semaine?

Veillez écrire votre réponse ici :

Modèle économique

33 [Q0033]

Quelle est-elle selon vous la plus-value économique de votre Tiers-Lieu? Avez-vous tenté de la mesurer ? Quels indicateurs précis et facilement mesurables avez-vous mis / ou pourraient être mis en place pour évaluer les différents impacts sur les territoires ?

Veillez écrire votre réponse ici :

34 [Q0034]

Quelle est selon vous la plus-value sociale de votre Tiers-Lieu? Avez-vous tenté de la mesurer ? Quels indicateurs précis et facilement mesurables avez-vous mis / ou pourraient être mis en place pour évaluer les différents impacts sur les territoires ?

Veillez écrire votre réponse ici :

35 [Q0041]

Quelles contributions positives les tiers-lieux peuvent-ils apporter en matière d'écologie et de développement durable? Donnez des exemples de réalisations.

Veillez écrire votre réponse ici :

36 [Q0035]

Quelles contributions positives les tiers-lieux peuvent-ils apporter aux problématiques d'entrepreneuriat ? Donnez des exemples de réalisations.

Veillez écrire votre réponse ici :

37 [Q0036]

Quelles contributions positives les tiers-lieux peuvent-ils apporter aux problématiques économiques ? Donnez des exemples de réalisations.

Veillez écrire votre réponse ici :

38 [Q0037]

Quelles contributions positives les tiers-lieux peuvent-ils apporter en matière de développement culturel? Donnez des exemples de réalisations.

Veillez écrire votre réponse ici :

39 [Q0038]

Quelles contributions positives les tiers-lieux peuvent-ils apporter aux problématiques liées à la mobilité et à l'urbanisme? Donnez des exemples de réalisations.

Veillez écrire votre réponse ici :

40 [Q0039]

Quelles contributions positives les tiers-lieux peuvent-ils apporter aux problématiques liées à l'éducation et à la recherche? Donnez des exemples de réalisations.

Veillez écrire votre réponse ici :

41 [Q0040]

Quelles contributions positives les tiers-lieux peuvent-ils apporter aux problématiques liées à l'agriculture et à l'alimentation? Donnez des exemples de réalisations.

Veillez écrire votre réponse ici :

42 [Q0042]

Quelles contributions positives les tiers-lieux peuvent-ils apporter sur les problématiques liées à la santé et aux familles? Donnez des exemples de réalisations.

Veillez écrire votre réponse ici :

Imaginez-les Tiers-Lieu de demain

43 [Q0044]

Comment imagineriez-vous les Tiers-Lieux de demain? Pourquoi?

Veillez écrire votre réponse ici :

44 [Q0045]

Quels rôles pourraient-ils jouer dans la société de demain?

Veillez écrire votre réponse ici :

45 [Q0046]

Les Tiers-Lieux se développent très rapidement un peu partout dans le monde. Quelle mise en garde pouvez-vous formuler pour préserver la qualité de cette dynamique ?

Veillez écrire votre réponse ici :

Intention

46 [Q0047]

Acceptez-vous que vos réponses intègrent à une base de données ouverte (OpenData)? *

Veillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

1. Oui
2. Non

Envoyer votre questionnaire.

Merci d'avoir complété ce questionnaire.

Annexe 5 - Le manifeste des Tiers-lieux

Le manifeste des Tiers-Lieux

En juin 2013, la communauté francophone des Tiers-Lieux lance un appel à contribution pour créer collectivement le premier document de référence sur les Tiers-Lieux. Sur une plateforme en ligne dédiée, un vaste ensemble de questions ouvertes a invité les acteurs des Tiers-Lieux francophones (créateurs, développeurs, usagers, financeurs, etc.) à se pencher sur leur démarche. À mettre en commun les savoirs liés à cette dynamique. Ce questionnaire est parti du constat d'une très grande hétérogénéité des acteurs et de leurs zones géographiques. Les acteurs mettent en œuvre des pratiques indépendamment de leurs catégories socioprofessionnelles, de leurs modes de vie, etc. En s'appuyant sur les données récoltées, sur l'expérience de terrain et sur une recherche plus fondamentale, il s'est agi de privilégier l'analyse du processus déterminant l'action plutôt que les résultats de l'action. De considérer les Tiers-Lieux dans leurs biographies afin d'en explorer l'esprit.

À l'initiative de ce manifeste, il y a un engagement quotidien. Le même que pour une multitude d'individus qui de la conception jusqu'à la mise en œuvre et au déploiement, avancent à l'aveugle et assument les risques que cela suppose. Et ils sont nombreux. Car dans ses réflexions, ses processus, ses histoires et dans l'épreuve de ses limites le Tiers-Lieu est avant tout un projet politique. Il est ici question de conscience stratégique. L'amélioration des conditions de vie des citoyens et le dépassement de crises économiques et écologiques majeures ne procède pas uniquement de la mise en place d'un artefact de plus dans la course à l'innovation. Au-delà des modes, des actions dispersés et des controverses techniques et terminologiques, l'enjeu du Tiers-Lieu est de reconsidérer la manière dont se pense la création de valeurs. Comment ces valeurs se créent et ce qu'elles apportent en termes d'intérêt général.

L'important n'est pas uniquement de savoir s'il y a émergence mais si ce qui émerge est bon pour nous. En faisant cohabiter localement des mondes différents et parfois contradictoires, le Tiers-Lieu enclenche un processus de rééquilibrage sur le territoire (territoire institué ou territoire projet). Il provoque un dialogue et des frictions, là où l'expertise clôt la discussion. Il invite à prendre possession, à faire évoluer, à explorer et à appliquer des solutions sur des problématiques jusqu'alors balisées. Qu'il soit question de gestion, de création, de production, de culture, de consommation, d'éducation, de famille, d'objets et de choses, il suggère une démarche de réappropriation de certains mécanismes sociaux. La démocratisation des technologies numériques a banalisé ce genre d'intervention. Elles trouvent dans les Tiers-Lieux un prolongement tangible. Ils en ont le même potentiel transformationnel, créatif, voire transgressif. C'est pour cette raison que le Tiers-Lieu est Tiers. Non pas à cause d'une position d'entre deux, mais parce qu'il ouvre sur de nouveaux champs.

Il est temps de mieux comprendre comment cette dynamique répond de manière singulière aux défis qui nous attendent et de mettre en lumière certains codes propres à cette technologie sociale. Comment et pourquoi ça marche ?

COLLECTIF

Le Tiers-Lieu est un bien commun révélé, délimité, entretenu par et avec un collectif.

Le Tiers-Lieu est une démarche collective. Bien que généralement institué par un groupe d'individus restreint et identifiable, le Tiers-Lieu ne peut se déployer s'il n'est pas porté par un collectif élargi qui participe, met de l'énergie et le fait vivre au quotidien. Ainsi le Tiers-Lieu va répondre à ses critères, à ses intérêts, à ses attentes, à ses talents. Ce collectif est généralement composé d'individus qualifiés qui ne parviennent pas à s'exprimer pleinement dans une structure organisationnelle classique. Le Tiers-Lieu constitue un cadre d'action pour reconfigurer un système de valeurs qui ne leur semble plus fonctionnel. Des individus se réunissent autour d'une problématique. Ils se l'approprient, recherchent et produisent des solutions. Tout un chacun peut intégrer ce collectif car il n'y a pas de barrière à l'entrée mais une conscience collective qui incite à une démarche commune. Le Tiers-Lieu va ainsi évoluer en fonction des différentes oscillations du collectif comme un ensemble organique et intelligent. Si des divergences peuvent apparaître entre les individualités, les désaccords ne sont pas résolus par un consensus imposé. Dans un Tiers-Lieu, le collectif évolue dans une dialectique entre collaboration et démarche individuelle. Les problèmes sont dépliés, discutés. Les interactions sont facilitées par une forme de bienveillance nécessaire à la recherche permanente de solutions. Chacun peut déployer sa volonté sans entraver les autres volontés.

Car le Tiers-Lieu est un bien commun. Les savoirs et les biens en sont le patrimoine dont chacun peut disposer. Mais chaque individu ne réagit pas de la même manière dans un collectif. Une attention toute particulière est ainsi portée à la préservation d'un équilibre entre contribution et rétribution. Que ce soit de manière symbolique, informationnelle ou matérielle. La notion de collectif dépasse également le cadre du Tiers-Lieu par la documentation des initiatives. Une forme de cahier des charges reprenant les différentes étapes de conception des projets peut être réalisée. Ces savoirs sont ensuite mis à la disposition de tout un chacun sur une plateforme en ligne dédiée. Ils peuvent être utilisés largement et améliorés progressivement. Par ce biais, les Tiers-Lieux participent à la construction d'objet social indifféremment de leurs territoires d'applications.

ESPACE

Sur un territoire identifié, le Tiers-Lieu est une interface ouverte et indépendante permettant l'interconnexion ainsi que le partage de biens et de savoirs.

Bien qu'introduite pour faire référence à une typologie d'endroits neutres dans lesquels des individus se rencontrent et interagissent de manière informelle, le terme Tiers-Lieu, est aujourd'hui largement utilisé pour évoquer certains types de structures permettant l'apparition d'innovation. La particularité de ces structures réside dans leurs gestions collectives et dans leurs approches transdisciplinaires. Les espaces de travail collaboratifs, les laboratoires ouverts de fabrication et tous les lieux où des individus peuvent se rencontrer et collaborer sont ainsi englobés sous le terme de Tiers-Lieu. Mais ces initiatives ne sont que le résultat visible d'une dynamique plus vaste. La forme sous laquelle le Tiers-Lieu se matérialise dépend du collectif qui le porte et du territoire qui l'accueille. En effet, au-delà d'être une structure instituée, le Tiers-Lieu est une manière d'articuler les différentes ressources d'un territoire afin de générer de nouvelles valeurs. Ainsi, si certaines structures se constituent entièrement autour du Tiers-Lieu, il est également possible de le limiter à une portion d'un espace. Une université, une mairie, une entreprise ou tout espace délimité peut intégrer à ses composantes spécifiques un Tiers-Lieu. De la même manière, une pépinière d'entreprise, une co-propriété, un restaurant où mêmes certains espaces publics peuvent se constituer comme Tiers-Lieu. Ils peuvent être permanents ou éphémères, il n'y a pas de limitation, à partir du moment où l'espace rend possible et entretient la notion de Tiers.

Cela peut se faire en intégrant une interface indépendante et ouverte permettant l'interconnexion ainsi que le partage d'informations et de biens. Cette interface peut prendre la forme d'un

environnement de travail. Des machines, des outils peuvent être mis à disposition, cependant le Tiers-Lieu ne se résume pas à son aspect matériel. La notion de Tiers réside dans le processus qui va permettre aux individus de s'approprier cette interface. De la mettre en mouvement. Un échange continu est à provoquer car les rencontres improbables ne peuvent se décréter. La programmation n'est pas suffisante. Il est nécessaire de générer différents flux d'interactions entre les individus, entre les espaces, entre l'intérieur et l'extérieur. En ce sens la posture d'animateur est de la responsabilité de tous, et cela même si un individu peut-être désigné à ce rôle. Sans cette médiation, l'espace est une coquille vide.

TRAVAIL

Le Tiers-Lieu est un cadre de confiance où des individus hétérogènes se réunissent pour travailler et explorer des solutions dans une posture de coworking.

La notion de travail est au coeur du Tiers-Lieu. Si elle est centrale, c'est qu'il y a une urgence. Celle de trouver des solutions pour améliorer les conditions de vie des citoyens et dépasser les crises économiques et écologiques majeures. Des individus se réunissent pour travailler. Ils développent une activité dans un cadre de confiance, organisationnel, émotionnel et cognitif où les échanges et les discussions sont en capacité d'aboutir à une démarche de production de ces solutions. Le travail, et particulièrement le travail de création, s'envisage dans une dimension exploratoire. Le coworking implique une approche collective, transversale et itérative de sa démarche. À la logique conventionnelle, rationnelle, planifiée et mécanique s'oppose ici la capacité de créer, d'imaginer, d'apprendre et de s'adapter. Les initiatives se transforment au fur et à mesure suivant une expérience chaotique, ambiguë et parfois confuse qui permet de dégager des possibles inédits et inattendus. Aux compétences techniques nécessaires à la conduite d'une initiative viennent s'ajouter des compétences sociales tel que le travail en réseau, la sérendipité ou encore la débrouille. Car une grande hétérogénéité de profils et d'intentions se côtoient dans un Tiers-Lieu. Cela se caractérise par une diversité de compétences, d'âges, de cultures, etc. Un ensemble conséquent de savoirs théoriques et pratiques sont ainsi réunis. Ce désenclavement des disciplines et des métiers génère une approche transdisciplinaire qui permet d'appréhender la totalité du cycle de vie d'un projet. Il devient possible, pour tout un chacun, de faire appel sur sa propre démarche, à l'économie, à la science de l'ingénieur, au droit, à la sociologie, à l'informatique, à la stratégie, au management des systèmes d'informations, à l'art, au design, à la comptabilité, à la finance, etc.

Le Tiers-Lieu permet de mobiliser des ressources afin de faciliter le passage de l'intention à la concrétisation. Ce rapprochement effectif entre des mondes différents et parfois contradictoires dans une dynamique de travail donne lieu à un processus d'apprentissage mutuel. La représentation intergénérationnelle, interculturelle et les niveaux d'expériences différents permettent de redéfinir sa démarche personnelle. De mettre son travail en perspective. Aussi bien sur le sens qu'il porte que sur la direction vers lequel il tend. Une manière inclusive de concevoir le travail comme un travail à soi et pour soi.

ORGANISATION

Le Tiers-Lieu favorise l'apparition de réseaux distribués d'acteurs en préservant un équilibre permanent entre individu et collectif, entre temps de travail et temps d'échange.

Afin de préserver la pérennité du Tiers-Lieu et l'efficacité de chacun, le collectif développe une forme organisationnelle spécifique. Les individualités du collectif se reconnaissent dans une démarche commune. Ils partagent des pratiques et des expériences. Ils partagent également un espace, un système d'information. De ce fait une confiance mutuelle s'installe autour de la préservation du Tiers-Lieu. Un code de déontologie formel ou informel permet de respecter les singularités de chacun tout en préservant les intérêts du tout. Sur les questions de confidentialité et de propriété intellectuelle, il existe un secret des affaires inhérent aux activités au sein du Tiers-Lieux. Les idées, les concepts, les plans etc, ne sont pas utilisés sans consentement préalable orale ou par le biais d'une licence appropriée. Pour préserver la qualité des relations, chaque individu participe au développement des autres selon ses propres moyens, tant en service rendu qu'en tarif

préférentiels. Lorsqu'un membre rencontre un problème, des explorations sont entreprises par le collectif pour résoudre le problème. Si plusieurs membres du collectif constatent qu'ils développent en parallèle un projet similaire une tentative de coopération est généralement proposée ou une délimitation de leurs champs d'activité respectifs.

Cet équilibre se retrouve également dans le mode de gouvernance. La gestion et le développement du Tiers-Lieu ainsi que la mise à jour des conditions de participation relèvent de la responsabilité de la structure juridique qui porte l'initiative. Toutefois, les membres du collectif soumettent leurs suggestions et sur certains segments co-construisent les règles. Chacun est responsable de ses actes mais le collectif est intégré comme partie prenante dans ses activités. Ce système organisationnel distribué se retrouve autant dans certaines communautés moyenâgeuses que dans les manières dont Internet s'est développé. Il est question de préserver un équilibre entre l'espace et le groupe de personne associé. Entre les règles imposées et la participation de chacun. Entre responsabilité collective et responsabilité individuelle. Entre temps d'échange et temps de travail. Entre théorie et pratique. Entre travail individuel et travail collectif. Le Tiers-Lieu se développe ainsi. Il est capable de s'adapter, de se modifier lui-même dans un perpétuel ajustement avec la réalité. Il évolue organiquement, par l'intelligence collective.

LANGAGE

Le Tiers-Lieu génère un langage commun et réappropriable entre des mondes différents et parfois contradictoire.

Au niveau du langage, ce qui peut parfois ressembler à des acrobaties sémantiques permet de libérer la parole. De parler du nouveau avec des termes nouveaux. Ce vocabulaire spécifique tend parfois à être un frein à la compréhension du Tiers-Lieu. Il semble trop technique ou jargonneux. Il pose néanmoins des mots sur des abstractions. Il figure une réalité effective qui s'encadre mal dans les terminologies instituées. Seule l'expérience peut donner du sens. Le Tiers-Lieu, par son positionnement local permet de vivre certaines de ces abstractions afin de mieux se les approprier. Comme pour toute dynamique, différents niveaux de langage cohabitent. Le vocabulaire des Tiers-Lieux permet à des individus venant d'univers différents de travailler sur des problématiques communes. Un espace d'ajustement entre différents niveaux de compréhension se crée. Dans cet interstice, les individus développent une sémantique propre qui répond à leurs problèmes immédiats. Un langage neutre qui n'a pas forcément vocation à dépasser le cadre des spécialistes d'un secteur. De nombreuses digressions terminologiques ou des anglicismes peuvent apparaître à ce niveau. Cependant ce langage vise à délimiter certains champs afin de développer des pratiques. Lorsque les différentes expériences et leurs fondements sont décrits, les individus présentent une approche méthodique et pratique. Ce qui se passe dans un Tiers-Lieu est décrit, analysé. Des patterns, des modèles, des protocoles, etc. peuvent en ressortir. Ce langage s'adresse à des praticiens ou des individus préalablement intéressés. Il vise à présenter les pratiques de manière à ce qu'elles soient lisibles et aussi reproductibles.

Pour ouvrir le Tiers-Lieu au plus grand nombre, l'enjeu n'est pas uniquement de développer la compréhension de ce qu'est un Tiers-Lieu. Il s'agit également de présenter ce à quoi sert un Tiers-Lieu. De ce fait des techniques marketings ou journalistique sont utilisées, des médias vidéos et audio, etc. Le langage de la communication rend simple et accessible des objets complexes. Il présente le Tiers-Lieu comme un service. Comme un objet dont la forme est aboutie et simple d'utilisation. C'est une solution qui répond à des problèmes identifiables. Cependant, des dissensions peuvent apparaître avec la nature originelle de l'action. Ainsi, le langage de la communication ne peut-être dissocié d'une approche expérientielle. C'est par l'usage d'un Tiers-Lieu que se développe la compréhension des Tiers-Lieux.

NUMÉRIQUE

Les outils et la médiation numérique facilitent l'apparition de situation de travail collective sur la constitution d'un patrimoine informationnel commun

Les technologies numériques induisent une transformation culturelle profonde et donnent

aujourd'hui au Tiers-Lieu des caractéristiques particulières. Qu'il s'agisse de gouvernance, de mécanisme d'organisation, de gestion des informations ou de l'adaptation de solutions en service, la dimension collective du Tiers-Lieu est facilitée voire permise par la technologie. De la même manière, elle permet au Tiers-Lieu local d'intégrer une dynamique globale. L'apparition de situation de travail collaboratif se fait sous un aspect physique dans le Tiers-Lieu et se prolonge au travers d'outils numériques interactifs. Chaque individu peut-être relié aux mêmes familles d'outils démultipliant ainsi les possibilités de connexions. Ils échangent sur leurs pratiques, communiquent sur leurs actions et collaborent sur les projets. Ils peuvent s'informer, poser une question, y répondre, produire et diffuser de la documentation. Cet ensemble de savoirs constitue le patrimoine informationnel commun du Tiers-Lieu. A partir de ce patrimoine, chaque individu peut prendre ses propres décisions de manière conséquente et construire ses propres projets sur des bases solides. Ce système s'inspire largement des plateformes Internet appelées "les forges" qui encadrent la collaboration de nombreuses personnes travaillant sur le même code. Il s'applique ici non seulement sur des savoirs techniques, mais également sur des compétences, des manières de faire, des formats et sur des bonnes pratiques. Les expériences sont documentées sous la forme de "recettes", fonctionnelles et adaptables en fonction du contexte. Chaque individu, mais aussi chaque Tiers-lieu peut partager ce qu'il fait et permettre aux autres de se le ré-approprier. Au patrimoine informationnel local s'ajoute ainsi un patrimoine informationnel commun entre toutes les initiatives, indépendamment de leurs territoires d'application. Plutôt que de "réinventer la roue" chacun dans son coin, un socle commun de savoir est généré et consolidé. Une pratique remarquable est de ce fait accessible et reproductible localement. Grâce au support numérique, une dynamique virale autour d'objet social peut se mettre en place. Le Tiers-Lieu transpose les mécanismes de partage et de diffusion des savoirs propres à Internet sur le territoire. Par le Tiers-Lieu, l'accès aux informations est couplé à l'accès à un espace d'application. Il ne s'agit plus uniquement de savoir mais également de faire. De transformer les savoirs en action, en bas de chez soi.

GOVERNANCE

Le Tiers-Lieu développe une approche intelligente de la gouvernance grâce notamment à un rapport transformationnel avec les usagers-clients et aux licences libres

Le cadre structurel au travers duquel se réalisent les actions du Tiers-Lieu n'est pas figé. En fonction des particularités territoriales et des ambitions du collectif, il peut être de nature privé, public ou associative. L'idée étant d'asseoir une politique d'ensemble qui facilite les adaptations au changement ainsi que les interactions entre personnes et entre organisations. La particularité du Tiers-Lieu réside dans son approche intelligente de la gouvernance. Il combine ainsi plusieurs formes de rapport avec les usagers - clients. Outre un rapport transactionnel par la mise à disposition de biens et de services, le Tiers-Lieu développe une relation que l'on peut qualifier de transformationnel. C'est-à-dire que le Tiers-Lieu donne une force de co-création à ses usagers. Ils sont associés dans le développement de la structure. Ils peuvent transformer les services du Tiers-Lieu, en créer de nouveaux, etc. Le Tiers-Lieu peut également intégrer à ses propres services, certains services développés par ses usagers-clients. Le Tiers-Lieu est un espace d'exploration permanente. Il est par essence évolutif et changeant. Sa gouvernance est fluide, les règles se formulent à posteriori, dans un processus réflexif permanent. À l'instar du numérique, l'environnement légal dans lequel évolue le Tiers-Lieu n'est pas encore totalement stable. Les pratiques collaboratives soulèvent de nombreuses interrogations notamment sur les questions de responsabilités, de gestions des capitaux, etc. Certaines problématiques ont cependant déjà trouvé une issue. Pour assurer la pérennité du patrimoine commun, la gestion des informations repose généralement sur les mécanismes juridiques des licences libres et sur les logiques de l'open source. Tout un chacun peut utiliser le patrimoine commun à la condition de citer les auteurs originels et dans le cas d'une redistribution, de partager sous la même licence. En garantissant la paternité de l'information et ce en dépit de sa libre circulation, ces licences constituent un outil de protection d'idées dans un monde numérisé et globalisé.

C'est également pour ces raisons qu'est généralement privilégiée l'utilisation de logiciels libres. Les

solutions non libres et souvent gratuites se finançant grâce à l'exploitation des informations. Ces licences encadrent également la collaboration entre individus et permettent de dépasser la problématique des brevets et de la propriété. Les savoirs ou les idées intègrent un patrimoine commun. C'est leurs transformations formelles en produit ou service qui génèrent de la valeur économique.

SERVICES

Les services du Tiers-Lieu s'assemblent pour formaliser un environnement de consommation, de création, de production inédit et incarne ainsi une véritable culture de la transition économique.

Les services inhérents aux modèles de financement d'un Tiers-Lieu sont en eux-mêmes innovants. Ils mettent à disposition du plus grand nombre un environnement de consommation, de création et de production inédit. C'est par le partage et la production de biens communs avec des individus hétérogènes, que le Tiers-Lieu permet de générer de nouveaux services à valeurs ajoutées pour le territoire. Le Tiers-Lieu propose une offre de services basique et commune à tous les Tiers-Lieux. L'accès à une infrastructure numérique permettant de travailler de manière mobile et dans un contexte propice aux interactions sociales et l'animation du Tiers-Lieu afin de à mettre en relation les compétences, les ressources et les volontés de chacun au sein du collectif. Cependant, c'est la multiplication, la diversité et la modularité des services accessibles qui donnent au Tiers-Lieu sa spécificité. Il peut proposer au fur et à mesure ou simultanément différents modules permettant de travailler, de fabriquer, de consommer, de communiquer, d'apprendre autrement. Cette modularité induit une capacité d'adaptation. Si un service fonctionne peu ou mal, ses autres services peuvent assurer sa pérennité financière.

Des offres de formation, d'accompagnement, de conception ou de production sont également proposées, tout comme la mise à disposition d'équipement ou l'accès exclusif à un bien, qu'il s'agisse de machine ou d'espace de travail. Pour favoriser l'identification du Tiers-Lieu, certains privilégient une approche par secteur. L'activité est développée sur un terrain bien identifié tel que la science, l'entrepreneuriat, l'industrie, l'écologie, l'urbanisme ou la culture, etc. Tandis que d'autres optent pour une approche trans-sectorielle afin de faire apparaître des transferts de connaissances entre individus aux compétences pouvant s'avérer complémentaires. Par les services qu'il propose, le Tiers-Lieu diffuse une véritable culture de la transition économique sur le territoire. Un grand nombre d'individus travaillent ensemble sur des problématiques diverses. Chacun, à son échelle et notamment par sa pratique professionnelle est concerné par des enjeux différents. Qu'il s'agisse de développement durable, de gestion du changement, de management public etc., la nécessité de reformuler la manière de créer de la valeur se fait ressentir. De nouveaux modèles sont ainsi partagés, assimilés et pratiqués. Fonctionnalité, collaboratif, don, circularité ou du libre, chacun de ces modèles peut être appréhendé, critiqué, amélioré et en fonction du contexte appliqué à sa propre initiative.

FINANCEMENTS

Les modèles de financement des Tiers-Lieux se développent entre économie traditionnelle et contributive en se basant sur des partenariats publics, privés et personnels.

Le Tiers-Lieu en tant que structure organisée dispose d'un système économique particulier. Comme toute structure, son financement peut reposer sur trois piliers potentiels : le revenu issu de ses activités propres, des fonds publics et des donations privées. Le Tiers-Lieu déploie son activité en s'appuyant sur ces trois piliers en parallèle. Si l'offre de services permet de générer des revenus propres, les fonds publics peuvent intervenir quant à eux de plusieurs façons. Soit ils financent la structure porteuse du Tiers-Lieu dans sa mise en place de l'infrastructure, soit ils financent certaines activités ou services proposés par le Tiers-Lieu. Ces deux approches ont des limites notamment liées à la segmentation de l'activité. Les fonds publics peuvent également être sollicités en cas de financement ou de cofinancement de projet, lorsque que celui-ci est initié par le Tiers-Lieu et ses partenaires et qu'il est ensuite soumis aux pouvoirs publics ou quand le Tiers-Lieu répond à un

appel d'offre. Les donations privées complètent les potentiels axes de financement du Tiers-Lieu par des organismes de soutien ou par des aides financières de proches. Les donations peuvent également être de nature matérielle par notamment la mise à disposition de mobilier, d'outils ou de machines. Enfin, les plateformes de financement participatif sont régulièrement sollicitées pour les phases de démarrage ou de développement.

Pour être appréhendé dans toutes ses potentialités, le modèle de financement du Tiers-Lieu se base sur un partenariat public, privé et personnel. Dans sa dimension économique, le Tiers-Lieu est un dispositif de création de valeur. Il incarne un paysage économique adapté aux technologies numériques et aux profondes transformations actuelles de la société. Les pouvoirs publics mais aussi les acteurs privés peuvent s'en saisir ensemble. Cela peut se faire de deux manières complémentaires : en utilisant les services du Tiers-Lieu et en capitalisant sur ses ressources pour co-construire des services d'utilité publique. Car pour répondre à la complexité des enjeux de notre société, les organisations et les individus doivent dépasser les barrières cognitives et travailler ensemble sur le développement de services. Les initiatives ne doivent pas être limitées à une approche ascendante ou descendante, mais venir de partout.

PROSPECTIVE

Le Tiers-Lieu est un processus exploratoire de valeurs à l'échelle humaine, sociétale et économique qui vise à devenir un élément central du fonctionnement de la cité.

Le Tiers-Lieu vise à devenir un élément central du fonctionnement de la cité. Il participe de sa repolitisation. Les grands principes défendus par les esprits les plus brillants ne sont pas que des concepts. Bien que la manière dont ils s'incarnent ne soit pas encore parfaitement stable, se sont des faits, concrets et duplicables. Il ne tient qu'à tout un chacun de travailler à l'amélioration de ce bien commun selon ses propres moyens. Les Tiers-Lieux, faites-les vous-même! Le poids croissant du numérique ainsi que les enjeux économiques et écologiques ont un impact direct sur les organisations, qu'elles soient privées, publiques, associatives, nationales ou internationales. Chaque secteur est concerné par l'urgence de trouver des solutions pour reconstituer un système de valeurs viable, décent et durable. Il n'est plus possible de continuer à faire comme avant. Le Tiers-Lieu épanouit les nécessaires expérimentations de ces mutations à l'échelle humaine, sociétale et économique. Indépendamment, il crée un socle de sens commun dans cette société en transformation.

Le Tiers-Lieu peut répondre aux exigences spécifiques de chaque secteur. Industrie, entrepreneuriat, finance, éducation, santé, agriculture, culture, urbanisme, etc. Approche marchande et approche non marchande comprise. Il s'agit simplement d'une autre manière de créer de la valeur. Une manière modulaire qui s'appuie sur des ressources existantes mais dispersées. Le Tiers-Lieu procède à un refléchage de ces ressources afin de les mettre en cohérence. Autour du Tiers-Lieu, il y a une culture qui vise à considérer le savoir comme un bien commun. Des individus s'appliquent à transmettre et à rendre reproductible leurs expériences. Ils présentent l'objet social comme d'autre présentent l'objet technique. Les recettes sont disponibles et améliorables. Et de la même manière que l'objet technique se diffuse et contribue à l'évolution de la condition humaine, l'objet social devient appréhendable par tous. Dans le contexte actuel, il n'y a pas d'autres alternatives.

Les Tiers Lieux, faites-les vous-même !

Source <http://movilab.org>

Annexe 6 - Formulaire type dans le cadre d'une documentation Movilab

7/12/2015

Gabarit:Page modèle d'un code source d'innovation sociale - Movilab.org

Gabarit:Page modèle d'un code source d'innovation sociale

De Movilab.org

(Redirigé depuis Page modèle d'un code source d'innovation sociale)

Accueil du wiki

Actions

Savoirs

Projets

WikiCafé

en savoir plus sur le principe de "code source"

Sommaire

- 1 Présentation du projet
 - 1.1 Résumé
 - 1.2 Pourquoi se lancer dans ce projet ?
 - 1.3 À savoir avant de se lancer
- 2 Comment faire ?
 - 2.1 La recette pour les pressés
 - 2.2 À faire avant
 - 2.3 À faire pendant
 - 2.4 À faire après
- 3 Mieux comprendre le projet
 - 3.1 L'origine du projet et son histoire
 - 3.2 Les étapes marquantes, les détournements et évolutions du projet initial
 - 3.3 Les freins, les problèmes non résolus, les défis
 - 3.4 Les éléments facilitateurs
 - 3.5 Conditions de réutilisation
 - 3.6 Exemples concrets
- 4 Des ressources pour aller plus loin
 - 4.1 Bibliographie : livres, lieux et sites pour aller plus loin
 - 4.2 Pour ne pas rester seul
 - 4.3 Quelques ressources pratiques
 - 4.4 Retours d'expérience de ceux qui ont testé cette recette
 - 4.5 Passer à l'échelle ?

Présentation du projet

titre + description en une ligne + mots clés

Résumé

(description rapide, porteurs, partenaires, publics...)

Pourquoi se lancer dans ce projet ?

(quel intérêt, quels enjeux, ce que cela produit, quel impact ?)

À savoir avant de se lancer

(difficulté -1 à 5 étoiles, temps et moyens nécessaires, coûts)

Comment faire ?

La recette pour les pressés

(éventuellement)

À faire avant

(conditions à réunir, compétences, cadre juridique, modèles économiques du projet et des porteurs du projet s'ils sont bénévoles, les choix à faire avant)

À faire pendant

(étapes, comment les acteurs se coordonnent...)

À faire après

(avec quoi repart-on ? comment partager et diffuser ? évaluation)

Mieux comprendre le projet

L'origine du projet et son histoire

Les étapes marquantes, les détournements et évolutions du projet initial

Les freins, les problèmes non résolus, les défis

Les éléments facilitateurs

Conditions de réutilisation

Exemples concrets

(témoignages et portraits de porteurs du projet, d'acteurs, d'usagers : ce qui avait été prévu, ce qui a été fait au final, pourquoi ?, « si c'était à refaire ? », – en texte, en vidéo...)

Des ressources pour aller plus loin

Bibliographie : livres, lieux et sites pour aller plus loin

Pour ne pas rester seul

(personnes ayant de l'expérience et prêtes à la partager, y a-t-il un réseau sur ce projet ?)

Quelques ressources pratiques

(courriers préremplis, outils d'animation...)

Retours d'expérience de ceux qui ont testé cette recette

(pas seulement le projet mais la recette qui l'explique) et suggestion pour l'améliorer

Passer à l'échelle ?

(Y a-t-il d'autres projets complémentaires...)

Accueil - Définition de MoviLab - Qui porte et constitue MoviLab ? - Pourquoi contribuer sur ce wiki ? - Comment contribuer sur ce wiki ? - Conciergerie MoviLab - Mentions légales
Récupérée de « http://movilab.org/index.php?title=Gabarit:Page_modèle_d%27un_code_source_d%27innovation_sociale&oldid=43525 »

- Dernière modification de cette page le 11 février 2015 à 15:50.
- Cette page a été consultée 2 736 fois.
- Le contenu est disponible sous licence Creative Commons Attribution sauf mention contraire.

Annexe 7 - Avis du conseil scientifique sur le rapport final



Avis du conseil scientifique sur le rapport final du projet Movilab

Les attendus du rapport final sont fixés à l'article 6 des conventions de subventions et comprennent :

- un résumé exécutif de 2 pages en français et en anglais ;
- un rapport de synthèse de 10 à 15 pages
- et un rapport scientifique.

Le rapport final a été évalué par le conseil scientifique lors de sa réunion du 9 février 2015.

A l'issue des délibérations, l'avis collégial du conseil scientifique sur ces documents est le suivant :

Note : A

Le conseil scientifique salue la très haute tenue scientifique de ces travaux et l'engagement du scientifique au service de la transition de nos sociétés.

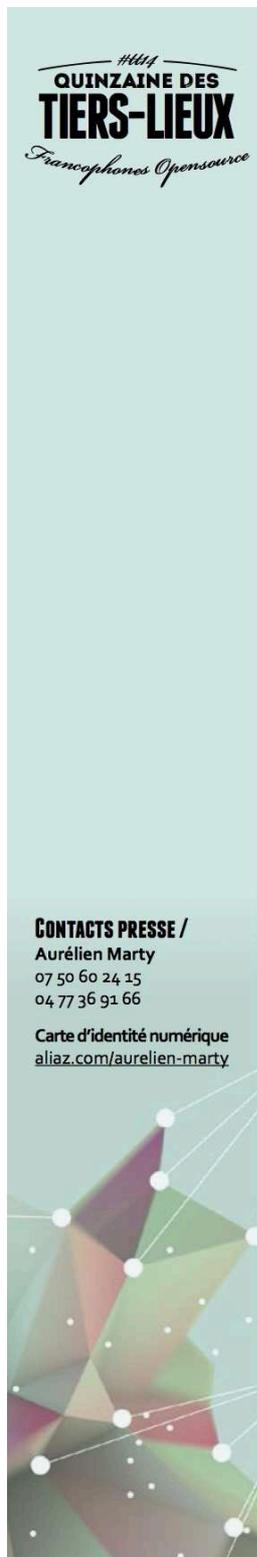
Le conseil scientifique estime qu'il est de la responsabilité du MEDDE de valoriser ces travaux et de soutenir le caractère pionnier de ces approches et postures « hybrides ».

Pour compléter votre information, vous trouverez en annexe l'avis détaillé du rapporteur.

A Paris, le 12 février 2015

Dominique BOURG, Président du conseil scientifique

Annexe 8 - Communiqué de presse – Quinzaine des Tiers-Lieux



Saint-Etienne, le 18 mars 2014

LA QUINZAINE DES TIERS-LIEUX UN EVENEMENT INNOVANT ET INTERNATIONAL A SAINT-ETIENNE

Programme détaillé ci-joint.

La communauté Francophone des Tiers-Lieux se retrouve à Saint-Etienne **du 7 au 18 avril 2014**. Un événement participatif pour faire découvrir les Tiers-Lieux au plus grand nombre.

DES RENCONTRES CREATIVES ENTRE EXPERTS ET GRAND PUBLIC

Biens communs, OpenSource, innovation, bidouilles, économie collaborative, économie contributive, design... la Quinzaine des Tiers-Lieux couvrira tous ces domaines.

La Quinzaine des Tiers-Lieux cassent le format de la conférence descendante : place aux causeries et aux BarCamp (ateliers participatifs). Le public peut s'approprier la Quinzaine des Tiers-Lieux.

Des espaces de temps libre sont aménagés pour créer des événements dans l'événement.

Le but, mélanger les points de vues et les compétences : salariés, indépendants, entrepreneurs, étudiants, chercheurs, citoyens, makers, designers, codeurs, bricoleurs, bidouilleurs...

LES TIERS-LIEUX, UN MOUVEMENT MONDIAL

Partout dans le monde, l'innovation, le partage de connaissances, la mutualisation de ressources et la création collective de biens communs sont des réponses pour dépasser les crises écologiques et économiques majeures. Devant ces enjeux, de nouvelles formes d'espace publics regroupés sous le vocable de « Tiers-Lieux » apparaissent. Dans ces espaces se co-crée des solutions et se pensent de nouveaux projets pour les territoires.

ORGANISE PAR UNE COMMUNAUTE FRANCOPHONE

Cet événement est organisé par la communauté Francophone des Tiers-Lieux qui rassemble différents pays : France, Suisse, Belgique, Québec, Cameroun et Côte d'Ivoire, etc. Ils seront représentés à Saint-Etienne du 7 au 18 avril 2014. La Quinzaine des Tiers-Lieux est portée par l'entreprise OpenScop, acteur du développement des Tiers-Lieux depuis 2010 dans le monde francophone (France, Suisse, Québec, Afrique...).

La Quinzaine des Tiers-Lieux fait suite aux deux éditions de "Territoire en Transition", en 2010 et en 2012.

MODALITES PRATIQUES

La Quinzaine se déroule dans différents Tiers-Lieux de Saint-Etienne (Le Mixeur, le Comptoir Numérique, le Fil, la Cité du Design).

Toutes les informations sont disponibles sur : www.tilios.fr

En savoir plus : contact@tilios.f

Co-organisateur : Antoine Burret 06 50 65 91 13

Openscop (secretariat) : Deborah Rival 04 77 36 91 66

Deux mots sur l'organisateur

OpenScop, Concepteur et développeur en distributions de Tiers Lieux Open Source

Concepteur et créateur du Comptoir Numérique, premier Tiers-Lieu français documenté dans une démarche open source, initiateur du premier Tour de France du télétravail et des Tiers Lieux, co-fondateur de la communauté internationale francophone des Tiers Lieux Open Source, initiateur de la dynamique Coworking Sainté et co-développeur du Mixeur, auteur du premier Manifeste des Tiers-Lieux et organisateur de la première rencontre francophone de la communauté des tiers lieux open source, OpenScop a su développer une expertise reconnue et est devenue en quatre ans la référence francophone sur le sujet des Tiers-Lieux.

Partenaires & organisateurs :



Annexe 9 - Liste de Tiers-Lieux

Liste de Tiers-Lieux ayant servi de point de repère à la rédaction

Ville	Nom	Site internet	Visité	Étudié	Documenté	Rencontré		
						J*	C**	B***
Abidjan	Babylab	https://www.fablab.io/babylab		X			X	
Abidjan	Ovillage	http://www.ovillage.ci/		X		X	X	
Albi	Fablab Albi	http://www.numerique-albi.fr/projet-fablab/		X				X
Amiens	La Machinerie	http://www.lamachinerie.org/		X			X	X
Antibes	NavLab	http://www.navlab.fr/		X		X		
Augan	Le Champ Commun	http://www.lechampcommun.fr/		X		X		
Aurec-sur-Loire	La Maison Jules Verne	http://www.yoanduriaux.wixsite.com/maisonjulesverne	X	X	X	X	X	X
Auxerre	Atelier des Beaux Boulons	http://www.beauxboulons.org/		X		X		
Bataville	L'Université Foraine	http://www.universiteforaine.fr/	X	X		X	X	X
Beauvais	L'atelier	https://www.fablab.io/latelierfablab	X	X	X	X	X	X
Biarné	Net-Iki	http://www.net-village.org/net-iki/		X		X		
Bordeaux	Le node	https://www.aquinum.fr		X		X		
Bordeaux	Darwin	http://www.darwin.camp/		X		X		X
Bordeaux	L@bx	http://www.labx.fr		X				
Bourges	Cowork'in Bourges	http://www.coworkinbourges.fr/		X		X		
Bourgoin-Jallieu	Le Troquet Numérique	http://www.troquet-numerique.org/	X	X	X	X	X	X
Brest	Les Fabriques du Ponant	http://www.lesfabriquesdupontant.net/		X		X	X	
Bron	La Fabrique d'Objets Libres	http://www.fablab-lyon.fr/	X	X		X	X	
Bruxelles	BetaCowork	http://www.betacowork.com/	X	X		X		X
Caen	Le Wip	http://www.le-wip.com		X		X	X	
Calais	Fablab Côte d'Opale	https://www.fablabcotedopale.com/		X				X
Cergy-Pontoise	FacLab	http://www.faclab.org/	X	X			X	X
Choisy Le Roi	TmpLab	http://www.tmpfab.org		X				
Clermont-Ferrand	Epicentre Cowork	http://www.epicentrecowork.org/	X	X		X	X	X
Dakar	JokkoLabs	http://www.jokkolabs.net/		X			X	
Dijon	Kelle Fabrik	https://www.kellefabrik.wordpress.com/		X				X
Dijon	Les Docks Numériques	http://www.lesdocks.net/	X	X		X		
Ferney-Voltaire	Pangloss Labs	http://www.panglosslabs.org/	X	X	X	X	X	X
Genève	Geneva Impact Hub	https://www.geneva.impacthub.net/fr/	X	X		X	X	X
Genève	La Muse	http://www.la-muse.ch/	X	X	X	X	X	X
Genève	Post Tenebras Lab	https://www.posttenebraslab.ch/	X	X		X	X	X
Genève	Les voisins	http://www.voisins.ch/	X	X			X	X
Grenoble	Col-Inn	http://www.col-inn.net/	X	X		X		X
Grenoble	Cowork in Grenoble	http://www.co-work.fr/	X	X		X		X
Grenoble	La Casemate	https://www.fablab.lacasemate.fr/	X	X		X	X	X
Guéret	La Quincaillerie Numérique	http://www.laquincaillerienumerique.fr/	X	X	X	X	X	X
Lausanne	Eclau	https://www.eclau.ch/	X	X		X		
Lausanne	Hackarium	http://www.hackarium.ch/	X	X		X	X	X
Libourne	Arrêt Minute	http://www.arretminute.fr/		X		X		
Liège	ReLab	http://www.relab.be/	X	X		X	X	X
Lille	La Coroutine	http://www.lacoroutine.org/	X	X	X	X	X	X
Limoges	LimouziLab	https://www.lab.limouzi.org/	X	X		X	X	
Lomé	Woelab	http://www.woelabo.com/		X		X		
Lozère	Tiers-Truck	http://www.tierstruck.org/fr/	X	X	X	X		
Lyon	Les Atelier Médias	http://www.atelier-medias.org/	X	X		X		X
Lyon	La Cordée	http://www.la-cordee.net/		X		X	X	
Lyon	Locaux Motiv'	http://www.locauxmotiv.fr/	X	X		X	X	X
Lyon	Mutualab	http://www.mutualab.org/	X	X		X	X	X
Marseille	La Boate	http://www.laboate.com/	X	X		X	X	
Marseille	La Fabulerie	http://www.lafabulerie.com/	X	X		X	X	X
Marseille	La Ruche Marseille	http://www.la-ruche.net/ruche/marseille/	X	X		X	X	X
Metz	Graoulab	http://www.graoulab.org/		X			X	
Montpellier	Labsud	http://www.labsud.org/	X	X			X	
Montpellier	Le Bib	https://www.lebib.org	X	X		X	X	X
Montreuil	EcoDesign Fablab	http://www.apedec.org		X		X	X	X
Montreuil	ICI Montreuil	http://www.icimontreuil.com/	X	X		X	X	X
Nancy	NYBICC	http://www.nybi.cc/		X			X	
Nancy	La Poudrière	http://www.poudriere.org/	X	X		X	X	
Nanterre	Electrolab	http://www.electrolab.fr/		X			X	X
Nantes	Fabmake	http://www.fabmake.fr/		X			X	X
Nantes	Plateforme C	http://www.plateforme-c.org/	X	X		X	X	X
Néon-sur-Creuse	Rural Lab	https://www.fablab.io/ruralab		X		X		
Nice	NiceLab	https://www.blog.nicelab.org/		X				
Paris	Carrefour-Numerique²	http://www.cite-sciences.fr/		X			X	X
Paris	La Paillasse	http://www.lapaillasse.org		X		X	X	X
Paris	La Ruche	http://www.la-ruche.net/		X			X	X
Paris	La Mutinerie	http://www.mutinerie.org/	X	X		X	X	X
Paris	Numa	https://www.paris.numa.co/	X	X		X	X	
Paris	Super Public	http://www.superpublic.fr/		X			X	
Paris	Volumes	http://www.volumesparis.org/		X			X	X
Paris	Woma	http://www.woma.fr/fr/	X	X		X	X	
Paris	Les Grands Voisins	http://www.lesgrandsvoisins.org/		X				X
Perpignan	Squaregolab	http://www.squaregolab.com/		X			X	
Poitiers	Les Usines Nouvelles	http://www.lesusinesnouvelles.com/		X				
Reims	La Capsule	http://www.capsule.reimscoworking.fr/		X			X	X

Rennes	Hôtel Pasteur	http://www.hotelpasteur.fr/	X	X		X	X	X
Rennes	LabFab	http://www.labfab.fr/	X	X		X	X	X
Rennes	Le Biome	http://lebiomefablab.wixsite.com/lebiome		X		X		
Roubaix	Fablab Lille	http://www.fablablille.fr/		X			X	
Saint-Étienne	Au Comptoir Numérique	http://www.comptoir-numerique.fr/	X	X	X	X	X	X
Saint-Étienne	La cartonnerie	http://www.lacartonnerie.blogspot.fr	X	X	X	X	X	X
Saint-Étienne	Le Mixeur	http://www.le-mixeur.org/	X	X	X	X	X	X
Saint-Étienne	OpenFactory	http://www.openfactory42.org	X	X	X	X	X	X
Strasbourg	Shadok	http://www.shadok.strasbourg.eu/		X		X	X	
Toulouse	Artilect	http://www.artilect.fr/	X					X
Valence	La Forge Collective	http://www.laforgecollective.fr/		X			X	
Villeurbanne	La Myne	http://www.lapaillassaone.strikingly.com/	X	X	X	X	X	X
Villeurbanne	You Factory	http://www.youfactory.co/	X	X		X	X	X
Yaoundé	IT-Kola	http://www.itkola.org/		X		X		

* Initiateurs

** Collaborateurs

*** Bénéficiaires

Annexe 10 - La charte des Fablabs



La charte des Fablabs

Afin de porter l'appellation de « FabLab », la structure doit entre autres respecter la charte des FabLab, mise en place par le MIT. La charte ci-dessous a été actualisée en novembre 2012 en fonction des légers amendements décidés par le réseau mondial.

→ **Qu'est-ce qu'un Fab Lab ?**

Les Fab Labs sont un réseau mondial de laboratoires locaux, qui doppent l'inventivité en donnant accès à des outils de fabrication numérique.

→ **Que trouve-t-on dans un Fab Lab??**

Les Fab Labs partagent le catalogue évolutif d'un noyau de capacités pour fabriquer (presque) n'importe quel objet, permettant aux personnes et aux projets d'être partagés.

→ **Que fournit le réseau des Fab Labs ?**

Une assistance opérationnelle, d'éducation, technique, financière et logistique au-delà de ce qui est disponible dans un seul lab.

→ **Qui peut utiliser un Fab Lab ?**

Les Fab Labs sont disponibles comme une ressource communautaire, qui propose un accès libre aux individus autant qu'un accès sur inscription dans le cadre de programmes spécifiques.

→ **Quelles sont vos responsabilités ?**

Sécurité : Ne blesser personne et ne pas endommager l'équipement.

Fonctionnement : Aider à nettoyer, maintenir et améliorer le Lab.

Connaissances : Contribuer à la documentation et aux connaissances des autres

→ **Qui possède les inventions faites dans un Fab Lab??**

Les designs et les procédés développés dans les Fab Labs peuvent être protégés et vendus comme le souhaite leur inventeur, mais doivent rester disponibles de manière à ce que les individus puissent les utiliser et en apprendre.

→ **Comment les entreprises peuvent utiliser un Fab Lab??**

Les activités commerciales peuvent être prototypées et incubées dans un Fab Lab, mais elles ne doivent pas entrer en conflit avec les autres usages, elles doivent croître au delà du Lab plutôt qu'en son sein, et il est attendu qu'elles bénéficient à leurs inventeurs, aux Labs, et aux réseaux qui ont contribué à leur succès.

La charte originelle en anglais : <http://fab.cba.mit.edu/about/charter/>

Annexe 11 - Bénéficiaires Service Coworking

L'atelier des médias – Lyon

Statut	Domaine	Genre	Âge	
Entrepreneur	Conseil en communication	F		30 -45
Entrepreneur	Traducteur	F	< 30	
Entrepreneur	Responsable web	H		30 -45
Entrepreneur	Traducteur/correcteur	F	< 30	
Entrepreneur	Graphiste illustratrice	F		30 -45
Entrepreneur	Consultant en stratégie éditoriale	H		30 -45
Entrepreneur	Traducteur	H		30 -45
Entrepreneur	Développeur OpenSource	H		30 -45
Entrepreneur	Développeur web	H	< 30	
Entrepreneur	Journaliste	H		30 -45
Entrepreneur	Journaliste	H		30 -45
Salarié	Représentante commerciale B2B	F	< 30	
Entrepreneur	Traducteur	H		30 -45
Entrepreneur	Traducteur graphique	F		30 -45
Entrepreneur	Business Développeur	H	< 30	
Entrepreneur	Journaliste	F		> 45
Entrepreneur	Rédacteur	H		30 -45
Entrepreneur	Rédacteur web	F		30 -45
Entrepreneur	Journaliste	H		30 -45
Salarié	Développeur territoriale	H		30 -45
Entrepreneur	Auteur photographe	H		30 -45
Entrepreneur	Journaliste presse	H		> 45
Entrepreneur	Formateur 2D/3D	H	< 30	
Entrepreneur	Réalisateur, producteur, éditeur de film	H		30 -45
Entrepreneur	Communication web	F		30 -45
Entrepreneur	Journaliste économique	F		30 -45
Salarié	Directeur de production	F		> 45
Entrepreneur	Designer graphique	F	< 30	
Entrepreneur	Consultant en communication	H		30 -45
Entrepreneur	Rédacteur web	F		30 -45
Entrepreneur	Consultant et formateur	F	< 30	
Entrepreneur	Traducteur et interprète	F		30 -45
Entrepreneur	Data visualisation, R&D	H	< 30	
Salarié	Graphique designer	F		30 -45
Entrepreneur	Journaliste	H		30 -45
Entrepreneur	Journaliste	F		30 -45
Entrepreneur	Intégrateur CMC	H	< 30	
Entrepreneur	Développeur front / Architecte bâtiment	H	< 30	
Entrepreneur	Audiovisuel	H		30 -45
Entrepreneur	Business Developer	H		30 -45
Entrepreneur	Développeur multimédia	H		30 -45
Entrepreneur	Illustratrice	F		30 -45
Entrepreneur	Consultant éditoriale	F		30 -45

La mutinerie – Paris

Statut	Domaine	Genre	Âge	
Entrepreneur	Traducteur édition	F	30 -45	
Entrepreneur	Consultant design	H	30 -45	
Entrepreneur	Développeur web	H	30 -45	
Entrepreneur	Traducteur	F	< 30	
Entrepreneur	Relation Public	H	< 30	
Entrepreneur	Consultant Innovation	H	< 30	
Entrepreneur	Marketing	H	30 -45	
Salarié	Ressources humaines, community manager	F	< 30	
Entrepreneur	Consultant	H	30 -45	
Entrepreneur	Consultant Innovation	H	30 -45	
Entrepreneur	IT OpenSource	H	30 -45	
Entrepreneur	Économie solidaire	H	< 30	
Entrepreneur	Designer	F	< 30	
Entrepreneur	Développeur OpenSource	H	< 30	
Entrepreneur	IT web	H	< 30	
Étudiant	Marketing	F	< 30	
Entrepreneur	Pâtissier	H	30 -45	
Entrepreneur	Journaliste Rédacteur	H	30 -45	
Entrepreneur	Designer	F	30 -45	
Entrepreneur	Designer	H	30 -45	
Salarié	Communication	F	< 30	
Entrepreneur	Traducteur	F	30 -45	
Entrepreneur	Consultant	F	< 30	
Salarié	Designer	H	30 -45	
Entrepreneur	Web OpenSource	H	30 -45	
Entrepreneur	Communication Marketing	H	< 30	
Entrepreneur	Consultant	F	30 -45	
Salarié	Consultant	H	< 30	
Entrepreneur	Consultant marketing	H	30 -45	
Salarié	Communication, marketing	H	< 30	
Entrepreneur	Consultant IT	H		> 45
Salarié	Communication	H	30 -45	
Salarié	Consultant marketing	H	< 30	
Entrepreneur	Consultant IT	H	30 -45	
Chercheur	Traducteur	F	< 30	
Entrepreneur	Innovation de service	H	< 30	
Étudiant	Développeur web	H	< 30	
Entrepreneur	Consultant IT Opensource	H	30 -45	
Entrepreneur	Design	H	30 -45	
Entrepreneur	Marketing, Design	H	30 -45	
Entrepreneur	Marketing Web	H	30 -45	
Salarié	Relation Public, Communication	H	30 -45	
Entrepreneur	Marketing IT	H	30 -45	
Entrepreneur	Formation	H	30 -45	
Chercheur	Design	F	30 -45	
Entrepreneur	Marketing	H	< 30	
Entrepreneur	Économie solidaire	H	30 -45	
Salarié	Architecte Design	F	< 30	
Salarié	Communication	F	< 30	
Entrepreneur	Community manager	F	< 30	
Étudiant	Communication	H	< 30	
Entrepreneur	Web IT	H	30 -45	
Entrepreneur	Développeur web	H	30 -45	
Entrepreneur	Traducteur	H	< 30	
Entrepreneur	Web	H	< 30	
Chercheur	Consultant	H		> 45
Entrepreneur	Traducteur	F	30 -45	
Étudiant	Design	F	< 30	
Entrepreneur	Communication	H	30 -45	
Entrepreneur	Web IT	H	< 30	
Salarié	Marketing Web	H	30 -45	
Salarié	Design communication	H	30 -45	
Entrepreneur	Consultant développement durable	H	< 30	
Entrepreneur	Communication économie solidaire	F	30 -45	
Entrepreneur	Marketing	F	30 -45	
Entrepreneur	Photographe	F	30 -45	
Entrepreneur	Marketing	H	30 -45	

Salarié	Design communication	F		30 -45	
Entrepreneur	Développement OpenSource	H	< 30		
Entrepreneur	Consultant développement durable	H		30 -45	
Entrepreneur	Photographe	H		30 -45	
Entrepreneur	Journaliste	H	< 30		
Entrepreneur	Consultant web	F	< 30		
Salarié	Marketing communication	H	< 30		
Salarié	Design	F	< 30		
Entrepreneur	Traducteur	F		30 -45	
Entrepreneur	Consultant marketing	H		30 -45	
Entrepreneur	Web IT	H	< 30		
Entrepreneur	Consultant formation	H		30 -45	

La poudrière – Nancy

Statut	Domaine	Genre	Âge	
Entrepreneur	Géographe	H		30 -45
Entrepreneur	designer web	H		30 -45
Entrepreneur	Juriste	H		30 -45
Entrepreneur	Journaliste	F	<30	
Entrepreneur	Vidéaste	H		30 -45
Entrepreneur	Chercheur – Consultant	F		30 -45
Entrepreneur	Architecte	H		30 -45
Entrepreneur	Développement territorial	H	< 30	
Entrepreneur	Journaliste	F		30 -45
Entrepreneur	designer web	H	< 30	
Entrepreneur	Graphiste	H		30 -45
Salarié	Responsable associative	F		30 -45
Entrepreneur	Développeur	F		30 -45
Entrepreneur	Marketing Web	H		30 -45
Entrepreneur	Communication	F	< 30	30 -45
Entrepreneur	Menuisier	H		30 -45
Entrepreneur	Journaliste	H		30 -45
Entrepreneur	Consultant marketing	H		30 -45
Entrepreneur	Graphiste	H		30 -45
Entrepreneur	Formatrice	F		30 -45
Entrepreneur	Coach	F		30 -45
Entrepreneur	Marketeur	H	<30	
Entrepreneur	Coach	H		30 -45
Entrepreneur	Journaliste	F		30 -45
Entrepreneur	Consultant management	H		30 -45

Annexe 12 - Extrait de liste de membres PanglossLab 2016

Type	Entreprise	Nom	Prénom	Statut 2015	Statut 2016	Membre depuis	Type membre 2015	Cotisation à vérifier 2015	Montant reçu 2015
Entreprise	XXX	B	Daniel	-	CA selon AG du		Membre adhérent	30	30
Individuel		B	Reda	-	1.12.2015		Membre adhérent	30	30
Individuel		B	Christian	-	-		Membre adhérent	30	30
Indépendant		B	Sasha	-	-		Membre adhérent	30	30
Individuel		B	Francesco	-	-		Membre adhérent	30	30
Individuel	B	Mélanie	-	-	CA selon AG du		Membre adhérent	30	30
Individuel	C	Guillaume	-	-	CA selon AG du		Membre adhérent et dirigeant du site de FV	30	492
Individuel	C	Eva	-	-	-		Membre adhérent	30	30
Individuel	C	Lionel	-	-	17.09.2015		Membre actif	360	120
Individuel	C	Erika	-	-	CA selon CA de		Membre adhérent	30	30
Individuel	D	Guillaume	-	-	06.2015		Membre actif	360	30
Individuel	D	Craig	-	-	16.11.2015		Membre adhérent et dirigeant du site de FV	30	492
Individuel	D	Paolo	-	-	-		Membre adhérent et dirigeant du site de FV	30	492
Entreprise	XXX	E	Doris	-	-		Membre adhérent et dirigeant du site de FV	30	492
Individuel		G	Nicolas	-	-	29.11.2015	Membre actif	360	30
Individuel		G	Fernando	-	-	-	Donateur / Formule 1	79	79
Individuel		H	Jean-Pierre	-	-	-	Membre adhérent	30	30
Individuel	K	Stephan	-	-	CA selon AG du		Membre adhérent	30	30
Entreprise	XXX	L	Sophie	-	-	1.12.2015	Membre adhérent	30	30
Individuel		L	Yannick	-	-	-	Membre adhérent (devenu actif)	30	30
Individuel	L	Yannick	-	-	23.09.2015		Membre actif	360	90
Individuel	L	Tianyi	-	-	-		Membre adhérent	30	30
Individuel	M	Matildah	-	-	-		Membre adhérent	30	30
Individuel	M	Sébastien	-	-	06.03.2015		Membre actif	360	360
Individuel	M	Julien	-	-	-		Membre adhérent	30	30
Individuel	P	Pierre-Marie	-	-	-		Membre adhérent	30	0
Individuel	R	Olivier	-	-	-		Membre adhérent	30	30
Individuel	S	Catherine	-	-	-		Membre adhérent	30	30
Individuel	U	Khadija	-	-	-		Membre adhérent	30	
Individuel	V	Suzsanna	-	-	04.11.2015		Membre actif	360	50
Entreprise	XXX	V	Arnaud	-	-	-	Membre adhérent	30	30
Individuel		B	Denis	CA	CA	10.2014	Fondateur	462	462
Individuel	Z	Yves	CA	CA	10.2014	Fondateur	462	462	
Individuel	O	Ayse	CA	CA	10.2014	Fondateur	462	462	
Individuel	R	Carmz	CA	CA	10.2014	Fondateur	231	231	
Individuel	B	Paul	CA	CA	10.2014	Fondateur	462	462	
Individuel	J	David	CA	CA	10.2014	Fondateur	462	462	
Entreprise	XXX	B	Arnaud	CA	CA	10.2014	Fondateur	462	462
Individuel		B	Antoine	CA	CA	10.2014	Fondateur	0	0
Individuel	B	Simon	-	-	2015	Dirigeant du site de FV		462	
Entreprise	XXX	V	Jan	-	-	2015	Dirigeant du site de FV		462
Entreprise		C	Paola	-	-	2015	Dirigeant du site de FV		462
Individuel	R	Klaus	-	-	2015	Adhérent	30	30	
Individuel	B	Michael	-	-	2016?	formulaire en 2015, paiement en 2016 ?			
Individuel	S	Werner	-	-	2016?	formulaire en 2015, paiement en 2016 ?			
Individuel	G	Sabine	-	-	2016?	formulaire en 2015, paiement en 2016 ?			
								6052	8208

Annexe 13 - Code Source de Mosquito Trap – Movilab

11/3/2016

Code Source de Mosquito Trap - Movilab.org

Code Source de Mosquito Trap

De Movilab.org

Accueil du wiki

Actions

Savoirs

Projets

WikiCafé

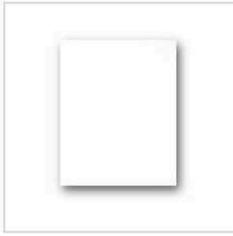
* Le site du projet (<http://openmosquitotrapen.strikingly.com/>) (Hackathon)
* En savoir plus sur le principe de "code source Movilab"

Sommaire

- 1 Présentation du projet
 - 1.1 Résumé
 - 1.2 Pourquoi se lancer dans ce projet ?
 - 1.3 A savoir avant de se lancer
- 2 Comment faire ?
 - 2.1 La recette pour les pressés
 - 2.2 A faire avant
 - 2.3 A faire pendant
 - 2.4 A faire après
- 3 Cahier des charges fonctionnel
 - 3.1 *1. Présentation générale du problème
 - 3.2 *2. Expression fonctionnelle du besoin
 - 3.3 *3. Cadre de réponse
- 4 Prototypage
 - 4.1 Esquisses
 - 4.2 Prototypes créés lors du ProtoHackathon : Marathon de prototypage accéléré
- 5 Mieux comprendre le projet
 - 5.1 L'origine du projet et son histoire
 - 5.2 Les étapes marquantes, les détournements et évolutions du projet initial
 - 5.3 Les freins, les problèmes non résolus, les défis
 - 5.4 Les éléments facilitateurs
 - 5.5 Conditions de réutilisation
 - 5.6 Exemples concrets
- 6 Des ressources pour aller plus loin
 - 6.1 Bibliographie : livres, lieux et sites pour aller plus loin
 - 6.2 Pour ne pas rester seul
 - 6.3 Quelques ressources pratiques
 - 6.4 Passer à l'échelle ?

Présentation du projet

Mosquito Trap est une piège à moustiques high tech mais low cost

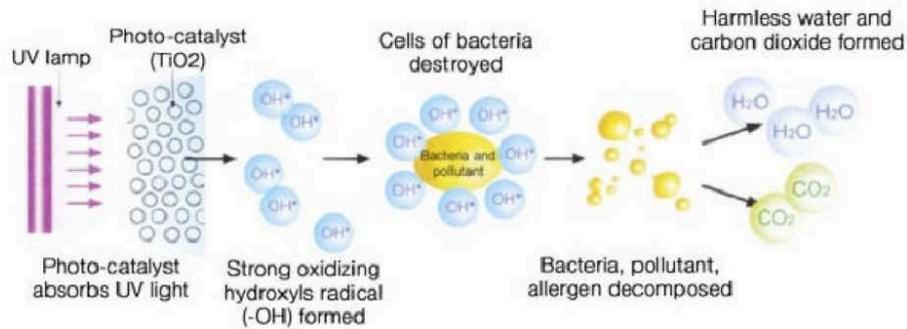


Mosquito Trap

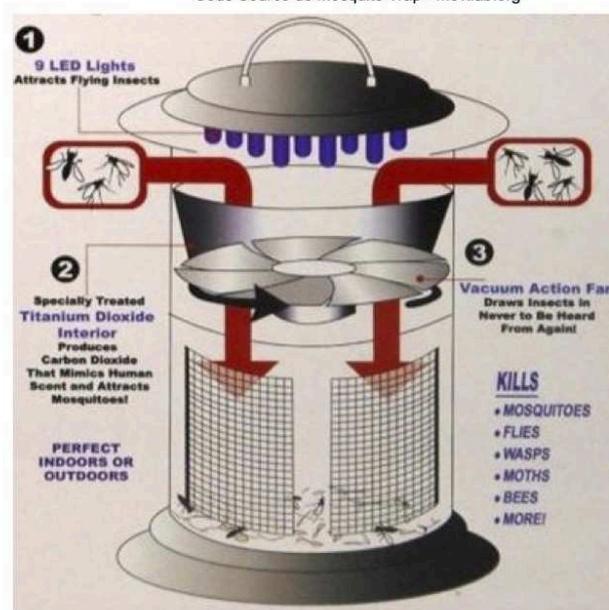
Résumé

A partir de la technologie éprouvée de la photo-oxydation, il est possible d'assainir l'air ambiant (destruction des COV, virus, bactéries et spores dans l'air) tout en attirant les moustiques dans un piège (dégagement de bouffées de CO2 qui simulent la respiration d'une personne et attire le moustique dans un piège).

Quelques références sur la techno de photo-oxydation (<http://en.wikipedia.org/wiki/Photocatalysis>) et l'attrait des moustiques pour le CO2 pour autant qu'il est diffusé de façon adaptée (<http://europepmc.org/abstract/MED/2573687/>).



En résumé le fonctionnement de ce type de dispositif (<http://www.elyonpestcontrol.com/page3.htm>) est une connaissance du domaine public.



Comment mettre cette techno à porté du plus grand nombre dans les pays émergents où 2 milliards de personnes sont exposées aux maladies portées par les moustiques ?

- nous allons réutiliser des composants disponibles dans ces régions du monde pour créer un piège high tech low cost en open source.
- nous mettrons en oeuvre le support du Coworking St Etienne, de l'Open Factory et des Tiers Lieux locaux pour associer les compétences techniques et sociales nécessaires
- nous associons l'expérience du porteur d'idée dans le domaine de la santé et de l'innovation de services aussi bien que dans le déploiement de projet internationaux.

Pourquoi se lancer dans ce projet ?

Pour le moment cette technologie (Photo oxydation sur base de TiO2) n'est pas accessible aux pays du sud qui pourtant souffrent le plus des maladies propagées par les moustiques.

- du fait du coût des appareils existants
- par manque de réseau de maintenance localement
- en l'absence de modèle conçu pour une fabrication locale pour une distribution local

Raisons pour laquelle nous voulons mettre en place un objet avec des qualités spécifiques:

*qui puisse être fabriqué localement avec les savoirs faire et les matériaux disponibles sur place.

Nous pensons utiliser le recyclage de matériel informatique (ventilateur, BUS) et téléphonique (batterie, SMS). On pourra ainsi démultiplier la diffusion là où c'est utile et générer l'impact de santé publique voulu.

- qui fonctionne sur batterie (de téléphone par exemple), sur alimentation USB ou via un panneau solaire. A voir.
- qui soit connecté par SMS pour être reprogrammé à distance selon les besoins (programmation de la lampe et du ventilateur). Selon le type de moustiques, le volume du lieu d'usage, le mode d'alimentation électrique, la charge en moustique évoluant dans l'année et dans la journée il sera intéressant de pouvoir moduler le comportement du produit. La lampe peut éclairer en continu, par flash, en clignotant, à certaines heures, et de même le ventilateur peut jouer en permanence avec la lampe, par bouffées, en décallé avec la lampe etc...
- qui puisse comptabiliser le nombre de moustiques capturés par période de temps pour

déterminer l'épidémiologie. Il serait intéressant pour le site healthmap (<http://healthmap.org/fr/>) de disposer de ce flux de données pour compléter son offre. A partir de cette surveillance et d'autres données comme la pluviométrie on pourra alors provoquer l'activation à distance (par SMS) des dispositifs ainsi interconnectés.

A savoir avant de se lancer

Ce type de produits (<http://www.consoglobe.com/lampe-aspire-moustiques-cg>) existe déjà et propose des performances correctes (même si ces objets ne sont pas connectés ni reprogrammables). Nous avons donc tous les ingrédients de la recette. Nous ne sommes pas dans l'invention mais dans l'optimisation : moins cher, plus performant. A surveiller au cours du développement:

- l'application de la peinture au TiO2 qui doit se faire en environnement propre (protection des personnes). Reste que cette base de teinture est universellement utilisée dans les produits de consommation courante sous les noms de blanc de titane, Pigment White 6 (PW6), ou CI 77891. A bien noter la différence entre différents type de TiO2 et l'effet booster d'une dépose en fine couche sur une base carbonée. Ref TiO2 et ses dérivés (http://en.wikipedia.org/wiki/Titanium_dioxide). Enfin en alimentation on le trouve sous forme de E171.
- la lampe UV-C, qui est un produit peu cher et peu consommateur d'énergie si on opte pour les LED, mais qui n'est pratiquement pas disponible dans les pays émergents. (reste que cette lampe existe dans les ordinateur haut de gamme à liquid cooling)
- la forme du tube de diffusion de CO2 / capture des moustiques qui reste à étudier en fonction des habitudes des moustiques.
- la qualité de l'accueil du moustique, pour qu'il ait envie de s'approcher du piège. Sur quel types de supports localement il aime à se poser, en dehors de la peau? Quelle matière, quelle forme est la plus attractive? Si cette matière existe dans le domaine du recyclage et qu'elle interagit positivement avec la lampe UV (par exemple si elle contient déjà du TiO2 du fait de sa peinture) on aura gagné une étape ou deux dans la conception.

Les moyens utiles seront une collaboration avec des Fab Lab situés dans les régions endémiques et l'expertise d'entomologistes.

Le temps de développement est court (quelques jours) si on vise une maquette n'incluant pas tous les services de SMS, programmation et gestion de l'énergie. Malgré tout si on utilise un téléphone classique pour créer la solution on pourra démontrer l'élément clé du modèle de diffusion par des opérateurs implantés localement (magasins de téléphonie, d'informatique).

Comment faire ?

La recette pour les pressés

Prenez un ventilateur de PC, une grande bouteille de Coca en plastique, et une canette de Coca en métal. Récupérez un dés à coudre de colorant alimentaire au TiO2 (<http://www.cerfdellier.com/colorants-alimentaires/1760-colorant-blanc-poudre-hydrosoluble-1-kg.html>) et la lampe UV-C LED du PC de votre petit frère. Sinon prenez la une lampe UV Lambda type Philips TUV mini (http://www.lighting.philips.com/main/shared/assets/pdf/Purification_catalogue_Oct_2013_FINAL.pdf). Dégotez aussi la grille du PC ou un morceau de moustiquaire qui servira à laisser passer le CO2 mais pas les moustiques. Sortez du placard le téléphone nokia 3110 de vos jeunes années et chargez-le.

Soyez malin (!!), pour permettre aux moustiques de sentir le CO2, d'entrer à proximité du ventilateur et de se faire piéger. Le tout piloté et alimenté par le téléphone.

Pour les très très pressés on peut acheter des composants déjà prêts, comme cette lampe LED alimentée à la main ou USB (<http://www.selectronic.fr/lanterne-17-leds-a-dynamo.html>) et remplacer les LED par des LED UVC ou encore coller une lampe Philips (<http://www.francelampes.com/g13-tl-10w-tuv-germicide-uvc-28x330mm-z-150866.html>) dans une bouteille de coca.

A faire avant

Le plus important est de cibler l'impact. Deux dimensions à cela :

- la diffusion de cet outil auprès d'un maximum de personnes qui en ont besoin: définir le modèle économique viable pour la fabrication locale de l'objet et assurer la diffusion du savoir faire nécessaire.
- le design d'un outil efficace, adaptatif et facile à monter pour les fabricants locaux. La dimension R&D et l'approche scientifique sont clés.

Le modèle économique est donc celui d'un côté de l'open source / fabrication locale, récupération et recyclage. Mais d'un autre côté on est dans le domaine de la R&D typique du monde médical. Pour créer de la valeur d'usage, qu'un commerce s'implante et que les utilisateurs prennent soin de l'objet, il faut que médicalement le produit soit performant et qu'il corresponde à une logique économique soutenable localement.

Dans un premier temps les bénévoles qui portent l'idée doivent décrire le modèle de fabrication locale, les éléments constitutifs du produit, les performances minimales attendues, puis tester la faisabilité, c'est à dire l'intérêt pour un petit entrepreneur local de se lancer dans le commerce et la maintenance de cet objet. Ensuite le prototype, la petite série serviront à finaliser la preuve de concept.

Dans une étape suivante on pourra envisager un financement par exemple par une organisation internationale pour assurer la diffusion / formation des monteurs + circuits d'approvisionnement des pièces recyclées, mais aussi une amélioration du modèle par des équipes d'experts (R&D sur les espèces de moustiques / tests et amélioration des programmes, des matériaux et de la forme / solutions pour les problèmes pratiques comme l'alimentation électrique, l'acheminement de LED, le système central de pilotage par SMS).

A faire pendant

- pour un prototype on peut sans doute acheter les éléments de base, lampe et TiO2 tout en poursuivant la recherche de produits contenant ces deux éléments. Exemple de fournisseur de TiO2 <http://www.colorey.com/france/naturel-dioxyde-de-titane-e171.html> Pour les LED UVC le site Alibaba paraît le plus approprié. On doit se procurer ce type de LED 265 nm (<http://www.uvcuringlamp.net/uv-led-265nm-p-462.html>) ou encore ces LED 255-265 (http://www.alibaba.com/product-detail/255-265nm-Germicidal-UVC-UV-LED_1076444651.html) au prix de 0,5 Euro l'unité.

A faire après

On a un modèle pour un objet efficace (démonstré scientifiquement) et facile à monter avec des pièces de récupération ou disponibles localement. On a des personnes qui le proposeraient volontier dans leur boutique de téléphonie dans les pays émergents. On a une présentation en vidéo du mode opératoire pour le fabriquer, en Français, Espagnol, Portugais, Anglais. On a un rendez vous à l'OMS, à la Gates Fondation, à la Rockefeller Fondation, pour expliquer de quoi on aurait besoin pour maintenir ce objet sur le long terme, l'améliorer, le diffuser plus encore. On a un réseau académique

et de hacker qui testent les performances et proposent des améliorations (forme, matière, programmation etc...). On se balade en Floride, au Brésil, en Inde et en Côte d'Ivoire et des gens en fabriquent.

Ensuite on peut travailler à optimiser l'alimentation, en faire une version Pro pour les salles de classe, les lieux publics. On peut travailler à d'autres objets pour la santé publique, comme des poignées de porte en fils de cuivre de récupération, ...

Cahier des charges fonctionnel

*1. Présentation générale du problème

Réaliser un objet à partir de pièces recyclées disponibles dans les pays émergents, capable de rassembler un ventilateur (type PC), une lampe UV-B, et une forme contenant du TiO₂ et étudiée pour diffuser un souffle régulier tout en piégeant des moustiques.

- 1.1 Projet
- 1.1.1 Finalités

Le retour attendu est à mesurer en termes d'impact sur l'infestation des moustiques en zone endémique, et donc de diffusion de l'objet à grande échelle.

- 1.1.2 Espérance de retour sur investissement

Le retour attendu est à mesurer en termes d'impact sur l'infestation des moustiques en zone endémique, et donc de diffusion de l'objet à grande échelle. L'investissement est relativement faible, puisqu'il est question de développer un modèle tenant compte des conditions matérielles dans ces pays et un mode d'emploi accessible au plus grand nombre permettant de le reproduire localement. L'insertion de la fabrication dans les modèles économiques locaux doit faire l'objet d'une attention particulière pour assurer la diffusion concrète de l'objet.

Le ROI est de ce fait plus à évaluer pour un opérateur local, que pour l'équipe de conception. A quel prix peut-il vendre l'objet, à quel coût de fourniture doit-il s'attendre, et quelle marge brute en ressort. Sur quel type de métier existant peut-on greffer cette activité si on envisage d'écraser les coûts fixes et d'apporter un complément d'affaire à l'opérateur local?

- 1.2 Contexte
- 1.2.1 Situation du projet par rapport aux autres projets de l'entreprise

Ce projet n'est pas lié à une entreprise, mais à un porteur d'idée. Il existe des fabricants mais dont l'impact sur les moustiques est limité du fait du coût et du modèle de diffusion (fabrication en Asie, vente en Europe + US)

- 1.2.2 Études déjà effectuées

Des échanges avec des concepteurs et fabricants de ce type de matériel (Groupe SEB N°1 mondial du petit électroménager). Ne sont pas intéressés par le marché de la zone endémique, du fait de l'absence de solution de distribution et de maintenance localement.

- 1.2.3 Études menées sur des sujets voisins

De nombreuses études, dont une menée par YNOE (consultant en innovation présent à Lyon) donnent une bonne idée des propriétés techniques liées au TiO₂ pour l'assainissement de l'environnement.

- 1.2.4 Suites prévues

On imagine présenter le modèle et ses résultats auprès d'ONG et d'organisations internationales intéressées par aider à la diffusion du concept. Leur soutien matériel et en termes de communication devant accélérer le décollage et l'impact de santé publique. Également un support financier devra permettre de poursuivre la recherche et l'amélioration du modèle. Par exemple pour développer des options d'alimentation électrique, des services d'épidémiologie etc...

- 1.2.5 Nature des prestations demandées

Étude des composants disponibles sur le marché du recyclage en zone endémique. Lampe, ventilateur, objets peints contenant du TiO₂.

Maquette fonctionnelle développée en Europe et en zone endémique (pour stimuler le partage de solutions)

Logiciel basé sur un téléphone mobile informé par SMS, permettant de piloter la lampe et le ventilateur, et de remonter des données de performance (nb de moustiques capturés)

Video de formation pour opérateur local

- 1.2.6 Parties concernées par le déroulement du projet et ses résultats (demandeurs, utilisateurs)
- 1.2.7 Caractère confidentiel s'il y a lieu
- 1.3 Énoncé du besoin (finalités du produit pour le futur utilisateur tel que prévu par le demandeur)

Premier utilisateur, le monteur local. Il peut suivre les instructions et monter l'objet avec les moyens locaux et en tirer un profit qui l'incite à en vendre autant que possible.

Deuxième utilisateur, le bénéficiaire. Il place l'objet dans une chambre à coucher, une salle de classe, un restaurant etc... et l'appareil se met en route seul en fonction des besoins (type de moustique visé, nocturne ou diurne, saison / pluies). L'air ambiant est nettoyé de ses COV (virus, bactéries, spores, particules) sous l'effet de la lumière UC-B et de la peinture TiO₂. Le ventilateur imite la respiration d'une personne en propulsant régulièrement le CO₂ issu de la réaction d'oxydation générée par la lampe. Sans doute le CO₂ est-il temporairement contenu dans un espace avant d'être aspiré par le ventilateur dans la colonne d'expulsion. Cette odeur attire des moustiques qui se rapprochent de l'entrée de la chambre et sont aspirés par le ventilateur. Ils sont là coincés, à la sortie par une grille et à l'entrée par le ventilateur. Au bout d'une heure de fonctionnement on a capturé les moustiques présents dans l'environnement et ils se trouvent morts de soif. Il y a un tiroir / une façon simple de les sortir pour les jeter.

- 1.4 Environnement du produit recherché
- 1.4.1 Listes exhaustives des éléments (personnes, équipements, matières...) et contraintes (environnement)
- 1.4.2 Caractéristiques pour chaque élément de l'environnement

*2. Expression fonctionnelle du besoin

- 2.1 Fonctions de service et de contrainte
- 2.1.1 Fonctions de service principales (qui sont la raison d'être du produit)

Nettoyer l'air des COV et capturer des moustiques.

- 2.1.2 Fonctions de service complémentaires (qui améliorent, facilitent ou complètent le service rendu)

Alimentation par une batterie de téléphone, programmation par SMS, relevé de nombre de moustiques capturés, envoi d'informations de fonctionnement par SMS.

- 2.1.3 Contraintes (limitations à la liberté du concepteur-réalisateur)

Doit être réalisable à partir de matériel de récupération. Doit être testé commercialement comme une activité complémentaire viable d'acteur économiques locaux dans les pays endémiques.

- 2.2 Critères d'appréciation (en soulignant ceux qui sont déterminants pour l'évaluation des réponses)
- 2.3 Niveaux des critères d'appréciation et ce qui les caractérise
- 2.3.1 Niveaux dont l'obtention est imposée.

Doit effectivement capturer des moustiques de différentes espèces. On doit pouvoir mener des études scientifiques de terrain pour accréditer l'efficacité. Une certification académique / OMS devrait être obtenue sur la base du modèle et du procédé standard diffusé.

Niveau de CO₂ à générer = CO₂ émis par un humain qui dort : 0.013 m³/h

Type LED / Puissance LED UVC :

o Il faut savoir qu'il n'est pas nécessaire de descendre dans les UVC pour activer le TiO₂.

o Les LED UVA (400 nm) sont suffisantes et 10 fois moins chères

o La quantité de CO₂ dépendra de la quantité de polluants dans l'air à ce moment là car le CO₂ est obtenu en décomposant des polluants organiques.

Supports de TiO₂ :

o A demander à un labo, par exemple celui des mines d'Al spécialisé sur la photocatalyse (contact en cours). "Photocatalysis with TiO₂ anatase is more efficient than rutile or brookite. Nanocrystalline anatase is commonly prepared with high surface area having a high degree of crystallinity" (article trouvé via Google sur "CO₂ production from UVC TiO₂")

o Les grands fournisseurs de TiO₂ photocatalytique sont Degussa, ou Millenium.

- 2.3.2 Niveaux souhaités mais révisibles

Doit s'adapter aux conditions locales par modulation du ventilateur et de la lampe, développant une meilleure performance (nb de moustiques capturés) qu'en situation standard

Doit pouvoir être piloté à distance par SMS (marche / arrêt et programme)

Doit compter le nombre de moustiques capturés et le renvoyer par SMS à un central

***3. Cadre de réponse**

- 3.1 Pour chaque fonction
- 3.1.1 Solution proposée

PROBLEME DES LED

A moyen terme prendre l'option d'acheter des LED UV à des fabricants chinois qui vendent sur Alibaba à 0,5 € la led... (<http://www.alibaba.com/showroom/germicidal-uv-led.html>) , à court terme pour un proto il faut s'approvisionner dans un magasin d'électronique (Lyon par exemple).

PROBLEME DE l'alimentation

A moyen terme prendre l'option de pluggier l'objet sur tout téléphone portable. A court terme pour un proto utiliser la prise USB qui relie un smartphone à son alim.

PROBLEME DU ventilateur

A moyen terme permettre d'utiliser tout type de ventilateur de PC et si possible convertir le circuit en 24V pour économiser de l'énergie. A court terme pour un proto récupérer un ventilateur d'un PC et monter un circuit en 12V

PROBLEME DU PILOTAGE VENTILATEUR ET LED

Utiliser la plateforme de programmation de Orange (contacts en cours) open source qui permet l'interopérabilité par SMS. SENSONET (<http://projects.emerginov.com/sensonet/>) et SENSONET (<http://imaginationforpeople.org/fr/project/sensonet/>)

- 3.1.2 Niveau atteint pour chaque critère d'appréciation de cette fonction et modalités de contrôle
- 3.1.3 Part du prix attribué à chaque fonction
- 3.2 Pour l'ensemble du produit
 - 3.2.1 Prix de la réalisation de la version de base
 - 3.2.2 Options et variantes proposées non retenues au cahier des charges
 - 3.2.3 Mesures prises pour respecter les contraintes et leurs conséquences économiques
 - 3.2.4 Outils d'installation, de maintenance ... à prévoir
 - 3.2.5 Décomposition en modules, sous-ensembles
 - 3.2.6 Prévisions de fiabilité
 - 3.2.7 Perspectives d'évolution technologique

La connaissance des moustiques est un domaine en cours de structuration, qui sera certainement relancé si cet objet a l'impact et la diffusion visés. La recherche sur le moustique peut amener à faire évoluer l'objet (lumière et ventilateur) et à proposer des éléments complémentaires. Aussi dans la conception on peut sans doute intégrer un port et un système de pilotage (bluetooth, USB, NFC, le téléphone lui même etc...) permettant de coordonner l'objet avec des accessoires. A ce stade on ne sait pas ce qui sera pertinent pour augmenter l'utilité mais on peut citer : mesurer l'impact sur la purification de l'air (impact sur la charge en COV), ajouter des LED de différentes qualité.

La réalisation d'une version Pro, pour les hopitaux ou les lieux publics.

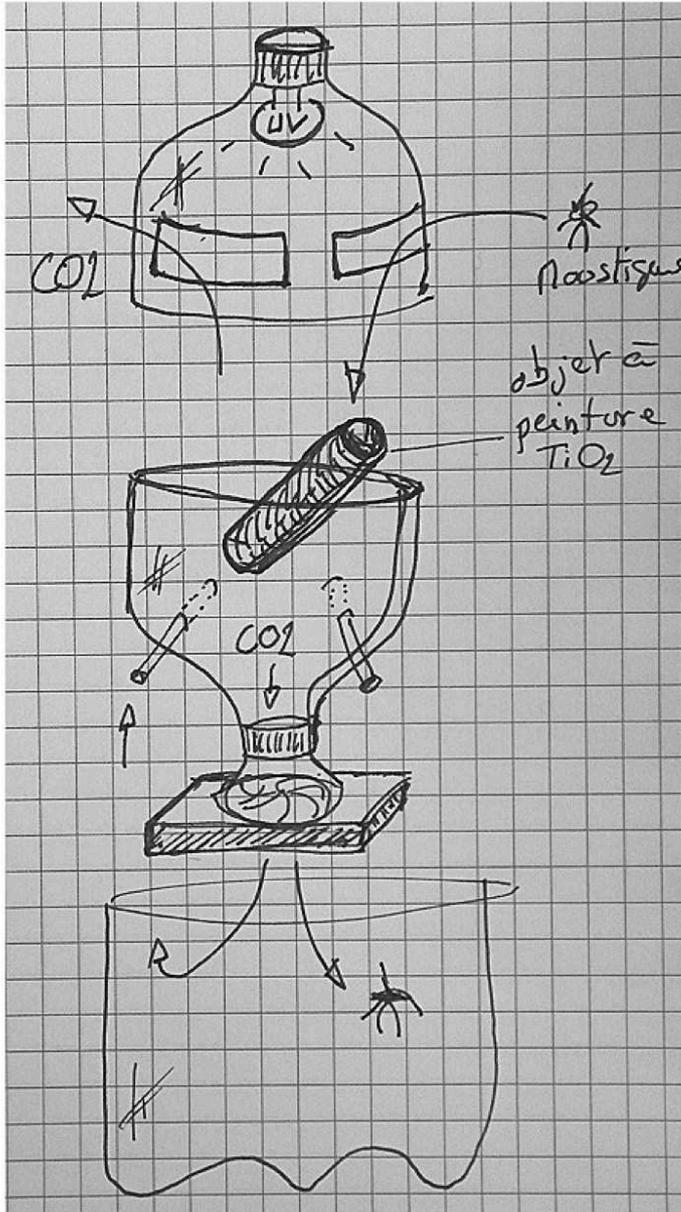
La réalisation d'une version Premium pour les clients du Nord. Travail sur le design, l'autonomie, la connection avec un smartphone. Cette version peut permettre de financer la diffusion de la version Low Cost.

Prototypage

Esquisses

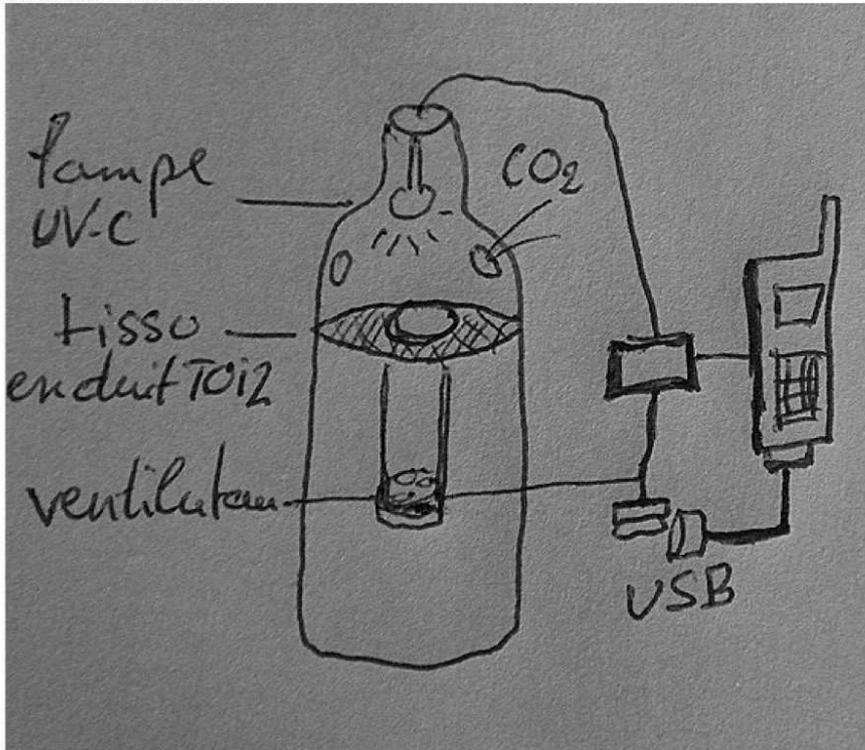
Utilisation de bouteilles de coca en plastique

L'idée est de mettre à profit le standard que représente cette matière de récupération, transparent, facile à couper et emboucher pour positionner et repositionner les parties. Il faut aussi considérer que l'objet contenant en surface du TiO2 est un objet de la vie courante qu'on remplacera régulièrement. On pourrait même mettre des M&Ms blancs ça marcherait sans doute.



Idée d'alimenter la lampe et le ventilateur avec un téléphone mobile connecté en USB pour permettre

un accès universel.



Prototypes créés lors du ProtoHackathon : Marathon de prototypage accéléré

- OMT Ventiled
- OMT Compostiques
- OMT Moustikator

Mieux comprendre le projet

L'origine du projet et son histoire

Les étapes marquantes, les détournements et évolutions du projet initial

Les freins, les problèmes non résolus, les défis

Le défi principal est la faisabilité locale. Et en découle une liste de problèmes à résoudre.

- L'alimentation en électricité. Faut-il que l'objet dispose en annexe d'un système de génération

d'énergie ou peut on supposer que là où il y a un téléphone mobile chargé ça fonctionne ? Si on opte pour la génération d'énergie, faut-il concevoir quelque chose qui se 'remonte à la main' (source d'énergie musculaire) ou qui requiert un panneau photovoltaïque ? Qu'est-ce qu'on remonte, une batterie ou une accumulation d'énergie (énergie potentielle, pression dans une bouteille)?

Si on permet de recharger une batterie ça pourrait être celle d'un téléphone.

- La fourniture de la lampe UV. Ce sont des composants peu chers mais difficiles à trouver dans le commerce. Il faut que le monteur les commande sur internet ou que ses fournisseurs habituels lui livre le produit. Il faut idéalement disposer de lampe UV à 253 nm (UV C)
- La partie électronique qui coordonne le mouvement du ventilateur et la lampe. Est-ce possible de récupérer des circuits existants? Est-ce faisable de les fabriquer dans une usine spécialisée qui ensuite le redistribue ? Est-ce possible de donner des plans simples pour un montage local? Un téléphone peut-il piloter ces deux éléments, par quel type d'interface ? Y-a-t-il des techniques standards permettant de plonger une LED UV et un ventilateur (deux éléments électriques) à un téléphone ?

Les éléments facilitateurs

Conditions de réutilisation

Exemples concrets

(témoignages et portraits de porteurs du projet, d'acteurs, d'usagers : ce qui avait été prévu, ce qui a été fait au final, pourquoi ?, « si c'était à refaire ? », – en texte, en vidéo...)

Des ressources pour aller plus loin

Bibliographie : livres, lieux et sites pour aller plus loin

un site commercial sur le sujet mais qui rassemble pas mal de liens de valeur

(<http://www.mosquitomagnet.com/resources/site-bibliography>)

L'histoire des pièges à moustique de Floride (http://entnemdept.ufl.edu/fasulo/vector/chapter_03.htm).

Intéressant pour la partie piège en tissus

tout sur le TiO2 (<http://www.societechimiquedefrance.fr/extras/Donnees/mine/tio2/cadtio2.htm>)

Pour ne pas rester seul

(personnes ayant de l'expérience et prêtes à la partager, y a-t-il un réseau sur ce projet ?)

Quelques ressources pratiques

(courriers préremplis, outils d'animation...)

Passer à l'échelle ?

(Y a-t-il d'autres projets complémentaires...?)

Accueil - Définition de MoviLab - Qui porte et constitue MoviLab ? - Pourquoi contribuer sur ce wiki ?
- Comment contribuer sur ce wiki ? - Conciergerie MoviLab - Mentions légales

Récupérée de « http://movilab.org/index.php?title=Code_Source_de_Mosquito_Trap&oldid=49067 »

Catégories : [Actions](#) | [Santé](#) | [Matériel libre](#) | [Projets](#)

- Dernière modification de cette page le 29 juin 2015 à 09:03.
- Cette page a été consultée 7 801 fois.
- Le contenu est disponible sous licence Creative Commons Attribution sauf mention contraire.

OMT Compostiques

De Movilab.org

Sommaire

- 1 Présentation du projet
 - 1.1 Résumé
 - 1.2 Pourquoi se lancer dans ce projet ?
- 2 Choix de conception
 - 2.1 Fonction principale
 - 2.2 Intégration
 - 2.3 Modularité
- 3 Pièces de l'OMT Compostique
 - 3.1 Base
 - 3.2 Pièce du milieu
 - 3.3 Pièce haute
- 4 Assemblage
 - 4.1 Ressources

Présentation du projet

Résumé

La technologie éprouvée de la photo-oxydation est un exemple d'utilisation du CO₂ pour simuler la respiration d'une personne et attirer le moustique dans un piège). Voici quelques références sur l'attrait des moustiques pour le CO₂ pour autant qu'il est diffusé de façon adaptée (<http://europepmc.org/abstract/MED/2573687/>).

L'idée de compostiques est de fournir un piège à moustiques le plus low tech possible, de préférence sans utilisation de courant électrique.

Il s'agit d'attirer le moustique en produisant du CO₂. Cette production de CO₂ est réalisée grâce à la décomposition de matière organique sous la forme de composte. Le mélange du composte avec de l'eau permet de simuler un lieu de ponte, augmentant la capacité du piège à attirer les moustiques. Les moustiques entrent dans le piège et ne peuvent en ressortir, mourant rapidement d'inanition.

Un autre aspect de ce projet consiste en l'utilisation de l'impression 3D pour la fabrication du piège. Bien que le premier prototype ait été réalisé à partir de matériaux de récupération, la modélisation et l'impression 3D ont rapidement permis de faire évoluer ce prototype, de

conserver un coût de production très faible tout en suivant la philosophie de l'open source. Le temps de développement est court et facilité par le partage du fichier 3D.

La fabrication et la distribution de ce projet s'appuie sur les Tiers Lieux locaux pour associer les compétences techniques et sociales nécessaires au développement de nouveaux pièges adaptés aux situations particulières.

Pourquoi se lancer dans ce projet ?

Le projet de l'OMT Compostiques est né lors du hackathon organisé par l'association la Paillasse Saône (<http://lapaillassaone.strikingly.com/>). L'objectif est également de fournir à **moindre coût** un piège à moustique. Ce projet a fait le choix initial de ne pas se servir de composant nécessitant une alimentation électrique. Cette nouvelle version a été pensée pour être totalement imprimée en 3D.

Choix de conception

Fonction principale

Éviter les piqûres de moustiques. La base. En émettant du CO₂ on attire les moustiques qui vont se faire piéger par un système d'entonnoir et de moustiquaire et se composer par la suite continuant la réaction de production du CO₂.

Intégration

Le mosquito trap a été conçu pour s'intégrer dans l'environnement qu'il protège. D'une part par son esthétisme et sa résistance générale aux chocs, ce dernier est compatibles avec les différents espaces de vie. Les couleurs sont personnalisables ainsi que la taille sans pour autant mettre en péril la réaction, augmentant de plus sa versatilité. Le fait que la réaction soit silencieuse et qu'il n'utilise pas d'électricité permet de le placer sur toute surface plane et de limiter le dérangement occasionné.

Modularité

Différentes pièces du piège peuvent être modifiées selon les technologies disponibles sur place voir et des pièces pertinentes tout en gardant le principe général du piège, rendant ce dernier modulaire et adaptable. Les parties modulaires du design du piège sont :

- Le module de diffusion du CO₂
- La moustiquaire elle-même commerciale ou imprimée en 3D
- Possibilité selon les nécessités de pouvoir utiliser un circuit de circulation d'air avec un ventilateur (mais cependant utilise de l'électricité)

Pièces de l'OMT Compostique



OMT Compostique monté

Pièce du bas de l'OMT compostique

Pièce du milieu de l'OMT Compostique

Pièce du haut de l'OMT Compostique

Base

La pièce basse de l'Open Mosquito Trap doit répondre aux exigences suivantes :

- Stabilité
- Imperméabilité
- Montable/Démontable
- Réalisable en impression 3D
- Capable d'accueillir un composte en quantité suffisante

Pièce du milieu

La pièce du milieu est celle qui accueille la partie filtrante/captante du piège. Elle est soit imprimée en 3D ou prise d'une moustiquaire commercialisée dans le grand public et doit pouvoir être facilement remplacée.

Pièce haute

La pièce haute a été conceptualisée afin qu'un moustique qui entre ne puisse pas ressortir.

Assemblage

La fonction d'assemblage avec la partie haute doit permettre un montage/démontage aisé.

Le choix a été fait de choisir un encastrement simple (type queue droite). Les trois encoches de chaque pièce à assembler permettent, sans faire apparaître d'ajustement précis, d'assurer un montage/démontage vertical et de bloquer en rotation et en translation toutes les mobilités dans le plan horizontal.

Cet assemblage permet d'éviter le recours à une impression de pièces trop fines qui aurait été nécessaire pour réaliser un assemblage plus complexe.

Aussi, n'ayant pas de contrainte de positionnement particulière grâce aux symétrie de l'objet, l'assemblage proposé ne présente pas de détrompeur.

Ressources

Les plans de conception ont été diffusées sur internet pour vous permettre de contribuer librement au développement de ce projet.

Makake (<http://www.makake.co/fr/u/RemyCARL/open-mosquito-trap/>)

Thingiverse (<http://www.thingiverse.com/thing:1043376/>)

YouImagine (<https://www.youmagine.com/designs/open-mosquito-trap/>)

Instructable (<http://www.instructables.com/id/Open-Mosquito-Trap-Intro/>)

Récupérée de « http://movilab.org/index.php?title=OMT_Compostiques&oldid=52641 »

-
- Dernière modification de cette page le 5 octobre 2015 à 13:41.
 - Cette page a été consultée 617 fois.
 - Le contenu est disponible sous licence Creative Commons Attribution sauf mention contraire.

Annexe 15 - RuralLab - État des lieux

[Full Disclosure] le RuralLab en mutation, une situation personnelle et des choix difficiles...

Posted on May 3, 2014 by babozor

Voilà maintenant quelques mois que je n'ai rien publié ici... oui je suis un gros vilain et je serais puni sévèrement (et je le mérite amplement) mais j'étais plutôt occupé. Il y a deux épisodes tournés à Saint Nazaire que je dois encore monter, un épisode monté mais pas finalisé qui devrait être mis en ligne sous peu et au moins trois épisodes en projet mais pas tournés faute de temps... donc pour rassurer tout le monde, non LaGrotteDuBarbu ne s'arrête pas... au contraire, mais ma situation personnelle est des plus difficile, une espèce de charnière, difficile à négocier et qui m'empêche aujourd'hui de pouvoir remplir pleinement le contrat moral que j'ai avec les gentils barbus. Comme à mon habitude, cet article me servira d'abord à poser un peu les idées et les faits (c'est un peu ma thérapie personnelle et écrire les choses me permet de réfléchir), mais aussi toujours dans cette optique de full disclosure, j'ai besoin de votre retour, de vos conseils, j'ai trop la tête dans le guidon pour faire une décision censée...

1. La création du RuralLab

Pour ceux qui suivent un peu ce blog, ils n'ont pas dû passer à côté de la création il y a de cela un peu moins de 6 mois du RuralLab, un FabLab rural que nous avons installé à Néons sur Creuse avec l'ami Prototux. Le principe du lieu est simple: mettre à disposition de tous les outils et les connaissances pour faire tout et presque n'importe quoi... Une connexion Internet (et un wifi ouvert et sans mot de passe), des ordinateurs à disposition, une zone de travail avec des tables, une zone de récupération et de stockage (câbles, matériel informatique, réseau, matériel bureautique, matériaux divers, etc...) depuis peu une zone de découpe vinyle, et dans la zone cradoc un atelier de fabrication (pour tout fabriquer avec du métal, du bois, du plastique), une zone de sérigraphie (encore en cours d'installation) et un laboratoire d'électronique... le tout accessible à tous, 6 jours par semaine (on est officiellement fermé le lundi, même si on y est quand même et dans les faits le RuralLab est quand même ouvert le lundi). Une installation à la barbare, en ramenant tout notre matériel personnel (le mien, celui de la grotte et celui de Prototux) et en ouvrant le lieu à tous. Au fur et à mesure nous avons répondu aux attentes du public, des ateliers d'initiation aux différentes technologies, de l'aide pour réparer des objets, etc... et un concept qui prend puisque quelques mois plus tard on compte plus d'une centaine d'adhérents (pour une commune de 400 habitants), au moins 4 ateliers par mois et des événements ponctuels. De deux permanents (moi et Prototux) d'autres personnes sont venues se greffer sur le projet: Groman et son stage de 3 mois, l'ami Gimli, qui ont poussé le nombre de permanents à 4... d'autres ont ramenés leurs expertises, leur matériel, leur enthousiasme, nous ont fait découvrir des domaines ou technologies, etc. Petit à petit on a aussi réussi à récupérer pas mal de matériel: du matériel réseau et des serveurs de plusieurs entreprises du secteur et beaucoup de matériel que des particuliers nous ont ramenés. Enfin il y a de cela quelques semaines, nous avons passé un accord de partenariat avec Bosch, qui nous fournit du matériel... premier (à mon avis) d'une longue série.

2. Le RuralLab en mutation

Le RuralLab grossit, prend de l'ampleur et nous ne sommes plus de taille à assumer tous ces rôles et donc Vendredi dernier, nous avons démissionné du bureau pour plusieurs raisons:

- permettre à d'autres personnes de s'impliquer dans l'organisation, puisque le projet est passé d'une folie un peu zarbi de deux mecs bizarres à une réalité, un truc qui marche, il est donc normal de l'ouvrir aux autres personnes impliquées dans le projet.
- j'étais trésorier et j'avoue l'administratif c'est pas vraiment mon fort, donc je réfilais mon

rôle pour me concentrer sur des activités dans lesquelles je suis plus à l'aise: animation, organisation, création, tissage de liens, communication, etc.

- nous ouvrir aussi la possibilité à un moment ou un autre de pouvoir être salarié par la structure... ce qui est impossible si nous avons des responsabilités au bureau (se faire un chèque ou une augmentation à soi même c'est un peu limite et c'est complètement normal)
 - sortir du petit projet zarb de deux farfelus auprès des différentes institutions qui risquent de nous aider financièrement (communauté de communes, région, ministère, etc.)
- Quatre personnes ont donc décidé de s'impliquer dans le RuralLab et c'est génial: Laetitia en tant que présidente, Véronique, Quentin et Hubert en tant que co-trésoriers... une chouette équipe pour faire en sorte que le RuralLab puisse évoluer, pérenniser et proposer encore plus de choses. Tout ça est bien gentil, mais on recherche encore notre business model... dès le début on a fait le choix de rendre l'adhésion et les activités les plus modiques possibles pour les particuliers et de faire payer les entreprises et les institutions, un choix louable et inévitable (sous peine de voir le RuralLabse vider de ses visiteurs) mais qui fait peser un poids financier sur ses activités. Même si les besoins financiers du RuralLab sont réduits (environ 4000 euros pour 5 mois d'activités, avec 45% dûs à l'électricité) les rentrées d'argent ne sont aujourd'hui pas suffisantes... on a différentes pistes pour soutenir et maintenir l'activité, mais pas de salariat pour moi ou Prototux dans un avenir proche. On a de très bonnes perspectives pour les futurs mois, pleins d'interventions à droite à gauche, le BarbuFest qui s'organise et qui va être monstrueux, de nouveaux partenariats qui se tissent, pleins d'idées divers et variées, mais il faut tenir.

3. Trouver une solution financière personnelle

Et c'est bien le problème: tenir...Jusqu'à présent, moi et Prototux on a réussi à survivre plus ou moins comme on pouvait... au RuralLab 7 jours par semaine, vacances ou pas, jours fériés ou pas... passionnés et acharnés jusqu'au bout. On croit au concept puisqu'on a vu son évolution et surtout on a vu la réponse qu'elle apporte à un réel problème en milieu rural. Le problème est que pendant que nous sommes au RuralLab, nous ne travaillons pas ailleurs et que donc nous ne touchons pas d'argent. On a la chance d'avoir créé une espèce de communauté entre les quatre permanents, on s'entre-aide, on achète de la bouffe de base (des pâtes, des pommes de terre et du fromage pour Groman) et on partage... mais la situation arrive à son terme et nous devons trouver une source de financement personnelle qui nous permette de survivre, voir même un jour de vivre.

4. L'heure du choix (difficile)

Dans les prochains jours semaines, il va donc falloir que je fasse un choix difficile et c'est là où j'ai besoin de l'avis de tous les barbus... avec des solutions différentes et des conséquences encore plus différentes.

- la première et la plus brutale, est on essaye de trouver un boulot pour vivre, on lâche les activités du RuralLab, on abandonne temporairement les permanences en attendant que notre situation financière s'améliore. Le plus: on arrive à vivre. Le moins: un coup d'arrêt plus ou moins fatal au RuralLab, plus de permanences, on s'en occupe quand on a le temps.
- la deuxième solution (qui est plus ou moins en cours) est de s'appuyer sur les aides, j'ai commencé à constituer un dossier de RSA, qui est en cours de traitement et qui me permettrait de survivre. Le plus: pas besoin de quitter le RuralLab. Le moins: aucune idée de la date de début des aides, donc d'ici là il faut quand même trouver un moyen de survivre.
- une autre solution est que l'un de nous deux (moi ou Prototux) trouve un boulot qui permette aux deux de survivre, l'un reste au RuralLab, l'autre travaille. Le plus: l'un de nous reste et s'occupe du RuralLab. Le moins: l'un de nous est obligé de quitter le RuralLab, et surtout il faut trouver un travail dans le coin, pas évident.

- une encore autre solution: trouver du pognon ailleurs, je sais pas trop, des mécènes, des gens qui ont trop d'argent, des gens qui veulent aider à ce que tout ça continue, des entreprises qui veulent soutenir le projet, je sais pas trop... suffisamment pour que l'on puisse continuer à faire évoluer le RuralLab et trouver les soutiens financiers pour nous salarier. Le plus: on a pas besoin de laisser le RuralLab en friche. Le moins: il faut trouver ces personnes ou entreprises prêtes à mettre la main au portefeuille.

Voilà en gros les différents choix qui s'offrent à moi en ce moment... et j'avoues que mon cerveau est au bord de l'explosion tellement je ne sais pas trop quoi faire. D'un côté le succès du RuralLab est un truc qui ne m'étais jamais arrivé, j'avais toujours plus ou moins créé des pseudo-structures en franc tireur, là le projet est structuré, des gens s'impliquent, il répond à un vrai problème... mais on a un déficit de thune qui ne nous permet pas d'en vivre. D'un autre côté on doit vivre, manger, mettre de l'essence dans la voiture, payer le loyer, etc... et cela devient invivable. Vos avis sont donc les bienvenus... solutions et engueulades tout aussi les bienvenus.

J'attends donc vos réactions et avis
La barbitude vaincra!

[Full Disclosure] Quelques mois difficiles... stabilisation et on repart de plus belle?

Posted on September 23, 2014 by babozor

Voilà déjà quelques mois que je suis plus ou moins absent des Interwebs... plus de podacst, pas (ou peu) d'articles... mais que se passe-t-il?

Une situation personnelle dramatique... à deux doigts de devenir clodo ?

Mon but n'est pas de faire pleurer dans les chaumières, mais pour ne pas déroger à ma politique: le plus de transparence possible, et surtout expliquer à ceux qui m'interpellent sur twitter, ce qui se passe en ce moment. Pour info, j'ai décidé de fermer les commentaires sur cet article, si vous avez des trucs à dire, il reste twitter, les emails, etc. Depuis un peu plus d'un an je me bats pour tenter de faire mon trou et concilier ma passion (avec un P majuscule) de la bidouille et tout le prosélytisme qui va avec, aussi bien via le podcast que via le RuralLab et pouvoir crouter. Le problème est que jusqu'à présent cette passion dévorante ne me permet pas de vivre... j'ai essayé de trouver divers débouchés sans trop de succès, la faute principalement à mon manque de talent de gestion. Je suis une vraie quiche pour gérer le pognon aussi bien au niveau perso, que pro ou associatif, certains ont ça dans le sang, moi ce n'est clairement pas mon cas (et c'est important à savoir pour pouvoir y remédier, mais j'en parlerais un peu plus tard). Dix mois passé à tenter de monter et maintenir le RuralLab à travailler 10 heures par jour (bon c'est pas non plus un travail pénible et c'est juste génial de partager ses passions avec tout le monde) 7 jours par semaine, sans gagner d'argent ça a certaines conséquences. La première conséquence c'est d'abord de galérer à acheter ne serait ce que les trucs de base, comme la bouffe... je ne suis pas seul, j'ai une petite demoiselle de (maintenant) neuf ans qui a besoin de manger tous les jours, pouvoir s'habiller, etc. Ensuite c'est une chute vertigineuse et pas très plaisante dans l'administratif glauque: pas possibilité de payer les factures, eau, gaz, téléphone, électricité, etc. Je me raccrochais à l'espoir pourtant si proche de pouvoir générer assez d'argent avec le RuralLab pour pouvoir se verser un espèce de micro-salaire, mais malheureusement on était toujours à quelques semaines (ou plutôt quelques mois) de pouvoir y arriver. Fin juin arrive, je continue à lutter, mais le facteur déclencheur à été la fin du bail de la maison que je louais... pas de fiche de paye, donc impossibilité totale de pouvoir se loger et de louer un nouvel appartement ou maison dans le coin. Je me retrouve donc dans une situation où d'un côté j'ai un "travail" qui m'occupe toute la journée sans pouvoir me payer, et d'un autre des contraintes financières fortes et la vision de me retrouver à la rue sans toit et sans perspective réelle

ou bouée de secours. Il était temps de faire un reality-check et de voir qu'est ce que j'allais faire de ma vie et comment le projet de la campagne et du RuralLab pouvait s'intégrer à tout ça.

Plus de permanence, vols, problèmes personnels, Le RuralLab en danger...

Du côté du RuralLab c'est aussi un bilan bizarre, d'un côté on a réussi à démontrer que notre approche n'était pas complètement déconnante, avec 120 adhérents en quelques mois, 4 à 5 ateliers organisés par mois, une permanence ouvert toute la semaine de 10 à 18h, des partenariats imposants comparé à la taille de notre association ou de la commune, des perspectives et projets intéressants... D'un autre côté, ma situation personnelle de déchéance financière faisant peser un poids important sur l'ambiance générale du lieu, et pas mal de complications divers ne nous ont pas permis de développer le concept comme nous l'aurions aimé.

Des problèmes financiers

Avec une adhésion modique (5 euros, bien que beaucoup des adhérents donnaient plus) et des frais de fonctionnement non négligeables (eau et électricité en particulier), le RuralLab a galéré pour payer ses factures... a en arriver jusqu'à faire un chèque en bois pour éviter de se faire couper le courant (je vous rassure on a réussi à payer notre facture, mais c'était chaud). C'est une situation extrêmement gênante et surtout stressante pour toute l'équipe. Pouvoir trouver un business model viable était un des buts de l'association et prouver qu'un FabLab en milieu rural avait un sens en était un autre, on travail encore sur le business-model et trouver des solutions pour financer durablement cette activité qui répond à un réel besoin.

Départ de Jason aka Prototux

D'un point de vu personnel, Jason qui m'a aidé à co-fonder le RuralLab est parti... je ne reviendrais pas ici sur les raisons (ça le concerne lui et moi et ce n'est pas l'endroit pour solder nos comptes) mais je ne peux m'empêcher de trouver la façon dont il est parti amère. Après l'avoir hébergé chez moi pendant plus d'un an, son départ précipité et en embarquant du matériel qui n'était pas à lui (une partie au RuralLab et une partie du matos à moi perso) m'a donné la vile impression de m'être fait planté une hache (à double tranchant avec des pics) dans le dos. Je pourrais ruminer pendant des mois sur ce point, mais ça fait aussi partie de l'aventure, humaine cette fois ci, on est surpris par des gens (en bien souvent, en mal parfois), on rencontre des personnes, etc... j'ai décidé de tirer un trait, à lui d'assumer avec sa conscience ce qu'il a fait et son attitude par rapport au projet collectif.

Vol de matériel

Ahhhh l'épisode du vol de matériel par Yuma de baroudeur.com... Pour raconter l'histoire en deux mots, disons qu'il avait un désaccord financier avec un membre du RuralLab, qu'il a profité de son inattention pour laisser un porte-fenêtre ouverte, est revenu alors que le RuralLab était inoccupé et à piqué pour environ 10 000 euros de matériel (tout le matériel Bosch, des ordinateurs, ma découpeuse vinyle, tout le matériel de musique, etc...), avec comme prétexte de se rembourser sur la bête, plus que de régler son désaccord financier directement avec l'intéressé. Heureusement l'histoire se finit plus ou moins bien avec la restitution du matériel volé... mais cela soulève un point important concernant la sécurité du lieu et la valeur du matériel et des outils qui y sont stockés. Certes on a pas une thune au RuralLab, on galère à payer les factures, mais on a des outils, des ordinateurs, etc... et certains (que ce soit Yuma de façon directe ou Prototux de façon indirect) décident de se servir. C'est une situation inadmissible et nous devons prendre les mesures appropriées pour que cela n'arrive plus (jamais), le matériel est destiné à aider les adhérents dans leur approche du numérique, dans leurs projets, pas pour régler des problèmes perso ou pour se l'approprier injustement.

Désaveux d'accords passés et impossibilité de continuer les activités

Le bilan est franchement pas top, puisqu'en quelques semaines un des fondateurs se barre, on se fait piquer du matos, je finis presque clodo... et on est obligé de se désengager un peu à la barbare d'accords qu'on avait eut avec divers organismes. Par exemple, on devait commencer à faire des ateliers dans les écoles pour les TAP (Temps d'Aménagement Périscolaire) avec la communauté de

commune (et on était chaud bouillant pour participer à ça, faire découvrir pleins de trucs aux gamins dans les écoles, etc.)... plus possible et c'est donc à contre-coeur qu'on les a prévenus un peu à la dernière minute de notre impossibilité de pouvoir assurer l'accord passé. Idem pour certains autres projets qui demandait une présence à 100% que je ne pouvais pas assumer sans que ça me permette de vivre.

De retour en région parisienne

Je me suis donc tâté pendant quelques jours et la décision c'est faite d'elle même, il me fallait un travail et vite... et (malheureusement) dans ma branche c'est Paris, donc retour en région parisienne pour une année au moins (puisque la demoiselle est inscrite dans l'école) squattage chez mes parents... Le but est dans les mois à venir de me reconstruire au niveau financier et administratif. J'ai quelques casseroles aux fesses, avec au moins 10 000 euros de factures impayées et autres joyeusetés (des piles de lettres d'huissiers qui me réclament du pognon) et le but est de pouvoir régler tous ces problèmes pour pouvoir repartir dans des conditions plus sereines. J'en profite d'ailleurs pour chaudement remercier mes parents... sans leur soutien je serais sans doute clodo à continuer à galérer, merci à eux de m'héberger et de me prodiguer conseils et soutien (et bisous poilus à tous les potes et barbus qui prennent régulièrement de mes nouvelles, ça fait plaisir, vraiment même si je le dis pas souvent). Depuis le premier septembre je travaille chez Human Inside, une chouette agence digitale (je sais pas trop comment expliquer ça autrement) ou je fais du développement web et du prototypage pour divers projets. Super ambiance, des projets intéressants, une proximité très sympathique avec d'autres branches connexes du métier: designers 3D, graphistes, architectes, vidéastes... et une proportion homme/femme presque inversée par rapport à mes autres tafs: une majorité de femmes (ça fait un peu moins clan de barbus qui se racontent des blagues de cul et rotent sans retenue, ça change et c'est franchement pas mal).

Retour de LaGrotteDuBarbu sous peu

Bon et LaGrotteDuBarbu alors, vous allez me dire? Ben j'avoues que ces derniers mois j'ai été très préoccupé par les divers problèmes précédents pour pouvoir me consacrer sereinement à produire, monter et diffuser des épisodes. J'ai un épisode tourné chez les amis de Saint Nazaire qui est toujours en cours de montage et que je devrais pouvoir finir dans les prochaines semaines... j'ai pleins d'idées de podcasts vraiment cool, un peu moins bourrins puisque je n'ai plus un accès illimité à un atelier de psychopathe, mais toujours autant l'envie de bidouiller et de partager avec la communauté merveilleuse des barbus. Donc oui rassurez vous, LaGrotteDuBarbu continue et va continuer, ce n'est pas un manque de motivation, mais principalement une question de priorités (bouffer versus le podcast) et de temps.

Restructuration du RuralLab

Dans les prochaines semaines on va aussi remettre à plat un peu toute l'organisation du RuralLab, absorber les changements des dernières semaines et voir comment continuer (voir même étendre) l'activité du RuralLab. On avait pas trop communiqué sur les divers problèmes, puisqu'au niveau perso je ne savais pas trop à quelle sauce j'allais être mangé, mais ce sera fait dans les prochains jours et on va essayer de trouver avec les membres de l'association des solutions viables à la situation.

Pleins d'autres projets excitants dans ma hotte

C'est pas parce que j'ai pas de thunes, que les huissiers me courent après avec des martinets (avec des piquants en fer) que mon cerveau arrête de fonctionner, au contraire et j'ai toujours pleins de projets que j'essaye de pousser qui vont profiter de cette pause (allongée) parisienne pour avancer.

MetalRumble

Un jeu démentiel qu'on est en train de finir de mettre au point avec l'ami Gimli (alias Quentin) et qui a été alpha-testé par des barbus pendant le BarbuFest. Le principe (en deux mots)? Tenter de composer le groupe de métal ultime... c'est un jeu de carte, super fun, avec pleins de blagues

pourries et de références à la culture Métal. On va continuer à travailler dessus avec comme objectif le sortir pour la saison des festival de cet été.

LGDB format court

Un truc que j'ai toujours voulu faire, tenter de re-tourner, écrire, produire et monter un pilote de LaGrotteDuBarbu en format court (genre 3 minutes) un truc propre, pro, voir si je suis capable de le faire et voir quel résultat est ce que ça donne.

Une série de livres

J'ai toujours une série de livres ultra pédagogiques sur les usages du numérique (avec comme cible principale mes parents, où tous les gens qui utilisent l'informatique mais qui galèrent, comme votre grand-mère, votre grand oncle ou voisine) en cours de création, j'ai les deux premiers volumes écrits et des drafts de deux autres volumes... Je cherche toujours un ton et une ligne graphique (et je vais me faire aider pour ça évidemment), je creuse aussi pour savoir comment le réaliser: crowdfunding, accord avec une maison d'édition, auto-publication...

Voilà, vous savez tout ou presque. Donc pour résumé, je suis sur Paris pour un an, un nouveau boulot, le RuralLab en pleine mutation, LaGrotteDuBarbu qui repart de plus belle dans quelques semaines et pleins de projets rigolos...Un grand merci à tous les barbus qui m'ont soutenus et me soutiennent dans cette période difficile et pas évident à traverser, vous êtes géniaux (et je vous aime tous).

Que la barbitude soit avec vous.

Source : <http://www.lagrottedubarbu.com/>

Titre : Étude de la configuration en tiers-lieu. La repolitisation par le service.

Résumé : Cette étude se propose de traiter le tiers-lieu en tant qu'objet. De le saisir dans toute sa complexité pour essayer d'en dégager toute la simplicité. Elle appréhende le tiers-lieu comme un concept à définir. Pour y parvenir elle construit une enquête qui se déploie en trois parties. Dans un premier temps, l'objet est approché sous l'angle de la terminologie par une étude des usages courants, professionnels et littéraires du terme, suivi de réflexions sur les notions de lieu et de tiers. Des représentations historiques des tiers-lieux sont ensuite analysées au travers des troisièmes lieux de Ray Oldenburg et de certaines structures sociales de la sphère publique habermassienne notamment les salons et les cafés de la bourgeoisie au XVIIIe siècle. Ce passage en revue permet de délimiter l'objet, d'en clarifier les propriétés et les usages. Il constitue également le point de départ et l'hypothèse d'une enquête exploratoire qui a déterminé la construction d'une posture d'investigation originale nécessairement engagée. Cette enquête s'est déroulée entre 2010 et 2015 auprès de services – espaces de coworking, fablabs, hackerspaces, makerspaces, biohackerspaces, etc. dans leur composition et recomposition successives - qui se désignent ou se présentent explicitement comme des tiers-lieux. Les singularités de ces tiers-lieux, la manière dont ils traduisent des valeurs qualitatives en valeurs juridiques et aussi en valeurs quantitatives, les rapports d'échange et les habitudes critiques des usagers contributeurs ainsi que les régimes de conception sont ensuite théorisés. À partir de l'ensemble de ces informations, une proposition de définition conceptuelle du tiers-lieu est formulée. Celle-ci envisage le tiers-lieu comme une configuration sociale particulière où se produit une rencontre entre des entités individuées qui s'engagent intentionnellement à la conception d'une représentation commune, c'est-à-dire à responsabilité partagée. Des invariants sont enfin posés comme l'esquisse d'une logique opératoire supposée déterminer la présence de la configuration en tiers-lieu. Cette procéduralisation présente une manière d'intervenir sur les règles par la conception de services. C'est ce dépassement de la discursivité qui distingue le tiers-lieu de l'espace public politique.

Mots-clés : artificiel, commun, conception, critique, digital, entrepreneur, espace public, libre, mode de vie, règle, service, tiers-lieu, usage, valeur